BIBLIOTECA NACIONAL
VITTORIO EMANUELE
6
6 M H
48

Digitized by Google

XVIII. no. 110

7-9.E.11

HISTOIRE
DES
HELVETIENS,
Aujourd'hui connus sous le nom
DE
SUISSES.

OU

Traité sur leur Origine, leurs Guerres, leurs Alliances, & leur Gouvernement.

PAR

M. le BARON d'ALT *de Tieffenthal, Avoïer de la Ville & Republique de Fribourg, & Commandant Général du Militaire.*

BIBLIOTECA N. ROM... VITTORIO EMAN...

TOME TROISIEME.

A FRIBOURG en SUISSE,

Chez HENRI IGNACE NICOMEDE HAUTT, Imprimeur de la Ville,

M DCC XLIX.

HISTOIRE
Des Helvétiens aujourd'hui connus ſous le Nom de Suiſſes.

TOME TROISIEME.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

LIVRE I.

LE Pape entra dans la Ville de Conſtance à Cheval ſous un dais accompagné de neuf Cardinaux, & avoit ſix cens hommes à ſa ſuite. L'Aſſemblée fut ſi nombreuſe, que l'on compta quelquefois à Conſtance juſqu'à trente mille chevaux, par où l'on peut juger de la quantité de perſonnes, qui s'y trouvérent. *Frédéric* Dûc d'Autriche ſuivoit le Saint Pére, 141

étant lui même accompagné d'une grande & nombreuſe Nobleſſe, & de beaucoup de Troupes. Le nombre des Cardinaux, qui devoient aſſiſter à cette entrée, ne s'y trouva pas. Il devoit y en avoir trente-trois, ou environ. Il y eut un grand nombre d'Archevêques & d'Evêques, & preſque toute ſa Cour. Il y fut reçu avec toute ſorte de magnificence par le Corps du Clergé, & les Magiſtrats, qui le conduiſirent au Palais Epiſcopal; & ſon prémier ſoin fut de confirmer l'ouverture du Concile pour le prémier de *Novembre* ſelon la publication, qui en avoit été faite; mais à cauſe des fêtes de la Tous Saints & des Morts le Pape de l'avis des Cardinaux remit l'ouverture du Concile au Samedi troiſiéme du mois, & enſuite au Lundi cinquiéme. Cependant le Vendredi jour des Morts arrivérent encore à Conſtance ſix Cardinaux de l'obédience de *Jean XXIII.* Le Lundi cinquiéme de *Novembre* le Pape ſe rendit à l'Egliſe Cathédrale avec quinze Cardinaux, vint-trois Archévêques, vint-ſept Evêques, les Abbés, & tout le Clergé, qui étoit dans la Ville. On y tint une Congrégation à ſept heures du matin pour l'ouverture du Concile, qui ſe fit par une Proceſſion ſolemnelle, après laquelle le Pape dit une Meſſe du Saint Eſprit; & le Cardinal de Florence *François Zarabella* monta ſur un Jubé, & annonça

nonça de la part du Pape, & du Concile, que la Seſſion ſe tiendroit le Vendredi ſeiziéme du même Mois. Le Samedi dixiéme Novembre vinrent des lettres de Rome de la part du Cardinal *Jaques Iſolani*, qui y étoit Légat, portant qu'il en avoit chaſſé *Pierre Matthenzi*, qui s'en étoit rendu maître; & y avoit rétabli l'autorité temporelle du Pape *Jean*. Cette nouvelle fut reçûë à Conſtance avec une grande joïe, & on en rendit à Dieu de ſolemnelles actions de graces. Cependant l'Empereur *Sigiſmond* ſe rendit à Aix-la Chapelle, comme on l'a dit, & le huitiéme de Novembre il y reçût la Couronne d'argent avec les Cérémonies ordinaires dans l'Egliſe Collégiale de Nôtre Dame: Il en donna auſſi-tôt avis au Saint Pére promettant d'aller inceſſamment au Concile. L'Empereur reçût cette Couronne par les mains de l'Archevêque de Cologne *Thieri de Meurs*, qui avoit ſuccéde à *Frédéric de Saverden* ſon Oncle maternel mort le ſixiéme d'Avril 1414. Il y eut une double élection, quelques Chanoines en petit nombre demeurérent à Cologne, & poſtulérent *Guillaume de Berg* déja élû Evêque de Paderborn. Les autres Chanoines allérent à Bonn, & élûrent pour Archevêque *Thieri de Meurs*, Prévôt de Bonn, qui à la mort de ſon Oncle s'étoit ſaiſi de ſon tréſor, & de ſes joïaux, & de quelques Châteaux du Diocéſe, qu'il vendit

ou engagea. Aiant ainſi amaſſé de grandes ſommes d'argent, il envoia au Pape *Jean* une Députation conſidérable avec de grands préſens; d'ailleurs il fut recommandé par l'Empereur *Sigiſmond*, & par *Jean de Naſſau* Archévêque de Maïence, & en éffet *Jean XXIII.* confirma ſon élection. D'autre part *Guillaume de Mont* ou *de Berg* fit agir le Duc *Adolphe* ſon frére, qui envoia au Pape *Grégoire XII.* pour la proviſion de l'Archevêché de Cologne, & pluſieurs Seigneurs ſe joignirent à lui, ce qui produiſit de grandes guerres entre les contendans.

Le Chapitre & la Ville de Paderborn, qui depuis cinq ans refuſoit de reconnoitre *Guillaume de Berg* pour ſon Evêque, prit contre lui le parti de *Thieri de Meurs*, qui vint à Paderborn le ſecond jour d'*Octobre*, & y fut reçû comme Adminiſtrateur de l'Evêché. Enfin *Guillaume de Berg* voiant, qu'il ne pouvoit réſiſter à un ſi puiſſant ennemi, fit ſa paix avec lui; & renonçant non ſeulement à l'Archevêché de Cologne, mais encore à l'Evêché de Paderborn, il épouſa la Niéce de *Thieri*, qui demeura ainſi paiſible poſſeſſeur de l'Archevêché.

Quelques Auteurs ont crû, que l'on n'avoit renvoié ſi ſouvent l'ouverture du Concile que parceque *Jean Hus*, qui étoit parti de Prague environ le 11. *Octobre*, n'étoit pas encore arrivé à Conſtance, & que le Pape

aiant

aiant déja condamné les ſentimens de cet hérétique dans ſon Concile de Rome, il vouloit confirmer cette condamnation en ſa préſence.

En effet *Jean Hus* s'étoit mis en chemin ſans ſauf-conduit de l'Empereur, & il ne fut expedié à Spire, que le 18. d'*Octobre*; il paroit même, qu'il ne le reçut qu'à Conſtance, où il arriva le 3. *Novembre* avec les Seigneurs, à qui *Sigiſmond* & *Venceslas* ſon Frére, l'avoient confié, *Jean de Chlum*, *Henri de Lalzenbock*, & *Venceslas de Duba*.

Le 16. *Novembre* fut tenuë la prémiére Seſſion, comme on en étoit convenu. Elle commença par la Meſſe du Saint Eſprit, après laquelle tous les Prélats en habits Pontificaux prirent leurs places. On chanta enſuite une Antienne, & tous les Peres firent une priére à voix baſſe. Les Litanies, & l'Himne du Saint Eſprit furent auſſi chantées. Les Prélats ſe levérent, prirent leurs mitres, & un des Evêques monta dans la tribune pour lire les Decrets, qu'on devoit ſtatuer dans la Seſſion, à laquelle lecture les Préſidans de chaque Nation, c'eſt à dire, de l'Italienne, de la Françoiſe, de la Germanique, & de l'Angloiſe répondoient *Placet*. Et tout cela finiſſoit par le *Te Deum*. Le Pape préſida à cette prémiere Seſſion, auſſi bien, qu'aux autres, qui ſe ſuivirent pendant tout le tems, qu'il fût à Conſtance.

Les Légats de *Benoit XIII.* & de *Grégoire XII.* étoient en chemin, & s'approchoient de la Ville. On avoit marqué le logement des Ambaſſadeurs de *Grégoire* dans le Couvent des Auguſtins.

Le Cardinal de Raguſe *Jean Dominio*, arrivé à quelques lieües de la Ville, envoia un exprès pour faire mettre à la porte de ce Couvent les armes de ſon maître. Ce qui irrita fort *Jean XXIII.* qui les fit ôter la nuit ſuivante. Le Cardinal en fit ſes plaintes; l'on tint là deſſus une congrégation, dans laquelle les ſentimens furent fort partagés, & l'on convint, que les armes de *Grégoire* ne devoient point paroitre dans une Ville, qui n'étoit pas de ſon obédience, C'eſt le ſentiment le plus ſuivi, quoi qu'il y ait des Auteurs, qui prétendent, qu'on ne décida rien ſur cette affaire. Ce fût dans cet intervalle, que *Jean Hus* fut arrêté. Avant que de partir de Prague, il avoit fait afficher aux portes des Egliſes de cette Ville, qu'il alloit au Concile pour répondre à toutes les accuſatious, qu'on formeroit contre lui, & juſtifier ſa conduite, & ſes ſentimens. Il demanda auſſi à l'Evêque de Nazaret, inquiſiteur, s'il n'avoit rien à propoſer contre lui, & il en reçut un témoignage favorable; mais s'étant préſenté à la Cour de l'Archevêque, qui avoit convoqué une Aſſemblée contre lui, on lui refuſa l'entrée, & on ne

vou-

voulut pas l'écouter. Cela ne l'empêcha pas de partir. Il ſe mit en chemin avec les Seigneurs dont on a parlé plus haut. Il diſtribua ſes affiches en Latin, & en Allemand dans toutes les Villes par où il paſſa, déclarant publiquement, qu'il alloit au Concile pour ſe juſtifier, & répondre aux accuſations, qu'on voudroit former contre lui, & exhortant ceux, qui auroient quelque choſe à lui reprocher, de s'y rendre.

Il arriva comme on a dit, à Conſtance le 3. *Novembre*. Son adverſaire *Etienne Paletz* s'y rendit quelque tems après. Il étoit Profeſſeur en Theologie à Prague, & Curé d'une Paroiſſe de la même Ville. Il ſe joignit avec un autre Curé nommé *Michel de Cauſis*, ennemi comme lui de *Jean Hus*, & animé du même zéle. Leur prémier ſoin fût de dreſſer un mémoire de ſes erreurs, qu'ils preſenterent au Pape, & aux Peres du Concile. Sur ce mémoire on cita *Jean Hus* à comparoitre vint ſix jours après ſon arrivée, devant le Pape & les Cardinaux. Il y alla accompagné de *Jean de Chlum* ſon ami, & declara à toute l'Aſſemblée, qu'il aimeroit mieux mourir, que d'être convaincu d'aucune héréſie; qu'il étoit venu avec joie à ce Concile, promettant que ſi l'on pouvoit le convaincre de quelque erreur, il l'abjureroit ſans balancer. Les Cardinaux furent contens de cette réponſe, & le ren-

voierent en lui donnant des gardes, juſqu'à nouvel ordre.

Ils ſe raſſemblérent l'après midi le même jour, & le réſultat fût, qu'on mettroit *Jean Hus* en lieu de ſûreté, & qu'on l'arrêteroit pour l'empêcher de dogmatiſer, comme il faiſoit. Ainſi ſur le ſoir on donna ordre au Gouverneur du Palais du Pape de conduire *Jean Hus* dans la maiſon du Chantre de l'Egliſe de Conſtance, où il fût huit jours ſous bonne garde, & de là transféré dans la priſon du Couvent des Dominicains. *Jean de Chlum*, qui eût la liberté de ſe retirer courut auſſi-tôt au Pape pour lui porter ſes plaintes, qu'on eût ainſi violé la foi publique. Mais le Pape en rejetta la faute ſur les Cardinaux & les Evêques : & comme *Jean XXIII.* paroiſſoit douter, que *Jean Hus* eût un ſauf-conduit de *Sigiſmond*, *Jean de Chlum* le lui aſſûra, ſans le lui montrer, quoi qu'il le fit voir à beaucoup d'autres. *Jean Hus* demeura toûjours dans ſa priſon ; il y tomba même malade, & quelques uns ont dit, que le Pape lui envoia ſes medecins. La derniere reſſource de *Jean Chlum* étoit l'arrivée de l'Empereur pour lui demander la liberté de ſon ami, conformément au ſauf-conduit. Mais *Sigiſmond* n'arriva, que vers la fin de *Decembre*. Cependant on commençoit le procès de *Jean Hus*. Ses accuſateurs préſentérent

une

une requête au Pape, contenant les chefs d'accusation, en huit articles, contre lui. „ 1ò. D'avoir enseigné publiquement, qu'il „ falloit communier le peuple sous les deux „ especes. 2ò. Que dans le Sacrement de „ l'Autel le pain demeure pain après la Con- „ secration. 3ò. Que les Prêtres en peché „ mortel ne peuvent pas administrer les Sa- „ cremens ; qu'au contraire toute autre per- „ sonne peut le faire étant en état de grace. „ 4ò. Que par l'Eglise il ne faut pas enten- „ dre le Pape ni le Clergé, que l'Eglise ne „ peut point posseder des biens temporels, „ & que les Seigneurs Séculiers peuvent les „ lui ôter. 5ò. Que *Constantin* & les au- „ tres Princes ont erré en dotant l'Eglise. „ 6ò. Que tous les Prêtres sont égaux en „ Autorité, qu'ainsi les Ordinations, & les „ cas réservés aux Papes, & aux Evêques, „ ne sont qu'un pur effet de leur ambition. „ 7ò. Que l'Eglise n'a plus la puissance des „ clefs, quand le Pape, les Cardinaux, les „ Evêques & tout le Clergé sont en péché „ mortel. 8ò. *Jean Hus* à mépriſé l'Ex- „ communication, aiant toûjours célébré „ l'Office Divin pendant son voiage. Cette requête produsit son effet. Comme elle demandoit, qu'on nommât des Commissai- res pour instruire le procès de l'accusé, le Patriarche de Constantinople, & deux Evê- ques furent chargés de cette commission.

Ils prirent le ſerment des témoins, & les entendirent. Ils étoient en grand nombre, parce qu'il avoit choqué pluſieurs Eccleſiaſtiques par ſes prédications. On lui porta toutes ces accuſations dans ſa priſon, où il étoit malade : ce qui devoit ſans doute l'inquieter ; mais malgré tous ces chagrins il ne laiſſa pas de compoſer divers traités. On trouve, qu'outre les trois Commiſſaires, que le Pape avoit nommés pour rendre l'inſtruction du procès plus célébre, il en choſit un plus grand nombre, & tous étoient Cardinaux, excepté deux Généraux d'Ordre. Ce furent les Cardinaux de *Cambrai*, *Pierre* d'*Ailly*, de *Saint Marc*, de *Brancas* & de *Florence*. *Jean de Chlum* en avoit écrit à *Sigiſmond*, qui envoia auſſi-tôt des ordres exprès à ſes Ambaſſadeurs de faire inceſſamment élargir *Jean Hus* ; mais quelque précis, que fuſſent ces ordres, on laiſſa toûjours l'accuſé en priſon. On crut pouvoir attendre l'arrivée de l'Empereur pour lui repréſenter la juſtice de la conduite, qu'on avoit tenüe ; & qu'il ſeroit toûjours tems alors de rendre la liberté au priſonnier, ſi le Prince le vouloit abſolument. *Jean de Chlum* ſe plaignit hautement de cette déſobéiſſance dans un écrit latin & allemand, qu'il fit afficher en pluſieurs endroits.

Peu de tems après l'Empereur arriva. Il vint deſcendre le 24. *Decembre*, veille de Noël,

Noël, à Uberlingen vis-à-vis Conſtance; & s'étant embarqué la nuit même avec *Barbe*, Comteſſe de Cillei ſon épouſe; *Eliſabeth* Reine de Boſnie, *Rodolphe* Electeur de Saxe, *Anne de Virtemberg*, & quelques autres perſonnes du prémier rang de l'un & l'autre ſexe; comme il n'y a que la largeur du Lac à traverſer pour arriver à la Ville, il y aborda un peu avant minuit; & après s'être repoſé quelque tems, il ſe rendit dans la Cathédrale, où le Pape, qui l'y attendoit, célébra la Meſſe Pontificalement, aſſiſté par l'Empereur révêtu des habits de Diacre, dont il fit la fonction en chantant l'Evangile de la prémiere Meſſe du jour de Noël tiré du Chap. 2. de S. Luc *Exiit Edictum à Cæſare Auguſto &c.* Après la Meſſe le Pape préſenta une épée à l'Empereur, l'exhortant à s'en ſervir pour la déffence de l'Egliſe. *Sigiſmond* n'avoit alors que quarante ſix ans. Il avoit de l'eſprit, étoit naturellement éloquent, aimoit les gens de lettres, & s'exprimoit aiſément en latin. Il avoit un grand zele pour la foi, & pour l'union de l'Egliſe: ce qu'il fit paroitre dans ce Concile; mais il eût le malheur d'être ſouvent battu dans les guerres, qu'il entreprit, & de ſe voir déshonoré par ſon Epouſe, qui ſelon un Hiſtorien, fût la Meſſaline de ſon Siécle. Quatre jours après l'arrivée de l'Empereur, c'eſt à dire le 29. *de Decembre*, l'on tint une Congré-

grégation générale, où il voulut assister. Le Pape s'y trouva avec ses Cardinaux & ses Prélats. *Sigismond* leur apprit, ce qu'il avoit fait avec *Benoit XIII.* & *Grégoire XII.* & engagea le Concile à attendre leurs Légats, & les Ambassadeurs des Princes de leurs obédiences. Il leur dit, que le résultat d'une négotiation, qu'il avoit ménagée avec *Ferdinand* Roi d'Arragon & *Benoit XIII.* étoit, qu'il se trouveroit avec eux à Nice en Provence dans le mois de *Juin*, pour conférer ensemble sur les mésures néceſſaires à la paix de l'Eglise, & qu'il avoit pris les mêmes soins à l'égard de *Grégoire XII.* Dans cette même Congrégation, on nomma des Cardinaux pour délibérer avec l'Empereur sur les moiens convénables à la continuation du Concile. Voila tout ce qui se passa cette année à cet égard.

1415 Mais comme l'on comptoit près de cent mille étrangers dans Constance, quoique la Ville soit d'une grandeur assés médiocre, il falloit pourtant pourvoir à la liberté, à la sûreté, à l'ordre, à la commodité, & à la subsistance des personnes du Concile. C'est pour cela que le prémier de *Janvier* de cette année 1415. Les Députés, qui avoient été nommés dans la Congrégation du 29. *Decembre* s'assemblérent avec l'Empereur pour délibérer sur toutes ces choses, & prendre de justes mésures. Elles furent si

bien

bien priſes, que malgré cette confuſion de gens de divers caractéres, il n'arriva preſque aucun déſordre : les vivres ſe vendirent à un prix fort raiſonnables, & on ne manqua de rien.

Tſchudi en a mis la taxe à la tête de ſon ſécond Tome ; où l'on renvoie le curieux. Après les Réglemens de Police, on parla d'affaires Eccléſiaſtiques. Les Commiſſaires appréhendant, que l'affaire de *Jean Hus* ne fût arrêtée par le ſauf-conduit, que *Sigiſmond* lui avoit accordé, priérent l'Empereur de leur laiſſer la liberté d'agir. Il leur répondit favorablement, & leur déclara, que le Concile étoit libre dans les matiéres de foi ; qu'il pouvoit procéder ſelon les régles contre ceux, qui étoient notoirement atteints d'héréſie, & les juger ſelon leur mérite, après les avoir oüis publiquement ; qu'à l'égard des ménaces, qui avoient été faites en certains lieux, & en certains écrits en faveur de *Jean Hus*, Sa Majeſté en avoit défendu l'éxécution, & le feroit encore, s'il étoit néceſſaire : ce qui prouve, que *Sigiſmond* avoit changé de ſentiment.

Les Auteurs ont fort varié ſur le jugement, qu'ils ont porté de la conduite du Concile à l'égard de *Jean Hus* muni d'un ſauf-conduit de l'Empereur : cette diverſité de ſentimens vient de la différence des Religions, dont chaque Hiſtorien faiſoit profeſſion.

feſſion. Les Proteſtans intereſſés dans la défenſe de cet Héréſiasque, qu'ils regardoient comme un de leurs chefs, ont abſolument condamné le Concile d'avoir manqué à la fois, à l'honneur, au droit des gens, qu'il viola, diſent-ils, d'une maniére indigne par l'empriſonnement, & par la mort de ce miſérable. Les Catholiques ont prétendu au contraire, que le ſauf-conduit n'aiant été accordé à *Jean Hus*, que pour aller rendre compte de ſa doctrine au Concile, & s'y ſoumettre à toutes les peines, que mérite un hérétique, ſi on l'y pouvoit convaincre de la moindre erreur, *Jean Hus* manquant à cet article, qui eſt le point eſſentiel, ſur lequel eſt fondé le ſauf-conduit, il eſt certain, diſent-ils, qu'il n'a nulle force ; car enfin *Jean Hus* ne le demande, & on ne le lui donne, que pour aller défendre ſa doctrine contre ſes adverſaires, en ſe ſoumettant au Concile, qu'il reconnoit pour juge, & pour général, comme il le confeſſe dans ſes affiches. Le ſauf-conduit quoi que ſimple, & dans les termes du paſſer, & repaſſer ne le garantit pas de la condition, qu'il s'eſt impoſée lui même ſans y être forcé, mais par un effet pur de ſon libre arbitre. En ſorte que le Concile en condamnant ſon héréſie en la perſonne de l'Héréſiasque, n'â point péché, & par conſéquent n'eſt pas répréhenſible.

De

De plus *Jean Hus* n'eut point de ſauf-conduit du Concile, qui étoit ſeul en pouvoir de lui en donner dans les matiéres de foi. Les Peres perſuadérent l'Empereur, qu'il ne pouvoit pas être accuſé d'avoir manqué à ſa parole, parce que le Concile, qui eſt au deſſus de l'Empereur, n'aiant point donné de ſauf-conduit à *Jean Hus*, il n'avoit pas été en droit de lui en accorder un ſans le conſentement du Concile, à qui l'examen des ſentimens contre la Religion appartient uniquement. *Sigiſmond*, qui étoit dans cette occurence la perſonne principale, ſentit bien, que les Peres n'auroient pas pû en conſcience reſpecter le ſauf-conduit par les raiſons, qu'on à dites, & qui ne ſouffrent aucune contradiction raiſonnable, ainſi qu'il le fit connoitre à *Jean Hus* lui même, lorsqu'il lui dit, qu'il y avoit des gens, qui lui affirmoient, qu'il n'avoit pas été en droit de donner aucune protection à un hérétique, ou à un homme ſuſpect d'héréſie : de maniére, que les deux Decrets, que le Concile donna pour diſculper l'Empereur ne l'ont pas plus légitimé aux yeux de l'univers, que le fait en lui même, qui eſt tout uni en faveur du Concile. Les eſprits les plus rigides, & les plus délicats ne peuvent blamer l'Empereur, que de n'avoir pas aſſés connu, qu'il pouſſoit un peu trop long ſon autorité, & qu'il la mettoit en compromis.

L'em-

L'empriſonnement de *Jean Hus* ne fut pas plûtôt appris à Prague, que tous les Seigneurs en firent grand bruit. Ils écrivirent pluſieurs lettres à l'Empereur pour lui demander ſa liberté. Ils le juſtifient ſur le témoignage de *Conrad* leur Evêque, dont ils envoient à l'Empereur une déclaration ; ce qui n'eſt pas ſurprenant, puisque ce Prélat peu d'années après ſe déclara publiquement en faveur des Huſſites, quelque tems après les mêmes Seigneurs réiterérent leurs lettres, & repréſenterent à l'Empereur, qu'il n'y avoit ni petit ni grand, qui ne vît avec étonnement, & avec indignation, que le Pape eût oſé entreprendre de faire empriſonner un homme innocent contre la foi publique, muni d'un ſauf-conduit de ſa Majeſté Impériale, & ſans en alleguer aucune raiſon. Mais toutes ces lettres ne ſervirent qu'à faire reſſerrer plus étroitement *Jean Hus*, qui demeura en priſon chés les Dominicains pendant deux mois, après les quels il fut encore transféré chés les Franciſcains.

On fut ſupris de voir arriver au Concile les Ambaſſadeurs du Duc de Milan, qui étoit dans la disgrace de *Sigiſmond* ; il ſembloit, qu'il auroit dû auparavant avoir fait ſes ſoumiſſions à ce Monarque comme Vicaire de l'Empire en Italie, & comme ſon Feudataire. *Frédéric* Duc d'Autrîche n'en agiſſoit pas de meilleure grace avec l'Empereur.

pereur. Il refuſa conſtamment de lui faire ſa cour, & ne voulut point, comme les autres Princes & Seigneurs venir recevoir ſes fiefs de *Sigiſmond*, quoi qu'il l'en eût fait avertir. Le Duc le portoit haut, & ſe croioit auſſi puiſſant dans ces Païs, que l'Empereur. De ſorte, que ce Prince ſenſible, à ce qui lui arrivoit, manda les Suiſſes, aux quels il ſe plaignit vivement de la conduite, que *Frédéric* tenoit à ſon égard; il leur demanda ſecours contre lui. Les Députés à leur ordinaire dirent, qu'ils le rapporteroient à leurs Seigneurs & Supérieurs; mais, qu'ils prioient d'avance Sa Majeſté Impériale de conſidérer, qu'il n'y avoit, que trois ans, que le Corps Helvétique avoit fait la paix avec le Duc d'Autriche pour l'eſpace de cinquante ans. Qu'ainſi, ils appréhendoient, que leurs Seigneurs ne puſſent pas accorder ſa demande. Néanmoins les Suiſſes au retour de leurs Députés indiquérent une Diétte à Zurich pour le cinquiéme *Février* affin de conſulter ſur la propoſition de l'Empereur.

Comme les Légats de *Benoit XIII.* & de *Grégoïre XII.* s'approchoient de Conſtance, & étoient ſur le point d'y arriver; on aſſembla une Congrégation pour délibérer ſur la maniére, dont on devoit les recevoir, & ſur le Caractére, qu'on leur donneroit. Les ſentimens, après avoir été longtems par-

tagés, ſe réünirent pour leur permettre d'entreravec le Chapeau rouge ſans être toute fois admis avec les autres Cardinaux : ce qu'on leur accorda pour le bien de la paix, à la quelle ils proteſtérent, que leurs maitres étoient très diſpoſé. Cette affaire fut ainſi terminée dans une autre Congrégation, ſuivant l'avis de l'Empereur, & du Cardinal de Cambrai.

Les Légats de *Benoit* arrivérent les prémiers, & déclarérent, que leur maitre étoit tout prêt de ſe rendre à Nice pour s'aboucher avec l'Empereur, & le Roi d'Arragon, affin de travailler à l'union de l'Egliſe : ce qui fût confirmé par les Ambaſſadeurs de *Ferdinand*, qui étoient arrivés en même tems, & qui invitérent l'Empereur à ſe trouver au rendés-vous : ce qu'il promit ſolemnellement pour le mois de *Juin* à certaines conditions.

Cependant les amis de *Frédéric* Duc d'Autriche l'aviſérent, que *Sigiſmond* cherchoit à ſe fortifier contre lui, & qu'il avoit demandé le ſecours des Suiſſes. Ce Prince là deſſus s'imaginant, que les Confédérés auroient conſenti à la demande de l'Empereur, alla à Conſtance, & fit hommage dans le deſſein de ſe venger enſuite à la prémiére occaſion de leur infidélité. *Sigiſmond* de ſon côté, quoi qu'il ne fût pas trop ſatisfait de l'hommage forcé de

Fré-

Frédéric, croiant que la Diétte de Zurich ne lui ſeroit pas favorable, & n'aiant plus le même ſujet de plainte contre le Duc, penſa à prévenir la réponſe des Suiſſes. Il envoia à Zurich pour faire connoître, que *Frédéric* s'étoit rangé à ſon devoir, & qu'ainſi il n'avoit pas beſoin de leur ſecours. Les Confédérés en furent charmés ſe voiant par là à l'abri de la diſgrace de l'Empereur, auquel ils auroient néceſſairement déplû, puiſque leur réſultat à la Diétte avoit porté, qu'on ne pouvoit pas, par rapport à la paix, entrer dans les idées de Sa Majeſté Impériale, & qu'on étoit réſolu de garder la Foi à *Frédéric.*

Quelques jours après, c'eſt à dire le 17. Février, il arriva pluſieurs Princes & Prélats de l'obédience de *Grégoire XII.* à la tête deſquels on peut mettre *Loüis de Baviére* Electeur Palatin & Fils de l'Empereur *Robert*, avec une belle & nombreuſe eſcorte des Evêques de Worms, de Spire, de Farden, & des Envoiés de l'Archevêque de Tréves, tous de l'obédience de *Grégoire XII.* Les Légats n'attendoient, que l'arrivée des Princes & des Prélats de leur parti, pour faire leur entrée. Ils la firent en effet. Le Cardinal de Raguſe *Jean Doucinie*, qui étoit arrivé avec eux, marchoit le Chapeau rouge en tête, aiant à ſes côtés l'Electeur Palatin, & les Prélats parmi

lesquels étoit le Patriarche de Constantinople son Collegue. Peu de jour après on leur donna audiance dans une Congrégation ; & sur la demande, que leur fit l'Empereur „ s'ils avoient des pouvoirs suffisans ; „ s'ils approuvoient le Concile ; & s'ils vou- „ loient se joindre aux autres pour déli- „ bérer unanimement ; le Cardinal de Raguse répondit au prémier article, qu'il avoit un pouvoir suffisant, & qu'il étoit prêt de le montrer. En effet *Grégoire XII.* avoit chargé ses Légats d'une Bulle, qui portoit, qu'il étoit prêt à renoncer, ou par lui-même, ou par ses Procureurs, pourvû, que les deux autres, *Bénoit*, & *Jean*, en fissent autant. A l'égard des deux autres articles ; il répondit, qu'il n'avoit point d'ordre : mais l'Electeur Palatin ajouta, qu'il étoit garant, que *Grégoire* ne refuseroit aucune des voies nécessaires à l'union, pourvû que *Jean XXIII.* ne présidât pas au Concile, & n'y fût pas présent. Surquoi l'Empereur leur demanda leur sentiment par écrit. Le lendemain il y eut Congrégation sur l'offre, que *Grégoire* faisoit de céder. L'Electeur Palatin s'expliqua avec beaucoup plus d'étendüe, que le jour précédent, s'offrant à travailler efficacement à faire réüssir la cession conjointement avec les Légats, qui auroient des pouvoirs plus amples, si les leurs n'étoient

toient pas ſuffiſans. Les Prélats de l'obédience de ce Pape inſtérent ſur la demande, qu'on avoit déjà faite, que *Jean XXIII.* ne fût pas préſent au Concile, affin qu'on y pût delibérer en toute liberté. Comme ils avoient donné un mémoire ſur leurs demandés *Jean XXIII.* à qu'il fut préſenté, le refuſa de point en point, approuvant la Ceſſion de *Gregoire* & de *Bénoit*, mais non pas la ſienne; & rejettant la propoſition de ne pas préſider au Concile, comme injuſte & malhonnête, parceque c'étoit lui, qui en qualité de ſeul Pape légitime, & reconnu pour tel de la plus grande partie de la Chrêtienté, avoit aſſemblé le Concile, s'y étoit rendu, & y démeuroit actuellement pour travailler de tout ſon pouvoir à la Réformation de l'Egliſe, *quoad mores.* Enfin il répondit, que la liberté étoit toute entiére dans le Concile; que *Grégoire* y avoit été ſuffiſamment invité; & que ſi ſes Partiſans vouloient s'unir à des conditions raiſonnables, il falloit les y recevoir avec toutes ſortes de témoignages de bienveillance.

Frédéric d'Autrîche n'étoit pas guéri du ſoupçon, qu'il avoit, que les Suiſſes euſſent volontiers donné ſécours à l'Empereur. Cette perſuaſion fut la cauſe, qu'il fit aſſidument ſa Cour au Monarque, & ne négligea aucun moment à lui marquer ſon attachement, lui promettant, tout ce qui dépendoit de lui, pourvû, qu'il voulut le ſoutenir contre les Confédérés.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANU.

dérés. *Sigiſmond* lui demanda le ſujet de ſes plaintes, & ce qui pouvoit l'émouvoir ainſi contre un peuple, avec lequel il étoit en pleine paix. Le Duc lui dit, que les Suiſſes lui faiſoient plus de tort par la paix, qu'il avoit avec eux, qu'ils ne lui en avoient fait pendant la guerre. L'Empereur parut ſurpris à ce diſcours. C'eſt ce que je ne ſçavois pas, répartit-il; & vous pouvez compter, que je leur en ferai parler. Surquoi il ordonna aux Suiſſes de le venir trouver; ce qu'ils firent; & lorſque *Sigiſmond* en préſence de *Frédéric* & de ſa Cour eut demandé aux Députés, ſi la plainte, que le Duc faiſoit contre eux, étoit fondée, ils firent la lecture du Traité de paix, qu'ils avoient pris par précaution avec eux; puis priérent *Frédéric* de s'expliquer par quel article il prétendoit prouver, qu'il lui fut arrivé du tort. Le Duc interdit à cette queſtion, à laquelle il ne s'attendoit pas, dit ſimplement, qu'il en parleroit avec ſes Gouverneurs, & ſes autres Officiers. *Sigiſmond* lui répliqua, qu'il auroit mieux fait de les avoir conſultés plûtôt, qu'il ſçauroit à quoi s'en tenir. *Frédéric* en eut encore le cœur plus ulceré, & l'Empereur ne fut pas fâché, que cette mortification fut arrivée au Duc d'Autriche, auquel il auroit été charmé de faire beaucoup d'Ennemis, affin de ſe venger du mépris qu'il avoit marqué pour ſa Perſonne ſacrée dans les prémiers jours du Concile.

Les

Les Suiſſes aiant fait le rapport fidéle de ce, qui s'étoit paſſé à Conſtance, & les Cantons aiant remarqué, que l'Empereur n'aimoit pas *Frédéric*, eurent occaſion de ſe tranquilliſer ſur l'effet de ce voiage de leurs Députés; mais les Bernois, rapporte *Tſchudi*, qui avoient jetté un œil de convoitiſe ſur le beau Païs de l'Ergovie, & qui s'imaginoient avoir rencontré une conjoncture favorable pour s'en rendre maîtres, opinérent fortement pour qu'on prît les armes, & qu'on ne négligeât pas une occaſion, qui exigeoit naturellement, qu'on en profitât. Ils colorérent leur ambition par la raiſon de l'injuſte acuſation, que le Duc d'Autriche avoit fait auprès de l'Empereur; Ils joignirent à cela le mécontentement, que leur donnoit la conduite de *Bourcard de Manſperg* Chevalier, & Ballif du Duc en maltraitant leurs ſujets, & le peu de ſatisfaction, qu'ils avoient de celle du Comte de Vallangin & du Seigneur de Falckenſtein, dont ils ſe plaignoient pour n'avoir pas obſervé exactement les devoirs de leur Combourgeoiſie avec la Ville de Berne. Ces raiſons, & quelques autres encore, qu'ils expoſérent aux Cantons, leur firent eſpérer, qu'on y feroit attention, & que les Suiſſes ſe prêteroient à leurs deſirs. Mais les Confédérés, qui regardoient cette affaire d'un œil plus tranquile, & qui en

ponderoient la conſéquence ne voulurent pas entendre parler de la guerre ; ils conſeillérent aux Bernois de s'en tenir à la paix, qu'on avoit conclüe avec le Duc d'Autrîche.

Cependant *Jean XXIII.* commençoit à ſentir, que le bureau ne lui ſeroit pas favorable. On tenoit pluſieurs Congrégations particulieres, aux quelles il ne ſe trouvoit point, parce qu'il étoit ſuſpect. Il ne laiſſoit pas d'être informé de tout par ſes Emiſſaires, qu'il gagnoit à force d'argent & de préſens. On faiſoit courir pluſieurs écrits, où l'on s'expliquoit avec liberté ſur ſon compte. Le Cardinal *Fillaſtre* en compoſa un entre autres, dans lequel il appuioit fort ſur l'abdication volontaire des trois Papes, comme la meilleure de toutes les voies. Le Pape s'en plaignit, mais le généreux Cardinal bien loin de désavoüer cette piece, alla trouver *Jean*, & lui dit, qu'il en étoit l'Auteur, & qu'il l'avoit compoſée pour le bien de la paix. Tous ces mémoires donnoient beaucoup d'ombrage à *Jean XXIII.* qui ne négligeoit rien pour fortifier ſon parti, ſans cependant faire un grand progrés.

Dans une Congrégation, qu'on tint le prémier de Février, les Ambaſſadeurs du Roiaume de Suede, de Dannemarck, & de Norvége ſe préſentérent avec les Députés de leur Clergé pour demander, que *Brigide Suedoiſe* & du Sang Roial fut miſe au

rang

rang des Saints ; fondés ſur ſa pieté, ſur ſes pélérinages, & ſur les miracles, qu'elle avoit faits pendant ſa vie, & qu'elle continuoit à faire après ſa mort. Cette Sainte avoit été mariée avec un grand Seigneur de Suede, dont elle avoit eu huit enfans. Après avoir vêcu enſemble aſſés long-tems, ils ſe ſéparérent d'un commun accord ; *Brigide* ne vêcut plus, que dans la retraite, & dans la pratique des bonnes œuvres elle fonda un Ordre de Religieux & de Religieuſes, dont il y a quelques Maiſons en Flandre ; & après pluſieurs voiages dans les Lieux ſaints, elle mourut à Rome en 1373. & fut canoniſée par *Boniface IX.* en 1391. mais comme cette Canoniſation faite pendant le Schiſme, pouvoit n'être pas univerſellement reconnuë, les Suedois voulurent la faire renouveller, & la rendre inconteſtable par l'Autorité d'un Concile Oecúmenique. *Jean XXIII.* fut bien aiſe de ſignaler par cette ſolemnité les reſtes de ſon Pontificat, qui finit bientôt, comme l'on verra.

Pour l'y diſpoſer, on préſenta ſecretement une longue Liſte d'accuſations contre lui, mais de l'avis des Allemands, & des Anglois on ſupprima ce mémorire tant pour ne point déshonnorer le ſaint Siége, que par bienſéance, & par honnêteté, n'étant pas à propos d'approfondir des accuſations de cette nature. Les Italiens ſe joi-

gnirent aux autres, jugeant bien, que c'étoit le parti le plus convenable & le plus ſûr. On s'en tint donc à ſuivre la voie de la ceſſion; & on lui envoia pour cela des Députés. Les Hiſtoriens diſent, qu'il accepta ce parti avec joie, & que dès le lendemain il aſſembla une Congrégation générale, où l'Empereur fut préſent avec tous les Prélats, les Princes, & les Députés des Nations: ſur le champ il fit lire par le Cardinal de Florence un écrit portant, qu'encore qu'il ne fut obligé par aucun vœu, par aucun ſerment, ni par aucune promeſſe à faire la ceſſion, qu'on lui demandoit; toutes fois il déclaroit, qu'il étoit prêt pour le repos de la Chêtienté de donner volontairement & librement la paix à l'Egliſe par la voie de ceſſion, ſi *Pierre de Lune*, & *Ange de Corario* condamnés d'héréſie & de Schiſme par le Concile de Piſe, & dépoſés du Pontificat, renonçoient ſuffiſamment au drôit, qu'ils y prétendoient; & ce en la maniére, dans les circonſtances, & dans le tems, qui ſeroient déclarés, & arrêtés entre lui & ſes Députés & les Députés du Concile. Ces offres donnérent beaucoup de joie aux Prélats; mais après les avoir plus mûrement examinées le lendemain dans une Aſſemblée des Nations, on trouva la formule vague, obſcure, ambigüe, & incapable de procurer l'union, parce

parce qu'elle étoit faite ſous une condition, qui dépendoit de la volonté des deux Contendans, & que s'il arrivoit, que l'un des deux ne voulût pas céder; le Concile auroit travaillé en vain. On envoia donc des Députés à *Jean XXIII.* pour le prier d'en donner une plus expreſſe & plus poſitive. Il l'accorda auſſi-tôt, mais elle étoit à peu près conçüe de la même maniére, que l'autre avec promeſſe d'en faire une Bulle. Il y ajoutoit ſeulement, que l'on renouvelleroit, & agravéroit le procés fait dans le Concile de Piſe à *Benoit XIII.* & à *Grégoire XII.* en ſuſpendant néanmoins l'exécution juſqu'au tems, qu'on leur donneroit pour faire la ceſſion; & qu'en cas, que ces deux Contendans ne vouluſſent point céder, l'Empereur & les Princes, les Ambaſſadeurs des Rois, & tout le Concile ſe joindroient à lui *Jean XXIII.* contre eux & leurs Adhérans, & s'engageroient de l'aſſiſter par des ſécours ſpirituels & temporels. Cette ſéconde déclaration fut encore jugée plus inſuffiſante, que la prémiére, parce que le Pape n'offroit de céder, qu'en cas, que les autres cédaſſent, & qu'il vouloit, qu'on renouvellât le procès fait aux deux autres.

Les Nations aiant donc examiné ces deux déclarations, qui ne leur parurent nullement récevables, ſollicitérent fortement

ment *Jean XXIII.* d'en donner une plus ample, & plus préciſe. Mais il les remettoit de jour en jour, & tâchoit pendant ce tems-là d'attirer des Membres du Concile dans ſes interêts, maltraitant même de paroles ceux, qui lui parloient ſur ce ſujet. C'eſt pourquoi les Nations prirent le parti d'en dreſſer une troiſiéme, que l'Empereur lui même préſenta au Pape avec quelques Députés du Concile, après avoir été approuvée par trois Nations. Mais le Pape ne la voulut jamais accepter, parce qu'elle étoit trop préciſe, & ſans aucune condition.

Pendant qu'on travailloit à obtenir de *Jean XXIII.* ſon abdication, les Députés de l'Univerſité de Paris arrivérent, ajant à leur tête le célébre *Jean Gerſon* Chancelier de cette Univerſité, & en même tems Ambaſſadeur du Roi de France au Concile. Ils eurent audience du Pape & de l'Empereur, qui leur rendirent des honneurs extraordinaires, & loüerent beaucoup l'Univerſité de Paris; qu'ils élevérent au deſſus de toutes les autres de l'Europe, particuliérement pour avoir contribué avec ſon Roi plus que tous le reſte de la Chrêtienté à la paix de l'Egliſe. Le Pape ajouta, qu'il la ſouhaitoit ſi ardemment, qu'il étoit tout prêt de promettre pour cela de céder, auſſi-tôt, qu'on auroit réglé la formule,

mule, ſelon laquelle il devoit faire ſolemnellement cette promeſſe. Ces Députés ſe joignirent aux Nations; & comme *Gerſon* avoit préparé de longue main tous les matériaux néceſſaires pour réüſſir dans le deſſein de l'union de l'Egliſe; & qu'il ne s'agiſſoit plus, que de convenir des termes pour obliger *Jean XXIII.* à céder: Tous enſemble convinrent d'une formule de ceſſion, que l'Empereur préſenta encore lui même au Pape quelques jours après. Il chercha mille détours pour ſe diſpenſer d'accepter cette formule, mais ſa répugnance donnoit une nouvelle vigueur aux François, aux Allemands, & aux Anglois; car pour les Italiens, quoiqu'ils ſe fuſſent à la fin rangés à la voie de la ceſſion, ils ne laiſſoient pas de la traverſer ſous main, autant qu'il étoit en leur pouvoir. Les Allemands voiant les tergiverſations du Pape, lui parlérent plus fortement, qu'on avoit encore fait, lui diſant, que le Concile comme Juge ſouverain étoit en droit de lui ordonner de céder, même avec ménaces, & que s'il réfuſoit opiniatrément, on emploieroit le bras ſéculier contre lui au nom de l'Egliſe univerſelle. Ces ménaces intimidérent le Pape, & le déterminérent enfin à accepter la ceſſion, & même en termes plus forts, que ceux, dont la déclaration précédente avoit été conçûe:

car

car au lieu du mot de *promeſſe* on y avoit ſubſtitué ceux de *voüer* & *jurer*, ſelon l'avis de l'Univerſité de Paris.

Dans une Congrégation générale, qu'il tint dans ſon Palais le prémier de *Mars* en préſence de l'Empereur & des Députés des Nations, le Patriarche d'Antioche lui préſenta la formule en le ſuppliant de la lire. Il la lut en effet, & après cette lecture diſſimulant ſon chagrin, il dit, que ſon intention avoit toûjours été de donner la paix à l'Egliſe, qu'il étoit venu pour cela à Conſtance, qu'il avoit toûjours approuvé volontairement & librement la voie de la ceſſion, enſuite il prononça tout haut la formule conçuë en ces termes : „ Moi Jean „ XXIII. promets, fais vœu, & jure à Dieu, „ à l'Egliſe, & à ce ſacré Concile de donner volontairement & librement la paix „ à l'Egliſe par voie de ma ſimple ceſſion „ du Pontificat, de la faire & de l'accomplir effectivement ſuivant la délibération „ de ce préſent Concile, toute fois, & quantes que *Pierre de Luna* dit *Benoit XIII.* „ & *Ange de Corario* dit *Grégoire XII.* dans „ leurs obédiences, céderont par eux ou „ par des Procureurs légitimes le droit, „ qu'ils prétendent avoir au Pontificat, & „ encore en tout cas de ceſſion, ou de „ mort ou autre, auquel ma ceſſion pourra procurer l'union de l'Egliſe, & l'extirpation du Schiſme. „

Quand le Pape eut achevé de faire cette déclaration, il en fut remercié par l'Empereur au nom du Concile par les Cardinaux, & par les Députés des Nations, qui tous en rendirent leurs actions de graces à Dieu par le Chant du *Te Deum*. Enſuite le Pape indiqua la ſeconde Seſſion publique du Concile pour le lendemain 2. *de Mars*, affin qu'il y renouvellât ſolemnellement ſa démiſſion; ce qu'il fit. Il célébra lui même la Meſſe dans cette Seſſion. Il s'aſſit devant l'Autel, & le viſage tourné vers les Peres, il lut à voix haute la formule. On remarqua, qu'après avoir lu ces paroles : *Je fais vœu, & jure à Dieu*, il ſe leva de ſon ſiége, ſe mit à genoux devant l'Autel, & dit en mettant la main ſur la poitrine : *Je promets de l'obſerver ainſi.* Après ces paroles il ſe réleva, s'aſſit, & continua ſa lecture; quand elle fut achevée, l'Empereur quitta ſa couronne, ſe mit à genoux devant le Pape, & lui baiſa les pieds; le Patriarche d'Antioche en fit autant au nom du Concile, en lui promettant toutes ſortes d'aſſiſtances & de ſecours. Mais tous ces ſentimens d'affection réciproque ne durerent pas long tems.

Comme le Pape prétendoit être en droit de continuer les Seſſions publiques, l'Empereur & le Concile crurent, qu'il falloit auparavant l'engager à exécuter ſa promeſſe,

ſe, & pour cela le prier quelques jours après dans une Congrégation publique, d'expédier, ſelon les formes accoutumées, une Bulle de ſon abdication. Mais il régarda cette propoſition comme un outrage, qu'on lui faiſoit, & le Concile eut récours à l'Authorité de l'Empereur pour vaincre ſon obſtination. Il n'y réüſſit, qu'en parti, & tout ce, qu'il put obtenir du ſouverain Pontife, fut que du moins, il notifieroit ſa ceſſion à toute la Chrêtienté par une Bulle, qui fut datée du *6. de Mars.* Mais comme il étoit important, que l'affaire fût entiérement conſommée avant le départ de l'Empereur pour l'Eſpagne, affin que la ceſſion actuelle de *Jean XXIII.* pût déterminer les deux Contendans à faire la même choſe, les trois Nations Françoiſe, Allemande, & Angloiſe opinérent, qu'il falloit preſſer le Pape là deſſus, & l'obliger à reconnoître pour ſes Procureurs l'Empereur lui même, & tous les Prélats, qui devoient l'accompagner à Nice, affin qu'en étant garans, leur propre gloire les intereſſât à n'en pas avoir le démenti. Mais le Pape, quand on lui fit cette propoſition, la rejetta en colére, & les Italiens de ſon parti menacérent même de quitter le Concile.

Le 10. Mars *Jean XXIII.* qui vouloit engager *Sigiſmond* dans ſes interêts, lui préſenta

ſenta la Roſe d'or, qu'il avoit benie ce jour là même ſolemnellement. L'Empereur reçut ce préſent avec beaucoup de reconnoiſſance, & de reſpect. Il porta la Roſe par toute la Ville en cérémonie, & le Pape le régala magnifiquement avec tous les Princes Eccléſiaſtiques & ſéculiers.

Cette Roſe eſt : Le Pape benit une Roſe d'or enrichie de piérreries, le quatriéme Dimanche du Carême, & le troiſiéme Dimanche de l'Avent il l'envoie à quelque Prince ou Princeſſe, & quelque fois à une Egliſe en ſigne de proſpérité. Les Canoniſtes ont aſſés de peine à démontrer l'origine de la Roſe d'or. *Theophile Renaud*, qui en traite exprès, dit, que cette coutûme eſt très-ancienne dans l'Egliſe, & qu'il n'eſt pas aiſé d'en marquer ni le tems, ni le prémier Auteur. Quelques-uns en rapportent l'inſtitution au cinquiéme ſiécle, d'autres au neuviéme. Il eſt certain, qu'il y a longtems, que les Papes ont pris la coutûme de conſacrer une Roſe le Dimanche *Lætare Jeruſalem*. *Henri de Sponde* dit, que *Pierre de Blois* au douziéme ſiécle fait mention de cet uſage, & en rend les raiſons miſtiques dans quelques-uns de ſes ſermons. *Jacques Picard* Chanoine de Saint Victor de Paris dans ſes notes ſur l'Hiſtoire d'Angleterre écrite par *Guillaume de Neubourg*, ſur la fin du même ſiécle donne l'extrait d'une

lettre d'*Alexandre III.* à *Loüis* le jeune Roi de France en lui envoiant la Roſe d'or, „ Imitant, dit Pape au Monarque, la coutûme de Nos Ancêtres de porter dans „ leur main une Roſe d'or le Dimanche „ *Lætare*, Nous avons crû ne pouvoir la „ préſenter à perſonne, qui la méritât „ mieux, que Vôtre Excellence, à cauſe „ de ſa dévotion extraordinaire pour l'Egliſe, & pour Nous mêmes.„ Le même Auteur parle d'un ſermon, qu'*Innocent III.* prononça à pareil jour ſur le miſtére de la Roſe d'or, où le Pape dit, que cette Roſe étoit „ compoſée d'or, de muſc, „ & de beaume, que le muſc joint à „ l'or par le moien du beaume repréſente trois ſubſtances en J. C. ſçavoir la Divine, le Corps, & l'Ame. *André du Chêne* dit, que le Pape *Urbain V.* donna en 1368. la Roſe d'or à *Jeanne* Reine de Sicile, préférablement au Roi de Chipre, qui étoit à cette cérémonie, & que depuis ce tems là s'introduiſit la coutûme d'envoier telles Roſes aux Reines & aux Princeſſes. Il paroit, que ce qui n'étoit d'abord qu'une coutûme religieuſe devint dans la ſuite un acte d'Authorité, par lequel les Papes, en donnant la Roſe d'or aux Souverains, les reconnoiſſent pour tels; pendant que les Princes de leur côté acceptent avec plaiſir de la main du Souverain Pontife cette eſpece d'Hommage.

Mais *Sigiſmond* ne fut pas la dupe de toutes ces civilités. Il aſſembla le lendemain une Congrégation pour y propoſer de donner un Pape à l'Egliſe. C'étoit dire aſſés clairement, que *Jean XXIII* n'étoit plus Pape, & que le Concile étoit en droit d'en élire un autre. Il y eut de grandes conteſtations. L'Archevêque de Maience éclata, proteſtant, que ſi le Concile avoit droit d'élire un Pape, il falloit choiſir *Jean XXIII.* & qu'il n'en reconnoitroit jamais d'autre. Les Allemans & les Anglois reprirent l'affaire des accuſations formées contre le Pape. On délibéra même là deſſus. Mais toutes ces diſputes ne ſe terminérent, qu'à conclure, que les Nations étoient en droit de faire, ce qu'elles jugeroient le plus à propos pour l'union de l'Egliſe, & pour l'Election d'un autre Pape. Ce parti, qu'on venoit de prendre, intrigua ſi fort *Jean XXIII.* qu'il ne penſa plus dans la ſuite, qu'à chercher les moiens de ſe retirer ſecrettement, & de ſortir de Conſtance. On le ſoupçonna de ce deſſein ſur des conjectures aſſés fortes ; ce qui fut cauſe, qu'il y eut des ordres d'arrêter & d'obſerver de plus près ceux, qui ſortiroient de la Ville.

Le Cardinal de *Saint-Ange* voulant s'aller proméner fut arrêté lui même. Le Pape en fit ſes plaintes au Magiſtrat, qu'il accuſoit de violer la ſûreté, & la liberté,

qu'on avoit promiſe : les Magiſtrats en rejettérent la faute ſur *Sigiſmond.* On prit donc des méſures pour empêcher l'évaſion du Pape, & pour exiger de lui, qu'il établiroit des Procureurs pour faire ſon abdication : que cette procuration ſeroit donnée à l'Empereur, & aux Prélats, qu'on lui aſſocieroit : que tout cela ſeroit confirmé par une Bulle ; qu'il ne ſortiroit point de Conſtance ; qu'il ne diſſoudroit point le Concile juſqu'à ce que l'union fût faite, & que perſonne ne ſe retireroit clandeſtinement du Concile. Le Patriarche d'Antioche propoſa ces articles au Pape, qui promit d'en exécuter quelques-uns, & qui en refuſa d'autres, promettant toute fois de faire, ce qui ſeroit jugé néceſſaire pour l'union ſous peine d'être abandonné de tous ſes Cardinaux, & de tous ſes Prélats, s'il manquoit à ſa parole. Mais les Allemans & les Anglois n'eurent aucun égard à toutes ces belles paroles. Car comme on ne pouvoit plus douter, que le Pape n'eût réſolu ſa retraite, les Anglois propoſérent de l'arrêter dans une Aſſemblée, qui ſe tint le 19. *de Mars* en préſence de l'Empereur : mais la Nation Françoiſe s'y oppoſa prétendant, qu'il étoit à propos de laiſſer au Pape la liberté de choiſir la maniére de tenir ſa promeſſe. Les Italiens voulurent profiter de cette différence de ſentiment, qui tendoit à la déſunion des Nations, qui léur étoient oppoſées.

poſées. Ils députérent aux François le Cardinal de *Viviers*, ceux de *Saint Marc*, de *Cambrai*, & de *Saluces* pour tâcher de les désunir des Allemans, & des Anglois, au moins ſur deux articles. Le prémier, qu'on n'obligéroit pas le Pape à faire lui même ſa ceſſion. Le ſécond, qu'on révoqueroit la réſolution priſe depuis plus d'un mois d'opiner par Nations dans les Seſſions publiques. C'eſt ce, qui obligea l'Empereur à aller trouver la Nation Françoiſe avec les Allemans & les Anglois, & à leur préſenter un mémoire pour obliger le Pape à établir des Procureurs de ſa ceſſion, & à ne point quitter le Concile. Mais ſur ce que *Sigiſmond* prétendoit déliberer dans cette Aſſemblée avec les Allemans & les Anglois, il y eut de la conteſtation. La Nation Françoiſe repréſenta, que les autres aiant délibéré ſeules, il étoit juſte, qu'elle eût la même liberté, les Allemans & les Anglois ſe retirérent auſſi-tôt: mais les François aiant demandé, que les Conſeillers de l'Empereur ſortiſſent auſſi, & qu'il n'y eût, que lui de préſent à leur délibération, *Sigiſmond* irrité ſortit bruſquement de l'Aſſemblée, en prononçant d'un ton fort émû, que c'étoit à préſent, qu'on pourroit connoître ceux, qui ſont bien intentionnés pour l'union de l'Egliſe, & en même tems pour l'Empire. Le Cardinal de

Cambrai régardant ces paroles comme une menace, ſe retira avec les quatres autres Cardinaux députés avec lui. Les Ambaſſadeurs de France ſurvinrent heureuſement pour terminer cette conteſtation. Ils demandérent audiance ; ils propoſérent de la part de leur Maître à peu près les mêmes choſes, que l'Empereur déſiroit, que le Concile ne fût ni diſſou, ni transféré ; que le Pape ne s'en retirât point ; que le Concile nommât des Procureurs pour proceder à l'acte de la ceſſion. C'en fut aſſés pour réunir les François avec les Anglois & les Allemans, & tous ſe joignirent à l'Empereur pour obliger *Jean XXIII.* à établir les Procureurs, qu'on lui démandoit.

La réunion de ces trois Nations déconcerta le Souverain Pontife. Il n'avoit plus de reſſource, que dans les intrigues de l'Archevêque de Maïence, & dans le ſécours de *Frédéric* d'Autriche, qui étoit arrivé à Conſtance depuis près d'un mois, feignant d'aller plus loin, & même ſans témoigner, qu'il fut en liaiſon avec *Jean XXIII.* & qu'il fut venu pour lui. Cependant le bruit ſe répandit bientôt dans la Ville, que *Frédéric* étoit venu pour favoriſer l'évaſion du Pape : & celui-ci pour la mieux couvrir dit à l'Empereur, que l'air de Conſtance lui étoit contraire, & qu'il vouloit aller changer d'air en quelque endroit du voiſinage. Surquoi *Sigiſmond* lui repre-

repréſenta, qu'il ne falloit point ſortir de la Ville, que cette démarche donneroit lieu à mille fâcheux ſoupçons contre lui; qu'il n'étoit plus en ſon pouvoir de lui permettre de ſortir de Conſtance, & qu'il ne paroiſſoit pas non plus, qu'il eut lui même des raiſons aſſez fortes pour le faire. On peut juger, qu'ils ne ſe quittérent pas fort contens l'un de l'autre.

L'Empereur depuis ce tems-là faiſoit garder le Pape à vûë, & envoioit même de tems en tems des eſpions juſques dans ſa chambre, & auprès de ſon lit pour l'obſerver. Enfin il lui alla parler lui même, affin de le détourner adroitement d'un deſſein, qui étoit devenu comme public. Il trouva le Pape ſur ſon lit, qui ſe plaignoit d'être tout étourdi, parceque l'air de Conſtance ne lui étoit pas bon, & qu'il ne pouvoit plus le ſupporter. *Sigiſmond* lui repréſenta là-deſſus, qu'il y avoit aux environs de la Ville beaucoup d'endroits agréables, où il pouvoit aller prendre l'air; mais qu'il le conjuroit de ne point quitter que le Concile ne fut fini; du moins de ne le point faire clandeſtinement, & d'une maniére peu honnête. A quoi le Pape répliqua, qu'il ne ſe retireroit point, que le Concile ne fut diſſou. Ce qu'il ne diſoit pas contre ſa penſée, parce qu'il regardoit ſa retraite & la diſſolution du Concile, comme la même choſe.

Cette visite de l'Empereur ne servit, qu'à confirmer le Pape dans son même dessein; Mais il ne lui étoit pas facile de l'exécuter, parcequ'il étoit observé de si près, que ni lui, ni le Duc d'Autriche ne pouvoit faire un pas à l'insçu de *Sigismond*. Le seul expédient, que *Frédéric* trouva, fut celui de donner un tournoi pour favoriser l'évasion de *Jean XXIII*. La Fête fut marquée pour le 20. de *Mars* après midi. Les principaux champions étoient le Duc d'Autriche lui même, & le fils du Comte de Cilei. Pendant que tout le monde étoit au spectacle *Jean XXIII*. se déguisa sur le soir en palfrénier, ou en postillon, & sortit dans la foule sur un cheval mal étrillé, aiant une grosse casaque grise sur les épaules, & une arbalête à l'arçon de la selle. La nuit il se mit dans une barque, que *Frédéric* avoit fait tenir prête, & descendant sur le Rhin, il se rendit en peu d'heures à Schaffhausen Ville appartenante à ce Duc à huit lieües de Constance. *Frédéric* après le tournois retourna dans la Ville, mais sur le soir, il en sortit seul, & avec beaucoup de précipitation pour aller à Schaffhausen joindre le Pape, qui y étoit déja arrivé.

Une nouvelle aussi surprenante, que celle-ci étonna fort tout le Concile: mais il se rassûra un peu par la lettre, que l'Empereur reçut du Pape, écrite de sa propre

propre main, par laquelle il assûroit Sa Majesté Impériale, qu'il ne s'étoit pas retiré à Schaffhausen à dessein de ne pas garder la parole, qu'il avoit donnée de renoncer au Pontificat pour la paix de l'Eglise; au contraire, qu'il l'avoit fait, affin qu'étant en pleine liberté, & en sûreté de sa personne, comme il y étoit par la Grace de Dieu, il pût faire cette action plus librement, & sans qu'on pût dire, qu'il y avoit été forcé. Le Pape ajoutoit dans sa lettre, qu'il jouissoit à Schaffhausen d'un air, qui convenoit à son tempérament; & qu'il y étoit venu à l'insçû du Duc d'Autriche. Ce qui étoit faux, selon la rélation des Historiens. Il écrivit à peu près dans les mêmes termes au Collége des Cardinaux, à qu'il n'avoit pas communiqué son dessein. Il fut suivi de la plûpart de ses moindres Officiers & Domestiques; mais quelques jours après il y eut sept Cardinaux, qui l'allérent joindre, & dont la plûpart revinrent néanmoins peu de tems après.

Cette évasion du Pape jetta la consternation dans toute la Ville de Constance, où chacun ne pensoit plus, qu'à se retirer, content de se garantir du pillage. L'Empereur appaisa tout. Dès le lendemain il monta à cheval avec l'Electeur Palatin, & tous les Seigneurs de sa Cour, & faisant le tour de la Ville, il rassûra tout

le monde en donnant ſa parole Roiale, que dans Conſtance on auroit la même ſûreté, qu'auparavant, & que le Concile ne ſeroit point interrompu pour l'abſence du Pape. C'eſt pourquoi il aſſembla le même jour une Congrégation générale, à qui il déclara, qu'il vouloit maintenir le Concile au péril de ſa vie, & que la retraite de *Jean XXIII.* ne devoit allarmer perſonne. Dans cette Congrégation l'on convint de députer les Cardinaux *Jordan des Urſins*, *Guillaume de St. Marc*, & *Amedée de Saluces*, avec l'Archevêque de Rheims, afin qu'ils travaillaſſent à faire revenir le Pape au Concile. Le Duc d'Autriche fut cité devant l'Empereur, & le Concile, comme coupable de trahiſon, & d'infidélité envers l'Egliſe : & dès ce moment pluſieurs Seigneurs, & Villes de ſon obéiſſance, retirérent de lui leur ſerment de fidélité.

Jean Gerſon avant le départ des Députés fit de concert avec l'Empereur un diſcours pour établir la Supériorité du Concile au deſſus du Pape, affin qu'ils puſſent notifier à *Jean XXIII.* ce que penſoit l'Aſſemblée là deſſus, & qu'il ne crût pas avoir diſſou le Concile par ſon évaſion. Les Cardinaux ne voulurent point aſſiſter à l'Aſſemblée, où *Gerſon* prononça ſon diſcours, parceque le Pape leur aiant écrit, qu'il ne s'étoit retiré, que pour faire plus

libre-

librement ſa ceſſion, ils voulurent attendre l'effet de cette promeſſe. Le diſcours de *Gerſon* fut le fondement de toute la conduite du Concile dans l'affaire de *Jean XXIII.* & l'origine de la queſtion, qui fut vivement agitée alors ; ſi le Concile eſt au deſſus du Pape ou non. L'Univerſité de Paris publia auſſi quelques concluſions ſur le même ſujet ; mais le Concile ne les reçût pas toutes, parce qu'il y en avoit quelques unes exprimées en termes trop durs, qui auroient pû aigrir les eſprits. Elles tendoient à prouver, comme *Gerſon*, qu'en pluſieurs cas le Concile eſt au deſſus du Pape. Le Pape n'étoit pas content de tous ces diſcours, il en fit de grandes plaintes aux Ambaſſadeurs de France, qui l'étoient allé trouver de la part du Concile. C'eſt ce qui l'obligea d'envoier des ordres à tous les Officiers de ſa Cour de ſe rendre à Schaffhauſen dans ſix jours, & d'écrire une lettre apologétique au Duc d'Orleans, & à l'Univerſité de Paris pour rendre ſuſpects à la France & l'Empereur & le Concile. Il écrivit auſſi au Roi de France, au Roi de Pologne, & à pluſieurs autres Princes, ſur le même ton. Quelques unes de ces lettres furent renvoiées aux Peres du Concile ; ce qui marque, qu'elles ne produiſirent pas beaucoup d'effet. L'Archevêque de Rheims, qui étoit

un

un des Députés vers le Pape, revint au bout de deux jours. On voulut l'entendre dans une Congrégation générale. Il y vint, & préſenta à l'Empereur, aux Cardinaux, & aux Ambaſſadeurs de France des lettres de *Jean XXIII.* ajoutant que le Pape n'avoit quitté Conſtance, que pour changer d'air, qu'il ne ſe plaignoit point d'y avoir reçu aucun mauvais traitement; que ſa retraite ne devoit point être imputée à aucun ſoupçon, qu'il eût de l'Empereur, ni de ceux de ſon parti, & qu'il déſiroit même faire avec lui le voiage de Nice pour travailler de concert à la paix de l'Egliſe. Dans ſa lettre aux Cardinaux, il établiſſoit ſpécialement trois Procureurs d'entre les Cardinaux avec un Prélat de chaque Nation. Mais c'étoit toûjours à condition, que les deux Contendans céderoient. Il promettoit enfin d'expedier bientôt, & en bonne forme cette procuration, ordonnant aux Cardinaux de faire part de ſes intentions à l'Empereur, & à tous ceux, qu'ils jugéroient à propos de le faire.

Ce rapport étant fait, on indiqua la Seſſion publique pour le lendemain, où l'on détermina la continuation du Concile non obſtant l'abſence du Pape. Les trois Cardinaux députés vers le Pape *Jean* arrivérent après la Seſſion accompagnés du Cardinal de Piſe, & du Cardinal de Challant, qui

qui avoient ſuivi le Pape. Les Députés des Nations s'aſſemblérent en préſence de l'Empereur pour les entendre. Comme on croioit, qu'ils ſeroient favorables au Concile, on fut fort ſurpris, quand après pluſieurs défaites, on les vit ſoûtenir, que le Concile devoit être regardé comme diſſou par l'abſence du Pape, & que le Pape n'étoit point au deſſous du Concile.

Dans la quatriéme Seſſion, on dit, que le Concile repréſentoit l'Egliſe militante, & que ſon pouvoir venoit immédiatement de J. C. „ que le dit Concile de Conſtance lé-
„ gitimement aſſemblé au nom du Saint
„ Eſprit, faiſant un Concile général, qui
„ repréſente l'Egliſe Catholique militante,
„ à reçu immédiatement de JESUS Chriſt
„ une puiſſance, à laquelle toute perſonne de
„ quelque état, & dignité, que ce ſoit,
„ même Papale, eſt obligée d'obéir dans
„ ce qui appartient à la Foi, à l'extirpa-
„ tion du préſent Schiſme, & à la Réfor-
„ mation de l'Egliſe dans ſes Membres.

La cinquiéme Seſſion fut indiquée le ſixiéme *Avril*: mais avant, qu'on la tint *Jean XXIII.* fit notifier au Concile ſa ſéconde fuite à Lauffenbourg, déclarant en termes exprès, qu'il n'a quitté Schaffhauſen, que parce qu'il craignoit d'y être arrêté, & de ne pouvoir exécuter, ce qu'il avoit promis en faveur de l'union. Il ajoutoit

toit dans cette Bulle, affin de rendre le Concile, & l'Empereur plus ſuſpects, que quelque ſujet d'appréhenſion, qu'il eût à Conſtance, il ſe ſeroit expoſé à tout événement, s'il n'avoit appréhendé, que *Benoit XIII.* & *Gregoire XII.* ſçachant ſa détention, ne ſe fuſſent prévalus de cette violence pour ne pas céder, & pour entretenir le Schiſme. Que c'étoit par la même raiſon, qu'il s'étoit retiré de Schaffhauſen à Lauffenbourg, même avec précipitation; & durant un grand orage, parce qu'on l'auroit aſſiégé dans cette premiére Ville. Quelques Cardinaux furent fort intrigués de cette Bulle, eſpérant de voir le Concile diſſon par cette ſeconde fuite, & craignant de perdre leur fortune, ſi on le continuoit malgré ſon abſence. Pluſieurs dans la vaine eſpérance de la rupture du Concile, allérent trouver *Jean XXIII.* C'eſt ce qui détermina l'Empereur à tenir une Congrégation générale, où l'Archevêque de Rheims fit encore le rapport de ſon Ambaſſade auprès de ce Pape, affin que tout le monde fut convaincu de ſes variations en comparant le contenu de ſa Bulle avec ce que diſoit ce Prélat. Il ajouta à ſon rapport, que le Cardinal de Challant l'étant venu trouver, lui enjoignit de la part du Pape, d'aſſûrer *Sigiſmond*, qu'il n'avoit point été contraint de quitter Conſtance par crainte ou par violence,

lence, ou par la faute de l'Empereur; mais ſeulement à cauſe de ſa ſanté, & qu'il offroit d'exécuter tout ce, qu'il avoit promis dans le Concile; qu'il avoit de l'affection pour l'Empereur, & qu'il ſouhaiteroit conférer avec lui, s'il alloit à Nice trouver *Pierre de Lune* pour travailler à l'union: qu'il étoit vrai, qu'il n'avoit pas reçû cet ordre de la bouche du Pape, mais que le Cardinal de Challant s'étoit chargé de le lui dire. Ce Cardinal, qui étoit préſent, avoüa que la choſe étoit ainſi; mais qu'il devoit dire, que le Pape ne s'étoit pas retiré par la violence, qu'il avoit à craindre de la part de l'Empereur, mais par la crainte, qu'il avoit eüe de quelques gens de ſa Cour. *Sigiſmond* prit acte de cette déclaration, auſſi bien, que les Ambaſſadeurs de France.

A la cinquiéme Seſſion, la prémiere choſe, à laquelle on s'appliqua, fût l'examen des articles déja lus dans la quatriéme Seſſion. Si l'on en croit *Schelſtrate*, il y eût quelques conteſtations ſur la maniére, dont ces articles étoient dreſſés: cependant la plus grande partie des actes porte, qu'ils furent reçus unanimement, & approuvés dans la même forme, que les Decrets des autres Seſſions du Concile. Outre ces cinq articles *Sponde*, & après lui *Dupin* en ajoutent quatre autres. „ 1 *o.* Que le Pape „ eſt obligé de renoncer au Pontificat, & de

» s'en rapporter au Concile. 2ò. Que ſi en
» étant requis il refuſe ou différe de le fai-
» re, on doit dès lors le regarder comme
» déchû. 3ò. Que la retraite du Pape eſt il-
» licite & préjudiciable au bien & à l'union
» de l'Egliſe, & qu'on doit le ſommer de
» revenir, & ſur ſon refus déclarer fauteur
» du Schiſme, & ſuſpect d'héréſie. 4ò. Que
» ſi le Pape veut revenir à Conſtance, &
» accomplir ſa promeſſe, on lui donnera
» aſſûrance, qu'il ni ſera ni arrêté, ni mis
» en priſon, ni moleſté dans ſa perſonne,
» ou dans ſes biens avant ou après ſon
» abdication; mais qu'il démeurera en plei-
» ne ſûreté, & liberté, & que l'on pour-
» voira à ſon état après ſa renonciation par
» huit Commiſſaires, dont quatre ſeront à
» ſon choix, & les quatre autres ſeront
» nommés par le Concile. Les Cardinaux de
» Cambrai & de S. Marc, l'Evêque de Dol,
» & l'Abbé de Citeaux furent enſuite nom-
» més pour achever d'inſtruire le procès de
» *Jean Hus.*

Après cette réſolution du Concile, on en prit une autre, qui fut de prier l'Empereur d'écrire à *Jean XXIII.* pour l'engager à revenir à Conſtance au Concile, affin que ce Pape accomplît ce qu'il avoit promis à l'Egliſe & aux Peres : en le traitant toute fois avec honneur, & le laiſſant joüir d'une pleine & entiére liberté. *Si-*

giſmond

giſmond fit réponſe, qu'il ſçavoit, qu'il étoit dans le Château de Lauffenbourg entre les mains du Duc d'Autriche, mais qu'il ne ſçavoit pas, s'il voudroit revenir, ou ſi ce Duc le voudroit laiſſer aller : que quoi qu'il en fût, il étoit prêt de faire, ce que le Concile ſouhaitoit, de lui écrire pour le prier de revenir, & de lui envoier un ſauf conduit.

Dans l'intervalle de tems, qui ſe paſſa juſqu'à la ſixiéme Seſſion, le Duc d'Autriche fut mis au Ban de l'Empire. *Sigiſmond* fort mécontent de lui, réſolu de ne lui faire aucun quartier. Il fit donc afficher le ſeptiéme d'*Avril* à toutes les portes des Egliſes de Conſtance, & à toutes les places publiques un Edit, par lequel le Duc étoit cité, mis au Ban de l'Empire, & tous ſes Vaſſaux dégagés de leur ſerment de fidélité. Il écrivit à toutes les Villes de Suabe, de Suiſſe, & des environs, de pourſuivre *Frédéric* à toute rigueur, comme ennemi de l'Egliſe, de l'Empire, & perturbateur du Concile. Un grand nombre de Seigneurs ſe ſervirent de ce prétexte pour le dépoüiller. L'Empereur ſoutint ſes démarches par une Armée d'environ quarante mille hommes pour aller ſe ſaiſir des Provinces & des Villes du Duc. Ses meilleurs amis & ſes plus fidéles ſerviteurs l'abandonnérent ; entre autres les Comtes Eberhard de Nellenbourg, Jean de Tengen, Guillaume de

Montfort Seigneur de Tetnang, Frédéric de Toggenbourg, Jean de Lupfen, & Jean Trucſés de Waltpourg. Le Comte de Lupfen, qui étoit ſon Intendant, ne l'avoit déja pas voulu ſuivre à Schaffhauſen, lorſqu'il l'en avoit prié pour accompagner le Pape. Il lui répondit; vous avés ſçu commencer cette mauvaiſe manœuvre ſans mon conſeil, vous ſçaurés apparamment bien vous en tirer ſans moi. Cette réponſe avoit donné à penſer au Duc; auſſi ſuivit-il *Jean XXIII.* avec chagrin, & avec inquiétude ſentant bien, que tout alloit rouler ſur lui, & qu'il ſeroit dans un grand embarras.

L'anciénne jalouſie des deux Maiſons de Luxembourg & d'Autriche, & l'envie, que *Sigiſmond* avoit de s'enrichir au dépens du Duc, portérent peut être autant cet Empereur à le dépoüiller, & à le perſécuter, que la faute, qu'il avoit commiſe en faiſant évader le Pape de Conſtance. Quoi qu'il en ſoit, on lui prit Stein, Dieſſenhofen, Frauwenfelden, Winterthour, & d'autres petites places de la Suabe. Schaffhauſen, d'où le Duc avoit été obligé de ſe ſauver, ſe rendit, & devint Ville Impériale moiennant une ſomme d'argent. Les Suiſſes refuſérent long tems de prendre les armes contre *Frédéric*, à cauſe de la Tréve de cinquante ans faite avec lui; mais le

Con-

Concile les aiant ménacé d'excommunication, ils obéirent à condition, que l'Empereur ne feroit point de paix avec le Duc ſans les y comprendre, & que ce qu'ils pourroient prendre dans cette guerre leur démeureroit à perpétuité. Après que les Suiſſes eurent reçû l'ordre du Concile & de l'Empereur de faire la guerre au Duc d'Autrîche ; ils crurent, qu'ils ne devoient rien faire à la légére, & qui pût un jour leur être un ſujet de répentir, & d'un grand embarras ; pour cet effet, & affin de prévenir ſagement toutes les mauvaiſes ſuites, qui pourroient dériver d'une entrepriſe trop précipitée, ils indiquérent une Diétte à Lucerne, où il fut réſolu unanimement, à Berne près, de ne point entrer dans la vengeance de l'Empereur & du Concile par la raiſon de la paix, qu'il avoit faite avec *Frédéric*, il n'y avoit que trois ans. Les Députés de Berne dirent, qu'ils ne pouvoient pas ſe déterminer ſi promptement ſur une affaire de cette importance ; qu'ils demandoient du tems pour y réflêchir ; & qu'ils la prenoient *ad referendum*. Ce référer ne plut pas aux autres Cantons, qui en furent réellement offenſés. Il leur paroiſſoit étrange, que les Bernois vouluſſent profiter de l'accablement du Duc, & qu'ils vouluſſent s'emparer de ſon païs dans le tems, qu'il ne pouvoit pas le défendre.

La généroſité & la grandeur d'ame auſſi bien, que la bonne foi naturelle des Suiſſes ne s'accordoit pas avec la démarche, que ceux de Berne méditoient, à ce qu'ils leur ſembloient au grand déshonneur de la Nation Helvétique.

Cependant l'Evêque de Coire, le Comte de Toggenbourg, & ceux de Lindau aſſiégeoient la Ville de Feldkirch; mais, heureuſement pour *Frédéric*, ils ne purent pas la prendre. Ce pauvre Prince éprouvoit à ſon tour la viciſſitude de la fortune. Il s'étoit vû peu de tems auparavant au faite du bonheur, éſtimé, honnoré, & craint; préſentement il étoit perſecuté, abandonné & mépriſé. Néanmoins ſon malheur ne le touchoit pas infiniment, pendant que les Suiſſes reſtoient dans l'engagement, qu'ils avoient avec lui, eſpérant, que la fin du Concile ſeroit auſſi celle de ſes maux, & qu'il n'auroit pas de la peine à reprendre ſon Patrimoine; d'autant plus, que ſon beau Frére *Loüis de Bavière* Comte Palatin en ſe ſaiſiſſant de l'Alſace avec le ſecours des Villes de Bâle & de Strasbourg, ne s'en ſaiſiſſoit, que dans le deſſein de lui en faire la réſtitution en ſon tems. Mais lorſqu'il vit, que les Suiſſes forcés par l'Anathéme, dont ils furent ménacés par le Concile, en cas, qu'ils refuſaſſent de prendre les armes contre lui, ſe mettoient auſſi de

la

la partie, alors il perdit courage, & ſentant toute la force de ſon infortune il alla à Conſtance ſe jetter aux pieds de l'Empereur, auquel il remit ſes païs & ſa perſonne. Comme on le verra dans la ſuite.

Sigiſmond voiant, que la Diétte de Lucerne n'avoit pas opéré ce qu'il déſiroit des Suiſſes, les obligea à une ſeconde, qui fut convoquée à Beggenriet dans le Canton d'Underwalden le ſixiéme d'*Avril*; mais les ſept Cantons ne changérent rien de leur prémiére réponſe, & reſtérent fermes dans le deſſein de ne point déclarer la guerre au Duc d'Autriche pendant que la paix de cinquante ans ſubſiſteroit. Ils dirent tout net à l'Empereur, que leur honneur ne leur permettoit pas d'en agir autrement. Mais les Bernois avoient conſenti, à ce que l'Empereur & le Concile avoient demandé d'eux, & aiant envoié le Cartel au Duc, ils ſe préparoient à entrer dans l'Aargovie. Les ſept Cantons convinrent cependant à Beggenriet, que ſi l'Empereur & le Concile ne vouloient abſolument pas ſe déſiſter de leur commandement, étant contraints alors malgré eux à prendre les armes, ils ne partageroient pas le païs, qu'ils prendroient au Duc d'Autriche, mais qu'ils en joüiroient en communion. De maniére, qu'à la requête de *Sigiſmond* aiant aſſemblé une troiſiéme Diétte à Schweitz le

15. *Avril*, ils écoutérent les Ambaſſadeurs du Monarque, qui furent envoiés à chaque Canton en particulier, avec ordre de leur repréſenter vivement l'obéiſſance, qu'ils devoient rendre au Concile & à l'Empereur, comme étant Membres d'Empire, & comme Chrêtiens Catholiques obligés de venger le mépris & la déſobéiſſance de *Frédéric* d'Autriche à l'égard du Concile & de l'Empereur ; que ce Prince s'engageoit à ne faire aucune paix avec le Duc ſans les y comprendre, & qu'il leur tendroit la main dans toutes les occaſions, où ils auroient beſoin de ſon ſécours pour éffacer dans leur païs juſqu'au nom Autrîchien, qui avoit tant fait de peine à leurs Ancêtres depuis un tems infini. Les Ambaſſadeurs leur produiſirent une déciſion des Juriſconſultes, des Ambaſſadeurs des Rois de Dannemarc, d'Angleterre, de Suede, de Bohéme, de Pologne, & de tous les Electeurs, Princes, Comtes, & autres Seigneurs, qui ſe trouvoient à Conſtance, portant „ que les Suiſſes comme Membres d'Em-
„ pire étoient obligés au ſécours, que Sa
„ Majeſté Impériale démandoit d'eux con-
„ tre *Frédéric* d'Autrîche : qu'il étoit con-
„ ſtant, que les Membres d'Empire pou-
„ voient entr'eux contracter Alliance, Paix,
„ Tréve ; mais nullement au préjudice d'un
„ Empereur Romain, auquel ils étoient
„ natu-

„ naturellement attachés avant & après tels
„ contracts : que le Droit Eccleſiaſtique &
„ Civil exprimoit clairement, que dans
„ tous les Traités entre les Membres d'Em-
„ pire, le Pape, & l'Empereur étoient ré-
„ ſervés, quand même l'acte n'en feroit au-
„ cune mention. Ils produiſirent encore à la Diétte une aſſûrance de l'Empereur, comme quoi les Suiſſes pourroient garder à perpétuité, comme leurs biens propres, tous les païs, dont ils ſe ſaiſiroient en Helvétie ſur la Maiſon d'Autriche, ſans être jamais tenus à aucune réſtitution, & finirent par faire voir aux Députés la Lettre du Concile, par laquelle les Peres leur diſoient, que ſi leurs Seigneurs & Supérieurs refuſoient la juſte demande de l'Empereur, ils ſeroient obligés à proceder à l'Anathême contr'eux.

Les Cantons ſe ſentant ſi vivement preſſés, & voiant, que leurs conſciences étoient en repos par l'ordre du Concile, & leur honneur à couvert par celui de l'Empereur, ils endoſſérent la Cuiraſſe, & firent les préparatifs néceſſaires pour la conquête d'un Païs, qui ſuivant toutes les apparences ne devoit pas être meurtriere. Les Villes de Fribourg & de Soleure n'y eurent aucune part. La derniére fit la guerre pour les Bernois, & n'en rapporta, que la gloire. La prémiere fût heureuſe, qu'on ne la ren-

dit pas ſujette ou des Bernois, ou du Corps Helvétique, parce qu'étant du parti du Duc d'Autriche il ſembloit, qu'on ne devoit pas l'oublier dans cette déroute générale, & dans le partage, que les Princes & les Villes faiſoient des belles Provinces de *Frédéric*.

Ses ſujets, qui voioient de loin venir la tempête, & aux quels il n'étoit pas inconnu, que la punition des Souverains tombe ſur leurs têtes innocentes, cherchérent les moyens à pouvoir l'éviter; & parlà en même tems ſe conſerver pour leur Prince. A ce ſujet, quelques Villes de l'Aargovie délibérérent entr'elles, & examinérent, s'il ne ſeroit pas à propos pour le bien de la Patrie, de ſe joindre enſemble, & de faire un Corps à part, pour demander enſuite à entrer dans l'Alliance des Suiſſes. Mais affin de ponderer cette idée avec plus de loiſir, & d'attention, elles déterminérent une conférence à Sur, où la Nobleſſe par ſon trop grand attachement à la Maiſon d'Autriche fit échoüer un deſſein, qui étoit le ſeul au moien duquel, on pouvoit conſerver cette Province au Duc. On ſe ſépara fort mécontens les uns des autres. Mais les quatre Villes continuérent dans leur ſentiment; néanmoins la lenteur avec laquelle, on proceda à l'arrangement de toutes ces choſes fut cauſe, que les Députés, qu'elles envoierent aux Confédérés,

les

les trouvant déja en pleine marche pour venir les attaquer, revinrent ſur leurs pas : de ſorte, que chaque Ville fût abandonnée à ſon propre génie, & au ſoin de ſe tirer d'affaire comme elle pourroit.

Lorsque les Suiſſes eurent enfin une fois conſenti au déſir de l'Empereur, les ſix Cantons Zurich, Lucerne, Schweitz, Underwalden, Zug & Glaris convinrent entr'eux, qu'ils joüiroient enſemble de leurs conquêtes, affin, que ſi dans la ſuite on venoit à vouloir leur en diſputer la légitime poſſeſſion, ils puſſent la défendre à forces réünies. Les Uraniens reſtérent tranquilles chés eux, ne croiant pas avoir des raiſons ſuffiſantes pour pouvoir en toute ſureté de conſcience rompre la Tréve, qu'ils avoient faite avec le Duc d'Autriche ; mais les Bernois, qui pour leur aggrandiſſement avoient des vûës plus pénétrantes, ne s'embarraſſérent pas de s'aſſocier à perſonne pour leur entrepriſe. Ils ne vouloient point de partage, par conſéquent point de Collégues. Ils conſiderérent, que l'occaſion d'aggrandir leur Païs, par la permiſſion de l'Empereur, & de l'Empire étoit une choſe ſi extraordinaire, & en même tems ſi rare, qu'il n'y auroit pas du bon ſens à la négliger. Ils firent encore reflexion, que s'il prenoit envie au Duc d'Autriche, ou à ſes Succeſſeurs de vouloir reprendre le Païs,

qu'ils auroient conquis dans cette juſte guerre, il ſeroient mieux en état de se défendre par leurs propres forces, & que s'ils n'en avoient pas aſſés, ils pouvoient hardiment compter ſur le ſecours des autres Cantons, qui dans la crainte d'une pareille attaque ne le leur refuſeroit pas ; enfin que ſi perſonne ne leur diſoit rien, leur condition d'unique & ſeul Poſſeſſeur ne ſeroit pas moindre, que celle d'une Poſſeſſion aſſociée.

Ainſi, dans cette idée, ils avertirent leurs Alliés de Soleure, de Bienne & de Neufchâtel, de ſe tenir prêts à marcher, bien entendu, qu'ils n'auroient aucune part aux conquêtes, mais qu'ils ſe contenteroient du rembourſement des frais de la Campagne. Après s'être mis en état de faire la guerre contre un Prince, qui avoit toute la terre pour ennemie, que perſonne ne défendoit, & qui étoit lui même ſans reſſource, & après avoir ſommé leurs Alliés de venir par eau & par terre leur aider à ſubjuguer un Païs en quelque ſorte abandonné ; ſous le prétexte d'être les plus zelés au ſervice de l'Empereur, & les plus obéiſſans à ſes ordres, ils mêlérent leur anciénne rancune contre *Bourcard de Manſperg*, Gouverneur de ces Païs Autrîchiens, à cauſe du Comte de *Vallangin*, & du Seigneur de *Falckenſtein*, avec la grande envie de pouſſer les bornes de leur domination dans une terre étrangere ;

&

& pour ne pas être prévenus par les autres Cantons, ils allérent mettre le ſiége devant Zofingen, la prémiére Ville Autrîchienne de l'Aargau. Mais les Bernois aiant inutilement canoné la Ville pendant deux jours, ſans que les Zofingois vouluſſent ſe rendre, ils appréhendérent, qu'un plus long ſéjour devant cette place ne fût un obſtacle à leur deſſein, d'autant plus, qu'ils apprenoient, qu'un détachement de deux cens Lucernois étoit actuellement à Rieden Village à quatre petites lieuës de Zofingen. Ils offrirent donc à ceux de Zofingen une honnête capitulation, & des conditions telles, qu'il falloit pour les faire accepter, & par là empêcher les Lucernois de venir prendre part à la conquête non ſeulement de cette Ville, mais encore de toute l'Aargovie. *Jean de Reuſſeck* Baron de Bottenſtein leur Avoier & leur Capitaine, ſoutenu par la Nobleſſe, qui étoit en grand nombre dans Zofingen, ne vouloit point entendre parler de capitulation, mais la Bourgeoiſie, qui penſoit différemment ne vouloit pas perdre cette occaſion de rentrer dans ſes anciennes Franchiſes ; ce qui fit une conteſtation, qui fut enfin décidée à la pluralité des voix, & qui porta, qu'on remettroit la Ville aux Bernois ſous les conditions ſuivantes „ 1ô. „ Que les Zofingois renoncent pour le préſent

„ ſent & à perpétuité à la Domination Au-
„ trîchiene. 2o. Qu'ils réconnoiſſent de re-
„ lever de l'Empire, & ſe ſoumettent à
„ lui, ainſi qu'une vraie Ville Impériale;
„ & enſuite à la Ville de Berne lui pro-
„ mettant loiauté & fidélité, d'éviter ſa per-
„ te, & procurer ſon profit; renonçant en
„ la faveur à tous Sermens & Alliances,
„ qu'elle auroit pû avoir faites ci-devant;
„ aux Citoiens ſeuls & à leurs Succeſſeurs
„ liberté entiére dans leur Ville dans tou-
„ tes les occaſions, qui l'exigéront, & ſans
„ exception quelconque, qu'ils ne ſe déta-
„ cheront jamais à l'avenir ni du Saint Em-
„ pire, ni de la Ville de Berne ſans ſon ex-
„ près conſentement.

Les autres articles ſont des liaiſons, des engagemens, & des promeſſes réciproques, qui tendent à la conſervation des Franchiſes de Zofingen, comme cette Ville les poſſédoit avant, qu'elle fût tombée en la puiſſance de la Maiſon d'Autrîche; & à la fidélité, qu'elle veut & doit inviolablement garder aux Bernois. De façon, qu'à proprement parler les Zofingois ne joüiſſent, que de la ſimple protection de Berne, au militaire près, pour lequel ils ſont obligés de lui fournir un contingent en cas de guerre; comme ils firent dabord après leur reddition aiant donné ſoixante cinq hommes de leur Bourgeois, qui ſe joignirent aux

Trou-

Troupes Bernoiſes pour aller faire le ſiége d'Arbourg, dont les Habitans étoient leurs anciens amis. Les Soloriens, les Neufchâtelois, & ceux de Bienne ſe trouvérent à Arbourg. Le Château de Stein, qui appartenoit à la Famille de Kriechen, ſe rendit ſous la condition, que les Bernois lui paieroient la ſomme pour laquelle ce Château avoit été engagé. Delà ils ſe préſentérent devant les deux forts de Wartbourg ſur la même montagne, où étoit celui de Stein; ils ſommérent le Commandant de ſe rendre; mais comme il avoit une bonne Garniſon, & une nombreuſe troupe de Païſans pour les défendre, il ne voulut entendre à aucune propoſition; cependant les Bernois aiant menacé de mettre le feu dans les Villages voiſins, d'où étoient ces Païſans, ceux-ci forcérent le Gouverneur à remettre les deux Wartbourg; de ſorte, que ce commencement de Campagne étant extrêmement favorable aux Troupes combinées, elles pouſſérent tout de ſuite leurs conquêtes juſqu'à Arau, qui étant vivement preſſé fut obligé de capituler ſous des conditions différentes de celles de Zofingen, ce qui ne fut pas de ſon gout; parceque les Bernois n'aiant plus à craindre la communion des Lucernois, qui s'étoient jettés dans les Balliages libres, ne vouluren accorder à Arau, que les mêmes Franchiſes,

ſes, dont elle étoit en poſſeſſion ſous la Domination de la Maiſon d'Autriche, & qui étoient beaucoup moins avantageuſes pour la Bourgeoiſie, que celles de Zofingen. Mais ce qu'il y a de ſingulier dans la Capitulation d'Arau eſt, que les Soloriens y entrent pour tout, que pour la Souveraineté, à laquelle ils n'ont aucune part, la Ville aiant expreſſément réſervé de n'obéir qu'aux Bernois ſeuls.

Après la priſe de ces deux Villes les Bernois partagérent leurs Troupes en deux Corps dont l'un entra dans le Comté de Lentzbourg, & l'autre s'avança du côté de Brugg. Les prémiers prirent dans leur paſſage les Châteaux de Troſtbourg & de Liebec; & brulérent ceux de Halweil & de Rued. Les deux Villes de Brugg & de Lentzbourg ne firent point de réſiſtance; le Château de cette derniére en fit aſſés pour arrêter quelque tems les Aſſiégeans, parce que *Conrad de Weinsberg*, qui commandoit pour le Duc d'Autriche, les amuſa par de vaines promeſſes, qui n'aboutirent, qu'à en retarder la priſe, auſſi bien que du Château de Brunec, où il voulut emploier les mêmes détours. Mais les Bernois y étant venus avec toutes leurs forces, le fort fut obligé de ſe rendre, & la Dame *de Gesler* à la qu'elle il appartenoit ſe ſoumit à la fortune des vainquers. *Henri de Wohlen*, qui com-

commandoit dans le Château d'Habſpourg, tige de cette Auguſte Maiſon, n'attendit preſque pas la préſence des Bernois pour ſe rendre ; par là ces Républiquains en moins de quatre mois prirent dix ſept Villes & Châteaux n'aiant perdu que quatre hommes, qui furent tués en maraude par ceux, qui étoient dans le Château de Wildec, appartenant à Thurin de Halweil. Il rentrérent dans Berne au bout de cette victorieuſe Campagne triomphans, & comblés de joie.

Peu de tems après ils païérent les Troupes Auxiliaires. Les Soloriens ſe contentérent de deux mille gouldes, & ceux de Bienne de mille ; ce qui ne ſuffiſoit pas pour paier les ſouliers, que leurs Soldats avoient uſés ; tandis que les Bernois ſe gardérent ce beau & riche Païs, qu'ils poſſédent encore aujourd'hui, c'eſt ainſi qu'ils eurent un avantage conſidérable par deſſus les autres Suiſſes en s'emparant des biens de *Frédéric* d'Autriche ; & par là le Corps Helvétique ſemble être tombé ſans s'en appercevoir dans le ſiſtéme d'*Albert* prémier, au moien de cette conquête, qui paroiſſoit devoir être faite pour le profit du Corps en général, & non pas en particulier, car, pendant que les Bernois étoient occupés à faire le ſiége du Château de Wildec, les autres Confédérés, qui étoient devant Bade les ſollicitérent de venir ſe joindre à eux pour les aider à en prendre

dre le Château, où *Bourcard de Maiſperg* s'étoit retiré, après que la Ville au bout d'un ſiége de trois ſemaines, eût été priſe par les Troupes des Cantons; à Uri près, qui ne vouloit point de part à ces conquêtes, que ce Canton regardoit comme illégitimes, tant celles, que les Bernois avoient faites en particulier, que celles, que les ſix Cantons faiſoient en communauté; ſi tant eſt, qu'on pût regarder comme conquête la priſe d'un Païs ſans défenſe, privé du ſecours de ſon Souverain & de ſes Troupes. D'Ailleurs le droit de conquête n'étoit pas encore établi; & cette délicate doctrine d'oſer garder le Païs d'Autruï ſous ce prétexte étoit alors inconnüe. Les Uraniens ne voioient là ni teſtament, ni hérédité, ni poſſeſſoire fondé, ni acquiſition légitime; il n'y avoit, que le ſeul commandement de l'Empereur appuié d'une ſimple menace du Concile, qui ne leur paroiſſoit pas une raiſon ſuffiſante pour ſe joindre aux autres, leur ſemblant, que *Sigiſmond* auroit dû emploier à punir le Duc une autre Nation, qui n'avoit pas comme l'Helvétique promis par un Serment ſolemnel de ne point moleſter la Maiſon d'Autriche en ſes biens pendant cinquante ans ſous quelque prétexte que ce fût.

Contre l'opinion du Canton d'Uri les autres Suiſſes ne laiſſérent pas de ſuivre

leur

leur point de vûë. La raiſon du Commandement de l'Empereur, & l'Anathéme, dont ils étoient menacés ; leur fût un antidote contre la ſcrupuleuſe délicateſſe des Uraniens. *Sigiſmond* donna aux Zuriquois la Seigneurie de *Knonau*, entre le mont *Albis* & la Riviére de *Rüſs*, en fief, de la même maniére, que la Maiſon d'Autrîche l'avoit euë de l'Empire. Après quoi ils allérent avec le ſécours de la Cavalerie Impériale s'emparer du Balliage de *Dieticon*, & de la Ville de *Mellingen* ; & ſe croiant ſuffiſamment autoriſés, ils ſe joignirent aux Lucernois, qui avoient pris *Surſée*, *Reichenſée*, & *Villmeringen*, aux Suiſſes & aux Zugois, avec leſquels ils allérent aſſiéger *Bremgarten*, qui ſe rendit par compoſition, comme toutes les autres Villes avoient fait. *Baden* en fit de même, comme on l'a dit, & il ne reſtoit plus à prendre de l'Aargovie & de l'Ergovie, que le ſeul Château de cette derniere, que *Burcard de Manſperg* promit de remettre, en cas que le Duc ſon Maître ne le vînt pas ſecourir dans un tems marqué. Ce qui l'engagea à cette propoſition fut le ſécours de mille hommes, & de la groſſe artillerie, que les Bernois envoierent au Aſſiégeans, & parceque les vivres commençoient à lui manquer.

Le Duc d'Autrîche, qui comptoit ſur la protection des Suiſſes, s'en voiant ainſi pri-

vé, & de plus depoüillé de la plus grande partie de ſes Etats, pourſuivi par un puiſſant ennemi, & abandonné de ſes amis, ſe trouva très-embarraſſé, n'étant pas en état de réſiſter à l'Empereur, & ne voiant pas, qu'il fût ſûr pour lui d'aller ſe mettre entre ſes mains, & de lui demander grace. Le Pape en fut allarmé, c'eſt ce qui lui fit quitter Lauffenbourg pour ſe retirer à Fribourg en Brisgau. Il paroit par la ſuite, que le Pape ſe retira à Neubourg dans le Brisgau, & ſeulement après à Fribourg. Comme il s'y croioit beaucoup plus en ſûreté, qu'ailleurs, il parut auſſi beaucoup plus intrépide. Il envoia un mémoire, où il ne promettoit de céder, qu'à condition, que l'Empereur lui envoieroit un ſauf-conduit, dont il dicteroit les termes : que le Concile lui accorderoit une entiere liberté, & ſûreté après ſa Ceſſion comme devant : qu'on ceſſeroit la guerre entrepriſe contre le Duc d'Autriche, affin que lui & le Pape puſſent aller, & demeurer librement ſur les terres de ce Duc : qu'après ſa Ceſſion il ſeroit Cardinal Légat perpétuel pour toute l'Egliſe, ou qu'il joüiroit pendant ſa vie du Boulonnois & du Comtat d'Avignon, outre une penſion de trente mille florins d'or, qui ſeroit aſſignée ſur les Villes de Veniſe, de Florence, & de Génes. Qu'enfin il ne releveroit de qui que ce ſoit, & ne rendroit compte de ſa conduite à perſonne.

Loüis de Baviére emploia ſa médiation pour reconcilier le Duc d'Autrîche avec l'Empereur. *Sigiſmond* ſe laiſſa flêchir, mais il ne promit ſes bonnes graces à *Frédéric*, qu'à condition, qu'il lui livreroit *Jean XXIII.* *Loüis de Baviére* y conſentit, demanda à l'Empereur un ſauf-conduit pour ce Duc, & promit de le ramener au Concile, & le diſpoſer à y faire revenir le Pape. Le ſauf-conduit fut accordé; & le Duc de Baviére ſe chargea de la négotiation. Il s'en alla avec d'autres Seigneurs trouver *Frédéric* à Fribourg, où il fit tant par ſes remontrances, & par ſes preſſantes exhortations, appuiées des nouvelles inſtances des Seigneurs, que le Duc d'Autrîche ſe rendit, & qu'ils prirent tous enſemble des meſures pour faire venir *Jean XXIII.* à Fribourg. Dans cette vûë *Frédéric* lui écrivit, en lui repréſentant le danger, où il étoit à Neubourg, l'Empereur n'épiant que l'occaſion de ſe ſaiſir de ſa perſonne, & qu'il lui conſeilloit de revenir à Fribourg, où il ſeroit plus en ſûreté. Le Pape eut dabord de la peine à ſe rendre, commençant à ſe défier un peu de *Frédéric*; mais il aima mieux s'abandonner à ſa généroſité, que de ſe faire prendre de vive force. C'eſt ce qui le détermina à retourner à Fribourg.

Cependant dans la ſixiéme Seſſion le Concile nomma des Députés pour aller trouver

Jean XXIII. ; ce furent d'autres, que les Cardinaux de Saint Marc & de Florence, qu'on avoit nommés pour travailler avec ceux, que le Pape établiroit de ſon côté pour lui même. On les chargea de ſommer *Jean* de venir au Concile, ou de ſe déterminer dans l'eſpace de deux jours ſur le choix d'Ulm, de Ravensbourg, ou de Bâle pour s'y rendre dans dix jours, & n'en point ſortir, que l'affaire de l'Union ne fût achevée, en ce qui dépendroit de lui. Que s'il refuſoit, ils exigeaſſent de lui une Bulle, dans laquelle il déclareroit, qu'il n'eſt plus Pape.

Le Concile réſolut dèslors de procéder contre lui, comme contre un Schismatique, & un hérétique notoire, en cas, qu'il refuſât d'accepter ces propoſitions. Les Députés partirent ; mais ils ne trouverent point *Jean XXIII.* à Fribourg. Ils furent obligés de l'aller chercher à Briſac, où l'on crut, que les gens du Duc de Bourgogne l'avoient mené, pour de là le conduire à Avignon. Ils l'y trouvérent en effet, & le lendemain de leur arrivée 24. d'Avril, ils eurent audiance, & le Pontife promit de leur donner ſa réponſe le jour ſuivant : mais leur ſurpriſe fut extrême, quand ils apprirent, que le Pape avoit décampé le jour même pour ſe rendre à Neubourg. Tout cela cauſa beaucoup d'inquiétude aux Députés, qui aver-

avertirent incessamment le Concile de ce qui se passoit : & le Concile écrivit au Duc d'Autriche pour le prier de ne point proteger *Jean XXIII.* & de le renvoier même, afin de tenir sa parole. Le Duc répondit en termes fort honnêtes, qu'aiant appris la fuite scandaleuse du Pape, il se garderoit bien de lui donner aucune protection, & qu'il vouloit adhérer au Concile en tout : mais cette protestation n'étoit point sincére.

Les Députés en s'en retournant prirent la route de Fribourg, où ils trouvérent *Loüis de Baviére*, qui traitoit de la part de l'Empereur avec le Duc d'Autriche. Ces deux Princes priérent les Députés de s'arrêter quelque tems, les assûrant, que *Jean XXIII.* se rendroit le même jour à Fribourg. Il y vint en effet, comme on l'a dit, & après une Conférence de trois jours, ils ne purent rien obtenir de lui, qu'une procuration, qu'il ne leur donna pas même ; mais qu'il confia au Comte *Bertholde des Ursins*, avec charge de la garder, ou de la donner au Concile, selon les occurrences, & par son ordre seulement.

Les Députés de retour à Constance, firent leur rapport dans une Assemblée, que l'Empereur indiqua pour ce sujet. On jugea, que le Pape n'avoit d'autre dessein, que d'amuser le Concile : ce qui fit prendre la résolution d'exécuter dans la Session

prochaine la citation, dont on étoit convenu. Mais le Duc d'Autriche étant arrivé à Conſtance le 30. *Avril* pour faire ſa paix avec l'Empereur & le Concile ; *Jean XXIII.* vit bien dèslors, qu'il falloit, qu'il pensât à ſa ſûreté. Il fit donc parler auſſitôt le Comte des Urſins, avec ordre de préſenter au Concile la procuration, qu'il lui avoit remiſe. Mais les Peres la trouverent conçüe en des termes ſi ambigus, avec des demandes ſi exceſſives, & des conditions ſi étranges, ſe contentant de promettre & de jurer, qu'il étoit prêt à céder purement & ſimplement, dès qu'on auroit pourvû à ſa ſûreté & à ſon état de la maniére, & dans la forme, qu'il l'avoit propoſé aux Cardinaux de Saint Marc & de Florence : que le Concile fut perſuadé, qu'il ne vouloit, que gagner du tems par de vaines négotiations en attendant que le Duc de Bourgogne lui envoiât le ſécours, qu'il lui faiſoit eſpérer pour le faire ſortir d'Allemagne. Ainſi on ne penſa, qu'à tenir une Seſſion publique pour exécuter la citation, qu'on avoit déja reſolüe d'une voix unanime.

La ſeptiéme Seſſion ſe tint donc le 2. de *Mai*, où préſida le Cardinal de Viviers, l'Empereur étant préſent. L'affaire de *Jerôme* de Prague fut la prémiére queſtion, qu'on y agita. Enſuite les Procureurs du Concile aiant expoſé fort au long la conduite

duite de *Jean XXIII.* demanderent, qu'il fût cité avec tous ſes adhérans, & qu'on leur donnât des ſauf-conduits au nom du Concile, & de l'Empereur pour venir en toute ſûreté. La citation en abregé eſt conçüe en ces termes. „ Le Sacré Concile de „ Conſtance repréſentant l'Egliſe univerſelle „ légitimement aſſemblé dans le Saint Eſprit, „ à tous les fidéles union, paix, & joie „ éternelle. Il y a longtems, qu'après la „ fuite clandeſtine de *Jean XXIII.* qui a „ cauſé de grand ſcandales dans l'Egliſe, & „ a été faite contre ſes engagemens; le Con- „ cile lui avoit envoié des Prélats, & d'au- „ tres perſonnes de diſtinction pour l'invi- „ ter à revenir à Conſtance tenir la parole, „ qu'il y avoit donnée avec ſerment; mais „ comme bien loin de revenir, il s'éloi- „ gnoit toûjours de plus en plus, le Con- „ cile à la requiſition de ſes Promoteurs, „ le cite à comparoitre en perſonne avec „ ſes adhérans au bout de neuf jours, après „ que la dite citation aura été publiée, pour „ ſe juſtifier de l'accuſation d'héréſie, de „ ſchiſme, de ſimonie, de mauvaiſe admi- „ niſtration des biens de l'Egliſe Romaine & „ des autres Egliſes, auſſi-bien que de plu- „ ſieurs crimes énormes, dans les quels il „ perſevére opiniâtrément; lui déclarant, „ que ſoit qu'il comparoiſſe, ou non, au „ bout de ce terme, on procédera contre lui „ ſelon la juſtice.

La huitiéme Seſſion ſe tint au jour marqué 4. de *Mai*. On parla d'abord de la citation de *Jean XXIII.* ordonnée dans la précédente Seſſion. Et l'Empereur y notifia l'arrivée du Duc d'Autriche à Conſtance pour ſe réconcilier avec lui & avec le Concile ; mais cette réconciliation ne ſe fit, que le lendemain, parce qu'on ne s'étoit principalement aſſemblé, que pour procéder à la condamnation des erreurs de Wiclef, Conſiſtant en 45. articles. Dans le même tems, qu'on afficha ſolemnellement la citation de *Jean XXIII.* arrivérent trois Cardinaux, qui avoient ſuivi ce Pape à Schaffhauſen, *Reynaud de Brancas*, *Otton de Colonne*, & le Cardinal *Tricario* neveu de *Jean*. Un grand nombre de ſes Officiers, qui étoient allés avec lui juſqu'à Fribourg revinrent auſſi, ſentant bien que la dépoſition de leur maitre étoit fort prochaine.

Le 5. *Mai* il y eut une Aſſemblée des Députés des Nations : c'étoit un Dimanche, auquel jour ſe fit la reconciliation de *Frédéric* Duc d'Autriche avec *Sigiſmond*. Il s'y trouva environ quarante Archevêques, ou Evêques, un grand nombre d'Abbés & de Docteurs, & plus de vint Ambaſſadeurs, qui avoient tous été appellés par l'Empereur. Après, qu'il eut expoſé le ſujet de cette Aſſemblée, & en même tems la difficulté, qu'il ſentoit de faire grace au Duc d'Autriche, parcequ'il avoit

avoit juré de ne faire ni paix, ni Tréve avec ce Duc; les Députés lui répondirent, qu'il ne s'agiſſoit pas d'une paix d'égal à égal, mais d'une grace, que demandoit un Vaſſal & un priſonnier, qu'il n'y avoit rien de contraire à ſon ſerment dans une démarche ſi généreuſe. L'Empereur ſe rendit à cet avis; & auſſitôt on nomma quatre Prélats pour aller chercher le Duc d'Autrîche, & l'amener à l'Empereur. *Frédéric* entra donc dans l'Aſſemblée accompagné de *Frédéric* Burgrave de Nüremberg, & de *Loüis* de Baviére, au milieu deſquels il marchoit, ſe tenant tous trois par les mains. Dès qu'ils furent arrivés devant *Sigiſmond*, ils ſe jettérent à ſes pieds. Le Bourgrave de Nüremberg, Neveu du Duc d'Autrîche prenant la parole, expoſa comment *Frédéric* Duc d'Autrîche ſon Oncle, ici préſent l'avoit ſupplié d'intercéder pour lui auprès de ſa Majeſté Impériale, à laquelle il demandoit pardon de l'avoir offenſé, de même que le Concile: d'avoir commis quantité d'excès contre les Eccélſiaſtiques, & les Séculiers, les Monaſtéres, les Veuves & les Orphelins, qu'il ſe remettoit lui, ſa perſonne, ſes domaines & tous ſes biens au pouvoir, & à la clemence de ſa Majeſté Impériale; promettant de ramener *Jean XXIII.* à Conſtance, ſauf toutefois l'honneur du même Duc *Frédéric*, & demandant, qu'il ne fut fait aucune violence à ce même Pape, ni à

ſes gens dans leurs perſonnes, & dans leurs biens. Après ce diſcours le Duc d'Autrîche s'avança, ſe mit à genoux aux pieds de l'Empereur, lui demanda pardon confirmant tout ce que le Burgrave de Nüremberg ſon Neveu avoit dit, & promettant à mains jointes de ne jamais rien entreprendre ni par lui, ni par aucun autre contre ſa Majeſté Impériale. Après cette Cérémonie l'Empereur lui toucha la main, & lui accorda la grace, qu'il demandoit. L'après midi du même jour dans une autre Aſſemblée *Frédéric* parut encore, & lût publiquement un Acte, par lequel il déclaroit remettre actuellement ſa perſonne, ſes Villes, ſes Forts en Suabe, en Alſace, dans le Briſgau, dans le Tirol, & par tout ailleurs, entre les mains de l'Empereur pour en diſpoſer à ſa volonté: promettant, qu'il remettroit *Jean XXIII.* entre les mains de ſa Majeſté, & qu'il y demeureroit lui même, juſqu'à ce que l'Empereur fut en pleine poſſeſſion de tous ſes domaines; qu'en cas de la moindre contravention, tous les biens du Duc ſeroient dévolus à l'Empereur; qu'au reſte il donnoit pour ſes garans le Bourgrave de Nüremberg, & le Duc de Baviére. En même tems *Frédéric* envoia des ordres à tous ſes Intendans & Gouverneurs de prêter ſerment à *Sigiſmond*, qui de ſon côté envoia des Troupes pour prendre poſſeſſion des terres du Duc. Il n'y eût d'oppoſition, que

de

de la part des Suiſſes, qui voulurent conſerver, ce qu'ils avoient pris : excepté le Canton d'Uri, qui ne voulut point profiter des dépoüilles du Duc. Il ne fut pas non plus facile à l'Empereur de ſe rendre maitre de ce que le Duc poſſédoit dans le Tirol. *Erneſt* d'Autrîche ſon frére ainé, qui avoit été appellé par les habitans, défendit le païs contre l'Empereur, & répondit à ſes Députés, qu'ils pouvoient s'en retourner, d'où ils étoient venus, que *Sigiſmond* s'étoit déja aſſez enrichi aux dépens de *Frédéric*, & qu'il étoit bien juſte, qu'il lui conſervât quelque choſe. L'Empereur, étant occupé des affaires du Concile, ne pouſſa pas plus loin cette affaire.

Pendant, que tout cela ſe paſſoit à Conſtance les Suiſſes étoient toûjours devant le Château de Baden, que *Bourcard de Mœnſperg* tenoit encore au nom du Duc d'Autrîche ſous la condition, que s'il n'arrivoit point de ſécours de la part de ce Prince dans le terme de huit jours, il le remettroit aux Confédérés ſes bagues ſauves, mais que tout ce qui appartenoit à la Maiſon d'Autrîche reſteroit au pouvoir des aſſiégeans. Ainſi les huit jours étant écoulés, ſans que perſonne fut venu pour ſécourir le Château de Baden, *Mœnſperg* ſatisfit à ſa promeſſe, & en ſortit avec ſa Garniſon & ſon bagage, laiſſant aux Suiſſes ce qui appartenoit au Duc. On aſſembla tous les papiers, les titres & autres actes,

actes, qui étoient de conſéquence pour les envoier à Lucerne, où ils furent mis en ſûreté.

Ceux de Winterthour, pendant qu'ils étoient encore ſous la Domination Autrichienne, & que leur Souverain vivoit en paix avec les Suiſſes, maltraittérent un Bourgeois de Zurich, qui étoit domicilié dans le voiſinage de Griffenſée, le pillérent & lui brulérent ſa maiſon. Cela offença griévement les Cantons, qui apprirent cette hoſtilité, lorſqu'il étoient encore devant Baden. Elle contribua à les affermir dans le deſſein, qu'ils avoient de raſer le Château de Baden, & enſuite d'en bruler les materiaux combuſtibles, affin, qu'on ne pût pas rebâtir un Fort, qui avoit tant fait de mal dans le païs par les courſes fréquentes, que la Garniſon faiſoit. Mais avant, que cela arrivât, *Frédéric* d'Autriche s'étoit ſoumis à l'Empereur & au Concile; & avoit eu ſoin de faire comprendre au Monarque, qu'il n'étoit pas de ſon interêt & de la bienſéance, que les Suiſſes s'emparaſſent de Baden préſentement, qu'il étoit rentré en grace: que *Sigiſmond* devoit garder cette Ville en ſon particulier, & empêcher, qu'elle ne tombât entre les mains des Confédérés à moins de quoi, il étoit à préſumer, que le Château ſeroit démoli, qu'il n'en reſteroit pas pierre ſur pierre, & que par là l'Empire en ſouffriroit. L'Empereur gouta cette idée, & en écrivit en conſéquence aux Suiſſes en

leur

leur ordonnant d'abandonner le ſiége de Baden, de ne pas toucher aux Domaines du Duc d'Autrîche, & de lui envoier leurs Députés à Conſtance, affin qu'il leur déclarât plus amplement ſa volonté. Les *Eydgnoß* obéirent, pour ce qui concernoit le ſécond point des Députés, pendant que *Sigiſmond* manda aux Bernois de ne point s'emparer du Château de Wildec, à quoi ils voulurent bien déférer. L'Empereur dit aux envoiés de Zurich & de Berne, qui furent à Conſtance au nom du Corps Helvétique, que puiſque le Duc d'Autrîche avoit obtenu ſa grace, leurs Seigneurs, & Supérieurs devoient retirer leurs Troupes devant Baden, & lui abandonner cette Ville à lui même : les Députés répondirent, que la Capitulation, qu'on avoit faite avec *Bourcard de Manſperg*, avoit ſes conditions, & qu'il en falloit attendre l'iſſuë. *Sigiſmond* irrité de ce diſcours leur ajouta avec émotion : „ Vous ne vous con-
„ tentez pas d'avoir un ennemi en la perſon-
„ ne de *Frédéric* d'Autrîche; mais vous en
„ cherchez encore un, en celle de vôtre Em-
„ pereur. Il ſeroit dur pour nous, répartirent les Députés, „ de nous être attiré l'ini-
„ mitié de vôtre Majeſté Impériale, après
„ avoir emploié nos biens, & répandu nô-
„ tre ſang pour lui obéir, & la ſervir. *Sigiſmond* fâché d'une réplique qui lui parut un peu hardie ſe retira; mais ſon eſprit s'étant

enſuite

enſuite remi, il leur ordonna le lendemain avec douceur de rejoindre leur Armée, & de faire part aux leurs des paroles ſérieuſes qu'ils avoient entendu de ſa bouche. Il envoia avec eux *Conrad* de Fribourg Comte de Neufchâtel, & Frédéric Comte de Toggenbourg, affin qu'ils fiſſent connoitre plus préciſément ſa volonté aux Suiſſes. A meſure qu'ils approchérent de Baden, ils virent le Château en feu & prêt à être conſumé par les flammes; ce qui ne les empêcha pas de s'acquiter de la commiſſion dont ils étoient chargés. Les Confédérés leur firent comprendre pour adoucir l'Empereur, que ceux de Winterthour étoient la cauſe de cet incendie; qu'ils n'avoient pas pû contenir leurs Soldats, lorſqu'ils eurent appris, ce qui étoit arrivé à Griffenſée au Bourgeois de Zurich. Les deux Comtes en firent leur rapport à *Sigiſmond*, qui n'en parla plus; ce qui marque, que ce Prince oublioit facilement les injures, qu'on lui faiſoit.

Après cette expédition l'Armée des Suiſſes ſe ſépara, & chacun retourna chez ſoi. Les Bernois avoient bonne envie de prendre Wildec en paſſant, mais il vint un ordre au Commandant de ne le point attaquer, & de paſſer outre, parceque l'Empereur en avoit ſollicité la République de Berne, qui en aviſa celui, qui avoit conduit ſes Troupes au ſécours des Confédérés devant le Château de Baden.

Baden. Quelque tems après les ſept Cantons par leur médiation engagérent les de Halweil, à qui Wildec appartenoit de reconnoitre leur terre dépendante de la Seigneurie de Berne, & de s'en faire recevoir Bourgeois, ils y conſentirent agréablement, & déslors ils ont toûjours ſervi avec zéle la République.

Les ſept Cantons tinrent une Diétte entre eux pour conférer ſur le partage de leurs conquêtes. Les Uraniens, qui y avoient auſſi envoié leurs Députés, proteſtérent hautement, qu'ils ne vouloient y avoir aucune part, ce qui leur attira la raillerie des autres Cantons, ſans qu'ils paruſſent y être fort ſenſibles. Les Lucernois prétendoient avoir en particulier la Ville de Surſée, & les trois Balliages du Wagental, ſçavoir : Richènſée, Meyenberg, & Vilmeringen, parcequ'ils s'en étoient rendus maitres ſans le ſécours des autres cinq Cantons. Ceux-ci qui ne s'étoient pas trouvés à la priſe de Surſée, ne prétendirent rien non plus ſur cette place; mais ils diſputoient les trois Balliages en queſtion, parcequ'ils étoient ſous les armes & en pleine marche, quand les Lucernois s'en emparérent; & que ſuivant les Traités, cela ſuffiſoit pour avoir part aux conquêtes, qui s'étoient faites dans cette conjoncture, quand même ils n'avoient pas été joints à eux, lorſqu'ils firent celle du Wagental.

Les

Les Lucernois agitérent cette difficulté pendant dix ans, au bout desquels, selon la Confédération Helvétique, la décision étant révolüe à l'Etat de Berne, les trois Balliages furent ajugés aux six Cantons de Zurich, Lucerne, Schweitz, Underwalden, Zug & Glaris. Sursée resta aux Lucernois seuls. Les Uraniens, qui n'avoient point voulu être compris dans ce partage, ne voulurent pas non plus se mêler de la contestation.

LIVRE SECOND.

ON prenoit à Constance toutes les mesures nécessaires pour faire revenir *Jean XXIII.* Dans cette vûë le Concile députa à Fribourg les Archevêques de Besançon & de Riga; l'Empereur de son côté y envoia le Bourgrave de Nüremberg à la tête de trois cens hommes. Ils arrivérent à Fribourg, où le Pape étoit déja détenu prisonnier par les mesures, que le Duc d'Autriche avoit prises. On ne laissa pas de mettre des gardes à toutes les avenuës de la Ville, de peur qu'il ne s'échapât. Les Prélats l'étant allé trouver, lui persuadérent de venir avec eux au Concile, où il étoit cité pour se défendre publiquement dans la neuviéme Session. *Jean XXIII.* quoique surpris de cette perfidie, ne laissa pas de por-

ter

ter ſa mauvaiſe fortune avec aſſez de conſtance & de fermeté. Il reçût les deux Prélats avec un viſage ſerein, & où il ne paroiſſoit nulle émotion. Il répondit, qu'il étoit tout prêt d'aller à Conſtance, & qu'il n'avoit point de plus grand regret, que celui d'avoir abandonné le Concile, en ſuivant les pernicieux conſeils, qu'on lui avoit donnés; mais il fut un peu étonné, quand il vit le Bourgrave de Nüremberg envoié par l'Empereur avec trois cens hommes d'armes, pour le garder d'une autre maniére, qu'on n'a coutûme de garder les Papes, & les Souverains; & il le fut encore davantage, quand au lieu de le mener à Conſtance, on le conduiſit à Ratofcell Ville de Suabe, puiſqu'il n'avoit pû ſe reſoudre à venir au Concile.

A la neuviéme Seſſion *Henri de Piro* & *Jean de Scribanis* Promoteurs du Concile ſe levérent; & le prémier portant la parole, demanda qu'en conſéquence de la citation faite au Pape *Jean XXIII.* & à ſes adhérans, & ne comparoiſſant point, ni perſonne de ſa part, l'on continuât à lui faire ſon procès, & que l'on nommât des Commiſſaires pour l'inſtruire; prétendant qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de ſuſpendre le Pape de toutes les fonctions de ſon Pontificat, après qu'on l'auroit encore appellé une fois aux portes de l'Egliſe ſelon l'uſage. Là deſſus le Cardinal de Florence ſe leva, & dit, que le Pape avoit

envoié une procuration à quelques Cardinaux, par laquelle il nommoit pour ſes Procureurs trois d'entr'eux ; ſçavoir *Pierre d'Ailly* Cardinal de Cambrai, *Guillaume* Cardinal de Saint Marc, & lui Cardinal de Florence, pour comparoitre au Concile, & répondre aux accuſations propoſées contre lui : Que lui & ſes Collégues n'aiant point voulu accepter cette procuration, il avoit donné un Bref pour les exhorter à le faire, mais que malgré cela ils n'étoient pas d'humeur de ſe charger de cette commiſſion, & que pour lui, il y renonçoit. Le Cardinal de Saint Marc fit la méme déclaration. Le Cardinal de Cambrai étoit abſent. Alors les Promoteurs proteſtérent de la part du Concile contre cette procuration, & remontrérent, que s'agiſſant d'une citation perſonnelle, il falloit comparoitre en perſonne, & non par Procureurs ; ajoutant que puiſque *Jean XXIII.* avoit nommé des Procureurs, la citation lui étoit connuë, & que par là méme il devenoit contumace. Ainſi l'on nomma deux Cardinaux & cinq Prélats pour appeller trois fois à la porte de l'Egliſe le Pape, qui ne comparut point. On dreſſa l'Acte de cette citation, & l'on donna vint trois Commiſſaires pour entendre les temoins, recevoir leurs ſermens, & inſtruire le Procès.

Les Cardinaux, qui avoient été chargés d'entendre les témoins contre *Jean XXIII.*

s'aſſem-

s'assemblérent le jour même pour s'acquiter de cet emploi. Il y en eut treize d'assignés par un Curseur Apostolique à comparoitre à deux heures après midi dans le Couvent des Fréres mineurs. De ces treize, il n'en comparut que dix, parmi lesquels il y avoit des Evêques, des Abbés, des Prieurs & des Docteurs. Les Commissaires prirent leur serment pour en faire leur rapport au Concile. Ce fût ensuite dans la dixiéme Session, que l'on résolut sur les nouvelles instances des Promoteurs de déclarer contûmace *Jean XXIII.* & ses adhérans faute d'avoir comparu après la citation, & les trois proclamations. Ce que les Commissaires exécutérent dans le moment, leur aiant joint deux Cardinaux, celui de Sainte Marie en Cosmedin, & celui de Florence. Ensuite les Commissaires firent le rapport des dépositions des témoins, & dirent par l'organe du Cardinal de Saint Marc, qu'il étoit suffisamment prouvé par des témoins irréprochables, que *Jean XXIII.* étoit un dissipateur des biens de l'Eglise, tant à l'égard du spirituel que du temporel, un Simoniaque, un scandaleux, & un perturbateur de la foi, & que comme tel, il devoit être déclaré suspens du Gouvernement de l'Eglise pour le spirituel, comme pour le temporel. La sentence de suspension fut lûe par le Patriarche d'Antioche. On s'appliqua ensuite à poursuivre le procès puisqu'il s'agis-

ſoit de le dépoſer. Il fallut entendre d'autres témoins, & le citer pour la quatriéme fois à comparoitre le 16. du Mois pour répondre aux accuſations intentées contre lui : mais n'aiant point comparu, on reçut les ſermens de 37. témoins, parmi lesquels, il y eut dix Evêques, les autres étant auſſi des perſonnages d'un mérite diſtingué & très dignes de foi. Les accuſations contenoient ſoixante & dix chefs tous atteſtés & prouvés ; mais on en ſupprima vint, & l'on n'en lût que cinquante en plein Concile. Les articles ſupprimés concernoient ſon mauvais naturel. On l'accuſoit d'avoir fait empoiſonner ſon Prédeceſſeur *Alexandre V.* d'avoir commis des adultéres, des fornications, des inceſtes, & toutes ſortes de crimes d'impureté, d'avoir vendu argent comptant pluſieurs Bénéfices ; d'avoir exercé la charge de Légat à Boulogne avec une tirannie inſupportable ; d'avoir mépriſé comme un profane & un païen tous les exercices de la Religion, de la pieté, & autres. Ceux qui furent lûs dans la Ceſſion regardoient particuliérement la ſimonie, ſa vie toute mondaine, ſes vexations pour avoir de l'argent, ſes oppreſſions, ſes diſſipations du patrimoine de Saint Pierre, ſon manque de foi, & ſes faux ſermens. Tous ces faits étoient de notorieté publique atteſtés par pluſieurs Archevêques, Evêques, Prélats, Docteurs.

D'où

D'où l'on conclut, que *Jean XXIII.* étoit un homme opiniatre, un pécheur endurci, & incorrigible, fauteur du Schiſme, & tel à d'autres égards, qu'il s'étoit rendu abſolument indigne du Pontificat. Le Bourgrave de Nürenberg donna alors avis, que le Pape étoit à Ratolfcell, où le lendemain on envoia pour le garder, & pour lui tenir compagnie les Evéques d'Aſt, d'Augsbourg, & de Toulon avec deux Docteurs de chaque Nation. Dès qu'il fut arrêté, douze ou treize Cardinaux affirmérent par ſerment les mêmes articles, qu'on a rapportés; le Cardinal des Urſins, qui lui même étoit un des témoins, reçût le ſerment des autres, qui étoient les Cardinaux de Viviers, de Veniſe, de Piſe, de Plaiſance, de St. Nicolas, de Saluces, de St. Adrien, de Florence, de Sainte Suſanne, de Cambrai, de Lodi, ſans compter le Cardinal de St. Marc, qui ne put être oüi, parce qu'il étoit malade. Le Concile fit une députation pour notifier à *Jean XXIII.* ſa ſuſpenſion du Pontificat, & les motifs de ce jugement. Il reçût cette nouvelle d'un air fort triſte, il déplora ſes fautes, & donna de grandes marques de pénitence, & d'humiliation. Les Commiſſaires lui demandérent le ſceau, & l'anneau du Pêcheur, avec le livre des ſuppliques. Il leur livra le tout ſans difficulté, & ſe commit à leur garde avec beaucoup de docilité.

Dans l'onziéme Seſſion on nomma cinq Cardinaux pour aller à Ratolfcell notifier au Pape la réſolution, que le Concile avoit priſe de procéder inceſſamment à ſa dépoſition. Ce furent les Cardinaux des Urſins, de Challant, de Saluces, de Cambrai, & de Florence, qui partirent le lendemain. Ils ne baiſérent point les pieds au Pape, parce qu'ils avoit remis les marques de ſa Dignité; ils ſe contenterent de lui baiſer ſeulement les mains, & la bouche en l'abordant. Ils lui dénoncérent les chefs d'accuſation propoſés contre lui, & l'aiant ſommé de déclarer, s'il vouloit s'oppoſer à la continuation de ſon procès, ou répondre à ſes accuſations, il répliqua, qu'il vouloit ſe ſoumettre abſolument aux ordres, & aux déciſions du Concile, n'aiant pas la force de parler tant la triſteſſe l'avoit ſaiſi; qu'il prioit ſeulement le Concile d'avoir égard dans ſon jugement à ſon honneur, à ſa perſonne, & à ſon état ſans que cela pût préjudicier aux loix de l'Egliſe. Les Cardinaux revinrent le même jour 26. *Mai* à Conſtance, & rapportérent dans une Aſſemblée tenüe le lendemain la nouvelle de la ſoumiſſion de *Jean XXIII.* ſur ce rapport deux Evêques & deux Abbés furent envoiés à Ratolfcell en qualité de Commiſſaires avec des Protonotaires, tant pour lui ſignifier les articles de ſa condamnation, affin qu'il y pût répon-

dre

dre, que pour l'aſſigner à venir entendre lui même la ſentence de ſa dépoſition. Il les reçut avec la même ſoumiſſion, refuſant de lire les articles de ſa condamnation, déclarant, qu'il tenoit le Concile pour infaillible, & qu'il s'en rapportoit à l'écrit, qu'il avoit remis entre les mains des Cardinaux. Il les ſupplia ſeulement de rendre une lettre à l'Empereur pour lui demander la même grace, qu'au Concile, qu'on eût ſoin de ménager ſon honneur & ſa fortune. Quoique cette lettre ſoit très ſoumiſe, il ne laiſſe pas d'y faire quelques reproches à *Sigiſmond*, après lesquels il tâche de le flêchir, lui marquant, qu'il n'a plus de reſſource, qu'en lui dans l'extrémité fâcheuſe, où il ſe trouve, & le ſuppliant de pourvoir après ſa démiſſion à ſa ſubſiſtance & à ſon honneur.

La douziéme Seſſion fut teuuë le 29. *Mai*. Après la lecture de l'Evangile du chapitre XII. de Saint Jean: *Nunc judicium eſt Mundi*. „ C'eſt „ maintenant, que le Monde va être jugé; „ c'eſt maintenant que le Prince de ce Monde „ va être chaſſé dehors. L'Evêque de Lavaur du nombre des Commiſſaires envoiés à *Jean XXIII*. fit ſon rapport des reponſes, qu'il avoit reçûës de ce Pape. Enſuite à la requiſition du Promoteur, l'Evêque d'Arras lût un Décret, qui contenoit la ſentence de la dépoſition du Pape, par laquelle le Concile prononce, & déclare, que la retraite

„ nocturne de *Jean XXIII.* ſous un ha-
„ bit déguiſé, & indécent eſt ſcandaleuſe,
„ qu'elle a troublé l'union de l'Egliſe, &
„ entretenu le Schiſme ; qu'elle eſt con-
„ traire à ſes vœux, & à ſes ſermens :
„ que le dit *Jean XXIII.* eſt notoirement
„ ſimoniaque, diſſipateur des biens, & des
„ Droits de l'Egliſe Romaine, & des
„ autres Egliſes : qu'il a mal adminiſtré
„ le Spirituel & le Temporel : que par
„ ſes mœurs mal-honnêtes & déteſtables
„ il a ſcandaliſé tout le Peuple Chrê-
„ tien, & qu'il s'eſt montré incorrigi-
„ ble. Comme tel le Concile le décla-
„ re dépoſé, & privé abſolument du Pon-
„ tificat, dégage tous les Chrêtiens de leur
„ ſerment de fidélité, leur défend à l'ave-
„ nir de le reconnoître pour le Pape, &
„ de le nommer tel. Enſuite le dit *Jean*
„ eſt condamné à être mis au nom du Con-
„ cile dans quelque lieu, où il puiſſe être
„ honnêtement ſous la garde de l'Empereur
„ pendant tout le tems, qu'il ſera néceſ-
„ ſaire pour le bien de l'Egliſe ; le même
„ Concile ſe réſervant le droit de le pu-
„ nir de ſes crimes, & de ſes excés ſelon
„ les Canons, & ſuivant, que les Loix de
„ la Juſtice, ou de la Miſéricorde le pour-
„ ront exiger.

Ne s'étant trouvé aucune oppoſition, le Cardinal de Viviers, qui préſidoit à la

Seſ-

Seſſion, approuva la ſentence, & tout le Concile prononça unanimement *Placet*. Enfin l'on rompit le ſçeau de *Jean XXIII*, l'on effaça ſes armes, & l'on nomma cinq Cardinaux pour lui aller notifier ſa dépoſition. Par un autre Décret, rendu dans la même Seſſion, le Concile prit des meſures pour l'Election d'un nouveau Pape, & réſolut, qu'on défendroit abſolument, en cas, que le Siége vienne à vaquer, de quelque maniére que ce ſoit, de procéder à l'Election d'un nouveau Pape ſans la délibération & le conſentement du Concile, ſous peine de malédiction éternelle, tant aux Electeurs, qu'à l'élû, & à leurs adhérans, & d'être punis comme Fauteurs de Schiſme, non-obſtant tout droit, coutûmes, & priviléges accordés pour cela, à qui que ce ſoit, même par les Conciles généraux. Par un autre Décret le Concile ordonne, que jamais ni *Balthaſar Coſſa*, ci-devant *Jean XXIII*, ni *Pierre de Lune* nommé *Benoit XIII*. ni *Ange de Corario* ſous le nom de *Grégoire XII*. ne ſeront élus Papes, & défend à toutes perſonnes de quelque dignité, qu'elles ſoient, Empereurs, Rois, Pontifes, Cardinaux de contrevenir à ce Décret ſous les mêmes peines, & même juſqu'à implorer le ſécours du bras ſéculier. Enfin il y eut un troiſiéme Décret, qui enjoint aux Préſidens des Nations de faire revenir au Con-

cile tous les Prélats, qui s'étoient abſentés, & de décerner des peines contre ceux, qui refuſeroient de s'y rendre. Les Commiſſaires portérent à *Jean XXIII.* la ſentence de ſa dépoſition. Il la lût, & la ratifia de ſon propre mouvement, & de ſa ſcience certaine; de quoi il les aſſûra en mettant la main ſur ſa poitrine, & en jurant, qu'il renonçoit abſolument, librement, & de bon cœur au Pontificat, qu'il n'agiroit plus comme Pape, & qu'il ne ſe feroit plus déſigner par cette dignité. En même tems il fit ôter de ſa chambre la croix Pontificale, ajoutant que s'il avoit eu un autre habit à changer, il auroit auſſi-tôt quitté en leur préſence ſes habits Pontificaux, & toutes les marques de cette dignité. Après toute cette cérémonie, il fut transféré de Ratolfcell à Gottlieben, où *Jean Huſs* étoit auſſi priſonnier. On lui ôta tous ſes domeſtiques, excepté ſon Cuiſinier, de peur qu'ils ne lui aidaſſent à ſe ſauver. Cependant comme on ne laiſſoit pas de craindre, que quelqu'un de Conſtance ne penſât à ſon évaſion, l'Empereur ordonna à l'Electeur Palatin de le faire conduire à Heidelberg, & de l'y traiter avec toutes ſortes d'honnêteté.

Au milieu des occupations ſpirituelles, l'Empereur n'abandonnoit pas les temporelles, permettant qu'on en décidât en ſa préſence. Les Suiſſes Marchands, qui fréquen-

quentoient les foires de Francfort, dans ces troubles n'oſerent pas hazarder leurs marchandiſes au travers de l'Alſace, où ils appréhendoient, qu'elles ne fuſſent arrêtées par quelques partiſans du Duc d'Autriche, à qui ils prenoient ſes Provinces en Helvétie. Ces Marchands propoſérent à un homme du païs de les leur voiturer en Suiſſe, & convinrent avec lui du prix. Le voiturier, qui vivoit dans la même crainte, après avoir conclu ſon marché, eut la précaution d'aller à Conſtance demander un paſſe-avant à l'Empereur, qui le lui accorda: moiennant quoi il paſſa hardiment par Enſisheim, & au moment, qu'il alloit entrer dans Ottmersheim, le Comte *de Lupfen* le ſuivant avec quelque Cavalerie, fit enlever ces marchandiſes, & les fit ramener à Enſisheim prétendant, qu'elles étoient tombées au fiſc, parceque le voiturier au mépris de la Seigneurie, avoit paſſé Enſisheim ſans les indiquer. Ces marchandiſes ainſi barrées furent répétées par les Bâlois, qui s'en portérent cautions en cas, que le Comte ne voulût pas les relâcher; & le voiturier, qui ſentoit le tort, qui lui arrivoit, retourna à Conſtance, & porta ſes plaintes à *Sigiſmond*, qu'il intereſſa dans ſa conteſtation par rapport au paſſe-avant, qu'il lui avoit fait expédier. L'Empereur fit aſſembler tous les Electeurs, les Seigneurs & les Députés des Villes Impériales. Il fit déclarer

déclarer ces derniers sur la pratique & l'usage, qui s'observoit en pareilles occasions. Ceux de Bâle, de Colmar, de Strasbourg, & de Séleſtat dirent unanimement, qu'Enſisheim n'avoit ni ne devoit avoir le droit, que le Comte *de Lupfen* lui attribuoit. De ſorte, que les marchandiſes avoient été ſaiſies contre droit & équité. Alors *Sigiſmond* demanda l'avis du Bourgrave de Nüremberg, qui étoit ſon Gouverneur dans le Marquiſat de Brandenbourg par conſéquent comme repréſentant la perſonne de l'Empereur, & à qui il convenoit de parler le premier. „ Dieu dit le Bourgrave; „ a créé le Ciel pour lui „ & ſes Saints, & a donné la terre aux hommes, affin qu'elle fut utile & au pauvre „ & au riche. Les chemins ſont pour leur „ uſage, & il ne les a aſſujettis à aucun impôt. En Empire, ils doivent joüir du „ même privilége; il eſt libre néanmoins à „ celui, qui ſera en guerre de ſe procurer „ une ſûreté, s'il veut paſſer ſur le terrein „ ennemi. Et comme les déclarations portent, qu'à Enſisheim il n'y a aucun droit „ de ſaiſie, je condamne le Comte *de Lupfen* „ à reſtitution avec frais & dommage. *Sigiſmond* prit la parole & dit: „ Qu'il étoit „ de ſon devoir de païer les frais, & tous „ les Princes applaudirent.

Dans la quatorziéme Seſſion du Concile *Charles de Malateſta* Seigneur de Rimini s'étant

tant assis sur un trône fort élevé, comme s'il eut été préparé pour le Pape même, fit un petit discours sur ces paroles de Saint Luc. ch. 2. *Facta est cum Angelo multitudo militiæ cœlestis.* „ Au même tems il se joignit à l'An-
„ ge une grande troupe de l'Armée céléste. Faisant allusion au nom d'*Angelo*, que portoit *Grégoire XII.* après ce discours, qui ne fut pas long, il lût tout haut l'acte de renonciation en ces termes : Moi *Charles de Mala-*
„ *testa* Seigneur de Rimini, Gouverneur de
„ la Romandiole pour Nôtre Saint Pére le
„ Pape *Grégoire XII.* Procureur Général de
„ la Sainte Eglise Romaine pour le dit Pape,
„ étant autorisé par le plein pouvoir, qui
„ vient d'être lû, & n'y étant contraint par
„ aucune violence, ni porté par aucune
„ prévention, mais uniquement animé d'un
„ ardent desir de procurer la paix & l'union
„ de l'Eglise, je renonce effectivement, &
„ réellement au nom du Pape *Grégoire XII.*
„ mon Maître, à tous les droits, qu'il a eu
„ au Pontificat, & je le résigne actuellement
„ en présence de JESUS-Christ, & de ce
„ Concile général, qui représente l'Eglise
„ Romaine, & l'Eglise universelle.

Ce Seigneur, après avoir ainsi renoncé quitta son siége, & s'alla placer ailleurs pour montrer, qu'il cédoit réellement, comme il avoit fait de bouche. Aussi-tôt l'Archevêque de Milan monta sur la Tribune, & lût

par

par Ordre du Cardinal Préſident un écrit conçû en ces termes: „ Le Saint Concile „ général de Conſtance légitimement aſſem- „ blé au nom du Saint Eſprit, & repréſen- „ tant l'Egliſe univerſelle, admet, approu- „ ve, & loüe la ceſſion, la renonciation, „ & la réſignation faite de la part du Seig- „ neur, qu'on appelloit en ſon obédience „ *Grégoire XII.* de tout le droit, qu'il a eu, „ s'il en a eu quelqu'un, au Pontificat. „ Laquelle ceſſion a été faite en ſon nom par „ le magnifique & puiſſant Seigneur *Charles* „ *de Malateſta*, ici préſent, & ſon Procu- „ reur irrévocable pour cette fin. Enſuite on chanta le *Te Deum* en muſique.

Auſſi-tôt que *Grégoire*, qui étoit à Rimini, eut appris, ce qui s'étoit fait à Conſtance, il aſſembla en Conſiſtoire ſes Cardinaux, & tout ce qu'il y avoit de Prélats & d'Officiers à ſa petite Cour : & s'étant révêtu des habits Pontificaux pour la derniére fois, il leur déclara, approuva, & loüa ce que *Charles de Malateſta*, ſon Procureur, avoit fait en ſon nom au Concile de Conſtance. Il mit bas la Tiare, & toutes les autres marques de la dignité Pontificale, proteſtant qu'il n'entreprendroit jamais de les reprendre, & ſe contentant d'être le prémier des Cardinaux, & Légat perpétuel de la marche d'Ancône, comme il le fut par le Décret du Concile juſqu'à ſa mort, qui arriva deux ans après à Récanati à l'âge de quatre vints dix ans.

Le Concile après avoir beaucoup loüé ce Pape touchant ſon abdication, ſomma *Pierre de Lune* à faire la même choſe, & à renoncer au Pontificat dans dix jours après cette ſommation, ſur toutes les peines, qu'il avoit déja encourües par la ſentence portée contre lui au Concile de Piſe: que s'il refuſe, le Concile le déclare dès maintenant noitoirement ſchiſmatique, fauteur de l'ancien ſchiſme, incorrigible, opiniâtre, hérétique, violateur de ſes promeſſes, de ſes vœux & de ſes ſermens, ſcandaliſant l'Egliſe d'une maniére évidente; & comme tel indigne de tout honneur & dignité Pontificale, dont il eſt privé par les Saints Canons, lui défendant d'être aſſez préſomptueux, que de ſe regarder, comme Pontife Romain, & ordonnant à tous les fidéles de quelque condition, qu'ils ſoient Empereurs, Rois, Cardinaux, Prélats, Princes Eccléſiaſtiques & Séculiers, de renoncer à ce même *Pierre*, ou à ſes Succeſſeurs, & de lui refuſer leur obéiſſance. Cette lecture étant finie, tous répondirent *Placet*, & ce fut par là, que finit la Seſſion.

Mais comme cet Antipape ne voulut ni céder le Pontificat, ni paroitre au Concile de Conſtance, & que toutes les Eſpagnes lui adhéroient de façon que perſonne de cette Nation ne parut au Concile, *Sigiſmond* voiant, qu'on pouvoit reprocher à ce Concile de Conſtance, de n'être pas général, puiſque toute

toute une Nation ſi conſidérable manquoit, ſe détermina à aller en perſonne en Eſpagne pour engager *Pierre de Lune* à céder.

Ce voiage ne pouvoit être, que diſpendieux, & l'Empereur n'avoit pas de l'argent. Ce Prince fort en peine ſur cet article crut, que ſon meilleur parti étoit d'en chercher auprès des Villes, qu'il avoit priſes à *Frédéric* d'Autriche. Il ne douta pas, qu'en les créant Villes Impériales à perpétuité, elles ne lui fourniſſent l'argent, dont il auroit beſoin, comme la choſe arriva en effet. Dieſſenhoffen & d'autres Villes entrérent dans ce parti, & avancérent à *Sigiſmond* les ſommes, qu'il lui falloit à la condition d'être Villes Impériales, & de ne dépendre jamais à l'avenir d'aucun Prince particulier. On ne pourroit aſſûrer, ſi ce Monarque eût les mêmes vûës ſur les Suiſſes, mais il eſt certain, qu'il les appella, & qu'étant arrivés à Conſtance, il leur propoſa de lui remettre tout le païs, qu'ils avoient pris dans l'Aargau & l'Ergau, & qu'il ne dédaigna pas accepter cinq mille gouldes, que les Bernois lui donnérent pour être maintenus dans leurs conquêtes, & dans les Capitulations, qu'ils avoient faites avec les quatre Villes Zofingen, Arau, Lentzbourg, & Brugg. Celle d'Arbourg y fut compriſe auſſi. Les autres Cantons, à Uri près, ſe tinrent à la promeſſe de l'Empereur, de pouvoir garder tout le païs, qu'ils auroient

pris,

pris, & au ſervice, qu'ils lui avoient rendu au délà de leur obligation; Zurich donna cinq mille florins pour la Ville de Baden ſous le titre d'engagement. Ainſi tout reſta en la puiſſance du Corps Helvétique; & la Maiſon d'Autriche ne pût plus rentrer dans la poſſeſſion de ces belles Provinces, où elle n'occupoit plus, que les Villes de Fribourg & de Rapperſchweil; la Turgovie étant poſſédée par l'Empereur, quoiqu'engagée à l'Evêque de Conſtance.

La quinziéme Seſſion fut celle, où l'on condamna la fauſſe doctrine & la perſonne de *Jean Huß* en ces termes: „ Après une „ ample information, & une exacte délibé- „ ration des Cardinaux, des Patriarches, Ar- „ chevêques, Evêques, & autres Prélats, „ & Docteurs; touchant les articles con- „ tenus dans les livres de *Jean Huß*, qu'il a „ lui même avoüés, le Concile condamne „ ces Livres & leur doctrine, tous les Trai- „ tés compoſés en Latin & en Bohémien, ou „ en toute autre langue, à être brulés publi- „ quement dans la Ville de Conſtance. En- „ fin après avoir invoqué le nom de JESUS- „ Chriſt, le Concile n'aiant, que Dieu ſeul „ devant les yeux, prononce, définit, & „ déclare, que *Jean Huß* a été, & eſt mani- „ feſtement hérétique, que ſes erreurs, & ſes „ héréſies ont été condamnées depuis long- „ tems par l'Egliſe, qu'il a enſeigné & publi- „ quement

„ quement prêché pluſieurs propoſitions „ ſcandaleuſes, téméraires, ſéditieuſes ; qu'il „ a perverti le peuple de Bohême ; qu'ainſi „ il mérite d'être dégradé de l'Ordre Sacer- „ dotal, & des autres Ordres : Commettant „ l'Archevêque de Milan, & ſix Evêques „ pour exécuter cette dégradation ſelon que „ le droit le preſcrit ; après laquelle dégra- „ dation l'Egliſe de Dieu ne pouvant rien „ faire de plus, l'abandonnera au jugement „ ſéculier pour en diſpoſer. „ Comme il ne s'agiſſoit plus que de procéder à ſa dégradation, les Evêques, qui avoient été nommés pour cet office, lui ordonnérent de ſe revêtir de ſes habits Sacerdotaux, & de prendre un Calice. Etant ainſi vêtu les Prélats l'exhortérent encore une fois à ſe rétracter pour ſon ſalut, & pour ſon honneur : Mais il déclara hautement, qu'il n'avoit garde de ſcandaliſer, & de ſéduire les peuples par une abjuration ſi pleine d'hypocriſie & d'impiété, & proteſta publiquement de ſon innocence. Alors les Evêques l'aiant fait deſcendre du marche-pied, lui ôtérent d'abord le Calice en prononçant ces paroles du Pontifical : *O Judas maudit ! &c.* Enſuite on lui ôta tous ſes habits l'un après l'autre : on lui coupa les cheveux en croix, affin qu'il ne parut ſur ſa tête aucune marque de Couronne. Après l'avoir ainſi dégradé, on lui mit ſur la tête une mitre de papier haute d'une

ne coudée en forme piramidale, ſur laquelle on avoit peint trois Diables avec cette inſcription: *l'Héréſiarque.* Dès ce même moment l'Egliſe ſe déſſaiſit de lui: il fut déclaré Laique, & comme tel livré au bras ſéculier pour être conduit au ſupplice, après que la Seſſion ſeroit finie.

Jean Huß aiant été livré à l'Empereur comme Avocat & défenſeur de l'Egliſe, ce Prince avoit commandé à l'Electeur Palatin d'en faire pour lui la fonction; & de mettre le criminel entre les mains de la juſtice. Il fût donc remis au Magiſtrat de Conſtance, qui le condamna à être brulé avec ſes habits, & généralement, tout ce qu'il avoit ſur lui. Le valets de Ville le ſaiſirent ſur l'heure, & le conduiſirent au lieu du ſupplice, le faiſant paſſer devant le Palais Epiſcopal pour voir bruler ſes Livres. En marchant il parloit au peuple, à qui il déclaroit, qu'il n'étoit point condamné pour héréſie, mais par l'injuſtice de ſes ennemis. Il récitoit des Pſaumes, & marqua en tout beaucoup d'intrépidité, comme font les martires du Diable, & une grande apparence de piété. Un Prêtre nommé *Ulric Schorand* homme de réputation en ſçavoir & en probité s'approcha de lui, parcequ'il avoit demandé un Confeſſeur: Mais celui-ci lui aiant remontré, qu'il ne pouvoit l'entendre en confeſſion, à moins qu'il ne renonçât aux erreurs, pour leſquelles il étoit

condamné ; *Jean Huß* lui répondit, qu'il n'avoit pas beſoin de ſe confeſſer, parcequ'il ne ſe ſentoit coupable d'aucun péché mortel. Alors l'Electeur Palatin commanda à l'exécuteur de la juſtice de faire ſon devoir, parcequ'il vouloit harranguer le peuple. On l'attacha donc à un poteau, qu'on avoit dreſſé pour cela ; le viſage tourné vers l'Occident. On arrangea autour de lui le bois pour le bruler ; mais avant, qu'on y mit le feu, l'Electeur Palatin, accompagné du Comte d'Oppenheim Maréchal de l'Empire, s'avança pour l'exhorter encore à ſe retracter, affin de ſauver ſa vie. Mais *Jean Huß* aiant perſiſté dans ſes erreurs ; & déclaré même, qu'il ſigneroit de ſon ſang tout ce, qu'il avoit écrit & enſeigné, l'Electeur ſe retira. On alluma le feu, & un gros tourbillon de flammes pouſſé par le vent contre ſon viſage, entra dans ſa bouche ſacrilége, & lui ôta la vie. Ses cendres furent ſoigneuſement ramaſſées, & on les jetta dans le Rhin, de peur, que ſes Diſciples ou ſes Sectateurs ne les emportaſſent en Bohême pour en faire des reliques. *Æneas Sylvius* dit, que les Huſſites raclérent la ertre dans l'endroit, où leur Maître avoit été brulé, & l'emportérent prétieuſement à Prague. Cet Auteur ajoûte, que jamais Philoſophe ne ſouffrit la mort avec autant de conſtance, que cet héréſiarque en marqua.

Le

Le Duc d'Autriche commençoit s'appercevoir de l'effet des deux fautes, qu'il avoit commiſes : l'une de s'être attaché au Pape *Jean XXIII.* & l'autre de l'avoir abandonné. S'il avoit été bien conſeillé, il n'auroit fait ni l'une ni l'autre. Il s'étoit attaché au Pape par un eſprit d'ambition & de vaine gloire, qu'il ne ſçut pas ſoutenir ; & il l'abandonna par une terreur panique, que ſon Beaufrére le Comte Palatin, & celui de Nürenberg lui inſpirérent contre toutes les régles de la Politique, qu'ils devoient garder dans la démarche, que *Frédéric* avoit faite en facilitant l'évaſion du Pontife. Le ſeul parti, qu'il reſtoit au Duc dans cette poſition, étoit de ſoutenir ſa conduite par une conſtance, qui auroit obligé le Concile, & l'Empereur à traiter avec lui d'une maniére avantageuſe & pour lui & pour *Jean XXIII.* & qui auroit également amené les choſes au point, où l'on vouloit les avoir eu égard à la ceſſion, qu'on demandoit du Pape, en lui faiſant une condition telle, qu'on la fit à *Gregoire XIII.* ou *Ange de Corario.* Mais il ne ſçût pas profiter de ſa faute, ni la réparer. Il ſe jetta inconſidérement entre les mains de *Sigiſmond*, qui le nourrit d'eſpérance pendant que ſes Gouverneurs occupoient encore ſes Places & ſes Provinces ; Mais dès le moment, qu'ils eurent par

l'ordre de *Frédéric* preté ſerment à l'Empereur, ce Monarque lui fit ſentir toute ſon inconſidération, & ſa fauſſe démarche. Ce Prince en portoit ſes plaintes à ceux, qui l'avoient conſeillé, mais ils rejettoient le tout ſur l'Empereur, & ils agiſſoient à ſon egard, comme il arrive ordinairement aux malheureux dans ces ſortes d'occaſions; on leur donne de bonnes paroles pendant quelque tems; & on leur tourne le dos, quand on eſt las de les entendre plaindre. C'eſt le ſtile de la Cour, & le ſort de ceux, qui ne ſçavent pas en éviter les piéges. Ce qu'il y avoit de plus triſte pour *Frédéric*, eſt que l'Empereur, qui l'avoit entiérement dépoüillé, & réduit à la derniére miſére, permettoit, qu'il fut recherché & trainé en juſtice par ceux, auxquels il avoit fait du tort, ou enlevé du pais. *George de Falkenſtein* Evêque de Trente, que le Duc d'Autriche avoit chaſſé de ſon Evêché pour s'en emparer, après l'avoir tenu long tems en priſon, & l'avoir forcé à des Traités préjdiciables pour avoir ſa liberté, le cita devant l'Empereur pour avoir raiſon des injures, qu'il avoit reçües, & pour redemander le païs, & ſa Ville Epiſcopale, qu'il lui avoit priſe. *Sigiſmond* condamna *Frédéric* à une reſtitution, dont il n'étoit plus le maître, parce que ſon Frére le Duc *Erneſt* s'étoit gardé le Trentin

tin avec le Comté du Tirol non ſans ſoupçon, que ce fut de bon accord entre les deux Fréres, qui ſauvoient ce qu'ils pouvoient du naufrage; ce que l'Empereur reprocha à *Frédéric* en lui diſant, qu'il ne rempliſſoit pas les conditions de ſes promeſſes & du ſerment, qu'il avoit fait, lorſqu'il fut reçu en grace. L'Evêque voiant, que le Duc ſe diſoit hors d'etat de ſatisfaire à la ſentence de *Sigiſmond*, ſe ſervit des armes ſpirituelles contre lui en l'excommuniant; ce qui mit le pauvre Duc dans la ſituation du monde la plus triſte, abandonné de tout le monde, juſqu'au point, que perſonne ne vouloit avoir de ſocieté avec lui, & qu'on le fuioit comme un excommunié. Il tenta le dernier moien, qui fut de ſe plaindre à l'Empereur en réclamant la protection, qu'il lui avoit fait promettre par ceux, qui l'avoient perſuadé de venir à Conſtance, ce qu'il n'auroit pas fait, s'il en avoit oſé douter; puiſqu'il pouvoit ſe mettre en lieu de ſureté, où il auroit été à l'abri des inſultes & des avanies, qu'on avoit la hardieſſe de lui faire en préſence de Sa Majeſté Impériale. *Sigiſmond* lui répondit ſéchement, qu'étant Chef de la Chrétienté, il ne pouvoit refuſer juſtice à perſonne. Le Duc remarqua bien à cette réponſe, qu'il étoit le joüet de ſa trop grande crédulité; & qu'il ne devoit rien eſpérer de l'Empereur.

Ce Monarque partit pour l'Eſpagne le 19. *Juin*, il n'alla ce jour là qu'à Schaffhauſen, où il trouva l'Impératrice, qui l'accompagna juſqu'à Arberg dans le Canton de Berne avec *Loüis de Baviére*, *Frédéric Marquis de Brandebourg*, *le Bourgrave de Nürenberg*, *les Comtes d'Ottingen*, *de Toggenbourg & de Lupfen*. Le Comte *Amedée* de Savoie s'y rencontra, & *Sigiſmond* convint avec ce Prince du paſſage par ſon païs. Les Bernois eurent grand ſoin, que l'Empereur, l'Impératrice, & toute la Cour fuſſent bien reçûs, & que rien ne leur manquât à Arberg. Le lendemain les deux Monarques ſe ſéparérent, *Sigiſmond* prit ſa route par la Savoie & le Dauphiné juſqu'à Narbonne, où il rencontra les Ambaſſadeurs du Roi d'Eſpagne, qui le reçurent au nom de leur Maître avec tous les honneurs dûs à ſa Perſonne ſacrée. L'Impératrice paſſa par Bâle, délà elle ſe rendit à Mülhauſen, où elle fit quelque ſéjour, & enſuite en Hongrie, ſon païs natal.

L'Empereur n'arriva à Perpignan que le 18. *Septembre*, parce qu'il s'arrêta long tems à Narbonne pour attendre des nouvelles de la convaleſcence du Roi d'Arragon. *Pierre de Lune* s'y étoit rendu dès le mois de *Juin*, mais il en partit ſur la fin du même mois, n'aiant pas jugé à propos d'attendre *Sigiſmond*, qui lui fit notifier ſon

arri-

arrivée, le priant de revenir. Il demanda un ſauf-conduit pour ſe rendre à Perpignan en ſouverain Pontife avec ſes habits Pontificaux. L'Empereur répondit à ſes Légats, que ce n'étoit pas à lui à donner un ſauf-conduit dans les Etats d'un autre Roi, & que d'ailleurs, il ne prétendoit pas le reconnoître pour Pape. Cependant du conſentement du Roi d'Arragon il donna le ſauf-conduit; mais parce qu'il n'y traita *Pierre de Lune*, que de Cardinal, celui-ci refuſa d'aller à Perpignan, & ſe contenta d'envoier quelques articles, qui contenoient pluſieurs choſes déraiſonnables, comme d'aſſembler un Concile à Lion, à Avignon, à Montpellier, ou ailleurs, dans lequel après avoir été confirmé Pape, il ſe dépoſeroit à condition, qu'il demeureroit Légat *à latere*, avec un plein pouvoir. L'Empereur rejetta ces propoſitions, & le ſomma encore de ſe rendre à Perpignan. Il y vint enfin au mois d'*Octobre*, & tout ce qu'il y fit, fut de caſſer le Concile de Piſe, de rompre celui de Conſtance, de convoquer un Concile dans une autre Ville, de s'y réſerver le droit d'élire un autre Pape, & de faire ſa ceſſion, après qu'il auroit été reconnu légitime Pape par le Concile, & qu'on auroit pourvû honnorablement à ſon état.

L'Empereur voiant l'obſtination de ce vieillard âgé de ſoixante & dix-huit ans,

& qui ne vouloit céder, que ſous des conditions, qu'on ne pouvoit accepter, ſe retira à Narbonne avec les Ambaſſadeurs du
1416 Concile, dans le deſſein de s'en retourner en Allemagne; mais le Roi d'Arragon, & les Ambaſſadeurs de Caſtille, de Navarre, d'Ecoſſe, & les autres Seigneurs de l'obédience de *Benoit*, qui étoient reſtés à Perpignan, envoierent à Narbonne pour prier *Sigiſmond* de ne point partir, l'aſſûrant ou que *Benoit* céderoit, ou qu'ils quitteroient ſon obédience : ce qui engagea l'Empereur d'envoier ſes Ambaſſadeurs à Perpignan pour recommencer la négotiation. On y travailla en effet : mais *Benoit* toûjours inflexible, malgré les inſtances & les menaces, qu'on lui faiſoit, & uſant de mille artifices & ſubtilités pour ſoutenir ſon prétendu droit, ſe voiant enfin menacé d'être abandonné de toute ſon obédience, il ſe retira ſecrêtement à Collioure ſur la mer, à quelques lieües de Perpignan. Le bruit ſe répandit alors, que le Roi d'Arragon s'entendoit avec lui pour le maintenir dans le Pontificat, & que jugeant la choſe impoſſible, il lui conſeilla ſous mains de ſe retirer en quelque lieu de ſûreté, ce qui l'obligea de ſe rendre à Collioure : mais comme il ſe vit auſſi-tôt pourſuivi, & enſuite aſſiégé dans cette place par les Députés de Barcelonne, de Sarragoce, de Valence,

de

de Perpignan, & d'autres Villes, qui mirent ſes galéres; & tout ſon équipage hors d'état de s'en ſervir, *Benoit* fut obligé de s'arrêter à Collioure, où le Roi d'Arragon lui dépêcha douze Députés pour le ſupplier d'envoier inceſſamment ſes Procureurs à Perpignan avec un plein pouvoir de céder, & de reconnoître le Concile de Conſtance; avec menaces de recourir aux remédes les plus propres à terminer promptement le Schiſme, s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté. *Benoit* répondit, qu'il s'en tenoit aux déclarations, qu'il avoit faites à Perpignan, d'où il ne s'étoit retiré, que parce qu'il n'y étoit pas en liberté: & comme il ne ſe trouvoit pas mieux à Collioure, il donneroit une plus ample réponſe, lorſqu'il ſeroit dans un lieu entiérement libre. On fit enſuite ſignifier à ſes Cardinaux de revenir à Perpignan. Ils refuſerent la prémiere fois, mais à la ſeconde ſommation ils revinrent tous excepté ceux de la Famille de *Pierre de Lune*, & le Pape trouva le moien de ſe ſauver de Collioure pour s'en aller à Paniſcole, qui eſt une place forte ſur le bord de la mer peu éloignée de Tortoſe. Ce fut là, qu'on lui envoia une troiſiéme réquiſition, par laquelle on lui repréſentoit, que s'il ne cédoit, on étoit réſolu de procéder contre lui par toutes les voies, qu'on jugeroit les plus propres à finir le

Schiſ-

Schiſme, & qu'on y alloit inceſſamment travailler avec l'Empereur, & les Députés du Concile : mais *Benoit* perſiſta toûjours à ne point reconnoître le Concile de Conſtance, & à ne point céder le Pontificat.

Cette réſiſtance de *Benoit* fit prendre aux Rois & aux Seigneurs de ſon obédience la réſolution de s'en ſouſtraire entiérement. Ils envoiérent leurs Ambaſſadeurs à Narbonne, où ils convinrent avec l'Empereur de douze articles connus ſous le nom de Capitulation de Narbonne, qui avoient été arrêtés dès le 13. *Decembre* de l'année précédente ; & qui étoient approuvés par le Concile de Conſtance ; dès que *Benoit* eut appris ce, qui s'y étoit paſſé contre lui, il ne manqua pas de fulminer dès ſon château de Paniſcole, & contre le Concile, & contre le Roi d'Arragon, menaçant ce Prince de lui ôter la Couronne, qu'il lui avoit donnée. On rapporte même, qu'il lançoit tous les jours quelque excommunication contre lui : mais tous ces foudres ne ſervoient, qu'à animer d'avantage ce Prince à pourſuivre l'affaire de la ſouſtraction en Caſtille & en Navarre, où elle avoit été traverſée par les intrigues des Archevêques de Tolede & de Séville, qui tenoient encore pour *Benoit*.

Les Ambaſſadeurs de la Samogitie, Province de la Lithuanie, arrivérent à Conſtance,

ſtance, quelques Auteurs diſent avant la Capitulation Narbonnoiſe, d'autres diſent après, au nombre d'environ ſoixante. Il y avoit environ deux ans, que ces peuples avoient été convertis à la Réligion Catholique par les ſoins de *Ladiſlas Jagellon* Roi de Pologne; comme ils avoient été pendant quelque tems ſous la Domination des Chevaliers de l'Ordre Teutonique; ceux-ci mettoient tout à feu & à ſang dans ce Païs malgré la proteſtation des Polonois. C'eſt ce, qui avoit engagé le Roi de Pologne, de concert avec le grand Duc de Lithuanie, à envoier des Samogites au Concile pour en implorer le ſécours contre les Chevaliers conjointement avec ſes Ambaſſadeurs, & pour demander des Eccléſiaſtiques, qui travaillaſſent à la converſion de ce, qui pouvoit reſter d'infidéles parmi eux. Le Concile réſolut dans une Congrégation particuliére de leur envoier un Cardinal avec deux Suffragans, & trois Docteurs pour achever de les inſtruire. Le Cardinal de Raguſe s'offrit lui même pour une œuvre ſi pieuſe. Pour l'article, qui regardoit l'Ordre Teutonique, les Ambaſſadeurs de Pologne en furent chargés, & il paroit, que le Concile déclara l'année ſuivante, que les Samogites releveroient déſormais de l'Empereur pour le Civil, & de leurs Evêques pour le Spirituel, ordonnant aux Chevaliers de les laiſ-

laiſſer en repos, & de ne point traverſer leur converſion.

Quant au Traité, que les Zuriquois avoient fait avec l'Empereur *Sigiſmond* au ſujet de la Ville & des Forts de Baden, ils en firent part aux cinq Cantons, affin de n'avoir dans la ſuite aucune conteſtation à cet égard; & ils furent aſſez honnêtes quelques années après pour y comprendre auſſi les Bernois, pendant que ceux-ci gardoient toutes leurs conquêtes ſans en faire part aux autres Confédérés; cela fit parfaitement ce qu'on appelle le partage de Montgomeri, *tout d'un côté, rien de l'autre.*

Frédéric Duc d'Autriche, qui étoit depuis plus d'un an comme en ôtage à Conſtance, & qui y vivoit dans le mépris général du peuple & du Concile, en attendant, qu'il pût remplir tous ſes engagemens avec l'Empereur, trouva le moien de quitter cette Ville ſans prendre congé de perſonne. Il ſe réfugia dans le Tirol, où il trouva les choſes extrêmement broüillées. La Nobleſſe & la plus conſidérable partie du Clergé s'étoit déclarée en faveur de ſon frére *Ernеſt.* Sa retraite fut cauſe, que l'Empereur le fit mettre une ſéconde fois au ban de l'Empire. Néanmoins l'affaire entre les deux fréres fût heureuſement terminée ſur la fin de l'année par l'entremiſe des Princes voiſins. *Frédéric* recouvra le Tirol, & *Ernеſt* s'en retourna en Stirie, qui étoit ſon appanage.

L'Empereur, après la Capitulation de Narbonne, ne revint pas dabord à Conſtance. Comme la France étoit toûjours en guerre avec l'Angleterre, & que les infidéles ſe prevaloient des diviſions, qui régnoient entre les Princes Chrêtiens pour ravager le Roïaume de Hongrie, *Sigiſmond* prit le chemin de Paris pour travailler à la paix, ou du moins à une Tréve entre la France, & l'Angleterre. Et parce qu'il vouloit communiquer ſon deſſein au Comte de Savoie *Amedée VIII.* pour ſe prévaloir des lumiéres, & des connoiſſances, qu'il avoit des affaires du tems, il réſolut d'aller en Savoie, où étant arrivé, il érigea le Comté de ce païs là en Duché par Patentes datées à Chamberi le 19. de *Février* 1416. voulant par là laiſſer un monument éternel de l'eſtime, qu'il faiſoit de ce Prince, & des grands ſervices, que lui & ſes Prédéceſſeurs avoient rendus à l'Empire.

Amédée peu d'années avant eût un différent avec *Eggon* Comte de Kibourg, & *Otton* Comte de Thierſtein fils de *Herman* touchant la Seigneurie & le Château d'Erlach, qui étoit de la Succeſſion de *Rodolphe* Comte de Neufchâtel & de Nidau. Les Comtes de Kibourg & de Thierſtein le prétendoient, comme héritiers d'*Anne* & d'*Uranie* de Neufchâtel leurs Méres filles du Comte de Neufchâtel *Rodolphe*. Le Comte de Savoie au contraire ſoutenoit, qu'il l'avoit acquis d'*Iſa-*

belle

belle Veuve du Comte de Neufchâtel, qui la lui avoit laiſſé par Teſtament; outre qu'il diſoit, que c'étoit un fief d'Allemagne, auquel perſonne ne pouvoit ſuccéder, qui ne fût du ſang & de la Lignée. Enfin par Traité fait au Château du Pont-d'Ains le 5. *Septembre* 1405. par l'entremiſe d'*Antoine de Challant* Evêque de Lauſanne, de *Jean de la Beaume* Seigneur de Valefin, de *Loüis de Seſſtingen*, & de *Pierre de Krauchthal* Avoiers de Berne, de *Jacques de Lombart*, & de *Pierre de Felga* Avoiers de Fribourg, en préſence de *Guillaume de Challant* Abbé de Saint Michel de la Cluſe, de *François de Menthon*, de *Guillemet de Châles*, d'*André de Grolée*, de *Pierre Andervet*, de *Guillaume de Martel*, & de *George* Seigneur de Fruzaſque, les Comtes de Kibourg & de Thierſtein conſentirent, que cette Seigneurie demeurât au Comte *Amedée* le 28. *Avril* 1416. ce Prince pour donner plus de facilité aux Habitans de Morat dans le Païs de Vaud de rebâtir leur Ville, qui avoit été brulée, leur accorda exemption de cens pour quinze ans, & de tous péages dans ſes Etats pendant dix ans; la joüiſſance du Lac pour cinq ans, ſans tribut, & douze deniers d'impôt ſur chaque chariot de vin.

Cette même année il s'excita une guerre dans le Païs de Valaïs. Les Barons de Rarogne ou Raren étoient autrefois les plus puiſſants du haut Valais, & *Guillaume* de

Rarog-

Rarogne aiant été élû Evêque de Sion l'an 1402., cette nouvelle dignité en augmentant le pouvoir de cette Maiſon, augmenta auſſi la jalouſie de leurs Compatriotes, & de leurs Voiſins. De ſorte, qu'appréhendant d'être opprimés, ils recoururent au Comte *Amedée*, & firent un Traité avec *Hugonard de Chabod*, & *Vautier de Rivoire* ſes Députés le 2. de *Juillet* 1410. par lequel l'Evêque *Guillaume*, ſon Pere, ſon Oncle & toute leur Famille promirent au Comte, qu'eux & leurs Succeſſeurs, & leurs Sujets ne porteroient jamais les armes contre ſon ſervice, ni ne donneroient paſſage à ſes ennemis dans leurs terres, moiennant quoi le Comte promit de proteger l'Evêché de Sion, & toute la Maiſon de Rarogne; mais ce Traité, qui devoit arrêter les deſſeins des factieux, ne ſervit qu'à aigrir davantage les eſprits. Les peuples ſous prétexte, que l'Evêque avoit uſurpé quelques places de leurs Communautés, prirent les armes, & pillérent les Châteaux de Leve, & de Siders appartenants à l'Evêque, & brulérent celui de Perigard dans la Vallée d'Enfiſele.

Le Concile de Conſtance averti de ces déſordres, emploia les armes ſpirituelles pour les appaiſer; & comme ce reméde profita peu *Amedée VIII.* y envoia *Amedée de Challand* Ballif de Chablais pour eſſaier de porter les Parties à un accom-

modement, mais ce fut envain. Deſorte, que par un nouveau Traité du 10. *Mai* 1416. l'Evêque de Sion ſe voiant réduit à l'extrémité, implora le ſécours & la protection du Duc *Amedée*, & s'obligea de ne réſigner ſon Evêché, qu'à celui, qui ſeroit choiſi, & agréé par le Duc, à qui il remettroit toutes ſes places & châteaux, quand il en ſeroit requis. En attendant il reçut Garniſon dans ſes Châteaux de Tourbillon, de Majour, & de Montours. En même tems *Amedée* ajant ſçû, que les Suiſſes avoient formé le deſſein de ſurprendre la Maiſon d'Oſéle, il y envoia des Troupes, qui en paſſant par le Valais furent coupées en piéces par les habitans du païs en haine de ce que le Duc avoit pris l'Evêque ſous ſa protection. Ainſi faute de ce ſecours les Suiſſes s'emparérent d'Oſéle, & de toute la Vallée, & la gardérent juſqu'au tems de *François Sforce* Duc de Milan, qui s'en ſaiſit, & l'unit à ſon Duché.

Le perte de cette Place irrita ſi fort le Duc *Amedée*, qu'il déclara la guerre aux Valaiſans, & y fit entrer à main armée *Amedée de Challant*: mais les Valaiſans craignant, que cette guerre n'eût de fâcheuſes ſuites demandérent une Tréve, qui leur fut accordée pour un an. *Tſchudi* prétend, que le Duc de Savoie fit un accommodement ſecret avec les Valaiſans, voiant, qu'il n'étoit pas

en

en état de leur tenir tête, & qu'il remit au Chapitre les trois Châteaux de Tourbillon, de Majour, & de Montours, & que par ce moien la paix fut concluë entre le Duc & les Valaiſans. Que *Guichard de Raren* ou *de Rarogne* ſe voiant ainſi abandonné eût recours aux Bernois, à qui il fit tant de ſoumiſſions, promettant de réparer la faute, qu'il avoit faite de ne les avoir pas aſſiſté à la guerre d'Oltingen, que touchés de compaſſion ils le remirent au nombre de leurs Bourgeois avec promeſſe de ne rien oublier pour le ſécourir.

Ce fut à peu près dans ces circonſtances que *Sigiſmond* arriva à Paris, où il fut reçû avec de grands honneurs. Il voulut voir le Parlement aſſemblé, & y entendre plaider une cauſe. *Mezerai* dit, qu'il y tint la place du Roi, mais qu'on ne trouva pas bon, qu'il ſe donnât l'autorité de créer par occaſion un Chevalier. Voici le fait, tel, qu'il eſt rapporté par Juvenal des Urſins. On plaidoit alors la cauſe de deux Prétendans à la Sénéchauſſée de Beaucaire, ou de Carcaſſonne; & les Juges alleguant, qu'un des concurrans n'étoit pas Chevalier, l'Empereur prit un épée, fit mettre cet homme à genoux, & le créa Chevalier, en diſant tout haut: *La raiſon, que vous allégués ne ſubſiſte plus; car il eſt Chevalier.*

Sigiſmond ne fut pas heureux dans ſa négotiation : la guerre continua toûjours entre la France & l'Angleterre ; mais il réüſſit mieux dans l'accommodement des Polonois avec l'Ordre Teutonique, puiſqu'étant à Paris il négotia de concert avec *Charles VI.* une Tréve de deux ans entre ces deux Puiſſances du Nord.

Dans la vint-uniéme Seſſion le Concile régardant *Jerôme de Prague* comme une branche pourrie, ſêche, & qui n'eſt point attachée au ſep de la vigne, le déclara hérétique, relaps, excommunié, anathematiſé, & le reconnut pour tel. Cette ſentence fut unanimement approuvée par le Concile, & après qu'elle eut été prononcée *Jerôme* fut livré au bras ſéculier. On differa ſon ſupplice de deux jours, affin qu'il eût du tems pour ſe préparer à la mort. Diverſes perſonnes eurent la liberté de le voir pour eſſaier de le ramener à la Communion de l'Egliſe, & le Cardinal de Florence fut de ce nombre : mais leur peine fut inutile. *Jerôme de Prague* ne voulut rien rétracter de ce qu'il avoit avancé. Il entendit prononcer avec un viſage gai la répétition de ſa ſentence, & l'appareil de ſon ſupplice ne le fit pas changer de contenance. Il partit en récitant à haute voix le *Credo*, & il chanta en chemin les Litanies, & un Hymne de la Vierge. Etant arri-

arrivé au lieu du ſupplice, qui étoit le même où *Jean Hus* avoit été exécuté, il fit une longue priére, que les bourreaux interrompirent pour lui ôter ſes habits, & l'attacher à un poteau. Quand il vit le bois au tour de lui, il chanta une ſeconde fois le Symbole des Apôtres, & attendit la mort avec plus de hardieſſe, qu'aucun Stoicien ne l'avoit ſoufferte. On alluma le feu, où furent jettés tous ſes habits. Il ne mourut pas ſi promptement que *Jean Hus*; mais il donna non plus, que lui aucune marque de répentir. Ses cendres furent ramaſſées ſoigneuſement, & jettées dans le Rhin.

Dans le deſſein d'unir les Eſpagnols au Concile, & de dépoſer *Benoit* pour élire un autre Pape, le Cardinal de Cambrai compoſa un Traité *de la Puiſſance Eccléſiaſtique*, qu'il fit lire publiquement, dans le deſſein de réfuter pluſieurs écrits, & pluſieurs diſcours, qui tendoient à ébranler l'Autorité du Concile, & à élever au deſſus celle du Pape & des Cardinaux. Cet ouvrage eſt diviſé en trois parties. L'Auteur traite dans la prémiere de l'origine de la Puiſſance Eccléſiaſtique; dans la ſeconde du Droit des Miniſtres de l'Egliſe ſur les Biens Eccléſiaſtiques; dans la troiſiéme de la plénitude de la Puiſſance Papale, & ſi elle eſt ſoumiſe à un Concile général, ou non. Le pouvoir donné par JESUS-CHRIST à

ſes Apôtres, & à ſes Succeſſeurs ſe réduit à ſix choſes : à conférer les Ordres ſacrés, & adminiſtrer les Sacremens : à prêcher : à exercer la diſcipline envers les Pécheurs : à pourvoir les Egliſes de Miniſtres, en établiſſant entr'eux la ſubordination : à recevoir ce qui eſt néceſſaire pour leur entretien. A l'égard du Droit, qu'ils ont ſur les Biens Eccléſiaſtiques, ce Cardinal dit, que le Pape & les Prélats peuvent avoir Juriſdiction & Autorité ſur les biens temporels non en qualité de Vicaires de JESUS-CHRIST, ou de Succeſſeurs des Apôtres, mais en cas, que ces biens leur aient été donnés par un principe de piété, ou qu'ils les aient juſtement acquis. Enfin quant à la Puiſſance du Pape, il enſeigne, que Saint Pierre eſt le Chef de l'Egliſe, en tant, qu'il eſt le Principal entre les Miniſtres, & que c'eſt à lui, à qui JESUS-CHRIST a donné les clefs plus particuliérement qu'aux autres, en vertu de ces paroles : *Paiſſés mes brebis* : ce que le Cardinal étend aux Succeſſeurs de Saint Pierre.

L'on tint la vint deuxiéme Seſſion dans le deſſein d'unir les Arragonois au Concile ; & comme ils ne vouloient pas le reconnoitre avant que de l'avoir convoqué eux-mêmes, & de s'y être unis ſolemnellement ſelon la Capitulation de Narbonne ; on ne fit les cérémonies ordinaires, qu'après, que l'union

& la

& la convocation furent faites. On avoit placés les Ambaſſadeurs de Nâples immédiatement après ceux de France ; mais à l'arrivée de ceux de Caſtille, on pria les Néapolitains de leur céder leur place, & de ſe mettre auprès des Ambaſſadeurs d'Angleterre Ils y déférérent dans la vûë de la paix, en proteſtant, que cette déférence ne préjudicieroit point au droit de leur Maître. Le Concile reçut leur proteſtation par un Decret, qui fut lû publiquement. On mêla donc les François avec les Arragonois. *Gerſon* Chef de l'Ambaſſade étoit placé le prémier, le Comte de Cordonne Arragonois après lui, enſuite un François, puis un Arragonois, & ainſi de ſuite. Cependant les uns & les autres proteſtérent, qu'ils ne ſouffroient cette alternative, que pour ne pas troubler l'union ſans préjudice de leurs droits, & la proteſtation fut admiſe. La proteſtation étant reçûë, les Ambaſſadeurs d'Arragon convoquérent le Concile au nom de l'obédience de *Benoit*, & la convocation fut lûë par l'Archevêque de Milan, & acceptée par le Concile. Enſuite les Arragonois déclarérent, qu'ils s'uniſſoient au Concile, & le Concile s'unit pareillement à eux. Alors le Concile ne pût plus être tancé du reproche de n'être pas univerſel, comme l'avoit craint *Sigiſmond*, en ce, que le prémier Decret de cette Seſ-

ſion accordoit aux Arragonois de faire une Nation à part ſous le nom de Nation Eſpagnole, à condition toutefois, que les Rois de Portugal, de Caſtille, & de Navarre auroient le même droit, s'ils le demandoient.

La vint-troiſiéme Seſſion nomma des Députés pour informer contre *Benoit*. Ces Commiſſaires furent les Cardinaux de Saint Marc & de Florence, *Jean* Patriarche de Conſtantinople, *Etienne* Evêque de Dol, *Robert* Evêque de Salisburi, *Jaques* élû Evêque de Parme, *Guillaume* de Beauneveu, *Antoine Taxel* Général de l'Ordre de la Merci, *Maurice de Prague*, *Michel de Nevers*, *Nicolas de Verdes*, & *Jean Wels*: ces deux derniers étoient Docteurs en Droit, & les deux pénultiemes Docteurs en Théologie. Les Promoteurs propoſérent douze articles, ſur leſquels ils demandérent, qu'on entendît les témoins contre *Benoit*: qui ſe rapportent à peu près aux mêmes, ſur leſquels furent oüis les témoins contre *Jean XXIII.*

A la vint quatriéme Seſſion *Benoit* fût cité à comparoitre au Concile. Les Promoteurs demandérent la même choſe, & la citation fût reſolüe unanimement: on ordonna, qu'il ſeroit obligé de comparoitre dans deux mois & dix jours après la citation, qui devoit être affichée au portes du Château de Paniscole, s'il étoit poſſible d'y aborder, ſi non aux lieux les plus voiſins, comme à Tortoſe.

Après

Après la lecture de ce Décret on ſe ſépara ; & le même jour, on l'afficha aux portes des Egliſes de Conſtance.

Le onziéme de *Septembre* le Comte *Luther de Ruſca* échangea à *Philippe* Duc de Milan ſa Ville de Côme, contre celle de Lugan, qu'il reçût en échange du Duc avec quinze mille gouldes d'Empire de retour, que *Philippe* donna au Comte pour parvenir à un équivalent.

Les Valeſans à l'exemple du Baron de Rarogne, qui avoit pris la Bourgeoiſie à Berne, réſolurent de chercher du ſécours ailleurs. Cinq Dizains, ſçavoir Sion, Sider, Veſpe, Brigue, & Gontres firent Alliance avec les Cantons de Lucerne, d'Uri, & d'Underwalden. Les autres deux Dizains, qui ſont Rarogne & Léve, n'y voulurent pas y être compris. Ils ſuivirent les Cantons dans la guerre d'Italie, & leur aidérent à reprendre la vallée d'Oſela, que les Milanois poſſédoient depuis deux ans. Le Comte de Carmagniole, qui commandoit les Armées d'*Amedée* de Savoie, & de *Philippe* Duc de Milan fut chaſſé du païs, & la Banniére de Savoie reſta entre les mains des Underwaldnois, qui la conſervent encore dans l'Egliſe paroiſſiale de Sarnen.

Il y avoit plus d'un an & demi, que l'Em- 1417
pereur étoit abſent, puiſqu'il étoit parti le 19. *Juin* 1415. & qu'il n'arriva à Conſtance,

que le 27. de *Janvier* 1417. De France il avoit paſſé en Angleterre, dans le deſſein de négotier une paix, ou une Tréve entre les deux Rois. *Juvenal des Urſins* dit, que *Sigiſmond* envoia pluſieurs fois en France pour ce ſujet, mais qu'à la fin on ne pût faire ni paix ni Tréve. Les Anglois cependant paroiſſoient vouloir y conſentir, mais *Charles VI.* n'en fut pas d'avis, parceque de toutes parts il lui venoit du ſécours, & qu'il eſpéroit, que le Duc de Bourgogne rentreroit dans ſon devoir, & reviendroit pour faire la guerre aux Anglois. Ainſi l'Empereur n'aiant pû réüſſir dans ſa négotiation, prit le parti de revenir à Conſtance, où il fut reçu avec une joie, & une magnificence extraordinaire.

Dès le matin les Cardinaux, les Patriarches, les Evêques, & tout le Clergé l'attendoient en habits de cérémonie dans l'Egliſe Cathédrale, où le Cardinal de Florence prêcha après la Meſſe ſur ſon heureux retour. Quand il fut près de la Ville, tout le Clergé marcha en proceſſion pour le recevoir au ſon des cloches, & au bruit du canon. Il fut reçut ſur le Pont par les Magiſtrats, ſous un ſuperbe dais d'or porté par quatre Conſeillers. On le conduiſit ainſi juſqu'à l'Egliſe, où l'Evêque de Salisburi prononça devant lui un ſermon en actions de graces. Toute la Ville donna des témoignages éclatans de la plus vive joie.

Les Cantons étoient partis pour la Vallée de Lévine, d'où le Duc de Milan menaçoit de les chaſſer avec une forte Armée, qu'il avoit aſſemblé pour ce ſujet; mais les Suiſſes fortifiérent leurs gens par de nouveaux ſécours, & les Barons de Maſſox Seigneurs du Comté de Bellinzona joignirent leurs Troupes à celles des Confédérés; le ſeul Canton de Berne refuſa d'entreprendre ce voiage, ſous prétexte, que la guerre ne lui paroiſſoit pas juſte, & que ſuivant les Alliances, il n'étoit pas obligé de porter les armes en faveur de ſes Alliés au delà des Alpes, qui n'étoit pas un Païs renfermé dans les limites de la Suiſſe. Ce refus des Bernois n'empêcha pas les autres Cantons de faire une invaſion dans le Luggarus, & de pouſſer juſqu'à la Riviére de la Treza en pillant tout ce païs, d'où ils revinrent avec un grand butin. Le Duc de Milan n'oſa pas ſe préſenter; & ſon Armée s'étant diſſipée, les Suiſſes repaſſérent le Mont *St. Gottart*, après avoir laiſſé au delà un monde ſuffiſant pour garder les deux Vallées.

La vint ſeptiéme Seſſion du Concile fut tenuë le 20. de *Février*, ce fut la prémiére depuis le retour de l'Empereur, qui y aſſiſta. Il y fut procédé contre *Frédéric* Duc d'Autriche, qui s'étoit emparé des biens de l'Evêque de Trente, & l'avoit retenu priſonnier. On

avoit

avoit déja réſolu de publier un monitoire contre ce Duc, & l'on attendoit l'Empereur pour le faire exécuter. On le cita donc de nouveau, affin de le juger enſuite, comme contumace; ainſi que la choſe arriva à la vint huitiéme Seſſion, où l'on agita cette matiére. On déclara, que la citation avoit été exécutée, que le Duc n'avoit point comparu, qu'il étoit rébelle, parjure, & comme tel privé de tout honneur & dignité, inhabile à en poſſéder aucune, ni lui, ni ſes deſcendans, juſqu'à la ſéconde génération, auſſi bien, que ſes adhérans, & livré à la juſtice de l'Empereur. L'Evêque de Traw en Dalmatie fut nommé pour exécuter l'excommunication.

Le ſeptiéme *Mars* on tint une Aſſemblée pour faire la lecture de la lettre, que deux Religieux Benedictins, nommés *Lambert de Slok* Allemand, & *Bernard de la Blanche* de Bourdeaux, envoiés à Paniſcole, écrivoient au Cardinal de Viviers, pour lui rendre compte de la maniére, dont ils avoient notifié à *Bénoit* ſa citation. Ce Pape aiant appris leur arrivée, avoit envoié au devant deux Docteurs pour les prier de différer leur entrée juſqu'au lendemain, ſans toutefois vouloir leur accorder un ſauf-conduit. Ils ne laiſſérent pas de continuer leur chemin, & ils trouvérent à la porte de la Ville un Neveu de *Pierre de Lune* avec deux cens Cavaliers bien armés. Le lendemain ils eurent audien-

audiance de *Bénoit*, qu'ils ſalüérent ſans ſe mettre à genoux, & qu'ils trouvérent avec trois Cardinaux, quelques Evêques, & d'autres Eccléſiaſtiques. Ils lui lûrent à haute voix le Décret de ſa citation; & quand on fut à l'endroit, où il étoit traité de ſchiſmatique & d'hérétique, il ſe récria au menſonge, & à la calomnie: il leur dit, que le Concile étoit nul; il fit l'Apologie de ſa conduite, ajoûtant, que pour procurer l'union de l'Egliſe, il falloit aſſembler un nouveau Concile dans quelque lieu de ſon obédience, & que l'Election du Pape futur devoit dépendre de lui. Les Députés lui aiant demandé acte de ſa réponſe, il leur dit bruſquement, qu'il leur répondroit bientôt dans les formes de l'avis de ſes Cardinaux.

En effet il leur donna une réponſe au bout des deux jours, qui tendoit à la même choſe, excepté qu'elle étoit fort ample. Il caſſoit, & annulloit tout ce qu'avoit fait, & ce qui pourroit faire l'Aſſemblée de Conſtance, qu'il ne reconnoiſſoit point pour Concile. Il déclaroit, qu'aiant toûjours offert des voies raiſonnables pour rendre la paix à l'Egliſe, l'accuſation de Schiſme retomboit ſur ceux, qui avoient rejetté ces voies. Il aſſûre, qu'il n'a jamais promis d'embraſſer la voie de la ceſſion à l'excluſion des autres, qu'il trouve plus raiſonnables. Il ſe plaint de l'opiniâtreté des Princes à rejetter ſes offres,

offres, auxquelles ils n'ont eu aucun égard, & il finit en disant, que s'il étoit obligé de se rendre quelque part dans un Concile, qu'il n'auroit pas convoqué ; ce ne seroit pas à Constance, tant à cause du long chemin, qu'il ne pourroit entreprendre à son âge, que parceque cette Ville est toute à la dévotion de l'Empereur, & qu'il faudroit traverser les terres de ses ennemis. Enfin il déclare tous les Membres du Concile hérétiques, fauteurs de Schisme & d'hérésie, & comme tels, sujets à toutes les peines ordonnées dans ce cas.

La vint-neuviéme Session se tint le 8. de *Mars*. Les Promoteurs demandérent, que le centiéme jour, auquel *Benoit* avoit été cité, étant arrivé, sans qu'il eût comparu, on nommât des Commissaires pour l'appeller à la porte de l'Eglise ; ce qui fut concedé. Le Concile députa deux Cardinaux, deux Evêques, deux Protonotaires avec un Curseur Apostolique pour demander par trois fois *Benoit XIII.* aux portes de la grande Eglise : ce qui aiant été exécuté, on en prit acte. La lecture, qu'on fit des différentes procedures, & des formalités contre *Benoit* occupa tout le tems de cette Session, qui finit après, que le Promoteur eut requis, que ce Pape fut déclaré contumace : mais le Concile remit à en délibérer, & chacun se retira.

On

On tint la Seſſion trentiéme le 10. *Mars.* L'Empereur y fut préſent. On entendit le rapport des deux Religieux, qui avoient été députés vers *Benoit.* Ils expoſérent la maniére, dont ce Pape les avoit reçus, la réponſe, qu'il leur avoit faite, & entrérent dans le détail de pluſieurs particularités, qui firent encore mieux connoître ſon obſtination. *Philippe* Comte des Vertus aiant fait arrêter en Lombardie *Albert* Evêque d'Aſti, qui venoit à Conſtance, & l'aiant mis en priſon, l'Evêque de Concorde demanda au Concile, qu'on décernât un monitoire contre ce Comte, cette violence donnant atteinte à la Bulle Caroline confirmée par le Concile. On fit droit à la requiſition de l'Evêque de Concorde, & l'on ordonna au Comte des Vertus ſous peine d'excommunication d'élargir l'Evêque d'Aſti un bout de deux jours, & de lui laiſſer la liberté de venir à Conſtance, affin que le Concile pût rendre juſtice à l'un & à l'autre. La raiſon, que le Concile en allegue, eſt que les ſujets n'ont point d'Autorité & de Juriſdiction ſur leurs Prélats, ni les Laïques ſur les Eccléſiaſtiques. Le Docteur *Richer* dans ſon Hiſtoire des Concil. *tom.* 2. explique cette raiſon, & prétend prouver, qu'on ne doit pas inférer de cette parole du Concile de Conſtance, que les Eccléſiaſtiques ſoient en tout exemts de la Juriſdiction civile.

Cette année eſt encore très mémorable en Suiſſe par la naiſſance du bienheureux *Nicolas de Fluë*, où *de la Roche*, qui vient au Monde le vint-uniéme de *Mars*, dans le Bourg de Saxlen, en Latin *Saxula*, au Canton d'Underwalden. Sa famille étoit, & eſt encore une des plus nobles, & des plus anciennes de tout le païs, & il y avoit plus de quatre cens ans, qu'elle ſe diſtinguoit chez les Suiſſes par une probité, comme héréditaire, & par les prémiers emplois de la Nation aiant eu pluſieurs fois la dignité de Landamman. Si la naiſſance de *Rodolphe de Habſpourg* a décoré l'Helvétie par la Couronne Impériale, que Dieu lui a miſe ſur la tête, celle de *Nicolas de Fluë* l'a bien plus illuſtrée par la Sainteté de ſa vie; & la Suiſſe doit être bien glorieuſe d'avoir donné ces deux grands perſonnages au Monde, l'un pour être le modéle de la vie civile & politique, & l'autre celui de la vie Sainte & retirée. Tous les deux aiant été parfaits dans leur état, & dans leur condition.

La trente-deuxiéme Seſſion le Concile nomma deux Cardinaux, deux Evêques, & quelques Notaires pour aller citer encore une fois *Benoit* aux portes de l'Egliſe Cathédrale. On l'appella par trois fois, & ces Députés aiant rapporté, qu'ils n'avoient trouvé ni *Pierre de Lune*, ni perſonne de ſa part, on ordonna aux deux Bénédictins dépu-

députés à Paniscole de faire encore une fois la lecture de la rélation de leur voiage, & des réponſes de *Benoit*. Après cette lecture le Concile déclara *Pierre de Lune* contumace, & nomma dix ſept Commiſſaires pour inſtruire ſon procès, & recevoir les dépoſitions des témoins contre lui, affin de faire leur rapport dans une Seſſion publique. Parmi ces Commiſſaires il y avoit deux Cardinaux, un Patriarche & trois Evêques. On ne fit rien autre choſe dans cette Seſſion.

Sigiſmond en reconnoiſſance des ſervices, que le Bourgrave de Nüremberg lui avoit rendus, & par le mouvement d'une tendre amitié, qu'il lui portoit, lui donna l'Electorat de Brandenbourg, dont il le revêtit en grande Cérémonie en préſence de tous les Cardinaux & de tous les Princes, qui étoient au Concile. *Frédéric* Bourgrave de Nüremberg étoit de la Maiſon des Comtes de Zollern; ce nouvel Electeur donna un préſent de quatre cens mille Ducats à l'Empereur pour l'inveſtiture du Brandenbourg, qui étoit le Patrimoine & le Païs héréditaire de *Sigiſmond* depuis la mort de *Joſſe* Margrave de Moravie. Pour païer cette prodigieuſe ſomme il fut obligé de vendre ſon Bourgraviat de Nüremberg s'en étant cependant reſervé le titre, comme on le prouva par l'inſtrument, qui fut dreſſé pour cet effet, lorſqu'on conteſta cette réſerve.

L'Empereur avoit demandé l'hommage à tous ceux, qui poſſédoient les fiefs de la Maiſon d'Autriche & de *Frédéric*. Il fit la même demande aux Suiſſes, ce qui prouve, que ce Prince en approuvoit la conquête, & qu'il regardoit l'Aargau & l'Ergau comme deux Provinces légitimement révolües au Corps Helvétique. Il érigea auſſi le Comté de Cléves en Duché en faveur d'*Adolphe* de ce nom, s'attachant ainſi les peuples & les Grands par ces ſortes de gratieuſetés. *Frédéric* Margrave de Miſnie, & Landgrave de Thuringe étoit venu à Conſtance demander à l'Empereur outre l'inveſtiture de la Miſnie, celle de quelques Villes de Bohéme, qu'il poſſédoit pour les avoir conquiſes. *Sigiſmond* lui accorda volontiers la prémiére, mais il lui refuſa la ſéconde, parceque ſon frére étoit Roi de Bohéme, & qu'il étoit lui même héritier préſomptif de cette Couronne. Le Margrave en fut ſi irrité, qu'il ne voulut pas accepter l'inveſtiture de la Miſnie, & qu'il ſe retira de Conſtance menaçant de ſe faire rendre juſtice par l'Empereur en raſe campagne. Cependant *Sigiſmond*, qui l'eſtimoit, ſe dédommaga de ſon refus en lui donnant l'Electorat de Saxe, qui fut vacant en 1422. par la mort d'*Albert III.* préférablement à pluſieurs Princes, qui y prétendoient.

Le Comte *Frédéric* de Toggenbourg, à qui l'Empereur avoit engagé la Ville, & la

Fortereſſe

Fortereſſe de Feldkirch ne pouvant s'en rendre le maitre par ſes propres forces, parceque le Duc d'Autriche y avoit mis une forte garniſon, demanda ſecours aux Zuriquois, en qualité d'un de leurs Bourgeois les preſſant d'amener avec eux leur groſſe Artillerie pour le ſiége, qu'il vouloit faire; il demanda auſſi à ceux de Conſtance leur mortier, qui jettoit des piéces d'une peſanteur énorme. Les Zuriquois ſollicités par l'Empereur donnérent au Comte le ſecours & l'Artillerie, qu'il avoit ſouhaité, & par ce moien il emporta la Ville & le Fort de Feldkirch.

A Conſtance on fit une Aſſemblée pour entendre la lecture des accuſations, qui devoient ſervir de fondement à la dépoſition du Pape *Bénoit*. Deux jours après, c'eſt-à-dire le 25. *Avril*, il y eut une autre Aſſemblée pour recevoir le ſerment des témoins, qu'on avoit fait citer. Parmi ce nombre, qui étoit fort grand, il y avoit ſept Cardinaux, deux Patriarches, ſix Evêques, & quantité de Docteurs. *Pierre Cauchon* envoié du Duc de Bourgogne refuſa de comparoitre pour juger, mais aiant été déclaré contumace, il ſe rendit, & jura quelques jours après. Tous ces témoins après leur ſerment ſe retirérent, & l'Empereur entra auſſi-tôt avec l'Archevêque de Riga, & un Protonotaire, pour prêter ſerment des mê-

mes faits allegués contre *Bénoit*. Ce fut l'Evêque de Salisburi, qui reçut ces sermens. Le 6. de *Mai* on présenta de nouveaux articles contre le même *Bénoit*, qui contenoient ses collusions, & le refus formel, qu'il avoit fait de se rendre au Concile de Pise.

Tout cela disposoit à la Session trente troisiéme, qu'on tint le 12. *Mai* uniquement pour entendre le rapport des Commissaires nommés contre *Bénoit*. L'Empereur s'y trouva avec les Electeurs & les Princes d'Empire, & le Cardinal de Viviers y présida à l'ordinaire. Le Cardinal de Saint Marc au nom de ses Collégues fit le rapport de la Commission, déclarant, qu'on avoit cité *Bénoit* inutilement, qu'on avoit examiné les articles proposés contre lui, & qu'on avoit reçu les sermens d'un très-grand nombre de témoins de toute condition. Après ce rapport, *Benoit* fut encore cité, & n'aiant point comparu, ni personne de sa part, l'Evêque de Dol lût un Décret, par lequel *Bénoit* êst déclaré contumace, ordonnant de rendre public tous les Actes produits contre lui, & lui donnant jusqu'au 15. du Mois courrant pour venir se défendre en personne. Ce jour étant arrivé, & *Bénoit* encore une fois cité, n'aiant point comparu, on réitera la contumace, & les Commissaires résolurent de ne plus user d'aucun délai, ce qui se fit de vive voix, & sans aucune formalité. Mais comme

me quelques uns de l'Assemblée trouvérent, que le terme, qu'on avoit donné à *Bénoit* en dernier lieu étoit trop court, les Commissaires rassemblés le 21. de *Mai* par surabondance de droit, & pour obvier à toutes sortes de plaintes, & de chicanes, convinrent de lui donner pour se défendre jusqu'au 25. du Mois, qu'il seroit cité pour la derniere fois.

En travaillant à la dépositon de *Bénoit*, on pensoit aussi à prendre des mesures pour l'Election d'un nouveau Pape; mais les sentimens étoient partagés. L'Empereur, les Allemans & les Anglois vouloient, qu'on ne pensât point à cette Election, qu'on n'eût fait auparavant de bons réglemens pour la Réformation de l'Eglise dans son Chef & dans ses membres. Les Cardinaux unis aux autres Nations vouloient, qu'on commençat par élire un Pape, parceque c'étoit au Chef de l'Eglise à la réformer; cette matiére fut agitée le 29. de *Mai* en présence de l'Empereur, auquel les Cardinaux présentérent un projet, dans lequel ils offroient, que pour cette fois seulement, & sans conséquence pour l'avenir, chaque Nation nommeroit des Prélats, ou d'autres personnes Ecclésiastiques, en pareil nombre, que les Cardinaux pour procéder ensemble à l'Election; qu'elle auroit les suffrages des deux tiers des Députés des Nations, & des deux tiers des Cardinaux; que

tous les Electeurs promettroient avec ſerment de ſe conduire ſans partialité, ſans paſſion, ſans égard aux Nations, & aux perſonnes; & qu'enfin l'Election ſe feroit par approbation & Décret du Concile.

L'on continua le Procès de *Pierre de Lune*, dans la Seſſion trente quatriéme, qui ſe tint le 5. de *Juin*, & à laquelle l'Empereur n'aſſiſta pas. Le Cardinal de Saint Marc y prêcha ſur ces paroles de la prémiére Epitre de Saint Pierre ch. 4. *Il eſt tems, que le jugement de Dieu commence par ſa propre maiſon.* L'Evêque de Dol lût publiquement les accuſations contre *Bénoit*, qui avoient été remiſes au Concile dans la Seſſion précédente; & l'Evêque de Liechtefeld fit la lecture des preuves de ces accuſations. Enfin l'Evêque de Concorde lût le Décret, par lequel le Concile approuvoit toutes les procédures des Commiſſaires, en ſorte qu'il ne reſtoit plus, qu'à citer *Bénoit* pour entendre prononcer ſa ſentence.

L'on tint le 16. une Congrégation, ou plûtôt une Aſſemblée des Nations, dans laquelle on agita encore la maniére de procéder à l'Election d'un Pape. L'Empereur, & ceux qui lui étoient unis, inſiſtoient toûjours à prétendre, qu'il falloit commencer par la Réformation de l'Egliſe. Les Caſtillans de leur côté unis aux Cardinaux, & qui fomentoient en ſecret *Pierre de Lune*, refuſoient

ſoient de s'unir au Concile, avant que cette voie eût été réglée, & ils ſoutenoient le parti contraire à celui de l'Empereur, ce qui cauſa tant de bruit & de diſputes, que peu s'en fallut, que le Concile ne fut diſſous. Ainſi l'Aſſemblée ſe ſépara ſans avoir rien conclu. Mais dans une autre Aſſemblée tenüe le même jour, tant de perſonnes intervinrent pour calmer les eſprits, qu'enfin les Caſtillans conſentirent à l'union, qui fut faite dans la Seſſion ſuivante au grand contentement de l'Empereur & du Concile. Cette Seſſion fut la trente cinquiéme, & ſe tint le 18. de *Juin* en préſence de l'Empereur, & avec beaucoup de ſolemnité, & de grandes démonſtrations de joïe.

Les Ambaſſadeurs de *Jean* Roi de Caſtille & de Leon s'étant préſentés, déclarérent les raiſons, qui les avoient excités à venir à Conſtance. La prémiére, affin d'y convoquer le Concile; La deuxiéme, affin de s'y unir; & la troiſiéme, affin de confirmer la ſouſtraction d'obédience à *Bénoit*, & la Capitulation de Narbonne. Enſuite *Pierre de Lembourg* lût publiquement la procuration du Roi de Caſtille datée du 14. *Octobre* 1416. & ſignée par la Reine *Catherine* Mere du Roi, & Régente du Roïaume, & de l'Archevêque de Tolede grand Chancelier de Caſtille. Cette lecture étant faite *Loüis de Valeoleti* Dominicain un des Ambaſſadeurs Caſtillans

lût l'acte de convocation du Concile, & l'Archevêque de Milan aiant accepté cette convocation, lût le troiſiéme article de la Capitulation de Narbonne, qui portoit, que quand ceux de l'obédience de *Benoit* ſeroient venus à Conſtance, ils ſeroient unis au Concile ainſi nommé par ceux, qui le reconnoiſſoient pour tel, affin de faire un Concile général. Sur quoi *Loüis de Valeoleti* prononça l'acte de l'Union, au quel l'Archevêque de Milan répondit par un acte réciproque, & le Cardinal de Viviers au nom de tout le Synode dit *Placet.* On obſerva les mêmes formalités pour l'union de *Dom Henri* Infant de Caſtille, Grand Maitre de l'Ordre de St. Jaques, qui avoit envoié ſes Procureurs au Concile. Celà fait on chanta le *Te Deum.* Le Cardinal de Viviers prit ſa place de Préſident, & la Seſſion aiant commencé avec les cérémonies accoutumées, on confirma ſolemnellement la Capitulation de Narbonne, que tout le Concile jura d'obſerver. Après ce ſerment *Henri de Piro* Promoteur dit à haute voix de la part de l'Empereur, que s'il y avoit quelqu'un, qui eût pouvoir, & procuration du Prince & Comte d'Armagnac, il pouvoit parler; ſur quoi le Chancelier Gerſon ſe leva, & dit, que les Ambaſſadeurs du Roi de France avoient un écrit, par lequel il paroiſſoit, que ce Comte avoit intention

de

de ſuivre l'exemple du Roi *Charles VI.* mais le Promoteur répondit de la part de l'Empereur, que ne paroiſſant point de pouvoir du Comte d'Armagnac lui même, il ne le tenoit pas ſuffiſamment engagé par la déclaration de Gerſon. Là deſſus le même Promoteur proteſta publiquement contre le Comte d'Armagnac, vû le ſerment, qu'il avoit fait d'exécuter le traité de Narbonne.

Selon la réſolution priſe dans la Seſſion 34. de citer *Pierre de Lune*, & de le dépoſer dans les formes, on convoqua le 22. *Juillet* la trente ſixiéme Seſſion pour l'exécuter. L'Empereur ne s'y trouva pas. L'Evêque d'Arras dit la Meſſe, & la citation fut faite publiquement par cinq Evêques. Parce que ce jour là étoit la fête de Sainte Madelaine, & que peut-être quelques-uns pourroient regarder comme nulle une citation faite un jour de Fête, le Concile y pourvût déclarant, que par ſon Autorité il ſuppléoit à tous les défauts, qu'on pourroit alleguer contre cette citation faite un jour de Fête. *Benoit* fut donc cité au 26. *de Juillet* pour entendre prononcer contre ſa perſonne la ſentence définitive.

Il falloit donc procéder définitivement à la dépoſition de *Benoit*, & c'eſt ce qu'on fit dans la trente ſeptiéme Seſſion, qu'on tint le 26. *de Juillet.* L'Empereur ne manqua pas de ſe trouver à un jugement, qu'il re-

gardoit comme le fruit de ſes ſoins & de ſes travaux. Après la Meſſe célébrée par le Cardinal de Saint Marc, & le ſermon prononcé par le Patriarche de Conſtantinople ſur ces paroles de St. Jean Ch. 7. *Juſtum judicium judicate*, exercés un juſte jugement; le Promoteur repréſenta, que puisque *Benoit* ne paroiſſoit point; il falloit le déclarer contumace encore une fois, & demanda, qu'on rendit compte de la citation décernée contre lui dans la derniére Seſſion, ce qui fut exécuté, & la citation rëiterée ſans que *Benoit* eût comparu, l'Evêque de Dol lût un Decret, qui portoit, que *Pierre de Lune* étant notoirement contumace, on alloit procéder à ſa dépoſition. Le Cardinal de Viviers comme Préſident lût enſuite la ſantence en ces termes. „ Que le jugement „ ſorte de la lumiére du viſage de celui, qui „ eſt aſſis ſur le Trône, de la bouche du„ quel ſort une épée tranchante des deux „ côtés, dont la balance eſt juſte, & les „ poids égaux, qui eſt venu pour juger les „ vivans & les morts, Nôtre Seigneur „ JESUS-Chriſt, ainſi ſoit-il. Le Seigneur „ eſt juſte, & il a aimé la juſtice, ſon viſage „ a regardé favorablement l'équité. La co„ lére de ſon viſage eſt contre les méchans „ pour exterminer leur mémoire de deſſus „ la terre, dit le Saint Prophete. La mé„ moire de celui, qui ne s'eſt pas reſſou-

„ venu

» venu de faire miſéricorde, & qui a per-
» ſécuté le pauvre & l'indigent. Combien
» plus doit perir la mémoire de celui, qui
» a perſécuté & troublé tous les hommes
» & l'Egliſe, *Pierre de Lune*, que quelques-
» uns ont appellé *Benoit XIII.* en y fomen-
» tant le ſchiſme & la diviſion malgré les
» fréquentes ſollicitations & inſtances des
» Rois, Princes & Prélats, qui lui ont don-
» né des avis charitables, ſelon la doctrine
» Evangélique pour rendre la paix à l'Egli-
» ſe, pour guérir ſes plaies, & rétablir
» l'union, comme il l'avoit juré, & comme
» il en avoit le pouvoir, ſans qu'il ait ja-
» mais voulu écouter perſonne. Et com-
» me on a appellé beaucoup de témoins,
» aux quels il n'a pas voulu déférer, on
» s'eſt vû obligé de le dire à l'Egliſe, ſelon
» le précepte de l'Evangile : mais n'aiant
» pas plus écouté l'Egliſe, il ne reſte plus,
» qu'à le regarder comme un Païen & com-
» me un Publicain, comme le démontrent
» manifeſtement toutes les accuſations for-
» mées contre lui en préſence du Saint Con-
» cile, & qui ſont de notoriété publique.
» Toutes ces choſes mûrement examinées
» avec toutes les formes requiſes, & après
» une ſérieuſe & exacte délibération, le
» Saint Synode repréſentant l'Egliſe univer-
» ſelle, & aſſemblé pour cet effet, décer-
» ne, prononce, & déclare par cette ſen-

» tence

„ tence définitive, que le dit *Pierre de Lune*,
„ dit *Benoit XIII.* a été & eſt un parjure,
„ qu'il a ſcandaliſé l'Egliſe univerſelle ; qu'il
„ eſt un fauteur du ſchiſme, & de la di-
„ viſion, qui régne depuis ſi longtems, un
„ parturbateur du repos & de l'union de
„ l'Egliſe, un ſchiſmatique, un hérétique
„ écarté de la foi dans l'article d'une Egliſe
„ Sainte & Catholique : en un mot, in-
„ digne de tout titre, honneur, degré, &
„ dignité ; rejetté de Dieu, & exclu pour
„ toûjours de tout droit à la Papauté, &
„ au Souverain Pontificat. Comme tel, le
„ Concile le dégrade, le dépoſe, & le pri-
„ ve actuellement de toutes ſes dignités,
„ bénéfices, & offices ; lui défend de ſe re-
„ garder déſormais comme Pape : abſout
„ tous les Chrétiens de tous ſermens, qu'ils
„ pourroient lui avoir prêtés, & leur dé-
„ fend à tous & à chacun d'eux de quelque
„ ordre & condition, qu'ils ſoient, Car-
„ dinaux, Patriarches, Evêques, Rois, Em-
„ pereurs, & autres de lui obéir, de le ſou-
„ tenir, de lui donner ſecours, conſeil ou
„ azile, ſous peine d'être traités comme
„ fauteurs de ſchiſme, & d'héréſie ; privés
„ de tous bénéfices, honneurs, dignités
„ Eccléſiaſtiques & ſéculiéres. Que s'il y
„ en a quelques-uns dans le cas, le Con-
„ cile les déclare actuellement & *ipſo facto*
„ privés de leurs dignités, ou bénéfices „

Cette

Cette ſentence aiant été lûe, l'Evêque de Dol dit tout haut au nom du Concile, que quoiqu'on ne pût alleguer aucun défaut de formalité dans cette procédure, cependant en cas, qu'il y en eût, le Concile y ſuppléoit par cette déclaration. Le Préſident au nom du Concile répondit *Placet.* On chanta enſuite le *Te Deum*, & on ſe ſépara. La dépoſition de *Bénoit* fut publiée ce jour là même à ſon de trompe par ordre de l'Empereur dans toutes les ruës de Conſtance, & l'on ſe prépara à la Seſſion ſuivante, qui fût la trente huitiéme, & ſe tint le 28. *Juillet*, l'Empereur n'y étant pas. On commença par une lecture du Décret du Concile, qui caſſoit toutes les ſentences, cenſures & Bulles de *Bénoit XIII.* contre les Ambaſſadeurs, Parens, ou Alliés du Roi de Caſtille depuis le prémier d'*Avril* 1416. contre ceux d'*Henri* Infant de Caſtille: & l'on nomma des Commiſſaires de la Nation Eſpagnole à ceux, qui avoient déja été nommés pour l'affaire de l'Evêque de Trente.

Après la dépoſition de *Benoit*, il ne reſtoit plus, que deux affaires à terminer. La Réformation de l'Egliſe dans ſon Chef & dans ſes membres, & l'Election d'un Pape. Mais les partis étoient toûjours diviſés ſur le choix de celle, qui devoit paſſer la prémiére. L'Empereur vouloit, que la Réformation de l'Egliſe paſsât avant l'Election d'un Pape.

Les

Les Cardinaux étoient d'un avis contraire. Tout le Mois d'*Août* ſe paſſa en négotiations, & ſi on l'oſe dire en conteſtations aſſez vives de part, & d'autre. L'Archevêque de Gênes étoit du ſentiment des Cardinaux. Il y eut même un ſermon prononcé là deſſus par un François Abbé de l'Ordre de Saint Benoit, nommé *Bernard Baptiſé.* Un autre Docteur nommé *Thibaud* fit quelques jours après un diſcours ſur le même ſujet. Dans tous les deux, principalement dans le prémier, on y voit une peinture aſſez vive des déſordres du Clergé. Le parti, qui vouloit, qu'on élût un Pape avant la Réformation de l'Egliſe, avoit auſſi ſes Orateurs. Le Cardinal de Cambrai parla ſur ce ſujet le jour de la Fête de Saint Loüis, & quoi qu'il exagére beaucoup la néceſſité de réformer le Clergé, il ſoutint néanmoins, que cela ne peut ſe faire, tant que l'Egliſe n'aura point de chef, parcequ'un Corps ſans tête, dit-il, eſt la plus grande des difformités. Il n'y a point, continuë-t-il, de Réformation plus eſſentielle, que celle de ſe pourvoir inceſſamment d'un Chef par une Election Canonique. Cette Réformation doit aller devant toutes autres choſes, parceque l'Egliſe ne peut jamais être dans un état plus périlleux, que quand elle n'a point de Chef. Malgré ces conteſtations, on ne laiſſoit pas de s'aſſembler tous les jours par rapport au projet à l'Election d'un Pape.

Comme

Comme il s'agiſſoit de procéder à l'Election d'un Pontife, on penſa à choiſir un endroit pour aſſembler le Conclave; la maiſon publique des Marchands, appellée *la Bourſe*, fut deſtinée à cette cérémonie, ſans que l'Empereur s'y opposât, s'imaginant peut-être, que cette prévoiance n'empêcheroit pas, qu'on ne travaillât dabord à l'affaire de la Réformation. Mais les Cardinaux penſoient autrement. Ils dreſſérent mille batteries pour venir à bout de leur deſſein. Ils oſérent même publier un écrit très-choquant, où l'on accuſoit les Allemans de favoriſer les Huſſites en s'oppoſant à l'Election d'un Pape, & en diſant, que quand le Siége Apoſtolique eſt manifeſtement vacant, on ne doit pas procéder à l'Election d'un Pape ſelon les Canons, & que l'Egliſe peut bien demeurer ſans Chef, juſqu'à ce que la Réformation du Pape, des Cardinaux, & de la Cour Romaine ſoit exécutée. Ce mémoire ajoute, que c'étoit être ſchiſmatique, & perturbateur du Concile, que de donner à l'Empereur aucune Juriſdiction ſur les Eccléſiaſtiques, ſous quelque prétexte, que ce ſoit ſans un ordre exprès du Concile. Il rapporte les raiſons, qui doivent engager à la prompte Election d'un Pape, ſçavoir la longue durée du Concile; la crainte de la peſte, dont on eſt menacé; les diviſions entre l'Empereur & quelques Nations; les guerres en pluſieurs

ſieurs Roïaumes en l'abſence de leur maîtres. Enfin le peu d'apparence, qu'il y a d'une bonne Réformation, puiſque pendant deux ans, on n'avoit pû convenir du principal article, ſçavoir l'État du Pape, & du Collége des Cardinaux. Le mémoire en un mot répond à toutes les objections, qu'on pouvoit faire, qu'un Pape une fois élû empêcheroit, qu'on ne réformât l'Egliſe, que le Concile n'auroit plus de liberté, & que tout le Monde voudroit s'en aller.

Un grand démêlé entre les Princes de Baviére fit dans le même tems beaucoup de bruit à Conſtance. Il y avoit quelques Mois, que les Ducs de Baviére *Guillaume* & *Erneſt* fréres, & *Henri* leur Couſin Germain y étoient arrivés pour ſe plaindre de leur Couſin *Loüis* de Baviére d'Ingolſtat beaufrére de *Charles VI.* Roi de France. Il étoit venu en Baviére enrichi des dépoüilles de la France, où il avoit pêché en eau trouble pendant les diviſions, qui agitoient ce Roïaume. Fier de ces avantages, il en uſoit en vrai tiran à l'égard des Princes de ſa Maiſon, & envers ſes voiſins. Ce fut lui qui attira en cauſe *Guillaume*, *Erneſt*, & *Henri* devant l'Empereur; prétendant avoir été maltraité dans le partage de la Baviére, & qu'on ne lui païoit pas la penſion annuelle, à laquelle on s'étoit engagé. La cauſe fut donc portée devant *Sigiſmond.* *Loüis* parut dans une Aſſemblée

des

des Etats de l'Empire ; il demanda du délai, il tergiverſa, il parla peu reſpectueuſement de l'Empereur ; mais l'affaire ne fut pas jugée: & parceque les eſprits s'aigriſſoient, les Princes jugérent à propos de la remettre à une autre fois.

Le 9. *Septembre* les Nations s'aſſemblérent dans la Cathédrale pour traiter de l'Election, & de la Réformation. Ce dernier article fut conteſté avec la même vivacité, que les autres fois, & par les mêmes Nations & Cardinaux ; à la fin ceux-ci aiant gagné *Jean de Wallenrod* Archevêque de Riga, auquel ils promirent l'Evêché de Liége en cas, qu'il voulut entrer dans leurs idées, & *Jean* Evêque de Coire, qui ſous la même condition accepta l'Archevêché de Riga, & l'Empereur ſe voiant abandonné de tout le monde, la Nation Allemande conſentit à l'Election d'un Pape avec cette expreſſe réſerve néanmoins, que le Pape travailleroit à la Réformation de l'Egliſe immédiatement après ſon Election, & même avant ſon Couronnement, qu'il feroit cette Réformation de concert avec le Concile, & qu'il ne quitteroit pas Conſtance, que cet ouvrage ne fut achevé, comme les Cardinaux l'avoient promis à l'Archevêque de Riga, & à l'Evêque de Coire. C'eſt ainſi, que ce différent, qui avoit duré ſi long-tems, fut terminé.

Après qu'on fut convenu, que l'Election d'un Pape précéderoit la Réformation de l'Egliſe, on convoqua la trente neuviéme Seſſion, qui ſe tint le 9. d'*Octobre*, où il ne paroit pas, que l'Empereur ſe ſoit trouvé. Le but, qu'on ſe propoſa d'abord, fut de régler certains articles de Réformation, avant qu'on élût le Pape. On y fit auſſi la lecture de quelques Decrets, dont le Principal concernoit la tenuë des Conciles, comme la meilleure voie pour éteindre & pour prévenir les ſchiſmes, & les héréſies, pour corriger les excès, réformer les abus, entretenir l'Egliſe dans un Etat floriſſant. Le troiſiéme Decret concerne la profeſſion de foi, que devoit faire à l'avenir le Pape élû, en préſence de ſes Electeurs, avant que ſon Election fut publique. Voiei comment le Concile la preſcrit. „ Au nom de la Sainte Tri-
„ nité, en telle année, tel mois, moi N. je
„ confeſſe de cœur, & de bouche devant le
„ Dieu tout puiſſant, qui m'a confié le
„ Gouvernement de ſon Egliſe, & devant
„ Saint Pierre le Prince des Apôtres, que
„ pendant toute ma vie je croirai inviolable-
„ ment, & juſqu'au moindre article de la
„ Foi Catholique, ſelon les Traditions des
„ Apôtres, des Conciles généraux, & des
„ Saints Péres, & principalement des huits
„ prémiérs Conciles généraux, que je prê-
„ cherai cette foi, & la défendrai au péril de

„ ma

„ ma vie, & juſqu'à l'effuſion de mon ſang,
„ & que j'obſerverai auſſi ſans varier, & à
„ tous égard le rit des Sacremens de l'Egliſe
„ Catholique, tel qu'il eſt préſcrit par les
„ Canons. „ Les huit Conciles généraux ſont nommés dans cette profeſſion de foi. Le prémier de Nicée, le ſécond de Conſtantinople, le troiſiéme d'Ephéſe, le quatriéme de Calcedoine, le cinquiéme & le ſixiéme de Conſtantinople, le ſeptiéme de Nicée, & le huitiéme de Conſtantinople, outre les Conciles généraux de Latran, de Lion, & de Vienne.

Après la Seſſion, l'Empereur voulut terminer les différens entre les Ducs de Baviére; pour cet effet il aſſembla les Etats de l'Empire: mais le ſuccès n'en fut pas favorable. *Loüis* de Baviére d'Ingolſtat ſe laiſſa emporter à ſon naturel violent, qui le fit maltraiter ſon Couſin *Henri* d'une maniére outrageante, juſqu'à l'appeller voleur; perfide, & même bâtard. *Henri* ne voulut pas s'en venger dans le moment même à cauſe de la préſence de l'Empereur. Mais dès le même jour il monta à cheval accompagné de quelques Seigneurs, & de ſes gens pour attendre *Loüis* au paſſage. Il le rencontra en effet ſuivi de ſes pages, comme il revenoit de diner avec l'Empereur; & l'aiant attaqué dans la ruë, il lui donna quelques coups d'épée. *Loüis* tout bleſſé, qu'il étoit, fut aſſez adroit

pour désarmer *Henri*, à qui il auroit passé son épée au travers du corps, s'il n'eût été sécouru par les Seigneurs, qui l'accompagnoient, & qui se jettérent sur *Loüis* avec tant de fureur, qu'il tomba de cheval à demi mort. L'Empereur informé de cet attentat voulut faire arrêter *Henri*; mais celui-ci s'étant sauvé en Baviére en toute diligence, il fut condamné à être mis au ban de l'Empire. L'Electeur de Brandenbourg son beaufrére intercéda pour lui, se jetta aux génoux de l'Empereur, & fit tant par ses priéres, qu'il obtint un délai de *Sigismond*, jusqu'à ce qu'on sçût, si *Loüis* mourroit, ou guériroit de ses blessures. *Loüis* guérit, mais ce fut une source féconde d'inimitié entre les Ducs de Baviére jusqu'en l'année 1430. que l'Empereur les raccommoda tous deux ensemble.

Les Nations s'assemblérent pour travailler aux articles de la Réformation, & l'Empereur nomma des Députés pour régler avec les Cardinaux la maniére d'élire un Pape. Après deux ou trois Congrégations, où l'on agita avec beaucoup de chaleur, si les Cardinaux devoient avoir part à l'Election prochaine en qualité de Cardinaux, ou seulement comme Députés de leurs Nations, on demeura d'accord le 28. d'*Octobre*, que six Députés de chaque Nation auroient droit de suffrage avec les Cardinaux dans l'Election d'un Pape, & le projet des Cardinaux fut

approuvé

approuvé avec quelques modifications. Il ne s'agiſſoit plus, que de ratifier tout ce qui s'étoit fait entre les Cardinaux & les Nations, à quoi l'on travailla dans la Seſſion ſuivante.

Elle eſt la quarantiéme, & fut tenuë le Samedi 30. d'*Octobre* ſans que l'Empereur s'y trouvât. Après la Meſſe célébrée par le Cardinal des Urſins, le Cardinal de Saint Marc lût le Decret, qui engageoit le Pape futur à réformer l'Egliſe après ſon Election. Il étoit conçû en ces termes : „ Le Saint Concile „ général de Conſtance légitimement aſſem- „ blé dans le Saint Eſprit, repréſentant l'E- „ gliſe univerſelle, ſtatüe & ordonne, que „ le Pape futur, à l'Election duquel on doit „ procéder inceſſamment, de concert avec „ ce Concile, ou avec les Députés des Na- „ tions, doit réformer l'Egliſe dans ſon Chef, „ & dans ſes membres, auſſi bien que la „ Cour de Rome, ſelon l'équité & le bon „ Gouvernement de l'Egliſe, avant la diſſo- „ lution du Concile, & que cette Réforma- „ tion concernera les articles arrêtés dans le „ College Réformatoire, tels que ſont ceux, „ qui ſuivent : 1ò. Sur le nombre, la qua- „ lité, & la Nation de Cardinaux. 2ò. Sur „ les réſerves du Siége Apoſtolique. 3ò. Sur „ les Annates & les communs ſervices. 4ò. „ Sur les collations des bénéfices, & les gra- „ ces expectatives. 5ò. Sur les confirma- „ tions des Elections. 6ò. Sur les cauſes,

„ qu'on doit porter en Cour de Rome, ou
„ non. 7ò. Sur les appellations en Cour de
„ Rome. 8ò. Sur les offices de Chancele-
„ rie, & de Pénitencerie. 9ò. Sur les exem-
„ tions, & les unions faites durant le ſchiſ-
„ me. 10ò. Sur les Commendes. 11ò. Sur
„ les revenus pendant la vacance des Bénéfi-
„ ces. 12ò. Contre l'aliénation des biens de
„ l'Egliſe Romaine. 13ò. Sur les cas, aux-
„ quels on peut corriger un Pape, & le dé-
„ poſer, & comment. 14ò. Sur l'extirpa-
„ tion de la Simonie. 15ò. Sur les diſpen-
„ ſes. 16ò. Sur les proviſions pour le Pape
„ & les Cardinaux. 17ò. Sur les indulgen-
„ ces. 18ò. Sur les Décimes. „ A quoi le Decret ajoûte, que quand on aura nommé des Députés pour faire cette Réformation, il ſera libre aux autres membres du Concile, de ſe retirer avec la permiſſion du Pape.

On lût encore un troiſiéme Decret ſur la maniére & la forme d'élire un Pape. En voici l'abbregé. „ Pour mettre l'Election du
„ Pape futur au deſſus de toute contradiction,
„ & de toutes ſortes de ſcrupules, & pour
„ rendre l'union, qui en doit réſulter, cer-
„ taine, parfaite & invariable; le Concile
„ du conſentement exprès & unanime du
„ College des Cardinaux, & des Nations;
„ ſtatuë & ordonne, que pour cette fois
„ ſeulement ſix Prélats, ou autres Eccléſia-
„ ſtiques diſtingués de chaque Nation ſeront

„ choiſis

„ choiſis dans l'eſpace de dix jours, pour „ procéder avec les Cardinaux à l'Election „ d'un ſouverain Pontife ; en ſorte, que „ celui, qui ſera élû par les deux tiers des „ Cardinaux, & par les deux tiers des Dé- „ putés des Nations, ſera reconnu dans tou- „ te l'Egliſe, ſans exception, pour le légiti- „ me ſouverain Pontife, & que l'Election „ ſera nulle, ſi elle n'a pas les deux tiers des „ ſuffrages, tant des Cardinaux, que des „ Députés des Nations. Que les Cardi- „ naux, & les Députés des Nations ſeront „ obligés d'obſerver toutes les loix, & con- „ ſtitutions, même pénales, & tous les uſa- „ ges, qu'on a coutume d'obſerver dans „ l'Election des Papes, & qu'ils jureront „ d'agir dans cette importante occaſion ſans „ prévention, ſans haine, ſans faveur, & ſans „ autre affection, que celle du bien de l'E- „ gliſe. Le Concile ordonne de plus, que „ tous les Electeurs entreront au Conclave „ dans dix jours pour faire cette Election. „ Tous ces Decrets étant lûs, le Cardinal de Viviers, qui préſidoit, répondit au nom du Concile *Placet*.

On prépara le Conclave, dans lequel il y avoit cinquante trois chambres. Trente pour les Députés des Nations, ſix de chacune, & vint trois pour autant de Cardinaux. On les tira au ſort, & ſur la porte de chacune, celui qui devoit l'occuper mit ſon nom, &

ſes armes. Tout étant ainſi diſpoſé, l'Empereur fit publier à ſon de Trompe un Edit, par lequel il défendoit d'approcher du Conclave, juſqu'à une certaine diſtance, pendant tout le tems, que les Electeurs y ſeroient enfermés; & fut publié par le Comte de Pappenheim, Maréchal de l'Empire, & de *Henri* de Hulm, Conſul de la Ville. Il défendoit de plus de s'emparer de l'Hôtel du Cardinal, qui ſeroit élû Pape, & de le piller.

Tout cela fut confirmé dans la quarante & uniéme Seſſion, qui ſe tint le 8. *Novembre*, & à laquelle aſſiſta l'Empereur, avec tous les Princes. L'Evêque de Lodi prêcha ſur ces paroles du 5. Liv. des Rois ch. 10. *Eligite meliorem.* Choiſiſſés le meilleur. Il donna dans ſon diſcours l'idée d'un bon Pape, qui eût la pureté des mœurs, la doctrine, & la capacité, ou la prudence dans le Gouvernement de l'Egliſe. Enſuite on fit la lecture de la conſtitution de *Clement VI.* touchant le Conclave, & la maniére, dont les Cardinaux doivent y être ſervis, nourris & couchés; leur défendant de manger enſemble, voulant, qu'ils n'aient, que deux perſonnes pour les ſervir, & que leurs lits ne ſoient garnis, que d'un ſeul rideau pour la bienſéance. *Pierre de Lembourg*, qui avoit fait cette lecture, fit enſuite celle des articles, que les Electeurs du Pape, & les Gardiens du Conclave, devoient jurer. „ Le prémier, que

„ dans

„ dans dix jours, à compter du jour du De-
„ cret porté, c'éſt à dire depuis le 8. *Novem-*
„ *bre* ſur le ſoir, les Electeurs entreroient
„ dans le Conclave pour l'Election. Le ſe-
„ cond, qu'ils n'auront, que deux ſerviteurs
„ clercs, ou Laiques, comme ils voudront
„ les choiſir. Le troiſiéme, qu'ils habite-
„ ront tous enſemble dans le Conclave ſans
„ être ſéparés par aucune cloiſon ou rideau,
„ excepté, quand ils dormiront, ou ſe repo-
„ ſeront. Le quatriéme, que le Conclave
„ ſera tellement fermé, que perſonne n'en
„ puiſſe ſortir, & n'y puiſſe entrer, en ré-
„ ſervant toutefois une entrée pour aller aux
„ lieux ſecrets. Le cinquiéme, qu'il ne ſe-
„ ra permis à perſonne d'envoier ni meſſa-
„ ger, ni lettre aux Electeurs. Le ſixiéme,
„ qu'il y aura dans le Conclave une fenêtre,
„ par où l'on donnera la nourriture aux
„ Electeurs, & à ceux, qui les ſervent, &
„ que perſonne ne pourra paſſer par cette
„ fenêtre pour entrer dans le Conclave. Le
„ ſeptiéme, que chaque jour on donnera
„ outre le pain, le vin & l'eau, un ſeul plat
„ de viande, de poiſſon, ou d'œufs avec
„ un potage de viande ou de poiſſon, & de
„ la viande ſalée, des herbes cruës, du fro-
„ mage avec quelques fruits, en diminuant
„ toutefois les portions à meſure, qu'ils de-
„ meureront plus long-tems au Concla-
„ ve, ſelon la conſtitution de *Clement VI.*

„ Le huitiéme, qu'on ne contraindra par-
„ force aucun des Electeurs à entrer dans le
„ Conclave, à moins que tous ne refuſaſ-
„ ſent d'y entrer, auquel cas, il faudroit les
„ y contraindre. Le neuviéme, que quand
„ quelqu'un voudra ſortir, on le lui per-
„ mettra; que s'il arrivoit, que tous fortifi-
„ ſent, avant que le Pape fut élû, on les
„ contraindroit de rentrer, exceptés ceux,
„ qui ſeront malades: Mais que celui, qui
„ ſortira pour autre cauſe, que pour mala-
„ die, ne ſera plus admis, à moins qu'il
„ n'arrivât, que tous ſortiſſent. Le dixié-
„ me, que ſi celui, qui eſt ſorti pour ma-
„ ladie, ou que d'autres abſens reviennent
„ avant que le Pape ſoit élû, on les admet-
„ tra à délibérer ſur le pied, où ſe trouvera
„ alors l'affaire à leur arrivée. „ Les Gar-
des du Conclave jureront auſſi, qu'ils feront obſerver tous ces articles ſans fraude ni trom-perie, & qu'ils ne contraindront pas à autre choſe ni les Cardinaux, ni les autres Electeurs. Que ſi l'Empereur y eſt préſent, il jurera les mêmes articles.

Affin d'établir un bon ordre dans le Conclave, & qu'il n'y eût ni trouble, ni confuſion, on fit trois Decrets; dont le prémier défendoit par un Edit perpétuel de piller la maiſon du Cardinal élû, ſous peine d'excommunication *ipſo facto*, & de privation de tous leurs biens & de leurs dignités à l'é-

gard

gard des auteurs de ces violences, & d'interdit contre la Ville, où elles ſe commettront. On pilloit ſouvent non ſeulement la maiſon du Pape élû, mais auſſi celles des autres Cardinaux, & quelquefois même des Conclaviſtes. Le Concile appelle cette coutume une temérité, & une audace ſcélérate, qu'il veut abſolument abolir. Le ſecond Decret annulle & caſſe toutes proteſtations, engagemens, ſermens, conventions faites par qui ce ſoit contre la préſente Election. Le troiſiéme Decret ſuſpend toute affaire pendant l'Election, ſauf les audiances de la Chambre Apoſtolique. Le Préſident répondit *Placet* pour toute l'Aſſemblée.

Dès le même jour huitiéme de *Novembre* vers les quatre heures après midi, tous les Electeurs entrérent dans le Conclave. L'Empereur s'y étoit rendu avant les autres pour recevoir les Cardinaux & les autres. On avoit pris toutes les meſures néceſſaires pour la ſûreté du lieu. Deux Princes avec le Grand-Maitre de Rhodes ſe tenoient à la porte, aiant les clefs, & ſur les degrès il y avoit ſix ſoldats, qui gardoient un profond ſilence. Devant le Palais du Conclave, quelques Evêques & quelques Docteurs nommés à cet effet étoient aſſis à une table pour examiner, ce qu'on faiſoit entrer, & s'il n'y avoit point quelques lettres cachetées. Les Electeurs commencérent la journée du lendemain par

des

des priéres, & par le Sermon, qu'ils entendirent. On fit une Proceſſion dans la Ville; on vint au tour du Conclave en portant les Reliques des Saints pour demander à Dieu un ſuccès favorable.

Les deux prémiers jours, qu'on fut au Conclave, ſçavoir le neuf, & le dix de *Novembre*; les voix furent fort partagées; les uns en aiant douze, les autres neuf, les uns ſix, les autres quatre. Le Cardinal de Viviers François, le Cardinal Otton de Colonne Romain, celui de Saluces, celui de Veniſe, l'Evêque de Genêve, & l'Evêque de Chicheſter Anglois, étoient ceux, qui en avoient d'avantage. *Nicolas* Archevêque de Gnesne eut auſſi d'abord les ſuffrages de la plûpart des Cardinaux, mais il renonça à la Papauté en faveur de celui, ſur qui tomba l'Election. Comme chacun vouloit avoir un Pape de ſa Nation, les Allemans & les Anglois cédérent dabord, & propoſérent aux autres d'en uſer de même: mais les François & les Eſpagnols ne furent pas ſi faciles. Il y eût de grandes conteſtations, qui durérent fort avant dans la nuit, & l'on ſe retira ſans avoir rien fait. Enfin le onziéme on vit tous les Electeurs s'accorder ſur le choix d'*Otton de Colonne*, Cardinal-Diacre du titre de Saint George au voile d'or, qui en mémoire de Saint Martin Evêque de Tours, dont on celébroit la Fête ce jour là, prit le nom de

Martin

Martin V. quoiqu'il ne ſoit, que le troiſiéme du nom, qu'il adopta, parcequ'on a appellé Martin deux Papes, dont le vrai nom eſt *Marin.*

LIVRE TROISIEME.

MARTIN V. étoit Romain, de l'ancienne Maiſon des Colonnes, dans laquelle il y a eu des Souverains Pontifes & des Rois. Il étoit fils d'*Agapet de Colonne*, qui avoit été fait Cardinal par *Urbain VI.* ſous lequel *Otton* avoit été Référendaire, Nonce en Italie ſous *Boniface IX.* & enfin Cardinal ſous *Innocent VII.* en 1405. Après la mort de ce Pape il s'attacha au parti de *Grégoire XII.* qu'il abandonna, lorſqu'il eut été dépoſé dans le Concile de Piſe. Il aſſiſta à l'Election d'*Alexandre V.* & de *Jean XXIII.* qui le fit Légat dans l'Ombrie. Il fut des prémiers à ſuivre ce dernier Pape, lorſqu'il ſe ſauva de Conſtance, & des derniers à revenir. Preſque tous les Auteurs conviennent dans le jugement avantageux, qu'ils portent de lui. Il étoit ſavant ſur tout dans le droit canon. *Platine* a loüé ſa prudence, ſa douceur, ſon amour pour la juſtice, & ſon habileté dans le maniement des affaires. Quelques uns néanmoins ont dit de lui, qu'étant

qu'étant le Cardinal *Otton de Colonne*, il étoit pauvre & modeſte ; mais qu'étant devenu Pape, il devint auſſi fort avare, & s'enrichit beaucoup. On ne peut nier cependant, qu'il n'eut d'excellentes qualités. On tient, qu'il pouvoit avoir 50. ans, quand il fut élû Pape, & qu'il régna quatorze ans. Il ſembla, que l'Empereur oublia ſa dignité, au moins les égards, qu'il lui devoit ; car auſſitôt, qu'il eut appris l'Election, il entra dans le Conclave, ſe proſterna humblement devant le Pape pour lui baiſer les pieds, & remercia les Electeurs d'avoir fait un ſi bon choix. Le Pape de ſon côté l'embraſſa tendrement, & le remercia du Zéle, qu'il avoit fait paroitre pour l'union de l'Egliſe. Il fut introniſé l'après midi dans le Cathédrale.

On fit les préparatifs pour la Seſſion quarante deuxiéme, qui ſe tint le Mardi 28. de *Décembre* ; ce fut la prémiére à laquelle *Martin V.* préſida. L'Empereur y fut préſent avec tous les Princes, les Prélats, & les Ambaſſadeurs. Le Cardinal de Saint Marc lût une Bulle, par laquelle le Pape de l'approbation du Concile, décharge l'Empereur, l'Electeur Palatin, & *Loüis de Baviére* de la garde de *Baltaſar Coſſa*, ci-devant *Jean XXIII.* qui depuis deux ans & demi étoit priſonnier tant à Heidelberg, qu'à Manheim, à la charge de le remettre entre les mains de ceux, que ſa Sainteté nommeroit pour le recevoir.

Au

Au commencement de *Février* l'Empereur 1418
assembla les Princes & les Prélats pour délibérer sur l'affaire du Duc d'Autriche, & comme il y avoit beaucoup de Vassaux de ce Duc, qui refusoient de se soumettre à Sa Majesté Impériale, on résolut dans cette Assemblée où présidoit l'Electeur de Brandenbourg, que le Duc obligeroit ses Vassaux à cette soumission, où qu'il consentiroit, qu'on les y forçât. *Loüis* Comte d'Ottingen proposa de la part de l'Empereur, que ceux, qui ne s'étoient pas encore soumis, y seroient contraints par les voies de fait. Le Comte de Schwartzenbourg avec d'autres Seigneurs de Bohéme fut envoié à Bâle pour engager les habitans de cette Ville à remettre à l'Empereur les places, qu'ils avoient prises sur le Duc d'Autriche depuis Bâle jusqu'à Zurich; mais ils ne rendirent rien, & en furent quittes pour une bonne somme d'argent.

Le Pape au commencement de *Mars* donna la rose d'or à l'Empereur après l'avoir benie solemnellement; ce fut la seconde, qu'il reçût dans ce Concile. Et enfin ce Monarque s'accommoda avec *Frédéric* d'Autriche; ce Prince s'étant rendu à Mœrspourg à la sollicitation de *Martin V.* pour faire sa paix avec l'Empereur, l'affaire traina quelques jours, jusqu'à ce qu'enfin le Traité fut conclû le 25. d'*Avril* dans le Monastére de Minsterlingen proche Constance, sous ces conditions,

ditions, que le Duc jureroit fidélité à l'Empereur, & qu'il lui païeroit ſoixante & dix mille florins d'amende [*Tſchudi* dit trente mille] moiennant quoi il le remettroit en poſſeſſion de ſes Etats. Ce Traité conclû, *Frédéric* fut introduit devant *Sigiſmond* par l'Electeur de Brandenbourg accompagné de l'Archevêque de Riga, & du Comte d'Ottingen. L'Empereur lui fit lire le formulaire du ſerment, & l'aiant prêté, il lui donna la main. Le Pape le fit enſuite abſoudre par un Cardinal, & l'Empereur lui reſtitua ſolemnellement ſes Etats avec tous ſes titres, ſes droits de régale, & ſes autres priviléges.

Lauffer prétend, que *Sigiſmond* s'eſt laiſſé aller à cet accommodement avec le Duc d'Autriche ſur les menaces, que lui fit *Erneſt* ſon frére, lorſque ce Duc après avoir appris, que *Frédéric* avoit été mis une ſeconde fois au ban de l'Empire, il étoit venu à Conſtance avec mille chevaux, & quelque infanterie, & avoit reproché à l'Empereur le peu d'égard, qu'il avoit pour la Maiſon d'Autriche, qui avoit tant ſouffert au ſujet de ce ban par la perte de ſi belles Provinces, & particuliérement de la Turgovie, Argovie, les Comtés de Baden & de Lentzbourg, qu'il avoit abandonné aux Païſans Suiſſes pour un vil prix; ce qui mettoit la Maiſon d'Autriche dans la néceſſité de s'en procurer une ſatisfaction par les moiens, que Dieu

lui

lui avoit mis en main, ſi ſa Majeſté Impériale ne vouloit pas en agir avec plus de modération à ſon égard. Quoiqu'il en ſoit le Traité fut fait & l'inſtrument expédié le 12. *Mai*. Sur quoi pluſieurs païs & Villes rentrérent ſous la domination Autrîchienne, pluſieurs ne voulurent plus en entendre parler, & reſtérent dans la ſituation, où *Sigiſmond* & le Concile leur avoient donné la liberté de ſe mettre.

Il ne reſtoit plus au Pape *Martin V.* pour ſatisfaire à quelques Decrets, que le Concile avoit fait avant ſon Election, que d'indiquer le lieu, où ſe devoit tenir le futur Concile. Il nomma Pavie; ce qui fut généralement approuvé. Enfin le 15. de *Mai* le Pape célébra la Meſſe dans l'Egliſe Cathédrale, & partit le lendemain accompagné de l'Empereur, & des autres Princes. Il étoit monté ſur un cheval blanc, & revêtu de ſes habits Pontificaux, marchant ſous un dais, qui étoit porté par quatre Comtes. Enſuite marchoit tout le Clergé & toute la Nobleſſe à cheval en ſi grand nombre, qu'on en compta juſqu'à quarante mille ſans parler de la foule du peuple, qui ſuivoit à pied. Lorſque le Pape fut à la porte de la Ville, il deſcendit de cheval, & quitta ſes habits Pontificaux pour en prendre un rouge; il monta un autre cheval, & l'Empereur avec les Princes le ſuivit juſ-

qu'à Gottlieben, où il ſe mit ſur le Rhin pour aller à Schaffhauſen, où il paſſa la nuit; Le lendemain il alla à Baden, delà paſſant par Lentzbourg, Saint Urbain, Soleure & Berne, il vint à Fribourg accompagné du Patriarche de Conſtantinople, de ſept Cardinaux, de deux Archevêques, de cinq Evêques, des Ambaſſadeurs de S. M. I. & de ceux des Rois de Sicile, & de Portugal. Il fut reçu avec toute la ſolemnité, le reſpect, & la pompe, qu'on fut en état de faire paroitre en cette occaſion. Le Saint Pere en conſidération de cet accuëil reſpectueux, non ſeulement fit expédier différentes Bulles en faveur de l'Egliſe & des particuliers Läiques; mais à ſon arrivée à Rome *Martin V.* eût la bonté d'écrire gratieuſement aux Fribourgeois, & de confirmer le privilége de battre monnoie, que *Sigiſmond* avoit ci-devant accordé à la Ville de Fribourg, lorſqu'il y paſſa à ſon retour d'Italie. De Fribourg le Pape alla à Genéve, où il reſta trois mois, & ſe rendit enfin en Italie, demeurant long tems à Florence, avant que d'aller à Rome.

Dans le tems, que le droit du plus fort étoit la ſeule Chambre de Juſtice, que l'on avoit preſque dans toute l'Europe; les Villes, & même les Particuliers cherchoient à ſe fortifier par des Alliances, qui les mettoient en état de ſe défendre, ou par des pro-

protections, qui les mettoient à l'abri des insultes des plus forts. La Suisse se vit dans la même position, & dans la même nécessité. En sorte, que d'un côté elle en eut de l'avantage par la raison, que ces Alliances ont formé le Corps Helvétique, & procuré son aggrandissement; d'un autre côté elle s'est vûë enveloppée dans de cruelles guerres, autant pour soutenir ses Alliés, que pour secourir ses simples Combourgeois. C'est ainsi, qu'elle a plus d'une fois courru le risque de sa perte pour avoir pris parti dans ces rencontres.

La Maison des Barons de Rarogne, en allemand *Raren*, étoit la plus puissante dans le Vallais. *Guichard*, dont on a déja beaucoup parlé, étoit Frére ou Neveu de *Guillaume* le bon Evêque de Sion, qui l'avoit nommé *Capitaine général du Païs*; ce qui le mettoit dans un haut rang, & lui donnoit un grand crédit parmi ces Compatriotes: mais affin d'augmenter cet ascendant, & se rendre plus respectable dans son propre païs, il se fit reçevoir Bourgeois de Berne. Tant de splendeur émut la jalousie, & l'envie parmi le peuple; on vit avec appréhension tant de lustre dans la même Famille; mais ce qui y mit le comble, fut, qu'à la mort de *Guillaume* le bon, *Guillaume*, Fils de *Guichard*, fut promû à l'Evêché, quoiqu'il fut encore très-jeune. Les Valaisans

craignirent cette rapidité de bonheur, & appréhendérent, que la Maiſon de Rarogne n'entreprît de les ſubjûguer, & d'en faire des ſujets.

Le ſecours, qu'il avoit donné à l'Empereur, lorſqu'il conduiſit ſept cens chevaux à ſes frais en Italie au ſervice de ce Prince, fit conclure, qu'il falloit, qu'il y eût des richeſſes immenſes dans cette Maiſon. Cela fit naître une idée extraordinaire dans la cervelle de quelques Païſans, qui n'avoient rien à riſquer, & qui vouloient mettre le Païs dans la même égalité de fortune, non pas comme avoit fait Licurge en partageant les poſſeſſions par égales portions, mais en les en dépouillant entiérement. Ce fut dans cette vûë, que quelques jeunes déterminés inventerent de ſe choiſir une Societé, dont le Chef devoit s'appeller le *Maître de la Maſſuë*. C'étoit en effet une Maſſuë, à laquelle ceux, qui vouloient être enregiſtrés dans le nombre des Confréres, mettoient un clou de fer à cheval, & quand le nombre des cloux étoit ſuffiſant, & par conſéquent celui des Confréres, alors le Maître portant la Maſſuë les menoit dans le château, ou dans la Métairie des Seigneurs, ou des Particuliers les plus riches des Dixains. Là ils bûvoient, mangeoient, & ſe réjoüiſſoient, juſqu'à ce, qu'il n'y eût plus rien dans la

mai-

maiſon, & quand cette métairie étoit ainſi vuidée, ils s'en alloient ailleurs avec la même cérémonie, & avec auſſi peu de menagement à l'égard des Hôtes, qu'ils honnoroient de leur préſence. Ils appelloient cette façon d'agir *envoier la Maſſuë à quelqu'un.*

Les Confréres avoient déja réduit à l'extrême pauvreté quelques amis des Barons de Rarogne ſous le prétexte, qu'ils couvoient des deſſeins désavantageux à la Patrie, & comme il n'y avoit plus rien là, ils menacérent l'Evêque & ſon Pere de leur envoier la Maſſuë, s'ils ne rendoient pas au païs certains biens, que l'Evêché s'étoit appropriés contre les droits, qu'il y avoit. L'Evêque répondit, qu'étant Seigneur & Souverain du Valais, il ne penſoit pas à reſtituer des biens, que ſes Prédeceſſeurs avoient légitimement aquis, & qu'ils lui avoient abandonnés par leur mort, comme un Patrimoinie de ſon Evêché. *Guichard* épouvanté par ces menaces, partit pour Berne, où il demanda le ſecours, que la Bourgeoiſie de cette Ville ne pouvoit lui refuſer ſuivant l'uſage établi dans ces tems là. Néanmoins les Bernois, qui ne ſe ſoucioient pas alors de ſe mêler d'une affaire, dont ils prévoioient, que les ſuites ne ſeroient pas des plus agréables, ne voulurent point accorder ſa demande. Dans cet embarras il s'aviſa d'aller à Fribourg, dont ce-

pendant il n'étoit pas Bourgeois. Ceux de Fribourg comme bons voiſins envoiérent en Valais *Pierre de Felga* leur Avoier avec un Conſeiller d'Etat pour tâcher de ramener les eſprits, & de rétablir les affaires dans une ſituation pacifique. Ces Députés négotiérent ſi bien, que *Guichard de Rarogne* ſe démit volontairement de ſon Emploi de Capitaine général, moiennant qu'il fût en ſûreté pour ſa perſonne, & pour ſes biens, promettant en outre de ne ſe point mêler ni de l'Evêché, ni de ſes affaires. Mais bien loin, que cette ſoumiſſion de *Guichard* touchât les Confréres, elle ne fit, que de les rendre plus inſolens, & plus rébelles. Ils envoiérent la Maſſuë, qui avoit conſidérablement augmenté à l'Evêque, & à lui; ruinérent leurs châteaux de Leuck, de Siders, & ſe rendirent maîtres du Fort de Perigarda. *Guichard* retourna à Berne, mais il ne fut pas plus heureux, que la derniére fois; les Bernois, qui étoient occupés à la conquête de l'Argau, lui conſeillérent de prendre patience; dans cette fâcheuſe conjoncture il eut recours au Duc de Savoie, qui au lieu de lui rendre ſervice, fit une Tréve avec les Valaiſans, qui pour le malheur du Baron de Rarogne étant devenus plus inflexibles, ſe liguérent abſolument contre ſa Maiſon, non ſeulement les Confréres, mais encore ceux, qui juſqu'à cette époque avoient conſervé quelque conſidération pour elle.

Guichard, encore trompé dans ſon eſpérance du côté de la Savoie, prit le parti de retourner à Berne, où il eût le bonheur de réüſſir, & d'engager les Bernois, ſur la recommodation de l'Empereur, à lui donner le ſecours, auquel ils étoient obligés en vertu du Traité de Combourgeoiſie. Les Valaiſans aiant appris la réüſſite du Baron de Rarogne auprès de l'Etat de Berne, penſérent de leur côté auſſi à ſe fortifier d'une Alliance. Affin d'y parvenir les deux Dixains, qui n'étoient point encore alliés avec les Cantons de Lucerne, d'Uri, & d'Underwalden, demandérent à être admis dans l'Alliance, ce qu'ils obtinrent très-facilement. Elle conſiſtoit principalement en deux articles: „ 1*o*. Qu'en cas, que les Bernois euſſent „ quelques démêlés avec les Valaiſans, les „ trois Cantons exhortoient ces prémiérs à „ remettre leur conteſtation en arbitrage, „ ou à un jugement impartial; & qu'au cas „ qu'ils ne pûſſent pas les y engager les Cantons les en ſommeroient alors en vigueur „ de la Confédération Helvétique. 2*o*. Que „ les Valaiſans ne feroient dans la ſuite aucune Alliance, & n'entréroient dans aucun Traité de Combourgeoiſie ſans l'aveu „ & le bon vouloir des Cantons; que s'ils „ venoient à faire des conquêtes hors de „ leurs païs, ils pourroient de leur propre „ mouvement recevoir l'hommage des vain-

„ cus; & enfin, qu'il leur ſeroit loiſible de „ faire la paix avec la Savoie, toute fois ſans „ le préjudice des Cantons ſus-nommés. „ Les autres articles ne ſont d'aucune conſéquence: tous les Dixains acceptérent les mêmes conditions.

Lorſque les Bernois eurent pris la réſolution de ſoutenir le Baron de Rarogne leur Bourgeois, & qu'ils s'en furent fait un devoir, ils tentérent d'abord la voie amiable, & voulurent eſſaier, ſi elle auroit l'effet, qu'ils en pouvoient attendre. Ils écrivirent aux Valaiſans pour les exhorter à rendre juſtice à *Guichard* de Rarogne, & à lui faire rendre, ce que les Confréres de la Maſſuë avoient enlevé à ſa maiſon; mais leur lettre, quoique conçûë en termes extrêmement honnêtes, ne pût rien opérer auprès d'un peuple échauffé & rébelle. On vit bien, que la guerre alloit devenir inévitable; que les Bernois ne cédéroient pas, & que les Valaiſans ſoutiendroient leur entrepriſe. Les Cantons Neutres Zurich, Schweitz, Zug, & Glaris bien éloignés des ſentimens que l'on a aujourd'hui, comprirent parfaitement, qu'une diviſion dans le Corps Helvétique étoit l'avant-coureur de la perte de leur liberté, & que ſi elle gagnoit une fois les cœurs & les eſprits, il n'y auroit plus de véritable amitié, ni de bonne intelligence parmi les Suiſſes: Que ce Corps tomberoit

dans

dans le mépris chez les Nations étrangéres, & que ce ne ſeroit plus, qu'une véritable confuſion, à laquelle ni eux mêmes, ni perſonne ne connoitroit plus rien: En un mot un corps ſans ame & ſans force: Un corps gangrené, qui périroit ſans reſſource. Ainſi ces véritables *Eydgnoß*, dans la vûë de prévenir ce malheur, s'emploiérent avec un zéle infatigable à porter les parties à paroitre à Lucerne, où ils avoient convoqué la Diétte.

Mais comme *Guichard* & les Députés de Valais avoient ſoumis leur conteſtation à l'examen des Cantons, & qu'on étoit occupé à en faire l'analiſe, l'on apprit, que les Confréres avec leurs adhérans étoient devant le château de Sion, où la Baronne de Rarogne étoit enfermée avec ſes enfans, & ſes meilleurs effets. Cette hoſtilité contre le droit des gens rompit la négotiation à Lucerne, en ſépara les Députés, & renvoia *Guichard* à ſes Combourgeois de Berne, où il alla porter de nouvelles plaintes. Les Fribourgeois, que le voiſinage rendoit attentifs, voiant ce feu s'allumer ſi près d'eux, envoiérent une Députation en Valais pour tâcher de l'éteindre. Les Députés d'Uri, & d'Underwalden s'y rencontrérent avec ceux de Fribourg, & tous enſemble ils parvinrent avec la plus grande peine du monde à faire un accord, par lequel il étoit dit, que la Baronne de Rarogne ſortiroit librement, ſans qu'il

lui fut fait aucun dommage, du Château de Sion avec ſes enfans, & tous ſes biens; & que le Château ſeroit remis entre les mains du Chapitre; mais les deux derniers points furent mal obſervés par les Valaiſans, car ils pillérent une partie des équipages de la Baronne, & au lieu d'abandonner le Château au Chapitre, comme ils en étoient convenus, ils le réduiſirent en cendres.

Elle arriva à Berne avec ſes enfans accablée de douleur le jour de Saint Michel 1417. Les Bernois émûs de compaſſion à la vûë de ce triſte ſpectacle, écrivirent en termes convenables à cette conjoncture à leurs Alliés de Lucerne, d'Uri, & d'Underwalden; d'obliger leurs Alliés de Valais à rétablir le Baron de Rarogne dans ſes biens avec reſtitution de tous frais & dommages, qu'enſuite, ſi les Valaiſans avoient de juſtes prétentions contre lui, ils pourroient les faire valoir en droit ſuivant les concordats.

Les Cantons répondirent à cela, que ſi *Guichard* avoit quelque choſe à demander à leurs Combourgeois de Valais, il pouvoit les rechercher ſelon la teneur des Alliances.

Les Bernois peu édifiés de cette réponſe, répartirent, qu'ils étoient perſuadés, que les Alliances ordonnoient, que le lézé fût auparavant rétabli dans ſes biens, & qu'enſuite on devoit approfondir le droit des parties, & rendre juſtice, à qui elle étoit dûë, parce-

qué

que perſonne ne pouvoit être dépoüillé violamment, & par voie de fait, à moins qu'on ne refusât d'adminiſtrer la juſtice à qui il convenoit; que cependant, s'ils expliquoient mal l'article des Alliances, ils en ſoumettoient l'explication à la déciſion des Cantons.

Ces repréſentations n'eurent point d'effet, parceque les Valaiſans ne furent pas capables d'entendre raiſon, tant-ils étoient prévenus contre la Maiſon de Rarogne. *Guichard* voiant, que rien ne pouvoit vaincre l'obſtination de ſes ennemis, crut devoir recourir aux remedes extrêmes. Il arma, & aſſembla une Troupe compoſée de Bernois & de ceux de la Vallée de Frutingen, avec laquelle il voulut pénétrer dans le Valais par le rothe-Furken. Au moment, qu'il étoit prêt d'y entrer, il reçût ordre de l'Etat de Berne de ſe retirer ne convenant pas de faire la guerre avec ſi peu de monde, vû qu'il riſquoit de ſe faire couper en piéces lui, & ſa petite Troupe. *Guichard* obéit, après néanmoins avoir attaqué les avant-gardes des Valaiſans, & en avoir tué quelques hommes.

Les Cantons neutres ne demeuroient point en repos. Leurs ſoins, & leur unique application étoit de chercher les moiens de prévenir une guerre, qui tendoit viſiblement à la ruine entiére du Corps Helvétique, ſi l'on n'y apportoit un prompt reméde. Ainſi ils procurérent une Tréve de trois ſemaines, pendant

pendant leſquelles ils portérent les parties belligérantes à ſe rendre à Hasle, où ils indiquérent la Diétte. Les Bernois y parurent avec beaucoup de pompe & de magnificence faiſant dèslors ſentir leur Supériorité & leur Puiſſance; comme ils ont continué de le faire juſqu'à nos jours, par un train ſuperbe & une table ſplendide, qui les diſtinguent de tous les autres Confédérés.

Guichard accompagna les Députés de Berne, & ceux de Bâle, qui s'y trouvérent auſſi. Les Valaiſans y vinrent avec les Députés des Cantons de Lucerne, d'Uri, & d'Underwalden. Les médiateurs n'oubliérent rien pour accommoder les parties à l'amiable; mais comme les Bernois demandérent pour préliminaire, que le Baron de Rarogne fut avant toutes choſes rétabli dans tous ſes biens ſuivant l'étiquette des Alliances, & que les Valaiſans conjointement avec les Cantons leurs Alliés n'y voulurent pas conſentir, la Diétte ſe ſépara encore infructueuſement. Ainſi tout le monde s'étant retiré très mécontent, & toute eſpérance de paix ſe trouvant évanoüie, les Hauts & Bas Sibetaux, ceux de Frutingen & de Sanen hazardérent une invaſion dans le Valais, deſcendirent par le Sanetſch, & allérent aſſiéger Sion Capitale du Païs, qu'ils prirent, & brulérent en partie; tuérent vint ſix hommes, firent un butin conſidérable en vaiſſelle d'argent,

&

& ſe répliérent ſur le Schendelin, qu'ils prirent encore avec d'autres villages des environs, auxquels ils mirent le feu ; après ces expeditions ils repaſſérent la montagne & arrivérent chez eux chargés de dépoüilles n'aiant perdu, que cinq de leurs, qui s'étoient trop amuſés au pillage, laiſſant la pauvre Ville de Sion en partie enſevelie ſous ſes ruines.

Stettler & *Lauffer* diſent, que les Bernois voulant mettre fin à cette conteſtation, convinrent avec le Duc de Savoie d'entrer dans le Valais avec toutes leurs forces jointes enſemble ; mais les Auteurs Savoiards ne conviennent point de cette derniére circonſtance, au moins n'en parlent ils pas. Il paroit donc, que les Bernois eurent ſeuls tout le poids de cette mauvaiſe affaire ſur les bras ; car on ne trouve point, que le Duc de Savoie ait eu aucune part à tous les mouvemens, que les Cantons neutres, qui intervinrent encore, ſe donnérent pour tâcher de pacifier les Bernois & les Valaiſans.

Comme ces prémiers étoient prêts à ſe procurer une ſatisfaction les armes à la main, les Cantons les arrêtérent au moment, qu'ils alloient inonder les Valais de leurs Troupes ; ils eurent encore le bonheur de moienner une Tréve juſqu'après la Noël de l'année 1418. & ce fut pendant ce tems là qu'on travailla à adoucir les eſprits, & à procurer autant

qu'il

qu'il étoit poſſible une paix durable & ſolide. Mais comme les Bernois ne vouloient pas abandonner leur ſiſtéme, qui étoit de rétablir le Baron de Rarogne, avant que de parler d'accommodement; & que les Valaiſans avec leurs Alliés ne vouloient pas démordre du leur; qui étoit, de tenter un accommodement avant que d'en venir au rétabliſſement que les Bernois exigeoient pour leur Combourgeois, il n'y eût pas moien de concilier les deux parties; ce qui mortifia ſenſiblement les Cantons neutres, qui ne voioient dans cette fatale opiniâtreté, qu'une ſource de déſolation, & de malheur pour le Corps Helvétique.

Les Bernois outrés du procéde des Lucernois, des Uraniens & de ceux d'Underwalden crurent néanmoins ſuivant l'avis des Cantons neutres, qu'il convenoit d'eſſaier encore la voie de la négotiation, affin de connoitre; ſi ces trois Cantons préféreroient la nouvelle Alliance avec les Valaiſans, à la Confédération perpétuelle, qu'ils avoient avec eux. Dans cette vûë ils indi-
1419 quérent une conférence au Kienholtz, où les Députés de Zurich, de Schweitz, de Zug, & de Glaris ſe rencontrérent avec ceux de trois Cantons, & des Bernois. Ces derniers propoſérent d'abord l'article de la Confédération Helvétique, qui démontre clairement par ces paroles: „ Une Ville ou

„ Païs,

„ Païs, compris dans la préſente Confédé-
„ ration, peut s'allier avec une autre Ville
„ ou Païs, ſous la condition, que la der-
„ niére ne prévaudra pas ſur la prémiére,
„ mais qu'elle y reſtera inviolablement &
„ perpetuellement attachée, comme à la
„ plus ancienne. „ Et par l'article ſuivant, qui dit: „ Que perſonne ne doit être dépoſ-
„ ſeſſionné, que par le droit; „ cet arti-cle, dis-je, démontre clairement que les Valaiſans ne pouvoient pas eſpérer le ſécours des trois Cantons de Lucerne, d'Uri, & d'Underwalden contre le Baron de Rarogne, puiſque les Bernois, comme les plus anciens Alliés des Lucernois & des autres, l'aſſiſtoient en tant, que leur Combourgeois; & qu'en ſécond lieu la violence, dont ils avoient uſé à ſon égard; étoit directement contraire au ſécond article de la Confédération; que par conſéquent les Bernois avoient raiſon de demander avant toutes choſes la reſtitution des biens, qu'on avoit enlevés par violence à la Maiſon de Rarogne: Ils demandoient encore, que les trois Cantons leur aidaſſent à faire la guerre aux Valaiſans, puiſque la Confédération Helvétique étoit de ſoixante ans plus viëille, que celle, qu'ils avoient avec le Valais; mais les Députés des Cantons déclarérent, qu'étant ſi étroitement Alliés avec les Valaiſans, ils ne ſçauroient les regarder comme leurs ennemis, ni leur faire la guerre;

guerre; que quant aux articles de la Confédération Helvétique, puiſqu'ils leur donnoient un ſens contraire à celui, que les Bernois prétendoient y trouver, ils feroient ſur cela leur rapport à leurs Seigneurs & Supérieurs. Ceux de Berne continuérent à dire, qu'ils en ſoumettoient l'explication au jugement & à la prudence des Cantons neutres.

Ceux-ci remarquérent bien, que les eſprits étoient trop aigris pour en eſpérer une pacification amiable: ainſi ils ſe déterminérent à leur nommer des arbitres, par devant leſquels les trois Cantons & celui de Berne plaideroient leur cauſe, affin de terminer cette conteſtation ſans effuſion de ſang, & de prévenir une guerre ruineuſe. La Diétte fut fixée à Zurich pour le jour de Saint George, & les Bernois s'y rendirent avec les Députés de Bâle, de Fribourg, & de Soleure; de l'autre côté l'Evêque de Coloſſence, que le Concile de Conſtance avoit établi Adminiſtrateur du Diœcéſe à l'abſence du jeune Evêque de Rarogne, qui s'étoit ſauvé pendant ces troubles; les Députés du Chapitre de Sion, & douze du païs de Valais; enfin ceux de Lucerne, d'Uri & d'Underwalden s'y rencontrérent; enſorte que toutes les parties intereſſées s'y trouvérent par leurs Envoïés. Ils reſtérent cinq ſemaines à Zurich, pendant leſquelles les Arbitres entendirent les plaintes des deux parties, & après les avoir

ponderées

ponderées avec maturité, ils prononcérent: „ 1ô. Que le Baron de Rarogne ſeroit réta- „ bli dans tous ſes biens, avec reſtitution de „ tous dommages & interêts, dont il ren- „ droit un compte exact par ſon formel ſer- „ ment, & l'atteſtation de deux témoins ir- „ réprochables. 2ò. Que les Valaiſans païe- „ roient à l'Etat de Berne tous les frais & „ dommages, que le petit Conſeil décla- „ reroit par ſon ſerment avoir ſoutenus. „ Enfin 3ò. que quand ces articles auroient „ été effectués, on rendroit juſtice aux Va- „ laiſans ſur les plaintes, qu'ils formoient „ contre la Maiſon de Rarogne; mais qu'ils „ renonceroient à toutes leurs prétentions „ au ſujet de l'incendie de leur Capitale, & „ autres dommages, que les Bernois leur „ avoient faits avant cet arbitrage en diffé- „ rens endroits de leur païs. „ La prononciation déplut extrêmement aux Députés de Valais, qui partirent peu ſatisfaits, & ceux du Chapitre avec l'Evêque prétendirent, que les Arbitres étant Laïques, il n'étoit pas de leur compétence de connoitre, encore moins de prononcer ſur les matiéres Eccléſiaſtiques. Les Bernois ſoumirent cette déciſion au Docteur *Hely* Official de l'Evêché de Conſtance; l'Evêque & le Chapitre s'en rapportérent à l'Abbé de Rutti; ils jugérent tous deux, que la conteſtation étant purement civile, elle n'apparteroit pas au Tribunal Eccléſiaſtique;

mais l'Adminiſtrateur de l'Evêché de Valais ne jugeant pas à propos de retirer l'acte de prononciation diſant, qu'il ne vouloit point d'un couteau, qui lui coupoit la gorge, on ſe ſépara encore de cette Diétte de Zurich dans une grande confuſion.

Les Cantons neutres avoient néanmoins indiqué la Diétte à Zurich le jour de la Magdelaine, affin de rendre juſtice aux Valaiſans ſur les plaintes, qu'ils formoient contre *Guichard* en cas, qu'ils euſſent rempli les conditions énoncées dans la prononciation arbitrale. Les Bernois y parurent avec les Députés de Bâle, de Fribourg & de Soleure. Perſonne n'y alla du côté des Valaiſans; qui par là même furent déclarés contumaces; mais celà ne les empêcha pas de ſe jetter dans le Hasle, où ils enlevérent ſix cens brebis & vint chevaux; les Bernois s'en plaignirent aux trois Cantons, qui leur donnérent pour réponſe, que les Valaiſans n'avoient fait que ſuivre l'exemple de ceux de Sanen, qui avoient commencé des hoſtilités. Et pour prouver, que rien ne leur tenoit moins au cœur, que l'eſprit de paix, ils rentrérent peu de tems après encore dans le Hasle, & y prirent ſept cens brebis, qu'ils menérent en Valais.

Les Bernois perdirent patience à cette deuxiéme inſulte, & y croiant leur honneur intereſſé, ils formérent un Corps de cinq mille

mille hommes, avec leſquels ils s'approchérent la veille de la Saint Laurent des frontiéres du Valais. Les Fribourgeois, & les Soloriens y envoiérent leur contingent ſuivant les Alliances. Le lendemain ils attaquérent quelques poſtes, que ceux du Valais occupoient dans l'Elſicon, les en chaſſérent, & s'en rendirent maîtres ; ils trouvérent ſur le Gandec deux Banniéres Valaiſanes, que l'avant-garde des Bernois pouſſa ſans engager la Bataille. Ceux de Letſchen ſe rendirent ſous la condition, qu'ils ſeroient traités comme les Valaiſans, ſi l'on en failoit la conquête ; ils païérent les contributions néanmoins à la taxe, qu'en firent ceux de l'Oberland : D'un autre côté ceux de Sanen entrérent dans le bas Valais, enlevérent trois mille brebis, & repaſſérent la montagne. Ainſi finit cette expédition. Les Bernois à leur retour laiſſérent cent cinquante hommes ſur le Grimſel pour garder ce paſſage.

Ils trouvérent à Berne une Ambaſſade de Zurich, qui venoit encore les ſolliciter à la paix ; mais ils ne voulurent rien entendre, & dirent tout naturellement, qu'il ne falloit pas penſer à aucun accommodement, que les Valaiſans n'euſſent auparavant ſatisfait à l'arbitrage de Zurich, & dédommagé leurs Sujets de la perte, qu'ils avoient faite ; & ſans tarder d'avantage ils ſommérent les trois Cantons de leur envoier leur contingent ſtipulé

par la Confédération Helvétique; ceux-ci le refuſérent par un eſprit de jalouſie, dit *Lauffer*, à cauſe des conquêtes, que les Bernois avoient faites dans la priſe de l'Aargau. L'aſſaiſonnement eſt de cet Auteur ſeul. Les Cantons neutres, à qui cette guerre déplaiſoit, parce qu'ils prévoioient bien, que les trois Cantons, & celui de Berne pourroient en venir à une rupture ouverte entr'eux, offrirent à ce dernier d'être cautions pour ſon dommage de la ſoïne de ſix mille crones; ce que les Bernois ne voulurent point accepter répétant, qu'on ne devoit point parler de paix, avant que les Conditions de l'arbitrage fuſſent accomplies; & qu'ils ne ſe trouveroient plus à aucune Diétte, que cela ne fût fait. Ainſi reprenant les armes, ils ſe diſpoſoient à entrer dans le Valais par le côté d'embas; mais les Fribourgeois & le Duc de Savoie les avertirent, qu'il leur ſeroit impoſſible de pénétrer, à cauſe du Rhône, qui avoit conſidérablement groſſi par la fonte des neiges, ce qui arrive ordinairement dans cette ſaiſon. Les Bernois remirent la partie à une autre fois, pendant qu'ils envoiérent aux Cantons neutres une Députation pour leur demander le ſecours Helvétique pour cette entrepriſe; ce qui leur fut promis, au cas qu'on ne pût pas parvenir à une entiére pacification des parties belligérantes.

Les

Les Lucernois, les Uraniens & les Underwaldnois firent la même demande aux Cantons de Zurich, de Schweitz, de Zug, & de Glaris; de ſorte que par ces différens mouvemens, il étoit bien palpable, que la guerre alloit devenir générale en Suiſſe.

Néanmoins les Cantons neutres envoiérent leurs Députés à Berne pour tâcher de les porter à une paix, leur repréſentant, que les trois Cantons ne s'y oppoſeroient pas, puiſqu'ils l'a conſeilloient aux Valaiſans; mais les Bernois, qui avoient une Armée de treize mille hommes, prête à agir, ſe retranchérent toûjours ſur la non-obſervation de l'arbitrage de Zurich, & ſans plus voûloir écouter aucune propoſition ils entrérent dans le Valais, commencérent par bruler le Village de Gaſtelen, pillérent celui de Wald, & allérent juſqu'à celui d'Ulrich, où une partie de leurs gens, par le trop grand deſir de butiner, furent maltraités par ſept cens Valaiſans, qui les attendoient en belle ordonnance au pied de la montagne; mais les Bernois étant arrivés avec des forces ſuffiſantes, ils furent obligés de ſe retirer avec cinquante hommes de perte. Le Village d'Ulric fut alors abandonné au pillage des Troupes Bernoiſes, qui s'en tinrent à cette opération, parce que le froid ſe faiſant ſentir, elles appréhendérent d'être coupées par les neiges;

ainſi les Généraux trouvérent à propos de regagner leur païs ſans avoir remporté beaucoup de gloire de leur armement conſidérable, puiſque à l'affaire d'Ulrich ils perdirent autant de monde, que les Valaiſans. Le reſte de cette année fut emploié en négotiation de paix. Les Cantons neutres s'y livrérent de toute leur ame; & réüſſirent auprès des Bernois, qui voulurent bien enfin accorder une Tréve de trois Mois & demi. Il eſt vrai, que ceux-ci, auſſi bien, que les Valaiſans, étoient extrêmement las de la guerre, & qu'ils étoient diſpoſés à ſouffrir, qu'on parlât d'un accommodement dans le ſérieux.

Pendant cette eſpace on convoqua un Congrès à Evian, où les parties belligérantes remirent la déciſion de leur conteſtation entre les mains du Duc de Savoie, de l'Archevêque de Tarantaiſe, & de *Guillaume* Comte de Challant, frére du Cardinal, Evêque de Lauſanne. Tous les Députés s'y étant rendus. Les Arbitres prononcérent: „ 1*ò*. Qu'on re-
„ ſtitueroit à la Maiſon de Rarogne, & à
„ ceux, qui avoient ſuivi leur parti, tous
„ les biens, qu'ils poſſédoient avant la guer-
„ re, à l'exception de ceux qu'ils avoient
„ vendus, ou alienés. 2*ò*. Que les Arbi-
„ tres établiroient un Juge, par devant le-
„ quel les parties diſcuteroient leurs diffi-
„ cultés, & qui prononceroit enſuite ſur
„ cela avec l'équité convenable. 3*ò*. Que
„ quant

„ quant à la perte des meubles, & du bétail,
„ auſſi bien que du cens non païé, à la Mai-
„ ſon de Rarogne & aux ſiens, les hauts Ar-
„ bitres s'en réſervoient la prononciation
„ pour le 20. *Janvier* à Evian, où les parties
„ reparoitroient munies de pleins-pouvoirs.

Les Suiſſes, dans deux Diéttes tenuës à Zug & à Berne, perſuadérent les Bernois de ſe rencontrer à Evian au jour marqué par les Arbitres, & de ſe remettre entiérement à la déciſion du Duc de Savoie, & des deux Prélats. Il fut donné le même conſeil au Baron de Rarogne; de ſorte, que les uns & les autres connivant à ce, que les Cantons déſiroient d'eux; les Députés de Berne partirent pour Evian avec ceux de Zurich, de Schweitz, de Zug, de Glaris, de Fribourg, & de Soleure. Ceux des Dixains d'embas s'y rendirent auſſi, mais les autres n'y parurent pas; l'Adminiſtrateur, & le Chapitre s'y trouvérent. Les Arbitres les obligérent à promettre d'accepter, ce qu'ils prononceroient définitivement; à quoi tous les Députés aiant conſenti; il fut jugé: „ Que les Valaiſans
„ païeroient vint cinq mille florins d'Empire,
„ diſtribués en quatre portions & païables la
„ moitié à la Saint André prochaine, l'autre
„ moitié au bout de l'an; dont il parviendroit
„ aux Bernois dix mille florins; à l'Egliſe de
„ Sion quatre mille; à la Maiſon de Rarogne
„ dix mille; & mille pour les peines des
„ Arbitres.

Tout le monde acquieſca à cette prononciation; & l'Adminiſtrateur la fit agréér aux Dixains, qui n'avoient pas été au Congrès, & qui avoient dabord témoigné de la peine à y conſentir. Ainſi finit cette guerre de cinq ans, par les ſoins des Cantons neutres, qui ſe donnérent tous les mouvemens imaginables pour la terminer, parce qu'ils comprenoient parfaitement qu'elle auroit conduit le Corps Helvétique à ſa déſtruction, s'ils avoient mollis, & qu'ils fuſſent reſtés dans l'inaction, par l'eſprit d'une politique, dont la Suiſſe auroit eu lieu de ſe repentir tôt ou tard.

Pour revenir à *Sigiſmond*, je ne dois pas omettre un trait dont les Hiſtoriens font mention, & qui mérite d'avoir ici ſa place. Ce Prince avoit un Ecuïer qui n'avoit pas ſujet de ſe loüer de la liberalité de ſon Maître, quoiqu'il fut d'ailleurs magnifique & libéral. Comme il le ſuivoit un jour en paſſant une riviére, le cheval de *Sigiſmond* s'arrêta au courrant, & piſſa. L'Ecuïer profita de cette occaſion pour dire aſſez haut: *Voilà un Cheval qui imite ſon Maitre.* L'Empereur qui l'entendit aiant abſolument voulu ſçavoir à quoi ces paroles faiſoient alluſion. L'Ecuïer lui répondit n'aivement: *Sire! Vôtre Cheval a mis de l'eau, où il y en a déja aſſez; & Vôtre Majeſté répand ſes graces, où il y a dija aſſez de richeſſes.* *Sigiſmond* bien

loin

loin de se fâcher de cette hardie représentation dit avec bonté à son Ecuïer. *Qu'il n'avoit jamais manqué de bonne volonté à son égard; que la seule fatalité étoit cause, qu'il n'avoit pas profité de ses graces, parceque les Princes se trouvent souvent dans la dure nécessité de les accorder à ceux, qui ne les méritent pas, pendant que les bons & fidéles serviteurs en sont privés; outre qu'il y a dans les Cours beaucoup de hazard, parceque tout dépend d'un certain choix, que tout le Monde ne sçait pas faire, comme il l'en convaincroit dès qu'il seroit dans un endroit à pouvoir le faire.* En effet l'Empereur aiant fait remplir deux mousquets, l'un d'or, & l'autre de plomb, il ordonnaà son Ecuier de choisir l'un des deux. Celui-ci s'approcha en tremblant, & choisit malheureusement pour lui le mousquet qui n'avoit, que du plomb. *Vous voiez*, lui dit alors *Sigismond: Que tout est entre les mains de la fortune, & que les biens de ce Monde ne sont, que pour ceux que la Providence favorise.* Ce Prince lui donna cependant de quoi se consoler de son mauvais choix.

Cette année produisit des fruits extrême- 1420
ment précoces. A Bâle & ailleurs on eut des fraises à Pâques, qui fut le septiéme d'*Avril.* Les cerises étoient mûres au commencement de *Mai*, & le raisin à la Magdelaine;

on but le vin nouveau à la Saint Laurent, & la vendange fut achevée à la Saint Barthélemi : ce fut, en quelque maniére, un printems continuel ; le ſeul prémier jour de *Mai* fut fatal à une jeune fille de Berne, qui fut tuée d'un coup de tonnerre, quoiqu'il n'y eut aucune apparence de tempête. Le peuple attribua ce malheur au peché, qu'il crut, qu'on avoit fait en tenant la foire le jour de la Fête de Saint Jaques & de Saint Philippe ; deux Apôtres, qui leur paroiſſoient avec raiſon mériter un peu plus de vénération.

La paix, qui réjoüit les hommes ; qui les rend heureux ; qui cultive les champs ; qui bâtit les Palais, & qui rend le Prince l'amour de ſes ſujets, fit paroitre un de ſes premiers fruits dans la Ville de Berne, où le Souverain ne crut pouvoir mieux en profiter qu'en s'appliquant aux affaires intérieures de l'Etat. Il trouva que l'objet le plus prétieux de ſes ſoins, étoit de tranſmettre à la poſtérité les faits glorieux de leurs Ancêtres, & l'Hiſtoire de leur bonne fortune. Cette idée lui parut d'autant plus néceſſaire, que ſon deſſein étoit d'inſpirer à leurs Succeſſeurs une noble émulation & une loüable envie de les ſurpaſſer s'il étoit poſſible, ou de les imiter au moins en nourriſſant dans leurs veines le même ſang qu'ils avoient ſuçé. Pour parvenir à une fin ſi

déſirable

déſirable, il ordonna à *Conrad Juſtinger* Chancelier de Berne de ramaſſer ſoigneuſement tout ce, qui pouvoit ſervir à faire une ample Hiſtoire du Païs Bernois, de ſes conquêtes, de ſes progrès & des faits héroïques, qu'on avoit vûs, & dont on avoit une pleine connoiſſance dès le moment de ſa naiſſance, juſqu'au jour qu'il en reçut l'ordre. *Juſtinger* y travailla en effet, & commença ce grand ouvrage, qui fut continué par le Banneret *Tſchachtlan*, par *Valére Anſelme de Rotweil*, & par les deux *Stettler*, en partie par Ordre Souverain, & en partie par leur propre mouvement. La ſeconde entrepriſe fut de rebâtir la Collégiale, qui ne pouvoit plus contenir la grande affluence du peuple, qui augmentoit tous les jours dans la Ville de Berne. *Rodolphe Hoffmeiſter* Avoier & *Jean de Thun* Archiprêtre en poſérent la prémiére pierre le 11. *Mars* 1421., après avoir célébré la Meſſe, & y être venus en Proceſſion. *Martin V.* donna une Bulle avec de grandes indulgences en faveur de ceux, qui contribueroient par leurs libéralités à la conſtruction d'une Égliſe, qui peut être miſe en parallele avec les plus belles de l'Europe.

La baſſe Suiſſe ne joüiſſoit pas de la même tranquillité. Comme l'Abbé de Saint Gal *Henri de Mansdorff* venoit dé recevoir tout de nouveau l'hommage de la Ville de Weil de la Turgovie, & d'autres Feudataires.

Il voulut que le Païs d'Appenzel en fit de même ; mais les Appenzellois, qui étoient entrés dans la Bourgeoiſie des Cantons, ne furent pas d'humeur de lui accorder cette ſatisfaction, parce qu'ils ſe repoſoient en cela ſur la protection des Suiſſes. L'Abbé auroit ſouhaité, qu'ils euſſent ſoumis la conteſtation aux Tribunaux d'Empire. Il appréhendoit la médiation Helvétique, dont il ne vouloit point entendre parler, autant que ceux d'Appenzel craignoient la médiation Germanique. Les Germains mêmes appréhendoient cette commiſſion ; & *Henri* qui ne la deſiroit pas entre les mains des Suiſſes ſe vit néanmoins dans la néceſſité de recourir malgré lui aux Cantons, & de faire inſtance auprès d'eux pour avoir raiſon des prétentions, qu'il formoit contre le Païs d'Appenzel. On convint avec peine le 28. *Juin*, que les parties paroitroient par devant les Confédérés pour y entendre un arrêt définitif ; encore les Appenzellois ne voulurent-ils point s'y rencontrer, ſe recriant ſur leur liberté, & ſur leur indépendance ; mais les Cantons, dont l'honneur étoit compromis, les obligérent à tenir la parole, qu'ils avoient donnée de ſe ſoumettre à leur déciſion. Ainſi le 6. *Mai*
1421 1421. les Députés des Cantons prononcérent : „ Que les Appenzellois reſtéroient „ dans leur Combourgeoiſie avec le Corps „ Helvétique ; mais qu'ils laiſſeroient par-

„ venir

„ venir à l'Abbé de Saint Gal la paiſible joüiſ-
„ ſance des biens, qui lui appartenoient en
„ propre, auſſi bien, que de ceux, qu'il avoit
„ achetés dans leur Païs, néanmoins, que le
„ droit de Judicature leur ſeroit reſervé, &
„ conſervé dans les limites de leur Canton,
„ d'où ils ne pourroient être diſtraits. Que
„ la dixme ſeroit perçuë, comme avant la
„ guerre, & que le contingent dû à l'Empire,
„ qui étoit engagé à l'Abbé; ne ſeroit plus
„ au dernier encheriſſeur, mais païable par
„ la ſomme annuelle de cinquante cinq marcs
„ d'argent, à eux cependant la liberté de s'en
„ pouvoir rédimer. „ Comme ils le firent en effet dans la ſuite par le moien de mille florins d'Empire, qu'ils donnérent une fois pour toûjours. Ils ſe formérent enſuite un Magiſtrat, & ſe mirent pour le militaire ſous une Banniére comme les autres Cantons, & autres Païs libres; ils en obtinrent la confirmation de l'Empereur en 1425. Par là les Appenzellois devinrent un peuple indépendant, par leur propre valeur, & par la mauvaiſe conduite, que les Officiers des Abbés de Saint Gal eurent à leur égard en les obligeant par le mauvais traitemens, qu'ils leur firent, & par la tirannie, qu'ils exercérent dans le Païs, à ſe mettre en liberté à l'exemple de leurs voiſins les Confédérés. *Sigiſmond* en aprouvant leur Gouvernement, & leur Banniére, conſentit en même tems à leur indépendance;

&

& comme il avoit alors droit de le faire en qualité de Chef de l'Empire, il eſt conſtant, que la liberté des Appenzellois n'eſt point cenſée une violence, ni une rébellion, puiſque celui à qui il convenoit d'en faire le diſcernement, l'a reconnuë pour une juſte défenſe.

Il ſe fit cette année une croiſade contre les Huſſites de Bohéme, qui n'eut pas des ſuites fort heureuſes. Les Volontairs Suiſſes en revinrent au bout de deux Mois & demi. Les Bohémiens ſe défendirent vaillamment, & chaſſérent de leur Païs tous ceux, qui ne voulurent pas adhérer à la fauſſe doctrine de *Jean Huß*.

Le Corps Helvétique s'étoit aſſemblé à Lucerne à la SaintBarthélemi de l'année 1420. & *Philippe Viſconti* Duc de Milan y avoit envoié ſes Députés, pour demander aux Suiſſes, qu'ils obligeaſſent les Cantons d'Uri & d'Underwalden au deſſus du Bois de lui remettre la Ville & les Châteaux de Bellinzone, offrant de les rembourſer des deniers, que ces deux Cantons avoient donnés au Comte de Maſox.

Les Uraniens & ceux d'Underwalden refuſérent abſolument de le faire, vû, qu'ils avoient acheté la Ville & les Châteaux de Bellinzone de bonne foi, qu'ils les avoient bien païés, & qu'ils n'avoient fait aucun tort au Duc de Milan, puiſque ce Comté avoit été donnée

donné par les Empereurs *Rupert* & *Sigiſmond* en toute propriété à la Maiſon de Maſox, ils ajoutérent, que ſi *Philippe* n'étoit pas content de cette réponſe, ils lui préſentoient le Tribunal Impérial. Les Députés du Duc voiant, qu'il étoit inutile de preſſer d'avantage, dirent d'un grand ſang froid en préſence de l'Aſſemblée: „ Qu'elle devoit ſçavoir, „ que le Duc leur Maître ſouhaitoit de ra- „ voir ſa Ville & ſes Châteaux de Bellinzo- „ ne. „ Cette répartie fut une déclaration de guerre, que les Suiſſes ne ſoupçonnoient pas, perſuadés, que *Philippe* auroit agréé de paroitre devant l'Empereur; ce que cependant le Duc n'avoit garde de faire, connoiſſant bien, que *Sigiſmond* n'avoit pas ſujet de lui être favorable à cauſe du peu de reſpect, & d'obéiſſance, qu'il lui avoit marquée. Ainſi deux années après, dans le tems, qu'on 142
y penſoit le moins, pendant que les deux Cantons croïoient être en tranquille poſſeſſion de Bellinzone, & que la Garniſon n'avoit pas lieu de prévoir une ſurpriſe, ni de la craindre, le Duc fit ſurprendre les Châteaux par ſes Troupes, qui avoient une intelligence dans la Ville. Cette opération ſe fit le Vendredi Saint, jour auquel, il ſembloit, qu'on ne devoit pas s'y attendre. La Garniſon fut faite priſonniére de guerre, mais quelques heures après elle fut relâchée & renvoiée en Suiſſe avec tous ſes équipages ſans lui faire le moindre mal.

Les

Les deux Cantons, après la prise de Bellinzone, portérent leurs plaintes aux Cantons de Zurich, de Lucerne, de Schweitz, de Zug & de Glaris, de ce que *Philippe Visconti* s'étoit emparé de cette Ville sans avoir auparavant déclaré la guerre ; aiant agi en cette occasion contre le droit des gens, & contre l'usage établi entre les Nations.

Les Cantons en écrivirent au Duc de Milan, pour lui faire sentir, que cette surprise étoit moins l'effet d'une juste guerre, que celui d'une noire & honteuse trahison ; qu'ainsi pour sa propre gloire, il convenoit de restituer ce qu'il avoit injustement envahi. Le Duc répondit à cela, que ceux d'Uri & d'Underwalden avoient acheté Bellinzone, qui étoit son Patrimoine, & un appanage du Duché de Milan, malgré la protestation, qu'il avoit faite contre cette acquisition ; qu'ainsi on ne devoit pas trouver étrange, qu'il eût emploié la voie des armes pour rentrer en possession d'un bien qui ne pouvoit pas être aliené ; d'autant plus qu'on n'avoit eu aucun égard aux représentations réiterées, qu'il avoit faites au Corps Helvétique, & nommément en 1420. à la Diette de Lucerne, où ses Ambassadeurs avoient positivement déclaré, qu'il prétendoit ravoir ce Comté, ce qui équivaloit à une véritable déclaration de guerre.

Le

Le Duc convaincu que ſa réponſe déplairoit aux Cantons, crut devoir prévenir les effets de leur reſſentiment; ainſi pendant, que les Suiſſes conſultoient enſemble, il donna ordre au Comte de Carmagnola, & à Ange Pergulano d'aller s'emparer de la Vallée de Ugogneſe, qui appartenoit aux ſept Cantons, & aux Valaiſans. Delà ſe repliant ſur la droite, ces deux Généraux ſe jettérent dans la Vallée de Lévine, en chaſſérent les Suiſſes, qu'ils obligérent à repaſſer le Mont St. Gotart, & mirent des Troupes dans ce Païs pour le garder, en attendant le parti que prendroit le Corps Helvétique. *Lauffer* dit, que les deux Cantons d'Uri & d'Undérwalden demandérent aux autres le ſecours ſtipulé dans les Traités d'Alliance, à la Diétte de Lucerne, où cette matiére fut agitée, & que tous l'accordérent à celui de Berne près, qui n'avoit pas inclination pour cette guerre ultramontaine, ou qui ne croioit pas être obligé à fournir un ſecours que les mêmes Cantons lui avoient refuſé contre les Valaiſans; qu'ainſi piqués de ce procédé de leurs Confédérés, ils ne crurent pas devoir ſouſcrire à leur demande. *Lauffer* s'éloigne ici de l'objet de ſon Hiſtoire, qui paroit être la grandeur d'ame & la magnanimité des Bernois. Elle ne ſeroit pas ici dans ſon jour, s'il étoit vrai, qu'ils euſſent agi en cette occaſion

par le motif, que *Lauffer* attribue à ces grands Républicains.

Quoiqu'il en ſoit, les Troupes de Lucerne, d'Uri, d'Underwalden, & de Zug au nombre de trois mille hommes partirent ſur le champ au retour de la Diétte, & aiant paſſé le Mont St. Gotart, ils reprirent ſans difficulté la Vallée de Lévine, & s'approchérent enſuite de Bellinzone dans l'eſpérance de s'en rendre les maîtres avec la même facilité; mais le Duc, qui avoit bien prévû, que les Suiſſes feroient leur principal objet de la priſe de cette Ville, avoit tâché auſſi de les prévenir en y envoiant un Corps d'Armée de dix-huit mille hommes choiſis entre les meilleures de ſes Troupes. Le Comte de Carmagnole, qui les commandoit, trouva les Suiſſes épars. Une partie étoit au pillage, & en maraude, l'autre, comme il faiſoit extrêmement chaud, ſe baignoit dans la riviére.

A cette vûë il ſe détermina à les attaquer, & diſtribua ſon Armée en trois Corps, qui devoient ſoutenir la Cavalerie, pendant qu'elle feroit l'attaque. Elle tomba ſur les Lucernois avec tant de furie, qu'ils n'eurent pas le tems de ſe mettre en ordre de bataille; à peine eurent-ils celui de ſe mettre ſur la défenſive. Le Banneret, ſur qui le plus grand effort tomba, fut tellement preſſé, qu'il ſe vit en danger de perdre ſa Banniére; il la jetta à terre, & mit le pied deſſus, pendant qu'il

qu'il éloignoit les ennemis avec ſon épée en attendant du ſecours. Les Uraniens ne manquérent pas d'accourir & de ſe comporter avec une valeur extraordinaire, mais ils coururent le même riſque, auſſi bien, que ceux de Zug, qui s'avancérent pour ſoutenir le combat. Comme le Comte de Carmagniole ne donnoit aucun relâche aux Suiſſes, & que ſon Armée étoit toûjours rafraichie par de nouvelles Troupes, les prémiers, ne pouvant plus réſiſter à la trop grande ſupériorité, cédérent peu à peu le terrein en cherchant à s'appuïer d'une montagne pour ſe garantir les derrieres. Mais ils la trouvérent déja occupée par les Milanois; ce qui les fit déſeſpérer de leur ſalut. Le bonheur voulut, que leur arriére-garde, qui étoit reſtée avec les équipages, au lieu d'avancer, comme elle auroit dû le faire, arriva au moment, que les Suiſſes ſe croioient tous perdus. Le Comte regarda ce renfort, comme une nouvelle Troupe à combattre, dont il ignoroit la force, & ne voulut pas ſe laiſſer enfermer lui même, appréhendant de ſe voir arracher d'entre les mains une victoire qu'il ne croioit pas pouvoir lui échaper; ainſi il fit battre la retraite, & ſe retira du côté de Bellinzone après un combat, qui avoit duré ſept heures de ſuite. Les Suiſſes ſe jettérent dans la Vallée de Levine, où ils trouvérent les Zuriquois, qui s'étoient arrêtés à Journico.

Ceux de Schweitz étoient reſtés immobiles au bord de la riviére de Murſa, ce qui leur attira de grandes railleries & de ſanglans reproches de la part de ceux, qui avoient fait leur devoir dans la Bataille. Les Suiſſes perdirent trois cens, quatre vints & ſeize hommes; le Comte neuf cens fantaſſins, & quatre cens Cavaliers, ce qui prouve qu'il acheta chérement la victoire. Si les Suiſſes s'étoient mieux entendus, & qu'ils n'euſſent agi qu'avec toutes leurs forces réünies, l'Armée du Duc courroit grand riſque d'être défaite; au lieu que par une méſintelligence hors de ſaiſon ils perdirent la bataille, & furent obligés de repaſſer le Mont Saint Gotart après avoir ſouffert une perte conſidérable. Ils mirent des garniſons à Journico, à Aireolo, & autres endroits de la Vallée.

Sabellicus fait monter la perte des Suiſſes à deux mille hommes; & c'eſt en quoi il ſe trompe; car les Auteurs, qui ont fait des remarques ſur cette bataille, conviennent tous que le nombre des morts ne ſurpaſſe pas celui dont nous venons de parler. Il fait en même tems un grand éloge de leur valeur, en ajoutant, que quoique chargés de bleſſures, ils cherchoient encore à venger leur mort. *Plerique ex Helvetiis lanceâ trajecti conati ſunt ad hoſtem pretendere, ne inulti caderent.*

Ceux de Schweitz, pour réparer la faute, qu'ils avoient faite de ne pas avancer au

ſecours

ſecours des Confédérés le jour de la bataille, & voulant faire connoitre, que ce n'étoit pas par un défaut de courage, que cela leur étoit arrivé, reſtérent les derniers au délà des Monts. Ils firent une courſe dans la Vallée de Ugogneſe, pillérent quelques Villages, & paſſérent enfin la Montagne chargés de butin. Mais cette bravade ne tourna point au profit du Corps, & la réputation des Suiſſes n'en ſouffrit pas moins.

D'un autre côté, quelques Villes Impériales les vengérent du Comte de *Zollern*, qui étoit leur ennemi. Elles lui prirent ſon Château fort de Hohenzollern, & le raſérent. Ce Comte infeſtoit les grands chemins, & faiſoit le petit Tiran dans la Province. Comme il avoit pris quelques Bourgeois de Rothweil, cela engagea les Villes Impériales à aller aſſiéger Hohenzollern pour les délivrer de priſon, & mettre ce Seigneur à la raiſon. On arrêta auſſi à Baden un nommé *Valter Baldenweg*, qui ſervoit d'Eſpion à la Maiſon d'Autriche. On lui fit ſon procès, quoique le Baron de Falckenſtein en eût écrit au Magiſtrat ſur un ton d'ancien Maître, & d'une façon à lui faire comprendre, qu'on ſe répentiroit d'avoir offenſé cette auguſte Maiſon. Mais cette menace n'intimida point le Magiſtrat, parceque les Suiſſes avoient trop de Supériorité en Helvétie pour en appréhender les ſuites.

Les deux Villes de Zurich & de Berne ;
1423 qu'une inclination particuliére lioit dèslors, en voulurent donner des preuves convaincantes au public en s'uniſſant plus particuliérement & plus étroitement. Les Bernois, dit *Lauffer*, ſe ſouvenoient parfaitement des peines & des ſoins, que les Zuriquois avoient pris pour terminer la guerre déſagréable, qu'ils avoient avec les Valaiſans, pendant, qu'ils ne pouvoient oublier la conduite, & la partialité, que les Cantons de Lucerne, d'Uri, & d'Underwalden avoient fait paroître encette occaſion en faveur de leurs ennemis. Les Zuriquois de leur côté n'ignoroient pas de quelle importance il étoit pour eux de s'allier plus étroitement que jamais avec une auſſi puiſſante Ville que Berne, & avec un peuple, qui leur étoit ſi affectionné. Ainſi les Cœurs & les eſprits étant des deux côtés dans la même diſpoſition, ces deux Villes envoiérent leurs Députés à Zoffingen, & y conclurent le jour de la Saint Vincent l'Alliance, dont voici les principaux points.

„ 1*o*. Les deux Villes promettent de ſe ſe-
„ courir mutuellement, autant qu'il eſt en
„ leur pouvoir, & ſuivant que la néceſſité
„ l'exigera ; & celle qui aura beſoin de ce
„ ſecours pourra l'emploier pour ſon ſervice
„ à ſix lieües à la ronde. 2*o*. Cependant
„ avant que de fournir des Troupes auxi-
„ liaires, il ſe tiendra une conférence à Zof-

„ fingen

» fingen ou ailleurs, affin que les deux Villes puiſſent prendre les meſures convenables & s'entreparler : & de ce qu'on y aura réglé, il en ſera fait rapport aux Souverains reſpectifs, affin que les deux Etats en puiſſent ordonner l'exécution. 3ò. Si l'une des deux Villes avoit beſoin d'un prompt ſecours ; l'autre ſera obligée de le fournir, comme ſi c'étoit ſa propre affaire, quand même elle n'en auroit pas été requiſe. 4ò. Si les Troupes de l'une ou de l'autre Ville étoient forcées de camper par la durée de la guerre, celle qui ira au ſecours ſupportera pour ſa part les frais, qui en réſulteront. 5ò. Les conquêtes ſeront pour la Ville, qui aura entrepris la guerre, ou qui aura attaquée, à l'excluſion de l'autre, qui n'y pourra rien prétendre ; mais les priſonniers & le butin ſe partageront entre les deux Villes ſelon l'uſage militaire, & les Alliances. 6ò. Si l'une des deux Villes déclaroit la guerre à quelque puiſſance, qu'elle qu'elle ſoit ; & que celle-ci voulut s'en rapporter à l'arbitrage de la Ville, qui n'eſt point en guerre, alors cette derniére ne ſera point aſtreinte à fournir du ſecours à ſon Alliée à moins qu'elle ne le veüille bien.

Ainſi le ſeptiéme & le huitiéme articles concernent les dettes & cens des particuliers. Le neuviéme & le dixiéme déterminent la Ville de Zoffingen pour l'endroit, où ſeront

terminées les conteſtations, qui pourroient ſurvenir entre les Villes de Zurich & de Berne, & cela de la même façon, qu'il eſt indiqué dans la Confédération Helvétique. „ 11ò. Celle des deux Villes, qui voudra „ fournir un témoignage ſera obligée de le „ fournir à Zoffingen par devant les arbi- „ tres, & ſur-arbitres choiſis. 12ò. L'He- „ rédité ſera ſujette au Tribunal, dont elle „ dépend. 13ò. Si quelqu'un eſt dépoſſeſ- „ ſionné de ſon bien ſans la permiſſion du Ju- „ ge competant, il devra être rétabli dans „ ſon prémier état, au défaut dequoi il „ pourra porter ſes plaintes à Zoffingen par „ devant les prédits Arbitres. 14ò. Il y aura „ entre les deux Villes un libre Com- „ merce de toutes ſortes de danrées, & de „ marchandiſes. 15ò. Cette Alliance ne pré- „ judiciera pas aux plus anciénnes; mais elle „ s'obſervera préférablement aux nouvelles, „ qu'on pourroit faire. „ Ce dernier arti- „ cle paroit adoucir l'idée de cette union ſé- parée, & particuliére, que les Bernois & les Zuriquois firent à la vûë d'une Confédération, qui ne devoit pas, ce ſemble, en ſouffrir une autre; & qui dans le fond n'étoit pas ménagée, parceque toute ſingularité eſt accompagnée de quelque danger ou prochain ou éloigné, ſur tout dans une Nation, dont les interêts doivent être communs, & où l'on ne ſçauroit voir d'un œil tranquille ces

ſortes

ſortes de démarches, qui ſont une preuve aſſez évidente d'un manque de confiance, & de quelque deſſein caché pour parer à tout événement. Cet exemple a été ſuivi, & n'a pas peu contribué à la déſunion, qu'on a vû naitre dans la ſuite parmi les Suiſſes; tant dans le Corps Helvétique en général, que dans les Etats, qui ont de pareilles Alliances entr'eux.

Environ le tems, dont nous parlons, il arriva un cas aſſez ſingulier, que nous croions devoir rapporter ici pour la ſatisfaction du Lecteur. *Heintz* Landamman de Glaris avoit épouſé la Sœur de *Valter Blumer*, eſpéce d'idiot, qui, pour le malheur de *Heintz* n'avoit point d'enfans, mais qui poſſédoit un bien conſidérable dont la femme du Landamman, ou ſes enfans étoient héritiers préſomptifs. Un jour, que les deux beaufréres alloient à Uri, *Heintz*, à qui la vie de *Blumer* ſembloit trop longue à ſon gré, le pouſſa en paſſant la montagne, & le fit tomber dans un affreux précipice, où il le crut écraſé. Dieu cependant le préſerva, & le lendemain on le vit arriver à la Maiſon dans le tems qu'on l'attendoit le moins. Il ne manqua pas de ſe plaindre & de raconter ſon avanture à quelques Parens, qui en firent du bruit. *Heintz* aiant appris, ce qu'on débitoit ſur ſon compte, n'oublia rien pour diſſuader ceux à qui *Blumer* avoit parlé, leur diſant, qu'il avoit

trouvé ſon beaufrére en flagrant délit, & que pour éviter la honte du ſupplice, il avoit crû faire une action innocente en précipitant un malheureux, dont le peché avoit mérité le feu ; qu'il étoit de l'honneur de la Parenté, qu'un pareil crime fut ignoré. Les Parens voulurent bien ſe laiſſer perſuader, parceque de quel côté, que le criminel fut, ils ſentoient bien, qu'il y auroit du déshonneur pour eux ; ainſi ils aimérent mieux ſe taire, que de chercher à développer le miſtére ; mais comme le Ciel ne laiſſe rien impuni, il permit, que cette action s'étant de plus en plus évantée, le Juge fit arrêter & *Heintz*, & *Blumer*, à qui on fit donner la torture pour découvrir la vérité ; mais ils la ſoutinrent tous les deux avec tant de courage, & de fermeté, qu'on ne put venir à bout de rien.

Le Magiſtrat témoin de cette opiniatreté, & convaincu, que de part ou d'autre il y avoit du crime, jugea, que les deux beaufréres ſeroient mis en champ clos, qu'on leur donneroit à chacun une épée, & que le victorieux ſeroit reconnu innocent. *Blumer* remporta la victoire, & bleſſa dangereuſement le Landamman, qui ſe ſentant mourir avoüa ſon crime, dont il demanda pardon à ſon beaufrére, & expira quelques momens après.

Joſſe Tſchudi préſidoit à la juſtice criminelle, & il étoit en même tems Landamman Régnant.

Cette

Cette année les Bernois achetérent de la Maiſon de Savoie Grasbourg, Schwarzenbourg, & Guggiſperg, ce qui fait aujourd'hui un Balliage dépendant des deux Villes de Berne & de Fribourg; & le Comte *Jean de Fribourg*, Landgrave du Briſgau, & Seigneur de Neufchâtel renouvella à l'exemple de ſon Pere le Traité de Combourgeoiſie avec la Ville de Berne. Celle de Zurich favoriſée par l'Empereur *Sigiſmond* rédima le Comté de Kibourg de la Comteſſe de Montfort Dame de Bregence. Ce Comté étoit engagé à la Maiſon d'Autriche, & à celle de Montfort ſous grace de réachat; néanmoins *Sigiſmond* l'accorda aux Zuriquois à l'inſçu du Duc *Frédéric*, & ils s'en mirent en poſſeſſion le prémier de *Juin*. C'eſt auſſi environ ce tems là, ou deux années après, que l'Evêque & le Chapitre de Bâle donnérent Olten en hipotéque à la Ville de Soleure pour la ſomme de ſix mille & ſix cens gouldes. 1424

Les Cantons, qui ne pouvoient oublier la fatale Journée de Bellinzone, hazardérent encore une fois de paſſer les Alpes avec un corps de quatre mille hommes pour tâcher de reprendre cette Ville; mais ils furent obligés d'en lever le Siége, après avoir reſté trois ſemaines devant cette place, d'où la garniſon n'aiant fait aucune ſortie, & n'aiant point voulu accepter la Bataille,

taille, que les Suiſſes lui préſentoient, ceux-ci s'en revinrent ſans autre fruit de leur armement, que quelque butin, qu'ils emportérent. Les Bernois ne furent point de la partie ; ils n'aimoient pas à ſe trouver à l'ouverture de la guerre.

Les Zuriquois, au retour de cette expédition, manquérent de retomber dans un autre embarras, pour quelques légeres paroles, qui avoient broüillé les deux Villes de Zurich & de Conſtance. Mais celles d'Ulm, de Pfullendorf, de Biberach,
1425 de Rotweil, & d'Uberlingen terminérent ce différent. Il ne fut pas ſi facile d'accommoder *Henri* de Mansdorf Abbé de Saint Gal, & les Appenzellois, au ſujet de l'arrêt, que les Suiſſes avoient donné, & que les deux Parties expliquoient différemment. Quoi qu'on eût beaucoup diminué des revenus de l'Abbé dans le païs d'Appenzel, néanmoins la plûpart ne vouloit pas païer ce, à quoi elle avoit été condamnée. Ce refus obligea *Henri* de s'en plaindre aux Cantons, qui ſe contentérent d'en écrire aux Appenzellois, en les exhortant de ſatisfaire à leur prononciation ; mais il ne paroit pas, qu'ils aient pris à cœur l'opiniâtreté, qu'ils firent paroître en ne s'y ſoumettant pas, comme ils auroient dû le faire, puiſqu'aiant été les arbitres, ils devoient en même tems être les garants du

Traité

Traité, & par conſéquent forcer les Appenzellois par les voïes convenables à remplir leur engagement.

Le Magiſtrat entroit vraiement dans les juſtes aggravemens de l'Abbé de Saint Gal, mais ſon pouvoir étoit encore ſi peu établi, & ſa nouvelle domination ſi peu accreditée, que ce peuple ne vouloit aucunement obéir, ni ſe prêter à ce, que ſes Supérieurs exigeoient de lui. *Henri* dans cette déſagréable ſituation ne ſçavoit quel parti prendre. Il étoit ennemi mortel de toutes tracaſſeries. Bon Prélat, il appréhendoit la guerre, & ne croioit pas, quelle fût le fait d'un Eccléſiaſtique ; il étoit convaincu d'ailleurs, que l'humeur guerriére de ſes Prédéceſſeurs avoit ruiné & perdu ſon Abbaie, & la Prélature. Cette ſage réflexion l'engagea à recourir au Souverain Pontife *Martin V.* dont il obtint une Excommunication contre les Appenzellois. L'Evêque de Conſtance la fulmina au nom du Pape ; mais ceux d'Appenzel la mépriſérent, & chaſſérent de leur Païs les Prétres, qui refuſoient de faire le Service divin, & de leur adminiſtrer les Saints Sacremens. Inutilement la Ville de Saint Gal voulut-elle interpoſer ſes bons Offices, les Electeurs furent enfin obligés de s'en mêler, & l'on en vint aux hoſtilités, comme on le verra dans ſon époque.

Loüis de Châlon, Prince d'Orange, avoit intenté procés au Duc de Savoie *Amedée VIII.* par devant l'Empereur *Sigiſmond*, pour le Comté de Genéve, qu'il diſoit lui appartenir du Chef de *Jeanne* de Genéve ſon Aieule maternelle; mais il en fut débouté par ſentence datée à Bude le 19. de *Mai* 1424. laquelle porte défenſe à *Loüis* de prendre le titre de Comte de Genéve, n'y d'en porter les armes; *Amedée* n'aiant cependant pas voulu ſe prévaloir de cet avantage, il conſentit à une entrevûë à Morges avec le Prince d'Orange le 15. de *Juin* ſuivant. *Jean de Bertrand* Archevêque de Tarantaiſe, & *Guillaume de Chalant* Evêque de Lauſanne furent les Négotiateurs.

Le Duc avoit à ſa ſuite Jean d'Arces Prévôt de Montjou, le Comte de Fribourg & de Neufchâtel, Antoine Comte de Gruiéres, Urbain Seigneur de la Chambre, François de Chalant, Humbert de Sexel Seigneur d'Aix, Jean de Beaufort Chancelier de Savoie, Jaques Seigneur de Miolans, Jean de Montluel Seigneur de Choutagne, Henri de Menton, Gui de Salenove, Pierre de Compeys, Antoine Seigneur d'Auteville, Huguenin Seigneur de Chandée, Lancelot Seigneur de Luirieux, Humbert Maréchal Seigneur de Meximieux, Aymon de la Serra Seigneur de Monts dans le Païs de Vaud, Henri de Colombier Seigneur de Vouflans, Jean de Gingin,

gin Seigneur de Divonne, Jean de Freynay, Pierre des Amblards, & Jean de Balaiſon Chevaliers, Urbain de Ceriſier, Amé de Chalant, Pierre de Menton, Pierre de Grolée, Jean de Compeys, Pierre de Bonnivard, Robert de Montvagnard, Amé de Creſcheret, Gui Maréchal Tréſorier de Savoie, & Jean de Divonne Secrétaire du Duc. Les principaux de ceux, qui ſuivirent le Prince d'Orange étoient Jaques de Vienne Seigneur de Ruffey, Jean Seigneur de Montjoïe ou Froberg, Leon de Noſeroi Doien de Beſançon, Jean de Vaudrey, Seigneur de Corlaou, & Hugues Seigneur de l'Aubeſpin.

Cette Conférence ſe termina par un Traité, en vertu duquel le Prince d'Orange quittoit au Duc tous les droits, qu'il pouvoit avoir ſur le Comté de Genéve, à la réſerve ſeulement des terres, que la Maiſon de Genéve poſſédoit en Dauphiné, comme Teis, Falavier, & autres. En cette conſidération le Duc infeoda au Prince & à ſes Succeſſeurs Seigneurs d'Arlay, la troiſiéme partie de ce, qu'il avoit ſur les Châteaux & Mandements d'Eſchallans & de Montagni; le *Corbe indivis* avec *Jeanne de Montbelliard* Femme du Prince; outre cela le Château, la Ville, & le Mandement de Grandſon de douze cens florins d'or de rente, à la charge d'en faire hommage au Duc ſans préjudice de celui, que le Prince lui devoit

pour

pour le Château de Serlier, ou d'Erlach, & pour deux cens florins de rentes assignés sur le Péage de Chillon, & de Ville-Neuve infeodés autrefois à *Jean de Châlon* Seigneur d'Arlay Pere du Prince.

Sigismond & *Frédéric* d'Autriche se raccommodérent parfaitement ensemble cette année. L'Empereur, qui voïoit un puissant ennemi, non seulement en la personne du Duc, mais en toute la Maison d'Autriche, voulut se réconcilier avec lui en lui rendant tous les Païs, qu'il avoit pris à ce Prince dans l'Empire, & par ce moien *Sigismond* n'appréhenda plus rien de ce côté là. Ce Monarque maria ensuite *Elisabeth de Luxembourg* sa fille à *Albert* d'Autriche fils d'*Albert IV.* Duc d'Autriche; & de cette façon la bonne intelligence fut rétablie entre ces deux augustes Maisons. Il n'y a eu, que les Païs, que les Suisses possédoient, qui n'aient pas été rendus, & qui n'ont jamais pû être repris par la Maison d'Autriche. Il ne lui restoit en Helvétie que la seule Ville de Fribourg, qui par sa fidélité, & son attachement ne devoit pas s'attendre à la Tragédie, qu'*Albert* d'Autriche, Frére de l'Empereur *Frédéric III.* y fit joüer le quatriéme *Août* 1449. *Rodolphus Duc Austriæ mandat Officialibus, ut Friburgensibus omnem assistentiam, & auxilium præbeant in omnibus, & pro omnibus, quando requisiti fuerint, quia,* ajoute ce Prince, *fideles dilecti nostri Scultetus, Consules*

Conſules & Univerſitas Civium civitatis noſtræ Friburgenſis in Uchtlandiâ præ cunctis noſtris ſubditis, nobis & noſtris Fratribus ferventiori fide & devotione aſſiſtunt. Ces expreſſions, que l'on garde ſoigneuſement dans les Archives de Fribourg, rendent la conduite d'*Albert* d'autant plus inoüie à l'égard des Fribourgeois, que ceux-ci n'ont jamais fait aucune démarche, qui ait pû raiſonnablement déplaire à la Maiſon d'Autrîche, ni leur attirer le traitement inhumain, que leur fit ce Prince, dont on fait ici le détail, quoique hors de ſon époque.

Albert arriva à Fribourg le 4. *Août*, comme on a dit, & alla loger aux Cordeliers avec les Seigneurs de ſa ſuite. *Guillaume de Felga* Avoier, à la tête d'une nombreuſe Députation, le complimenta, & lui offrit de la part de la Ville le préſent ordinaire, qu'on faiſoit aux Princes dans ce tems là, conſiſtant en cinquante muids de fromens; ſoixante muids d'epaute; deux cens muids d'avoine; ſoixante & dix muids de vin; vint bœufs; deux cens moutons; trois cens poules; douze lards ſalés; ſix cens livres de beure; trois cens livres de ſuif; trente ſix flambeaux de cire; & trente ſix livres de coriandres. Le Prince, peu ſatisfait d'un préſent ſi magnifique, en marqua ſon mécontentement, & obligea les Fribourgeois à lui fournir encore de l'avoine, & beau-

coup d'autres choſes ſous promeſſe de les païer. Il emprunta de groſſes ſommes d'argent, qu'il rendit auſſi peu, qu'il fit le paiement de ce, qu'on lui avoit livré. Le vintiéme d'*Octobre*, après avoir auparavant tout préparé pour ſon départ, & n'avoir rien pû achever avec les Bernois, qui n'avoient pas voulu traiter amiablement avec lui, il invita les Dames à un grand feſtin, les régala ſplendidement, & leur donna un Bal, qui dura bien avant dans la nuit. Le vint-deuxiéme il tint ſon lit de Juſtice, comme il en avoit le droit, ſuivant les lettres du Duc de Zähringen, qui s'étoit réſervé les appellations. Après quoi il fit citer par *Thurin de Halweil* ſon Maréchal de Cour le Corps du Conſeil, qui étoit compoſé des Perſonnes ſuivantes : *Meſſire Guillaume de Felga, Avoier. Meſſire Rodolphe de Wuippens, Chevalier. Jacques de Praroman, Ancien Avoier. Pierre d'Engliſperg, Donzel. Jean de Felga, Donzel. Pierre de Corbieres, Donzel. George d'Engliſperg Donzel. Nicolas Buniot. Jean de Gambach. Guillaume de Praroman. Jean de Pavillard. Berard Tan. Jacques d'Arſens. Otton Braſſa. Hugues Boſſet. Pierre Perrotet. Pierre Bonarma. Jean de Garniswil. Guillaume Wäber. Richard Bourginit. Jean Schmid, aliàs Favre. Rodolphe Bauner. Manert Guglenberg. Jacques Guglenberg. Jacques Cudrefin, Chancelier. Jean Betelried, Ban-*

Banneret, *Rodolphe Bourenier*, *Banneret*, *Jean Aigres*, *Banneret*, *Claude Torolen*, *Banneret*.

Ces Seigneurs, au nombre de vint huit, parurent devant *Albert*; de Halweil leur intima le ſerment, de ne pas ſortir de l'endroit, où ils étoient ſans le conſentement du Duc; après quoi ce Prince s'en alla; au bout de deux heures, le Maréchal revint, & aiant de nouveau juré de le ſuivre, où il les conduiroit, il les mena dans la Chambre du grand Conſeil à la Maiſon de Ville. Les Conſeillers furent encore obligés de prêter ſerment, qu'ils ne ſortiroient pas de cette Chambre, où ils reſterent enfermés depuis le Mécredi juſqu'au Vendredi ſans pouvoir ſoupçonner à quoi, & comment ſe terminéroit une Scéne, à laquelle ils ne comprenoient rien. Cette façon d'agir leur étoit ſi nouvelle, le zéle, qu'ils avoient toûjours fait paroitre pour la Maiſon d'Autrîche, & l'accuëil gratieux, qu'ils avoient reçu en toute occaſion de leurs auguſtes Princes, comparé à la ſituation préſente de leur fortune, avoit quelque choſe de ſi extraordinaire, qu'ils commencérent à entrer dans d'étranges inquiétudes.

Enfin le Vendredi, on leur développa l'énigme. L'Avoier *de Felga*, *Rodolphe de Vuippens*, *Pierre d'Engliſperg* & *Jean de Garmiſwil* éprouvérent les prémiers l'injuſtice d'*Albert* d'Autrîche. Ils furent préſentés à *Thurin de Halweil*, qui ſans forme de procès les fit lier,

comme des criminels, & les envoia en priſon dans la tour rouge. *Nicolas Buniot*, *Jean Pavillard*, *Jean de Felga*, & *George d'Engliſperg* furent mis dans la tour, dite, des quatre livres. Tous les autres eſſuïérent le même ſort, & furent mis en différentes priſons. Ce fut une déſolation générale dans la Ville. La femme pleuroit ſon mari, le fils ſon Pére, & le frére ſon frére; mais tous abhorroient la tirannie, & en déteſtoient l'auteur. Les Parens, & les amis des priſonniers obtinrent à la fin ſous leur cautionnement la liberté de ces pauvres innocens, à condition, qu'ils ſe préſenteroient à *Albert* environ la fin d'*Octobre* à Fribourg en Briſgau. Après avoir pris ces meſures le Prince partit avec ſa Cour, laiſſant aux fidéles Sujets de la Maiſon d'Autriche en Uchtlandie des preuves ſuffiſantes, que les trois Cantons d'Uri, de Schweitz, & d'Underwalden avoient légitimement ſécoüé le joug en 1315.

Guillaume de Felga, *Rodolphe de Vuippens*, *Jacques de Praroman*, *Pierre d'Engliſperg*, *Nicolas Buniot*, & *Jean de Gambach* ſe rendirent à Fribourg en Briſgau au nom du Corps du Conſeil. Le Mécredi après leur arrivée ils furent admis à l'audiance d'*Albert*. Le Marquis de Röthelen leur donna le ſerment de ne pas ſortir de leur auberge ſans une expreſſe permiſſion du Prince. *Rodolphe de Vuippens*, qui avoit un génie ſuperieur,

fut

fut choisi pour aller à Neufchâtel au nom du Duc ; & par là il eut l'avantage de recouvrer sa liberté ; car aiant terminé les affaires, pour lesquelles il avoit été envoié, au lieu de revenir à Fribourg, il s'en retourna chés lui, sans qu'*Albert* lui en sçût mauvais gré. Les autres furent séparés, & cruellement tourmentés ; mais comme le Duc ne les traitoit si mal, que pour leur arracher de l'argent, & que le prétexte de ce mauvais traitement n'étoit pas considérable, puisque le sujet de la querelle ne provenoit, que de la paix, que les Fribourgeois avoient été obligés de faire avec le Duc de Savoie, l'accommodement se conclut sans peine par la facilité, que *Jean de Gambach* y apporta. Ce Seigneur céda au Prince trois cens florins, qu'il lui avoit prêtés, & y en ajouta encore mille autres. *De Felga*, *de Praroman*, *d'Englisperg*, & *Buniot* firent d'abord difficulté de donner la moindre chose, se récriant sur leur innocence, & soutenant, qu'ils n'avoient eu aucune part à la paix. On regarda ce raisonnement comme une vaine excuse, qui ne servit, qu'à leur causer plus de mal ; car ils furent resserrés, & menacés de mort. Ensorte, que se voiant dans la triste nécessité, ou de périr, ou de racheter leur vie par de l'argent. Ils prirent enfin ce dernier parti, & firent entr'eux la somme de

deux mille huit cens florins d'Empire ; ce qui étoit alors une ſomme prodigieuſe, & qui raſſaſia l'avarice du Duc.

Le cruël & indigne procedé d'*Albert* ne fut pas capable d'altérer la fidélité des Fribourgeois à l'égard de la Maiſon d'Autriche, pour qui ils conſervérent un attachement conſtant. Mais le Duc, qui ne connoiſſoit pas le prix de cette inviolable fidélité, ou qui la mépriſoit, parcequ'elle ne pouvoit pas lui être d'une grande utilité dans un païs, où ſa Maiſon ne poſſédoit plus rien, acheva de marquer, par un trait peu convenable au rang éminent, où Dieu l'avoit placé, le peu de cas, qu'il faiſoit d'un peuple, qui méritoit toute ſon amitié, & toute ſon aſſiſtance. L'année ſuivante *Albert* envoia à Fribourg le Maréchal de Halweil pour y annoncer l'arrivée du Duc ; & comme il convenoit de le recevoir ſplendidement, il eut l'adreſſe ſous ce prétexte de s'emparer de preſque toute la vaiſſelle d'argent, qu'il emprunta chez les Seigneurs, qui en avoient en abondance. L'aiant enſuite embâlée, il la fit partir pour l'Allemagne par le moien d'un Batelier, qu'il avoit gagné, & qui l'embarqua ſur la Sarine: perſonne ne ſe doutant de cette fourberie de Halweil, on attendoit avec impatience le jour, que le Duc d'Autriche devoit arriver ; le Maréchal le leur aiant nommé ; une nombreuſe Nobleſſe ſe fit un honneur d'al-

ler

ler à ſa rencontre : quand ils furent arrivés à l'endroit, où de Halweil avoit un détachement de Cavalerie, il ſe tourna vers ceux, qui l'accompagnoient, & leur dit; „ Mon maître aiant remarqué, que vous „ aſpirez à la Confédération Helvétique, & „ conſidérant lui même, qu'il ne peut vous „ conſerver ſous ſa domination, par rapport à la diſtance des lieux, vous déclare peuple libre, vous donnant le pouvoir „ abſolu de vous régir par vous mêmes ; „ mais comme il ne prétend pas le faire „ ſans rétribution, il m'a ordonné de me „ ſaiſir de vôtre vaiſſele, que j'emporte „ en compenſation de la liberté, qu'il vous „ accorde „ Il livra en même tems une lettre du Duc, par laquelle ce Prince confirme aux Fribourgeois ce que *Thurin de Halweil* leur avoit dit en ſon nom. En voici la teneur : *Nos Albertus Dei Gratiâ Dux Auſtriæ, &c. honeſtis, prudentibus, Nobis fidelibus & dilectis Sculteto, Senatoribus, 4. Tribunis, toti Communitati tam Civitatis, quàm Friburgenſis totius Ditionis in Nuythoniâ inſinuamus vobis Noſtrum favorem, & omnia pariter bona. Mittimus ad vos Friburgum fidelem & dilectum* Thuringen de Halweil, *Mareſchallum & Capitaneum Noſtrum, de mente noſtra benè certioratum, mandamúsque vobis, & deſideramus, ut iis, quæ nomine noſtro vobis exponet, plenam fi-*

dem adhibeatis, ſicut Nobis-met ipſis, & ſi his ſatisfeceritis, quæ vobis indicabit, Nos vos abſolvimus ab omni fidelitate, & juramento, quod Nobis tanquam legitimo veſtro Principi præſtitiſtis, abſque dolo in præſentium daturum. Tiguri ſub Noſtro ſecretiori Sigillo die Jovis ante Dominicam Palmarum Anno 1450.

La maniére mépriſante, avec laquelle le Duc d'Autriche abandonna les Fribourgeois fit dabord naitre dans leurs cœurs une douleur ſenſible, enſuite une juſte indignation, & enfin une oubli abſolu d'un maître, qui par ſa conduite outrageante vouloit bien, qu'on ne ſe ſouvint plus de lui.

Ce fut à peu près dans les circonſtances, où *Sigiſmond* & *Frédéric* s'accommoderent, que les Cantons s'aſſemblérent pour régler les monnoies, & pour leur donner un cours, qui eut lieu dans toute la Suiſſe, affin de pouvoir librement commercer enſemble, & n'avoir aucun ſujet de conteſtation à l'égard des eſpéces d'or, d'argent, & de cuivre, dont on étoit obligé de ſe ſervir à tout moment. Les Cantons formoient ainſi inſenſiblement un Gouvernement Républicain, & ils établiſſoient peu à peu cette autorité ſouveraine, qu'ils ont exercée juſqu'à nos jours.

Ceux de Schweitz, qui avoient le cœur navré du reproche, que les autres Cantons leur faiſoient de n'avoir pas été à la Bataille de

Bellin-

Bellinzone, voulurent prouver, que la peur n'y avoit aucune part. Dans ce deſſein ils allérent au nombre de cinq cens hommes ſous la conduite de *Pierre Riſſi* leur Capitaine par le Mont Valdis pour ſurprendre la Ville de Dom-d'Oſola. La Garniſon Milanoiſe eut bien de la peine à ſe ſauver, & elle ſortit par une porte, pendant que les Suiſſes entrérent par l'autre. A peine le Duc de Milan eut appris cette ſurpriſe qu'il envoia une Armée de trente mille hommes pour les en chaſſer. Il fit occuper tous les paſſages, par où les Confédérés auroient pû venir au ſecours de leurs gens, qui ſe trouvérent en effet tellement enfermés dans Dom-d'Oſola, qu'il n'y avoit pas apparence, qu'aucun pût échaper. Néanmoins comme les Suiſſes ſe défendoient vaillamment, ils donnérent le tems aux Cantons d'aſſembler leurs Troupes, & d'arriver aſſez-tôt pour faire lever le ſiége. Ceux de Schweitz demandérent le ſecours Helvétique; les Lucernois, les Uraniens, les Underwaldnois, les Zugois, & les Glaronois furent dabord prêts à le donner. Les Bernois à la ſollicitation des Suiſſes, pour leſquels ils avoient une ſincére amitié tant par rapport à la guerre de Laupen, que parcequ'ils s'étoient emploiés dans celle de Valais en leur faveur, donnérent cinq mille hommes, ſous les ordres de *Rodolphe Hoffmeiſter*

leur Avoier & les principaux après lui étoient *Ulric d'Erlach*, *Nicolas de Giſenſtein*, & *Jean de Lindnach*, qui portoit la Banniére: mais ils n'arrivérent, qu'après, que les paſſages eurent été forcés, & que le ſiége de Dom-d'Oſola fut levé. Ils y allérent même par pure conſidération pour les Suiſſes leurs bons amis; car pendant que leurs Troupes étoient en marche; les Deux cens décretérent à Berne, qu'ils ne paſſeroient plus les Alpes regardant ce voiage comme trop long, trop diſpendieux, & comme n'étant pas compris dans la Confédrration Helvétique. Ce Decret fut mis au nombre des déciſions inviolables de l'Etat.

Les autres Cantons avoient paſſé le Mont Valdis, & campoient à Grat au pied de la Montagne. Ils tinrent conſeil de guerre pour déterminer de quelle maniére, & de quel côté ils attaqueroient les ennemis. Ils apprirent par leurs eſpions, qu'ils étoient fort avantageuſement poſtés au Pas de Pierre, par où, il falloit qu'ils pénétraſſent pour arriver aſſez-tôt devant la place; au défaut de quoi il étoit à craindre, que les aſſiégés n'aiant aucune nouvelle du ſecours qu'on leur envoioit, ne priſſent la parti de ſe rendre dans la perſuaſion, où ils étoient, que le Duc feroit tous ſes efforts pour prévenir les Suiſſes. Ces réflexions inſpirérent à ces derniers la généreuſe réſolution de vaincre ou de mourir en

forçant

forçant le paſſage ; dans ces ſentimens ils s'avancérent vers l'ennemi au nombre de ſeize cens hommes ; & le reſte de l'Armée reſta à Grat. Ils montérent avec une ardeur & un courage invincible le Gräfiſchberg, & malgré la bonne contenance & le grand bruit des Milanois ils marchérent à eux avec cette fierté, qu'inſpire le déſir de la victoire, eſſuiant courageuſement le feu, les traits, & les pierres, dont les ennemis les accabloient ſans ſe rompre, ni ſans s'arrêter. C'eſt ainſi, qu'ils vinrent à bout de les joindre, & d'en faire un horrible maſſacre obligeant les autres à prendre la fuite. Les Milanois leur abandonnérent armes & bagage avec une abondance extraordinaire de vivres.

Après avoir ainſi chaſſé les ennemis du Pas de Pierre, ils voulurent profiter de leur avantage, & ſans leur donner le tems de ſe reconnoitre, ils attaquérent un ſecond poſte, d'où ils eurent encore le bonheur de les mettre en fuite, & de s'emparer de tous les autres poſtes qui leur barroient le paſſage. Le lendemain les Suiſſes marchérent droit à Dom-d'Oſola dans le deſſein de livrer une Bataille au Corps de l'Armée ; mais en approchant, ils trouvérent le camp abandonné, & les ennemis retirés du côté de Milan. L'Armée Suiſſe arriva dans ces entrefaites. Les Zuriquois furent les prémiers ; ils ſe joignirent à ceux, qui avoient forcé le paſſage,

&

& entrérent avec eux dans Dom-d'Oſola, où ils eurent la ſatisfaction de trouver les cinq cens Suiſſes en parfaite ſanté. Les lendemain ſeulement arrivérent les Bernois avec les Soloriens, faiſant un Corps de ſix mille hommes, ce qui prouve, que Soleure en avoit fourni mille. Enfin lorſque l'armée fut entiérement aſſemblée, on la compta forte de vint deux mille hommes. Elle campa dans la plaine devant la Ville, & fit préſenter la Bataille au Duc, qui la refuſa. Enfin les Députés de Fribourg en Suiſſe, l'Evêque de Sion, & pluſieurs autres Seigneurs Allemans, & Italiens s'étant portés médiateurs entre le Corps Helvétique & le Duc de Milan, ils engagérent les parties belligérantes à la paix. *Philippe Viſconti* garda les deux Villes de Dom-d'Oſola, & de Bellinzone en païant aux Suiſſes trente mille florins d'Empire pour les frais de la guerre.

L'Etat de Berne fut choiſi pour Arbitre entre les Cantons de Zurich, de Schweitz, d'Underwalden, de Zug, & de Glaris d'une, & celui de Lucerne d'autre part au ſujet des trois Balliages de Vilmergen, de Richenſée, & de Meyenberg, que les Lucernois prétendoient devoir leur appartenir. Le Sénat de Berne prononça en faveur des prémiers, à qui il adjugea les trois Balliages conjointement avec les Lucernois, ce qui fut agréé.

Henri

Henri de Montfort Abbé de Saint Gal pénétré de douleur de voir, que les Appenzellois lui refuſoient conſtamment le païement des cens, qu'il prétendoit lui être dûs, & qu'ils mépriſoient l'excommunication, qu'il avoit fait lancer contr'eux, tomba dans une langueur, qui lui cauſa une maladie mortelle. En cet état, il ſe fit transporter dans l'Abbaie de St. Blaiſe en la Forêt noire, où il engagea *Eglof de Plarer*, à prendre ſoin de ſon Abbaie, pendant qu'il iroit à Fribourg en Briſgau pour changer d'air, & pour y chercher un adouciſſement à ſa mélancolie; mais ſon mal fut ſans remede, & il y mourut le 14. *Septembre* accablé de triſteſſe. *Plarer* fut nommé Abbé de Saint Gal en ſa place; & ce fut ſous ſa Régence qu'*Otton* Marquis de Hochberg Evêque de Conſtance engagea les Chevaliers de Saint George dans la Suabe à forcer les Appenzellois de ſatisfaire au Decret de l'Empereur *Rupert*, & à celui, que les Suiſſes avoient enſuite prononcé, au ſujet de la conteſtation, que ces peuples avoient avec l'Abbé de Saint Gal. 1426 1427

Ceux d'Appenzel aiant appris, que les Chevaliers conſentoient à la propoſition de l'Evêque, entrérent dans le Rheinthal, pillérent leurs châteaux, & déſolérent tout le Païs, qui leur appartenoit, n'épargnant pas même celui de la Maiſon d'Autriche. On s'oppoſa inutilement à ces courſes; il n'étoit

pas

pas facile de vaincre les Appenzellois ; & les Chevaliers, ni la Maiſon d'Autriche ne voulant pas aſſembler une Armée pour réduire cette Nation opiniâtre, ou ne ſe trouvant pas en état de le faire, ils s'adreſſérent au Collége Electoral, qui étoit aſſemblé à Francfort.

Les Electeurs firent l'attention convenable aux plaintes des Chevaliers & de l'Evêque de Conſtance ; & comme ils les trouvérent d'une nature à mériter leur protection, ils écrivirent ſérieuſement au Corps Helvétique, de ſoutenir en qualité de membre d'Empire les Chevaliers de Saint George dans l'entrepriſe, qui leur avoit été commiſe, de ranger les Appenzellois à leur devoir, à l'égard de ſa Sainteté, dont ils mépriſoient l'excommunication, à l'égard du Decret de l'Empereur *Rupert*, dont ils refuſoient l'exécution, & enfin à l'égard de l'Abbé de Saint Gal, auquel ils ne vouloient pas païer la dixme, & les autres droitures, auxquelles ils avoient été juſtement condamnés de ſatisfaire. Les Electeurs écrivirent ſur le même ton aux Villes Impériales voiſines du païs d'Appenzel ; mais loin de faire la moindre attention à ces lettres, elles regardérent avec la derniére indifférence la perſécution, que les Eccléſiaſtiques ſouffroient de la part des Appenzellois, & virent tranquillement une ſeconde invaſion dans le Rheinthal, qui fut infiniment nuiſible aux Chevaliers. Les Suiſſes ne ſe mirent pas

fort

fort en peine non plus du monitoire du Collége Electoral, ne le conſidérant pas, comme une autorité, qui pût les obliger à prendre les armes ſur ſon commendement. C'eſt ainſi, que les Chevaliers de Saint George abandonnés de tous ceux, qui naturellement auroient dû les ſecourir, ne trouvérent d'autre reſſource que de s'addreſſer au Comte de Toggenbourg, qui avoit quelques démêlés avec les Appenzellois indépendamment de la querelle, qui donnoit tant de mouvemens aux Electeurs.

Le Comte fut charmé de la propoſition, 1428
que les Chevaliers lui firent. Par le ſecours de ces Gentils-hommes il ſe voïoit en état de ſe venger des inſultes, qu'il prétendoit avoir reçûës des Appenzellois; & il ſe flattoit, que les Suiſſes ne le trouveroient pas mauvais, puiſqu'étant Bourgeois de Zurich, & Compatriote de ceux de Schweitz, ils ne manqueroient pas de garder une exacte neutralité entre lui & ceux d'Appenzel ſoit en vertu du droit de Bourgeoiſie ſoit en vertu de l'Alliance; outre qu'étant encore particuliérement allié avec le Canton de Glaris, rien, ce ſemble, ne devoit l'empêcher de prendre le parti des Chevaliers de Saint George contre leur ennemi commun. Mais dans le tems, qu'il comptoit le plus ſur la bonne amitié & ſur l'Alliance des Glaronois, il manqua d'entrer en guerre avec eux, au ſujet de quelques paiſans

ſans du Toggenbourg, qui s'étoient évadé pour entrer dans la Bourgeoiſie de Glaris, ce qui cependant ne leur fut accordé que contre l'agrément du Magiſtrat, qui ne vouloit pas aggreger ces gens là, ſans l'aveu, & le conſentement du Comte; mais la pluralité l'emporta, comme il arrive ordinairement dans les Etats Démocratiques.

Les Zuriquois étoient préciſément dans le même cas, quelqu'uns de leurs Sujets aiant auſſi paſſé à Glaris ſans leur permiſſion. Cette démarche les irrita avec raiſon, & ils ſe joignirent au Comte *Frédéric* pour ſommer les Glaronois de leur renvoier les hommes, qui avoient quitté leur Patrie ſans l'aveu de leurs Souverains. Comme ces gens là s'étoient rendus fugitifs, & que les Glaronois fermoient l'oreille aux plaintes légitimes, qu'on leur faiſoit, les Zuriquois de concert avec le Comte de Toggenbourg firent ſaiſir les effets de ces réfractaires, & en défendirent la ſortie. Malgré cette défenſe ils trouvérent moien de ſe la procurer en envoiant un Glaronois nommé *Huphan* au château de Graplang, pour y prendre le bétail de ſes nouveaux Compatriotes, & le conduire à Glaris. Lorſque celui-ci paſſa à côté de Walenſtat, il fut arrêté par les Bourgeois, qui lui reprirent le bétail ſuivant l'ordre, qu'ils en avoient reçû; mais aiant appris, que *Huphan* étoit de Glaris, & comme il proteſtoit, que ſon Pére

l'avoit

l'avoit acheté des fugitifs, ils le relâchérent après lui avoir fait faire ſerment *de ſe non vindicando*, & le laiſſérent librement aller avec ſa marchandiſe. Le bruit, que *Huphan* avoit été tué proche de Walenſtat dévança ſon arrivée à Glaris; où cette nouvelle fit une révolution étrange auprès du peuple. L'allarme fut donnée dans tout le païs. On prit les armes, on courut comme des éffrénés avec la Banniére à Näfels, & ſi le Magiſtrat ne l'avoit heureuſement empêché, on ſeroit infailliblement tombé dans le Toggenbourg, pour y mettre tout à feu & à ſang. Au milieu de ces agitations parut enfin *Huphan* chaſſant le bétail des fugitifs devant lui. La vûë de cet homme, qu'on prétendoit mort, calma d'un côté les eſprits, parcequ'il n'étoit pas tué; mais elle les irrita de l'autre, parce qu'on étoit honteux d'avoir fait tant de bruit ſur un fondement ſi léger, & qu'on étoit la dupe d'une précipitation inconſidérée.

Néanmoins comme le motif qui les avoit émûs ne ſubſiſtoit plus, & que la conteſtation au ſujet de la réception des Zuriquois, & des Toggenbourgeois étoit ſoumiſe à la prononciation des Arbitres, le peuple commença à devenir plus traitable, & les envoiés de Rapperſchweil, qui étoient là préſens, le perſuadérent d'en attendre la déciſion. Le Comte *Frédéric* de ſon côté s'étoit auſſi mis ſous les armes, & prétendoit repouſſer la force par

la force, mais, voiant que les Glaronois s'étoient retirés, il en fit de même. Il avoit donné avis tant de ſes démarches, que de celles de Glaris à l'Etat de Zurich, qui en écrivit aux autres Cantons, & ceux-ci envoiérent ſur le champ leurs Députés, affin de moienner une paix entre les parties.

De la part de Berne furent envoiés *Rodolphe de Hoffmeiſter* Avoier, & *François de Scharnachtal*. De celle de Fribourg, *Jacques de Lombard*, ancien Avoier, & *Jacques de Praroman*. De Soleure, *Herman de Spiegelberg*, Avoier. De Lucerne *Henri de Mos*, & *Pierre Goldſchmid*. D'Uri, *Henri de Beroldingen*, Landamman, & *Henri Schreiber*. De Schweitz, *Ital de Reding*, Amman, *Ulric d'Yberg*, ancien Amman, & *Ulric Utz*. *Arnold Hegner*, Amman de la Marck. *Joſſe Ysner*, ancien Amman, *Arnold Steinman* d'Underwalden. De Zug, *Jean Colin*, Amman, *Henri Müllischwand*, *Jean Edlibach*, *Jean Hüsler*. De Baden, *Ulric Klingelfuß*, Avoier, & *Hartman Schmid*. De Bremgarten, *Jean Krieg*, Avoier, & *Henri Scherer*. Ces Députés prononcérent: „ Que les Glaronois „ avoient eu tort de recevoir au nombre de „ leurs Compatriotes les Sujets de l'Etat de „ Zurich, & du Comte de Toggenbourg „ ſans la permiſſion, & de conſentement de „ leurs Souverains. En ſecond lieu, que „ les Zuriquois, & le Comte *Frédéric* rece-

„ vroient

„ vroient en grace les fugitifs, & leur per-
„ mettroient la libre entrée dans leur païs
„ ſans qu'il leur fut fait aucun mal. En troi-
„ ſiéme lieu, que ſi les Glaronois croioient
„ avoir raiſon de former prétention légitime
„ ſur la perſonne d'un, ou de pluſieurs de
„ ces gens là, ils auroient la liberté de la fai-
„ re valoir par devant le Juge competant,
„ qui devroit rendre bonne & briéve juſtice.
„ Enfin que les frais ſeroient ſupportables par
„ égalité. „ Donné à Zug le Samedi après la Saint George, 1428.

Voilà encore un admirable exemple de la conduite des Cantons neutres dans une occaſion, où ſans leur médiation, la Suiſſe riſquoit de ſe voir enveloppée dans une cruelle guerre.

Dès que cette affaire fut heureuſement terminée; le Comte *Frédéric* ſe mit en devoir d'accomplir la promeſſe, qu'il avoit faite aux Chevaliers de Saint George de chatier les Appenzellois, qui avoient travaillé à exciter une révolte dans ſon païs.

Dans cette vûë il alla avec quinze cens hommes ſe poſter proche l'Abbaie de Magdenau, d'où il envoia un détachement pour reconnoitre les ennemis, qu'il rencontra, & dont il fut ſi bien reçû, qu'il s'en retourna avec perte de quelques hommes auprès du Comte. Ce déſavantage l'arrêta, & il n'oſa pas tenter ſa revanche, qu'il ne fut en état de

la prendre à ſon avantage. Il fit venir un renfort de Gaſtren, d'Utznach, & des dix Droitures, au moien de quoi il alla bruler Goſſau, qui eſt un gros Bourg entre Weil & Saint Gal vers la frontiére d'Appenzel.

C'eſt la principale place d'un païs, qui fait quelques Balliages aujourdhui. Les Appenzellois avoient raſſemblé leurs forces, & s'étoient mis ſur la Montagne voiſine de Goſſau. Le Comte s'avança pour les y aller attaquer, mais les ennemis lui en épargnérent la peine, en deſcendant la Montagne, & en venant à ſa rencontre avec des cris effroiables à la maniére des Turcs, croiant par là donner l'épouvante aux Troupes Toggenbourgeoiſes. Ce ſtratagéme ne leur réüſſit pas; le Comte marcha à eux en bon ordre, & les attaqua avec furie. Il profita de leur déſordre, qui ſuivit néceſſairement leur rapide deſcente de la Montagne, & après en avoir tué un grand nombre, il mit les autres en fuite. Les Appenzellois gagnérent leur Païs bien à la hâte, & laiſſérent le Comte maître du Champ de Bataille. Il ne fut pas ſi heureux d'un autre côté, où il avoit ordonné, qu'on attaquât ſes ennemis. Ses Troupes furent repouſſées, & obligées de ſe retirer avec perte; ainſi cette journée partagea la victoire entre lui & ceux d'Appenzel, ſans cependant décider de rien.

Il n'en fut pas de même de celle du cinquiéme *Novembre* trois jours après l'affaire de Goſſau. Les Appenzellois furent battus à Honec & à Altſtetten dans le Rheintal. Le Comte de Toggenbourg, & les Chevaliers de Saint George les attaquérent ſéparément, & en firent un grand carnage; les plus vaillans Appenzellois y furent tués, & c'eſt ce qui adoucit, & humilia ce peuple féroce, qui n'aiant jamais voulu ſuivre les conſeils de ceux, qui étoient prépoſés pour lui commander, ſe vit par ſon opiniâtreté ſur le point de retomber ſous le joug, qu'il avoit ſi heureuſement, & ſi généreuſement ſecoüé quelques années auparavant. On commença donc à parler d'accommodement, de Tréve, & de Paix à Appenzel; c'étoit le ſeul parti, qu'il y avoit à prendre pour l'avantage de la Patrie, parceque le Comte étoit trop puiſſant pour qu'on pût lui réſiſter. La queſtion étoit de trouver un médiateur, qui voulut travailler à réünir les eſprits.

Les Appenzellois avoient ſi peu ménagé tout le monde, & leur conduite leur avoit attiré tant d'ennemis, qu'il étoit difficile de réuſſir dans cette entrepriſe. Ils trouvérent cependant le ſecret de mettre les Suiſſes dans leurs interêts; il n'en falloit pas davantage pour faire ceſſer d'abord toutes les hoſtilités, de crainte que de part ou d'autre on ne s'attirât l'indignation des Confédérés. Les Suiſſes pour ne laiſſer

aucune ſemence de diſcorde pour l'avenir, jugérent à propos d'interpeller toutes les parties intereſſées pour être préſentes à l'accommodement, qu'ils entreprirent de faire.

La Maiſon d'Autriche, le Comte de Toggenbourg, les Chevaliers de Saint George, l'Evêque de Conſtance, & l'Abbé de Saint Gal d'une part, & les Appenzellois de l'autre.

1429 Ils prononcérent: „ Que ceux d'Appenzel „ ſe conformeroient à ce, que les Cantons „ avoient décreté à Lucerne en 1421. qu'ainſi ils païeroient à l'Abbé de Saint Gal les „ cens & les droitures retardées; & pour les „ frais deux mille livres. 2o. Que la Bourg „ de Goſſau, & les autres *Servi Eccleſiaſtici* „ préteroient hommage à leur ancien Seigneur. 3o. Que l'Abbé feroit relever les „ Appenzellois de l'excommunication, qu'ils „ avoient encourruë, & cela à ſes propres „ dépens. „ Moiennant cet arrangement la Paix fut bonne, & l'accommodement accepté & agréé de toutes parts.

L'Abbé emploia les deux mille livres, qu'il reçut des Appenzellois à rebâtir une partie de ſon Abbaie, ce que les prodigieuſes dépenſes, de ſes Prédéceſſeurs les avoient empêché d'entreprendre.

Les ſept Cantons décidérent auſſi cette même année, que les Appellations du *Keller-Ambt* ſeroient portées en prémiére inſtance à Brengarten comme en étant dépendant,

dant, & delà à Zurich, qui y avoit déja le droit de haute juſtice par la conceſſion de l'Empereur *Sigiſmond*.

LIVRE QUATRIEME.

LA paix, que *Sigiſmond* avoit procurée à l'Egliſe, fut terriblement alterée par la guerre, que les Bohémiens, autrement dits les *Huſſites*, commencérent l'année d'après la diſſolution du Concile; elle dura dix neuf ans, & fut cauſe de la ruine de la moitié de l'Allemagne. Bien loin, que les déciſions du Concile euſſent donné la paix aux Bohémiens, & appaiſé leurs eſprits mutins, on fut tout étonné de voir, que la mort de *Jean Hiß*, & de *Jérôme de Prague*, n'avoit ſervi qu'à augmenter leur faux zéle pour la nouvelle doctrine; de ſorte qu'aiant déclarés & proclamés Martirs de la vérité ces deux perſonnages, ils obtinrent de *Wenceslas* leur Roi, qui voïoit avec plaiſir cette diſſenſion parmi le peuple, affin de cimenter de mieux en mieux ſon autorité, ils obtinrent, dis-je, la permiſſion d'avoir quelques Egliſes, où ils pûſſent faire l'exercice de leur Religion à leur maniére, & en langue Bohémienne; & ce le de pouvoir communier ſous les deux eſpéces. Mais comme le nombre de ceux, qui embraſſoient la Réformation, augmentoit tous les

jours, & que les Egliſes, qui leur avoient été cédées n'étoient pas ſuffiſantes pour les contenir, ils en demandérent d'avantage. Mais *Wenceslas*, qui appréhendoit, qu'à la fin les *Huſſites* ne devinſſent les plus forts dans ſon Roïaume, les leur aiant refuſées, le peuple entra dans une ſi grande furie, qu'il maſſacra les Magiſtrats, qui s'étoient moqué de lui, & jetta par les fenêtres de la Maiſon de Ville dix des Sénateurs, qu'il crut lui avoir été contraires. Ils firent même ſemblant de vouloir eſcalader le Château de Prague; ce qui troubla, & effraia tellement *Wenceslas*, qu'il en mourut de peur, ou d'Apoplexie.

Les Suiſſes y avoient envoié du monde pour ſe joindre aux Armées, qui faiſoient la guerre à ces hérétiques; mais ils en revinrent ſans y avoir aquis beaucoup de gloire, comme on l'a remarqué. Cependant les Zuriquois à la priere de la Ville d'Ulm y envoié-
1430 rent encore cette année 1430. onze cens hommes armés de hallebardes, qui étoient alors la ſorte d'armes la plus meurtriere, qu'il y eût. La Diétte de Nürenberg avoit réſolu de lever une puiſſante Armée contre les *Huſſites*. La Cavalerie conſiſtoit en quarante mille chevaux, ſans qu'on ſçache le nombre de l'Infanterie; mais à en juger par les conjectures, elle ne pouvoit être moindre de deux cens mille hommes à proportion de la Cavalerie.

Avec

Avec une Armée ſi prodigieuſe on entra tout de nouveau en Bohéme ; mais cette expédition ne fut pas plus heureuſe, que la prémiére ; car quand on eût mis le ſiégé devant la Ville de Mieſs, les *Huſſites* s'étant mis en marche pour ſecourir la place, on trouva à propos de le lever, & de leur aller livrer Bataille. En cette occaſion une aile de l'Armée aiant fait un mouvement pour ſe retirer d'auprès de la place, l'autre s'imagina que c'étoit une fuite, & ſe retirant elle entraina avec elle les plus hardis, & les plus intrépides laiſſant aux ennemis un butin inéſtimable.

Tous ces grands projets étant encore évanoüis, & n'y aiant plus rien, qui pût arrêter les *Huſſites*, ils pénétrérent juſqu'à Vittenberg dans la Saxe, pillérent tout le plat païs, & battirent toutes les forces de l'Electeur dans trois différentes rencontres ; delà ils paſſérent en Sileſie, & rétournérent enfin chez eux chargés de dépoüilles, & d'un riche butin. L'année ſuivante 1431. ils rentrérent en Campagne, brulérent Altenbourg, allérent enſuite camper dans le Vogtland, pouſſérent juſqu'à Bamberg, & brulérent, ou mirent ſous contribution, ce qui ſe trouvoit en leur chemin. En un mot ils trouvérent par tout d'autant moins de réſiſtance, que les Princes & les Seigneurs éloignés, qui avoient levé des armées aſſez paſſables ; vouloient, que ſi leurs Troupes ſe ruinoient,

ceux au ſecours, de qui on les envoioit, en païaſſent le dommage; & c'eſt ce, que les autres ne vouloient pas faire.

Ces malheureux ſuccès des dernieres campagnes n'étant pas capables de décourager les Princes d'Allemagne, ils réſolurent pour une troiſiéme fois à la Diétte de Nürenberg de faire encore une tentative; mais cette troiſiéme expédition eut le même ſort, que les précédentes. Avant même, que les Allemans euſſent vû les *Huſſites*, la peur ſe mit encore ſi fort parmi eux, que tournant ſubitement le dos, chacun ſe retira chez ſoi en confuſion. Ce malheureux exemple fut ſuivi par les Zuriquois. Ils eurent à leur retour une conteſtation avec ceux de Zug au ſujet de *George Kienberg*, qui avoit été tué à Steinhauſen. Le Magiſtrat de Zug voulant procéder criminellement contre le meurtrier, ceux de Zurich s'en plaignirent perſuadés, que la juſtice criminelle dépendoit de la Seigneurie de Knonau, qui leur appartenoit. La difficulté fut ſoumiſe au jugement des Arbitres, qui prononcérent: „ Que la haute Juriſdiction entre „ les Cantons de Zurich & de Zug ſe limi„ teroit par le Silbrug à Labenwag le long „ du grand chemin tirant à Hirtzwangen „ contre la Rüſs entre Eberſchweil, & Nör„ diſken: de là contre le Wiltholtz juſqu'au „ Spillbüchel, enfin tirant par derriére le „ Spillbüchel juſqu'au Schmalholtz. „ Ainſi

ſi la haute Juriſdiction de Steinhauſen fut adjugée aux Zuriquois juſqu'au bas du Village de Capel.

Sigiſmond après s'être ſaiſi du Rheintal, & de la Ville d'Altſtetten, lorſqu'il mit *Frédéric* Duc d'Autriche au ban de l'Empire pour les raiſons que nous avons dit en ſon lieu, engagea ce païs & la Ville au Comte *Frédéric* de Toggenbourg; celui-ci l'hipothéqua enſuite aux deux frères *Ulric & Conrad de Peyer* pour la ſomme de ſix mille florins d'Empire. L'Empereur à la réquiſition du Comte *Frédéric* confirma aux deux frères cet engagement, réſervant néanmoins à lui, à ſes Succeſſeurs à l'Empire, & à la Maiſon d'Autriche le droit de réachat. Comme il étoit ſtipulé dans l'acte dreſſé à ce ſujet. La Maiſon *de Peyer* ſubſiſte encore aujourd'hui à Schaffhauſen, & y eſt une des plus conſiderées, étant une des ſix qui compoſent l'Abbaie des Gentilshommes. Les autres ſont, *la Tour, Stocker, Waldkirch, Mandach, & Brun.*

L'année ſuivante commença preſque par 1431
la mort du ſouverain Pontife *Martin V.* qui décéda à Rome le vintiéme *Février.* On l'appelloit le bonheur des peuples. *Ange Gabriel Condalmerius* Vénitien fut élû en ſa place le deuxiéme *Mars* ſuivant, & prit le nom d'*Eugene IV.*

Hugues Baron de Roſenegg Abbé d'Einſiden s'étant adroitement inſinué dans les bon-

nes

nes graces de l'Empereur *Sigiſmond*, trouva le moment favorable de faire révoquer par ce Monarque le droit d'Avoierie, qu'il avoit octroié depuis peu d'années au Canton de Schweitz ſur ſon Abbaie. Ce Prince allant en Italie étoit alors à Feldkirch, où il termina le différend de l'Evêque de Coire avec les Comtes de Werdenberg de Sargans au ſujet de quelques fiefs, que l'Evêque avoit retirés à lui, & qui auparavant étoient infeodés à la Maiſon de Werdenberg. L'Empereur engagea amiablement le Prélat de rendre le Comté de Schams, le Château de Berenbourg, celui de Thamils, & quelques autres, que les Comtes répetoient. Mais les Reſſortiſſans ne voulurent pas ſe laiſſer ſouſtraire à la domination de l'Evêque, qui leur paroiſſoit plus douce; & refuſérent ſi conſtamment l'hommage & l'obéiſſance, à leurs nouveaux Maîtres, que l'Evêque fut obligé de prononcer anathéme contr'eux; mais ils s'en mirent aſſez peu en peine, parcequ'ils ne croioient pas, que ce monitoire fut ſérieux de la part du Prélat. Enfin rien ne pouvant vaincre ces Sujets opiniâtres, les Suiſſes furent forcés de s'en mêler, & de les engager à obéir; ce fut ainſi que les Comtes de Werdenberg rentrérent dans la tranquille poſſeſſion de leurs fiefs.

L'Empereur pendant ſon ſéjour à Feldkirch accorda aux Bâlois le droit de péage &

d'autres

d'autres franchiſes, dont ils leur fit expédier les Patentes à Rome le Mécredi avant la Saint Laurent 1433. Il partit enſuite pour Milan, où il arriva le vint cinquiéme *Novembre*. Le Duc le reçût ſplendidement, & le conduiſit le même jour en grande pompe à l'Egliſe Métropolitaine, où il ſe fit couronner par l'Archevêque de Milan avec la Couronne de fer ſuivant l'ancien uſage, en attendant, qu'il reçût l'Impériale à Rome, où ſon deſſein étoit d'aller.

Philippe Viſconti n'avoit point d'enfans lé- 1432
gitimes, il avoit eu une fille nommée *Blanche Marie*, d'*Agnes* de Montegaria ſa maitreſſe, il la fit épouſer à *François Sforce*, qui étoit lui même fils naturel de *Jacques Sforce*. Celui-ci, ſuivant *Léandre Alberti*, étoit fils d'un Paiſan, né le 28. *Mai* 1369. à Cotignole, petite Ville de la Romagne, entre Imola & Faenza. *Sanſovin* dit, qu'il etoit petit fils d'un Gentil-homme, nommé *Jean Attendulo*, qui fut Pére de *Michelin Attendulo*, Capitaine de la République de Veniſe. Celui-ci eût de Polixene de San-Severino, un fils nommé *Jacques*, qui changea ſon nom d'*Attendulo* en celui de *Sforce*; & deux filles, l'une mariée à *Ugolin*, Comte de Centona; l'autre à *Martin Carraciole*, Comte de San-Angelo, frére du grand Maréchal de Nâples. *Paule Jove* dit, que ce guerrier étoit ſorti *ex honeſtâ familiâ*; d'une honnête famille. *Alberti* raconte,

conte, que *Jaquo muſio*, ou *Jacques Sforce* voiant un jour paſſer une Compagnie de ſoldats par ſon village, il jetta ſur un arbre le coutre de ſa charuë, après s'être dit à lui même, que ſi cet inſtrument reſtoit ſur l'arbre, ce ſeroit une marque de ſa vocation à la guerre; que ſi en échange il tomboit à terre ce ſeroit une preuve, qu'il devoit perſéverer dans l'agriculture. Le coutre s'arrêta ſur l'arbre, & *Attendulo* s'enrôla ſur le champ. Voilà l'extraction de cette Maiſon, qui a tant fait de bruit dans l'Europe, & dont les têtes couronnées ont recherché l'Alliance avec empreſſement.

Marie Sforce fils de *François* né en 1449. fut déja créé Duc de Bari par *Alphonſe* d'Arragon Roi de Nâples, qui lui donna en mariage ſa petite fille *Eleonore* d'Arragon. Pluſieurs autres familles Roïales en ont fait de même.

Guillaume de Grünenberg s'ennuiant d'être Bourgeois de Berne renonça à ſon droit, & ſe retira dans ſon Château de Grünenberg après avoir vendu aux Bernois, du conſentement de ſa femme la Seigneurie d'Arwangen, dont la République a fait un bon Balliage.
1433 Elle acheta l'année ſuivante de *Jean Schultheiß* & de *Verène de Reinach* ſa femme ſans diſtinction toutes les droitures qu'ils avoient dans la Ville de Lenzbourg, qui eſt devenuë le meilleur Balliage & le plus lucratif, que les

Bernois

Bernois aient entre les cinquante ſix, qu'ils poſſédent. *Sigiſmond* leur en confirma la poſſeſſion l'année d'après, auſſi bien que de l'Argau, & de toutes les places, qu'ils avoient conquiſes ſur la Maiſon d'Autriche. Ce Prince étant arrivé à Rome écrivit aux Suiſſes & aux Villes Impériales de lui envoier des Ambaſſadeurs dans cette Capitale de la Chrêtienté pour aſſiſter à ſon Couronnement. Ceux du Canton de Schweitz y étoient déja, comme aiant ſuivi l'Empereur dans ſon voiage d'Italie. Les autres s'y rendirent ſucceſſivement. Les Zuriquois furent *Rodolphe de Stuſſi*, Bourguemaitre, *Jean* & *Henri de Schwenden*, & *George d'Aicher*. *Sigiſmond* créa Chevaliers ces quatres Ambaſſadeurs, *Herman d'Offenbourg* de Bâle fut auſſi du nombre. Il accorda pluſieurs Franchiſes au Corps Helvétique, & en confirma les anciennes; par là les Ambaſſadeurs s'en revinrent comblés d'honneur & chargés des bienfaits du Monarque; ce qui rendit leur arrivée extrêmement agréable à leurs Souverains. Il n'y eût, que le malheureux Landamman d'Uri *Jean Kluſer*, qui fut aſſaſſiné tout près de Rome, ſans qu'on ait pû ſçavoir comment ce malheur étoit arrivé.

On a remarqué ci-deſſus, qu'il avoit été arrêté au Concile de Conſtance, que dans cinq ans on convoqueroit un nouveau Concile, & ſept ans après un autre. *Martin V.* l'aſſigna

l'assigna donc prémiérement à Pavie, & ensuite à Sienne. Mais comme la peste ravageoit alors l'Italie, & que peu de Péres s'y rendirent, il ne s'y fit pas grand chose d'utile. Ainsi quand les douze ans furent écoulés, tout le Monde demanda, que l'on convoquât un nouveau Concile; parcequ'on attendoit avec impatience la Réformation de l'Eglise. Comme on avoit trouvé dans celui de Constance les dispositions de l'Empereur très bonnes & très utiles, on crut devoir jetter les yeux en cette occasion sur une ville de l'Empire, & qui fut de la Juriſdiction de *Sigismond*. L'on choisit à ce sujet la Ville de Bâle, où les Peres se trouvêrent; ce fut le Cardinal *Julien* Légat du Pape, qui y préſida, & qui en fit l'ouverture. *Sigismond* n'y pût pas assister en personne à cause de son Couronnement & des troubles d'Italie, qui l'appellérent dans ce Païs là. En sorte qu'il chargea *Guillaume* Duc de Baviére de la Direction des affaires civiles.

Les deux principaux motifs de la convocation du Concile de Bâle, furent la réunion de l'Eglise Orientale, & des autres peuples, que l'erreur avoit séparés de la communion de Rome, & la Réformation générale de toute l'Eglise, tant dans son Chef, que dans ses membres. Cette Réformation avoit dû se faire dans le Concile de Constance; mais à cause de plusieurs obstacles, elle fut renvoiée

au

au prémier Concile général, qui ſe tiendroit. La Ville de Bâle fut donc choiſie par un conſentement univerſel. Le Pape *Martin V.* confirma ce choix par une Bulle, y envoia le Cardinal *Julien*, & lui donna la qualité de Légat pour préſider au Concile en ſon nom. *Eugene IV.* élû Succeſſeur de *Martin V.* confirma l'indiction du Concile à Bâle, faite par ſon Prédéceſſeur, & continua au Cardinal *Julien* le droit de préſider. Ce Cardinal en vertu du pouvoir, que lui donnoit la Bulle de *Martin V.* de mettre d'autres perſonnes en ſa place, en cas qu'il ne pût pas aſſiſter lui même au Concile, & ne le pouvant pas en effet, parce qu'il étoit alors occupé en Bohéhéme, y envoia *Jean Polmar* Chapelain du Pape, & auditeur du Sacré Palais, avec *Jean de Raguſe* Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Procureur général de l'Ordre des Dominicains, affin de préſider en ſon nom au Concile. Ils arrivérent à Bâle le 19. de *Juillet* 1431. & firent l'ouverture du Concile le 23. du même Mois. On lit dans les actes d'*Auguſtin Patrice* Chanoine de Sienne, maître des cérémonies de la Chapelle du Pape, & enfin Evêque de Bientina, que dés le 4. de *Mars Alexandre* Abbé Bénédictin du Diœcéſe d'Autun, étoit arrivé à Bâle, & qu'il y avoit aſſemblé les Chanoines, & le Clegé, avec pluſieurs autres, leur repréſentant, qu'il y avoit plus de ſept ans, que le Concile

de Sienne étoit fini, que ſelon le Decret de ce Concile & celui de Conſtance, on devoit s'aſſembler à Bâle, où tous les Prélats avoient promis de ſe rendre; mais qu'à leur defaut, il étoit prêt de commencer avec ceux, qui étoient préſens, proteſtant qu'il ne tenoit point à lui, que les Decrets des ſacrés Conciles ne fuſſent exécutés. Le même fait eſt confirmé par la lettre, que le Cardinal *Julien* écrivit au Pape *Eugene*, contre le deſſein, qu'il avoit de diſſoudre ce Concile. Le même Cardinal ajoûte, que les Députés de l'Univerſité de Paris arrivérent dans le même mois, & que l'on écrivit à l'Empereur *Sigiſmond*, & aux Princes d'Allemagne, d'envoier leur Ambaſſadeurs. Cependant on fut obligé de différer juſqu'au 19. de *Juillet*. Ce même jour, *Jean Polmar*, & *Jean de Raguſe* s'aſſemblérent avec *Jean de Fleckenſtein* Evêque de Bâle, & déterminérent l'ouverture du Concile au 23. du même mois; mais comme il ne s'y trouva que fort peu de Prélats, l'on ſe réduiſit ſeulement à quelques congrégations, qui durérent juſqu'au mois de *Décembre*, affin de donner au Cardinal *Julien*, le tems d'arriver au Concile, & de le commencer lui même en qualité de Préſident. En effet ce Cardinal y arriva dans le mois d'*Octobre*, & auſſi-tôt après ſon arrivée il écrivit aux Bohémiens des lettres très-preſſantes, & pleines de témoignages de tendreſſe, pour

les

les inviter à envoier leurs Députés au Concile, en leur offrant un ſauf-conduit très-ample, & dans les termes, qu'ils ſouhaiteroient. *Jean Reich de Reichenſtein, & Herman de Rothberg* étoient alors Bourguemaitres de Bâle.

Nous avons déja dit que l'Empereur avoit privé le Canton de Schweitz de l'Avoierie d'Einſidlen : & comme cela s'étoit fait ſans que ce Prince eût entendu leurs raiſons, les Suiſſes ſe flattérent, qu'après les avoir oüies, il leur rendroit un droit, qu'ils avoient acquis à la pointe de l'épée, dans la guerre qu'ils avoient eüe avec la Maiſon d'Autriche. Les Députés, qui avoient accompagné *Sigiſmond*, n'avoient pas peu contribué à diſpoſer ce Monarque à les écouter, & à leur permettre, de plaider leur cauſe en ſa préſence, & en celle de ſa Cour. Il leur fixa une journée à Bâle, où l'Abbé d'Einſidlen ſe rencontra pour apporter ſes raiſons défenſives. L'Empereur après avoir entendu les deux parties adjugea l'Avoierie de l'Abbaie d'Einſidlen au Canton de Schweitz, réſervés néanmoins les priviléges, franchiſes, & autres droitures, qui appartenoient à l'Abbé & à la dite Abbaie ; auxquelles les Suiſſes ne pourroient cauſer aucune alteration, ni diminution, mais dont ils laiſſeroient aux Moines la pleine poſſeſſion & joüiſſance, comme du tems de la Maiſon d'Autriche. L'acte eſt daté du Vendredi avant la Fête de Sainte Lucie. 1434

L'on convient, que de tant de Traités, de Concordats, & d'Alliances, qui ont été
1435 faites entre les grands Princes, les Rois, les Républiques, & les autres Etats libres, aucune n'a été obſervée. Il ne faut pas ſeulement s'en prendre à la conjoncture des tems, & au génie de l'homme qui eſt naturellement léger & inconſtant; la cauſe principale en eſt l'interêt & la raiſon d'Etat. Pendant que les interêts ſont communs, & que les beſoins mutuels des Etats ſubſiſtent, on peut dire, que les Traités & les Alliances ſont ſacrées & inaltérables; mais dès que ce lien vient à ceſſer, les Alliances ne ſont plus regardées comme une choſe néceſſaire au bien public. Ce n'eſt plus, qu'un fantôme, qui a paſſé, & dont on éloigne le ſouvenir par l'injuſte crainte, qu'on a, d'être obligé de remplir ſes engagemens. Tandis que la République des Grecs a eu ſujet d'appréhender la trop grande puiſſance des Perſes, les différentes Villes, qui la compoſoient, étoient animées du même eſprit, du même zéle, de la même ardeur pour la conſervation de leur liberté, & de leur commune Patrie; mais dès qu'elle n'eût plus rien à craindre de ce côté là; ces mêmes Villes commencérent à ſe déſunir entr'elles, parce qu'elles regardoiens cette charmante union, comme une idée vaine, qui n'étoit plus de ſaiſon, & qui ne devoit plus avoir d'influence ſur le repos, & l'avantage

tage de la Gréce. Ce fut cette fauſſe idée qui les conduiſit inſenſiblement ſous le joug de *Philippe de Macedoine*. Les Suiſſes virent à peu près de même diminuer dans leur République l'union Helvétique à meſure, qu'ils ſentoient diminuer l'appréhenſion, qu'ils avoient de la Maiſon d'Autriche. L'interêt particulier prit la place de cette union, qui leur avoit acquis la liberté, & les plongea dans une danger évident de la perdre.

A peine la Confédération Helvétique avoit-elle duré cent ans, que l'on commença à s'en laſſer. Les Cantons aveuglés par l'amour propre, & par leur interêt particulier l'expliquérent differemment. Cette Alliance n'avoit plus le même ſens; chacun l'entendoit à ſa façon, & chacun vouloit parvenir à ſon but par une explication, qu'on ne lui donnoit pas dans le tems, qu'on craignoit les armes de la Maiſon d'Autriche. Le droit de Citoien & de Bourgeoiſie, que les Villes & les Païs avoient abondamment accordé pour s'en ſervir dans l'occaſion, devint par la ſuite un ſujet de diſcorde, qui mit la République à deux doigts de ſa ruine, & au bord du précipice. Qui auroit pû s'imaginer, par exemple, que les Zuriquois, qui avoient ſoutenu trois ſiéges contre les Ducs d'Autriche, qui étoient leurs ennemis mortels, euſſent, en mépris de la Confédération Helvétique, fait une Alliance avec eux, qu'ils leurs euſſent

abandonné le Comté de Kibourg, & reçû une garniſon Autrîchienne dans leur Villes ; enfin qu'ils euſſent attiré contre les Suiſſes non ſeulement les Armées Allemandes, mais même les Françoiſes, dont on n'avoit jamais oüi parler dans leur païs. Ce ſont là les effets ordinaires de l'aveuglement, & d'une paſſion immoderée, qui empêchent les hommes d'ouvrir les yeux ſur les fauſſes démarches, que l'ambition & l'interêt leur font faire. Auroit on crû d'un autre côté, que les Suiſſes, ces ſages Médiateurs, euſſent non ſeulement mis le ſiége devant Zurich, mais qu'ils euſſent été capables de pouſſer leur fureur juſqu'à en déſoler le païs, & à y mettre tout à feu & à ſang?

Je l'ai déja dit, c'eſt l'ambition & l'interêt, qui ont cauſé cette révolution, & qui ont mis les armes à la main à des Peuples, qui pendant près de cent ans avoient travaillé à ſe procurer un doux repos : en un mot, ces paſſions ont expoſé le Corps Helvetique à perdre dans un inſtant les glorieux fruits de tant de victoires, qu'ils avoient remportées. Il n'eſt que trop vrai, cependant que la choſe eſt arrivée ; & la poſterité auroit de la peine à y ajouter foi, ſi l'on n'en avoit les preuves les plus convaincantes, & les mieux circonſtanciées.

Ce fut *Frédéric* Comte de Toggenbourg, le dernier de ſa Famille, qui donna occaſion

ſion à cette guerre inteſtine, ſoit par imprudence, ſoit de propos déliberé, affin de plonger la Suiſſe dans un état de confuſion, & de déſordre. *Rodolphe de Stuſſi*, Chevalier, Bourguemaître de Zurich, n'y a pas peu contribué auſſi de ſon côté : ſoit qu'il ait été engagé à cette mauvaiſe manœuvre par des Puiſſances étrangeres, ſur tout par la Maiſon d'Autriche, ſoit par les reſſorts ſecrets d'une politique, qu'on n'a jamais pû développer. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ces deux hommes ont cauſé tout le malheur de cette guerre. Le Comte de Toggenbourg n'étoit pas ſeulement puiſſant dans les limites du Corps Helvétique, il poſſedoit encore des païs conſiderables en Autriche & ailleurs ; nommément la Ville & le Comté de Feldkirch, Rancweil, Walgau, la Forêt de Bregence, Montfort, Rheinec, Freudenberg, Nidberg, Windec, Wallenſtatt, Weſen, Sargans, & quelques autres Fiefs. Il eſt évident, que tant de païs, & ſitués en différens endroits, n'ont pû manquer d'attirer au Comte pluſieurs conteſtations avec ſes voiſins, & de le mettre à tout bout de champ dans la neceſſité d'en venir aux mains avec eux, comme on l'a déja remarqué. Pour ſe rendre plus reſpectable, & pour avoir un ſecours ſupérieur dans les occaſions preſſantes, *Frederic* trouva à propos en 1400. de

ſe faire recevoir Bourgeois de Zurich, où il étoit aſſuré de trouver tout le ſecours, dont il auroit beſoin. Il renouvella ſon Traité en 1405. & enfin en 1416. dans les conjonctures critiques il fit valoir ce droit de Bourgeoiſie, dont il ne ſe contenta pas de profiter lui ſeul pendant ſa vie; il y comprit encore ſes Héritiers, & ſes païs pour l'eſpace de cinq ans après ſa mort. Mais par malheur pour les Suiſſes il eut ſur la fin de ſa vie un procés avec les Fréres *Henri* & *Vernier* de Siegberg, par devant le Conſeil de Zurich, où il fut condamné. La perte de ce procés ne le toucha pas moins, que l'impoliteſſe & les paroles dures, avec leſquelles le Bourguemaître de *Stuſſi* lui parla. Il en fut ſi piqué, que perdant tout à coup l'inclination, qu'il avoit pour les Zuriquois, il la donna toute entiére au Canton de Schweitz. Il témoigna aux Suiſſes l'empreſſement, qu'il avoit „ de faire avec eux une Alliance plus par„ ticuliére, & plus étroite en renonçant à „ celle, qu'il avoit avec les Zuriquois; & „ le deſſein, où il étoit d'allier à perpé„ tuité ſes deux Comtés de Toggenbourg, „ & d'Utznach avec le Canton de Schweitz. Les deux Landammans de *Réding* & *d'Abyberg* furent envoiés à Utznach, où le Comte les fit appeller, dit *Tſchudi*; au ſentiment de *Lauffer*, ce fut à l'Abbaie de Rütti, où

Fré-

Frédéric passa les derniéres années de sa vie. Quoiqu'il en soit de cet article, il est certain, qu'en présence de toute la Cour, & du Conseil du Prince, il y fut conclu entre le Comte & les Députés, ce fameux Traité, qui fut la cause d'une cruelle guerre entre le Canton de Zurich d'une part, & ceux de Schweitz & de Glaris de l'autre.

Tschudi donne un commencement bien frivole à l'inimitié qui regna entre le Comte de Toggenbourg, & le Bourguemaître *de Stussi*. Il raconte, que ce dernier aiant envoié son fils à la Cour du Comte, ce jeune homme flatté du grand crédit de son Pére, & emporté par une vanité assez naturelle aux gens de son âge, fit paroitre des maniéres hautaines, & mépriſantes à l'égard des jeunes Cavaliers, qui étoient à la Cour. Cette conduite peu mesurée lui attira le mépris & la haine de la Noblesse, qui s'estimoit autant que *de Stussi*, & qui ne prétendoit pas lui céder le haut du pavé. Le jeune homme encore plus inconsideré, que vain, en écrivit à son Pére, qui sensible, au mépris, qu'on faisoit de son fils, lui manda de revenir à Zurich, & menaça en même tems le Comte de faire valoir son crédit contre lui. *Frédéric* mortifie sensiblement de ce qui étoit arrivé, & connoissant les fâcheuses conséquences qui pourroient en résulter, se hâta par une réponse très-polie de prévenir les mauvaises suites

d'une avanture, à laquelle il n'avoit aucune part, & que le Bourguemaitre n'auroit dû attribuer, qu'à la mauvaiſe éducation de ſon fils, ſi ce Magiſtrat avoit voulu ſe rendre juſtice. La perte du procès avec les fréres de Siegberg étant ſurvenuë; *Frédéric* en accuſa le Bourgnemaître, à qui peût-être il fit grand tort. Si c'eſt là la cauſe primitive de cette cruelle guerre, il faut convenir, qu'un Païs eſt bien à plaindre, quand il eſt gouverné par des Magiſtrats & par des Miniſtres, qui ſacrifient injuſtement les repos des peuples à leur reſſentiment particulier. Il faut avoüer que dans le cas, dont nous parlons, le ſujet ſeroit bien mince pour tant de ſang repandu; auſſi en croia-t-on ce que l'on voudra. Le Marquis *de Bereti Landi* le dernier Ambaſſadeur auprès du Corps Helvétique, qui ait ſoutenu ſon caractére avec le brillant, & la dépenſe, qui convient au grand Roi, qu'il ſervoit, & qui avoit été Miniſtre du Duc *de Mantoüe*, dit une fois ces paroles remarquables: *Vous ne ſçauriez croire, à quoi ſe reduit quelques fois le miſtére du Cabinet des Princes; ſouvent un rien le fait mouvoir, feu le Duc* de Mantoüe, ajoutât-il; *alla au ſiége de Bude, & fit cette campagne ſans y acquerir de la gloire. Les Politiques firent mille Almanachs ſur la raiſon, & le ſujet de ſon voiage. On s'arrêta à la fin à dire, qu'il alloit épouſer une Archiducheſſe: point du tout. Il avoit fait l'amour à une Courtiſane*

ziſane de Veniſe, qui lui dit, qu'elle avoit accordé ſes faveurs au grand Maximilien *Duc de Baviére, parcequ'il joignoit aux tendres ſentimens, une valeur incomparable, ce qui ne ſe trouvoit pas chez bien des Princes d'Italie. Ce diſcours donna de la jalouſie au Duc* de Mantoüe, *qui ſe ſentant piqué d'honneur crût devoir faire ſon poſſible pour convaincre ſa Maitreſſe, qu'il n'étoit inférieur en mérite au Duc de Baviére. Dans ces ſentimens il partit pour la Hongrie avec un équipage magnifique & ſomptueux. Tout le Monde ſçait, qu'il n'y fit pas des merveilles; auſſi la Vénitienne n'eût-elle pas lieu de changer de ſentimens, ni d'avoir meilleure opinion de la bravoure de ce Prince.* L'entrepriſe du fameux ſiége de Troïe n'a pas eu non plus un fondement des plus ſolides. La belle *Héléne* fit couper la gorge à bien d'honnêtes-gens, ſi l'on en croit le grand *Homere*. On ne ſera donc pas extraordinairement ſurpris ſi la vanité de *Jean de Stuſſi* ſoutenuë par un Pére encore plus vain a occaſionné la guerre des Suiſſes de la maniére dont nous l'avons rapportée.

Comme le Comte de Toggenbourg étoit vieux & ſans enfans, les Zuriquois étoient bienaiſes de ſçavoir quel étoit celui qu'il avoit déſigné pour ſon héritier, afin qu'ils pûſſent lui continuer le droit de Bourgeoiſie pendant les cinq ans dont le Traité faiſoit mention. *Marguerite* de Toggenbourg avoit eu deux

enfans

enfans du Baron de Ratzuns ſon époux, ſçavoir *Ulric* & *Marguerite*, qui en prémiéres Nôces avoit épouſé *Jean de Mätſch*, dont nâquit *Ulric*. En ſecondes Nôces elle épouſa *Guichard* Baron de Rarogne, dont elle eut deux fils, *Hildebrand* & *Pierre*. La Mére de *Marguerite* de Toggenbourg avoit été une Comteſſe de Werdenberg, qui mettoit l'affinité au même degré entre les de Rarogne & les de Werdenberg, dont il y avoit quatre filles, *Cunegonde* mariée à *Guillaume* Comte de Montfort Seigneur de Tetnang, *Vérène* mariée à *Wolffhart* Baron de Brandis; *Marguerite* mariée à *Turin* Baron d'Arbourg, Seigneur de Schenckenberg; & *Cahtérine*, qui épouſa *Jean* Comte de Sax, Seigneur de Maſox. Ces ſix perſonnes étoient les plus proches-Parens du Comte *Frédéric* de Toggenbourg, & avoient un droit égal à ſon héritage *ab inteſtat*; les uns par conſanguinité, les autres par affinité. Cependant *Frédéric* à la ſollicitation preſſante des Zuriquois nomma *Eliſabeth de Metſch* ſon
1436 Epouſe pour ſon unique héritiére, excluant par là tous ſes Parens pour le termes des cinq années. Il appella une ſeconde fois les Députés du Canton de Schweitz, qui vinrent à Sangans, où il étoit, & où il fit aſſembler ſon Conſeil avec tous ſes Officiers des deux Comtés de Toggenbourg & d'Uznach, pour être préſens à l'acte d'incorpo-

ration

ration de ces deux Comtés avec le Canton de Schweitz, ce qui cependant ne devoit avoir lieu, qu'après ſon décés. *Wolfhard* Baron de Brandis, *Pierre* de Griffenſée, & *Conrad* de Wateville Banneret de Berne, qui étoit là pour ſes affaires particuliéres ſervirent de témoins. *Eliſabeth de Metſch* ſa Femme y donna auſſi ſon conſentement. Il eſt vrai, qu'elle le nia dans la ſuite; mais elle fut convaincüe par ceux-même, qui avoient été les témoins de tout ce, qui s'étoit paſſé à cet égard. Le droit de Bourgeoiſie avec Zurich, & celui de Compatriote avec Schweitz devoient également ſubſiſter pendant ſa vie, & cinq ans après ſa mort, comme les Traités en faiſoient mention. Il promit auſſi aux Députés de Schweitz, qui étoient les Landammans *de Réding*, *d'Ab-Yberg*, & *Conrad Kupferſchmid*, qu'il feroit part de ce Traité à ſes Héritiers, en les appellant les uns après les autres, affin qu'il pût enſuite en faire dreſſer un acte, & le remettre au Canton, pour s'en ſervir en tems & lieu; mais la mort prévint le Comte *Frédéric*, & ſon grand âge le conduiſit au tombeau deux mois & demi après cette promeſſe, qu'il ne put exécuter. Ce fut dans ces entrefaites, que les Zuriquois preſſérent le Comte de déclarer ſon Héritier pour les raiſons, que nous avons dites.

Frédé-

Frédéric ne voulut pas dabord le leur nommer : il avoit ſes raiſons pour en faire alors un miſtére. Cette demande prématurée, dit *Bullinger*, irrita le Comte, qui ſoupçonna de la mauvaiſe volonté à ſon égard de la part du Bourguemaître *de Stuſſi*, qu'il s'imagina avoir donné ce Conſeil pour lui faire de la peine : le même Auteur ajoute, que *Frédéric* prévenu de cette idée ſe hâta de conclure le Traité avec le Canton de Schweitz, ſatisfaiſant par là doucement ſa vengeance, & préparant aux deux Cantons une conteſtation, qu'il prévoioit bien, ne devoir pas ſe terminer à l'amiable après ſa mort. Au reſte les Députés de Zurich, qui étoient allé trouver le Comte à Feldkirch, inſtoient fortement pour qu'il leur nommât ſon Héritier. Il leur montra enfin ſa Femme, *Eliſabeth Comteſſe de Metſch*, & leur dit, que c'étoit là ſon Héritiere, à qui il laiſſoit la joüiſſance de tous ſes biens & païs pendant les cinq années convenuës, n'entendant point cependant, que cela dût déroger aux Traités, qu'il avoit faits avec le Canton de Schweitz : que néanmoins la Comteſſe ſa Femme ne ſeroit pas en droit après ſa mort de diſpoſer de ces mêmes biens, puiſqu'elle n'en étoit que ſimple Uſufructiere, & que ſon intention étoit, qu'ils fuſſent réverſibles dans leur entier à ſes Héritiers *ab inteſtat*, dès-le-moment, qu'*Eliſabeth* auroit fermé les yeux.

Cette réponſe fut très-conſolante pour les Députés de Zuricb ; parce qu'ils avoient beaucoup à eſpérer de la Comteſſe, avec laquelle leur État avoit conſtamment vécu en bonne amitié, & dans une parfaite intelligence. Les Zuriquois avoient ſouvent ſollicité le Comte de choiſir cette Héritiere, dans la ferme eſpérance, où ils étoient que la Comteſſe leur feroit préſent de quelques unes des Seigneuries de ſon mari. *Frédéric* répondit, qu'il ne laiſſeroit manquer de rien à ſa Femme après ſa mort ; qu'il étoit juſte, qu'elle fut traitée ſuivant ſa condition ; mais il n'avoit certainement jamais dit, qu'elle ſeroit ſon Héritiere, & qu'elle pourroit diſpoſer des biens, qu'il ne lui donnoit qu'en uſufruit. Et quoique l'Empereur *Sigiſmond* lui eût donné la permiſſion de diſpoſer par ſon teſtament, des fiefs même, qu'il avoit, & qui étoient mouvans de l'Empire, pas un de ſon Conſeil, ni de ſes Domeſtiques, ne lui avoit entendu dire, qu'il voulût inſtituer la Comteſſe ſa Femme Héritiere de ſes biens. C'eſt ce, que je prie le Lecteur de bien remarquer pour l'intelligence de la ſuite de cet événement, qui fut cauſe de la guerre, que les Cantons ſe firent.

Enfin le Comte *Frédéric* de Toggenbourg le dernier, & en même tems le plus puiſſant de ſa famille, mourut à Feldkirch le dernier d'*Avril* 1436. ſon corps fut porté à l'Abbaie

de

de Rütti, & mis dans le tombeau de ſes Ancétres. Ce Prince étoit revêche, dur à ſes Sujets, & d'un abord difficile; aimant néanmoins la juſtice & la paix parmi les ſiens.

Il laiſſa des païs & des biens immenſes conſiſtant au Comté de Toggenbourg avec ſes dépendances, qui comprenoient le vieux & nouveau Toggenbourg. La Ville de Liechtenſteig. Les Forts de Litiſpourg, & de Ratzenheid. Celui de Starckenſtein, de Wildenbourg, & de Wildenhaus. L'Under-Ambt, la Vallée de Thur, & de Necker. Le Comté d'Utznach avec Schmäriken. Grinau & Touken dans la haute March. En Griſon il poſſédoit la Ville de Meïenfeld. La Seigneurie de Marſchlintz, & les Comtés de Taſaas & de Bretigau. Il poſſédoit en fiefs, provenants de la Maiſon d'Autriche, & que *Sigiſmond* lui avoit inféodes, ſçavoir le Comté de Feldkirch avec les dépendances. Ranckweil, Walgau; la Forêt de Bregance. Montfort, Torenburen, Fuſach. La Seigneurie & la Ville de Rheinec. Le Rheinthal & la Ville d'Altſtetten avec ce qui en dépendoit; le Comté de Sargans; les Seigneuries de Freidenberg, & de Nidperg; celle de Windec; la Ville de Walaſtat; celle de Weſen; Gaſteren & les dépendances de Windec. Ce qui faiſoit un puiſſant Prince ſur les frontiéres des Suiſſes, des Griſons, & de la Suabe. Ainſi il n'eſt pas ſurprenant, que les voiſins

aient

aient cherché à avoir part à un héritage ſi riche & ſi fort à la bienſéance de leurs Etats reſpectifs.

Frédéric n'eût pas plûtôt les yeux fermés, qu'on ſe diſpoſa de toute part à s'emparer de ſes biens. Sa Veuve voulut perſuader le public, qu'elle en étoit l'héritiére univerſelle. Les Parens du Défunt ne lui adjugeoient, que la reſtitution de ſes biens patrimoniaux, avec le Doüaire, que le Comte ſon mari lui avoit fait, prétendans la propriété de tous ſes autres biens, comme étant les héritiers *ab inteſtat.* Ceux de Zurich qui avoient reçu le Comte au nombre de leurs Bourgeois, vouloient au moins, être les ſeuls Maîtres, & poſſeſſeurs de tous ſes biens pendant les cinq ans de Bourgeoiſie qui reſtoient. Ceux de Schweitz, qui étoient Compatriotes de *Frédéric* ſur le même pied, que les Zuriquois étoient ſes Combourgeois, & qui en outre avoient en mains le dernier Traité de Sargans, ſe crurent autant, & peut-être mieux fondés, que l'Etat de Zurich à demander d'entrer en poſſeſſion des Etats du Comte.

Les Sujets de leur côté étoient partagés entre Zurich & Schweitz. Les uns vouloient être Bourgeois de la prémiére Ville; les autres préféroient d'être Compatriotes de la ſeconde. Un troiſiéme parti ne vouloit ni l'un, ni l'autre, & attendoit l'iſſuë de la querelle, avant que de ſe choiſir un maître.

A la fin la Maiſon d'Autrîche ſe mit de la partie, rédimant les Seigneuries de Windec & de Gaſtren, quoique l'Empereur *Sigiſmond* eût accordé ce droit de réachat à la Ville de Zurich, préférablement à la Maiſon d'Autrîche. *Henri de Werdenberg* rédima auſſi le Comté de Sargans, & trouva le moien de ſe rendre maître du Château, où il ſe fortifia. Et affin, que les choſes ſe broüillaſſent encore d'avantage, la Comteſſe de Toggenbourg dabord après la mort de ſon mari ſe rendit à Zurich, où elle ſe déclara héritiére, & en cette qualité, elle fit préſent d'Utznach à ce Canton s'en reſervant néanmoins la joüiſſance pendant ſa vie. Mais ceux d'Utznach refuſérent de prêter hommage aux Zuriquois, à cauſe de quelques paroles menaçantes, que le Bourguemaitre *de Stußi* avoit lâchées contr'eux, & ils ſe jettérent du côté du Canton de Schweitz, qui leur envoia ſur le champ une garniſon pour les défendre.

Les Sujets du Comté de Sargans au contraire peu ſatisfaits de ſe voir ſous la domination du Comte de Werdenberg, firent une Alliance perpétuelle avec la Ville de Zurich; ce qui engagea *Henri* à en faire une avec les Cantons de Schweitz, & de Glaris, & ceux-ci s'alliérent ſous la permiſſion de la Maiſon d'Autrîche avec ceux de Windec pour faire une oppoſition à l'Alliance de Zurich & de Sargans. Ceux de Liechtenſteig, de la Val-

lée

lée de Thur, & de Grinau entrérent auſſi dans celle, que ceux d'Utznach avoient faite avec le Canton de Schweitz. Sargans voiant la partie trop forte ſe lia avec les Ligues Griſes. Toutes ces Alliances firent naître une confuſion, & un déſordre, auquel les Etats, & les Sujets ne pouvoient rémédier. Cette année 1436. finit ainſi ſous une mauvaiſe conſtellation, qui laiſſa pour la ſuivante un aſpect très dangereux.

Les Zuriquois piqués de ce, que ceux 1437.
de Schweitz avoient accordé la Bourgeoiſie à la plûpart des Toggenbourgeois dans le tems, qu'ils croioient y avoir le meilleur droit, refuſérent de ſe ſoumettre à la déciſion du Corps Helvétique, comme les Suiſſes les y invitoient ſuivant la Confédération. Ils ſe plaignirent amérement, qu'ils leur euſſent enlevé la Ville & le Comté d'Utznach, que la Comteſſe *Eliſabeth* leur avoit donné du conſentement de ſon Tuteur honnoraire, *Frédéric* Baron de Hewen. Ils conſentirent néanmoins à paroître devant les Confédérés, pourvû que, ſuivant l'Alliance, les Suiſſes vouluſſent leur rendre le Comté, dont ils s'étoient emparé contre le contenu des Traités. Les Cantons neutres voiant fondre cet orage, penſérent à le prévenir, pendant, que les Etrangers ne cherchoient qu'à allumer un feu, qui n'étoit déja que trop ardent.

Les Suiſſes, pour ne pas paroître uniquement chercher leur profit particulier dans la Poſſeſſion du Comté d'Utznach, propoſérent à tous les autres Cantons la Communion du Gouvernement ; mais ceux-ci le refuſerent, ſoit pour ne pas s'engager dans une mauvaiſe affaire, ſoit parceque ce Comté étoit trop éloigné de leur Païs. Cependant ils propoſérent aux Zuriquois, & aux Suiſſes pour le bien de la paix, de prendre entr'eux le parti de gouverner le Toggenbourg d'un commun accord ; mais les Zuriquois ne goutérent pas cette propoſition, parce qu'il leur ſembloit, que les Suiſſes ne pouvoient avec juſtice former aucune prétention ſur un Païs, qui leur appartenoit à eux ſeuls, en vertu de la donnation d'*Eliſabeth* de Toggenbourg, qui comme héritiére en avoit pû diſpoſer en leur faveur. Les Cantons, voiant que cet expédient étoit inutile, en propoſérent un autre, qu'ils ſe flattérent de voir réüſſir ; ce fut, que les Suiſſes leur abandonneroient le Comté d'Utznach ſous la condition, que le reſte du Toggenbourg ſeroit poſſedé en communion entre les deux Cantons. Mais ce moien d'accommodement étant encore rejetté par les Zuriquois, les Suiſſes ſe virent dans la néceſſité de s'en tenir uniquement à la déciſion des Cantons ſuivant la Confédération.

Les

Les Zuriquois, qui croioient remarquer dans l'eſprit des Confédérés une inclination ſecrette pour les Suiſſes, ne refuſérent pas abſolument une déciſion; mais ils ne voulurent pas la ſoumettre au Corps Helvétique; ils demandérent des Arbitres, qui au lieu d'être députés par le Corps, fuſſent choiſis entre les gens de probité & d'intelligence de la Nation. Les Suiſſes après avoir fait quelque difficulté d'y conſentir, ſe rendirent enfin à la forte ſollicitation des Cantons, toute fois ſans préjudice de la Confédération Helvétique, & ſans conſéquence pour leur Poſtérité; réſervant auſſi que la queſtion ſeroit jugée ſuivant toute la rigueur du droit.

Les Juges furent au nombre de dix neuf, ſçavoir de la part de Berne, *Rodolphe de Hoffmeiſter*, Avoier, *François de Scharnachtal*, *Rodolphe de Ringoltingen*, & *Jean de Mulren*. De Lucerne, *Paul de Burren*, Avoier, *Ulric de Hertenſtein*, ancien Avoier, *Antoine Rüs*, & *Pierre Goldſchmid*. De Soleure, *Herman de Spiegelberg*, Avoier, & *Jean Gruber*. D'Uri, *Henri de Beroldingen*, *Henri Arnold*, & *Jean Kampf*. D'Underwalden ſur le Bois, *Nicolas d'Enweil*, & *Jean Muller*. De deſſous le Bois, *Arnold de Steinen*, & *Ulric de Bul*. De Zug, *Jean Hisler*, Amman, & *Joſſe Spiler*, ancien Amman. Ces Arbitres, ainſi triés entre les Députés des Cantons, donnérent aux Zuriquois, aux Suiſſes & aux Glaronois

„ Toggenbourg & d'Utznach contre le droit,
„ que cette Princeſſe, comme héritiére de
„ feu ſon mari, avoit ſur ces deux Comtés:
„ que cet attentat étoit d'autant plus horri-
„ ble, qu'il attaquoit le droit des gens, &
„ qu'il étoit la cauſe de la Rébellion des Su-
„ jets contre leur Souveraine légitime;
„ qu'ainſi ils croioient pouvoir demander
„ avec raiſon, que ces deux Comtés fuſſent
„ remis entre les mains de la Comteſſe *Eli-*
„ *ſabeth*; & que les Suiſſes les déchargeaſſent
„ du ſerment de fidélité, qu'ils en avoient
„ reçû. „ Ils firent la même plainte contre les Glaronois. Mais les Suiſſes répondirent par la bouche de l'Amman de *Réding*: „ Que
„ le Comte *Frédéric* de Toggenbourg avoit
„ voulu cette Combourgeoiſie perpétuelle
„ entre leur Canton, & les Sujets des deux
„ Comtés, du conſentement de ſes Parens
„ les plus proches, ſçavoir les Comtes *Guil-*
„ *laume* de Montfort, *Thurin* Baron d'Ar-
„ bourg, & *Wolffhart* Baron de Brandis:
„ Que la Comteſſe ſa Veuve ne l'ignoroit
„ pas, puiſqu'elle étoit préſente au Traité,
„ qui s'en étoit fait, & qu'elle y avoit con-
„ ſenti, comme les autres, ce qu'ils étoient
„ en état de prouver par un témoignage au-
„ tentique; que d'ailleurs *Eliſabeth* n'avoit
„ jamais été en poſſeſſion de ces Païs comme
„ héritiére, puiſque l'héritage étoit encore
„ conteſté par les Parens héritiers *ab inteſtat*

„ du Comte *Frédéric*. Et que cette conte-
„ ſtation étoit ſoumiſe à la déciſion de *Rodol-*
„ *phe de Hoffmeiſter* Avoier de Berne, en qua-
„ lité de Sur-Arbitre; qu'ainſi il ſe flattoit
„ d'avoir ſuffiſamment fait voir la vanité dés
„ raiſons du Chancelier *Graf*, pour oſer eſpé-
„ rer, que les Juges regarderoient la deman-
„ de de la Comteſſe de Toggenbourg non
„ ſeulement comme prématurée, mais com-
„ me inſoutenable, & contre tout droit. „
De *Tſchudi* au nom de ſon Canton n'ajouta rien au plaidoier de *Réding*, ſi non „ que
„ les Suiſſes ne leur avoient accordé la Com-
„ bourgeoiſie avec les deux Comtés, que
„ par un pur mouvement de leur ancienne
„ amitié. „

Il y eut encore d'autres plaintes vagues, & des paroles vives entre ceux de Zurich & de Schweitz, qui obligérent les Arbitres à leur impoſer ſilence, & à ne plus continuer leurs déduites verbalement, mais ſeulement par écrit; & c'eſt à quoi les deux parties acquieſcérent. Dès que les écritures réciproques eurent été ſoigneuſement examinées; les Arbitres pour avoir un parfait éclairciſſement de la queſtion, obligérent ceux de Schweitz à prouver le Traité de Sargans, en vertu duquel le feu Comte de Toggenbourg avoit voulu du conſentement de ſes plus proches, & de la Comteſſe ſa femme, que les deux Comtés fiſſent le Traité de Com-

bour-

bourgeoiſie perpétuelle avec le Canton de Schweitz.

Les Députés en firent la preuve par leur ſerment, & par la déclaration des témoins, qui avoient été préſens. Surquoi les Arbitres prononcérent: „ Que les Suiſſes ſeroient „ maintenus dans le droit de Combourgeoi„ ſie, qu'ils avoient avec les Comtés. En „ ſecond lieu, que la Ville & le Château „ d'Utznach ſeroient remis à la Comteſſe de „ Toggenbourg pour enſuite appartenir à „ ceux, qui ſeroient reconnus pour les „ vrais héritiers du Comte *Frédéric*. „

Les Zuriquois que cette ſentence mortifioit ſenſiblement ne pûrent s'empêcher de gloſer & de blâmer le Juge. Ils donnérent même des marques publiques de leur reſſentiment contre les Suiſſes, & les Glaronois en genant le commerce à leur égard juſqu'au point de leur défendre d'acheter au delà d'un certain nombre de meſures de bled & d'autant de muits de vin au marché de Zurich, & dans les autres endroits de leur Territoire. Il ne fut pas permis à ceux de Gaſtern & d'Utznach de fréquenter les marchés, & il y eut défenſe de leur laiſſer parvenir aucune danrée ni aucune victuaille. Au contraire ceux de Walaſtat, de Meils, & d'autres endroits du Comté de Sargans eurent un libre commerce dans Zurich, & y achetoient tout ce, qui leur étoit néceſſaire. Une nou-

veauté de cette eſpéce, & une conduite auſſi directement contraire à la Confédération Helvétique fit comprendre aux Suiſſes, aux Glaronois & à leurs nouveaux Alliés, que la paix de Lucerne n'étoit, qu'une paix plâtrée, qui ne ſeroit pas de durée. Les eſprits s'aigriſſoient, & il étoit aſſez viſible, que cette infidélité des Zuriquois ne pouvoit manquer d'occaſionner une nouvelle rupture entre ces trois Cantons. Ce mauvais levain ne pronoſtiquoit pas autre choſe.

La Comteſſe de Toggenbourg de ſon côté, & les Parens de feu ſon mari remirent auſſi leur conteſtation touchant l'héritage à la déciſion de quatre Arbitres, & d'un Sur-Arbitre, qui fut *Ital de Reding*; les Arbitres du côté des Parens étoient *Jean d'Etſch*, & *Jean de Nidec* Bourgeois de Ratisbonne. Du côté de la Veuve ce fut *Henri de Liechtenſtein*, & *Conrad Hör*, ancien Bourguemaitre de St. Gal. *Tſchudi* prétend, que le Sur-Arbitre étoit l'Avoier de Berne *Rodolphe de Hoffmeiſter*, & l'Arbitre des Parens *Jean d'Aſt*. *Lauffer* s'eſt fondé ſur *Stettler*, qui indique *Ital de Réding*, & *Jean d'Etſch*. Quoiqu'il en ſoit, il n'en fut pas moins prononcé: „ Que la „ Comteſſe de Toggenbourg ne pouvoit „ être cenſée, que ſimple uſufructiere des „ biens du feu ſon mari, & nullement ſon „ héritiére; qu'ainſi elle reſtitueroit Utz„ nach, renonceroit à ſes frivoles préten-

„ tions,

„ tions, & laiſſeroit parvenir l'héritage en „ ſon entier aux Parens demandeurs. „

La Comteſſe ſe ſoumit à la ſentence, & en pleine juſtice aſſemblée à Feldkirch elle rendit Utznach aux héritiers reconnus, & renonça formellement à l'hérédité. Ceux-ci pour ſe mettre en état de ſe ſoutenir contre les Zuriquois, qui avoient la mine de ne les pas laiſſer tranquilles dans la poſſeſſion de leur héritage, entrérent dans la Combourgeoiſie des Cantons de Schweitz, & de Glaris.

La Maiſon d'Autrîche ne voioit qu'avec regret, que le Corps Helvétique fut réüni par la ſentence, que les dix neuf Arbitres avoient prononcée à Lucerne; & que la Comteſſe de Toggenbourg eût agréé la prononciation, qui la privoit de l'héritage de ſon mari. Elle n'avoit pas encore renoncé entiérement à la Suiſſe, & ce Païs lui tenoit toûjours au cœur. Comme tout le Comté de Sangans, aujourd'hui Sargans; n'avoit pas prêté l'hommage à la Ville de Zurich, le Duc *Frédéric* d'Autrîche s'empara du Fort de Freidenberg, y mit une bonne garniſon, & rendit à *Ulric Spiés* en qualité de Ballif le Gouvernement de ce païs, comme auparavant. Il mit auſſi l'ancien Amman, nommé *Kalberer*, dans le Château de Nidberg, au grand déplaiſir de la plûpart des Sujets, qui le haiſſoient mortellement, & dont il reçût mille mépris. On pacifia cependant les parties,

ties, & pendant quelque tems on vécut en paix dans le Païs, quoique les Zuriquois y euſſent envoié quelques Troupes pour ſoutenir ceux, qui joüiſſoient du droit de Combourgeoiſie. Néanmoins les mécontens écrivoient ſouvent à Zurich, priant le Magiſtrat de les délivrer de cet Amman, & du Ballif de Nidberg, parce qu'ils appréhendoient d'en être maltraités, & d'être déſolés par les garniſons de ces deux Forteresſes, qui dominoient ſur le Comté de Sargans.

Les Zuriquois perſuadés, que le Duc d'Autriche avoit une inclination particuliére pour les Suiſſes, & qu'il les avoit favoriſés à leurs dépens, ſe déterminérent à la priére des Sarganſois, à faire une invaſion dans les terres de la Maiſon d'Autriche, & pour mieux réüſſir dans leur projet, ils ſollicitérent les Cantons de ſe joindre à eux; mais ceux-ci, qui jugeoient de cette affaire ſans paſſion, tâchérent de les en diſſuader. Les Cantons de Lucerne, d'Uri, d'Underwalden, & de Zug ne manquérent pas d'envoier leurs Députés à Zurich, pour faire comprendre à cet Etat, que la Tréve de cinquante ans avec la Maiſon d'Autriche n'étoit pas finie, & que par conſéquent, il ne convenoit pas d'emploier les voies de fait. Qu'il étoit à propos de terminer cette difficulté à l'amiable, & que toute la Suiſſe ſe feroit un plaiſir de s'y prêter. Quelque ſolides que

fuſſent

fuſſent ces raiſons, elles ne purent point adoucir l'humeur martiale des Zuriquois, qui vouloient abſolument avoir raiſon du Duc d'Autriche. Comme les Cantons trouvérent de l'injuſtice dans cette indomptable opiniâtreté, ils indiquérent une Diétte à Zug pour le 29. *Avril.* Après y avoir examiné la Confédération Helvétique, & la Tréve, qu'on avoit faite avec la Maiſon d'Autriche, on trouva, que ſuivant ces deux Traités, on ne pouvoit pas équitablement donner du ſécours aux Zuriquois ; auſſi le leur refuſa-t-on tout net, en les exhortant à un accommodement ſuivant les Alliances, & l'uſage. Malgré ce refus du Corps Helvétique les Zuriquois ne laiſſérent pas, que d'armer, & de ſuivre leur entrepriſe. Ils envoiérent des Députés à Schweitz pour demander à ce Canton le paſſage au travers de la Marck, d'Utznach, de Gaſtren, & de Weſen avec promeſſe d'obſerver une bonne diſcipline militaire, & de païer tout le dommage, en cas, que leurs Troupes en fiſſent en paſſant. Les Suiſſes l'accordérent à cette condition, & envoiérent des Commiſſaires dans ces endroits pour être préſens au paſſage des Troupes. Ils promirent auſſi de ne faire aucun tort au Comte *Henri* de Sargans, & aux ſiens, ni à aucun des Compatriotes.

Pendant que cela ſe traitoit ainſi, les Sarganſois, qui étoient de la Combourgeoiſie

ſie de Zurich, forcérent ceux du plat païs, qui dépendoient de Freidenberg & de Nidberg, d'en faire de même. *Ulric Spiés* Balif de Freidenberg regarda cette démarche, comme une infraction à la Paix: & dans cette idée, il fit une ſortie avec ſa garniſon pour piller quelques Villages. Les Sarganſois coururent aux armes, & allérent devant Nidberg, qui n'étoit pas ſi bien munie, & où il n'y avoit, qu'une petite garniſon. Ils en avertirent leurs Alliés les Zuriquois & les Griſons, pour leur demander le ſecours combourgeoiſial, & bloquérent la Fortereſſe de Freidenberg pour être à l'abri des courſes de la garniſon. Les Zuriquois, qui étoient prêts à marcher, ſortirent avec la Banniére la veille de la Sainte Croix deuxiéme de *Mai*. *Rodolphe de Stuſſi* les commandoit, au nombre de cinq mille, y compris ceux du Comté de Kibourg, & du Balliage de Griningen, qui joignirent à Schmericon. Leur chemin le plus court étoit de paſſer par le Gaſtren, pour aller à Weſen; mais ils y furent arrêtés, ceux de Gaſtren ne voulant pas accorder le paſſage, parceque les Zuriquois leur avoient interdit le Commerce: néanmoins les Commiſſaires des deux Cantons de Schweitz, & de Glaris, leur repréſentérent, qu'on ne pouvoit pas s'oppoſer à leur demande, puiſqu'eux mêmes l'avoient permis ſous la condition, qu'on obſervât une exacte diſcipline;

les

les Zuriquois cependant manquérent à leur promeſſe, & ils laiſſérent des marques de leur paſſage, qui ne contentérent pas les habitans du Païs. Il eſt vrai, qu'ils y donnérent eux-mêmes occaſion, en refuſant des chevaux aux Zuriquois pour remonter ſur la riviére de Lint les bateaux, dont ils devoient ſe ſervir pour traverſer le Lac de Weſen à Walaſtat; & en ne voulant pas leur fournir des chariots pour conduire les équipages, & les vivres; le Bourguemaître *de Stuſſi* crut, qu'une petite marque de ſon paſſage tiendroit lieu d'une douce vengeance, & d'un avertiſſement ſalutaire pour une autre fois. Il ne traita pas ſi doucement la maiſon de *Rodolphe Nusbaumer*, qui avoit été Avoier de Walaſtat du tems du Comte *Frédéric*. Ce Magiſtrat étoit bon Autrîchien, & comme tel on ne l'épargna pas; ſa maiſon fut miſe au pillage, & entiérement ruinée. Son abſence le ſauva des mains de ſes ennemis; il étoit à Feldkirch.

Les Griſons étoient avec leurs Troupes devant Freidenberg, pendant que le Bourguemaitre *de Stuſſi* faiſoit le ſiége de Nidberg. L'Amman *Kalberer* commandoit dans ce Fort, mais, outre qu'il n'étoit pas en état de défenſe, le peu d'hommes, qu'il avoit avec lui, fut cauſe qu'il ne pût pas reſiſter long tems; & comme il n'avoit point de ſecours à eſpérer, il ſe rendit à diſcretion après avoir eſſuïé

quelques

quelques volées de Canon. Il fut conduit à Walaſtat avec ſa garniſon, & traité en priſonnier de guerre. Le Fort fut brulé, & les Zuriquois allérent mettre le ſiége devant Freidenberg; où ils trouvérent les Griſons, & les Sarganſois, qui en faiſoient le blocus.

Pendant, que les Zuriquois faiſoient la guerre dans l'Oberland, on n'étoit pas tranquille à Zurich, ni dans le Canton de Schweitz. Ces deux peuples n'étoient réconciliés, qu'en apparence, & les cœurs n'étoient pas de la partie. On diſoit ouvertement dans Zurich, que les Suiſſes vouloient profiter de l'abſence de leurs meilleures Troupes, pour s'emparer du Païs Zuriquois au bord du Lac. Ce qui étoit contre toute vérité, mais qui ſervit de prétexte au Magiſtrat de Zurich pour envoier un Corps de dix huit cens hommes à Pfefficon, affin d'obſerver la contenance des Suiſſes en cette occaſion. Dès que ceux-ci eurent appris, que les Zuriquois étoient en Campagne, ils aſſemblérent promptement une Armée, & ils allérent avec leur Banniére ſe porter à Einſidlen, d'où ils envoiérent du monde dans la Marck, & dans la Ville d'Utznach, où les Glaronois en envoiérent auſſi. Cependant on en reſta là des deux côtés ſans s'inquiéter, & ſans commettre aucun acte d'hoſtilité; mais les Poſtes avancés étoient extrêmement ſur leurs gardes. Les Suiſſes n'avoient pas tort d'être irrités de la levée de

boucliers

boucliers des Zuriquois, qui l'avoient faite contre la Confédération & contre la teneur de l'arrêt de Lucerne. Ils ſe plaignoient auſſi avec juſtice du paſſage de l'Armée du Bourguemaitre *de Stuſſi*, qui contre la parole donnée avoit ſi peu ménagé le Païs de Gaſtren, & celui du Comte *Heinri*, où il avoit fait un ſi grand dégat.

Les Cantons de Lucerne, d'Uri, d'Underwalden, & de Zug, allarmés à la nouvelle de cet armement des Zuriquois, & des Suiſſes, appellérent les Bernois & les Soloriens pour délibérer ſur les moiens d'étouffer ce mal dans ſa naiſſance. On indiqua une Diétte à Bekeried, où il fut dit, qu'on envoieroit une monition aux deux Cantons ſuivant les Alliances. A ce ſujet les Députés partirent, & arrivérent ſucceſſivement aux deux camps, où ils declarérent au nom de leurs Seigneurs & Supérieurs: „ Que ſi l'une ou l'autre des „ parties, ou même toutes les deux, avoient „ quelque différend au ſujet de leurs Bour„ geois & Compatriotes, elles devoient ſui„ vant les Alliances ſe pourvoir par devant „ le Corps Helvétique, & non pas ſe faire „ juſtice les armes à la main; leur déclarant, „ qu'on donneroit du ſecours au Canton, „ qui ſe ſoumettroit contre celui, qui refu„ ſeroit de remplir cet article de la Confédé„ ration. „ Les Suiſſes répondirent: „ Qu'ils „ ne demandoient pas mieux, que de ſais-

„ faire aux Alliances. Les Zuriquois s'offri-
„ rent à retourner chez eux; mais ils ajou-
„ térent qu'à l'égard de la Confédération,
„ ils ne pouvoient rien promettre à l'abſence
„ de leur Bourguemaitre, & de la plus gran-
„ de partie de leurs Bourgeois, qui étoient
„ au ſiége de Freidenberg. Cette répon-
ſe peu ſatisfaiſante pour les Suiſſes leur fit appréhender quelque deſſein caché de la part des Zuriquois; & la choſe paroiſſoit en effet aſſez viſible. Enfin les Députés les engagérent à décamper ſous la promeſſe, qu'ils iroient à Sargans pour y terminer ſur le champ leur difficulté entre le Comte *Henri* & l'Etat de Zurich. L'on partit en effet des deux côtés, après avoir reſté dix jours en campagne; ce qui prouve le zéle & l'exactitude des Confédérés de ce tems là, qui ne laiſſoient pas envénimer les choſes juſqu'au point de devenir preſque incurables dans la ſuite.

Dans ces entrefaites l'Abbé de Saint Gal cherchoit auſſi une protection, qui le mit en ſûreté contre les événemens d'une guerre, qui paroiſſoit inévitable aux environs de ſon Païs. Il avoit dabord demandé à entrer dans la Bourgeoiſie de Zurich; & le Traité en auroit été fait, ſi les Zuriquois ne s'étoient pas éloignés de l'ancienne méthode, en exigeant de l'Abbé une contribution annuelle de cent gouldes; ce qui étoit une nouveauté

inoüie

inoüie dans le Corps Helvétique, & qui auroit été d'une conſéquence d'autant plus fâcheuſe pour ceux, qui auroient été admis à cette ſorte de Combourgeoiſie, qu'une telle contribution les mettoit dans une ſujettion tributaire, qui les dégradoit. L'Abbé voulant éviter cette tache s'adreſſa au Canton de Schweitz, & fit avec lui ſans aucuns frais, le Traité qu'il avoit propoſé à ceux de Zurich. Pour l'exécuter *Ital de Réding* Landamman ſe tranſporta à Weil, où il reçût le ſerment de l'Abbé & de la Ville au nom de ſes Seigneurs & Supérieurs, & le prêta à ce même nom aux nouveaux Combourgeois, ou Compatriotes. Par là le Prélat remit ſous ſon obéiſſance quelques Villages du Toggenbourg, qui s'en étoient écartés en entrant ſans ſa permiſſion dans la Bourgeoiſie de Schweitz.

Le Bourguemaitre *de Stuſſi* étoit toûjours occupé au ſiége de Freidenberg, où il trouva plus de béſogne, qu'il n'en avoit eu à Nidberg. *Spiés*, qui commandoit dans le Fort, étoit un brave homme, bon Officier, & qui entendoit à défendre une place. Il avoit eu la précaution de munir la Fortereſſe de tout le néceſſaire en vivres, & en munitions de guerre. Il fit un ſi grand feu ſur les aſſiégeans qu'il démonta les deux piéces de Canon, que les Zuriquois avoient menées à ce ſiége, & les força de renvoier à Zurich pour avoir leur groſſe Artillerie. Dans ces circonſtances les

assiégés firent une sortie, qui eût le bonheur de ruiner une batterie, où les Zuriquois avoient élevé des pierriers, & par cette belle défense *Spiés* donna le tems aux Députés des Cantons d'arriver au camp des Zuriquois; où après avoir parlé du sujet qui les amenoit, ils moiennérent une Tréve entre ceux de Zurich & *Henri* de Sargans au grand contentement de ce dernier, qui y trouva parfaitement son compte. Ils tâcherent ensuite d'engager *Ulric Spiés* à rendre la Forteresse de Freidenberg; lui représentant les forces supérieures des assiégeans, & l'impossibilité, où étoit le Duc d'Autriche de secourir la place: qu'au reste puisqu'il étoit l'aggresseur, & qu'il avoit rompu la Paix, il étoit naturel, qu'il fit les prémiéres démarches pour un accommodement. Cette représentation fut sans effet, & le Commandant proposa un arbitrage pour y justifier sa conduite; mais les Zuriquois fiers de leurs grandes forces, & la garnison n'étant composée que de soixante quatre hommes, ils mépriserent la proposition d'*Ulric Spiés*, & la regardérent comme téméraire. Les Députés eurent cependant assez de crédit pour obtenir une suspension d'armes affin d'essaier de faire entendre raison à un homme, qui, moralement parlant, ne pouvoit pas tenir contre l'Armée Zuriquoise, & Grisonne. Les Soldats de la garnison eurent la liberté de venir au camp, où ils

furent

furent régalés par les Zurich-Grisons, comme amis, mais le mal que firent les Zuriquois fut de débaucher le Capitaine d'Artillerie, qu'ils engagérent à rester avec eux. Ce trait contraire au droit des gens indispoſa tellement *Spiés*, qu'il ne voulut plus entendre parler de Capitulation. Le lendemain les Zuriquois firent dreſſer des Potences vis-à-vis du Fort pour épouvanter la garniſon, & pour lui faire comprendre à quoi elle devoit s'attendre auſſi bien que ſon Commandant, ſi Freidenberg n'étoit pas rendu comme on l'exigeoit. *Spiés* leur fit connoitre „ qu'avec „ l'aide de Dieu & par le moien de ſes bra- „ ves Soldats il eſpéroit de ſe défendre juſ- „ qu'à la Saint Martin; qu'alors ſi le Duc „ d'Autriche n'avoit pas pû venir à bout de „ faire lever le ſiége, il oſoit ſe flatter que „ par l'interceſſion de ce grand Saint, il tom- „ beroit aſſez de neige pour les faire décam- „ per. „ *Spiés* étoit un brave homme, comme on l'a dit, & un Officier, qui vouloit faire honneur à ſon Prince; mais ſes Soldats commencérent à ne plus penſer comme lui. Les Potences les effraiérent, & comme dans ces tems là ces ſortes d'avantures n'étoient pas rares, ils crurent, que les Zuriquois ſeroient gens à leur tenir parole, & que *de Stuſſi*, qui étoit un homme altier, n'en voudroit pas avoir le démenti. Ce fut dans cette perſuaſion que quelques jours après cette

menace, trente ſix Soldats déſertérent tout à la fois, & laiſſérent *Spiés* lui ſeptiéme dans le Fort; tous les autres aiant été tués. *Spiés* capitula alors, & obtint les honneurs de la guerre, ſçavoir: Qu'il ſortiroit lui & ſes ſix „ hommes avec armes & bagages, & qu'ils „ ſeroient conduits en ſûreté ſous bonne „ eſcorte juſques ſur les terres d'Autriche. „ Ce qu'il y eût de plus glorieux pour lui, c'eſt qu'on lui accorda la liberté de reſter encore vint quatre heures dans la place avant que de la rendre. Il en ſortit le 26. de *Mai*, & le lendemain les Zuriquois y mirent le feu, après en avoir emporté les vivres, l'Artillerie & les machines.

Cette entrepriſe des Zuriquois, qui procura tant de gloire à *Spiés*, & ſi peu aux Zurich-Griſons, n'avoit eu pour but, que le ſeul plaiſir de chagriner les Suiſſes & les Glaronois; l'inimitié contre la Maiſon d'Autriche étoit un pur prétexte. Auſſi les deux Cantons ne prirent-ils pas le change; mais la ſollicitation du Corps Helvétique, ou pour mieux dire des Cantons neutres, les avoit toûjours retenus dans les bornes d'une exacte obſervation de la Confédération, à laquelle ils ne voulurent donner aucune atteinte pour ne pas être blamés dans leur conduite, & ne ſe point attirer la malveillance des Confédérés. Ils laiſſérent tranquillement repaſſer l'Armée Zuriquoiſe au travers d'Utznach, de

Weſen,

Weſen, & de Gaſtren, & gardérent un profond ſilence à la vûë de trois de leurs Compatriotes, qui étoient conduits priſonniers à Zurich. L'intention des Zuriquois étoit auſſi de faire comprendre au Duc d'Autriche le peu d'eſtime que méritoit l'amitié des Suiſſes & des Glaronois en comparaiſon de la leur, dont ils étoient en état de donner des preuves éclatantes de même que de leur haine quand on leur en fourniſſoit le ſujet.

Le Concile de Bâle aiant eu connoiſſance de ce démêlé entre le Duc *Frédéric* d'Autriche, & le Canton de Zurich, envoia ſes Députés pour tâcher de la terminer agréablement. Les Villes de Bâle & de Strasbourg y joignirent les leurs; & le fruit de cette négotiation fut une Tréve juſqu'à la Saint Martin, pendant le quel intervalle les belligerans ſe trouvérent à Bâle par leurs Ambaſſadeurs le jour de Saint Jacques, qui étoit celui de l'indication de la Diétte.

Guillaume de Hochberg y vint au nom du Duc d'Autriche accompagné de quelques Conſeillers intimes de *Frédéric*. Les Députés des Cantons, ceux de Zurich & de Sargans s'y rencontrérent, comme ils l'avoient promis. Le Marquis vouloit ſoumettre la déciſion de leurs affaires au Concile, à l'Empereur *Sigiſmond*, aux Electeurs, où à quels Princes, ou Ville particuliére, qu'on ſouhaiteroit.

Les Zuriquois & les Sarganſois s'y oppoſérent, & le tout reſta indécis ; à cela près qu'on nomma un autre jour pour ſe raſſembler ; c'étoit à la Saint Gal ; mais on ſe ſépara encore infructueuſement ce jour là ; l'on ſe contenta de confirmer la Tréve juſqu'à la St. Martin, où elle fut prolongée juſqu'à la St. Thomas. Pendant ce tems là l'Empereur *Sigiſmond* mourut à Znaim en Moravie le huitiéme, ou le neuviéme *Décembre* 1437. âgé de ſoixante & dix ans.

Ce fut dans l'année 1436. qu'on conclu le Traité avec les Bohémiens dans l'Aſſemblée d'Iglau Diœcéſe d'Olmutz ; l'Empereur *Sigiſmond* y aſſiſta avec *Albert* Duc d'Autriche ſon Gendre, & les Députés du Concile de Bâle, *Philibert* Evêque de Conſtance, *Jean Polemar*, & ſes Collégues. Les Bohémiens ne ſe contentérent pas d'avoir réduit à quatre les quarante cinq articles de leur créance, ils en abandonnérent encore trois, & ſe retranchérent dans le ſeul, qu'on leur accorda ; ſçavoir qu'il ſeroit déſormais permis du conſentement de l'Egliſe de communier ſous les deux eſpéces à ceux de Bohéme, & de Moravie, qui vivroient dans la paix, & dans l'unité, & qui ſe conformeroient à la foi, & aux cérémonies de l'Egliſe univerſelle en toutes choſes, excepté quant à la maniére de participer à l'Euchariſtie, s'ils étoient dans cet uſage, juſqu'à ce, que le Concile général,

général, qui étoit aſſemblé, ſe fut expliqué là deſſus. Qu'après la définition du Concile, ſi ceux de Bohéme, & de Moravie perſévéroient à demander la permiſſion de communier ſous les deux eſpéces, les Etats du Roïaume envoiéroient ſur ce ſujet une Ambaſſade ſolemnelle au Concile de Bâle, qui laiſſeroit la liberté aux Prêtres de Bohéme & de Moravie de communier ſous les deux eſpéces les perſonnes parvenuës à l'âge de diſcrétion, qui le ſouhaiteroient; à condition néanmoins, que ces Prêtres immediatement avant, que de diſtribuer les deux eſpéces, avertiroient publiquement ceux, qui ſe préſenteroient, qu'il y auroit de l'erreur à croire, que la chair de JESUS-Chriſt fut ſeulement ſous l'eſpéce du pain, & le ſang ſeul ſous l'eſpéce du vin; & qu'il faut croire fermement, que le Corps entier de JESUS-Chriſt, c'eſt-à-dire ſon ame, ſa divinité, ſon humanité, ſa chair, & ſon ſang ſont également contenus ſous l'une & l'autre des deux eſpéces.

Le Concile tint ſa trentiéme Seſſion le 23. *Décembre* 1437. l'on n'y fit, que le Decret de la Communion ſous les deux eſpéces; déclarant, que les fidéles Laïques ou Clercs, qui communient, & ne conſacrent pas, ne ſont point obligés par un précepte divin de recevoir le Sacrement de l'Euchariſtie ſous les deux eſpéces: qu'il appartient à l'Egliſe,

qui eſt gouvernée par l'Eſprit Saint, & avec laquelle JESUS-Chriſt demeurera juſqu'à la conſommation des Siécles, de régler de quelle maniére il doit être adminiſtré à ceux, qui ne conſacrent pas, & comme elle le juge plus à propos pour le reſpect du ſacrifice, & le ſalut des fidéles: que ſoit, que l'on communie ſous une ſeule eſpéce, ou ſous les deux, la Communion eſt utile à ceux, qui la reçoivent: qu'il ne faut point douter, que JESUS-Chriſt ne ſoit tout entier ſous chaque eſpéce; & qu'enfin la coûtume de communier les Laïques ſous une ſeule eſpéce, introduite avec raiſon par l'Egliſe, & par les SS. Péres, obſervée depuis long tems, & approuvée par les Théologiens, & par les Canoniſtes, doit paſſer pour une loi; qu'il n'eſt pas permis à perſonne de la condamner, ou de la changer ſans l'autorité de l'Egliſe.

Les troubles de Bohéme, qu'on croioit appaiſés par le Traité d'Iglau, ne laiſſoient pas de ſe renouveller de tems en tems par l'ambition de Roqueſane, qui avoit été député au Concile par le Clergé de Bohéme. Il s'étoit retiré dans la Paroiſſe de Sainte Marie de Prague, dont il avoit uſurpé la Cure, attendant avec impatience, que ſes Bulles pour l'Archevêché de cette Ville arrivaſſent, & craignant que le retour des Religieux, dont le monaſtéres étoient encore ſur pied, ne diminuât ſon crédit. Il menaça donc de

les

les chaſſer de Bohéme, pourvû qu'il fut ſecondé par les zélés chrêtiens; c'eſt ainſi, qu'il appelloit les *Huſſites*. Ces paroles rapportées à l'Empereur *Sigiſmond*, le mirent d'autant plus en colére, qu'il appréhendoit ſur tout le retour de la tempête, qu'il venoit de calmer. Il repondit, qu'il falloit plûtôt égorger Roqueſane, quand même il ſeroit ſur le marche-pied de l'Autel, que de lui donner le tems d'exécuter une telle méchanceté. Ce Prince, commençant dèslors d'être malade à Prague, ſe fit tranſporter à Znaim en Moravie, où étoit *Albert* d'Autriche ſon Gendre, & *Eliſabeth* ſa fille épouſe du même *Albert*, & où il mourut, comme on l'a dit. *Trithéme* fait un grand éloge de ſa Réligion, de ſon zéle pour la défenſe de l'Egliſe, & de ſa charité pour les pauvres. Il fut enterré à Widin en Hongrie. Malgré toute ſa pieté on l'accuſe de n'avoir pas été chaſte; ce qui lui faiſoit diſſimuler les impudicités de ſa femme *Barbe* fille du Comte de Cilli. Il étoit trés mauvais Soldat; auſſi dans ſes expéditions militaires, il fut le plus malheureux, qui ait jamais été ſur le trône, car jamais il ne gagna une bataille.

Frédéric d'Autriche ne ſçachant à quoi attribuer le refus que faiſoient les Zuriquois de ſe ſoumettre à la médiation du Concile, ou à celle de l'Empereur, & des Electeurs, crut, qu'ils s'appuioient ſur une puiſſante pro-

protection, qu'il ſoupçonnoit être celle du Corps Helvétique. Il connoiſſoit la maniére d'agir des Confédérés, & il n'ignoroit pas, que cette Nation, attaquée dans un de ſes membres par l'étranger, étoit toûjours prête à courir au ſecours du Canton, qui en avoit beſoin. Les guerres d'Italie, & celles, que la Maiſon d'Autriche avoit eües avec elle, en étoient pour lui des preuves convaincantes. Ainſi affin de dévoiler ce miſtére, il envoia ſes Ambaſſadeurs en Suiſſe auprès de tous les Cantons en particulier pour leur demander, s'ils étoient véritablement déterminés à garder avec lui la Tréve des cinquante ans, qui n'étoit point encore expirée, ſe plaignant en même tems de la conduite des Zuriquois à ſon égard.

Les Bernois, les Uraniens, les Suiſſes, les Underwaldnois, & les Glaronois répondirent, qu'ils étoient dans l'intention d'obſerver fidélement la Tréve; & qu'ils en pouvoient aſſûrer le Duc de leur part, mais ils gardérent un profond ſilence ſur les plaintes, que les Ambaſſadeurs faiſoient contre le Canton de Zurich. Les Lucernois & les Zugois, qui ne vouloient pas parler ſi franchement, déclarérent, qu'eu égard à leur étroite Alliance avec les Zuriquois, ils ne croioient pas pouvoir avec honneur les abandonner; que néanmoins ils étoient diſpoſés de rendre au Duc tous les ſervices, que les conjonctures

res leur permettroient. Quelque peu satisfaisante que fut cette réponse, les Ambassadeurs n'en pûrent pas obtenir une autre de ces deux Cantons; mais le Duc en eut assez pour se mettre en état de prendre ses mesures à tout événement.

Les Zuriquois bien loin d'être intrigués à l'occasion de cette Ambassade, en devinrent au contraire encore plus fiers; & comme si la Maison d'Autriche n'avoit pas été pour eux un ennemi assez redoutable, ils en firent encore dans la Suisse pour en augmenter le nombre. Ils défendirent tout de nouveau la liberté du Commerce à ceux d'Utznach, de Gastren, & aux autres Alliés des Cantons de Schweitz & de Glaris. Ils statuérent une peine dans le Balliage de Grinningen contre ceux, qui se serviroient des paisans de ces deux endroits pour faire la récolte, & pour couper les bleds, qu'on étoit à la veille de moissonner. Non contens de cette défense, ils limitérent aussi ceux de Schweitz & de Glaris à une certaine quantité de bled & de vin, qu'ils pouvoient acheter, & rien au delà. Ces deux Cantons s'en plaignirent, & ajournérent les Zuriquois à Einsidlen pour traiter avec eux suivant les Alliances; mais au lieu d'y consentir, ils déclarérent que leurs foires & leurs marchés étoient francs, qu'ils étoient les maitres selon les Patentes Impériales, qu'ils

en

en avoient, de les défendre, ou de les permettre à qui bon leur ſembleroit; qu'ainſi cette affaire ne dépendant pas de la Confédération Helvétique, ils s'en tenoient à leurs priviléges, & à leurs Franchiſes, ne croiant pas, que perſonne les en pût débouter.

Les deux Cantons aiant mûrement réfléchi ſur la réponſe de celui de Zurich, prirent le parti d'envoier des Députés en Bohéme, où l'Empereur étoit alors, pour repréſenter à ce Monarque l'injuſtice des Zuriquois qui les génoient extraordinairement pour le Commerce, quoiqu'ils fuſſent membres de l'Empire, & qu'en cette qualité ils euſſent le droit de joüir des priviléges accordés par les Empereurs dans quelque endroit qu'ils fuſſent. Qu'ainſi ils prioient très humblement ſa Majeſté Imperiale d'ordonner aux Zuriquois, de ne les point exclure des graces que ſes glorieux Prédéceſſeurs & lui avoient octroiées à la Ville de Zurich.

L'Empereur enterina leur requête, & leur fit expédier des Patentes à Egra le Vendredi après Saint Pierre aux liens; en vertu deſquelles il ordonna aux Zuriquois d'accorder le libre Commerce aux Suiſſes, aux Glaronois, & à tous ceux, qui dépendent de ces deux Cantons. Ces lettres furent communiquées aux Zuriquois, mais pour ſe diſpenſer d'obéir, ils prétextérent la grêle, qui avoit beaucoup endommagé le Comté de Kibourg,

bourg, le Balliage de Griningen, le Toggenbourg, la Vallée de Thur & tout le plat Païs juſqu'à Arberg.

Ceux de Gaſtren & de Weſen païérent les deux Cantons d'ingratitude en envoiant à leur inſçû des Députés à Inſprug pour demander au Duc d'Autriche, qu'il lui plût, leur accorder l'omnimode Jurisdiction avec la juſtice criminelle, qu'avoit la Seigneurie de Windec, alléguant que cette terre n'avoit pas aſſez de revenus, pour pouvoir entretenir & païer un Juge : que les Sujets ſe voioient obligés de ſe tailler; au lieu que chez eux les rentes pouvoient ſuffire, & fournir à l'entretien d'un Ballif ſans incommoder le particulier, ni être forcé à mettre des impôts, ou à chercher des nouveaux fonds. Le Duc ne fit aucune difficulté de leur accorder leur demande pour auſſi long tems, qu'il ne trouveroit pas à propos de la révoquer. D'un autre côté *Henri* de Sargans engagea ſon Comté aux deux Cantons pour la ſomme de dix huits cens gouldes, avec le conſentement de ſa femme *Agnés* née Comteſſe de Metſch. Les Suiſſes & les Glaronois prirent cette aſſûrance, à cauſe du cautionnement, qu'ils avoient fait pour le Comte auprès de ceux de Bâle, qui lui prêtérent cette ſomme.

La poſſeſſion de ce Comté ne conſola pas les deux Cantons, d'avoir été prévenus par les Weſois & ceux de Gaſtren auprès de

Frédéric

Frédéric d'Autriche. Ils voulurent faire comprendre à ce Prince, que ſa Réligion avoit été ſurpriſe; que ni Weſen, ni Gaſtren n'étoient en état de remplir leur engagement, puiſque leurs revenus n'étoient pas aſſez conſidérables pour pouvoir entretenir le Juge ſuivant ſa condition, & ſon Emploi. Que les deux Cantons en pourroient faire les frais, & mettre le Ballif dans une ſituation à faire honneur à ſa dignité.

Le Duc, ou par politique, ou parce qu'il ne jugeoit pas à propos de changer de ſentiment, affin de ne paroitre pas inconſtant dans une occaſion, où il cherchoit à ſe rétablir en Suiſſe, ne voulut point appointer la demande, que lui firent les Députés des deux Cantons, quoiqu'il n'eut pas ſujet de ſe plaindre des Suiſſes, & des Glaronois, qui étoient plus portés pour lui, que pour les Zuriquois. Avant que d'envoier à Inſprug ils avoient tâché d'engager les Weſois, & ceux de Gaſtren à leur abandonner la Juriſdiction & la nomination du Ballif; mais ceux-ci les refuſérent, parceque cette prérogative leur donnoit un luſtre, & un droit, par lequel ils comptoient de s'égaler aux Villes Impériales, ou au moins de ſe tirer du nombre des ſimples Sujets.

Le Comte *Bernard* de Thierſtein, à qui appartenoit le Fort de Wartau dans le Comté de Sargans, arriva à Zurich environ la Saint Martin.

Martin. Il s'y fit recevoir Bourgeois, & contracta une Alliance avec les Grisons & les Sarganſois pour douze ans; après cette démarche il envoia un Député à Pfeffingen dans le Sundgau avec Ordre de mettre cette Forteresse ſous la protection de l'Etat de Berne; mais ſon Frére le Comte *Jean*, qui en eut connoiſſance, prévint le Député de *Bernard*, s'empara de Pfeffingen, fit égorger la garniſon, & conſerva la place ſous l'obéiſſance de la Maiſon d'Autriche. Cette action ne pût être vengée; *Bernard* mourut ſix ſemaines après, & les Zuriquois, auſſi bien que les Griſons étoient trop éloignés pour entreprendre d'aller punir le Comte *Jean* de Thierſtein en Alſace, où il étoit. Ainſi Pfeffingen lui reſta, comme Wartau aux Sarganſois.

Les Heritiers du Comte *Frédéric* de Toggenbourg, après la ſolemnelle renonciation, que la Comteſſe avoit faite de l'héritage de feu ſon mari, voulurent exiger l'hommage de leurs nouveaux Sujets, & leur faire préter le ſerment de fidélité; & comme ceux d'Utznach, de Liechtenſteig, & de la Vallée de Thur refuſérent de le faire, les Seigneurs pour s'en venger engagérent le Comté d'Utznach pour mille gouldes aux deux Cantons de Schweitz & de Glaris, qu'ils poſſédent encore aujourd'hui en communion, comme on l'a dit dans le premier Tome.

Les Sarganſois pouſſérent l'inſolence encore plus loin. Non contens d'avoir levé l'Etendard de la rébellion contre la Maiſon d'Autriche, d'avoir contribué à bruler les deux Forts de Freidenberg & de Nidberg, qui lui appartenoient, & chaſſé leur Seigneur le Comte *Henri* de Werdenberg de ſes biens & de ſes propres Seigneuries, ils eurent encore la témérité de faire crier vendables publiquement dans les Egliſes, les biens & les meubles appartenant aux deux Châteaux, & de s'en approprier les cens, avec l'argent provenu de la vente, que le Capitaine Weibel, & le Conſeil de Meils firent en public au dernier encheriſſeur. Le Duc, juſtement irrité d'un tel mépris, n'héſita pas un moment de faire ſaiſir tout ce, que les Marchands Zuriquois avoient acheté à Veniſe, & qu'ils conduiſoient à leur Capitale par l'Engadine Païs Autrichien. Ils firent cependant une Tréve avec *Frédéric*, dans laquelle ils comprirent les Sarganſois, & qui devoit durer dès la Saint Thomas, juſqu'au jour des Rois de l'année ſuivante.

1438 Pendant ce tems là, les Suiſſes & les Glaronois, qui ne quittoient pas de vûë la Juriſdiction criminelle de Windec, & la nomination du Balliſ, preſſérent extrêmement les Weſois & ceux de Gaſtren de vouloir la leur céder. Ils reſiſtérent fortement pendant quelques mois, mais à la fin en partie

par

par douceur, & en partie par menaces, ils consentirent à ce que l'on souhaitoit, & se laissérent vaincre sur tout par les intrigues d'*Ital de Réding*, & de *Josse Tschudi* que les deux Cantons avoient envoiés pour négotier cette affaire. Les deux Land-Ammans retournérent ensuite à Insprug avec le Capitaine de Wesen, au nom de cette Ville, & de ceux de Gastren. Ils travaillérent de concert pendant trois semaines auprès du Duc d'Autriche pour engager ce Prince à changer en faveur des deux Cantons ce qu'il avoit si gratieusement accordé aux Wesois & à ceux de Gastren une année auparavant.

Frédéric prit un détour pour agréer aux uns & aux autres, sans rien faire à son préjudice. Il engagea la Seigneurie de Windec pour la somme de trois mille gouldes aux deux Cantons de Schweitz, & de Glaris. Confirma aux Wesois & à ceux de Gastren les droitures, qu'ils avoient avant la concession, sur un certain district de la Seigneurie de Windec, & obligea les deux Cantons à lui promettre, qu'ils n'y donneroient jamais aucune atteinte; qu'au contraire ils en seroient les Protecteurs & les défenseurs. Ces lettres sont du deuxiéme *Mars*. Les Zuriquois, à qui le séjour des Députés des deux Cantons à Insprug donnoit de l'ombrage, répandirent le bruit dans le public, & dans les Cantons, que cette Ambassade ne pouvoit

être, que préjudiciable aux interêts du Corps Helvétique; & qu'il y avoit là je ne ſçais quoi de miſtérieux, qui méritoit d'etre éclairci. Les Confédérés extrêmement délicats ſur tout ce, qui concernoit le repos & la tranquillité de la Patrie, ſur tout eû égard à la Maiſon d'Autriche; ne tardérent pas d'envoier leurs Députés aux deux Cantons, avec ordre de paroitre devant les Etats, pour leur repréſenter leur inquiétude au ſujet de leur Ambaſſade auprès du Duc *Frédéric*. „ Qu'il leur paroiſſoit, qu'une telle demar- „ che étoit hors de ſaiſon, puiſque dans le „ tems qu'un des Cantons Confédérés étoit „ en guerre ouverte avec ce Prince, il ne „ convenoit pas aux autres de communiquer „ avec ſon ennemi; que cela étoit contre „ l'ordre, la bienſéance, & la Confédéra- „ tion; qu'ainſi ils eſpéroient, qu'ils feroient „ inceſſamment revenir les deux Land-Am- „ mans *de Réding & de Tſchudi*. „ Les Suiſſes, & les Glaronois répondirent unanimement: „ Que leurs Députés n'avoient ordre „ d'agir, que pour l'honneur, & l'avantage „ de leurs Etats, & pour celui du Corps „ Helvétique, que par conſéquent, ils ne „ comprenoient pas pourquoi l'on voudroit „ qu'ils rappellaſſent leurs Députés; qu'au „ reſte ſi les Zuriquois ou quelques autres „ avoient une opinion contraire à cette dé- „ claration, ils étoient en état de ſe juſtifier

„ ſuivant

„ ſuivant les Alliances. „ Cette réponſe eut ſon effet, & l'on ne parla plus de rien.

Malgré la Tréve entre la Maiſon d'Autriche, & les Zuriquois & Sarganſois, les hoſtilités n'avoient point ceſſé. Quelques jeunes gens de Feldkirch firent diverſes invaſions dans le Comté de Sargans, & enlevérent du bétail au pauvre Païſan. Le Comte *Guillaume* de Montfort, qui avoit promis une exacte neutralité entre les deux parties, étoit accuſé de connivence, & n'avoit d'autres raiſons à dire, ſi non que les Autrichiens étoient en ſi grand nombre, qu'il n'avoit pas pû leur empêcher le paſſage par ſon Comté de Werdenberg. Les Sarganſois, qui ne vouloient pas être la Duppe des paroles frivoles de *Guillaume*, entrérent dans ſon Païs au nombre de huit cens hommes, attaquérent ceux, qui ſe trouvérent ſous les armes, en tuérent & bleſſérent pluſieurs, & chaſſérent les autres dans leur Ville. Il en ſeroit arrivé de même à trois cens Bourgeois de Feldkirch, qui revenoient pour ravager le Comté de Sargans; mais ils furent avertis de bonne heure par ceux du Werdenberg, que les Sarganſois étoient en campagne; & ſur cet avis, ils ſe retirérent. On fit encore une Tréve juſqu'au Dimanche des *Brandons*, & les Bâlois la firent continuer juſqu'à celui des *Rameaux*, dans l'eſpérance, qu'on trouveroit pendant ce tems là, les moiens de

conclure une Paix ſtable entre les Parties belligerantes.

Ce fut ſous le Régne de l'Empereur *Sigiſmond*, que l'on vit en Europe, & particuliérement en Allemagne, cette eſpéce de gens, que l'on appelle communement *Bohémiens*, ou *Egyptiens*; & qui au rapport de *Cruſius* parurent d'abord au nombre de plus de quatorze mille. Ils faiſoient courir le bruit, qu'ils venoient d'Egypte, & que c'étoit par un motif de pénitence, qu'ils rodoient ainſi, comme des vagabons par le monde pendant ſept ans; & cela en mémoire de ce que leurs Ancêtres avoient permis autrefois, que la Mere de Dieu fut errante, lorſqu'elle s'enfuit en Egypte, ſans avoir voulu lui donner un azile. Ils avoient de l'argent, & étoient alors aſſez retenus; mais avec le tems leur troupe s'augmenta tellement, par le concours de toutes ſortes de vagabons, qui ſe joignirent à eux, qu'il n'y a aujourd'hui parmi eux, que des voleurs, & des filoux; ce qui fait, qu'il y a quelques endroits en Allemagne, & en Suiſſe, où ils ſont déclarés bannis, & où l'on accorde la liberté de tirer ſur eux. Malgré cette précaution, la connivence de quelques Princes a été cauſe, que juſques à jour on n'a pû encore en exterminer la race, & que l'on eſt obligé de voir errer ces ſcelerats au grand ſcandale du public & au détriment des pauvres Paiſans.

Sigiſmond

Sigiſmond laiſſa *Albert* pour Succeſſeur de ſes Roïaumes de Hongrie, & de Bohéme, tant parce qu'il étoit ſon Gendre, qu'à cauſe de l'ancien Traité entre les Rois de Bohéme, & les Ducs d'Autriche, touchant la Succeſſion mutuelle de ces Principautés, à défaut d'héritiers mâles. C'eſt ainſi qu'en parlent les Hiſtoriens, *Æneas Sylvius*, *Cochlée*, & d'autres, quoique quelques-uns prétendent, qu'*Albert* n'eut ces deux Roïaumes, que par l'adreſſe, & les négotiations de *Sigiſmond* ſon Beau-Pere. Ce qu'il y a de certain c'eſt, que les lettres patentes de *Frédéric II.* confirmées par *Charles IV.* qui portent, qu'au défaut de fils, & de filles de la race Roïale de Bohéme, il appartiendra aux Prélats, & aux Grands du Roïaume d'élire un Roi, ne parlent pas de ce Traité, & que la Maiſon d'Autriche ne joüit de toutes les terres, qu'elle poſſéde, que par des Alliances.

Quoiqu'il en ſoit, le Duc *Albert* ſuccéda à *Sigiſmond*, & fut contraint de laiſſer en priſon ſa Belle-Mere, qui négotioit pour le fruſtrer de la Couronne de Bohéme. Après avoir rendu les derniers devoirs à l'Empereur ſon Beau-Pére, il fut couronné Roi d'Hongrie avec ſon Epouſe *Eliſabeth*, à Albe-Roïale, le prémier jour de *Janvier* 1438. & le ſixiéme de *Mai* il fut proclamé Roi de Bohéme à Prague, & couronné ſolemnelle-

ment le vint neuviéme de *Juin*, malgré les vains efforts d'une faction puiſſante, qui jetta les yeux ſur *Caſimir* Frére du Roi de Pologne, qui n'avoit encore, que treize ans, & qui fut cauſe de la guerre; car *Roqueſane*, qui ne pouvoit demeurer en repos, forma une Armée de Bohémiens, commandée par *Peterscon*, & *Pogebrac*, qui ſe joignit aux Polonois. *Albert*, dont les forces étoient devenuës plus grandes, que celles de ſon Prédeceſſeur, qui ne poſſédoit pas l'Autriche, preſſa ſi fort les Bohémiens, & les quatorze mille Soldats, qui étoient venus de Pologne, qu'il les contraignit de quitter la campagne, de laiſſer prendre toutes les places, qui s'étoient déclarées en leur faveur, & de ſe retirer enfin ſous le Canon de Thabor, où les Polonois aiant refuſé de combattre, furent réduits par la famine à ſe débander. Les Bohémiens trop foibles pour réſiſter ſeuls, ſe ſoumirent, & le Pape de ſon côté, & les Peres de Bâle du leur, ménagérent une Tréve avec les Polonois, affin d'unir leurs armes avec celles de l'Empire, pour s'oppoſer aux progrès des Turcs, qui faiſoient beaucoup de dégat, & de ravage ſur toutes les frontiéres du Roïaume de Hongrie.

Les Electeurs s'étant auſſi aſſemblés à Francfort pendant le Carême, élûrent le même *Albert* Roi des Romains; & parce qu'il ne pouvoit accepter cette dignité à cauſe du

ſerment

ſerment contraire, qu'il avoit fait aux Grands d'Hongrie, qui n'attribuoient les ravages des Turcs dans ce Païs là, qu'à l'abſence de *Sigiſmond*, qui étant Roi des Romains, n'avoit pû conſerver & l'Allemagne, & leur Païs, ces Grands y donnérent enfin leur conſentement par la médiation du jeune *Frédéric* Duc d'Autrîche: de ſorte, qu'*Albert II.* du nom fut élevé à l'Empire au grand contentement de toute l'Allemagne. Ce fut lui, qui le prémier diviſa l'Empire en ſix Cercles pour plus grande commodité. Ces Cercles étoient celui d'Autrîche, du Rhin, de Saxe, de Baviére, de Franconie & de Suabe.

L'Evêque de Conſtance, *Henri de Hewen*, ſe tranſporta à Inſprug auprès du vieux Duc *Frédéric* d'Autrîche, & diſpoſa ce Prince à faire avec les Zuriquois & les Sarganſois une Tréve, qui devoit durer juſqu'à la Sainte Catherine de l'année ſuivante 1439. Ce Prélat auroit ſouhaité pouvoir faire une Paix durable entre les parties, mais le moment n'étoit pas arrivé. Les Sarganſois, qui avoient vendu à leur profit les Domaines des deux Forts de Freidenberg & de Nidberg, comme on l'a dit, n'étoient pas d'humeur à faire une Paix, qui les obligeroit à la reſtitution, comme ils ne devoient pas en douter. D'un autre côté, les Cartes n'étoient pas encore abſolument broüillées entre les Cantons

de Zurich, de Schweitz, & de Glaris, quoiqu'ils y eût déja de fâcheux commencemens de diſſenſion; car les Zuriquois continuoient à géner le Commerce. Les Suiſſes & les Glaronois ne pouvoient acheter que deux muits pour chaque ménage avec ſerment, qui c'étoit pour leur propre uſage, qu'ils n'en faiſoient aucun trafic, & qu'ils n'en faiſoient part à perſonne. Les Zuriquois avoient engagé la Ville de Rapperſchweil d'en faire de même à l'égard des deux Cantons; & pour les y obliger, ils les menaçoient de leur défendre à eux mêmes leurs foires & leurs marchés, s'ils n'en agiſſoient pas avec la même rigueur à l'égard des Suiſſes & des Glaronois.

Les Confédérés n'avoient pas eu le crédit d'adoucir les Zuriquois, ni de leur faire entendre raiſon ſur une conduite ſi peu réguliére, ſi peu conforme à la Confédération, & ſi dangereuſe dans ſes ſuites. Il n'étoit pas queſtion de ceux de Weſen & de Gaſtren; on ne leur laiſſoit rien parvenir, quoiqu'ils fuſſent non ſeulement dans la Combourgeoiſie des deux Cantons, mais réellement incorporés dans le Corps Helvétique, par le Traité d'engagement, que le Duc *Frédéric* en avoit autentiquement paſſé.

Tant de Sujets de plaintes d'un côté, & ſi peu de bonnes maniéres & d'égards de l'autre, eurent l'effet, auquel on devoit néceſſairement s'attendre; les Zuriquois mal conſeillés,

ſeillés, ou peut-être enivrés de leurs victoires paſſées, ſe crurent invincibles, ou au moins dans une ſituation à oſer tout entreprendre impunément.

Guillaume Comte de Montfort, qui réſidoit à Tetnang demanda à avoir une Conférence à Walaſtat avec les Zuriquois; & elle fut indiquée pour le dixiéme d'*Août*. Ce Seigneur en dépit de la Maiſon d'Autriche propoſa une Alliance avec l'Etat de Zurich, & en même tems la Combourgeoiſie. Il étoit fâché contre le Duc *Frédéric*, de ce, que ce Prince avoit rédimé de lui la Seigneurie de Bludentz dans le Walgau, affin de l'engager pour mille florins d'Empire de plus à *Jean de Schlandenſperg*. Cette Alliance devenoit ſans doute dans les conjonctures préſentes trés-avantageuſe pour les Zuriquois, parceque le Comte de Montfort étoit fort puiſſant; mais ils conſidérerent, que ce Seigneur étoit Compatriote de Schweitz, & de Glaris, & que le reſſentiment, qu'il avoit contre *Frédéric* d'Autriche, ne pourroit peut-être pas l'emporter ſur le devoir de ſon engagement avec ces deux Cantons; qu'ainſi une Alliance de cette nature, ne pouvoit pas leur ſervir de garant, que le Comte voulut ſe prêter à leur ſervice, s'ils venoient à rompre avec les Suiſſes & les Glaronois, comme leur conduite à leur égard ſembloit le faire appercevoir. Les Députés

ne

ne voulurent donc rien conclure avec lui, & ils se contentérent de faire leur rapport sur sa proposition, qui n'eut point de suites parceque *Guillaume* mourut peu de tems après.

Les Zuriquois ne laissérent pas d'en être flattés ; elle faisoit connoitre la considération, que les grands avoient pour eux, & l'estime, dans laquelle ils étoient auprès des étrangers. Il est bien à présumer, que cette bonne opinion d'eux mêmes contribua beaucoup à pousser leurs voisins à l'extrémité. Ils commencérent sur la fin d'*Août*, & au commencement de *Septembre* à défendre à tous les étrangers d'acheter du bled & d'autres victuailles sur leurs foires & leurs marchés. Cet ordre regarda plus positivement les Suisses & les Glaronois ; & ce qui marqua une animosité encore plus grande, c'est, qu'ils refusérent à ces deux Cantons le libre passage des danrées & du bled, qu'ils avoient achété dans les Païs étrangers, comme en Alsace & dans l'Aargau.

Les deux Cantons eurent beau se récrier contre cette violence, les Zuriquois n'en devinrent que plus fiers & plus intraitables ; ils poussérent même l'audace jusqu'à saisir un Païsan du Comté d'Utznach, nommé *Oberholtzer*, qui avoit prêté ferment aux deux Cantons ; ils l'emmenérent prisonnier à Zurich, où ils l'enfermérent dans la prison du Wellenberg, lui demandant deux cens livres

pour

pour ſa rançon, affin de faire comprendre par là, que le Païſan étoit du reſſort de leur Balliage de Grünenberg, quoiqu'il fut réellement dépendant de Schweitz comme étant d'Utznach, & par conſéquent diſpenſé de païer une rançon qu'on exigeoit de lui avec la derniére injuſtice. Les Confédérés mirent tout en œuvre pour engager les Zuriquois à mettre en liberté *Oberholtzer*; tous leurs ſoins furent inutiles, & les repréſentations de ceux, qui ſe mêlérent de cette affaire, n'eurent aucun effet. Les Suiſſes voulant mettre l'Etat de Zurich dans tout ſon tort, lui envoiérent des Députés pour obtenir la liberté du priſonnier ſous bon cautionnement, promettant au ſur plus de ſe tranſporter ſur les lieux pour examiner amiablement ſi l'endroit, où l'on avoit arrêté *Oberholtzer*, ne leur appartenoit pas; qu'au reſte ſi l'on ne pouvoit convenir de rien, l'on ſe ſoumettroit de part & d'autre à un arbitrage, qui décideroit la queſtion. Malgré une propoſition auſſi raiſonnable & auſſi pacifique, les Zuriquois répondirent, qu'*Oberholtzer* ne ſeroit relâché qu'après avoir païé la ſomme, qu'on exigeoit de lui. Il eſt aiſé de comprendre que cette réponſe indigna les Députés; mais comme le Païſan s'ennuioit dans ſon cachot, il donna enfin les deux cens livres, qu'on lui demandoit contre toute ſorte d'équité.

Les

Les Suiſſes ſenſibles à cet outrage des Zuriquois, les ſommérent ſuivant la Confédération ou à rendre la ſomme ou à paroitre devant les Cantons aſſemblés ; mais ils s'en tinrent à leur ſiſtéme, & au lieu de réponſe, ils envoiérent cinq cens hommes à Pfefficon pour voir, à quoi les Suiſſes ſe détermineroient, leur déclarant formellement qu'ils n'en démordroient pas. Les cinq Cantons intervinrent encore, & firent une eſpéce de Tréve, juſqu'à la prémiére Diétte, qu'ils indiquérent à Lucerne, où ils vouloient examiner à fond la conteſtation entre les trois Cantons, affin de prononcer ſuivant le droit & l'équité ; mais les Suiſſes, qui prévoioient les inconveniens de cette Tréve & de la Diétte, dont il étoit queſtion, ne voulurent point les accepter, bien perſuadés que les Zuriquois ne s'y prêteroient jamais à rien ; ainſi ils convinrent entr'eux de leur faire une monition ſuivant l'uſage, & de les citer enſuite à Einſidlen, où le jugement ſe rendroit. Ils y envoiérent leur Orateur, & les adjoins, comme de coûtume ; ce detour, que les Suiſſes prirent, empêcha la Conférence de Lucerne, mais les Cantons nommérent une autre journée à Rapperſchweil.

Pendant ce tems là les Zuriquois aiant reçû la monition des Suiſſes, ils en furent tellement irrités, qu'ils leur répondirent en termes offenſans : „ Que la monition n'étoit

„ point

„ point fondée en droit, & que par conſé-
„ quent elle ne pouvoit pas ſubſiſter ; qu'ain-
„ ſi ils la refuſoient abſolument, & leur
„ préſentoient une journée par devant l'Em-
„ pereur, affin de ſçavoir au juſte ſi la Con-
„ fédération pouvoit les lier au point, qu'ils
„ prétendoient. „ C'eſt ainſi que tous les ſoins du Corps Helvétique pour pacifier ces troubles naiſſans, n'aboutirent à rien ; parceque les Zuriquois de leur côté n'aiant point voulu ſe rendre à Einſidlen ni ſe ſoumettre à la Confédération, ils s'en rapportérent uniquement à l'explication de l'Empereur ou de l'Empire, à qui de droit elle convenoit, dans la circonſtance des franchiſes de la foire, & des marchés.

La Diétte de Rapperſchweil aſſemblée le 16. *Octobre* ne pût trouver aucun moien de pacification, quoiqu'il y eût des Députés de pluſieurs Villes Impériales, qui s'intereſſoient pour empêcher les trois Cantons d'en venir à une guerre ouverte. Les Députés des Confédérés ſe partagérent ; les uns ſe préſentérent devant les Deux cens & la Bourgeoiſie de Zurich ; & les autres devant les Etats de Schweitz & de Glaris, pour tâcher d'établir entr'eux une bonne Paix ; mais tout fut inutile ; la diſcorde avoit déja trop fait de chemin, & les cœurs gangrenés n'étoient plus ſuſceptibles de remédes. Les Suiſſes & les Glaronois, qui alloient à pas

comp-

comptés avoient eu la précaution d'envoier une Députation à l'Empereur *Albert*, comme ils avoient fait à l'Empereur *Sigiſmond*, pour en obtenir des lettres obligatoires à l'égard des Zuriquois; mais ceux-ci n'y eurent pas plus d'égard, qu'ils n'en avoient eu pour celles de *Sigiſmond*. C'eſt ainſi que tout ſe préparoit à une rupture ouverte, & à une Cataſtrophe, qui paroiſſoit devoir aboutir à la perte de la liberté Helvétique.

On ne ſçauroit néanmoins aſſez admirer la ſage conduite des Suiſſes & des Glaronois dans cette occaſion, ni le zéle conſtant des cinq Cantons neutres. Les prémiers firent tout leur poſſible pour éviter la guerre; & les derniers n'oubliérent rien pour l'empêcher; mais l'interêt ſordide des Zuriquois & la jalouſie qu'ils eurent de quelques Combourgoiſies avantageuſes, que les Suiſſes & les Glaronois avoient préoccupé, furent la cauſe, que toute la Suiſſe ſe trouva en armes l'année ſuivante, & que cette chere Patrie ſe vit ſur le penchant de ſa ruine par la faute de ceux là même, qui devoient le moins avoir de part à une ſi triſte avanture.

Lorſque les Députés des Cantons furent arrivés à Zurich, la Bourgeoiſie s'aſſembla pour délibérer ſur leur propoſition. Le Conſeil l'inſtruiſit du ſujet de la conteſtation entre leur Etat, & ceux de Schweitz & de Glaris. La Bourgeoiſie décreta unanimement,

ment, après avoir entendu cette narration; qu'il ſeroit défendu aux deux Cantons & à tous ceux, qui en dépendoient d'acheter quoique ce fut dans les foires & les marchés, parce qu'ils avoient eux-mêmes aſſez de peine d'avoir des vivres dans ce tems de cherté. Que ſi les Suiſſes & les Glaronois vouloient vivre en paix avec eux, ils en ſeroient charmés, mais que ſi le contraire arrivoit cela leur feroit encore plus de plaiſir. Un Decret auſſi fier ne dût pas être du gout des Députés, mais il déplut encore davantage à tout ce qu'il y avoit de gens ſages à Zurich, parce qu'ils prévoioient bien, quelles en ſeroient les ſuites; il ne fut cependant pas poſſible de réſiſter à une jeuneſſe conſeillée par ceux, qui avoient interêt de ſoutenir leur ſiſtéme. C'eſt bien pourquoi, l'on avoit introduit dans cette Aſſemblée de la Bourgeoiſie tous ceux, qui avoient atteint l'âge de quatorze ans; & cela faiſoit le compte de ceux, qui s'intriguoient pour cette mauvaiſe manœuvre; le ſang boüillant de ces jeunes gens ne pouvant produire qu'une délibération inconſidérée.

Les Députés vinrent pourtant encore à bout de porter les trois Cantons à une ſuſpenſion d'armes pour huit jours, eſpérant, pendant ce peu de tems, de trouver un moment pour faire entendre raiſon aux uns, & aux autres. Ils eurent le bonheur de la pro-

longer dès la Fête de Saint Simon & Saint Judes, jour auquel elle finiſſoit, juſqu'à la Sainte Croix du mois de *Mai* de l'année ſuivante 1439. Pendant lequel tems on ne devoit point commencer les hoſtilités.

Pendant cet intervalle les cinq Cantons redoublérent leurs ſoins & leur zéle pour diſpoſer les eſprits à la paix ; mais toutes leurs négotiations furent inutiles, parceque les deux parties ſoutinrent toûjours opiniatrément leurs prétentions reſpectives qu'elles regardoient comme inconteſtables. Les Suiſſes & les Glaronois crurent cependant devoir repréſenter encore une fois à ceux de Zurich les raiſons pour leſquelles ils prétendoient avoir la liberté de fréquenter leurs foires & leurs marchés ; mais on ne daigna pas leur faire là deſſus la moindre réponſe ; c'eſt ce qui augmenta la méſintelligence, & qui broüilla entiérement les eſprits.

Les cinq Cantons irrités de voir toutes leurs peines inutiles, tinrent une Diétte à Berne le jour de Sainte Catherine, & après avoir examiné les raiſons des trois Cantons de Zurich, Schweitz, & Glaris, pour en avoir une pleine connoiſſance, ils prononcérent en préſence du Conſeil, un arrêt fondé ſur la juſtice, & l'équité, qu'ils firent réduire par écrit. Ils indiquérent enſuite une autre Conférence à Lucerne, affin que les Députés aiant rendu compte à leurs

Seigneurs

Seigneurs & Supérieurs de l'arrêt porté à Berne, ils puſſent prendre les meſures convenables pour la tranquillité du Corps Helvétique, & pour terminer avec honneur cette affaire embaraſſante.

Les Députés vinrent à Lucerne, & y apportérent l'approbation de l'arrêt; l'on convint unanimement de le communiquer aux trois Cantons belligerans en les exhortant inſtamment de l'accepter, & de s'y conformer. Les Suiſſes, & les Glaronois y donnérent agréablement les mains, témoignant une extrême envie pour la paix & pour cette conſtante union qui doit régner entre des Confédérés. Mais bien loin que les Zuriquois vouluſſent en faire de même, ils déclarérent au contraire, que le Corps Helvétique n'étoit pas en droit de prononcer ſur la conteſtation, qu'ils avoient avec Schweitz & Glaris, & ils ſe contentérent de faire une réponſe vague, pour ſe diſpenſer d'entrer dans cet accommodement. Le tout fut confirmé par la Communauté de Zurich.

LIVRE CINQUIEME.

PEndant la Tréve, dont nous venons de parler, les Zuriquois avoient eu ſoin d'avertir ceux de Meilan & les autres Sujets de leur domination, des raiſons qu'ils 1435

avoient de s'oppoſer aux prétentions des Suiſſes & des Glaronois, leur ordonnant en même tems de ſe tenir prêts à marcher, quand le beſoin de l'Etat le demanderoit. C'étoit le Bourguemaître *de Stuſſi*, qui conduiſoit cette affaire avec le Chancelier *Michel Graf*. Cet homme hautain & broüillon ſe perdit à la fin, & il manqua de perdre auſſi le Corps Helvétique. Il ne prit cependant pas ſi ſecrettement ſes meſures, que les Suiſſes n'en euſſent connoiſſance, & qu'ils ne ſe tinſſent ſur leurs gardes dans ces circonſtances critiques. Il y avoit à Schweitz de bonnes têtes, & des hommes d'un vrai mérite, qui veilloient pour le bien de la Patrie. Ils apprirent, que les Zuriquois avoient cinq cens hommes à Pfefficon, qu'ils méditoient d'y envoier toutes leurs forces, dès que la Tréve ſeroit finie; & que leur deſſein étoit de tomber dans la Marck, & dans le Comté d'Utznach. Sur ces avis, ils allérent le deuxiéme de *Mai*, veille du jour, que la Tréve devoit finir, occuper le camp d'Etzel, & placérent leurs poſtes avancés ſur la hauteur. Ils donnérent auſſi à ceux de la Marck un Capitaine expérimenté, qui les aſſembla, & les poſta de façon à ne pas craindre une ſurpriſe. Ils mirent du monde dans Utznach, où les Troupes du Thurtal, & de Liechtenſteig eurent ordre de ſe rendre. Ceux de Weil & de la Vallée du Necker ſe

poſtérent

poſtérent de même très avantageuſement. En ſorte que le deſſein des Zuriquois fut éventé, avant qu'ils l'euſſent mis en exécution.

Le troiſiéme de *Mai*, jour auquel la Tréve finiſſoit, ils vinrent à Pfefficon avec un Corps de quatre mille hommes. Ils y reſtérent le lendemain; & le ſur lendemain ils détachérent mille hommes pour aller s'emparer des hauteurs de l'Etzel; mais ils furent bien ſurpris de ſe voir prévenus par un ennemi, qui ſçavoit faire la guerre. Ils firent halte, & campérent à la vûë des Suiſſes. Les Barons de Rarogne *Pierre* & *Hildebrand*, qui étoient fréres, occupoient le Comté de Toggenbourg du côté, par où les Zuriquois auroient pû pénétrer. Les Glaronois avec leur Banniére, & ceux de Gaſtren s'étoient avancés juſques à Utznach; de ſorte que la poſition des deux Cantons étoit admirable, & des mieux entenduës.

Les Suiſſes ſuivant les Alliances en aviſérent tous les Cantons, pour leur démander le ſecours Helvétique. Les Zuriquois en firent de même; & écrivirent le même jour de leur arrivée à Pfefficon une Lettre aux Suiſſes, qui avoit plûtôt le ſtile d'un manifeſte, que d'autre choſe. Ils ne les qualifiérent pas de Confédérés, & ne leur donnérent point le Salut Helvétique ſuivant l'uſage. Ils ſe plaignoient de ce „ qu'ils pré-

„ tendoient les géner dans leurs franchiſes,
„ dans leurs droits, & dans leurs bonnes
„ coûtumes, contre le contenu des Allian-
„ ces, qui les obligeoient à les y maintenir;
„ ajoûtant qu'ils leur préſentoient une déci-
„ ſion de ſa Majeſté Impériale, qui leur fe-
„ roit droit; & que ſi les Suiſſes ne vou-
„ loient pas s'y prêter, ils trouveroient bien
„ le moien de ſe mettre en ſûreté contre
„ leurs entrepriſes. „

Les Suiſſes reçûrent cette Lettre, & la regardérent ſur le pied qu'elle méritoit; cependant le Land-Amman *de Réding*, qui les commandoit, & qui étoit un habile homme, auſſi prudent & moderé, que *de Stußi* étoit fier & emporté, répondit ſur un ton plus doux. Il donna le ſalut aux Zuriquois, & les traita de Confédérés. Il leur proteſta enſuite „ que leur idée n'avoit ja-
„ mais été de les inquiéter dans leurs fran-
„ chiſes, ni dans leurs droits & leurs bon-
„ nes coûtumes: Qu'ils n'avoient cherché
„ avec eux, que les voies de la plus ſincére
„ amitié & celles, que la Confédération
„ Helvétique indiquoit dans ces ſortes d'oc-
„ caſions: Que la prononciation confirmée
„ à Lucerne étoit une preuve inconteſtable
„ de leur bon droit: Qu'ils n'avoient reçû
„ d'eux que des outrages & des paroles de
„ mépris: Qu'il ſembloit qu'on vouloit les
„ opprimer par des Loix injuſtes: Qu'ils

„ de-

„ demandoient encore juſtice ſuivant les Al-
„ liances, mais qu'ils ne pouvoient pas s'en-
„ gager à paroitre devant l'Empereur au mé-
„ pris de la Confédération, qui étoit égale-
„ ment la régle des Suiſſes & des Zuriquois:
„ Qu'ainſi ils étoient toûjours diſpoſés à ſe
„ laiſſer juger par le Corps Helvétique; par
„ les Deux cens de Berne, par *Rodolphe de*
„ *Hoffmeiſter*, par *Ulric d'Erlach*, ou enfin
„ par *Rodolphe de Ringoltingen.* „ *Ital de Re-*
ding envoia cette réponſe par un exprès, qui avoit ordre de demander au Bourguemaitre *de Stußi*, s'il y avoit ſûreté pour eux & pour leurs biens; que s'il ne répartoit pas, il devoit dire, que les Suiſſes la trouveroient en leurs propres forces. Le Bourguemaitre de Zurich repartit „ que les les Suiſſes n'aiant
„ rien répondu de poſitif à la Lettre, qu'il
„ leur avoit envoiée, il ſçavoit à quoi s'en
„ tenir. „ Ceux de Schweitz n'eurent pas de la peine non plus à deviner la penſée des Zuriquois; ils ſe tinrent pour dit, qu'il falloit ſe mettre ſur ſes gardes.

La même nuit, un moment après le départ de l'exprès, qui portoit la Lettre des Zuriquois au camp des Suiſſes, *de Stußi* partagea ſes Troupes; dont il envoia la moitié pour renforcer les mille hommes, qui campoient à l'Etzel; tandis qu'avec l'autre il s'avança vers la Marck pour attaquer ceux, qui en défendoient l'entrée, pendant que

ceux de l'Etzel attaqueroient le Land-Amman *de Réding*. Celui-ci eut bientôt avis de la manœuvre des Zuriquois. Il fit avertir ſur le champ le Commandant de la Marck, affin qu'il ne fut pas ſurpris ; & marcha avec toutes ſes Troupes à ſes avant-gardes, où il ſe rangea en Bataille ſans que les Zuriquois s'en apperçuſſent.

Dans cette poſition des Suiſſes, arrivérent les Députés des Cantons d'Uri, & d'Underwalden, qui demandérent à paroitre dans l'Aſſemblée des Etats, où ils propoſérent de la part de leurs Seigneurs, & Supérieurs : „ Que les Suiſſes n'euſſent pas à „ commettre le prémier acte d'hoſtilité, „ mais à ſe tenir ſimplement ſur la défenſive, „ en attendant, que les Troupes des deux „ Cantons puſſent joindre, qu'on tâcheroit „ alors de diſpoſer les Zuriquois à la Paix, „ & qu'on ſeroit plus en état de leur perſua- „ der ces ſentimens pacifiques, quand ils „ verroient, qu'on ſeroit en état de les y „ forcer. „ Au moment qu'on délibéroit ſur cette propoſition, on apporta une Lettre du Canton de Lucerne, qui parloit ſur le même ton, que les Députés d'Uri & d'Underwalden. Elle ajoutoit, que les Cantons neutres avoient réſolu une Diétte, où avec l'aide du Seigneur on eſpéroit trouver à la fin les moiens d'une entiére pacification. Les Suiſſes conſentirent à tout ce, qu'on voulut

lut d'eux, & dirent, que pourvû, que dans deux heures ils ne fuſſent point attaqués, ils n'attaquéroient pas non plus; mais qu'au bout de ce tems, ils prétendoient avoir une réponſe poſitive des Zuriquois ſur la propoſition, que leur faiſoient les Députés d'Uri, & d'Underwalden, auſſi bien, que ſur la Lettre de Lucerne.

Dans l'inſtant, qu'on étoit tombé d'accord de ſuſpendre toutes les hoſtilités, & que les Députés alloient paſſer au camp ennemi, on entendit, que les Zuriquois attaquoient l'avant-garde, & qu'on en étoit aux mains. L'Aſſemblée ſe ſépara, & les Officiers coururent à leurs poſtes. Le Land-Amman ſe mit à la tête de ſon Armée pour aller au ſécours de ſes gens. Il traverſa le Kromholtz, & vit en effet, que ſon avant-garde ſoutenoit généreuſement l'attaque ennemie, & que les Zuriquois étoient même extrêmement preſſés. *Réding* fit avancer ſes Troupes, marcha à eux, & au moment qu'il alloit donner, les Zuriquois prirent la fuite. Il en reſta un grand nombre ſur le champ de Bataille; les autres jettérent leurs armes, & les Suiſſes firent ſur eux un butin conſidérable. Les Députés ſauvérent les Zuriquois par les inſtantes priéres, qu'ils firent, pour qu'on ne les pourſuivit pas; car il eſt certain, que dans la conſternation où ils étoient, ils n'auroient pas manqué d'être

totalement défaits, ſi les Suiſſes avoient voulu profiter de leur victoire. Ceux-ci envoiérent ſur le champ avertir à la Marck, à Utznach, & ailleurs, où ils avoient des Troupes, que les Zuriquois avoient rompu la Tréve, & leur firent part en même tems de l'avantage, qu'ils venoient de remporter ſur eux.

Stuſſi, qui marchoit à grands pas du côté de la Marck, reçût la nouvelle du mauvais ſuccès, qu'avoit eu l'attaque, qu'il avoit ordonnée de faire à l'Etzel, pendant qu'il en alloit faire une autre à la Marck. Il fut contraint de faire halte, & ne jugea pas à propos de pourſuivre ſon deſſein. Quelques momens après, il fit demi tour à droite, & ſe replia bien à la hâte ſur Pfefficon, où il trouva le reſte de ſon Armée bien conſternée de l'échec, qu'elle avoit reçû. *Réding* avança néanmoins, & vint camper dans le même endroit ou l'avant-garde avoit combattu, c'eſt-à-dire tout près de la Chapelle de Saint Meinrade.

Les Glaronois & ceux de Gaſtren arrivérent ſur le ſoir au camp, conduiſant une belle Troupe de jeunes gens, qui ne reſpiroient, qu'après le combat. Ils envoiérent ſur le champ leur manifeſte aux Zuriquois; & comme les deux Cantons ſe trouvoient aſſez forts pour leur tenir tête, ils renvoiérent ceux de Gaſtren à Utznach pour défendre ce Comté.

Comme

Comme les parties belligerantes avoient demandé l'une & l'autre le ſecours Helvétique ſuivant la Confédération, cette démarche politique intriguoit les Cantons neutres, & cela cauſa une grande diverſité de ſentimens parmi eux; ce qui ne doit pas paroitre étonnant; car il étoit également contraire à l'Alliance de prendre parti pour ou contre Zurich; & ce n'étoit point y ſatisfaire que de les abandonner les uns & les autres. Il eſt cependant certain, que les inclinations étoient pour les Suiſſes, parceque les Zuriquois avoient marqué trop de défiance en refuſant la médiation des Confédérés. Les deux Cantons d'Uri, & d'Underwalden tranchérent la queſtion en allant avec leurs Banniéres, & avec ceux d'Urſeren ſe joindre aux Suiſſes au camp de l'Etzel. Ils déclarérent en arrivant, qu'ils venoient pour conclure une Paix, & non pas pour combattre à moins, qu'on ne les y forçat. Ils refuſérent même aux Suiſſes d'aller avec eux pour attaquer les Zuriquois, & ils députérent vint membres de leur Conſeil, auxquels ſe joignirent ceux de Berne, de Lucerne, de Zug, de Soleure, d'Appenzel, de Baden, & d'autres endroits, pour traiter avec les parties belligérantes. Mais il y avoit tant d'animoſité de part & d'autre, & ſi peu d'inclination à la Paix, que ces Députés, malgré leurs ſoins & leurs peines, ne purent rien

gagner

gagner ſur leur eſprit. A la fin arrivérent les Députés de Bâle, de Schaffhauſen, de Rheinfelden, de Saint Gal, & de la part de Strasbourg *Burcard de Milheim* Chevalier, & *Adam Riff*; qui s'emploiérent de toutes leurs forces pour pacifier ces opiniâtres ennemis, ſans cependant pouvoir y réüſſir.

Les Suiſſes ne vouloient pas désarmer à moins, que les Zuriquois ne ſe ſoumiſſent pour toutes leurs difficultés à la déciſion du Corps Helvétique ſuivant la Confédération. D'un autre côté les Zuriquois peu ſatisfaits de la prononciation, que les cinq Cantons avoient faite à Lucerne, ne voulurent point être jugés par des perſonnes, dont ils connoiſſoient les ſentimens par avance. Ainſi les Députés, qui ne voïoient aucune apparence de ſuccès dans leur négotiation, ſe contentérent après beaucoup de fatigues, d'allées & de venuës de porter les Zuriquois & les Suiſſes à une Tréve, qui devoit durer un an, à commencer le jour de l'Aſcenſion 1439. pour finir à pareil jour l'année ſuivante. Ils comptoient que les eſprits ſe radouciroient pendant ce tems là, & qu'on trouveroit enfin un moment favorable pour faire une Paix ſolide; mais, comme on le verra dans la ſuite, cet heureux moment ne ſe préſenta point.

C'eſt n'eſt peut être pas ſans raiſon que l'on compare l'eſprit de l'homme à l'optique,

qui

qui fait paroitre aux yeux les choſes tantôt plus petites, tantôt plus grandes; tantôt plus diſtinctes; tantôt plus confuſes; quelques fois plus proches, d'autres fois plus éloignées. Eſt-il prévenu par l'amour? tout lui paroit aimable. S'abandonne-t-il à la haine, tout lui ſemble affreux. Un rien l'irrite; un rien l'appaiſe, ſuivant l'objet dont ſon imagination eſt frappée. Les Zuriquois, & les Suiſſes ſont un exemple bien ſenſible de ce que je dis. La Tréve n'avoit pas pû calmer leurs inquiétudes; ils s'aheurtoient à tout, & voioient les choſes toûjours du mauvais côté. Un pas, une idée, une parole les mettoient ſur le qui vive; & ce ſang ennemi, qui boüillonnoit dans leurs veines, leur faiſoit prendre feu au prémier objet, qui ſe préſentoit. Les Sarganſois, comme on l'a dit, s'étoient faits Bourgeois de Zurich contre la volonté du Comte *Henri* de Werdenberg, leur Seigneur. En échange celui-ci étoit entré dans la Bourgeoiſie de Schweitz & de Glaris. Il vouloit donc obliger ſes Sujets à renoncer à la Bourgeoiſie de Zurich pour les conformer à ſes deſirs. C'eſt à quoi les Sarganſois non ſeulement ne ſouſcrivirent pas; mais comme ils étoient ſoutenus ſous main par les Zuriquois, ils refuſérent au Comte l'obéiſſance, qu'ils lui devoient, & le païement de tous ſes revenus; quoique dans les articles de la Tréve

il

il fut ſtipulé, qu'ils prêteroient hommage au Comte, & qu'ils lui païeroient toutes ſes droitures. *Henri* s'en plaignit, & offrit aux Zuriquois de faire juger la queſtion devant l'Empereur, par devant le Concile de Bâle ou autres Princes, & même par devant le Corps Helvétique ſuivant que portoient les Alliances. Les Suiſſes, & les Glaronois en firent de même pour ſoutenir leurs Combourgeois ; mais les Zuriquois n'acceptérent aucune de ces médiations. Ils continuérent à prendre le parti des Sarganſois & ſur tout de leur Capitaine *Pierre Weibel*, qui étoit le Chef, & le plus inſolent des Rébelles, & comme il eut l'audace de dire, qu'il falloit traiter la Ville & le Château de Sargans, comme on avoit fait les Châteaux de Freidenberg, & de Nidberg, les Suiſſes, & les Glaronois y envoiérent une forte garniſon. Malgré tout cela *Weibel* fut encore aſſez hardi pour faire publier ouvertement dans l'Egliſe de Meils, que perſonne ne devoit rien païer au Comte, ni lui rendre la moindre obéiſſance. *Henri* ſenſible autant qu'il devoit l'être à un procedé de cette nature, écrivit à l'Etat de Zurich de faire ceſſer la rébellion de ſes Sujets ; porta ſes plaintes au Corps Helvétique, & demanda du ſecours aux deux Cantons de Schweitz & de Glaris, comme à ſes Combourgeois.

Les

Les deux Cantons écrivirent ſérieuſement là deſſus au Capitaine *Weibel*, & à ſes adhérans, ſans pouvoir en obtenir une réponſe ſatisfaiſante; c'eſt ce qui les obligea d'en aviſer les cinq Cantons, qui s'aſſemblérent diverſes fois à ce ſujet à Berne & à Lucerne, où ils ne ſe paſſa rien à l'égard du Comte de Sargans, parceque les Confédérés trouvérent à propos de pacifier, avant toutes choſes, & autant qu'il ſeroit poſſible, les troubles entre les trois Cantons, ſuppoſant bien que ceux du Comté de Sargans comme par une ſuite néceſſaire ceſſéroient d'eux mêmes.

Lauffer prétend, que les Confédérés firent une déciſion, que les Suiſſes acceptérent, & que les Zuriquois à leur ordinaire ne voulurent point agréer. Il dit, que l'année 1439. finit, de cette maniére, & que pendant l'hiver les Confédérés firent encore une tentative pour la Paix entre les trois Cantons, il ajoute, qu'ils demandérent à celui de Schweitz ſa derniére réſolution, qui portoit en ſubſtance: „ Que les Zuriquois lui aſſûreroient „ la vie & les biens, & que s'ils avoient „ quelque plainte à faire ou quelque explication à demander les Suiſſes s'en rapporteroient très volontiers à la déciſion des „ Arbitres, & Surarbitres pour tout ce qui „ concerneroit les difficultés réciproques; „ qu'au reſte ſi les Zuriquois vouloient entrer dans ce préliminaire, ils leurs aſſû-

„ roient

„ roient auſſi de leur côté la vie & les „ biens. „

Les Députés partirent pour Zurich avec cette déclaration, mais ils y trouvérent la même opiniâtreté qu'auparavant, & la même réſolution à ne pas ſouffrir que les Confédérés ſe mêlaſſent des affaires des Zuriquois.

Frédéric Duc d'Autrîche mourut pendant ces entrefaites, laiſſant un fils, nommé *Sigiſmond*, de ſa femme *Anne* Ducheſſe de Brunsvic. On lui trouva en joïaux & en argent comptant la ſomme d'un million de Ducats. *Frédéric* d'Autrîche, qui ſuccéda à *Albert II.* à la Couronne Impériale, ſe fit tuteur de ſon jeune Neveu, par ſon propre mouvement, & ſans le conſentement de l'Empereur, ni de ſon Frére *Albert*. Il conduiſit ſon Pupil en Autrîche, & délà en Stirie, où il le dépoüilla de ſon Tréſor; ce qui cauſa bien des démêlés entre ces deux Princes, lorſque *Sigiſmond* eut atteint l'âge de majorité.

L'Empereur *Albert II.* mourut auſſi cette année 1439. au retour de la Campagne de Servie, où il avoit été, dans le deſſein de faire lever le ſiége de Sendrovie, à *Amurath* Sultan des Turcs. Mais comme cette Forteresſe étoit déja priſe avant l'arrivée de l'Empereur, & qu'*Amurath* n'avoit pas jugé à propos de l'attendre; il s'en retourna ſur ſes pas, & cette guerre fut terminée dès la

prémiére

prémiére Campagne. Quelque courte qu'elle fut, elle ne laiſſa pas de couter la vie à l'Empereur, qui fut attaqué d'une diſſenterie à ſon retour, pour avoir mangé trop de melons dans l'île de Schut; ſon mal augmenta ſi fort, qu'il y mourut dans la ſeconde année de ſon Régne, & dans la quarante cinquiéme de ſon âge. *Bonfinius* dit, que ſa maladie provenoit du poiſon, qui lui fut donné à Bude. C'étoit un Prince bien fait de corps, & d'eſprit, d'un courage intrepide, & qui ſe trouva en perſonne dans pluſieurs Batailles. Au reſte il étoit d'un naturel bon & doux; ce qui faiſoit, que tout le monde avoit conçû de bonnes eſpérances de ſon Régne, ſi Dieu avoit permis, qu'il eût vécû plus longtems.

Il avoit épouſé *Eliſabeth* fille de l'Empereur *Sigiſmond*, dont il avoit eu un Prince, appellé *George*, qui étoit mort dès 1433. & deux filles, ſçavoir *Anne*, qui fut mariée depuis à *Guillaume* Duc de Saxe, & *Eliſabeth*, qui épouſa *Caſimir* Roi de Pologne. L'Impératrice étoit enceinte, quand il mourut, & mit au monde un fils poſthume nommé *Ladiſlas*, auquel demeurérent ſes Païs héréditaires, & les Couronnes de Hongrie & de Bohéme.

La Tréve entre la Maiſon d'Autriche & l'Etat de Zurich finiſſoit le jour de Sainte Catherine. *Frédéric* étoit mort à la Saint

Jean Baptiſte. Le jeune Duc *Sigiſmond* n'étoit pas en état de prendre aucun parti, parceque ſon âge ne le lui permettoit pas. *Guillaume* Marquis de Hochberg fit là deſſus ſes réflexions; & les Zuriquois, qui ſe voioient à la veille d'une guerre avec les Cantons de Schweitz, & d'Underwalden crurent ne pouvoir mieux faire que de renouveller la Tréve, que le Marquis de Hochberg leur conſeilloit de continuer pour un an; ainſi elle fut prolongée juſqu'au vint cinquiéme *Novembre* 1440.

1440 Les Confédérés, & différentes Villes profitérent de ce tems là pour travailler à une Paix, qu'on déſiroit ſincérement, mais ce fut toûjours ſans ſuccès, parceque les chefs de parti emploioient toutes ſortes de détours pour empêcher la réünion des cœurs; c'eſt ce qui faiſoit gemir tout ce qu'il y avoit de gens ſages & prévoiants à Zurich, à Schweitz, & à Glaris, qui ne pouvoient rien augurer que de triſte pour l'avenir eu égard à la haine que ſe portoient les deux partis oppoſés; & à cauſe de leur prévention, & de leur délicateſſe ſur le point d'honneur qui les aveugloit juſqu'à vouloir tous deux avoir raiſon. Des ſentimens de cette nature ne pouvoient manquer d'avoir des ſuites funeſtes, & nous verrons en effet, qu'ils furent la ſource d'une guerre cruelle dont on parlera en ſon lieu.

Les

Les Zuriquois s'imaginant bien, que les cinq Cantons avoient lieu d'être piqués de ce, qu'ils avoient conſtamment refuſé leur médiation, ils convinrent dans l'Aſſemblée des Deux cens, qu'ils ſe ſoumettroient conditionellement aux Députés des Cantons; ou ſans condition même, pourvû qu'ils ſe joigniſſent pour cela à quelques Villes Impériales.

Par ce trait de politique ils comptoient d'adoucir les Confédérés, ou au moins de les engager à une exacte neutralité. D'autres prétendent, qu'ils firent cette propoſition, parce qu'ils étoient perſuadés, que les Suiſſes & les Glaronois ne ſeroient pas de cet avis, comme aiant toûjours voulu traiter avec eux ſuivant la Confédération Helvétique, & jamais autrement. Ainſi, ils ne riſquoient rien de faire ſemblant de ſe rendre traitables, dans un tems auſſi critique, que celui dont nous parlons.

Les cinq Cantons avoient tenu pluſieurs Diéttes en l'abſence des parties, parce que leur préſence étoit plûtôt un obſtacle, qu'un moien pour parvenir à la réunion des Eſprits; mais cet expédient fut auſſi ſans ſuccés. Ils tinrent encore une Aſſemblée à Zug le Mardi après l'Epiphanie, & les Députés de quelques Villes Impériales & des trois Cantons s'y trouvérent auſſi.

Les Zuriquois expoſérent à cette Diétte les conditions, ſous leſquelles ils conſentoient, que les Confédérés ſéparément, ou conjointement avec les Villes puſſent examiner le ſujet de leur diviſion avec les Cantons de Schweitz & de Glaris. Ils ne prétendoient pas „ qu'ils puſſent rien décider „ ſur la Combourgeoiſie, qu'ils avoient „ accordée aux Sarganſois, parce que ſuivant la Confédération ils étoient en droit „ de s'allier avec l'Etranger ſans le conſentement des Confédérés. Qu'ainſi cette „ queſtion étoit hors de Théſe. En ſecond „ lieu; ils ne convenoient pas, qu'il fût de „ la compétance des cinq Cantons de rien „ ſtatuer de contraire à la liberté & à la „ franchiſe de leurs foires, & de leurs marchés, puiſque le privilége d'en uſer, comme bon leur ſembleroit, avoit été accordé à l'Etat de Zurich par les Empereurs, „ auxquels ſeuls il appartenoit d'en donner „ une explication, ſi elle étoit néceſſaire. „ Qu'on devoit ſe ſouvenir, que le Corps „ Helvétique s'étant engagé par la Confédération à maintenir chaque Canton particulier dans ſes loix, us & bonnes coûtumes, les cinq ne pouvoient pas aller „ contre le ſerment, qu'ils avoient prêté. Qu'au reſte, s'il y avoit quelque choſe à éclaircir, ils ſe ſoumettoient en cela aux Confédérés & aux Villes Impériales de Bâle, de Con-

de Conſtance, d'Ulm, de Schaffhauſen, d'Uberlingen, de Ravenſpourg, de Lindau, & de Saint Gal, dont les Députés étoient actuellement à la Diétte.

Ils s'attendoient bien, qu'entre les Confédérés ſeroient compris les Députés des Villes & Païs de Berne, de Lucerne, de Fribourg, de Soleure, d'Uri, d'Underwalden, & de Zug, à qui l'on remettroit ſéparément les difficultés, qui pourroient naître contre la Confédération Helvétique, à ſuppoſer, qu'ils euſſent commis quelques fautes contre les Alliances; mais ils ne prétendoient pas, que les cinq Cantons euſſent l'Autorité de juger indifféremment ſur toutes les plaintes des Suiſſes & des Glaronois.

Bien loin, que cette maniére de penſer des Zuriquois eût l'effet, qu'ils s'étoient imaginé, les Confédérés furent au contraire vivement piqués de cette diſtinction des matiéres, & ſur tout, qu'il y eût des conditions pour eux en particulier, tandis qu'on n'en mettoit plus dèslors, qu'ils ſeroient joints aux Villes Impériales. C'étoit mettre celles-ci au deſſus du Corps Helvétique, & faire naitre une conſéquence pour l'avenir, qui auroit réduit la Suiſſe à rien, ſi pour ſes affaires intérieuſes il avoit fallu recourir à la déciſion des Villes Impériales, & que les Suiſſes par une fauſſe démarche avoient permis, comme on le ſouhaitoit,

que les Etrangers euſſent pris ſéance parmi eux. Les Suiſſes répondirent aux raiſons des Zuriquois, comme ils avoient toûjours fait; „ qu'ils ſoumettroient avec empreſſement leurs difficultés à la déciſion du „ Corps Helvétique; que la Combourgeoiſie des Sarganſois n'étoit pas incompatible avec la Confédération, non plus, „ que les prétendües franchiſes des foires, „ & des marchés; que l'un & l'autre avoient „ leur ſignification dans les Alliances, qui „ contenoient des précautions à cet égard; „ Enſorte que perſonne n'y pouvoit donner une explication plus ſaine, ni une „ déciſion plus juſte, moins intereſſée, & „ moins partiale, que les Confédérés, qui „ avoient le plus grand interêt, que la Confédération ne ſouffrît aucune atteinte. Les Glaronois entrérent dans les mêmes ſentimens, & déclarérent, que puiſqu'ils faiſoient cauſe commune avec les Suiſſes, ils ne ſe ſépareroient jamais de leurs Alliés.

Les Cantons, qui ne vouloient pas perdre courage, ni abandonner leur premiére idée, envoiérent à Schweitz leurs Députés, qui parurent en pleine Aſſemblée générale; & demandérent à ce Canton ſa derniére réſolution, qui fut toûjours la même, ſçavoir de remettre abſolument toute la conteſtation à la déciſion du Corps Helvétique. Les Députés en aviſérent inceſſamment

ment les Zuriquois, qui ne voulant point entrer dans les ſentimens de leurs ennemis, perſiſtérent à demander une médiation conforme à leur ancien ſiſtéme.

Cette différente diſpoſition des eſprits détermina les Députés à envoier une monition aux deux Cantons ennemis, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçû de leurs Seigneurs & Supérieurs. Zurich ne fit aucune difficulté de la recevoir; mais ceux de Schweitz la refuſérent abſolument, parceque, diſoient-ils, aiant fait tout ce que la Confédération exigeoit d'eux, ils ne croioient pas avoir mérité une monition dans le tems, qu'il conſtoit de leur parfaite innocence.

Les Etats fort mécontens de cette réponſe envoiérent à Schweitz une nouvelle Députation plus nombreuſe que la précédante. *Rodolphe de Ringoltingen* porta la parole au nom des Cantons, & dit: „ Que leurs ſou-
„ verains Seigneurs & Supérieurs avoient
„ trouvé, que les parties belligérantes de-
„ voient ſe ſoumettre à la monition, qui
„ leur avoit été faite; puiſqu'elle étoit con-
„ forme aux Alliances; honnorable aux uns
„ & aux autres, & ne portant préjudice
„ à perſonne. Qu'ainſi ils avoit tout lieu
„ d'eſpérer, que le Canton de Schweitz,
„ dont le ſentiment avoit toûjours été d'ob-
„ ſerver exactement la Confédération Hel-
„ vétique, n'y apporteroit aujourd'hui au-

„ cun obſtacle, puiſque cela marqueroit „ une contradiction manifeſte également dé- „ ſavantageuſe & au Corps en général & à „ lui même en particulier: Que cet Etat „ avoit trop de pénétration, pour ne pas pré- „ voir les triſtes ſuites d'un refus, qui don- „ neroit un démenti à ſon propre langage, „ & un ſujet de Triomphe aux Zuriquois. „ Qu'il le prioit de conſidérer, que la Suiſ- „ ſe, qui devoit ſon bonheur & ſa tran- „ quillité à l'union qu'elle avoit ſi longtems „ conſervée, alloit devenir par ſa diſcorde „ une occaſion de ſcandale pour elle même, „ & l'objet du mépris de l'Etranger. Que „ dans ces ſortes de rencontres il étoit de la „ prudence de ſçavoir céder, quand même „ on avoit raiſon, dès qu'il s'agiſſoit ſur- „ tout de ſauver la Patrie, & d'empêcher ſa „ ruine; que la gloire de l'avoir conſervée „ dédommageoit abondamment de la perte „ d'un modique interêt qu'on ſacrifioit. „

Les autres Députés joignirent leurs inſtances à celles *de Ringoltingen*, & aſſûrérent les Suiſſes d'une éternelle réconnoiſſance, s'ils recevoient la monition, qui leur étoit adreſſée pour leur propre ſalut. Après avoir déliberé là deſſus, ils chargérent *de Réding* leur Land-Amman de répondre en leur nom, „ que dès le commencement des troubles „ ils avoient été diſpoſés, comme tout le „ monde le ſçavoit, à ſe ſoumettre au ju-

„ gement

„ gement du Corps Helvétique ſuivant les
„ Alliances confédérales; qu'ainſi la moni-
„ tion leur paroiſſoit inutile pour des gens,
„ qui n'y avoient jamais donné atteinte, &
„ qui ſe feroient un devoir de ne point s'en
„ écarter à l'avenir; mais, que puiſque les
„ Confédérés ſouhaitoient, qu'ils acceptâſſent
„ la monition, ils s'y ſoumettroient agréa-
„ blement, pourvû qu'elle ne préjudiciât
„ pas aux Alliances, ni à leurs droitures
„ pour l'avenir. „

Les Zuriquois ne riſquoient point en acceptant la monition, parceque dans leur ſiſtéme ils obtenoient, ce qu'ils déſiroient, ſçavoir que les choſes reſtaſſent *in ſtatu quo*, ce qui leur donnoit toûjours la liberté de chagriner les Suiſſes, & les Glaronois en les excluant des leurs foires & de leurs marchés comme auparavant. Les deux Cantons s'apperçevoient bien de tout cela; mais ils ne vouloient pas manquer de déférence à l'égard des Confédérés, parce qu'ils eſpéroient, ou que les Zuriquois ne leur refuſeroient plus le libre Commerce, ou que s'ils en étoient privés, les Cantons ne les abandonneroient pas.

Les Députés partirent extrêmement conſolés de leur négotiation, & bien perſuadés, que puiſque les deux parties avoient accepté la monition, les affaires en reſteroient là; mais ils furent trompés dans leur eſpérance,

comme on le verra dans la ſuite. Non ſeulement la méſintelligence entre les trois Cantons ſubſiſta indépendamment de la monition : mais elle éclata tout à fait au mois de *Mai.* Les Zuriquois aiant renouvellé la défenſe de ne rien vendre aux Suiſſes, & aux Glaronois ; ceux-ci en furent d'autant plus piqués ; qu'ils apprirent, que ceux de Winterthur & de Rapperſchweil ne pouvoient pas fréquenter les foires & les marchés de Zurich, à moins, qu'ils ne promiſſent de ne rien laiſſer parvenir aux deux Cantons ; qui de leur côté firent par repréſſailles la même déffenſe à l'égard des Zuriquois. Ils demandérent enſuite aux Bernois le ſecours confédéral ; ces derniers répondirent, qu'ils ſe feroient toûjours un devoir de remplir les conditions des Alliances ; mais qu'ils leur conſeilloient d'emploier les voies de douceur & de modération avant que d'en venir à la force.

Après la mort de l'Empereur *Albert* les Electeurs aſſemblés à Francfort, élûrent d'un conſentement unanime *Frédéric Duc d'Autriche*, Fils d'*Erneſt le fer*, Petit Fils de *Léopold*, qui fut tué à Sempach, & Couſin-Germain du défunt Empereur. Il n'avoit que vint-ſix ans, & étoit ſi porté à la paix, qu'il fut ſurnommé *le Pacifique.* Les Actes de Patrice placent ſon élection le 2. de Février : & *Tſchudi* le 30. Mars. Ce Prince aſſûra

assûra l'Empire à sa posterité avec l'augmentation de plusieurs Roïaumes. Si l'on à égard à *Frédéric le Bel*, qui fut élû en même tems, que *Loüis de Baviére*, cet Empereur, suivant le sentiment de plusieurs, sera le quatriéme de ce nom. Comme quelques uns admettent aussi *Frédéric de Brunswic*, qui fut élû après *Venceslas*, & tué par le Comte *de Waldec*, ils le nomment le cinquiéme. Néanmoins, comme il s'appelle lui même dans ses lettres Patentes le troisiéme du nom, & que les deux derniers n'ont pas été couronnés Empereurs, parce qu'ils n'étoient que Rois des Romains, suivant la différence qu'on en faisoit alors, on s'entiendra à ce même nombre.

Tschudi se trompe, lorsqu'il dit, qu'*Amedée Duc de Savoie* élû Pape sous le nom de *Felix V.* retournoit à Bâle en passant par Berne le dix-huitiéme Juin. Il n'y avoit point encore été; & après son élection il y alloit pour la premiére fois.

Ce Grand Prince, après la glorieuse Journée de *Maclou*, où *Philippe Duc de Milan* laissa son Armée en proie au *Marquis de Carmagnole*, qui la défit à la tête des Troupes de Savoie, en faisant prisonnier *Charles Malatesta* Général des Troupes Milanoises: ce Grand Prince, dis-je, à la sollicitation de l'Empereur *Sigismond*, & du Pape, consentit à un Traité, qui fut arrêté

té à Turin au Palais Epiſcopal le deuxiéme de Décembre 1427. par lequel *Amédée* & *Philippe* renouvellérent leurs anciennes Alliances. Après la publication de cette Paix le Duc de Savoie renvoïa les Troupes du Duc de Bourgogne, après leur avoir fait divers préſens. Cette année 1428. la Peſte fit tant de ravage à Turin, que le Duc fut obligé de transférer l'Univerſité à Quiers, où elle demeura l'eſpace de huit ans. Mais outre la perte de pluſieurs de ſes ſujets, il fut affligé d'une maniére bien ſenſible par le decès de *Marie de Bourgogne* ſon Epouſe. C'eſt ainſi, que les plus grandes proſperités ſont ordinairement ſuivies de diſgraces & d'amertume. *Amedée* avoit donné la Paix à ſes ſujets; il s'étoit allié & réconcilié avec le Duc de Milan, & avoit conſidérablement augmenté ſes Etats. Cette mort inopinée l'accabla de douleur; & dèslors ce ſage Prince ouvrant les yeux ſur l'inſtabilité des choſes humaines, commença à s'occuper de tout autre objet, que celui, dont les Princes à l'ordinaire nourriſſent leur eſprit, s'attachant à la Pieté, dont il donna des preuves ſignalées l'an 1429. par la fondation de l'Egliſe de Saint Sebaſtien proche le Château de Tonon. Et comme un certain Apoſtat, appellé *Frére Baptiſte*, avoit prêché, & enſeigné à Genéve diverſes propoſitions contre la Foi Catholique Romai-

Romaine, *Amédée* alla lui-même à Genéve, & le fit remettre entre les mains de l'Evêque ; le Pape *Martin V.* le remercia de ſon zéle par ſon Bref du mois de Novembre, & ordonna aux Evêques de Genéve & de Lauſanne, & à l'Inquiſiteur de la Foi de faire le procés à cet Herétique. Cette action eſt un temoignage autentique du ſincére attachement, qu'avoit ce Prince pour la veritable Religion, & de ſon empreſſement, pour en conſerver la pureté dans ſes Etats. Il témoigna auſſi l'inclination particuliére, qu'il avoit pour l'Egliſe, & le Chapitre de Genéve, dont il augmenta par ſes ſoins le luſtre & la ſplendeur ; car ce fut à ſa priére, que le même Pape fit un ſtatut, qu'à l'avenir on n'y recevroit aucun Chanoine, qui ne fût Noble d'extraction, ou Docteur en quelqu'une des Facultés ; ce qui s'obſerve encore aujourd'hui.

Il fonda auprès de Tonon l'hermitage de Ripaille de l'Ordre de Saint Auguſtin ; auquel la Pieté d'*Humbert* Bâtard de Savoie avoit donné commencement. Cette fondation eſt du vint-uniéme du mois d'*Octobre* 1430. en préſence de *Loüis* de Savoie Comte de Savoie, *Jean de Beaufort* Chancelier de Savoie, *Humbert* Bâtard de Savoie, *Amedée de Challant*, *Henri de Colombiers*, *Lambert Oddinet* Préſident du Sénat de Chamberi, *Claude de Saix* Préſident de la Chambre des Comptes, *Odet* Seigneur de Chandée Ballif

de

de Breſſe, *Jean* Seigneur de Divonne, *Antoine de Chiel*, & *Robert de Montagnard* maitres d'hôtel du Prince.

Les prémiers Religieux, qu'on y établit, furent tirés du célébre Monaſtére de Saint Maurice en Chablais. Quoique le Duc fut aimé & honnoré de tous ſes Sujets, & qu'il eût un ſoin particulier de maintenir la Nobleſſe dans ſes priviléges; il ſe trouva néanmoins un Gentil-homme de Breſſe, nommé *Galois* Seigneur de Sure & de Chatelard de Luires, ſi dénaturé, que d'attenter ſur ſa vie; & comme ce miſérable avoit manqué ſon coup à Pierre Châtel, il alla à Tonon à deſſein de l'exécuter; mais *Amedée*, qui en eut des avis certains, le fit ſaiſir, & on lui trancha la tête à Chamberi. Ce fut ſans doute cet accident, qui fit entrer *Amedée* dans une profonde conſidération de la vanité du monde, & des hazards, qu'y courrent les grands Princes, & qui donna le dernier branle à l'exécution du généreux deſſein, qu'il avoit conçû depuis la mort de *Marie* de Bourgogne, de s'éloigner des embarras du monde, pour vivre en repos dans une ſainte ſolitude. Mais parceque toutes les actions des hommes, & particuliérement celles des Grands, ont pour l'ordinaire autant de Juges, qu'il y a d'eſprit curieux, paſſionnés, ou intereſſés, qui les regardent; & que le Siécle, où vivoit le Duc *Amedée VIII.*, étoit le

plus

plus ſtérile en vertus, & le plus fertile en vices, & en débordemens, que l'on eût vû dès longtems, il ne faut pas être étonné, ſi ſa retraite, ſi contraire aux mœurs du tems, ſi éloignée des maximes de la Cour, ſi peu prévûë des Princes voiſins, & dans l'état le plus floriſſant de ſes affaires, fit faire divers jugemens à toute la Chrêtienté. Les uns diſoient, que ce changement de vie, n'étoit, qu'un ſecret artifice d'*Amedée* pour ſe fraier le chemin à la Papauté, à cauſe des diviſions, qui régnoient déja entre le Pape *Eugene IV.* & le Concile de Bâle. *Blondus* Secrétaire d'*Eugene*, & *Pogge* ſon Compagnon le publiérent ainſi. Saint Antonin Archevêque de Florence, *Sabellic*, & quelques autres Hiſtoriens l'apprirent d'eux, & l'ont ainſi débité; & ſous prétexte de défendre par leur zéle les interêts du Saint Siége, en la perſonne d'*Eugene*, ils ont avancé beaucoup de choſes contre la réputation de ce ſage Prince, juſqu'à dire, qu'*Amedée* ſe fiant à des Aſtrologues, qui lui avoient prédit, qu'il ſeroit Pape, ſe fit Hermite, & renonça à ſes Etats, & à ſes Dignités. D'autres diſoient, qu'il y avoit plus d'hippocriſie, que de dévotion dans ſa ſolitude; qu'au lieu de prier Dieu à Ripaille, on y faiſoit bonne chêre; & delà eſt venu peut-être le Proverbe, *faire ripaille* pour ſignifier un bon régal. Mais à prendre la choſe dans ſa ſource,

ce, la retraite *d'Amedée* n'eut d'autre fondement, qu'un mépris réel des grandeurs, & des vanités du monde, & une ſolide dévotion ; puiſqu'il n'y a point d'apparence, qu'un Prince ſi ſage, qu'on appella le *Salomon* de ſon Siécle, eût voulu s'attacher aux vaines promeſſes des Aſtrologues, & en attendre l'événement pendant cinq ans dans ſa ſolitude. On ſçait d'ailleurs que les plus grands Princes le prirent ſouvent par arbitre de leur différends ; qu'il gouverna avec tant de probité & de prudence qu'il mérita le ſurnom de pacifique ; qu'enfin par ſa généroſité & ſon amour pour la juſtice il maintint conſtamment ſes Etats en Paix pendant que ſes voiſins étoient en guerre.

Dans tout le cours de la vie de ce Prince on a remarqué en lui une grande inclination à la Piété. L'amour qu'il avoit pour *Marie de Bourgogne* ſon Epouſe, ſe changea après la mort de cette Princeſſe en un ardent déſir de la ſolitude ; la fréquentation des Religieux la lui rendit plus agréable, & ſes réflexions ſur les vanités du Siécles la lui firent juger néceſſaire. Le Schiſme, qui avoit duré tant de tems, ouvrit la porte aux déſordres des Eccléſiaſtiques, les guerres civiles introduiſirent le libertinage parmi la Nobleſſe, & corrompirent le menu peuple. Il avoit vû les ſanglantes tragédies, que les Factions de France & d'Angleterre avoient ſuſcitées ; le miſéra-

miſérable état de la Caſtille ſous le Sceptre d'un jeune Roi, & ſous la tirannie d'un inſolent *Favori*; la mauvaiſe conduite d'une Reine de Nâples, qui avoit ouvert le chemin d'Italie aux Arragonois; l'Allemagne, la Bohéme, & quelques autres Provinces cruellement déchirées par les Huſſites & les Taborites; & quoique la longue Paix, dans laquelle *Amedée* avoit maintenu ſes Etats; au milieu des troubles, & des diviſions, qui l'environnoient de tous côtés, lui dût donner meilleure opinion de ſa félicité, il craignoit néanmoins toûjours quelques revers de fortune. C'eſt ce qui le détermina à gagner le port avant la tempête.

Il trouva bien des difficultés dans l'exécution de ſon projet. L'exemple de *Jacques de Bourbon* Roi de Nâples, & de *Marguerite de Savoie* ſa Couſine, qui avoient préféré les auſterités du Couvent à toutes les pompes du monde, le portoit à les imiter; mais ſon haut âge, le peu de forces, qui lui reſtoient, la jeuneſſe des ſes enfans, le danger, où il mettoit ſes Etats enviés par de puiſſans voiſins, étoient autant d'obſtacles qu'il ne lui étoit pas facile de ſurmonter. D'ailleurs il étoit mal avec la France & avec le Duc de Bourgogne; les Suiſſes étoient mal-intentionnés à cauſe des troubles du Valáis; le Concile de Bâle ne lui étoit pas favorable à cauſe de l'Evêché de Lauſanne; le Marquis de

Montferrat entretenoit de ſecrettes pratiques pour rompre ſa parole; le Duc de Milan étoit ſatisfait pour la perte de Verceil; c'en étoit bien aſſez, ce ſemble, pour le detourner de ſon entrepriſe.

Dans cette perplexité, & ce combat intérieur, le Saint Eſprit, lui inſpira une penſée, qui ſatisfaiſoit tout à la fois & au déſir qu'il avoit d'embraſſer la ſolitude, & aux devoirs de ſa Naiſſance, & de ſa condition. Conſidérant donc, que dans l'Egliſe Romaine il y avoit pluſieurs Ordres de Chevalerie, qui faiſoient profeſſion d'allier les armes avec la piété, il réſolut de fonder un nouvel Ordre de Chevalerie ſéculiére, dont il ſeroit le Chef, & où ſa vertu pourroit s'accommoder avec la prudence; la ſolitude avec ſes affaires; & la Sainteté intérieure avec les beſoins publics. Il choiſit ſix Gentils-hommes du même âge que lui parmi ceux, qui avoient eu part aux affaires les plus importantes de ſon Etat, pour être ſes Chevaliers. Le lieu de leur retraite devoit être une eſpéce d'hermitage, qu'il réſolut de bâtir à Ripaille, auprès des Hermites de Saint Auguſtin, qui ſeroient les Directeurs de leur conſcience. Et parceque Saint Maurice eſt le Patron de Savoie, il voulut, que l'Ordre en portât le nom. Les prémiers, à qui il découvrit ſa penſée, furent *Henri de Colombier* Seigneur de Vuifflans, & *Claude de Saix* Seigneur de Rivoire,

Rivoire, deux perſonnages d'une grande réputation, qui approuvérent ſa réſolution, en promettant de le ſuivre. Leur habit étoit une robbe longue de gros drap cendré avec le chaperon de même, à la façon des anciens Hermites ; ils laiſſoient croître leur barbe & leurs cheveux ; ils portoient une ceinture large, un bâton noüeux, & une croix d'or, qui leur pendoit ſur la poitrine comme une marque de leur Nobleſſe. Nul ne pouvoit entrer dans cette Chevalerie, qui ne fut Gentil-homme, & ſans reproche. Le nombre des Chevaliers ne devoit pas exceder celui de ſix avec un Doien. Leurs logemens étoient ſéparés, avec une tour à chaque appartement, de façon, cependant que celle du Duc fût un peu plus élevée, que celle des autres. On avoit deſtiné à la ſolitude certains jours de la ſemaine, les autres aux affaires de l'Etat, & les Chevaliers s'obligeoient à garder la continence. Le Doien étoit à la nomination des Ducs de Savoie.

Quand les maiſons furent conſtruites, & que le Duc eut aſſigné à chaque Chevalier deux cens florins d'or de revenu annuel, & ſix cens au Doien, il mit ordre à ſes affaires, & donna à ſon Fils ainé toutes les inſtructions neceſſaires pour le Gouvernement de ſon Etat. Il convoqua enſuite à Ripaille une Aſſemblée des principaux

Prélats, & Seigneurs de Savoie, pour le ſeptième de Novembre 1434. Là étant aſſis ſur un trône en préſence de ſes deux Fils *Loüis* & *Philippe*, & aiant à ſes pieds *Humbert* Bâtard de Savoie, & les deux Maréchaux de Savoie, il fit un grand diſcours ſur tout ce, qu'il avoit fait depuis ſon avenement à la Couronne. Enſuite il déclara le deſſein, qu'il avoit de ſe retirer du monde, pour joüir ſur la fin de ſes jours du repos & de la douceur, qu'il n'avoit pû gouter pendant qu'il avoit régi ſes Etats. Il appella le Prince *Loüis*, qui juſqu'alors n'avoit porté d'autre titre, que celui de Comte de Genéve, le fit mettre à genoux, & lui donna l'Ordre de Chevalerie en l'accollant, & lui ceignant l'épée ſelon la coûtume du tems. Après cette cérémonie il lui mit au cou le collier de l'Ordre de Savoie ſuivant la forme uſitée, le créa Prince de Piémont, & lui remit la Lieutenance générale de ſes Etats. Il fit auſſi approcher le Prince *Philippe* ſon autre Fils, & le créa Comte de Genéve. Toutes ces formalités aiant ainſi été obſervées avec l'admiration de toute la Cour, le Duc exhorta le Prince de Piémont, de défendre toûjours l'Egliſe, & le culte de Dieu avec un zéle inaltérable; d'entretenir une étroite amitié avec ſes Parens, & ſes Alliés, & de conſerver une Foi inviolable, & une Juſtice incorruptible,

ptible, réſervant expreſſement, que durant ſa vie, & après ſa mort, le Prince *Loüis*, & ſes Succeſſeurs auroient recours au Doien, & aux Chevaliers de Saint Maurice, qu'il prétendoit être les Conſeillers ſecrets, des plus importantes affaires de ſon Etat; dans l'eſpérance que leur conduite ſeroit d'autant plus heureuſe, qu'elle étoit accompagnée d'une expérience conſommée & d'une piété reconnuë. A la fin de ce diſcours, & après que le Secrétaire *Bolomier* eut lû hautement les Patentes de la Lieutenance générale en faveur du jeune Prince, le Duc donna la Bénédiction à ſes Enfans, congédia cette illuſtre Aſſemblée; & ſe retira dans ſon pavillon avec ſes ſix Chevaliers. Le lendemain il prit avec eux dans l'Egliſe de ſon Couvent de Ripaille l'Habit d'Hermite de la main du Prieur.

Le Concile de Bâle, après avoir condamné le Pape *Eugene*, comme contumace, le ſuſpendit de toute Juriſdiction tant ſpirituelle, que temporelle, comme étant devolüe au Concile; prononçant, que tout ce qu'il feroit, ſeroit réputé pour nul, & défendant à toutes ſortes de perſonnes de lui obéir, ſous peine d'excommunication. Peu de tems après les Peres firent contre le Concile de Ferrare, qu'*Eugene* avoit convoqué, une réponſe Synodale pour réfuter toutes les raiſons apparentes, qui avoient pû porter ce Pape à rompre le Concile une ſeconde fois,

& ils lui firent voir, qu'il n'avoit pû assembler un Concile à Ferrare, pendant que celui de Bâle duroit encore, sans s'être entiérement séparé de l'Eglise, & sans avoir renoncé à sa propre foi; parceque, comme il n'y a, qu'une seule Eglise, il ne peut y avoir aussi en même tems, qu'un seul Concile capable de la représenter; & qu'ainsi tandis, que le Saint Concile de Bâle subsisteroit, toute autre Assemblée, qui voudroit prendre la qualité de Concile, ne seroit regardée en effet que comme un Conciliabule de Schismatiques.

En vain le Roi de France & les Princes d'Allemagne se récriérent hautement contre la dépositon d'*Eugene*, les Peres du Concile ne laissérent pas de poursuivre leur dessein, & de tenir la trente-cinquiéme Session le deuxiéme du mois de *Juillet* 1439, le Siége Apostolique étant vacant. On y disputa longtems, s'il convenoit d'élire sur le champ un nouveau Pape, ou de différer l'Election; l'on convint dabord qu'il étoit plus à propos de l'accelerer pour le bien de l'Eglise. Mais *Jean de Ségovie* aiant remontré, que quoique suivant la prudence humaine, il parut plus convenable d'élire incessamment un autre Pape, il lui sembloit toutefois, que Dieu demandoit d'eux, qu'on différât l'Election de deux mois; & qu'il valoit mieux avoir égard aux loix de l'honnêteté, quoiqu'il y

eût

eût quelque risque à courir, que de ne consulter, que l'utilité, quelque certitude, qu'on y trouvât. Son sentiment fut suivi, & l'on résolut d'attendre deux mois, suivant le Decret de la septiéme Session, par lequel les Peres de Bâle avoient ordonné, que si le Saint Siége venoit à vaquer, il ne seroit procedé à l'Election d'un autre Pape, que soixante jours après la vacance. Les Peres ajoûtérent pour assûrer le Concile, que quoique après la dépositon d'*Eugene*, quelques uns se retirassent de Bâle, le Concile subsisteroit toûjours dans toute son autorité, & qu'il ne pourroit être dissous, sous quelque prétexte, que ce fut, que par l'avis des deux tiers de ceux, qui y avoient droit du suffrage, selon le Decret de la Session onziéme, & affin que cette décision fut mieux affermie, on nomma quelques Prélats pour en avoir soin ; ce qui fit, qu'on donna à cette Session le nom de Session, de la stabilité du Concile, & que ces Prélats furent appellés, les Peres de la stabilité.

Les Peres de Bâle tinrent leur trente-sixiéme Session le 17. de *Septembre*, dans laquelle il ne paroit pas, qu'ils aient fait autre chose, qu'un Decret touchant la Sainte Vierge, dans lequel ils déclarent, que l'opinion de son immaculée Conception, est une opinion pieuse, conforme au culte de l'Eglise, à la Foi Catholique, à la droite raison, & à

l'Ecriture Sainte : que tous les Catholiques la doivent approuver : qu'il ne ſera permis à perſonne de prêcher le contraire ; que la Fête de la Conception ſera celébrée dans toute l'Egliſe le 8. de Decembre, ſelon la coutume de l'Egliſe Romaine, & que l'Office de cette Fête compoſé par *Jean de Ségovie*, y ſera chanté ; on accorda en même tems des Indulgences à ceux, qui la célébreroient. Il n'y a que l'Enfer, qui puiſſe avoir une opinion contraire, ou qui ſoit capable d'inſinuer, que la Mere de Dieu ait été un inſtant ſous la tirannie du Démon, & du peché.

Dans le mois d'Octobre, quelques Prélats des Provinces voiſines, & principalement de la Savoie, ſe rendirent à Bâle, comme l'Archevêque de Tarentaiſe, l'Evêque de Belley, & d'autres. Les Peres reçûrent des lettres de l'Empereur, qui ſe plaignoit fortement, qu'on n'eût eu aucun égard à ſes priéres, ni à celles des Princes ; & que malgré eux on eût procedé contre *Eugene*, juſqu'à le dépoſer : il les prioit de ſurſeoir la nouvelle élection, parce qu'il envoieroit au prémier jour des Ambaſſadeurs, pour ménager la Paix entr'eux & le Pape ; mais non-obſtant ces priéres, le Cardinal d'Arles ne ceſſoit de remontrer, qu'il n'y avoit point de tems à perdre ; qu'on ne pouvoit différer d'avantage, ni attendre les Allemans,

lemans, chés qui une Diétte en attire toûjours une autre : qu'il falloit pourvoir au bien de l'Egliſe, à la pureté de la Foi, & à l'Autorité des Conciles généraux : qu'il ne craignoit perſonne, & qu'il étoit prêt à donner ſa vie pour la défenſe de cette Egliſe, que *Gabriel*, autrefois *Eugene*, attaquoit avec tant de violence. Il fit donc élire le 6. d'Octobre trois perſonnes, pour choiſir ceux, qui donneroient leurs Suffrages dans l'Election d'un Pape, & ces trois perſonnes furent l'*Abbé d'Ecoſſe*, *Jean de Ségovie*, & *Thomas de Corcellis*. On appelloit le Cardinal d'Arles *Loüis Allemand Cardinal* du Titre de *Sainte Cécile*, & vulgairement le *Cardinal d'Arles*, du nom de ſon Archevêché. Il étoit Fils de *Jean Allemand* ou *Allemandi*, Seigneur d'Arbent & de Montgiſſon, & nâquit vers l'an 1390. dans le Château d'Arbent au Païs de Bugey, dans le voiſinage de la Savoie. Il fut d'abord Chanoine, & Comte de l'Egliſe de Saint Jean de Lion, enſuite Abbé de Tornus-ſur-Saône, Evêque de Maguelone, aujourd'hui Montpélier, & enfin Archevêque d'Arles. En 1422. le Pape *Martin V.* l'envoia à Sienne pour y faire agréer la translation du Concile de Pavie dans cette premiére Ville, & peu de tems après il le nomma à la Légation de Boulogne, d'où il alla réformer la Pólice de Forli, & d'Imola dans la Romagne.

Loüis III. Roi de Nâples, Comte de Provence, s'eſtima heureux d'avoir dans ſes Etats un Prélat reſpecté de toute l'Europe, & à ſa conſidération il confirma les priviléges, que les Princes ſes Predéceſſeurs avoient accordés liberalement à la Ville d'Arles. Le Pape de ſon côté nomma *Loüis Allemand* Cardinal en 1426. & le fit Vice-Camerlingue de l'Egliſe. Après la mort de *Martin V.* pendant le Concile de Bâle, il ſe broüilla avec le Pape *Eugene IV.* au ſujet de la translation de ce Concile, & le fit continuer à Bâle. Voila quel étoit le Préſident, qui remplaça le Cardinal *Julien*, & que Sa Sainteté & ſes miracles ont fait beatifier en 1527. par le Pape *Clement VII.* On doit attribuer la Sainteté de la Vie de ce Cardinal aux graces, que la Mere de Dieu lui a obtenües pour avoir ſi glorieuſement défendu ſon Immaculée Conception.

Æneas Silvius dit, qu'on convint d'abord dans une Congrégation de tirer 32. perſonnes, des membres du Concile, qui conjointement avec le Cardinal d'Arles, éliroient un nouveau Pape : que *Guillaume* Archidiacre de Metz propoſa une autre voie, qui fut ſuivie, parce qu'on trouvoit trop de difficultés dans la premiére. Ce fut de choiſir trois perſonnes dans le Concile, auxquelles on pourroit commettre le ſoin d'élire un Pape, & dont tout le Concile ſuivroit

les

les intentions, ajoûtant, que ces trois hommes étoient *Thomas* Abbé de Donduno en Ecoſſe de l'Ordre de Cîteaux, *Jean de Ségovie*, & *Thomas de Corcellis* Chanoine d'Amiens, tous trois Docteurs en Théologie, & qu'on leur laiſſeroit le choix des vint-neuf autres, qui devoient concourrir avec eux à l'Election d'un Pape : qu'ils ſeroient tous nommés en ſecret, & qu'ils ne rendroient cette nomination publique, que la veille, qu'ils entreroient au Conclave.

On nomma donc les trois, dont on vient de parler, & on leur donna un plein-pouvoir d'élire pour Pape celui, qu'ils jugeroient le plus digne, & de prendre avec eux le nombre des Cöélecteurs, dont on étoit convenu, leſquels auroient conjointement le même Pouvoir, & la même Autorité. On reçut le Serment dans une Congrégation générale, qui fut tenuë pour ce ſujet. Et comme pendant toute cette négotiation le bruit s'étoit répandu dans le monde, que la Peſte avoit ceſſé à Bâle, & qu'on y penſoit ſerieuſement à élire au plûtôt un Pape. Cette nouvelle y attira un très-grand nombre de perſonnes conſidérables de différens Roiaumes, & ſur tout beaucoup de Prélats.

Les trois nommés, qu'*Æneas Silvius* appellé Trium-virs, s'aſſemblérent donc le 28. du mois d'*Octobre* dans le Couvent des Fréres Mi-

Mineurs pour la Seſſion trente-ſeptiéme, où l'on ordonna, que toutes les proteſtations, accords, ſermens, & autres empêchemens de la future Election, ſeroient nuls, & que ſelon les anciens Decrets, l'Election du Pape futur ſe feroit au Concile, & non ailleurs, qu'elle ſeroit faite par le Cardinal d'Arles Préſident, & autres trente deux Prélats ou Eccléſiaſtiques, qu'on choiſiroit: Que cette Election ſeroit nulle, ſi les deux tiers n'y conſentoient pas: Que tous les Electeurs, avant que d'entrer au Conclave, recevroient enſemble la Sainte Euchariſtie, & prêteroient le ſerment ſelon le Decret de la vint-troiſiéme Seſſion; que l'élû ſeroit obligé d'accepter l'Election, & jureroit de garder la Foi Catholique ſelon la Tradition des Apôtres, & des Conciles généraux; qu'il feroit particuliérement exécuter les Decrets des Conciles de Conſtance, & de Bâle, & qu'il continueroit la célébration des Conciles généraux, & la confirmation des Electeurs: Qu'enfin, pendant, que les Electeurs ſeroient au Conclave, on ſuſpendroit toutes ſortes d'affaires, excepté les audiances de la Chambre. Il ne s'agiſſoit plus, que de choiſir ceux, qui devoient être aggrégés aux trois nommés pour élire un Pape: Mais ce jour là on ne conclut rien: Ce ne fut, que le lendemain, que les trois ſe raſſemblérent, aiant à leur tête le Cardinal d'Arles,

qui

qui ſe fit longtems attendre. Il arriva enfin, & commença par excuſer ſon retardement. Il leur parla enſuite de l'importance du ſujet, qui les aſſembloit, & de l'action qu'ils alloient faire, comme d'une choſe d'ou dépendoit le bon état de l'Egliſe.

La triſteſſe, & la crainte paroiſſoient ſur ſon viſage; il appréhendoit, que les trois Electeurs, négligeant les Prélats, n'en choiſiſſent du ſecond ordre; ce qui auroit irrité le prémiers de ſe voir ainſi mépriſés; cela paroiſſoit d'autant plus à craindre, qu'on gardoit là-deſſus un ſecret impénétrable, & qu'on ignoroit entiérement, ſur qui devoit tomber ce choix. Les trois Electeurs connoiſſant l'embarras, où ſe trouvoit le Cardinal d'Arles, & devinant la cauſe de ſes inquiétudes, diſſipérent bien-tôt ſa crainte. L'Abbé d'Ecoſſe la raſſûra en peu de paroles. *Jean de Ségovie* parla enſuite; & après avoir rétabli la Paix, & la tranquillité dans ſon eſprit, il leva toutes les difficultés, qu'on pourroit faire ſur le prétendu mépris, que ceux, qui n'auroient pas été élûs, croiroient qu'on auroit fait d'eux. Il dit, qu'on prit ſeulement les meſures néceſſaires pour préparer le Conclave, & que tout iroit bien. Enſuite on procéda à l'Election de ceux, qui devoient être unis aux trois prémiers. On nomma onze Evêques, qui avec le Cardinal d'Arles faiſoient le nombre de douze,

pour

pour imiter, dit *Æneas Silvius*, celui des Apôtres. De plus ſept Abbés, cinq Théologiens, & neuf Docteurs. Outre ceux là, on nomma encore des Officiers du Conclave, un Vice-Camerier, huit Gardiens, deux Clercs des Cérémonies, deux Promoteurs, un Procureur fiſcal. On n'eut aucun égard dans ce choix à l'ordre, ni au rang des Nations. Parmi les Allemans furent choiſis *Frédéric* Evêque de Bâle, *Conrad* Abbé de Lucelle, *Jean Wyler* Doien de Bâle, & *Jaques de Saltzbourg* Chanoine de Ratisbonne. Le Cardinal d'Arles, voiant que perſonne n'étoit mécontent, & qu'on ne ſe plaignoit en aucune maniére de cette nomination, reprit un viſage plus gai, & plus ſerein, loüa beaucoup la prudence, & le diſcernement des Trium-Virs, & renvoia l'Aſſemblée pour proceder à la Seſſion trente-huitiéme, qui ſe tint le 30. d'*Octobre*. L'on y confirma le Decret contre l'invective du Pape *Eugene*, auſſi-bien que le choix des Electeurs du Pape futur, nommés par les trois Députés ou Trium-Virs. Ce fut le Cardinal d'Arles, qui célébra la Meſſe dans cette Seſſion; on y prêcha après l'Evangile; & le Prédicateur après avoir fait une longue énumeration des crimes, dont on acculoit *Eugene*, exhorta les Electeurs à choiſir un Pape, qui tint une conduite toute contraire à celle de ſon Prédéceſſeur, & qui ſe diſtinguât par ſa Piété, & par ſon zéle pour l'Egliſe.

Après la Meſſe tous les Prélats ſe revêtirent de leurs Habits Pontificaux; & *Loüis de la Palus* Evêque de Lauſanne monta en chaire pour lire, prémiérement la réponſe Synodale du Concile au libelle d'*Eugene*, qui n'eſt nommé que *Gabriel.* En ſecond lieu, une limitation du Decret touchant les Elections. En troiſiéme lieu, la nomination des trois prémiers Electeurs, que le Concile approuva. Et tous répondirent *Placet.* Enſuite le même Evêque requit, qu'on fit la lecture du ſerment des Electeurs, & tous jurérent, le Cardinal d'Arles le prémier. Ce qui étant fait comme il étoit trois heures après midi, & que tout le monde étoit à jeun; on chanta le *Te Deum*, après lequel on conduiſit en Proceſſion les Electeurs au Conclave, où ils entrérent ſeuls avec les perſonnes deſtinées pour les ſervir: mais la porte n'en fut fermée, qu'à neuf heures du ſoir, affin qu'on pût y introduire plus facilement tout ce, qui étoit néceſſaire pour la nourriture, & pour les autres beſoins.

Æneas Silvius fait une ample deſcription de ce Conclave, qui étoit une Maiſon dans la place vis-à-vis de la Cathédrale, en un lieu aſſez élevé, & où il y avoit des grandes ſales, qui avoient antrefois ſervi pour y tenir le bal, & pour les danſes. Il parle des petites loges, qu'on y conſtruiſit, dont le nombre égaloit celui des Electeurs, de la maniére

maniére, dont ils furent nourris, & de la qualité des viandes, qu'on leur donnoit. Leurs cellules étoient si obscures, qu'il falloit de la chandelle en plein midi, & avec cela l'endroit étoit si humide, que ceux, qui étoient attaqués du rhumatisme, sentoient vivement renouveller leur incommodité.

Le lendemain, dès que le jour commença à paroitre, tous les Electeurs se trouvérent à la Messe, après laquelle on chanta l'Hymne du Saint Esprit, & l'on procéda au scrutin, qui se fit par billets. Dans l'endroit, où étoit la cellule du Cardinal d'Arles, & de l'Evêque de Vicence, avec neuf autres, on plaça des siéges des deux côtés; dans le fond on avoit dressé un Autel, devant lequel étoit le Cardinal Président, à sa droite l'Archevêque de Tarentaise, & à sa gauche l'Evêque de Tortose, & successivement les Electeurs de côté & d'autre. Devant le Cardinal il y avoit une table avec un bassin d'argent, dans lequel chacun jettoit son billet, que le Président recevoit, & dont il faisoit lecture; en même tems quatre des Electeurs écrivoient, ce qui venoit d'être lû. Le scrutin étoit conçu en ces termes: *Moi N. Evêque de - - - j'élis pour Pontife Romain N.* Et l'on pouvoit en mettre, jusqu'à deux dans le même billet, chaque Electeur signoit son billet, afin qu'il n'y eût point de collusion. Après avoir lû les billets, & écrit les noms de

ceux,

ceux, qui étoient choisis pour Pape, on confrontoit les scrutins pour les bruler ensuite. Dès le prémier, on vit, qu'il y en avoit jusqu'à dix-sept de nommés des différentes Nations, mais aucun n'avoit le nombre des voix suffisant pour être élû : On reconnut seulement, que celui, qui l'emportoit, étoit *Amedée* de Savoie Doien des Chevaliers de Saint Maurice de Ripaille Diœcése de Genéve, à qui seize Electeurs dans le prémier scrutin donnérent leurs voix.

L'après midi on se rassembla sur les trois heures, & dans l'examen de ceux, qu'on proposoit pour le souverain Pontificat, chacun vantoit ceux, en faveur desquels il étoit prévenu. Cependant le parti d'*Amedée* se fortifioit dans le scrutin du quatre de *Novembre*. Il eût dix-neuf voix. Dans le suivant, il en eût vint-une, & dans le troisiéme le même nombre. Mais comme il falloit avoir les deux tiers pour être élû, & qu'il ne manquoit, qu'une voix, on brula les billets pour procéder à un nouveau scrutin. Le Cardinal d'Arles voiant, qu'il manquoit si peu de chose pour réunir les suffrages, fit faire des priéres, affin qu'il plût à Dieu d'établir l'union dans le Conclave, & de placer dans le Gouvernement de l'Eglise un homme, qui sçût la conduire avec Pieté, & avec zéle. Et parceque *Amedée* étoit celui, qui en approchoit le plus, on fit plu-

ſieurs informations de ſa vie, & de ſes mœurs. Les uns prétendoient, qu'il ne falloit pas ſi tôt impoſer les mains à un Laïque, ni élever tout d'un coup un Prince ſéculier à la prémiére Dignité de l'Egliſe. D'autres l'excluoient du ſouverain Pontificat, parce qu'il avoit été marié, & qu'il avoit eu des enfans. D'autres alleguoient ſon peu d'expérience ſur les affaires Eccléſiaſtiques, n'étant point Docteur, & n'aiant point étudié les matiéres, qui concernent l'Egliſe. Ceux, qui le favoriſoient, répliquérent à toutes ces raiſons, que ſi *Amedée* n'étoit pas Docteur, il étoit docte, qu'il s'étoit fort appliqué à l'étude durant ſa jeuneſſe; qu'il avoit toûjours été très régulier dans ſa conduite, aſſidu aux Offices divins, exact à réciter tous les jours le Bréviaire, quoique Prince Laïque. Ils prouvérent par le témoignage des anciens, qu'on n'étoit point exclu du Sacerdoce pour avoir été marié, puiſqu'on y élevoit même ceux, qui avoient actuellement leurs femmes, en les obligeant toute fois de s'en ſéparer alors. Enfin ils firent un éloge ſi magnifique d'*Amedée*, que ceux, qui d'abord ne lui étoient pas favorables, furent pour lui; & que le cinq de *Novembre* il eût vint-ſix voix, & fut élû Pape. Auſſi-tôt la joïe parut ſur le viſage de tous les aſſiſtans. On appella les Notaires, & les temoins, qui prirent acte de ſon Election. On le proclama

pur

par les fenêtres du Conclave à une heure après midi ; & après, que le Cardinal eût annoncé son nom au peuple, tous les Electeurs sortirent sur les trois heures, révêtus de leurs Habits Pontificaux, & furent conduits à la Cathédrale par le Clergé, qui les attendoit à la porte du Conclave.

Les Peres du Concile de Bâle confirmérent l'Election d'*Amedée* dans la Session trente neuviéme, qui fut tenuë le dix-septiéme de *Novembre*. On y ordonna, qu'il seroit reconnu pour Pape par tous les fidéles, & on rendit cette Election publique par toute la Chrétienté. Les Peres lui envoiérent une Députation de vint-cinq personnes, à la tête desquelles étoit le Cardinal d'Arles, pour lui annoncer son Election, & le prier d'y consentir. Ces Députés consistoient en sept Evêques, trois Abbés, & quatorze Docteurs, avec le Président, & le Comte de Thierstein Sous-Protecteur du Concile. Ils partirent le onziéme de *Décembre*, & n'arrivérent à Ripaille, que le vint du même mois. *Amedée* vint au devant d'eux avec ses Hermites, & ses Domestiques. Les Députés lui exposérent le sujet de leur arrivée, ils ne lui demandérent point son consentement, ils ne lui présentérent point de lettres du Concile, remettant d'être entendus un autre jour ; & on prit le troisiéme jour pour leur donner audiance dans toutes les formes.

Cependant les Conſeillers du Duc propoſérent aux Députés quelques difficultés. Ils vouloient, qu'on réformât le ſerment, qu'*Amedée* devoit prêter; qu'il parût avec ſa barbe en Habit d'Hermite, & qu'on ne lui changeât point ſon nom. Les Députés répondirent, que quant au ſerment, ils ne pouvoient ni y ajoûter, ni y diminuer, que cela regardoit le Concile. 2ò. Qu'auſſi-tôt, que le Prince élû auroit donné ſon conſentement, il étoit néceſſaire, qu'il ſe revêtit des Habits Pontificaux convenables à ſa dignité pour marquer la poſſeſſion du ſouverain Pontificat. 3ò. Que ſelon la pratique très-ancienne, il falloit, que le Duc changeât de nom, JESUS-Chriſt aiant changé celui de Saint Pierre. Quant à la barbe, que le Pape élû portoit, il ne voulut jamais conſentir à ſe la faire couper; ce qui fit, qu'on la lui laiſſa pour un tems.

Le jour marqué pour l'audiance étant arrivé, les Députés y furent admis. Ils lui préſentérent l'acte de ſon Election au nom du Concile, lui demandérent ſon conſentement, & lui perſuadérent par tant de diſcours de ſe charger du Gouvernement de l'Egliſe, qu'à la fin il y conſentit avec beaucoup de peine en pleurant, joignant les mains, & ſe mettant à genoux. Il fit le ſerment accoutumé, & prit le nom de *Felix V.* Auſſi-tôt après on le revêtit de ſes Habits Ponti-

Pontificaux. Le Cardinal d'Arles le benit, & lui donna l'anneau du Pêcheur : chacun le salüa en qualité de Pape dans l'Egliſe du Monaſtére de Saint Maurice, où il fut introniſé. Le lendemain il quitta Ripaille, & alla à Tonon, où il exerça les fonctions de ſa Dignité. Ils aſſiſta même à l'Office la veille de Noël ; mais comme ſa barbe paroiſſoit extraordinaire à pluſieurs, qui s'en moquoient, comme d'une choſe, qui ne convenoit pas à la Majeſté de la Religion, & tout à fait nouvelle, il prit le parti de la faire couper.

Felix V. étant de retour à Ripaille, fit ſon teſtament en préſence d'*Oger* Evêque de Maurienne, de *Pierre Mouton* Prieur de Ripaille, de *Loüis Pariſet* Doien d'Anneci, de Frére *Claude Revel* Prieur des Hermites de Saint Auguſtin de Tonon, de *Claude du Saix*, d'*Amedée de Charonſonai*, de *Lambert Oddinet*, & de *Loüis de Chevelu* Chevaliers de l'Ordre de Saint Maurice, par lequel il ordonna, qu'après ſon decés, ſon corps ſeroit porté au Monaſtére de Hautecombe en Savoie, & ſon cœur au Prieuré de Ripaille, donna le Comté de Romont à *Humbert* Bâtard de Savoie ſon Frére, recommanda au Prince de Piémont *Jean de Seiſſel* Seigneur de Barjat Maréchal de Savoie, *Guillaume de Bolomier* ſon Secrétaire, *Claude du Saix*, *François de Buſſi*, *Lambert Oddinet*, & *Loüis de*

Chevelu ſes Compagnons, & Chevaliers de ſon Ordre de Saint Maurice, fit des legs à la Ducheſſe de Milan, & à la Reine de Sicile ſes filles, inſtitua *Philippe de Savoie* ſon ſecond fils Comte de Genéve, & Seigneur de Foucigni, nomma ſon Héritier univerſel *Loüis de Savoie* Prince de Piémont ſon Fils ainé, & établit en la perſonne de ſes deſcendans Ducs de Savoie le droit de primogeniture. Les exécuteurs de ſa volonté furent l'Archevêque de Tarantaiſe, & les Evêques de Genéve, & de Lauſanne. Après cela il vint à Tonon, où il nomma Doien des Chevaliers de l'Ordre de Saint Maurice *Claude de Saix* Seigneur de Rivoire.

Il émancipa le Prince de Piémont, & l'inſtitua Duc de Savoie, de Chablais & d'Aoſte, & lui abandonna toutes ſes Terres & Seigneuries. Enſuite il partit pour ſe rendre au Concile de Bâle. La Ville de Fribourg députa *Guillaume de Felga* Chevalier & ſon Avoier, & *Jaques d'Engliſperg* Conſeiller d'Etat, qui allérent avec un cortége magnifique au devant du Saint Pere juſqu'à Lauſanne, pour prier ſa Sainteté de la part de l'Etat de vouloir honnorer la Ville de Fribourg de ſa préſence. *Felix V.* accorda gratieuſement cet honneur aux Députés, qui eurent celui de l'accompagner juſqu'à Séedorf, où ils trouvérent le Magiſtrat avec la Nobleſſe, qui attendoit le ſouverain Pontife,

tifé, & qui le conduisit avec pompe & magnificence dans Fribourg, où il fut logé aux Cordeliers, & où on lui fit tout l'accueil, qu'on devoit à la prémiére tête de la Chrêtienté. Le Pape avoit neuf cens trente cinq chevaux à sa suite. Il resta trois jours à Fribourg, & fut défraïé avec tout son cortége.

Guillaume de Felga, & *Guillaume d'Avanche* furent nommés pour accompagner sa Sainteté jusqu'à Bâle, où elle entra le vint-quatriéme *Juin* 1440, Suivie du Comte de Genéve, de Barjat Maréchal de Savoie, du Seigneur de Choutagne, & de trois cens Gentils-hommes de Savoie, du Genevois, de Vaud, de Berne, de Fribourg, & de Soleure, de deux cens Eccléſiaſtiques à cheval, Archevêques, Evêques, Abbés & Prieurs.

Felix étoit sous le dais monté sur une haquenée blanche, couverte de velours rouge, habillé d'une chappe d'or battu cizelé, la Tiare en tête. Deux Cardinaux & le Marquis de Saluces marchoient devant lui. Il fut ainsi conduit à l'Eglise de Nôtre Dame, où il donna la bénédiction, & fut ensuite accompagné au logement, qu'on lui avoit préparé.

Un mois après son entrée dans la même Ville, c'est à dire le 24. de *Juillet*, il fut consacré Evêque par le Cardinal d'Arles, & couronné Pape avec les cérémonies ordinaires, & avec toute la pompe, & magni-

ficence imaginable. *Loüis* Duc de Savoie, Fils d'*Amedée*, aſſiſta à cette cérémoie, auſſi-bien que ſon Frére *Philippe* Comte de Genéve, avec *Loüis* Marquis de Saluces, & toute la Nobleſſe de Savoie, le Marquis de Röetelen, *Conrad de Winſperg* Camerier héréditaire d'Empire, le Comte de Thierſtein, les Députés de Strasbourg, de Berne, de Fribourg, & de Soleure, & tous les Seigneurs des Cantons Suiſſes. En ſorte, qu'on comptoit alors juſqu'à cinquante mille perſonnes dans Bâle.

Cette Ville avoit mis ſous les armes mille jeunes gens robuſtes, & bien faits pour empêcher le tumulte, & les querelles. Ce jour là le nouveau Pape, qui confirma le nom de *Felix V.* qu'il avoit déja pris, chanta avec beaucoup de pompe ſa prémiére Meſſe, à la fin de laquelle il fut conſacré, & reçût la Tiare, qui, ſelon *Æneas Silvius*, étoit eſtimée trente mille écus d'or, à cauſe des pierres prétieuſes, dont elle étoit enrichie. Tout le Monde lui ſouhaita une longue vie par des acclamations publiques, auxquelles le Pape répondit par des Indulgences, qu'il accorda.

Tant de frais, des cérémonies ſi diſpendieuſes, un train ſi ſuperbe, & le ſoutien de la Dignité Papale, qui ſurpaſſoit les revenus d'un Duc de Savoie, épuiſérent les Finances de *Felix V.* comme il n'en faut pas douter.

Les

Les Princes n'avoient pas encore alors trouvé le ſecret de puiſer à pleines mains dans la bourſe de leurs Sujets, & de les réduire à la ſoupleſſe pour ſoutenir leur faſte; & la grandeur de leurs Etats; ils ſe contentoient de certaines retributions, qui ſuffiſoient pour leur entretien à tous égards, & qui n'expoſoient point les peuples à la miſére. Quand les grandes dépenſes, que les guerres exigeoient, les mettoient dans la néceſſité d'avoir de l'argent, ils ne ſe faiſoient pas de la peine d'en chercher chez leurs Alliés, ou chez leurs amis; & de cette maniére les Sujets n'étoient point foulés, & les Souverains conſervoient un certain eſprit d'Oeconomie, qui faiſoit leurs richeſſes, & celle des peuples.

Felix dans ce cas chercha de l'argent à Strasbourg, & à Bâle ſous le cautionnement des deux Villes de Berne & de Fribourg. Ce Pape emprunta vint cinq mille ſix cens Rheinthaler-Gouldes, ce qui étoit alors une prodigieuſe ſomme; & comme il s'apperçût que les Bernois s'en faiſoient de la peine, il ſollicita les Fribourgeois de les relever de ce cautionnement, à quoi ils acquieſcérent de la meilleure grace du monde en prenant la dette à eux. *Loüis* Duc de Savoie répondit pour ſon Pere, & aſſigna le païement de l'interêt, & du Capital de cet emprunt ſur Chillion, Vevey & la Tour de

Pey ; pour 269. gouldes, ſur Evian pour 267. ſur Contey & Saillion dans le bas Valais 286, ſur la Baronnie de Montagni 286. & ſur Cudrefin 172. ce qui faiſoit les cens du Capital, par la ſomme de 1280. gouldes ; mais ceux qui commendoient pour le Duc dans ces endroits les païérent ſi mal, & avec tant de négligence, qu'en 1501. le Capital n'étoit pas entiérement rembourſé ; & pendant la guerre, que les Fribourgeois eurent avec la Savoie en 1447. ils furent toûjours obligés de païer à Bâle & à Strasbourg, pendant que le Duc ne leur laiſſoit parvenir aucun interêt.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, les broüilleries & les troubles entre les Zuriquois, les Suiſſes, & les Glaronois augmentoient tous les jours de plus en plus. Ces derniers preſſoient vivement les Zuriquois de leur rouvrir la Commerce, avec offre d'en faire de même à leur égard, & d'obéir à la monition, que les Confédérés avoient faite aux deux parties, & à laquelle ils étoient prêts de ſatisfaire de leur côté.

Ils écrivirent auſſi trés-ſouvent aux Zuriquois au ſujet du Comte *Henri* de Sargans leur Combourgeois ; ce Seigneur fit de ſa part tout ce, qu'il pût pour les engager à lui rendre juſtice, & à obliger ſes Sujets à lui rendre ce, qu'ils lui devoient ; mais les réponſes, tant aux Cantons, qu'au Comte ;

étoient

étoient remplies de paroles mépriſantes, & ſuivies de voies de fait. En un mot les Zuriquois refuſérent tout de nouveau la liberté du Commerce aux Suiſſes & aux Glaronois, fondés ſur leurs prétenduës franchiſes, & diſant, qu'ils avoient ſatisfaits à la monition du Corps Helvétique. Ils ne voulurent plus entendre parler du droit Confédéral, que les deux Cantons leur propoſoient encore; & par là la Suiſſe ſe trouvoit dans une criſe qui devenoit de jour en jour plus dangereuſe & plus à craindre. Les Zuriquois ſe croioient en droit de former des plaintes; les Suiſſes de leur côté ſe croïoient lézés; c'étoit un déſordre & une méſintelligence qui ne pouvoit manquer d'avoir de funeſtes ſuites. Les Confédérés murmuroient de ce que les deux Cantons protegeoient le Comte de Sargans.

La Nobleſſe étrangére n'avoit cauſé ordinairement dans la Suiſſe, que des diſſenſions & des guerres. *Jean Guillaume de Fridingen* formoit même ſur l'héritage de *Guillaume de Gesler* des prétentions qui inquiétoient le Corps Helvétique, & tout cela joint enſemble étoit un pronoſtic des plus mauvais & des plus diſgracieux pour les Suiſſes.

Ce *Jean Guillaume de Fridingen*, *Herman de Gesler*, & *Anne de Freiberg* diſputoient entr'eux la Succeſſion de *Guillaume*; qui devoit

voit consister dans les Balliages de Hermansvile, & de Mure, la dixme d'Alicon, & quelques cens riére Meïenberg & Richensée. Les Suisses avoient répondu à *de Fridingen*, que lorsqu'il seroit d'accord avec *Herman de Gesler*, & *Anne de Freiberg*, ils espéroient lui donner une réponse satisfactoire, & telle qu'il pourroit la souhaiter; mais il ne vouloit point de cette réponse, & il instoit continuellement pour qu'on lui abandonnât tout uniment cet héritage, dont les Suisses ne croioient pas devoir être dépoüillés.

C'étoit là le vrai sujet de la contestation. Ce que les Suisses & les Glaronois trouvoient de plus tirannique de la part des Zuriquois, c'est qu'ils empêchoient les particuliérs des ces deux Cantons, qui avoient des vignes riére celui de Zurich, de faire voiturer la vendange à Glaris, à Einsidlen, à Schänis, & à Utznach. Peu contens de cette violence, ils leur défendirent encore de vendre leur vin, leur bléd, & les autres danrées, qui leur appartenoient en propre, mais qui avoient crû dans leur Païs. Les pauvres Païsans d'Utznach & de Gastren, qui avoient aidé à faire la moisson aux Zuriquois, voulant être païés de leurs peines, & de leur travail, ne trouvérent aucune justice à Zurich, & le Bourguemaitre les conduisit, lorsqu'ils lui en demandérent le païement. Toutes les représentations furent inutiles

utiles auprès de lui; & lorſque les Suiſſes & les Glaronois remontroient aux Zuriquois leur procéde injuſte & inhumain, ils répondirent, qu'ils n'avoient rien fait que de conforme à leur honneur, & à leur conſcience.

Cette conduite de l'Etat de Zurich fit beaucoup de bruit dans toute la Suiſſe, & dans le voiſinage. Les cinq Cantons eurent beau chercher des moiens de pacification, il y avoit toûjours quelque choſe, qui accrochoit, & ceux de Zurich ne voulurent jamais ſe ſoumettre abſolument. Les Suiſſes ennuiés de cette oppreſſion, aſſemblérent les Etats, où il fut unanimement réſolu de ne plus ſouffrir l'injuſte conduite des Zuriquois, de venger leurs Sujets & Combourgeois opprimés, & de ſe faire juſtice les armes à la main. Ils envoiérent ſur le champ communiquer leur réſolution aux Glaronois, qui répondirent de même, qu'ils étoient prêts à donner leurs biens & leurs viés pour la conſervation de la Patrie.

Ils convoquérent une Conférence à Lachen, où chaque Canton envoia dix Députés pour convenir enſemble des meſures, & de la maniére de commencer la guerre. Ils conclurent, que chaque Canton fourniroit huit cens hommes, que ces ſeize cens hommes ſe trouveroient le vint-huitiéme d'*Octobre* à Weſen, & que le vint-neuf ils entréroient dans l'Oberland pour aller au ſecours

du

du Comte *Henri*, qui de ſon côté joindroit avec ſes Troupes, affin de réduire les rébelles, & les faire rentrer dans l'obéiſſance.

Pour tenir les Zuriquois en reſpect, il fut convenu, que les Suiſſes avec leur Banniére iroient camper ſur l'Etzel, les Glaronois ſur l'Eggen avec la leur, ceux de la Marck ſur leurs frontiéres; ceux de Gaſtern & d'Utznach en partie à Eſchenbach, & les autres à Schmericon. Les Barons de Rarogne, avec les Toggenbourgeois & ceux de Will en Turgovie, devoient ſe poſter ſur les frontiéres du Canton de Zurich, affin de le tenir par tout en échec. Ces diſpoſitions ainſi faites; les deux Cantons demandérent aux cinq autres l'accompliſſement de la Confédération Helvétique, fondés ſur ce, que celui de Zurich, continuant dans ſon obſtination, n'avoit voulu écouter ni monition, ni Decret des Arbitres, ni devoir d'Alliance; que cette opiniâtreté les forçoit à ſe procurer juſtice par le droit des armes, eſpérant fermement que Dieu beniroit leur entrepriſe & l'équité de leur cauſe.

Les Zuriquois qui commençoient à ouvrir les yeux ſur les conjonctures préſentes, & qui peut-être auroient voulu rémédier au mal, qu'ils avoient fait, crurent devoir faire la même démarche à l'égard des Confédérés. Ils s'attachérent plus particuliérement aux Cantons de Lucerne, d'Uri, d'Underwal-

derwalden & de Zug en leur repréſentant : „ Qu'anciennement ils leur avoient ſervi „ plus d'une fois de rampart contre la „ Maiſon d'Autriche, & qu'ils conſervoient „ encore aujourd'hui la même inclination, „ le même zéle, & le même empreſſement „ de ſacrifier leurs biens & leurs vies pour „ le ſalut de leurs Etats : Qu'ils remar- „ quoient néanmoins avec chagrin que le „ penchant des Confédérés étoit pour „ Schweitz & pour Glaris : Qu'ils n'a- „ voient plus ni Conſeil, ni ſecours à eſpé- „ rer de ceux là même, dont ils avoient „ lieu de tout attendre, ſi l'on vouloit con- „ ſulter le devoir des Alliances : Que ce- „ pendant, ſi la fatalité de leur ſort les ré- „ duiſoit à ne regarder, que leur intérêt, „ & leur ſituation, on ne devoit pas trou- „ ver mauvais, ſi dans cet abandon de „ leurs Alliés, ils ſollicitoient un ſecours „ auprès de l'Etranger, ce qu'ils ne feroient „ cependant qu'avec regret. „

La derniére période des Députés Zuriquois déplut infiniment aux quatre Cantons, à qui elle étoit adreſſée, & qui trouvérent la menace mal placée dans la bouche d'un Confédéré. Ils leur repartirent : „ Qu'ils „ n'avoient pas raiſon de parler d'abandon, „ ni ſujet de ſe pourvoir d'un ſecours étran- „ ger ; puiſque les Cantons de Schweitz, „ & de Glaris n'avoient jamais rien eu plus à

„ cœur,

„ cœur, que de finir leur conteſtation par
„ la voie, que préſcrivent la Confédération
„ Helvétique, & les Alliances particulieres;
„ que les Zuriquois connoiſſoient mieux
„ que perſonne, à qui l'on devoit s'en
„ prendre ſi elle n'étoit pas terminée, puiſ-
„ qu'ils étoient obligés de confeſſer, que
„ leur Etat avoit toûjours marqué un éloi-
„ gnement parfait pour la médiation du
„ Corps Helvétique. Que néanmoins, il
„ étoit encore tems de réparer le paſſé, en
„ ſoumettant entiérement leur difficulté à la
„ déciſion des cinq Cantons; qu'alors on
„ tâcheroit de rémédier à tous les maux,
„ dont on étoit menacé; à moins dequoi il
„ étoit inutile de ſe plaindre, puiſque toute
„ autre voie que celle qu'on leur propoſoit
„ devenoit odieuſe au Corps Helvétique, &
„ fatale à la Suiſſe de même qu'à l'Union
„ Confédérale. „

Comme il étoit donc queſtion d'entrer dans le Païs de Sargans, & d'y commencer les hoſtilités; les Glaronois, qui ſçavoient, que ceux de Coire, & quelques diſtricts des Griſons avoient nouvellement fait Alliance avec les Sarganſois rébelles, envoiérent une Députation dans le Haut-Griſon auprès des dix Droitures, qui avoient avec eux une Alliance perpétuelle, pour les prier d'empêcher, que leurs Compatriotes n'allaſſent au ſecours de leurs nouveaux Alliés.

On

On leur accorda agréablement ce qu'ils demandoient, parceque la prémiére Alliance devoit prévaloir à la derniére, & que celle de Coire avec les Sarganſois ne devoit pas être contraire aux interêts des Glaronois, qui faiſoient la guerre pour eux mêmes.

Après avoir pris cette précaution, les 800. Suiſſes ſous le Commandement de leur Land-Amman *Ital de Réding*, & les huit cens Glaronois ſous celui de *Joſſe de Tſchudi* Land-Amman de Glaris, arrivérent à Weſen dès la veille de St. Simon & St. Judes. Ils envoiérent déja ce même ſoir la déclaration de guerre aux Sarganſois, telle qu'elle avoit été dreſſée à la Conférence de Lachen, & approuvée par les deux Cantons. Les Suiſſes allérent auſſi le même jour occuper le camp d'Etzel pour obſerver la contenance des Zuriquois.

Les Confédérés avoient convoqué à la hâte une Diétte à Lucerne; mais on n'y conclût rien parcequ'alors ils n'étoient pas bien d'accord enſemble, & qu'ils ne ſçavoient bonnement quel parti prendre après la Déclaration de guerre, vû ſur tout que les Glaronois ſe trouvoient actuellement au Steineg avec ceux de la Marck. Ils n'auroient pas crû, qu'on ſe fut mis en Campagne dans une ſaiſon ſi avancée, & où les montagnes étoient déja couvertes de neige. Cette manœuvre n'étoit cependant pas nou-

velle. Les Suiſſes étoient depuis longtems accoutumés aux Frimats ; & leurs Ancêtres avoient eu ſoin de les apprivoiſer avec les rigueurs des ſaiſons. Ainſi le mauvais tems n'empêcha pas *Ital de Réding*, & *Joſſe de Tſchudi* d'embarquer une partie de leurs Troupes ſur le Lac de Walaſtat, & de faire marcher l'autre, le long des bords pour entrer dans le Païs de Sargans, & y chercher les Rébelles, qui étoient aſſemblés en partie ſur le ſommet du mont appellé Rouchiben, où il paroiſſoit, qu'ils avoient envie d'arrêter les Suiſſes, & les Glaronois ; mais ceux-ci après avoir délibéré un moment ſur le parti, qu'ils prendroient, ſe déterminérent à les aller attaquer dans leur poſte avantageux.

Les deux Land-Ammans aiant à ce deſſein rangé leurs Troupes en ordre de Bataille, ſe mirent à leur tête, & marchérent fiérement aux Rébelles, qui étonnés de cette contenance, n'eurent pas le courage de les attendre. Ils prirent honteuſement la fuite, & ſe ſauvérent avec précipitation dans Walaſtat, qui leur ouvrit ſes portes. Ceux, qui ne pûrent pas atteindre la Ville, furent coupés en piéces. *Réding* & *Tſchudi* firent avancer les Troupes, brulérent les Faux-Bourgs, & ſommérent la Ville de ſe rendre aux vainqueurs, comme en effet elle fut obligée de le faire, ſe voiant abandonné du

Capitaine

Capitaine *Weibel*, qui n'osa pas se mettre en Campagne, & des Zuriquois eux mêmes, qui ne branlérent pas en cette rencontre. Dans peu de tems tout le Païs suivit l'exemple de Walastat, & rentra sous l'obéissance du Comte *Henri de Werdenberg* leur Seigneur : „ Renonça à la Bourgeoisie de Zurich, & „ ne réserva, que les droitures appartenan- „ tes à la Maison d'Autriche, & à d'autres „ Seigneurs ; „ moiennant quoi les Habitans prêtérent hommage aux deux Cantons, & les deux Land-Ammans ramenérent leurs seize cens hommes chez eux, avec un gros Canon de Zurich, qu'ils avoient trouvé à Walastat.

Les Députés des cinq Cantons étoient arrivés à Einsidlen auprès des Suisses, les exhortant fortement de ne point attaquer les Zuriquois, & de ne faire aucun mouvement, qu'auparavant leurs Troupes ne fussent de retour de l'expédition de Sargans ; parcequ'ils espéroient alors de pouvoir persuader aux uns & aux autres une bonne Paix.

La tranquillité & l'indolence des Zuriquois à voir prendre le Comté de Sargans donnoit cette espérance aux Députés, puisqu'en effet ils ne s'étoient pas mis en devoir de le défendre, & d'y envoier du secours, quoiqu'ils eussent pris les armes, & mis une bonne garnison à Pfefficon, qu'ils eussent envoié six cens hommes à Rutti, & à Bubicon, & qu'ils eussent un Corps de douze

cens hommes tirés du Comté de Kibourg dans l'Elgau. Malgré tous ces préparatifs leurs Troupes n'avoient fait aucun mouvement, & ils avoient regardé l'irruption des Suiſſes & des Glaronois dans le Sargans, comme s'ils n'avoient aucun interêt à le ſecourir.

Cependant ceux de Wägis, de Sanen, de Gerſau, & quelques uns d'Underwalden vinrent ſe joindre aux Suiſſes, & aux Glaronois ſur l'Etzel. Les Députés non ſeulement des cinq Cantons, mais d'autres Villes vinrent auſſi au camp pour empêcher une deſcente dans le Païs de Zurich, voiant que l'Armée ſe fortifioit; il leur fut répondu, qu'on n'entreprendroit rien, qu'auparavant les Troupes, qui avoient fait la conquête du Comté de Sargans; n'euſſent joints; qu'on comptoit, qu'elles ne tarderoient pas, & qu'elles arriveroient le lendemain jour de la tous Saints à Lachen, & delà au camp. Les Députés eurent la curioſité de partir pour cette Ville, pour y attendre l'arrivée des deux Land-Ammans, qui menérent leurs Troupes en bon ordre, & qui ſatisfirent extrêmement tous ceux, qui les virent. Le lendemain à la priere des Députés l'Armée changea de camp, & vint camper à Bildſtein, où les Troupes de la Marck, celles de Lachen, & les deux Land-Ammans ſe rendirent avec les leurs.

Quand toutes les Troupes furent aſſemblées,

blées, les Ambaſſadeurs du Concile de Bâle, ceux de cinq Cantons, de Fribourg en Nüchtland, & de Bâle, conjurérent inſtamment les Généraux, les Soldats, & les Magiſtrats, qui ſe trouvérent préſents de leur permettre de faire encore une tentative pour tâcher de faire un accommodement; promettant de s'emploier de toutes leurs forces à cet ouvrage ſalutaire, & de n'épargner aucun ſoin; & aucune peine pour conclure la Paix ce jour là même ſi cela étoit poſſible. Les Suiſſes & les Glaronois répondirent: „ Qu'on ne pouvoit eſpérer aucune „ Paix avec un Ennemi, qui les avoit ſi fort „ maltraités contre le droit naturel des gens; „ en leur interdiſant tout Commerce; en faiſant ſouffrir l'enfant dans le ſein de ſa Mere, „ en refuſant l'accompliſſement des Traités, „ & en ne voulant ſe ſoumettre, qu'à qui „ bon lui ſembloit au grand mépris de la „ Confédération Helvétique, qui étoit la „ régle des uns & des autres.

Les Ambaſſadeurs ſans ſe rebuter leur demandérent ce qu'ils exigeoient de l'Etat de Zurich, les exhortant à faire une propoſition, affin de voir, s'il ſeroit poſſible de la faire agréer. Les Suiſſes & les Glaronois après un moment de délibération donnérent aux Ambaſſadeurs les articles ſuivans, au moien deſquels ils vouloient bien conſentir, qu'ils travaillaſſent à une Paix.

„ 1ò. Que les Zuriquois leurs païeroient
„ trente mille gouldes tant pour les frais
„ de la guerre, que pour tous les autres,
„ qu'ils avoient ſoutenus. 2ò. Qu'ils aban-
„ donneroient généralement toutes leurs
„ prétentions ſur le Comté de Sargans.
„ 3ò. Qu'ils en feroient de même à l'égard
„ de Windec, Weſen, Gaſtern, Ambd-
„ nen, & d'Utznach avec leurs dépendances.
„ 4ò. Que la Fortereſſe de Flums, dite
„ Graplang leur ſeroit ouverte, & qu'ils la
„ poſſederoient, juſqu'à ce, que l'Evêque
„ de Coire, à qui elle appartenoit, l'eût
„ rédimée. 5ò. que le Canon, qu'ils avoient
„ pris à Walaſtat, appartenant aux Zuri-
„ quois, leur reſteroit. 6ò. Que les Zuri-
„ quois rendroient le Commerce libre à
„ perpétuité & ſans pouvoir plus l'interrom-
„ pre: nommément pour les deux Cantons
„ de Schweitz, de Glaris, les leur, &
„ ceux, qui joüiſſent de leur Combour-
„ geoiſie; offrant les deux Cantons d'en
„ uſer réciproquement de même. 7ò. Qu'au
„ cas qu'il ſurvint des nouvelles difficultés à
„ l'avenir entre les Cantons de Zurich, de
„ Schweitz & de Glaris [ce qu'on prioit
„ Dieu d'empêcher] ils ſeroient tous obli-
„ gés ſans exception, de ſe ſoumettre aux
„ monitions, & déciſion abſolües, qui ſe-
„ roient faites ſuivant la teneur de la Con-
„ fédération Helvétique, & des Alliances

„ par-

„ particuliéres. Ce fut à ces conditions „ qu'ils conſentirent à la Paix; & ſans l'ac- „ ceptation deſquelles ils ne voïoient de re- „ méde au mal preſſant, auquel ils étoient „ abſolument déterminés de couper chemin „ avec les moiens, que Dieu leur avoit mis „ en mains. „

Les Ambaſſadeurs voïant bien, qu'il n'y avoit rien à faire; & perſuadés, que les Zuriquois ne ſe déſiſteroient point de leur ſiſtéme répondirent: „ Que leurs Seigneurs „ & Supérieurs ne leur avoient donné au- „ cun pouvoir pour la garantie de ces ar- „ ticles; & que d'ailleurs ils ne pouvoient „ pas répondre, que les Zuriquois vouluſ- „ ſent entrer dans les propoſitions qu'on ve- „ noit de faire. „ Alors *Adam Reiff* Am- baſſadeur de Strasbourg ſe leva, & ſe tour- nant du côté des autres Ambaſſadeurs: „ Nous ne devons rien cacher, dit-il, ni „ aux Suiſſes, ni aux Glaronois. „ Envi- ſageant enſuite les Suiſſes il ajouta: „ Je „ vous dis ouvertement mes cher amis, que „ les Zuriquois ne veulent point de déci- „ ſion ſuivant les Alliances; prenez là deſ- „ ſus vos précautions, & les meſures, que „ vous trouvérez néceſſaire. „ *Ital de Ré- ding* charmé de cette naïveté s'écria: „ Eſt-il „ poſſible que Dieu permettre, que ce ſoit „ un Strasbourgeois, & non pas un Con- „ fédéré, qui nous parle avec tant de fran-

„ chiſe? „ On ſe ſépara là deſſus peu conſolé d'un côté, & fort réſolu de l'autre de ſe procurer la Paix l'épée à la main.

Après le départ des Ambaſſadeurs, les Suiſſes & les Glaronois ſans branler de la place où ils étoient firent dreſſer un Manifeſte, qu'ils envoiérent à Zurich ſur le champ; pendant qu'ils ramenérent l'Armée au camp de l'Etzel; & les Troupes, qui étoient venuës de Sargans, eurent ordre de ſe rendre à la Marck pour y garder ce Païs. Ils donnérent en même tems avis à ceux de Gaſtren, d'Utznach, & aux Toggenbourgeois de leur Déclaration de guerre, & ils écrivirent aux Barons de Rarogne, & au Comte *Henri de Werdenberg* d'en faire autant. Ceux de Sanen, de Wägis, & de Gerſau envoiérent leur manifeſte, chacun en particulier à Zurich. *Conrad Mederli* porta celui de Schweitz conçû en ces termes: „ Sçachez, Bourguemaitre, Conſeil & Com-
„ munauté de Zurich, que Nous Land-Am-
„ man, Conſeil & Communauté de Schweitz,
„ à cauſe des violences, des injuſtices, des
„ dommages, & des oppreſſions, que vous,
„ & les vôtres nous ont faites, contre tout ſen-
„ timent d'honneur, contre le droit & les Al-
„ liances, vous déclarons, que puiſque nous
„ n'avons pû parvenir à en avoir une amiable
„ ſatisfaction, nous ſommes vos ennemis,
„ & que comme tels nous vous pourſuivrons

„ par

„ par tout & vous & ceux qui en dépendent.
„ C'eſt ce que les préſentes vous certifieront
„ ſous le ſceau de nôtre bienaimé Land-Am-
„ man *Ital de Réding*. Donné le Mécredi
„ après la tous Saints l'an 1440. „

Il étoit d'uſage dans ce tems là, de préſenter aux ennemis les Cartels, manifeſtes, où déclarations de guerre attachées à un bâton. *Mederli* n'avoit pas obſervé cette formalité. Il tira la déclaration de ſa poche, où il l'avoit miſe en partant du camp d'Etzel, & la donna de ſa main au Bourguemaitre *Stuſſi*. Les Zuriquois, qui avoient été avertis par leurs eſpions de la réſolution des Suiſſes, ne jugérent pas à propos de les attendre dans leur Ville; ils partirent à l'inſtant même, & s'embarquérent ſur le Lac au nombre de quarante bateaux, pour aller joindre à Pfefficon toutes les Troupes, auxquelles ils avoient ordonné de ſe trouver au rendez-vous. Ainſi le Héraut des Suiſſes aiant donné ſon manifeſte au Bourguemaitre en préſence de tous les Officiers, *Stuſſi* ſe mit extrêmement en colére de ce qu'il exécutoit ſa commiſſion d'une maniére contraire à l'ancien uſage, & quoiqu'il eût l'Ecu & la livrée du Canton de Schweitz, on ne laiſſa pas de le maltraiter & de le menacer de le jetter dans le Lac pour lui apprendre à mieux s'acquiter de ſon devoir une autre fois. Le Général de Zurich fit là un

trait d'un homme fougueux, & peu conforme à la prudence & à la ſageſſe dont il devoit ſe piquer ; car outre que la perſonne du Héraut eſt ſacrée, les Zuriquois devoient ſe ſouvenir qu'ils en avoient uſé de même quelques années auparavant, lorſqu'ils déclarérent la guerre aux Suiſſes déja alors campés ſur l'Etzel, & qui ne s'en formaliſérent pas, parcequ'ils ſçavoient bien, qu'on attaque ſon ennemi dans la perſonne d'un Héraut, qui ne fait, que ce qu'on lui commande.

Les Uraniens, & les Underwaldnois arrivérent le lendemain jeudi ſur le ſoir au nombre d'environ mille hommes bien armés, & bien équipés, & campérent au Pont du Sil. Ils n'étoient pas encore bien d'accord entr'eux, une partie étant inclinée pour les Zuriquois, l'autre pour les Suiſſes & les Glaronois, tandis qu'un certain nombre auroit ſouhaité d'en venir à une médiation. Dans cette irréſolution ils envoiérent avertir les Suiſſes de reſter ſur leur terrain, & de ne point commencer une guerre dont les ſuites étoient ſi fatales. Les Députés leur dirent, je ne ſçais par quelle raiſon, qu'ils ne devoient pas compter ſur le ſecours de leurs gens, puiſque les deux Cantons avoient reçû la monition tant de la part du Canton de Zurich, que de la leur ; & qu'Uri & d'Underwalden étoient les Alliés des uns & des autres. Les

Les Suiſſes & les Glaronois répartirent avec douceur : „ Que les Députés d'Uri „ & d'Underwalden avoient été préſens aux „ propoſitions, qu'ils avoient faites au camp „ de Bildſtein à tous les Ambaſſadeurs du „ Concile, des Cantons, & des Villes Im- „ périales : Qu'ils avoient déclaré leur pen- „ ſée avec franchiſe ; ſans que les Zuriquois „ euſſent daigné leur répondre, qu'ainſi il „ ne reſtoit d'autre moien que de recourir „ aux armes, dans la douce eſpérance, que „ leurs anciens & chers Alliés ne les aban- „ donneroient pas. „

Après le départ des Députés, les Suiſſes & les Glaronois au nombre de deux mille, ſuivant *Tſchudi*, ou de trois mille comme le prétend *Lauffer*, deſcendirent l'Etzel, paſſérent Schwendi, & Entznau, & allérent camper au lieu dit le Marêt ; d'où ils envoiérent bruler quelques maiſons du côté du Schindeleg, & du Sileg en attendant le lendemain, jour auquel ils avoient réſolu d'attaquer l'Armée Zuriquoiſe, quoique forte de ſept mille hommes, au ſentiment de *Lauffer*, ou de ſix mille ſi l'on en croit *Tſchudi*. Elle étoit ſortie de Pfefficon pour venir camper au Weiſen-Acker, où elle fit des grands feux pendant la nuit, ne d'autant point d'en venir à une ſanglante Bataille dèſque l'aurore auroit paru.

Les

Les Suiſſes & les Glaronois n'étoient pas moins alertes, & ils attendoient avec impatience le moment de pouvoir ſe venger des oppreſſions inſupportables, qu'ils avoient été obligés de ſouffrir de la part des Zuriquois. Ils étoient occupés à s'y préparer dans le tems, que les Députés d'Uri, & d'Underwalden arrivérent au camp pour leur dire de ne pas ſe preſſer; qu'ils avoient envoié leur déclaration de guerre aux Zuriquois, & que dans peu ils viendroient pour partager avec eux le ſort de la Bataille. En effet ils ne tardérent pas de paroitre, & campérent en front de Banniére à quelque diſtance des Suiſſes & des Glaronois.

Au reſte les Zuriquois ſurpris de la déclaration, que les Uraniens, & les Underwaldnois leur avoient envoiée, voulurent tenter de les ramener, & de les empêcher de ſe joindre à leurs ennemis. Ils ſçavoient, qu'ils n'avoient pas tous été du ſentiment de combattre en faveur des deux Cantons; & que la pluralité avoit dabord été pour eux; ainſi ils comptoient qu'il leur ſeroit facile de les diſpoſer au moins à garder une exacte neutralité; mais leurs repréſentations, quoique touchantes ne pûrent pas changer l'impreſſion, que le diſcours de *Vernier de Frauen*, qui portoit la Banniére d'Uri, avoit fait ſur les eſprits des Uraniens, & des Underwaldnois. „ Dieu me préſerve, leur dit-il, de

„ porter

„ porter cette Banniére en faveur de ceux, „ qui n'ont jamais voulu ſe ſoumettre en- „ tiérement à la Confédération Helvétique, „ pour combattre contre ceux, qui s'y „ ſont toûjours ſoumis avec docilité. „ Ce peu de paroles gagna entiérement les cœurs, & l'on s'avança vers le camp des Suiſſes & des Glaronois, quoique les Uraniens n'en euſſent pas fort envie auparavant.

Pendant la nuit les Zuriquois poſtérent environ cinq à ſix cens hommes, tirés de Wolrau, de Richtiſchweil, de Wediſchweil, de Horgen & des Balliages libres, ſur une hauteur à côté de Wolrau, affin de prendre les Suiſſes & les Glaronois en flanc, lorſqu'ils les verroient acharnés au Combat ; mais la fuite des Zuriquois les délivra de ce ſoin.

Le deux chefs *Ital de Réding*, & *Joſſe Tſchudi*, n'eurent pas beaucoup de peine à encourager leurs Troupes ; elles étoient ſi animées, qu'elles ne demandoient, qu'à combattre, & elles s'y préparérent avec un ardeur, qui étoit un préſage aſſûré de la victoire. Les Uraniens, & les Underwaldnois voiant, qu'il falloit en venir au mains, ceſſérent de diſſuader la Bataille. Ils ſe rangérent de bonne grace du côté des Suiſſes, & des Glaronois, & tout étoit diſpoſé à l'attaque, lorſqu'il vint un bruit ſourd, que les Zuriquois ſe retiroient du côté de leur Capitale,

tale, ce qui parut incroïable, vû leur grande ſupériorité & l'envie, qu'ils avoient toûjours témoignée d'en venir à une action décisive. D'autres crûrent, que c'étoit une ruſe, par laquelle ils vouloient attirer les deux Cantons dans un endroit, où ils pourroient les combattre avec plus d'avantage, & cette opinion, qui avoit le plus d'apparence, fit que les Généraux allérent bride en main, afin de ne pas ſacrifier l'Armée par une fauſſe démarche, & riſquer par la perte d'une Bataille mal conduite, celle de la Patrie, & de leur gloire. Ils envoiérent à la découverte, & apprirent par le retour de leurs gens, qu'en effet les Zuriquois avoient abandonné leur camp, qu'ils s'étoient rembarqués avec précipitation, & qu'ils alloient à force de rames du côté de leur Ville.

On n'a jamais pû découvrir le véritable ſujet de cette fuite, à moins qu'on ne l'ait attribué à une terreur panique, dont on a pluſieurs exemples, même chez les Troupes les mieux diſciplinées, les mieux aguerriés, & les plus accoûmées à vaincre. Les Suiſſes & les Glaronois marchérent à Pfefficon dans la vû de ſe rendre maitres de cette place. Ils rencontrérent en chemin faiſant les Députés de l'endroit, qui venoient ſe rendre aux deux Cantons. Ils dépendoient d'Einſidlen. *Rodolphe de Sax*, qui en étoit Abbé, s'y etoit tranſporté de Rapperſchweil, où il

atten-

attendoit l'iſſuë du combat, après avoir appris la retraite des Zuriquois, qui s'étoient emparé du Château pour en faire leur place d'armes. Ils y avoient mis *Jean Soller* & *Jean Bruner* pour y commander.

Mais l'Abbé les en fit ſortir en y arrivant, dans la penſée, que *Réding* & *Tſchudi* ſeroient plus traitables avec ceux de Pfeffiicon, quand ils ne trouveroient point d'ennemis ni dans le Fort, ni dans le Bourg. Ces deux Capitaines mirent garniſon dans le Château ne croiant pas, qu'il fut de la prudence de l'abandonner à la bonne foi, & à la garde de *Rodolphe de Sax*, & ils allérent occuper le camp, que les Zuriquois avoient quité. Les Uraniens, & les Underwaldnois, qui ſuivoient, entrérent dans le Bourg, & pillérent le pauvre Bourgeois ſans miſéricorde, vengeant par là, l'Abbé du peu de fidélité, que ſes gens lui avoient marquée dans le tems, qu'ils étoient ſous la protection de la Ville de Zurich.

Le lendemain les Cantons s'emparérent des deux Commanderies de Saint Jean, Richtiſchweil, & Wetiſchweil; mais ils les épargnérent à la conſidération de *Hugues* Comte de Montfort, qui en étoit Comandeur. La Garniſon Zuriquoiſe en ſortit; & il fut ſtipulé par convention, que ces deux Commanderies ſeroient dorénavant limitrophe, entre les deux Cantons de Zurich, & de

Schweitz,

Schweitz, ſans qu'aucun pût former aucune prétention, ni ſur l'une, ni ſur l'autre.

Les Lucernois vinrent auſſi au ſecours des deux Cantons, & campérent à Freienbach; d'où ils envoiérent avertir les Suiſſes de leur arrivée. Le lendemain ils pénétrérent plus avant dans le Canton de Zurich, & brulérent quelques maiſons à Horgen, les chefs aiant empêché, que ce Bourg ne fut entiérement réduits en cendres. Les Suiſſes & les Glaronois tirérent du côté de Kilchberg, pendant que les Lucernois, les Uraniens, & les Underwaldnois ſe jettérent le long du Lac en avançant du côté de Zurich; ils ſe ſaiſirent avec le ſecours des Zugois du Balliage libre, mirent le feu à quelques hamaux ſur le Mont Albis, & exigérent de fortes contributions, en obligeant le Païs de leur préter hommage. Les Bernois vinrent joindre les Alliés à Kilchberg, au nombre de dix mille hommes, & d'un autre côté la Nobleſſe de l'Argau avec un Corps conſidérable & un train d'Artillerie proportionné avançoit vers Mellingen pour ſe jetter par Baden dans le Païs Zuriquois, où les Soloriens les venoient joindre. Tant d'Ennemis à la fois épouvantérent Zurich, qui ſe voïoit hors d'état de leur réſiſter. Le Baron de Rarogne s'étoit emparé de l'Elgau, & d'Andelfingen, avoit mis ſous contribution le Comté de Kibourg, & pris la Fortereſſe

tereſſe de Grünenberg, avec le ſecours des Suiſſes, & du Comte *Henri de Werdenberg*. Ainſi les Zuriquois entourés d'ennemis de tous côtés ſans ſçavoir comment s'y prendre pour leur faire face, demandérent enfin un ſauf-conduit affin de pouvoir envoier en ſûreté leurs Députés dans le camp des Alliés pour y traiter de la Paix. Cet article leur aiant été accordé ſans difficulté, ils ſe ſoumirent à la déciſion de qui l'on jugeroit à propos; c'eſt à quoi les Suiſſes & les Glaronois ſouſcrivirent auſſi de bon cœur.

Les Confédérés voiant que tout s'acheminoit à une tranquillité parfaite, & ne voulant pas retarder une affaire de cette conſéquence, propoſérent aux deux parties intereſſées de leur donner leurs griefs par écrit, & leur ſoumiſſion de même, affin qu'ils puſſent travailler à une Traité de Paix; après avoir mûrement examiné & ponderé les raiſons de part, & d'autre.

Ces meſures étant priſes de la ſorte, les Généraux des Alliés s'aſſemblérent ſur le champ, & firent la Paix ſous les conditions, que nous allons rapporter. Dès que les Zuriquois, les Suiſſes & les Glaronois les eurent acceptées; on ordonna au Baron de Rarogne de mettre une bonne garniſon dans Grünenberg; les armées quittérent enſuite la Campagne, & chacun ſe retira chez ſoi.

Articles de la Paix concluë au Camp de Kilchberg le 30. Octobre 1440.

SOus la médiation de *Henri de Bubenberg* Chevalier, *d'Ulrich d'Erlach*, *Rodolphe de Ringoldingen*, *Jean de Mideren*, de Berne. *Pierre Goldschmid* Avoïer, *Ulrich de Hertenstein*, *Vernier Keller*, & *Jean de Wyl*, de Lucerne. *Henri Arnold* ancien Land-Amman, & *Ernest Stick*, d'Uri. *Nicolas d'Einvil* Amman, & *Jean Müller* d'Underwalden sur le Bois. *Jean Mettler* ancien Land-Amman sous le Bois. *Josse Spiler* Amman, & *Ernest Eberhard* de Zug. Il a été convenu des articles suivans : „ Les conquêtes que les „ Suisses & les Glaronois ont faites sur les „ Zuriquois aux environs du Lac de Wahlen, leur resteront sans exception en la „ même qualité, & avec les mêmes prérogatives, dont en joüissoient ces derniers. „ Excepté le Fort de Flums, sur lequel les „ prétentions de l'Evêché de Coire sont reservées, bien entendu néanmoins, que ce „ Fort ne pourra jamais servir aux ennemis „ ni des Suisses, ni des Glaronois. 2o. Les „ Suisses en particulier auront en toute propriété & Jurisdiction les Bourgs & Villages de Pfefficon, de Wolrau, le district „ en deça du Lac de Zurich jusqu'à la Marck „ ou *Provincia ad fines*, & aux autres frontiéres du Canton de Schweitz. 3o. Quant

„ aux

„ aux frais réciproques, dommages, & au-
„ tres ſemblables prétentions, les parties
„ en feront décider ſuivant les Alliances.
„ 4ò. Les Suiſſes & les Glaronois pourront
„ profiter des chemins roïaux dans tout le
„ Canton de Zurich avec une entiére liber-
„ té, en païant néanmoins ſur le même
„ pied qu'auparavant les péages, l'umgelt,
„ & autres droits accoûtumés. Ils pour-
„ ront auſſi ſans aucun empêchement fré-
„ quenter les Foires & les marchés. 5ò. En
„ échange les Suiſſes & leurs Alliés déſar-
„ meront ſur le champ, & ceſſeront d'in-
„ quieter, & de moleſter les Zuriquois.
„ 6ò. Les Suiſſes laiſſent aux Bernois la di-
„ ſpoſition du Balliage libre, & de la For-
„ tereſſe de Grünenberg. 7ò. On reſerve
„ cependant les conventions particuliéres en-
„ tre le Canton de Schweitz, & de Baron
„ de Rarogne à ce ſujet; à moins, que les
„ Suiſſes ne puiſſent diſpoſer le Baron à la
„ reſtitution de ce Fort; au défaut dequoi
„ les Zuriquois pourront le rechercher par
„ la voie du droit. 8ò. Il eſt ſtipulé que les
„ particuliers tant d'un côté que de l'autre
„ ne ſouffrirent pas en leurs biens. 9ò. Les
„ Zuriquois & les Suiſſes ne prétendront
„ plus rien ſur les Commanderies de Wä-
„ diſchweil & Richtiſchweil, & les pré-
„ miers renonceront à la Juriſdiction, qu'ils
„ y avoient. 10ò. Tout ce qui à été pris

„ avant la guerre ſera reſtitué. 11ò. Les
„ monitions ſeront renduës de part & d'au-
„ tre, & on n'y fera plus d'attention. 12ò.
„ Le préſent Traité ne préjudiciera en rien
„ à la Confédération Helvétique. 13ò. On
„ oubliera entiérement toute inimitié; &
„ les Troupes auxiliaires ne pourront être
„ inquiétées par qui que ce ſoit. „

LIVRE SIXIEME.

LES plus ſages Politiques conviennent avec *Herennius Pontius de Samnium*, [aujoud'hui l'Abruze dans le Roïaume de Naples], qu'il ne faut jamais battre ſon ennemi à demi, quand on eſt en état de le bien battre; mais qu'il faut l'humilier, & le mettre hors d'état de pouvoir nuire. Il convient au moins de faire avec lui une Paix ſi avantageuſe, qu'on en faſſe d'un mortel ennemi, un bon ami, & un Allié fidéle. Un certain milieu eſt dangereux dans cette rencontre, parcequ'un ennemi, qui n'eſt vaincu qu'à moitié ou qu'on force à une Paix déſavantageuſe, ne reſpire, que l'occaſion de la vengeance, & le moment de reprendre les armes.

C'eſt ce que le Corps Helvétique éprouva cruellement dans cette Epoque. Les Zuriquois, revenus de leur conſternation,

furent

furent encore plus consternés, quand ils considérent de près la Paix honteuse, qu'on les avoit obligés de faire. Ils n'étoient pas si affoiblis ni si énervés, qu'ils ne pussent encore trouver dans leurs propres forces des ressources pour réparer un mal, que leur seule crainte avoit causé. Les conditions de la Paix leur paroissoient si dures, & si peu capables de rétablir une parfaite union entre les parties offensées, qu'on s'apperçut aisément, que la bonne intelligence ne dureroit pas long-tems. C'étoit une blessure, dont le sang étoit arrêté; mais qui par là même devenoit plus sensible, & plus douloureuse. Leur perte ne leur parut toute entiére, que lorsqu'ils eurent accepté la Paix, qu'ils en eurent connu les suites. Ils avoient pris les armes dans la confiance d'aggrandir leur Etat; mais par le Traité qu'ils venoient de conclure, non seulement ils perdoient l'espérance de s'emparer du Comté de Toggenbourg; mais ils renonçoient à la Combourgeoisie de celui de Sargans, & se voioient arracher Utznach & Windec. Ce qu'il y avoit de plus chagrinant pour eux, c'est qu'on leur enlevoit une bonne partie de leur pais, & que l'on resserroit extrêmement leurs frontieres. Les Zuriquois trouvoient aussi, qu'il y avoit eu un peu trop de partialité du côté des Confédérés, qui à leur sentiment auroient

dû procéder avec plus de modération envèrs des Alliés, & ne point porter les Articles de la Paix à cette dure extrémité. Et comme le chagrin groſſit les objets, ils s'imaginérent que les Confédérés avoient peu de conſidération pour eux dans les Diéttes.

Ces Idées triſtes leur firent naître des réflexions, & des penſées encore plus déſolentes; & ils ne ſe propoſérent rien moins que la ruine entiére du Corps Helvétique. Comme ils ne ſentoient plus rien pour lui, que de la haine, & de l'averſion, ils eurent recours à la Maiſon d'Autriche pour chercher à ſatisfaire tous les ſentimens tumultueux, qui les agitoient; & quoique la Paix de cinquante ans, que les Suiſſes avoient conclüe avec cette Auguſte Maiſon ne fût pas finie, les Zuriquois ſe flattoient néanmoins de pouvoir l'engager à la rompre en leur faveur.

Il eſt certain, que *Loüis* Dauphin de France, *Charles* Duc de Bourgogne, & l'Empereur *Maximilien I.* n'ont pas expoſé le Corps Helvétique à un plus grand danger de ſa perte, que n'auroient fait les Zuriquois, s'ils avoient trouvé autant d'activité dans l'Empereur *Frédéric III.* qu'il y en avoit dans *Rodolphe* d'Habſpourg, ou *Albert I.* ſes glorieux Ancêtres. Mais l'inſenſibilité de ce Prince, & ſa nonchalance, qui le portérent

térent à écrire ſur les murailles des hôtelleries d'Allemagne, après la priſe de Vienne par *Mathias* Roi de Hongrie, que l'oubli des biens, qu'on ne ſçauroit recouvrer, eſt la félicité ſuprême, ſauverent la Suiſſe de ſa deſtruction entiére.

Il paroit cependant, qu'il y avoit beau- 1441
coup plus de mauvaiſe humeur & de mauvaiſe volonté dans la conduite des Zuriquois, que de juſtice & de raiſon, & qu'il y avoit un reſſort ſecret, conduit par un génie atrabilaire, ou ennemi du repos de la République, & du bien de la Patrie. Car les Confédérés, qui ſentoient eux mêmes, qu'il n'y auroit jamais de parfaite concorde à eſpérer dans le Corps Helvétique, tandis qu'un Canton joüiroit du patrimoine de l'autre ſans qu'on pensât à le reſtituer, travaillerent de toutes leurs forces pour que les Barons de Rarogne fiſſent aux Zuriquois, la reſtitution des pais qu'ils avoient conquis ſur eux en la derniére guerre. Il eſt vrai, que ces Seigneurs ſe roidirent d'abord, ne croiant pas, qu'on pût leur ôter, ce que le droit des armes leur avoit donné. Mais les Confédérés appuiérent leurs inſtances, par des raiſons ſi bonnes & ſi convaincantes, que les deux fréres de Rarogne *Pierre* & *Hildebrand*, de même que ceux de Weil conſentirent dans la Diétte de Lucerne, que leurs conquêtes retournaſſent

ſous la domination de l'Etat de Zurich ; ils écrivirent en même tems au Balliage de Kibourg, à ceux de l'Elgau, d'Andolfingen, d'Oſingen, & de Bulach, qu'ils les déchargeoient du ſerment, qu'ils leur avoient prêté, & que par là ils rentreroient ſous l'obéiſſance des Zuriquois. Les Bernois rendirent auſſi à ces derniers le Balliage libre, & la forteresſe de Grüningen ; mais tout cela ne fut pas capable de les contenter. Le Comté de Toggenbourg étoit un envieux morceau qui leur avoit échapé, & qui eſt encore de nos jours le ſujet des troubles de la Suiſſe. Dieu veüille, qu'il ne devienne pas celui d'une ſeconde irruption de Troupes étrangeres, ou celui d'une médiation, telle qu'on a vû à Genéve il n'y a pas encore dix ans.

Rodolphe de Stuſſi, *Michel Graff* Chancelier, & quelques autres des Deux cens de Zurich étoient la ſource de tous les malheurs, qui étoient arrivés à leur Etat. Ces eſprits remuants, & indignes du haut rang, où ils étoient placés, frémiſſoient de rage, de voir, que leur malhereux projet eût ſi mal réüſſi. L'homme ſage les en mépriſoit ; le peuple ſe plaignoit ; leurs ennemis étoient fâchés du mal arrivé à la République, mais ils ſe réjoüiſſoient en ſecret de voir humiliés deux hommes d'une ambition ſi vaſte, & ſi démeſurée. De *Stuſſi*, &

Graff

Graff ne pouvoient désapprouver dans le fond de leur cœur cette opinion, qu'on avoit d'eux; mais comme c'est le propre des hommes vains, & superbes de ne point se laisser flêchir à la vûë des malheurs publics, lorsqu'ils leur reste encore une luëur d'espérance, ils crurent l'avoir trouvée dans l'Idée, qu'ils conçûrent d'interesser la Maison d'Autriche dans la vengeance, qu'ils méditoient de prendre du Corps Helvétique, à qui ils attribuoient la cause de leur mauvais succés. Leur crédit anéanti par la honteuse Paix, qu'ils avoient acceptée, commençoit à revivre par la restitution entiére du Païs conquis, que les Confédérés avoient généreusement procurée; mais cette magnanimité ne toucha ni *de Stuſſi*, ni *Graff*. Leurs ames inquiétes, & peu sensibles aux bienfaits ne cherchoient, qu'à en sanglanter de nouveau la scéne, & à représenter dans la Suisse une funeste tragédie, dont ils furent enfin eux-mêmes les victimes.

C'est le sort ordinaire de ceux, qui sortent des bornes de leur devoir. Un Chef, en qui le Public met sa confiance, lui doit un retour de sûreté; & cette confiance, qu'on a en lui, ne doit point être profanée par des intrigues criminelles. Il doit sacrifier son propre ressentiment au bien des peuples, & ne regarder sa personne, que comme l'instrument du repos, & de la tranquillité de la Patrie.

Pour parvenir à ſatisfaire cette douce vengeance, le Bourguemaitre *de Stuſſi*, & *Graff* firent connoitre au public la douleur, que leur cauſoit le procedé partial des Confédérés à l'égard de l'Etat de Zurich; l'injuſte Paix, qu'ils les avoient forcés de ſigner; les conſéquences terribles, qui en naiſſoient, & le peu d'honneur, & d'avantage, qu'il y auroit pour la République, ſi ce fatal Traité devoit ſubſiſter dans tous ſes articles; ils repréſentérent enfin, que la poſtérité innocente ſe plaindroit avec raiſon d'une conduite ſi blamable & d'une non-chalance que rien ne pouvoit excuſer. Ils ajoutérent pour émouvoir la Bourgeoiſie, que leurs Députés étoient mépriſés dans les Diéttes, que les Confédérés leur parloient avec hauteur, & qu'il n'étoit pas poſſible de ſoutenir tant d'avanies, à moins de renoncer tout à fait à ſa gloire & à ſon honneur.

Pendant que la Bourgeoiſie de Zurich s'abreuvoit de ces diſcours, & que les Emiſſaires du Bourguemaitre, & du Chancelier les aſſaiſonnoient de fiel & de vinaigre; ceux, qu'ils avoient à la Cour de l'Empereur, tenoient un autre langage. Ils y en avoient de toute ſorte d'Etat, & de condition; Eccléſiaſtiques, Laïques. *Guillaume* Marquis de Hochberg, qui étoit Capitaine Général dans la Suabe, fut le plus emploié avec *Thuring de Halweil*. *Frédéric III.* qui

ne

ne demanndoit pas mieux, que la deſtruction du Corps Helvétique, ne voulut pas négliger une occaſion, qui la lui rendoit ſi facile ; & dont il pouvoit venir à bout, pour ainſi parler ſans coup férir. Ce Monarque témoigna, que la propoſition ne lui étoit pas déſagréable, & qu'il en écouteroit volontiers la ſuite.

Tout étoit préparé à Zurich pour fraper le dernier coup. Le Magiſtrat s'étoit pluſieurs fois aſſemblée, & avoit délibéré amplement ſur la maniére d'entreprendre cette affaire. On avoit tellement dépeint l'outrage, que les Suiſſes & les Glaronois avoient fait à la République, & les couleurs noires, dont on s'étoit ſervi, avoient ſi fort obſcurci la raiſon ; & les eſprits, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à atteindre le but, qu'on s'étoit propoſé. On avoit repréſenté différens moiens pour ſe garantir de l'oppreſſion des Confédérés ; mais aucun ne parut plus propre à ce deſſein, que le ſecours de la Maiſon d'Autriche ; quoique les Zuriquois n'euſſent pas lieu de l'eſpérer dans la ſituation, où ils étoient avec elle, aiant envahi ſon Païs, démoli ſes Châteaux, & forcé ſes Sujets à leur prêter hommage. Cette conſidération ne les arrêta point. Leur aveuglement étoit ſi grand, qu'ils aimoient mieux ſe jetter aux pieds de l'Empereur pour implorer ſa clémence, que de chercher

cher à adoucir leur condition après du Corps Helvétique. La prévention fit juger, que c'étoit là l'unique parti à prendre, & la passion empêcha toute autre réflexion. On ne se rappella plus, qu'on étoit actuellement en guerre avec la Maison d'Autriche, qu'on voulut bien regarder, comme l'Ange Tutélaire de la Patrie, en insinuant, que sa domination étoit douce; qu'elle étoit fidéle à garder sa parole; & qu'il falloit ne pas négliger sa protection, & son amitié dans une circonstance où l'on étoit informé de bonne part, que *Frédéric* cherchoit à réünir la Suisse à sa Maison, & que pour cela, il avoit déja sollicité tous les Princes, & tous les Etats de l'Empire.

Rodolphe de Sinsi sçût si bien ménager les esprits, qu'il fit nommer son Collégue le Chevalier *Henri de Schwendi*, & *Michel Graff* pour aller en Ambassade auprès de l'Empereur, qui étoit alors à Saltzbourg, afin de traiter avec ce Prince suivant l'instruction, qu'il leur fit donner. Quant à lui il resta à Zurich, pour cultiver avec ses adhérans, la haine, qu'il inspiroit à la Bourgeoisie contre les Confédérés, & pour gagner ceux, dont il avoit besoin pour son entreprise.

La saine raison ne laissa cependant pas d'avoir ses Partisans dans Zurich. L'homme sage & prévoiant ne pouvoit pas approuver, qu'on s'attachât ainsi à la Maison d'Autriche

pour

pour ſatisfaire une paſſion, dont les malheureuſes ſuites pouvoient devenir également fatales & aux Zuriquois, & aux Confédérés. Ceux dont je parle n'oubliérent rien pour faire ouvrir les yeux ſur ces dangereuſes conſéquences, & pour ſauver la République du péril évident où on l'expoſoit. Mais on régarda ces repréſentations, comme l'effet d'un vain ſcrupule, cauſé par une crainte ſans fondement. Le Chancelier avoit gagné le peuple, qui n'écoutoit plus la voix de la raiſon. Cet homme n'étoit point Zuriquois; il étoit de Stockach dans le Comté de Nellenbourg, Sujet de la Maiſon d'Autriche, par conſéquent plus incliné pour elle, que pour les Suiſſes, dont il n'aimoit pas le Gouvernement; il lui échapoit même de les traiter de Païſans dans les inſinuations, qu'il donnoit contr'eux.

Henri de Schwendi, *Michel Graff*, & les autres Députés de Zurich partirent le deuxiéme de *Février* 1442. pour Saltzbourg, pendant que les Confédérés vivoient dans une parfaite ignorance, de ce qui ſe trâmoit contr'eux, & qu'ils étoient dans la ferme perſuaſion, que la Paix avoit tranquilliſé tous les Cantons. Ils regardoient les Zuriquois comme leurs bons amis, & leurs bons Alliés, ne leur marquant aucune ſenſibilité pour le paſſé, quoiqu'ils euſſent toûjours ſur le cœur le refus, qu'ils avoient fait de traiter 1442

avec

avec Schweitz & Glaris ſelon les Alliances confédérales ; & qu'ils euſſent de la peine à oublier les lettres piquantes, que le Chancelier *Graff* leur avoit écrites en leur nom.

Ce Magiſtrat étranger ménageoit peu les termes ; il avoit ſes vûës ; mais cela n'accommodoit pas le Corps Helvétique, & n'avoit pas fait du bien à l'état de Zurich auprès des Suiſſes, qui en furent ſcandaliſes. *Graff* avoit pouſſé trop loin ſon pouvoir, & la liberté, qu'un Chancelier a de choiſir les termes & les expreſſions. Cette liberté eſt dangereuſe, quand elle ſort des bornes de la modération, & bien ſouvent elle cauſe de vives conteſtations entre les Etats, quand elle s'écarte des régles de la prudence ; l'expérience en eſt une preuve convaincante en Suiſſe, où l'on a vû naître de grands démêlés pour un mot trop dur, ou trop piquant inſeré dans une lettre.

Les Députés avoient plein-pouvoir de traiter avec l'Empereur, & des préſens magnifiques à lui faire. L'embarras des Zuriquois ne conſiſtoit plus, que dans l'appréhenſion de ne pas réüſſir dans leur négotiation avec ce Prince. L'imagination qu'ils avoient de pouvoir faire du mal aux Confédérés étoit leurs délices ; & ſans conſidérer, qu'ils ſe faiſoient à eux-mêmes un tort infini de quelque façon, que la choſe tournât, ils ſe berçoient dans leur propre malheur.

Ils

Ils ordonnérent à leurs Députés de n'épargner ni ſoins, ni peines, ni promeſſes, pour la concluſion d'une Alliance avec *Frédéric*, & de prier ce Monarque de recevoir en don le Comté de Kibourg, qui leur étoit hipotequé, le ſuppliant en même tems de faire eſtimer le dommage, qu'ils avoient fait à la Maiſon d'Autriche dans le Comté de Sargans, & promettant de le réparer de la maniére qui leur ſeroit préſcrite par Sa Majeſté Impériale, à qui ils offrirent encore la reſtitution des Païs, dont ils s'étoient emparés avec les Confédérés ſur la Maiſon d'Autriche.

L'indolence de *Frédéric III.* devoit naturellement céder à des propoſitions ſi avantageuſes; ce Prince étoit à Saltzbourg, & comme il étoit ſur le point d'en partir pour Inſprug, il donna ordre aux Députés de Zurich de s'y rendre pour lui parler. Ces fiers Républicains, qui avoient réſiſté avec ſuccès à toutes les forces de l'Empire, ſe préſentérent comme des ſuppliants devant le Chef d'une Maiſon, dont ils s'étoient aidé à détruire la Domination en Helvétie, & ſe proſternérent aux pieds de ſon Trône, en lui demandant des fers. „ Nous confeſſons, „ Sire! au nom de nos Maîtres, dirent ces „ Ambaſſadeurs par la bouche de *Henri de* „ *Schwendi*, que nous avons manqué en plu- „ ſieurs points contre l'auguſte Maiſon d'Au- „ triche.

» triche. Nous en demandons pardon à
» Vôtre Sacrée Majeſté, & la prions très-
» humblement de n'attribuër ce malheur,
» qu'aux conjonctures des tems où nous nous
» trouvions. L'on nous a envoié ici pour
» témoigner le ſenſible regret que nous en
» avons; pour nous jetter à Vos pieds en
» demandant grace, & mériter par l'aſſû-
» rance de nôtre ſoumiſſion & de nôtre par-
» faite obéiſſance Vôtre protection & Vô-
» tre clémence Impériale. Nous eſpérons,
» que Vôtre Majeſté par un effet de ſa
» bonté ordinaire ne fera point d'attention
» à nos fautes paſſées, mais qu'elle ſe ſou-
» viendra des ſervices, que nos Ancêtres
» ont eu le bonheur de rendre à *Rodol-*
» *phe I.* de glorieuſe mémoire, & du ſang,
» que nous avons répandu à Morgarten
» pour ſoutenir la gloire de Vôtre auguſte
» Maiſon. Nous n'avons rien plus à cœur,
» Sire! que de rentrer dans vos bonnes gra-
» ces; & pour preuve, que nos Maitres
» n'ont pas d'autre intention, nous avons
» ordre de leur part, de céder par préli-
» minaire le Comté de Kibourg à Vôtre
» Majeſté. »

L'Empereur, qui connoiſſoit les motifs, qui faiſoient agir les Zuriquois, & qui ſçavoit, qu'ils ne changeroient pas de ſiſtéme, ne ſe détermina point ſur la propoſition, qu'il venoit d'entendre de leur part; il leur

dit

dit au contraire avec un grand ſang froid, que ſes affaires, & ſur tout ſon Couronnement, qui l'occupoit, ne lui permettoit pas d'entrer actuellement dans aucune diſcuſſion avec eux; que ſon intention cependant étoit qu'ils reſtaſſent à la Cour. Le Conſeil de *Frédéric*, qui étoit compoſé d'une Nobleſſe ennemie du Corps Helvétique, ne laiſſa aucun repos à ce Monarque, & lui fit les plus vives inſtances pour l'engager à conclure avec les Zuriquois le Traité, dont il étoit queſtion, en lui repréſentant, que rien au monde n'étoit plus aiſé que de conquerir un Païs où la diviſion régnoit; qu'au reſte la Suiſſe étoit pauvre & hors d'état de ſoutenir les frais d'une longue guerre; qu'ainſi elle ne réſiſteroit pas long-tems à une Armée auſſi formidable que celle, qu'il pourroit mettre ſur pied, & à laquelle tous les Princes & tous les Etats de l'Empire ſe feroient un plaiſir de joindre leurs Troupes. Si ces raiſons frapérent l'Empereur, on peut dire, que l'animoſité des Zuriquois contre les Confédérés fit encore plus d'effet ſur ſon eſprit; car les Députés avoient eu ſoin de lui dire qu'ils s'attendoient immanquablement à une guerre avec eux dès quils auroient appris la concluſion de cette Alliance; qu'ainſi ils oſoient eſpérer que Sa Majeſté leur fourniroit inceſſamment des Troupes auxiliaires pour les ſoutenir; mais qu'en attendant, ils

ſeroient tous leurs efforts pour ſe bien defendre. Ainſi *Frédéric* étant arrivé à Nüremberg ſigna & approuva le Traité, que ſon Conſeil avoit projetté avec *Henri de Schwendi*, *Michel Graff*, & les autres Députés de Zurich.

Mais *Tſchudi*, non plus que les *Stettler* & *Simler* ne diſent point, que les Zuriquois aient réſervé la Confédération Helvétique, comme l'aſſûre *Lauffer*, dans le ſens, que les Suiſſes l'entendoient; car ſi cela étoit, l'Alliance avec la Maiſon d'Autriche n'auroit pas pû exciter la guerre, qui eſt ſurvenuë, parce qu'elle n'auroit nullement empêché l'activité des Alliances Confédérales, qui en ce cas n'auroient rien ſouffert. *Lauffer* ſe récrie néanmoins ſur la démarche de ſes Compatriotes, & n'approuve pas cette Alliance des Zuriquois avec la Maiſon d'Autriche; la raiſon qu'il en apporte „ c'eſt qu'on „ leur avoit reſtitué la plus grande partie „ de leur Païs à la Conférence d'Einſidlen en „ 1441. „ Un grand homme de Berne des premiéres familles de ce Canton, faiſant le parallele de cette guerre avec celle de 1712. dit ces paroles: „ La Suiſſe a-t-elle été plus „ unie avant l'année 1712., que depuis ce „ tems là? les guerres de Zurich de 1440. „ juſqu'à 1447.; celles entre Fribourg & „ Berne; celles de 1529. 1531. 1656. & „ d'autres prouvent que non. L'intérêt „ particulier, la différence des Religions, la

„ haine

„ haine outrée des Miniſtres reſpectifs, &
„ le zéle bigot du peuple ſont la ſource
„ ordinaire de nôtre déſunion; on doit en-
„ core l'attribuer à la différence des Gou-
„ vernemens & aux Alliances qu'on fait en
„ dépit les uns des autres, plûtôt qu'à la
„ réſtitution d'un Païs, que les deux Can-
„ tons ont pris pour les dédommager des
„ frais d'une guerre, qui leur fut intentée
„ par leurs autres Alliés contre l'équité & la
„ parole donnée. Equivalant bien mince à
„ proportion, de ce qu'ils avoient été ob-
„ ligés de ſacrifier, & de païer précédam-
„ ment aux mêmes Cantons, puiſqu'ils n'en
„ retirent, qu'une libre communication. „

Il eſt bien vrai, que les guerres, dont on vient de parler, ſont une preuve manifeſte de la déſunion, qui régnoit entre les Suiſſes de ces tems là. Mais elles ne prouvent pas, qu'on ait gardé le Païs du vaincu. Pfefficon ne changea, que de protection, & reſta à ſon Maitre l'Abbé d'Einſidlen. Les deux Commanderies, qui appartenoient à l'Ordre de Malthe, furent deſtinées à ſervir de limites entre les deux Cantons de Zurich, & de Schweitz, mais l'Ordre n'en perdit point la propriété. On ne vit point alors Zurich forcé d'abandonner ſon Patrimoine, ſous le prétexte du dédommagement des frais de la guerre, puiſqu'on le lui rendit par l'arrêt de la Conférence d'Einſid-

len, & que les Bernois reſtituérent Grüningen & le Frei-Amt, ou Balliage libre. La communication, qui eſt ordinairement occupée par le plus fort, ou par le prémier, qui ſe met en Campagne, n'eſt pas, ce ſemble un titre ſuffiſant pour garder pour ſoi le Païs conquis en 1712. Il étoit ſans doute permis aux deux Cantons de ſe faire rembourſer les frais de cette guerre de 1712. par réciprocité de celle de 1656. Il paroit, qu'on auroit dû le faire argent pour argent, & s'en tenir là. C'étoit le point de la réunion que l'on doit chercher, les Traités qui ont ſuivis ne devant rien ſignifier dans un Païs, où ils ſont nuiſibles. Il ne doit point y avoir de différens intérêts dans le Corps Helvétique; il faut que la conſervation de la concorde, & de la liberté, ſoit le ſeul mobile qui le faſſe agir: Tout autre interêt doit être banni de la Suiſſe. Dans le Siécle, où nous ſommes, la différence des Réligions ne doit pas être un obſtacle à l'union politique. Si en matiére de croiance l'on ne ſe trouve pas d'accord, tant pis pour celui qui aura mal crû; la mort éclaircira toutes les difficultés.

Quoiqu'il en ſoit; les Zuriquois charmés de leur négotiation retournérent chez eux, où ils furent gratieuſement reçûs. D'un autre côté les Confédérés eurent différens avis de cette démarche des Députés de Zurich.

La

La droiture & la ſincérité qui faiſoit leur caractére, ne leur permit pas d'ajouter foi à une choſe auſſi injurieuſe à leurs Alliés, & qui leur paroiſſoit d'ailleurs impoſſible dans les conjonctures d'une Paix acceptée, & ſignée. Ils voulurent cependant en être éclaircis ; & ils en trouvérent bientôt l'occaſion par l'Aſſemblée du Corps Helvétique, qui devoit ſolemniſer l'Alliance confédérale. Ils ſe propoſérent de s'expliquer naïvement avec les Zuriquois, & de ne leur point cacher les diſcours déſavantageux, qui ſe tenoient ſur leur compte, afin de les engager à dire la vérité.

La Diétte fut indiquée à Baden au commencement de *Mai*, dans la perſuaſion où l'on étoit que l'Etat de Zurich ne manqueroit pas d'y envoier ſes Députés, comme cela arriva en effet. La prémiére choſe que l'on fit dans cette ſéance, fut de mettre ſur le tapis la négotiation de Nüremberg, que les Députés de Zurich déſavoüérent hardiment, diſant, que leur voiage à la Cour de l'Empereur n'avoit eu pour objet, que la confirmation de leurs Régales, & des Emphitéoſes, qu'ils étoient obligés de recevoir d'un Empereur à l'autre. Cette réponſe aiant tranquilliſé les Confédérés, on procéda à la ſolemniſation de la Confédération Helvétique, que les Députés de Zurich promirent au nom de leurs Maitres d'obſerver en tous ſes points.

Sur la fauſſe inſinuation des Zuriquois, les Cantons de Berne, de Lucerne, de Schweitz, d'Underwalden, de Zug, de Glaris, & la Ville de Soleure, convinrent d'envoier leurs Députés à l'Empereur pour en obtenir la confirmation de leurs franchiſes. Ce Prince étoit alors à Aix-la-Chapelle, où il ſe fit couronner le dix-ſeptiéme *Juin* par *Thierri* Archevêque de Cologne; & le même jour il fit réduire par écrit l'Alliance, qu'il avoit faite à Nüremberg avec les Zuriquois.

Frédéric III. dès ſon avénement à l'Empire avoit dabord témoigné par l'avis de ſon Conſeil, les ſentimens déſavantageux qu'il entretenoit dans ſon cœur contre le Corps Helvétique. L'année précédante il avoit déja envoié ſes Emiſſaires dans l'Argau pour tâcher de lui rendre favorables les Habitans de ces contrées, & les diſpoſer à une révolution, s'il étoit poſſible. Il y eût à ce ſujet, entre ceux de l'Argau, pluſieurs Conférences à Rheinfelden & à Surſée pour délibérer ſur une matiére, qui méritoit bien d'être examinée de près.

Les Cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, d'Underwalden, de Zug, & la Ville de Soleure s'aſſemblérent auſſi dans ce même deſſein à Zoffingen, où ſe trouvérent les Ambaſſadeurs de l'Empereur, & de la Maiſon d'Autriche; ceux des Villes de l'Argau

gau avec une nombreuſe Nobleſſe; & entr'autres *Jaques de Ruſſec*, qui demanda aux Confédérés la reſtitution de la Province au nom de l'Empereur comme Duc d'Autriche. Mais les Suiſſes ne voulurent pas en entendre parler, parcequ'ils ne trouvoient pas la choſe faiſable. C'eſt ce qui engagea *Frédéric*, lors de ſon Couronnement, à faire connoitre aux Electeurs le déſir, qu'il avoit de réünir l'Argovie à ſa Couronne Ducale. Voici le diſcours qu'il leur tint à ce ſujet: „ Comme je ne me ſuis pas chargé de l'Empire par un eſprit d'ambition; „ mais uniquement par un amour ſincére „ pour les peuples, qui me ſont confiés, „ j'eſpére, que les Electeurs me ſoulageront „ dans ce pénible emploi, & qu'ils m'aideront à en ſupporter le fardeau, non ſeulement par leurs ſages Conſeils, mais encore par leur activité. D'autant plus, „ qu'ils ne peuvent ignorer, que du tems „ de l'Empereur *Sigiſmond*, de glorieuſe mémoire, la Maiſon d'Autriche a beaucoup „ ſouffert par l'injuſtice de ſes ennemis, „ qu'ainſi il convient de la rétablir dans ſon „ prémier état de ſplendeur, puiſque l'épée, „ & le ſceptre ont été remis entre ſes mains „ pour réparer les torts, qui lui ſont arrivés, & qu'il eſt du devoir des Etats de „ l'Empire de ſoutenir ſon Chef dans tout „ ce, qui regarde le Corps Germanique en „ général, & en particulier. „

Les Confédérés virent bien à Francfort, à quoi ils devoient s'en tenir à l'égard de l'Empereur. Ce Prince leur refuſa la confirmation de leur liberté, & de leurs franchiſes dans la crainte, que cette confirmation ne fut préjudiciable à ſes prétentions ſur l'Argau & l'Ergau. Il dit néanmoins aux Députés: „ Que s'ils vouloient lui re-
„ ſtituer les Provinces, dont ils s'étoient
„ emparé ſur la Maiſon d'Autriche, il leur
„ confirmeroit les franchiſes, que ſes Pré-
„ déceſſeurs leur avoient accordées, à moins
„ dequoi il ne convenoit pas à un Prince
„ de cette Maiſon de rien faire, qui pût
„ tourner à ſon préjudice. „ Les Députés répondirent à cela: „ Qu'ils n'avoient au-
„ cun Ordre de leurs Seigneurs & Supé-
„ rieurs de convenir d'aucune reſtitution;
„ que les Païs, dont parloit ſa Majeſté, leur
„ avoient été donnés par l'Empereur *Sigiſ-*
„ *mond*, & le Concile de Conſtance; que ce
„ Monarque les leur avoit enſuite hipote-
„ qués pour une ſomme conſidérable, &
„ que d'ailleurs c'étoit un dédommagement
„ des frais d'une guerre, à laquelle on les
„ avoit forces en les menaçant de l'excom-
„ munication & du Ban de l'Empire; qu'au
„ reſte *Frédéric d'Autriche* avoit conſenti par
„ un Traité formel, que ces Provinces leur
„ reſtaſſent; & qu'ainſi il ne leur ſembloit
„ pas, qu'on pût les obliger à rendre un

Païs,

„ Païs, qui leur appartenoit par des raiſons „ ſi invincibles, & par des titres, qui, ſe- „ lon eux, ne ſuffroient aucune contradi- „ ction; ce qui leur faiſoit eſpérer que Sa „ Majeſté Impériale ne feroit plus aucune „ difficulté d'appointer leur très-juſte & très- „ humble requête. „ *Frédéric* leur dit: „ Qu'il y penſeroit, & que comme il ſe „ diſpoſoit à partir pour Zurich, ils pour- „ roient y venir eux-mêmes pour appren- „ dre ſa derniére réſolution. „

Les Députés virent bien, qu'il n'y avoit plus rien à faire, & que l'Empereur ne leur ſeroit pas plus favorable à Zurich, qu'il l'étoit à Francfort; où ils eurent des avis certains de l'Alliance, que ce Prince avoit faite avec les Zuriquois.

Le Marquis de Hochberg ne contribua pas peu à ce refus, de même que le Bourguemaitre *de Stuſſi* & le Chancelier *Graff*, qui ſe trouvoient alors à la Cour Impériale. L'Empereur confirma à la Ville de Soleure ſes franchiſes à Francfort, & au Canton d'Uri à Zurich, parceque ces deux Etats ne participoient point à l'Argau, ni à l'Ergau.

Les Députés de Berne, de Lucerne, de Schweitz, d'Underwalden, de Zug, & de Glaris rapportérent à leurs Seigneurs le peu de ſuccés, qu'avoit eu leur commiſſion auprès de l'Empereur, & ce qu'ils avoient appris de l'Alliance de ce Monarque avec l'E-

tat de Zurich. Ceux de cette Ville y arrivérent auſſi le même jour vint-quatriéme *Août* 1442. *Jaques de Truckses* vint avec les Députés de Zurich pour faire ſigner & ſcéler l'inſtrument, qui avoit été dreſſé à Aix-la-Chapelle entre *Frédéric III.* & la République. La plus grande partie des habitans en marqua une joïe ſenſible, les plus ſages en jettérent des larmes, & dirent ouvertement, qu'on avoit mis le loup dans la bergerie, & qu'on livroit par cette Alliance les Confédérés leurs fréres au plus grand ennemi de la Patrie. Ces diſcours libres marquoient encore un Trait de l'ancienne Liberté Helvétique, qui diſparoiſſoit peu à peu dans le prémier Canton de la Suiſſe. Mais les Auteurs en furent réprimandés; & peu s'en fallut, qu'il ne leur en coutât les biens & la vie.

Guillaume de Grünenberg, & *Thuring de Halweil*, qui avoient été envoiés dans l'Argau, demandérent encore une fois aux Suiſſes ce Pais au nom de l'Empereur en ces termes: „ Ou vous avés uni ce Pais à l'Em-
„ pire, ou vous l'avés pris pour vous? ſi
„ vous l'avés uni à l'Empire, il appartient
„ de droit à l'Empereur, comme en étant
„ le Chef; ſi vous l'avés pris pour vous,
„ vous avés commis une injuſtice contre la
„ Paix de cinquante áns, qui vous oblige
„ de le rendre„. Il étoit aiſé aux Confédéres

fédérés de faire une réponſe catégorique aux deux Ambaſſadeurs de *Frédéric*; mais comme il ne leur convenoit pas de s'avancer dans cette circonſtance preſſante & critique, ils dirent uniment, „ que puiſque la „ propoſition étoit d'une importance à mé„ riter toutes leurs réflexions, ils ne pou„ voient pas y répartir, qu'après une déli„ bération générale avec tous les Cantons; „ que pour cela ils indiqueroient au plûtôt „ une Diétte à Lucerne; après laquelle ils „ ſe déclareroient à l'égard de Sa Majeſté „ Impériale.

La Criſe dangereuſe, où ſe trouvoit le Corps Helvétique, lui fit prendre le ſage parti de ne rien précipiter ſuivant cette maxime de Céſar: *Feſtina lentè.* En effet un Jeune Prince, dont les inclinations n'étoient pas encore développées, mais qui témoignoit aſſez ce, qu'il penſoit dans cette occaſion pour faire craindre aux Suiſſes une cruelle révolution dans leur Pais; un Monarque puiſſamment ſollicité par les Ennemis de la Nation, qui donnoit des preuves de ſon peu d'inclination pour eux; & le prémier de leurs Cantons, qui s'étoit détaché de l'Alliance Confédérale pour en faire une perpétuelle avec une Maiſon, qui ne reſpiroit que leur deſtruction, étoient autant de motifs, qui les engageoient à penſer ſérieuſement, à ce qu'ils alloient faire.

Les

Les Députés de Berne, de Lucerne, d'Uri, de Schweitz, d'Underwalden, de Zug, & de Glaris vinrent en diligence à Lucerne pour conſidérer attentivement leur ſituation préſante dans toutes ſes circonſtances. Après une longue diſſertation, & bien des raiſonnemens, on crut ne pouvoir mieux faire, que d'inviter les Zuriquois à une Diétte, affin de leur tenir les propos convenables; de les faire expliquer tout naturellement ſur le deſſein de cette nouvelle Alliance avec la Maiſon d'Autriche; & de leur en faire connoitre l'abus, & la triſte conſéquence; bien entendu que ſuivant la réponſe, qu'ils feroient, ils prendroient une réſolution, qui convint au Corps Helvétique, & au déſir, qu'il avoit de ſe conſerver contre les forces de l'Empereur, & de l'Empire.

On indiqua à ce ſujet la journée à Lucerne pour le dixiéme *Septembre*, & l'on écrivit une lettre d'invitation à l'Etat de Zurich, en lui marquant les raiſons, pour leſquelles il étoit à propos que leurs Députés ſe trouvaſſent à la Diétte, affin qu'ils ne pûſſent pas prétexter cauſe d'ignorance. Le parti, qu'on prenoit, étoit ſans doute le plus ſage, dans les circonſtances préſentes; cependant les Politiques accuſent les cinq Cantons d'avoir trop flatté les Zuriquois au lieu de leur avoir parlé raiſon dans le tems de leurs prémiers démêlés avec les Suiſſes & les Glaronois,

nois, & de les obliger alors à ſe ſoumettre à la déciſion qu'exigeoient les Alliances, ſans ſouffrir aucun délai. C'eſt ce, qui rendit l'Etat de Zurich ſi opiniâtre, dans ſes prétentions, & dans le refus de la liberté du Commerce envers les deux Cantons, d'autant plus qu'il eſpéroit toûjours, que les cinq autres ne ſe déclaréroient jamais contre lui. Il faut avoüer en effet, qu'il eſt dangereux entre bons amis, & Confédérés de ne pas ſe parler avec une certaine ouverture de cœur, d'avoir des ménagemens hors de ſaiſon, & de vouloir uſer de complaiſance dans un tems où elle ne peut manquer de devenir nuiſible au bien de la Patrie. Les Suiſſes firent une triſte expérience de tout cela; il eſt à ſouhaiter, qu'on ne retombe plus dans une faute de cette nature.

Le dixiéme de *Septembre* les Députés de tous les Cantons de même que ceux de Zurich arrivérent à Lucerne. Après le ſalut ordinaire on ouvrit la ſéance en demandant aux Députés de Zurich, comment leur Etat l'entendoit avec l'Alliance, qu'il avoit faite avec *Frédéric Troiſiéme?* Ils répondirent: „ Que leurs Maîtres n'avoient rien fait, que „ de conforme à leur honneur & à leur „ conſcience ſans qu'il en réſultât aucun pré„ judice pour la Confédération Helvétique, „ qui comme plus ancienne, étoit fidélement „ réſervée dans la nouvelle Alliance. Ils

„ ajoû-

„ ajoutérent qu'ils s'étoient alliés avec la „ Maiſon d'Autriche, parceque leur Com- „ merce ſouffroit en Allemagne depuis la „ guerre de Sargans, qui n'étant point en- „ core aſſoupie, ſe trouvoit abſolument ter- „ minée par ce Traité avec l'Empereur *Fré- „ déric*, qui mettoit leurs marchandiſes en „ ſûreté, & donnoit à leurs Marchands un „ entier pouvoir de commercer dans les „ Terres d'Empire. „

Les Confédérés peu ſatisfaits de cette réponſe remarquérent bien, que les Zuriquois ne leur parloient pas avec confiance, & que leur Alliance avec l'Empereur contenoit des articles ſecrets qu'on ne vouloit pas manifeſter. Il étoit en effet tout évident, que le Commerce n'étoit pas une raiſon ſuffiſante pour engager les Zuriquois à faire une Alliance perpétuelle avec la Maiſon d'Autriche ſans l'avis des autres Cantons, qui en ce cas auroient emploié leurs bons offices pour tranquilliſer leurs Co-Alliés ſur ce ſujet. Ainſi affin de développer le miſtére les Députés partirent ſur le champ pour Zurich. Ceux de Schweitz & de Glaris reſtérent à Baden en attendant le retour des Députés de Berne, de Lucerne, d'Uri, d'Underwalden, & de Zug.

L'Etat de Zurich ne fit aucune difficulté de produire l'Original de l'Alliance; mais il ne voulut

voulut pas permettre aux Députés d'en prendre une Copie. On leur accorda la liberté de lire & relire, tant qu'il leur plairoit ; & ce fut là tout. Il eſt viſible, que les Zuriquois ne cherchoient par là qu'à endormir l'ancien Traité pour autant de tems qu'il conviendroit à leurs interêts ; auſſi les Confédérés s'en apperçûrent-ils fort bien ; & affin qu'il ne leur reſtât aucun ſoupçon touchant le nouveau Traité, les Députés des Cantons voulurent ſçavoir s'il étoit vrai, que les Zuriquois euſſent abandonné à l'Empereur leur part des Païs conquis. Pour éclaircir le fait, ils priérent le Magiſtrat d'ordonner aux Députés de Zurich d'aller avec eux dans l'Argau & l'Ergau affin de maintenir les Habitans de ces deux Provinces dans l'obéiſſançe des Suiſſes. Les Zuriquois y donnérent volontiers les mains dans le deſſein de toûjours mieux cacher leur jeu.

Cependant les Emiſſaires de l'Empereur, & ceux qui conſervoient l'ancienne inclination pour la Maiſon d'Autriche répandoient dans le Public ; que pour éviter une ſanglante guerre, il falloit reſtituer ce Païs à l'Empereur, ſous la condition néanmoins, que les Suiſſes y auroient une liberté entiére, comme dans les leurs propres. Ils ajoûtoient à cela que pour maintenir chacun dans ſes droits il étoit à propos & même néceſſaire de faire une Alliance offenſive & défenſive

défensive entre les Suisses, la Suabe, & l'Alsace, & c'étoit là le vrai moien de détruire totalement la Confédération Helvétique.

Ce qu'il y eut de plus dangereux en cette occasion, fut que les deux Villes de Baden & de Bremgarten se laissérent aller aux persuasions des Autrichiens, & se déclarérent ouvertement pour eux. On leur représentoit : „ Que l'Empereur étoit leur „ Compatriote ; qu'il conservoit pour son „ Païs natal toute la tendresse & toute l'in„ clination imaginable, ne cherchant pas „ mieux que de pouvoir lui continuer les „ mêmes faveurs & les mêmes bienfaits, „ dont ses glorieux Ancêtres lui avoient „ donné des preuves si autentiques. Que „ *Frédéric* n'ignoroit pas, que la seule né„ cessité les avoit soumis aux Suisses, vû „ que son Cousin le Duc d'Autriche avoit „ eu le malheur de ne pouvoir pas leur „ donner du secours ; que puisque le Ciel „ leur faisoit naître une heureuse occasion „ de réparer le passé, & de rentrer sous la „ Domination de leurs anciens légitimes „ Maîtres, ils devoient d'autant moins la „ négliger, que ce seroit peut-être la seule „ qui se présenteroit. Qu'à la vérité la Ré„ publique se glorifioit d'être libre, mais „ que cette liberté ne passoit pas jusqu'aux „ sujets, qui bien loin de s'en ressentir, se „ trouvoient la plûpart du tems plus acca-

„ blés

„ blés & plus inquietés que ſous le Deſpo-
„ tiſme. Que les Républiques d'Athénes,
„ & de Sparte, qui avoient gémi ſous l'A-
„ réopage, étoient pour eux un exemple
„ bien frapant de cette vérité. Que d'ail-
„ leurs, il n'y avoit, que de brillantes for-
„ tunes à faire ſous la puiſſante Maiſon d'Au-
„ trîche, au lieu, que la République ne
„ pouvoit leur offrir, qu'une vie oiſive,
„ & indigne de l'homme de mérite, qui ne
„ pouvoit jamais y être récompenſé; qu'en-
„ fin ils étoient trop prudens & trop éclai-
„ rés pour ne pas prendre dans cette ren-
„ contre le parti, qui convenoit à des gens,
„ qui avoient gouté les douceurs de la Mo-
„ narchie, & qui pouvoient ſe les procu-
„ rer tout de nouveau en rentrant ſous la
„ Domination, qui les avoit rendus ſi heu-
„ reux. „

Pour obvier aux mauvaiſes impreſſions qu'auroient pû faire ces inſinuations captieuſes, les Suiſſes ſe hâtérent d'envoier leurs Députés dans les Païs, que la Maiſon d'Autrîche cherchoit à leur ravir; & de faire repréſenter au peuple: „ Que le Gouverne-
„ ment Républicain étoit pour lui une ſour-
„ ce de repos & de tranquillité, parceque
„ l'égalité qui y régnoit, ne donnoit aucun
„ avantage au grand ſur le petit; au lieu,
„ que dans le Monarchique, tout dépen-
„ doit de la volonté d'un ſeul homme,

„ qui bien ſouvent accablé par les grandes
„ affaires, n'avoit pas le tems de diſtinguer
„ ceux, qui méritoient ſa protection d'avec
„ ceux, qui s'en étoient rendus indignes;
„ que le changement de Maître dans une
„ Monarchie ne faiſoit pas toûjours la feli-
„ cité des peuples, puiſqu'il arrive très-ſou-
„ vent, que le Succeſſeur d'un Prince n'a
„ mi les mêmes qualités, ni le même cara-
„ ctére, que celui, qui l'a precédé; ce qui
„ n'eſt pas à craindre dans une République,
„ où les Loix ſont obſervées exactement
„ par la multitude de ceux, qui ont in-
„ terêt de les faire fleurir, comme étant le
„ ſoutien du Gouvernement Ariſtocratique.
„ De plus on leur fit obſerver, que les
„ Républiques ſe contentent de leur diſtrict,
„ & n'emploient leurs Sujets, qu'à la dé-
„ fenſe des limites de leurs propres biens,
„ tandis qu'au contraire les Monarques ſa-
„ crifient le ſang & la vie des leurs à s'em-
„ parer du Païs de leurs voiſins; que ve-
„ ritablement les fortunes dans une Répu-
„ blique n'étoient pas ſi conſidérables, mais
„ qu'elles étoient plus de durée, ſans être
„ ſujettes au changement comme dans un
„ Roïaume, où la chûte eſt bien plus ter-
„ rible, & où la rapidité du bonheur en
„ rend la privation plus ſenſible. On leur fit
„ comprendre encore, qu'une vie douce ac-
„ compagne le Républicain juſqu'au tom-
beau;

„ beau ; qu'il laiſſe la même fortune à ſes En-
„ fans, qui ſans être riches, ne laiſſent pas
„ d'être heureux dans une douce médiocri-
„ té, où ils n'envient ni les ruſes ni le
„ fracas de la Cour. Vous l'avés éprouvé,
„ Argaviens ! ajoutérent les Députés. La
„ tranquillité, dont vous joüiſſez depuis
„ vint-ſept ans, que vous vivés ſous la
„ domination des Suiſſes, ne vous permet
„ pas de regréter le peſant fardeau du Com-
„ mandement Monarchique.

Après qu'on ſe fut donné tous ces mouvemens de part & d'autre pour gagner le cœur des Argaviens, les Députés voulant ſçavoir ſurquoi ils pouvoient compter dans cette Province, entreprirent, pour ôter toute eſpérance aux Emiſſaires d'Autriche, de faire déclarer les Villes de l'Argau, à qui elles prétendoient obéir dorénavant.

Ils commencérent par celle de Zoffinguen, qui comme aiant été la plus favoriſée des Bernois, devoit auſſi être naturellement la plus reconnoiſſante, & ſervir d'exemple aux autres. Affin que la cérémonie fut plus ſolemnelle, & plus impoſante. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur s'y trouvérent avec ceux des Suiſſes. De la part de *Frédéric III.* étoient *Thuring de Halweil*, *Guillaume de Grünenberg*, *Herman d'Offenbourg*, & *Guillaume de Hochberg*, avec deux Conſeillers Auliques, ſçavoir *Henri de*

Lüpffen Grand-Commandeur de l'Ordre Teutonique en Suabe, & *Jean de Ruſſeck*. Du côté des Suiſſes, outre les Ambaſſadeurs de Bâle, de Fribourg, & de Soleure, qui ne ſont pas nommés, non plus que pluſieurs autres. Il y eut de la part de Berne l'Avoïer *de Hoffmeiſter*, *Rodolphe de Ringoltingen*, *Ulric d'Erlach*, *Jean Thormann*, *Henri de Bubenberg*, & *Jean de Milenen*. Ces Seigneurs firent des deux côtés tout leur poſſible pour faire déclarer la Ville de Zoffinguen en leur faveur. Les Suiſſes aiant demandé en pleine Aſſemblée au Magiſtrat & au Peuple „ laquelle des deux Domina-„ tions leur étoit la plus agréable, ou l'Au-„ trichienne, ou l'Helvétique? L'Avoier *Martin* au nom de la Bourgeoiſie prit la parole, & dit: „ Que non ſeulement ils „ chériſſoient les Confédérés; mais encore „ qu'ils étoient réſolus dorénavant de ſacri-„ fier hardiment pour leur ſervice leurs „ biens, leur ſang, & leurs vies: qu'ils „ étoient très-ſatisfaits de la Domination de „ leurs Gratieux Seigneurs de la Ville de „ Berne, à qui ils étoient determinés de „ conſerver une fidélité inviolable.

Autant que cette naïve déclaration des Zoffingois fit de peine aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui ne s'y attendoient pas, autant ceux des Suiſſes & ſur tout les Bernois en furent-ils charmés; ces derniers leur firent

rent ſur cela de ſincéres remercimens en les aſſûrant de leur protection, même contre la Maiſon d'Autriche. Comme les autres Villes de l'Argau avoient tenu une Conférence à Sur pour délibérer ſur le parti, qu'elles avoient à prendre dans ces conjonctures délicates, elles ſuivirent l'exemple de Zoffingen, & répondirent ſur le même ton. C'en fut aſſez pour convaincre les Autrichiens que l'Empereur ne viendroit pas aiſément à bout de ſoumettre les Argoviens à ſon obéiſſance; vû que l'ancien attachement à la Maiſon d'Autriche paroiſſoit entiérement éteint dans ce Païs là.

Pendant qu'on s'intriguoit ainſi, *Frédéric* avoit achevé ſes affaires à Francfort au ſujet du nouveau ſchiſme, que la nomination d'*Amedée* de Savoie au Pontificat avoit cauſé dans l'Egliſe, & il étoit convenu avec les Princes d'Allemagne : „ Qu'il falloit „ convoquer indubitablement un autre Con„ cile, & que pour régler le tems & le „ lieu de ſa convocation, on envoieroit des „ Députés aux Peres de Bâle, & au Pape „ *Eugene*; qu'enfin juſqu'à ce tems là les „ Allemans demeureroient dans la neutrali„ té. „ Les Députés de Bâle ſe plaignirent, prétendant, que ce n'étoit point obſerver la neutralité, que de parler d'envoier des Députés au Pape *Eugene*, à l'excluſion du Pape *Felix*: mais l'Empereur les appaiſa,

en leur promettant, qu'on ne feroit rien ſans avoir mûrement examiné toutes choſes. Après cette réponſe ils partirent pour Bâle, où ils arrivérent le prémier de *Septembre*, & où ils firent aux Peres du Concile un fidéle rapport de tout ce qui s'étoit paſſé à Francfort. Les Peres en furent ſenſiblement mortifiés, parcequ'ils s'étoient flattés, que les Princes ſe déclaréroient en leur faveur, & qu'ils ſuivroient leurs ſentimens. L'Empereur avoit nommé l'Evêque *Silveſtre*, *Thomas Haſelbach*, & quelques autres pour ſes Ambaſſadeurs à Bâle, affin d'y rendre compte aux Peres du réſultat de l'Aſſemblée de Francfort, pendant qu'il ſe mettroit en voiage pour Zurich. Ce Prince ſuivit les bords du Rhin, s'arrêta quelques jours à Fribourg en Briſgau, & monta par le Marquiſat à côte de Bâle, où pluſieurs Cardinaux allérent au devant de lui le quatorze de *Septembre*, pour le prier d'entrer dans la Ville; mais il le refuſa, en leur diſant, qu'il ſuffiſoit, qu'ils écoutaſſent ſes Ambaſſadeurs. *Frédéric* vint le même jour à Rheinfeld, & le lendemain à Waltzhut, où il apprit, que les Ambaſſadeurs Zuriquois, & ceux des Suiſſes travailloient de Concert pour gagner l'affection des Peuples de l'Argau; & comme l'Etat de Zurich lui avoit cédé ſes prétentions ſur ces contrées, le Trait, dont je parle, aigrit extrêmement l'Empereur.

On

On lui dépeignit ce Canton avec des couleurs très-noires ; on le lui fit enviſager comme un Païs, d'où la bonne foi étoit abſolument bannie, & où l'on ne faiſoit point de difficulté de manquer aux ſermens les plus inviolables & aux Traités les plus ſolemnels. Ces Peuples étant toûjours prêts à ſe réünir avec les Suiſſes auſſi facilement, qu'il s'en étoient ſeparés.

Frédéric ſurpris de ce portrait dèsavantageux, fit avertir la même nuit ceux de Zurich de lui envoier ſans dèlai leurs Députés à Waltzhut, où il les attendoit ; ils y arrivérent en effet le lendemain au ſoir ; & le Prince leur fit les plus ſanglans reproches ſur leur conduite artificieuſe, qu'il traita de fourberie manifeſte. Les Députés allarmés de ce diſcours „ conjurérent Sa Ma-
„ jeſté Impériale de ne point ajouter foi
„ aux bruits désavantageux, qu'on faiſoit
„ courir contre leurs Maîtres, qui certaine-
„ ment étoient toûjours diſpoſés au péril
„ même de leurs vies d'accomplir fidéle-
„ ment le Traité, qu'ils avoient eu l'hon-
„ neur de conclure avec elle. Ils avoüé-
„ rent, qu'à la verité les Députés Zuri-
„ quois s'étoient rencontrés dans l'Argau
„ avec ceux des Suiſſes, mais que tout ce
„ manége n'étoit qu'une adreſſe préméditée
„ pour ôter à ceux-ci toutes ſortes de ſoup-
„ çons à l'égard d'un Traité, dont ils ig-

„ noroient actuellement le précis. „ Après cette explication ils priérent l'Empereur de preſſer ſon Entrée dans Zurich, affin de connoître par lui-même, ce qui en étoit.

Ce Prince promit de la faire le dix-neuviéme *Septembre*; & déclara poſitivement aux Députés, qu'il recevroit le ſerment de la Bourgeoiſie en préſence de toute ſa Cour. Il ſeroit difficile d'exprimer la joïe & les jubilations du peuple Zuriquois à la nouvelle de l'arrivée de l'Empereur dans leur Ville; Les cris de *Vive Autriche* retentirent de toute part; jamais on ne vit un changement ſi prompt. Le même Prince qu'on regardoit peu de tems auparavant comme l'Ennemi juré, & le deſtructeur de la Patrie, étoit conſidéré dans ce moment, comme ſon Protecteur & ſon Libérateur.

Tout le monde cependant n'avoit pas les mêmes ſentimens; beaucoup d'honnêtes gens même dans la Magiſtrature déſaprouvoient cette vaine démonſtration de joïe, parce qu'ils trouvoient, que le peuple la pouſſoit trop loin contre l'intention de ſes Maîtres. On en vint juſqu'à crier hautement dans les ruës: „ Qu'on étoit à pré-
„ ſent en état de ſe venger des outrages ré-
„ çûs de la part des Suiſſes & des Glaronois,
„ & que le puiſſant Protecteur de Zurich
„ les obligeroit bientôt à reſtituer Pfefficon. „

Quelques particuliers de ces deux Cantons,

tons, qui ſe trouvérent préſens à tous ces cris, en aviſérent dabord leurs Seigneurs; & ceux de Schweitz indiquérent ſur le champ une Diétte à Zug pour le vint-cinquiéme *Septembre*, ſans y inviter le Canton de Zurich.

Frédéric III. fit ſon entrée dans cette Ville le jour qu'il avoit marqué, & jamais on ne vit tant de pompe & de magnificence. Il y entra en Maitre, accompagné de mille chevaux, & de trente-ſix chariots d'équipage. L'affluence du peuple fut ſi grande, qu'on avoit de la peine à paſſer dans les ruës; & lorſque l'Empereur arriva avec ſon Cortége, on fut obligé de prendre ſes meſures pour ne pas être écraſé; ce qui fit dire à quelques Suiſſes, qui ſe rencontrérent dans cet embarras: *Eh bien, ces gentillatres ne finiront-ils jamais?* Paroles, que les Auteurs Zuriquois regardérent dèslors comme un contre-poid au Traité, qui s'étoit fait avec la Maiſon d'Autriche. Le Clergé ſéculier & Régulier alla au devant de l'Empereur portant les Reliques des Saints. Le Sénat, les Abbaies ou Confréries, & tout ce, qu'il y avoit dans Zurich de beau, de ſomptueux, & de conſidérable fut produit dans cette Journée pour faire honneur à un Prince, qui à l'ombre de ce Triomphe portoit dans Zurich la douleur & le repentir, comme la ſuite l'á fait voir.

Le quatriéme jour après cette Entrée les Zuriquois prêtérent le ſerment de fidélité & d'obéiſſance à *Frédéric* comme Empereur ; enſuite en qualité de Duc d'Autriche, il ſolemniſa la nouvelle Alliance en ſon Nom, en celui de ſon Frère *Albert*, & de *Sigiſmond* Duc d'Autriche effectif. Le ſerment fut reciproquement prêté. Le Marquis *de Hochberg*, *Thuring de Halweil*, & *Guillaume de Grünenberg* le prêtérent au Nom des Ducs abſens.

Le lendemain l'Empereur s'embarqua pour Rapperſchweil, ſuivi de trois cens bâteaux; ce qui avoit aſſés l'air d'une flotte. Il reçut l'hommage des Habitans ; & les perſuada de le lui prêter comme étant Duc d'Autriche ; à quoi ils eurent d'abord de la peine à conſentir, parceque le Concile de Conſtance les avoit ſouſtraits à cette Domination pour les unir à l'Empire ; néanmoins la bonne grace de *Frédéric* ; & les mouvemens particuliers, qu'on ſe donna, firent revivre cet ancien Sang Autrichien, & ils ſe rendirent à la volonté de l'Empereur. Il ne fut pas ſi aiſé de les engager à une Alliance avec Zurich, parce qu'ils ne la croioient pas compatible avec celle des Zuriquois & des Cantons Suiſſes ; mais tous les obſtacles furent bientôt levés par l'Etat de Zurich, qui trouvant ſon avantage dans l'Alliance avec Rapperſchweil, fit des promeſſes

ſes ſi magnifiques, & des offres ſi obligeantes, que ceux, qui étoient le plus oppoſés à ce Traité, y donnérent enfin les mains, & ſe laiſſérent vaincre par les apparences d'un avenir incertain, qui ébloüit la plûpart des hommes, & qui en fait autant de dupes.

Tout aiant ainſi réüſſi au gré de l'Empereur, il s'en retourna à Zurich, pendant que les Cantons s'aſſembloient à Zug, où il fut queſtion des meſures, qu'on devoit prendre dans cette ſituation extraordinaire de la Suiſſe. L'on convint dabord de ne point envoier d'Ambaſſade à l'Empereur pour ſolliciter de nouveau la confirmation des anciennes franchiſes; le parti que l'on prit fut d'engager les Uraniens à faire cette démarche, parceque n'aiant point participé à la conquête de l'Argau, on ne doutoit pas, qu'ils ne fuſſent favorablement écoutés: les Cantons devoient ſe conduire ſuivant ce qui arriveroit à cet égard. En ſecond lieu, on propoſa, ſi on laiſſeroit tranquillement paſſer l'Empereur au travers des Païs conquis, au cas qu'il lui en prit envie. La concluſion fut pour l'affirmative, eu égard au peu de monde qui l'accompagnoit, & qui n'étoit pas un objet à faire craindre une invaſion outre que les Députés attribuoient les menaces de l'Empereur à ſon jeune âge, & à ſon Conſeil, plûtôt, qu'à un véritable deſſein de nuire au Corps Helvétique.

La

La raiſon politique d'un autre côté étoit, que puiſque l'on n'avoit rien à appréhender de la part du Monarque, il falloit lui rendre tous les honneurs, dont on étoit capable, affin de convaincre l'Univers, que les Suiſſes ne manquoient ni de confiance, ni de reſpect pour le Chef de l'Empire. Il fut ordonné cependant, que l'on uſeroit d'une grande vigilance dans le Païs pour prévenir, & empécher le déſordre, qui arrive ordinairement au paſſage des Troupes, quelques diſciplinées qu'elles ſoient.

En troiſiéme lieu, comme il eſt quelques fois à propos d'avoir un peu de défiance, & qu'indépendamment de la jeuneſſe de l'Empereur; on n'étoit pas à l'abri des mauvais conſeils, qu'on pourroit lui donner, & qu'il pourroit lui même entreprendre quelque choſe d'extraordinaire, à quoi l'on ne s'attendoit pas; parce qu'enfin les Zuriquois paroiſſoient ſe détacher peu à peu de la Confédération Helvétique, il fut unanimement conclû & arrêté de ſerrer de plus en plus les nœuds de l'Alliance, & de ſe promettre à tout événement un ſecours mutuel contre tous ceux, qui entreprendroient de les moleſter, ou d'envahir les Païs de l'Argau & de l'Ergau, qu'ils trouvérent à propos de ſe garantir de nouveau, en jurant de n'entendre à aucune Paix ſans le conſentement de tous les Confédérés. Enfin il ſe promirent,

qu'en

qu'en cas, qu'un ou pluſieurs Cantons vinſſent à bout de faire confirmer leurs franchiſes, ils le feroient unîment & ſimplement ſans ſouffrir aucune condition de la part de l'Empereur. C'eſt ainſi, que les ſept Cantons, par une ſage prévoiance, ſe mirent en état de ſoutenir vigoureuſement les Ennemis, s'ils venoient à les troubler dans la joüiſſance de leur liberté, ou à les inquiéter dans la tranquille poſſeſſion de leurs biens & de leur Souveraineté.

Le vint-neuf de *Septembre*, jour de Saint Michel, l'Empereur partit de Zurich pour Winterthour. Cette Ville, qui n'en eſt, qu'à quatre lieües, avoit été unie à l'Empire par le Concile de Conſtance; mais comme il avoit diſpoſé les eſprits à lui prêter hommage, en qualité de Empereur, & en qualité de Duc d'Autriche, il y fit aiſément conſentir le peuple, & le Magiſtrat, qui comme ceux de Rapperſchweil firent Alliance avec les Zuriquois. Par là cet Etat ſe fortifioit de jour en jour, & ſe mettoit dans une ſituation à pouvoir entreprendre une nouvelle guerre avec plus de confiance que jamais. *Frédéric* alla viſiter le Château de Kibourg, qui eſt tout près de Winterthour, & retourna le même jour en cette Ville.

Juſques là ce Prince avoit fait merveille: Sa déciſion à la Diétte de Francfort au ſujet de ſchiſme paroiſſoit ſurpaſſer ſon âge:

Sa

Sa fermeté dans ſon paſſage proche de Bâle, où il ne ſe laiſſa point ſéduire par les Cardinaux, qui voulurent l'engager à entrer dans cette Ville, marquoit une conſtance, qui le fit admirer. L'Alliance avec les Zuriquois, par laquelle il avoit trouvé le moien de diviſer la Suiſſe, le faiſoit regarder, comme un grand politique; & en réüniſſant à la Maiſon d'Autriche ces Villes, qui l'avoient abandonnée, il faiſoit eſpérer à tout le monde, qu'il ſurpaſſeroit ſes Ancêtres par un glorieux Régne, & que la Maiſon d'Autriche recouvreroit en Suiſſe ſa prémiére ſplendeur.

Mais on remarqua à ſon départ de Winterthour, que tout ce qu'il avoit fait, ne devoit être attribué qu'à un pur effet du hazard, ou que comme ſon Conſeil n'étoit plus écouté, il n'étoit pas en état de réſiſter à ſon indolence naturelle. Il envoia une partie de ſes Troupes, & de ſes équipages à Conſtance; ce qui fit croire à tout le monde, qu'il avoit deſſein de s'en retourner en Allemagne, & qu'il abandonnoit ſes prétentions ſur la Suiſſe; & en effet le peu de Troupes, qu'il garda avec lui ne permettoit pas d'augurer autre choſe.

Frédéric tourna néanmoins ſur ſa gauche, & vint à Baden dans l'Ergau. Le lendemain il ſe rendit à Königsfelden pour y viſiter le tombeau de ſes Ancêtres; délà il paſſa à Brugg.

Brugg, & voulut voir Arau, Zoffingen & les autres Villes de l'Argovie. Tout ce voiage ſe fit ſans qu'il cauſât à perſonne aucune appréhenſion du deſſein, qu'on avoit raiſon de ſoupçonner après la ſéparation des Zuriquois du Corps Helvétique. D'Arau il alla à Soleure, & enſuite à Berne, où il fut reçû magnifiquement, & où on lui fit un préſent convenable au Chef de l'Empire.

Ce Prince partit enſuite pour Fribourg, où il s'arrêta une dizaine des jours. Les Fribourgeois charmés de poſſéder dans leur Ville un Prince de la Maiſon d'Autriche en la perſonne d'un Empereur Romain, lui firent tout l'accueil poſſible en Feſtins, en Bals, en Comédies, & autres Fêtes propres à amuſer la Cour Impériale. *Frédéric* leur confirma leur priviléges & franchiſes de la meilleure grace du monde; & les Fribourgeois, outre qu'ils le défraiérent avec toute ſa ſuite, lui donnérent par reconnoiſſance un préſent de la valeur de trois mille, cinq cens, cinquante-un florins d'Empire, qui joints à deux mille, cent & dix gouldes, qui furent les frais de ſon ſéjour, faiſoient une ſomme très-conſidérable dans un tems, où on n'avoit pas encore enſeigné l'art de tirer l'or des pierres; & c'eſt une preuve convaincante que les Suiſſes n'étoient pas ſi pauvres alors, comme le prétendent quelques Auteurs étrangers.

Les

Les Cantons de Berne, de Lucerne, de Schweitz, d'Underwalden, de Zug, & de Glaris envoiérent leurs Députés à Fribourg auprès de l'Empereur, pour lui demander la confirmation de leurs franchiſes & de leur liberté. *Stettler* le jeune dit, que *Frédéric* l'accorda à la Ville de Berne par une diſtinction, que lui mérita l'ancienneté de ſon immatriculation au nombre des Villes d'Empire; mais *Lauffer* & *Tſchudi* combattent cette opinion. La raiſon qu'en apporte le prémier c'eſt, qu'il n'y a pas apparence, que l'Empereur ait voulu accorder cette faveur aux Bernois après avoir proteſté, qu'il n'en feroit jamais rien, tandis que les Cantons ne lui reſtitueroient pas ce qu'ils avoient enlevé à la Maiſon d'Autriche; & puiſque Berne occupoit la plus grande partie de l'Argovie, eſt-il croiable que *Frédéric* eût voulu faire une diſtinction ſi contraire à la déclaration qu'il avoit faite? D'ailleurs les Auteurs Allemans diſent, que *Rodolphe d'Erlach* porta la parole au nom des ſix Cantons à Conſtance, où l'Empereur les renvoia, comme l'aſſûre *Tſchudi*, pour y apprendre ſa derniére réſolution au ſujet de leur demande. Ce dernier dit même, que les inſtantes priéres des Députés, & la promeſſe, qu'ils firent de lui être conſtamment fidéles & obéiſſans, ne pûrent faire aucune impreſſion ſur l'eſprit du Monarque, qui ſe contenta de leur dire en peu

peu de mots: „ Qu'il prétendoit avant tou-
„ tes choſes, qu'on lui reſtituât ſon Patrimoi-
„ ne, ou qu'ils paruſſent par devant le
„ Collége Electoral pour entendre ſa déci-
„ ſion là deſſus. „ Les Députés firent une deuxiéme inſtance, par laquelle ils n'obtinrent autre choſe, qu'un ajournement à Conſtance, où l'Empereur ſe propoſa de faire venir quelques Princes d'Empire pour être préſens à l'audiance, qu'il leur donneroit.

De Fribourg il paſſa à Lauſanne, & à Genéve, pour ſe rendre enſuite à Beſançon, où il eut une entrevûë avec le Duc de Bourgogne; & prenant ſa route par Montbelliard, il arriva enfin à Bâle, où il fit ſon entrée avec beaucoup de pompe, & de magnificence le onziéme de *Novembre* jour de Saint Martin. Il étoit entre le Cardinal d'Arles, & le Patriarche d'Aquilée Evêque de Trente, qui étoit auſſi Cardinal, & Parent du Roi de Pologne. Les autres Cardinaux marchoient devant. Le Duc de Brunſwick, le Comte de Genéve, & quelques autres Seigneurs avec tous les Prélats ſuivoient l'Empereur. On le conduiſit ainſi à l'Egliſe Cathédrale, où aiant fait ſa priére, il donna audiance. Le lendemain il fut viſité par les Cardinaux, & par les Membres du Concile, à qui il fit un aſſez long diſcours pour leur faire connoître, que ſon intention étoit de rendre une

juſtice exacte, & de maintenir par tout l'Autorité de l'Egliſe. Le jour d'après il rendit une viſite au Pape *Félix*, avec peu de ſuite, & ſans lui rendre les honneurs dû au Souverain Pontife. Ce fut ſur le ſoir, qu'il entra tête nüe dans la Maiſon de *Félix*, & s'arrêta dans la ſale avec ceux, qui l'accompagnoient. *Félix* informé de ſon arrivée ſortit de ſa chambre, & vint au devant de lui avec ſes neuf Cardinaux, precédé de la Croix. Il étoit vêtu d'une grande robe de pourpre, doublée d'une peau blanche. L'Empereur l'aborda avec un grand reſpect, & un Evêque prit la parole pour excuſer Sa Majeſté Impériale, de ce, qu'elle ne lui rendoit pas les honneurs, qui étoient dûs à un Souverain Pontife; ce qu'elle ne faiſoit, ajouta-t-il, que pour faciliter la paix de l'Egliſe, à laquelle elle l'exhortoit de contribuer, en répondant aux bons deſſeins du Prince. Cet Evêque en parlant au Pape, affecta de ne point ſe ſervir du terme de Sainteté, ou de Béatitude, n'emploiant que celui de bonté. *Félix* cependant répondit en Pape, remercia l'Empereur de ſa viſite; & après un entretient aſſez long, l'Empereur retourna chez lui, & partit de Bâle le lendemain.

Cette conduite de *Frédéric* ne fut pas généralement approuvée; bien des gens prétendent, qu'il alla à Bâle ſans neceſſité, & unique-

uniquement par un eſprit de legéreté & de jeuneſſe. En effet, le peu de choſes, qu'il y fit ne méritoit pas ſa préſence. Son voiage au travers de la Suiſſe & de la Bourgogne ne fut pas non plus exempt de critique. Un Prince, qui menaçoit de détruire un païs, auquel il paroiſſoit s'abandonner en y paſſant preſque ſans ſuite; ſa chûte à Bâle, où ſa préſence n'étoit pas néceſſaire, & ſa viſite à *Félix*, firent juger, que toutes ſes démarches n'étoient pas extrêmement compaſſées.

Dèſqu'il fut arrivé à Conſtance, il écrivit aux ſix Cantons de ſe rendre auprès de lui, comme ils en étoient convenus à Fribourg; ceux-ci lui aiant témoigné, qu'à moins d'avoir un ſauf-conduit de ſa part, ils ne croioient pas pouvoir entreprendre ce voiage en ſûreté, Sa Majeſté Impériale leur en accorda un ſans difficulté. Les Députés arrivérent à Conſtance le vint-ſeptiéme *Novembre*, le même jour, que l'Empereur étoit parti pour aller recevoir l'hommage de la Ville d'Uberlingen; le lendemain à ſon retour il donna audiance aux Députés Suiſſes, en préſence de pluſieurs Princes, Comtes & Evêques. *Rodolphe d'Erlach* porta la parole, en remontrant très-humblement à Sa Majeſté Impériale, „Que c'étoit la „troiſiéme fois, qu'ils avoient l'honneur de „paroître devant Elle, pour obtenir la

„ confirmation de leurs franchiſes, & de „ leur liberté, ſur le même pied, que Ses „ Glorieux Prédéceſſeurs la leur avoient „ accordée; qu'ils promettoient auſſi à Sa „ Majeſté comme au Chef de l'Empire la „ fidélité, & l'obéiſſance, qu'ils lui devoient; „ eſpérant de ſa part une réponſe gracieuſe „ & conforme à leurs bons deſirs„ L'Empereur aiant pris ſur cela l'avis de ſon Conſeil, leur fit répondre par l'Evêque de Brixen, „ Qu'il ne ſe détermineroit jamais à „ enteriner leur requête juſqu'à ce, qu'ils „ euſſent reſtitué à la Maiſon d'Autriche les „ païs, qui lui appartenoient, & dont ils „ étoient en poſſeſſion. Qu'au reſte, s'ils „ s'aquitoient de ce devoir, il leur donné- „ roit en toute occaſion des marques de „ Sa protection & de Sa bienveillance. „

Après quelques momens de réflexion les Députés lui parlérent en ces termes: „ Nous „ n'avons, Sire! aucun pouvoir de nos „ Seigneurs & Supérieurs de répondre à Vô- „ tre Majeſté ſur la demande, qu'elle nous „ fait par préliminaire; les ordres qu'on „ nous a donnés ne regardent que la con- „ firmation de nos franchiſes & de nôtre „ liberté de la même maniére que l'Empe- „ reur *Albert* Vôtre Prédéceſſeur & Prince „ de Vôtre Auguſte Maiſon nous l'a accor- „ dée. „ Toutes ces repréſentations n'aiant abouti à rien; les Députés ſe retirérent, & *Frédéric* partit de ſon côté pour le Tirol.

Ulric de Hochenkling, Ballif & Juge criminel pour l'Empereur dans la Turgovie, avoit mis le Comté de Sargans au ban de l'Empire à l'inſtigation des Zuriquois, le jour qui préceda l'arrivée des Députés Suiſſes à Conſtance; & par cet acte de vigueur on n'avoit pas lieu d'eſpérer une longue tranquillité dans la Suiſſe. On étoit trop éclairé pour donner dans le piége, dont ſe ſervoit l'Evêque de Brixen en conſeillant aux Députés des Cantons de ſoumettre leur différend avec la Maiſon d'Autriche à la déciſion de quelques Princes d'Empire, ou à celle de l'Electeur Palatin, auquel, il diſoit, qu'elle étoit uniquement dûë. *Bullinger* ne réfléchit pas, quand il fait un crime aux Députés des ſix Cantons, d'avoir oſé répondre au Prélat „ qu'ils ne pouvoient entrer „ dans aucune diſcuſſion, ſans un ordre „ poſitif de leurs Maitres, & que quand „ même l'Empereur ne leur confirmeroit „ pas leurs franchiſes, & leur liberté, ils „ ne laiſſeroient pas d'uſer de leurs droits, „ & de faire pendre les voleurs, & les ſcelerats. „

Les Suiſſes n'ont pas été en Corps aux victoires de Morgarten, de Laupen, de Sempach, & de Näfels; ainſi, l'abſence des Zuriquois, ne devoit pas faire appréhender aux autres Cantons d'en venir ſans eux, aux mains avec l'Ennemi, qu'ils avoient ſi ſou-

vent vaincu. Si *Bullinger* avoit fait cette conſidération, il auroit regardé la vivacité de la réponſe des Députés, comme un ancien uſage des Suiſſes de ce tems là, qui avoient coûtume de mettre le marché à la main à quiconque refuſoit de vivre en Paix avec eux; & il s'en ſeroit convaincu par l'exemple de ſes Compatriotes, qui ont fait lever deux fois le ſiége de leur Ville ſans être ſecouru par le Corps entier des Helvétiens. Outre que les Suiſſes ne devoient pas préſumer, que l'Empereur voulut venger l'injure faite au Duc d'Autriche, puiſque ces deux faits devoient être ſéparés en cette occaſion. L'un, qui étoit la confirmation des franchiſes, & de la liberté du Corps Helvétique, dépendoit de la Couronne Impériale, comme un devoir de Politeſſe, & de conſidération, que les Suiſſes témoignoient à chaque Empereur à ſon avénement à l'Empire, pour captiver ſes bonnes graces; & non comme un devoir de ſoumiſſion ſi abſolu, qu'ils euſſent beſoin de cette confirmation, pour exercer leurs droits, & les franchiſes, dont ils étoient en poſſeſſion depuis plus d'un Siécle. Ce n'étoit dans le fond, qu'une ſimple formalité, & une marque de reſpect, qui ceſſa bientôt, quand les Suiſſes s'apperçûrent, qu'elle leur devenoit incommode, & qu'elle ne leur cauſoit, que des altercations avec les Empereurs. Le ſecond fait, regardoit

regardoit les prétentions de la Maiſon d'Autriche, ſur les Païs, dont l'Empereur *Sigiſmond*, & le Concile de Conſtance les avoient obligés de s'emparer ; & que *Frédéric* Duc d'Autriche leur avoit abandonnés ; & comme les Suiſſes étoient remplis de cette bonne foi Helvétique, que les Nations étrangéres leur reprochent encore aujourd'hui, ils croioient, qu'un Traité ſolemnellement conclû, étoit indiſſoluble, & qu'il n'y avoit point de Chambre de réünion, qui pût y contrevenir ; c'eſt pour cela, que les Députés lâchérent les paroles, qui ont ſcandaliſé la délicateſſe de *Bullinger*.

Les Zuriquois aiant témoigné à l'Empereur avant ſon départ pour Inſprug, qu'ils appréhendoient le reſſentiment des Cantons, pendant ſon abſence. Ce Prince ordonna à *Jaques Trucſés* Intendant de la Suabe, au Marquis de Hochberg Seigneur de Rötelen Intendant de l'Alſace, à *Guillaume*, & à *Herman de Grünenberg* Chevaliers, de veiller ſoigneuſement ſur les interêts de la Ville de Zurich ; & nomma *Thuring de Halweil* Capitaine Général de ce Canton, en cas que les Suiſſes vouluſſent entreprendre quelque choſe, pendant, qu'il ſeroit en Allemagne.

Lorſque *Frédéric* fut à Saint Gal, il fit aux Appenzellois les plus preſſantes ſollicitations pour les engager à abandonner le parti des Suiſſes, & à entrer dans l'Alliance

de Zurich, de Kibourg, de Winterthour, de Rapperſchweil, & d'autres Villes, qui s'y étoient jointes; leur faiſant à ce ſujet des promeſſes magnifiques, & uſant même de ſon autorité Impériale, à laquelle il prétendoit, qu'ils ſe ſoumiſſent. Ce Prince ſçavoit, que l'Alliance des Appenzellois avec les Suiſſes, ne leur étoit pas extrêmement avantageuſe, que leurs droitures n'y étoient pas conſidérables, & que néanmoins ils étoient obligés de mettre toutes leurs forces en Campagne à leurs frais, quand les Suiſſes en avoient beſoin, tandis que ſuivant l'Alliance ceux-ci ne leur fourniſſoient que cinq cens hommes en pareil cas; encore falloit-il païer ces Troupes auxiliaires de leurs propres deniers.

Les Appenzellois bien loin de ſe laiſſer ſéduire, déclarérent franchement à Sa Majeſté Impériale: „ Que leur honneur ne leur „ permettoit pas de renoncer à l'Alliance des „ Suiſſes, à moins qu'on ne leur fit con„ ſter, qu'ils pouvoient le faire avec juſti„ ce ſans lézer leur vertus „. L'Empereur n'aiant pû les gagner, ordonna à ſes Intendans de pourſuivre cette affaire contre les Appenzellois, & nomma l'Evêque d'Augſpourg pour en être le Juge.

En attendant le Marquis de Hochberg reçût au nom de la Maiſon d'Autriche l'hommage du Comté de Kibourg, après que les Zuri-

Zuriquois eurent délivré les habitans du ſerment, qu'ils leur avoient prêté ; en échange le Marquis remit aux Zuriquois l'hipotéque ſur Windec. Telle eſt la ſituation critique, où ſe trouvoit la Suiſſe ſur la fin de 1442. *Frédéric III.* la tenoit dans une déſunion, qui lui ſeroit devenüe fatale, ſi ce Prince avoit eu autant d'ardeur à pourſuivre ſon deſſein, qu'il en avoit eu à le former. Mais ſon indolence, & ſon amour exceſſif pour le repos laiſſérent couver ſous la cendre le feu de la guerre pendant tout l'hiver de l'année ſuivante ; on remarqua 1443
néanmoins dans cet intervalle, que le Printems pourroit le faire éclater avec violence.

Les Zuriquois prirent des Troupes à leur ſolde ; ils arborérent la croix rouge à l'imitation de ceux de Rapperſchweil ; tirérent des lignes, & firent des retranchemens le long de leurs frontiéres, ſur tout au Mont Hirtzel du côté de Zug, où ils pouſſérent les lignes, juſqu'à la riviére de Sil à deux lieuës avant dans le païs. Les Garniſons de Zurich & de Rapperſchweil inſultoient aux Suiſſes, qui alloient au marchés dans ces deux Villes, & en avoient même jettés quelques uns dans le Lac à la vûë des Bourgeois de l'un & de l'autre endroit, ſans que perſonne y mit ordre : on s'en faiſoit au contraire un divertiſſement en leur diſant, que ce n'étoit là qu'un pré-

lude de ce, qui ſe verroit au printems; qu'alors on iroit les trouver chez eux pour y danſer au tour du feu, qui embrazeroit leurs maiſons.

Les Suiſſes, qui connoiſſoient le ſtile de ces Soldats Allemans, & dont les menaces n'avoient fait mourir perſonne, ne s'en firent de peine qu'autant, que ce mauvais traitement chagrinoit ceux, qui en avoient été les victimes; mais comme on avoit ſouffert quelques incendies dans le Canton de Zug, & qu'on accuſoit les Soldats de ces deux Garniſons d'en être les auteurs, ceux de Schweitz envoiérent des Troupes à Pfefficon & autres lieux ſur la frontiére. Les Zugois firent des lignes de leur côté, afin de ſe mettre hors d'inſulte; ainſi cet hiver ſe paſſa à garder des retranchemens de part & d'autre. L'Union Helvétique, qui étoit auparavant le rempart de la Suiſſe, aiant fait place à la diſcorde, il n'y eut plus ni redoutes ni retranchemens, qui puſſent la mettre en ſûreté. Les Zuriquois voiant, que la choſe devenoit ſerieuſe, & que tout ſe préparoit à leur faire ſentir, qu'on ne s'inquietoit pas fort de leurs préparatifs, ni de leurs menaces, commencérent eux mêmes à s'inquieter. Ils ne trouvérent plus dans la perſonne du Bourguemaître de *Stuſſi* la même capacité pour le commandement; & comme la confiance, qu'on avoit eüe en lui diminuoit inſenſible-

ment

ment ; ils demandérent au Marquis de Rötelen, qui s'étoit rendu à Zurich, un Capitaine, qui pût ſe mettre à leur tête. Ceux de Rapperſchweil en firent de même, & dirent au Marquis, qu'ils n'étoient pas en ſûreté contre les Suiſſes & les Glaronois ; & que leurs Gens n'oſoient plus aller en liberté dans leurs païs. *Hochberg* leur promit un Capitaine, & les aſſûra d'un prompt ſecours.

D'un autre côté *Jaques de Truchſés de Waltbourg* preſſa les Appenzellois de ſe ſoumettre à l'Evêque d'Augſpourg au ſujet de l'Alliance, comme l'avoit ordonné l'Empereur ; mais ils répondirent à cet Intendant ſur le même ton, qu'ils avoient parlé à l'Empereur lui-même ſans vouloir accepter la médiation du Prélat, vû que les difficultés, qui provenoient de l'Alliance Helvétique, ne devoient pas être terminées hors de la Suiſſe.

Au milieu de tous ces troubles les Suiſſes n'étoient pas tranquilles non plus ; un triſte avenir ſe préſentoit à leurs yeux, & les accabloit. D'un côté l'Empereur les inquiétoit, & de l'autre leurs Compatriotes & leurs Alliés les Zuriquois, ſans parler de la deſtruction de la Patrie, qui leur paroiſſoit prèſque inévitable. Ce qui augmentoit leur inquiétude, étoit la réſolution, qu'ils avoient formé de défendre leur liberté juſqu'au dernier homme, ce qui ne pouvoit vrai ſemblable-

blablement ſe faire, que par un terrible carnage, & par l'effuſion de la plus grande partie du ſang Helvétien. Dans cette idée accablante, ils ne voulurent rien précipiter. La voie de la repréſentation leur aiant paru la plus ſûre & la plus convenable, ils aſſemblérent une Diétte à Benkenried, où il fut réſolu de faire encore une tentative auprès de l'Etat de Zurich pour le porter à renoncer à l'Alliance avec l'Empereur. On en fit de même à la Diétte de Lucerne, d'où les Députés de cette Ville avec ceux d'Uri, d'Underwalden & de Zug partirent pour exécuter leur commiſſion. Schweitz & Glaris n'envoiérent perſonne de leur côté à Zurich, dans la perſuaſion où ils étoient, que leur Ambaſſade n'y ſeroit pas vûë de bon œil.

Les Députés de Lucerne furent *Pierre de Litishofen*, & *Antoine Rus*; ceux d'Uri étoient le Landamman *Arnold*, & le jeune *Büller*; d'Underwalden, l'Amman *Müller*; de Zug, les Ammans *Spiler*, & *Fleckli*. Ces Seigneurs apportérent aux Zuriquois les raiſons les plus plauſibles pour les détacher de cette funeſte Alliance, qui menaçoit la Suiſſe d'une entiére combuſtion; mais les Zuriquois inflexibles ſe contentérent de répondre: „ Que ſi les Confédérés avoient conſervé „ fidélement l'ancienne amitié confédérale, „ ils ſe condamneroient eux-mêmes d'avoir „ contracté de nouveaux engagemens. Mais

„ que

„ que cette bonne harmonie ne ſubſiſtant „ plus, ils s'étoient vus forcés de s'allier avec „ le Duc d'Autriche, à qui ils reſteroient in- „ violablement attachés, puiſque la Confé- „ dération Helvétique leur donnoit la li- „ berté de former ces ſortes d'Alliances avec „ qui ils jugeoient à propos; qu'au reſte „ ils ne ſouffriroient jamais, que les Confé- „ dérés, ni perſonne au monde leur impo- „ sât la Loi. „

Les Zuriquois ne pouvoient pas ſe conſoler de la perte de Pfefficon, & de quelques autres places, qu'ils avoient cédés aux Suiſſes par la derniére Paix; ils ſe flattoient auſſi, qu'en recommençant la guerre, ils pourroient étendre leurs limites juſques dans le Gaſtren, dans la Turgovie, & dans le Comté de Toggenbourg, qui leur tenoit le plus au cœur. C'eſt ce qui les rendoit ſi fiers, & qui leur inſpiroit tant d'éloignement pour la Paix; d'autant plus qu'ils comptoient de parvenir à leur but par le ſecours des forces de l'Empire. Les Bernois voiant cette obſtination crurent devoir agir de concert avec Lucerne & Soleure dans l'eſpérance, que leur Ambaſſade ſeroit plus heureuſe & plus reſpectée, vû qu'ils avoient une Alliance particuliére avec les Zuriquois, & qu'ils étoient d'un grand poid pour le parti en faveur duquel ils ſe déclareroient.

Leurs

Leurs Députés tâchérent de faire comprendre à l'Etat de Zurich les malheurs inévitables & les dangereuſes ſuites de ce Traité avec la Maiſon d'Autriche: „ Que „ c'étoit agir ouvertement contre l'Amitié „ Confédérale, que de faire des lignes, de „ les faire garder, & de donner des preuves ſi évidentes d'inimitié & de défiance envers des anciens Alliés; que la Maiſon „ d'Autriche en s'alliant avec lui bien loin „ d'avoir eu en vûë le bien & le profit de „ l'Etat, n'avoit cherché au contraire qu'à „ détruire le Corps Helvétique tant en général qu'en particulier. Qu'en bons politiques ils devoient bien s'appercevoir, „ que l'Empereur marchoit ſur les traces „ du Roi de Macedoine, dont ils étoit une „ fidéle copie; que comme *Philippe* avoit „ déſuni les Grecs pour les ſubjuguer, *Frédéric* déſuniſſoit de même les Suiſſes pour „ les mettre ſous le joug; que le prémier „ avoit excité dans la Gréce une guerre inteſtine, comme le ſecond la fomentoit „ en Suiſſe; que le ſort des Grecs avoit „ été l'éſclavage; & qu'il en ſeroit de même de celui des Suiſſes. Enfin, que comme les Républiques de la Gréce avoient „ été indifféremment confonduës dans la „ conquête, que *Philippe* en fit, on ne devoit pas s'attendre, qu'il en fut autrement de celles de la Suiſſe, ſi *Frédéric* s'en

„ rendoit

„ rendoit le maitre ; qu'ainſi ils eſpéroient „ qu'après avoir fait leurs réflexions ſur ce „ qu'on leur avoit dit, ils prendroient le „ parti, que la prudence exigeoit d'eux dans „ les conjonctures préſentes. „

Les Zuriquois oppoſérent à cela : „ Qu'ils „ ne croioient pas avoir donné la moindre „ atteinte à la Confédération Helvétique, „ qui ne défendoit point de s'allier avec „ des Puiſſances étrangéres, pourvû que les „ Confédérés fuſſent réſervés : Qu'ils ne „ ſouhaitoient pas mieux que de vivre avec „ eux en bonne intelligence, eſpérant que „ les Cantons en feroient de même de leur „ côté. „

Ces paroles flatteuſes perſuadérent les Bernois & les Soloriens que le mal n'étoit pas ſans reméde. Dans cette penſée les prémiers étant de retour chez eux, engagérent leur Etat à écrire à ceux de Schweitz le 23. *Janvier* pour leur repréſenter „ que „ la conduite des Zuriquois n'étoit pas tout „ à fait ſi blâmable qu'on ſe l'imaginoit ; „ qu'il falloit tâcher de prévenir les mal- „ heurs inſéparables d'une guerre inteſtine, „ qui ne pouvoit manquer de déſoler la „ Suiſſe entiére ; ce qu'on empêcheroit „ néanmoins, ſi l'on vouloit recourir à la „ médiation, qui eſt en uſage dans ces ſortes „ de rencontres. Qu'ils n'ignoroient pas, „ que les deux Cantons de Zurich & de

„ Berne

„ Berne étoient plus particuliérement alliés „ enſemble, & que par conſéquent ſi celui „ de Schweitz vouloit ſe roidir dans cette „ occaſion, ils ſe verroient obligés malgré „ eux d'embraſſer le parti des Zuriquois. „ Qu'il étoit de leur interêt de réfléchir „ mûrement là deſſus, pour ne pas ſe laiſſer „ prévenir par une paſſion, qui ne produiroit „ rien d'avantageux pour eux. „

Il ſemble, que *Lauffer* ne ſe rappelle pas ici, que les Bernois n'étoient pas dans ces ſentimens à la Diétte de Zug, où ils convinrent non ſeulement avec Schweitz, mais avec tous les autres Cantons de ſe ſoutenir les uns & les autres juſqu'à la derniére goute de leur ſang indépendamment de l'Alliance particuliére entr'eux & les Zuriquois. Ce langage nouveau marqueroit une inconſtance, contre laquelle les Bernois auroient raiſon de ſe récrier, s'ils ne l'avoient pas démentie dans la ſuite en effectuant ce qui fut juré à Zug.

Les Bernois avertirent en même tems *Jean de Fribourg* Comte de Neufchâtel, comme étant leur Combourgeois, d'avoir le fidéle égard ſuivant le Traité, & de tenir ſes Troupes prêtés à marcher en cas de beſoin. Ils ſe plaignirent à lui, de ce que le Duc de Bourgogne ſon Seigneur avoit promis à la Maiſon d'Autriche, de ſe joindre à elle ſuppoſé, qu'on en vint à une guerre ouverte

verte avec les Suiſſes. Ils écrivirent de même aux Saint-Gallois pour les engager à ſoutenir les Intérêts du Corps Helvétique auprès des Appenzellois; & à ceux-ci de ne point ajouter foi au bruit qu'on avoit répandu, dans le Public, qu'ils abandonnoient la cauſe des Suiſſes. Après ces précautions, ils ſe tinrent prêts à tout événement.

Lorſque *Thuring de Halweil* fut arrivé à Zurich, la Communauté s'aſſembla dans le Münſter, ou grande Egliſe, où tous les hommes jeunes & vieillards lui prêtérent le ſerment d'obéiſſance & de fidélité, au nom de l'Empereur. Il leur demanda enſuite en pleine Aſſemblée, qu'elle couleur ils choiſiſſoient en cas, qu'il y eût guerre avec les Suiſſes; ils préférérent la rouge, qui étoit Autriche; ce fut un étonnement chez l'étranger; & chez les Confédérés une déclaration de guerre préliminaire. Ceux de Rapperſchweil jurérent auſſi au Drapeau de leur Capitaine *Loüis de Meyer*, Gentil-homme Alſatien; & les deux Villes reçûrent Garniſon Autrichienne.

Les Députés de Berne & de Soleure en portérent leurs plaintes aux Zuriquois, & au Marquis de Hochberg, en lui demandant: „ Si la Maiſon d'Autriche n'étoit plus dans „ le deſſein d'obſerver la Tréve, puiſqu'elle „ envoioit des Troupes à Rapperſchweil?

„ Ils ajoûtérent, que comme les Cantons ne
„ vouloient pas y contrevenir cette garni-
„ ſon leur paroiſſoit fort inutile, & cauſoit
„ des frais aux Cantons voiſins, qui étoient
„ obligés de ſe tenir ſur leurs gardes, pen-
„ dant que ces Troupes étoient dans leur
„ voiſinage. „ Le Marquis répondit „ Que
„ les Glaronois aiant menacé ceux de Rap-
„ perſchweil de leur Banniére, cette me-
„ nace avoit engagé l'Empereur ſon Maî-
„ tre de la prévenir par une bonne garni-
„ ſon dans cette Ville, que quant à lui,
„ il ne pouvoit pas la congédier de ſon
„ Chef, quoiqu'il fut aſſuré, que la Mai-
„ ſon d'Autriche ne romproit pas la Tréve. „
Les Zuriquois dirent de leur côté: „ Que
„ la Garniſon Autrichienne étoit à la ſolde
„ de l'Empereur; & qu'il ne dépendoit pas
„ d'eux de la renvoier, parcequ'elle étoit
„ ſous les ordres de *Thuring d'Halweil*, que
„ *Frédéric* leur avoit donné pour Capitaine
„ Général, que véritablement ils avoient à
„ leur propre ſolde quelque peu de Troupes,
„ qui s'étoient engagées à eux reſpective-
„ ment pour un certain tems; mais qu'ils
„ ne pouvoient pas leur donner leur congé
„ avant le terme préſerit, pour ne pas agir
„ contre la foi de leur engagement. „

Quoique les Cantons viſſent bien, qu'il n'y avoit rien à faire ni avec la Maiſon d'Autriche, ni avec leurs anciens Alliés de Zurich,

rich, ils ne laiſſérent pas de s'aſſembler très-ſouvent entr'eux pour travailler aux moiens d'empêcher la guerre; mais plus ils raiſonnoient enſemble, plus y trouvoient de difficultés à applanir.

Les Zuriquois les berçoient avec la promeſſe de reſter inviolablement attachés à la Confédération Helvétique, pendant qu'ils ſe préparoient viſiblement à la rompre, & qu'ils en donnoient des preuves journaliéres. Mais comme ils ne vouloient pas avoir le nom d'être les aggreſſeurs, ils avoient la malice de faire ſonner le tocſin, lorſque la Garniſon de Rapperſchweil avoit inſulté quelques Suiſſes, qui revenoient de la Marck, ou de Pfefficon, affin qu'on s'imaginât, que c'étoient les Villageois, qui avoient attaqué les Soldats de la Garniſon.

A Seggingen & à Winterthour *Jean de Rechberg*, qui commandoit dans le Païs, fit prendre un homme d'Arau, & deux Bourgeois de Lucerne, ou deux Citoiens, ce qui étoit encore plus grave. Lorſque les deux Cantons de Berne & de Lucerne en eurent porté leurs plaintes, le Marquis de Rötelen leur dit, qu'il en étoit fâché, & qu'il y mettroit ordre; mais les priſonniers ne furent réellement point élargis. A parler vrai; les Cantons eux-mêmes avoient agi avec aſſés peu de conſidération à l'égard des Zuriquois à la Diétte de Berne, où

ils les avoient appellés ſous prétexte, qu'on avoit découvert quelques manœuvres ſecrettes de la part des Députés de ce Canton, on ne les introduiſit point dans la Chambre; ce qui fut regardé comme un mauvais trait, & une véritable inſulte par ceux mêmes, qui ne prenoient aucune part aux broüilleries des Suiſſes. Il ſemble, que la politique & les conjonctures exigeoient un peu plus de ménagement, qu'on n'en eut alors; mais il eſt certains momens dans les négotiations, où l'on manque de précaution, la gloire du ſuccés étant reſervée à un Gouvernement ſupérieur.

L'Empereur faiſoit auſſi de ſon côté tout ce, qu'il pouvoit pour détacher ceux du Gaſtren des Cantons de Schweitz & de Glaris, les faiſant ſouvenir, qu'ils étoient anciens Sujets de la Maiſon d'Autriche, & que leur païs n'en étoit pas moins à lui, quoiqu'il fut hipotequé à ces deux Cantons; mais rien ne put ébranler leur fidélité, de ſorte, que la Saiſon commençant à devenir bonne, & tout paroiſſant être en train des deux côtés pour en venir aux mains; les Bernois, & les Soloriens, qui ne déſeſpéroient pas de pouvoir parvenir à une heureuſe médiation, indiquérent pour le prémier d'*Avril* une Diétte à Baden, où tous les Cantons, excepté celui de Schweitz, ſe rencontrérent de même que le Marquis

de *Hochberg* en perſonne. La Ville de Bâle y envoia *Herman d'Offenbourg* Chevalier, & *Henri Halbeiſen* : celle de Conſtance députa *Ulric Schilter* ancien Bourguemaître : & Saint Gal *Conrad Her.* Ceux de Rapperſchweil & de Winterthur y eurent auſſi des Députés pour veiller à leurs interêts ; mais on ne ſe trouva pas plus avancé qu'auparavant. Le Marquis répondit aux plaintes, que les Bernois & les Lucernois firent ſur l'empriſonnement de leurs Gens, „ Qu'il „ en étoit mortifié, qu'il en avoit fait des „ reproches à *Jean de Rechberg* ; & qu'il „ étoit actuellement en conteſtation avec „ lui ſur ce point par devant l'Empereur, „ *Rechberg* prétendant n'avoir rien fait de „ repréhenſible dans cette occaſion. *Hoch-* „ *berg* ajoûta, que la queſtion étant une „ fois décidée, il eſpéroit de donner aux „ deux Cantons toute la ſatisfaction, qu'ils „ pouvoient déſirer ; les priant néanmoins „ de ne pas perſiſter à lui demander une „ copie du Traité d'Alliance conclu avec „ Zurich, puiſque cela dependoit unique- „ ment de l'Empereur, qui l'avoit fait lui „ même en perſonne ſans en confier la te- „ neur, à qui que ce ſoit. Qu'au reſte ils „ devoient nullement ſe mettre en peine à „ cet égard, puiſque la Maiſon d'Autriche „ ne cherchoit point à rompre la Paix de „ cinquante ans avec les Suiſſes, & que les

» riquois proteſtoient de vouloir obſerver fi-
» délement la Confédération Helvétique. »

Les Cantons ne trouvérent rien de ſolide dans ce raiſonnement, qui dans le fond ne ſignifioit rien par rapport aux Zuriquois. Ceux-ci promettoient d'obſerver la Confédération ſans cependant vouloir ſe déſiſter de l'Alliance avec la Maiſon d'Autriche; c'eſt ce qui étoit incompatible avec la ſincérité & la droiture des Suiſſes, qui ne vouloient point entendre parler d'un partage d'amitié auſſi injurieux à l'Union Helvétique, qu'il étoit dangereux dans ſes conſéquences. On avoit auſſi demandé aux Zuriquois les titres de leurs Archives, qui concernoient le Païs de l'Argau; mais ils répondirent, que quoique leurs Seigneurs & Supérieurs ne leur euſſent pas communiqué leurs intentions ſur ce point, ils étoient perſuadés, qu'ils ne conſentiroient jamais à cette demande, vûque les Archives leur avoient été remiſes & confiées comme au prémier Canton; qu'ils ne doutoient pas cependant, qu'on ne leur en donnât communication ſuivant l'uſage quand la néceſſité l'exigeroit.

Après avoir rapporté aux Suiſſes le reſultât de la Diétte, on les exhorta fortement à ne point mettre d'obſtacle au repos & à la tranquillité, que le diſcours du Marquis de Hochberg ſembloient promettre; ils ſe prétérent à tout ce, qu'on voulut, moienant

nant cependant que les Zuriquois entraſſent dans le ſentiment des Cantons touchant l'Alliance avec la Maiſon d'Autriche, & par rapport à ce qui regardoit les Archives; c'étoient là les deux points eſſentiels de la conteſtation générale.

Les Députés de Bâle, de Conſtance, & de Saint Gal firent part de tout ceci au Marquis & aux Zuriquois, qui parurent s'en contenter promettant d'empêcher tous les mauvais diſcours, & les chanſons injurieuſes, dont les Suiſſes ſe plaignoient; mais comme, malgré ces promeſſes ils ne retiroient point leurs Troupes des frontiéres, on commença à déſeſpérer d'un accommodement, & les Confédérés entrant dans une nouvelle défiance, donnérent une monition aux Zuriquois, pour ſe trouver à Einſidlen, affin qu'il fût fait droit ſur les deux points, dont on vient de parler. Les deux Cantons de Lucerne & de Schweitz étoient les demandeurs; les Zuriquois répondirent, qu'ils conſentoient, que le Corps Helvétique prononçât ſur le point, qui regardoit les Archives, ou les titres, qu'on leur avoit confiés au ſujet de l'Argau; mais qu'ils ne prétendoient pas, qu'il fut queſtion de l'Alliance avec la Maiſon d'Autriche, puiſqu'elle avoit été faite en vertu du pouvoir, que la Confédération Helvétique donne à chaque Canton de s'allier ſeparément

ment & indépendamment de la Confédération, avec qui l'on juge à propos ; que cependant ils conſentiroient volontiers, qu'il fut decidé par des Arbitres, pour connoître, s'ils étoient obligés de laiſſer juger cette queſtion par le Corps Helvétique ; mais comme les Confédérés trouvoient, que cette Alliance étoit préjudiciable à la Nation, ils refuſérent cet arbitrage, prétendant que la conteſtation devoit être ſoumiſe à des Juges Nationaux, & non pas à un Tribunal étranger. Cette différence de ſentimens aigrit encore davantage les eſprits, & l'on ſe ſépara très-mécontens les uns des autres.

Ce qui mit le comble à la diſcorde, fut, que les Villes de Baden & de Bremgarten, qui étoient ſujettes des ſept Cantons, ſe déclarérent ouvertement pour le parti d'Autriche, & que là deſſus les Zuriquois les munirent de proviſions de bouche & de guerre, en renouvellant même avec cette derniére le droit de Combourgeoiſie.

Les Habitans de Horgen, de Kilchberg, de Talweil, de Meilan, d'Erlibach, de Zollicon, de Stephan & autres endroits le long du Lac, qui dépendoient de Zurich, voiant que la Conférence d'Einſidlen avoit été ſans effet, ſortirent de leur propre mouvement, pour aller occuper au deſſus de Horgen auprès de Sil, les lignes, qu'ils avoient abandonnées pendant les Diéttes de Baden & d'Einſidlen.

d'Einſidlen. Les Zuriquois n'autoriſérent pas cette démarche des leurs, parce qu'ils auroient ſouhaité, que les Suiſſes l'euſſent faite les prémiers, affin de pouvoir, ſous prétexte d'une juſte défenſe, entrer en Campagne avec toutes leurs forces, & exécuter le deſſein, qu'ils avoient formé depuis longtems de reprendre le Païs, qui leur avoient échapé à la derniére guerre. Ils envoiérent *Rodolphe de Stußi* leur Bourguemaitre auprès de ces Païſans pour les faire retirer; mais ſoit, que les raiſons, dont il ſe ſervit, ne fuſſent pas aſſez énergiques, où qu'il ne voulut pas leur faire un commandement abſolu, en voiant leur animoſité contre les Suiſſes; il s'en retourna à Zurich, & les lignes reſtérent occupées; ce qui obligea les Zugois de garder leurs frontiéres, pour s'oppoſer à l'irruption, dont ils étoient ménacés.

Le Canton de Schweitz, qui étoit le plus intereſſé dans cette guerre, & que Zurich avoit le plus noirci en Empire, fit faire un manifeſte, pour juſtifier ſa conduite, & pour l'oppoſer au libelle diffamatoire, que les Zuriquois avoient répandu dans toute l'Allemagne. On apprit auſſi en même tems à Schweitz, que les Zuriquois & leurs Alliés s'aſſembloient en grand nombre à Rapperſchweil, à Rutti, à Bubicon, à Winterthour, & dans le Balliage de Griningen; c'eſt ce qui fit appréhender pour leurs frontiéres au bord

du Lac, pour la Marck, pour Utznach, Gaſtern, Weil, & quelques autres endroits. Les Suiſſes dans la crainte d'être ſurpris & prévenus par les Ennemis, allérent avec leur Banniére camper au délà du Schindellegi ſur le Mont de Moſen au deſſus de Pfefficon, & y attendirent les Zuriquois, ſans vouloir pénétrer plus avant, affin de n'être pas regardés comme les aggreſſeurs, ce qui étoit alors un titre apparent en faveur de l'attaqué, quand la déclaration de guerre n'avoit pas précédé. Ils donnérent auſſi-tôt avis de leur marche aux Glaronois en les conjurant inſtamment de ſe mettre en campagne pour aller défendre Gaſtren, & Utznach, qu'ils poſſédoient en communion.

Cette ſortie ſe fit le dix-huitiéme *Mai*. Le ſur-lendemain les Suiſſes envoiérent leur déclaration de guerre aux Autrichiens, & aux Zuriquois, & les hoſtilités ſuivirent de près. Car ſans perdre de tems le Marquis de Hochberg envoia à Rapperſchweil un détachement de cinq cens-vint hommes tirés de Winterthour, & du Comté de Kibourg; malgré ce renfort une partie de la Garniſon de Pfefficon en alla bruler le pont, pour empêcher les Autrichiens d'entrer dans le Païs de ce côté là. Mais ceux-ci aiant appris, que le Bourg de Hurden étoit abandonné, s'embarquérent promptement, & y allérent mettre le feu. Ces deux incendies furent le

ſignal,

ſignal, & le commencement de la guerre, *Loüis de Meyer* Commandant de Rapperſchweil aiant au moment même envoié ſa déclaration aux Suiſſes de la part de la Maiſon d'Autriche.

Dans ces entrefaites arrivérent les Députés d'Uri & d'Underwalden, pour prier les Suiſſes de ne point faire les prémiéres attaques, mais d'attendre les Zuriquois ſur leur terrain. Les Suiſſes leur aiant dit, qu'ils avoient envoié leur déclaration de guerre à la Maiſon d'Autriche, & à l'Etat de Zurich, & qu'ils étoient déterminés à pourſuivre leur deſſein, les Députés leur donnérent avis, que leurs Seigneurs & Supérieurs avoient fait marcher leurs Troupes, & qu'il leur étoit indifférent de venir les joindre, ou d'aller auprès des Zugois; les Suiſſes, perſuadés que ceux-ci auroient plus beſoin de ſecours qu'eux, demandérent, que ces deux Cantons allaſſent au plus preſſé ſe chargeant de faire tête à l'Ennemi du côté, où il étoit campé.

C'eſt auſſi ce qui arriva; car le Mécredi vint deuxiéme *Mai* à la pointe du jour *Loüis de Meyer* aiant embarqué huit cens hommes de ſa garniſon de Rapperſchweil pour aller faire une deſcente dans le Païs de Schweitz, ils s'apperçûrent, que les Autrichiens avoient deſſein de ſurprendre Freyenbach. Pour s'oppoſer à cette entrepriſe ils détachérent à

la

la hâte cent hommes armés de piques longues, & de traits; & firent ſuivre un petit Corps de Cavalerie, & d'Infanterie pour ſoutenir ces cent volontaires, qui étoient deſtinés à empêcher le débarquement, autant qu'il ſeroit poſſible, en attendant, qu'ils euſſent du ſecours, & qu'ils fuſſent en état de réſiſter aux Autrichiens, & de les repouſſer dans le Lac; mais ceux-ci étant débarqués avant l'arrivée des Suiſſes, commençoient déja à piller le Bourg de Freyenbach, dont ils s'étoient rendus Maîtres en obligeant la garniſon de ſe retirer avec quelque déſavantage. Heureuſement les Volontaires ſurvinrent, & les aiant arrêtés, ils rentrérent avec eux, & attaquérent les Autrichiens avec tant de bravoure, qu'ils les chaſſérent d'une rue à l'autre, & les menoient battant juſqu'au Lac, lorſque *Henri de Schwend* Chevalier, qui les commandoit, les aiant ranimés, & s'étant mis à leur tête, repouſſa les Suiſſes avec beaucoup de valeur, juſques dans le Cimetiére, où ils tinrent ferme en attendant le ſecours, qui leur arrivoit. *Schwend*, qui le vit avancer, ne jugea pas à propos de pourſuivre les volontaires dans le Cimetiére, dans la crainte d'être coupé, & de ne pouvoir pas regagner ſes batteaux en cas de retraite, ou peut être même de ſe trouver entre deux feux. Il aſſembla tout ſon monde, le rangea en ordre

de

de Bataille, étendit ſon aîle gauche à une certaine diſtance du Cimetiére pour tenir en reſpect par cette diſpoſition ceux, qui y étoient, & attendit les Suiſſes de pied ferme, fort réſolu de ſoutenir dans cette prémiére action, l'honneur, que *Loüis de Meyer* lui avoit fait de lui confier le commandement des Troupes, qui étoient ſorties de Rapperſchweil. Mais *Schwend* n'avoit pas pris garde, qu'il auroit dû faire face à une porte à côté pour empêcher la jonction des Troupes, qui venoient à lui avec celles, qui s'étoient jettées dans le Cimetiére. Car dès, que le ſecours fut à portée, les volontaires ſortirent, & le Général Zuriquois les vit marcher à leurs Compatriotes, ſans qu'il pût s'y oppoſer.

Après cette jonction, ils revinrent avec fureur attaquer les Autrichiens, qu'ils firent reculer après un combat opiniâtre, & les obligérent à ſe retirer dans le Bourg, où l'on en vint aux mains des deux côtés avec un égal déſir de vaincre. Les Suiſſes étant les plus foibles, furent contraints malgré tous leurs efforts de céder au grand nombre, & de ſe rejetter dans le Cimetiére, dans la ferme réſolution de vendre chérement leur vie en ſe défendant juſqu'au dernier homme. Les Autrichiens ne marchandérent pas avec eux, & comme ils ne voioient point d'autres Ennemis, que ceux, qu'ils tenoient enfermés.

fermés, ils les attaquérent vivement en employant toutes leurs forces, pour tâcher de les prendre. Les Suiſſes de leur côté combattirent comme des lions, & repouſſérent vaillamment pluſieurs attaques; cependant ils étoient déja ſur le point de ſe rendre, lorſque la garniſon de Pfefficon, & un nouveau ſecours de l'Armée de Moſen arrivérent au moment, que les Autrichiens croioient être victorieux. Ces nouvelles Troupes prirent en flanc celles de Schwend, les culbutérent, & mirent un tel déſordre parmi ces huit cens hommes, que ceux-ci prirent la fuite avec précipitation, pour chercher à regagner leur bateaux. Il en fut fait un grand maſſacre; & pluſieurs furent pouſſés dans le Lac, où ils périrent. *Albert de Landenberg* Chevalier, & l'Avoier de Bremgarten avec ſon Fils furent trouvés parmi les morts du côté des Autrichiens. Ils perdirent auſſi quelques drapeaux, qui furent portés à Schweitz. *Henri de Schwend* Bourguemaître de Zurich loin de ſoutenir ſa valeur juſqu'au bout, fut des premiers à s'en aller. Du côté des Suiſſes *Joſſe Freiler*, & *Rodolphe Biler* de Schönenbuech furent les ſeuls de conſidération, qui périrent dans cette Journée de Freyenbach.

Les Glaronois de leur côté s'étoient auſſi mis en Campagne, pour entreprendre conjointement avec les Suiſſes une expédition

tion ſecrette, qu'on leur diſſuada par des raiſons politiques, qui n'empêchérent pas les Zuriquois de recevoir dans leur Ville huit cens quarante chevaux, que l'Empereur y envoia en garniſon ſous le commandement du Marquis de *Hochberg*. Ces Troupes leur devinrent fort incommodes, & fort à charge par le peu de diſcipline, qu'elles gardérent, & par le peu de conſidération, qu'elles marquérent pour leurs Hôtes. Ainſi les Zuriquois avoient déja lieu de regréter le doux repos de l'union Helvétique, & d'appréhender d'être la victime de leur démarche inconſiderée. Cependant bien loin d'être abbatus par la défaite de Freyenbach; ils cherchérent au contraire à s'en venger, & au nombre de ſix mille hommes, commandés par le Marquis *de Hochberg*, *Thuring de Halweil*, & *Rodolphe de Stuſſi* leur Bourguemaitre, ils allérent chercher les Zugois, les Lucernois, les Uraniens & les Underwaldnois, qui étoient campés à Baar. L'eſpérance de vaincre avec une Armée ſi ſupérieure, & l'animoſité des Zuriquois étoient ſi grande, que de *Stuſſi*, & le Chancelier *Graf* ſupprimérent une lettre, dit *Rhan*, que les Uraniens leur écrivoient, pour leur déclarer, qu'ils ne prendroient aucun parti, moiennant qu'ils vouluſſent ſoumettre leurs difficultes à la déciſion, qu'indiquoient les Alliances. Les Zugois s'étoient poſtés à Bawenwag, où ils gar-

gardoient le pont ſur la Seil, pour ne pas être ſurpris de ce côté là, & pour empêcher une invaſion dans leur païs. On convint dans cette poſition de ne faire aucune hoſtilité ni de part, ni d'autre, qu'auparavant on ne ſe fût déclaré la guerre dans les formes. Mais comme les Autrîch-Zuriquois, malgré leur parole donnée, deſcendirent le Mont *Albis*, & que ſous prétexte, que quelques Zugois avoient enlevé deux bœufs dans le Freien-Ambt, ils mirent le feu dans le Village de Blikenſtorff, & aux environs, Lucerne, Uri, & Underwalden ſe déterminérent à les attaquer, mais pour ne pas manquer à leur promeſſe, ils envoiérent leur déclaration aux ennemis avant que de rien entreprendre. Après cette formalité, ils dirigérent leur marche vers les retranchemens pour les attaquer; mais on les avertit, qu'ils n'y réüſſiroient pas à cauſe du nombre conſidérable de Troupes, qui les gardoient, & du terrain déſavantageux, où ils ſeroient obligés de combattre. Sur cet avis ils tournérent les retranchemens, & prirent le parti de revenir à Finſterſée, où ils paſſérent la riviére de Seil.

Dans le tems qu'ils ſe diſpoſoient à prendre en queüe les Autrîchiens, on les avertit, que les Troupes, qu'ils avoient envoiées pour reconnoitre la poſition des ennemis, au lieu de faire leur retraite, & de venir joindre

dre le gros de l'Armée, avoient attaqué les retranchemens, & que le combat s'échauffoit. Les Cantons n'héſitérent pas un moment de venir au ſecours des leurs, ou pour les débaraſſer, ou pour les aider à enfoncer les Ennemis, s'il étoit poſſible. Les Autrîch-Zuriquois firent la faute, que les Généraux, même les plus habiles & les plus expérimentés, font ordinairement, quand ils ſont attaqués derriére leurs lignes; ils ſe dégarniſſent trop tôt de leur feu, & par là ils donnent à leurs Ennemis la facilité de les enfoncer ſans ſe retrouver en état de défenſe.

C'eſt ainſi, que les Autrîchiens ſe conduiſirent en cette occaſion. Ils firent un feu épouvantable ſans beaucoup d'effet, & lorſque les Soldats des Cantons furent aux pieds des retranchemens, pour y monter, il ne leur reſta pas un coup à tirer; en ſorte que tous ceux, qui voulurent ſe défendre, périrent miſérablement, tandis que les autres prenoient honteuſement la fuite. Il reſta cinq cens hommes ſur la place; le reſte gagna Horgen au travers des bois; & il n'en couta aux Confédérés que ſoixante hommes, qui furent tués; entr'autres *Pierre de Lötisboffen* Avoier de Lucerne, *Jean Müller* Land-Amman d'Underwalden ſur le bois, *Jean de Mos*, *Pierre de Rotz*, *Marquard Zelger* Land-Amman ſous le Bois; & *Rodolphe de Zweyer* d'Uri.

Les Auteurs varient ſur le nombre des morts, mais ils conviennent, que les Cantons furent victorieux, & avoüent, que les Autrîchiens & les Zuriquois faiſoient un Corps de ſix mille hommes, pendant que les Confédérés en tout n'étoient, que quatre mille, y compris ceux de Zug, qui ne furent point à l'action ; elle ſe donna le vint quatriéme de *Mai*. Les Cantons avertirent dabord de leur victoire les Suiſſes, qui étoient à Freienbach, & les Glaronois ; ils allérent enſuite camper à Kilchberg, & en paſſant ils mirent le feu à Horgen. Ce fut dans ce camp, qu'ils attendirent les Ennemis pendant tout le jour, ne doutant pas, qu'ils ne vouluſſent avoir leur revanche. En effet, quand ils furent rentrés dans Zurich, le Marquis *de Hochberg* & les autres Généraux n'avoient rien oublié pour les engager à une ſeconde action. Toutes les Troupes & la Bourgeoiſie avec la Banniére étoient même déja ſorties de la Ville, & marchoient du côté de Kilchberg, où l'on comptoit de trouver l'Armée des Cantons, à moins, qu'elle ne fût encore au Mont Hirtzel ſur le champ de bataille. *Halweil*, qui conduiſoit les Zuriquois, aiant vû tout d'un coup diminuer ſa Troupe, & témoignant là deſſus ſa ſurpriſe, on lui dit, qu'une terreur panique en avoit ſaiſi la plus grande partie, & que ſuivant les apparences il en conduiroit

bien

bien peu à l'ennemi. En effet, la plûpart s'étoient débandés, & cachés dans des buiſſons, dans les vignes, ou autres endroits ſemblables. Les Généraux trouvant, qu'il étoit dangereux d'aller au combat avec des gens de cette eſpéce, & regardant cette crainte exceſſive comme le préſage d'une ſeconde défaite, prirent ſagement le parti de rentrer en Ville avec leur Armée, qui s'y laiſſa conduire avec une douceur admirable.

Les Cantons voiant, que perſonne ne ſe préſentoit, pénétrérent dans le Freien-Ambt, après avoir brulé Kilchberg, Adliſweil, & les hameaux du Mont *Albis*. Ils reçûrent l'hommage des Gens du païs, & ſommérent enſuite Baden & Bremgarten de ſe rendre, & de renoncer à la Bourgeoiſie de Zurich. On leur refuſa l'un & l'autre; ce qui les obligea de décamper de Lunckhofen pour aller mettre le ſiége devant Bremgarten, où les Bernois & les Soloriens vinrent bientôt les joindre après s'être rendus maîtres de Mellingen. Ces derniers avoient déclaré aux Zuriquois & à la Maiſon d'Autriche, qu'ils alloient ſe rendre au camp des Cantons en qualité de Troupes auxiliaires ſuivant la Confédération Helvétique, & non comme ennemis. *Jean d'Erlach*, qui avoit été envoié de la part de Berne, fit cette declaration poſitive en plein Sénat à Zurich.

Le ſiége fût vivement pouſſé, & le canon aiant fait brêche, les Aſſiégés demandérent à capituler ; ce qui leur fut accordé par les Confédérés dans le moment ; que les Députés de Baden, qui craignoient le même ſort, arrivérent au camp, pour traiter avec les Suiſſes, & ſe ſoumettre de nouveau à leur domination. La Ville de Bremgarten aiant prêté le ſerment de fidélité, l'Armée marcha à Baden, où *Thuring de Ringoltingen* de Berne étoit Ballif au nom des huit Cantons. Les Bernois & les Soloriens y reſtérent pendant la nuit.

Les Lucernois, les Uraniens, les Suiſſes, les Underwaldnois, les Zugois, & les Glaronois allérent camper dans la plaine de Wettingen entre Baden, Wührenlos & Otelfingen. Le Comté leur prêta hommage auſſi-bien que Keiſerſtul, Klingnau, & les Balliages du Wagenthal, où *Jean d'Y-berg* de Lucerne étoit Ballif.

Les Confédérés après avoir fait promettre aux Habitans de Baden, qu'ils leur reſteroient inviolablement attachés, décampérent, traverſérent le Wanthal, où ils pillérent tout ce, qui appartenoit aux Zuriquois, & allérent devant le Vieux-Regenſperg. Les Habitans avertirent la Garniſon, qu'ils étoient déterminés à ſe rendre, & qu'elle n'avoit qu'à prendre ſon parti de ſon côté. Cette réſolution l'engagea à abandonner le Fort

pour

pour gagner au plûtôt la Ville de Zurich. Le Vieux de Landenberg Seigneur du Vieux-Regenſperg fit hommage aux Suiſſes; & l'Armée aiant paſſé à côté du Nouveau ſans l'inſulter, parce qu'il avoit promis de ſe rendre, alla camper à Rumlang, d'où *Ital de Réding*, fils du Land-Amman, fut envoié avec un Corps de Troupes pour s'emparer du Nouveau-Regenſperg; mais les Habitans, & la Garniſon ne ſe ſouvenant plus de la parole, qu'ils avoient donnée, réfuſérent la ſommation; *Réding* en rendit compte à l'Armée, qui le lendemain alla mettre le ſiége devant cette place. Les Suiſſes en partant brulérent Rumlang & Haslen deux grands Villages de Zurich.

LIVRE SEPTIEME.

LA faute, que les Habitans du nouveau-Regenſperg, avoient faite en refuſant de ſe rendre à *Ital de Réding*, ſuivant leur promeſſe, demandoit une grande réparation, ou par une belle défenſe, ou par une prompte ſoumiſſion à l'Armée des Suiſſes, qui étoit devant leur Ville. Ils tentérent dabord le prémier moien, & firent un grand feu ſur les aſſiégeans, qu'ils obligérent de faire le ſiége dans les formes; mais quand une fois les Batteries furent dreſſées,

& que les Confédérés eurent fait entendre leurs Canons, & commencé à faire brêche, les Bourgeois, qui appréhendoient d'être pris par assaut demandérent à capituler. *Jean d'Isnach* Gentil-homme Zuriquois, qui commandoit dans le Fort, menaça la Bourgeoisie de bruler la Ville, si l'on continuoit à parler de se rendre. La crainte d'être passés au fil de l'épée par les Suisses, ou d'être brulés par la Garnison du Château, tint quelque tems les Bourgeois en suspens sur le parti, qu'ils avoient à prendre; mais après quelques momens de réflexion, ils ouvrirent leurs portes aux vainqueurs pour éviter les tristes suites d'une résistance trop opiniâtre. Dèsque les Confédérés furent entrès dans la Ville, ils attaquérent vigoureusement le Fort, qui se défendit avec beaucoup de bravoure, jusqu'à ce que la brêche aiant été faite, *Isnach* demanda à capituler sous la condition, qu'il sortiroit avec les honneurs de la guerre; mais les assiégeans le lui aiant refusé constamment, il fut obligé de se rendre prisonnier avec tout son monde; & tous ces prisonniers furent répartis entre les Cantons par égale portion. Le Cuisinier fut le seul, qu'on laissa échaper, apparemment parcequ'on ne le jugeoit pas digne d'être de ce nombre.

Les Auteurs Zuriquois reprochent aux Confédérés, d'avoir tué *Jean Possart* Ballif du nouveau Regensperg contre la parole, qu'ils

qu'ils avoient donnée, de ne faire du mal à perſonne; mais ſi *Bullinger* veut conſidérer, que le Ballif *Poſſart* fut trouvé caché dans une Maiſon Bourgeoiſe pour éviter la condition des autres priſonniers de guerre, cet Auteur conviendra, qu'on n'a rien fait que de juſte dans le cas dont nous parlons.

La Généralité ne fut pas d'accord au ſujet du Fort; les uns vouloient, qu'on y mit le feu, les autres prétendoient, qu'on l'épargnât; mais la pluralité décida, qu'il ſeroit réduit en cendres. On laiſſa une bonne garniſon dans la Ville, & l'Armée décampa le dixiéme de *Juin* pour aller occuper le camp de Kloten, s'étendant juſqu'à Waſſerſtorf; & le lendemain elle alla mettre le ſiége devant Grüningen. Cette Ville, & le Château étoient pourvûs de tout ce, qu'il falloit pour une vigoureuſe réſiſtance; car comme il importoit beaucoup aux Zuriquois, que cette place leur fut conſervée; ils l'avoient munie de toutes ſortes de proviſions de guerre & de bouche. *Pierre Kilchmatter*, & *Jean Niewwiller* commandoient, l'un dans la Ville, & l'autre dans le Château. Le prémier en étoit le Ballif, & le Commandant. Le dernier étoit *Obriſt Zunfftmeiſter* de Zurich, mais tous les deux excellens Officiers, & d'une expérience reconnüe. Soixante quatre hommes défendoient le Château, & il falloit, qu'il y eût bien du mon-

de dans la Ville, puiſque preſque toute la milice du Balliage avoit eu ordre de s'y rendre.

C'eſt ce, qui faiſoit eſpérer, que l'entrepriſe des Suiſſes échoüeroit; mais ils firent un feu ſi terrible contre la Ville, qu'en peu de jours ils l'obligérent à capituler, & à ſe rendre, ſous la condition cependant, qu'elle n'exécuteroit ſa promeſſe, qu'après qu'ils ſe ſeroient rendus Maîtres du Château. La condition aiant été acceptée, les Suiſſes tournérent toutes leurs forces contre le Château, qui ſe défendit très-bien; mais le feu des Suiſſes aiant fait taire celui des Zuriquois, le Commandant ne crut pas pouvoir tenir long-tems à moins, qu'il ne lui arrivât du ſecours. Comme il n'en avoit point à eſpérer du côté de la Ville depuis la Capitulation, il s'adreſſa à ſes Seigneurs de Zurich, ne doutant pas, qu'ils ne miſſent tout en œuvre pour faire lever le ſiége d'une place, qu'il leur importoit ſi fort de conſerver; mais le courier, qu'il avoit fait paſſer au travers de l'Armée ennemie, étant de retour, il comprit par la réponſe de ſes Maîtres, qu'il ne devoit compter, que ſur ſes propres forces, avec leſquelles il n'étoit pas en état de réſiſter aux Suiſſes, qui étoient ſur le point de lui donner l'aſſaut. Ainſi pour ne pas s'expoſer à perdre tout ſon monde, & à être pris l'épée à la main, il capitula le ſeiziéme de *Juin* aux conditions ſuivantes:

„ Que

„ Que la Garniſon ſortiroit avec les hon-
„ neurs de la guerre, emportant armes &
„ bagage, & qu'on l'eſcorteroit juſqu'à la
„ prémiére Ville Autrîchienne ou Zuriquoiſe.
„ En ſecond lieu, que tout ce, qui apparte-
„ noit à la Ville de Zurich, reſteroit aux
„ Confédérés. „

La Garniſon fut conduite à Rapperſchweil; *Kilchmatter* pour ſon malheur obtint la permiſſion de reſter dans la Ville encore pendant trois jours, affin de faire retirer du Château ſes meubles, & tous ſes effets pour les conduire à Zurich. Deux miſérables Soldats; l'un nommé *Henri Steinen*, & l'autre *Willis*, tous les deux d'Underwalden; aiant eu la permiſſion d'entrer dans la Ville, rencontrérent l'infortuné *Kilchmatter*, & l'aſſaſſinérent ſans miſéricorde. Ces ſcelerats, après cette indigne action, ſentant toute l'horreur de leur crime ſe ſauvérent, & échapérent ainſi à la juſte vengeance, que les Confédérés alloient tirer de la mort d'un homme, qui devoit ſur leur parole joüir d'une entiére ſûreté dans Grüningen.

Bullinger ſe récrie ſur ce meurtre, en diſant, que les Cantons Démocratiques n'aiant pas voulu le punir; ceux de Berne, & de Lucerne, avec les Soloriens ſe ſéparérent de l'Armée, pour s'en retourner chez eux extrêmement indignés d'une pareille conduite. *Tſchudi* aſſûre, que les Bernois & quelques

autres Cantons firent beaucoup de bruit à l'occaſion de cet aſſaſſinat, déclarant au Canton d'Underwalden, que s'il n'exerçoit pas une meilleure diſcipline parmi ſes Soldats, ils ne feroient plus la guerre avec lui. Chaque Canton en particulier aiant tenu Conſeil de guerre ſur ce ſujet, il fut unanimement decrété, qu'en cas, que les aſſaſſins pûſſent être ſaiſis, on les puniroit ſuivant l'enormité du fait. En ſecond lieu on déclara déja par avance, que tout Soldat, qui violeroit les conditions d'un Traité ou d'une Capitulation, ſeroit condamné à être roüé.

L'Armée des Confédérés n'avoit mis le feu nulle part en venant de Kloten à Grüningen, quoiqu'elle eût pillé le Païſan en ſon paſſage. Ceux de Münch - Altdorf, apparemment pour ſe venger de ce pillage, tuérent deux Soldats de Zug, qui y étoient allé pendant le ſiége de Grüningen. Leurs Camarades, l'aiant appris, entrérent dans une telle fureur, que ſans balancer un inſtant, ils coururent y mettre le feu, & reduiſirent en cendres ce malheureux Village, dont il ne reſta pas le moindre veſtige.

Le Commandant de Rapperſchweil ne voulut point recevoir la Garniſon du Château de Grüningen, prétendant, qu'elle n'y avoit pas fait ſon devoir, qu'elle s'étoit rendüe ſans néceſſité, & ſans qu'il y eût encore rien d'entamé. *Jean Nüwwiller* en fut excepté

cepté pour n'avoir eu aucune part à la reddition du Fort, ni à celle de la Ville. De ſorte, que les Soldats furent obligés de paſſer la nuit à la belle étoile couchés aux portes de la Ville, en attendant le jour pour s'embarquer, & ſe rendre à Zurich, où le Conſeil de guerre les chaſſa pour la plûpart comme des infames, affin de donner un exemple de terreur aux autres Garniſons, & de ſatisfaire la douleur, qu'on eût à Zurich & à Rapperſchweil de la perte d'une Ville, qui donnoit aux Suiſſes la plus belle occaſion du monde de faire le ſiége de cette derniére ſans que les Zuriquois, ni les Autrîchiens pûſſent y apporter aucun empêchement. C'étoit bien là en effet le ſouhait les Cantons de Schweitz, & de Glaris, qui ſouffroient le plus de ce voiſinage, & qui auroient trouvé leur compte à la deſtruction d'une Ville, qui les inſultoit continuellement par ſes courſes, & par ſes irruptions dans leurs Païs. Mais ſoit Politique de la part de la plus grande partie des Cantons, ſoit, qu'il leur manquât d'Artillerie, & de proviſions pour entreprendre un ſiége de cette importance, ou qu'enfin l'on fut content des conquêtes, qu'on avoit faites, & des avantages, que cette glorieuſe Campagne avoit procurés au Corps Helvétique, on ſe ſépara dans la meilleure amitié du monde avec promeſſe d'un ſecours mutuel à la prémiére ſommation. Les

Les Bernois, les Lucernois, & les Soloriens reprirent leur chemin par Kloten, & Baden; les Uraniens, les Suiſſes, les Underwaldnois, les Zugois, & les Glaronois ne partirent, que le lendemain par une autre route, après avoir laiſſé cent & vint hommes dans le Château de Grüningen, ſous le Commandement de *Vernier de Ruſſi*, qu'ils établirent en même tems Ballif au nom des Cantons. Le retour de cette Armée, qui étoit de douze mille hommes, fut fatale aux endroits ennemis, par où elle paſſa. Les Troupes, qui paſſérent par Baden, gardérent une bonne diſcipline, & ne firent aucun dégat, ni aucun mal à perſonne; mais celles, qui prirent de l'autre côté, n'en agirent pas de même. Elles pillérent l'Abbaie de Rutti & celle de Wurmſpach; ouvrirent les tombeaux des Comtes de Toggenbourg, & de Thierſtein, joüérent avec les oſſemens du jeune Comte *Waldraſt de Thierſtein*, qui avoit été tué à la Bataille de Näfels; enlevérent les cloches, les caſques, les écuſſons, & les Banniéres, qui étoient ſuſpenduës dans l'Egliſe. En un mot, elles commirent des cruautés, qui ne peuvent être juſtifiées, que par celles, qui ſe firent dans le Palatinat, ſi tant eſt cependant, qu'une cruauté puiſſe diminuer l'horreur de l'autre. *Tſchudi* raconte, que la Généralité en gémit; mais il ne dit pas, qu'elle ait puni les coupables, c'eſt en quoi elle eſt blamable.

Le

Le Commandant de Rapperſchweil pour venger l'incendie de Waagen, alla par répréſſailles mettre le feu au beau Village d'Ermiſchweil, ainſi l'innocent étoit toûjours la victime de la fureur de la guerre.

Le Marquis de Hochberg emploioit de ſon côté toute ſon éloquence pour faire comprendre aux Zuriquois, qu'ils ſe plaignoient à tort du mal réel, que les Confédérés leur avoient cauſé pendant cette Campagne. Il leur inſinuoit, que le ſecours de la part de l'Empereur étoit en marche, & que d'abord, qu'il ſeroit arrivé, on feroit bien répentir les Suiſſes de cruautés, qu'ils avoient exercées pendant cette campagne. Le Marquis avoit réellement ſollicité les Princes, & l'Empereur de lui envoier des Troupes pour oppoſer à la rapidité des conquêtes, que les Cantons faiſoient dans celui de Zurich, mais le Monarque, qui étoit occupé en Autriche à des affaires ſerieuſes, ne penſa pas à mettre ordre à celles de la Suiſſe, qui avoient cependant d'abord paru attirer toute ſon attention. Les Princes, qui n'étoient point animés par la préſence de l'Empereur, ne ſe ſoucioient pas de ſe mêler d'une querelle, qui ne les regardoit point en particulier, & dans laquelle ils croioient pouvoir ſe diſpenſer d'entrer ſans bleſſer leur attachement à l'Empire, & ſans offencer la Maiſon d'Autriche, qui marquoit elle-même

ſi peu d'empreſſement pour rentrer en poſſeſſion d'un Païs, qui avoit été autre fois une partie de ſon Patrimoine.

Les Zuriquois dans cette létargie de l'Empereur, & de l'Empire, ne ſçavoient pas trop à quoi ſe déterminer. Les Autrîchiens, qu'ils avoient en garniſon dans leur Ville, leur devenoient tous les jours plus à charge; & ce qui leur faiſoit le plus de peine, c'eſt qu'ils paroiſſoient fort peu ſenſibles à leurs maux, & qu'ils étoient même dans de continuelles parties de plaiſir, exceptés les *de Halweil*, *de Rechberg*, & *de Münch* de Bâle, qui prenoient part à leur affliction, & qui cherchoient à les venger des Confédérés. La Nobleſſe du Païs, & celle, qui étoit entrée en garniſon dans la Ville, avoient aſſez peu de confiance en la manœuvre des Zuriquois, la regardant comme un pur effet du dépit, qu'ils avoient conçu, & qu'il ſeroit aiſé d'adoucir pour peu, que les Cantons vouluſſent travailler pour les détacher de la Maiſon d'Autrîche, & les réünir à la Confédération Helvétique. Cette idée leur paroiſſoit d'autant plus juſte, qu'on ſçavoit, que les Confédérés ne ſouhaitoient rien tant, que de rompre l'Alliance des Zuriquois avec *Frédéric III.* & qu'ils auroient volontiers ſacrifié quelque choſe pour y parvenir, ne ſe repoſant pas ſi fort ſur les avantages, qu'ils avoient remportés,

qu'ils

qu'ils n'euſſent encore lieu de craindre les forces Impériales, ſi la Maiſon d'Autriche les vouloit emploier, comme il étoit de ſon interêt, en cas, qu'elle deſirât ſerieuſement de ſe rétablir en Suiſſe. On n'ignoroit pas d'ailleurs, qu'il y avoit deux partis dans la République. Celui du Bourguemaître, & du Chancelier dominoit; mais le parti pour l'Union Helvétique n'étoit pas ſi fort éteint, ni ſi peu conſidérable, qu'il ne fit naître une défiance, qui inquiétoit & les Autrichiens & les Zuriquois.

Quelques Gentils-hommes, qui auroient été charmés de la deſtruction du Corps Helvétique, mais, qui n'avoient pas aſſés de courage pour païer de leur perſonne, fomentoient cette défiance entre les deux partis, dans la vûë de les détruire par leur propre diviſion, eſpérant, que l'influence, que la diſcorde des Zuriquois auroit auprès des autres Cantons, réduiroit la Suiſſe à ſe perdre elle même ſans le ſecours d'aucunes Troupes étrangeres.

Dans cette ſituation la Généralité, qui remarquoit, que les eſprits commençoient à ſe déſunir, & qu'il étoit dangereux de les laiſſer croupir dans l'oiſiveté, fit une entrepriſe ſur la Ville de Bremgarten, où elle avoit une intelligence ſecrette avec quelques Bourgeois. Il y avoit dans Zurich cinq cens chevaux, avec une nombreuſe infan-

infanterie tirée du Schwartzwald, de Fribourg en Briſgau, de Neubourg, de Briſac, de Tann, de Lauffenbourg, de Waltzhut, de Villingen, & autres endroits de la Suabe, de l'Alſace, du Sundgau, & du Klégau. *Thuring de Halweil* aiant convenu avec ceux de Bremgarten, qui vouloient lui en faciliter la priſe, qu'il ſe trouveroit le vint-troiſiéme *Juin* à onze heures de nuit aux portes de la Ville avec ſes Troupes, fit fermer celles de Zurich juſqu'à quatre heures après midi, affin que la nouvelle de l'expédition, qu'il projettoit, ne fut pas portée à Bremgarten; mais le ſecret étoit déja éventé par le moien d'un des complices, qui par une heureuſe indiſcretion avoit découvert le complot à un Parent, qui en avertit ſur le champ l'Avoier. Dèſqu'on eut appris cette nouvelle, les Bourgeois, qui étoient fidéles aux Cantons, & les Suiſſes, qui étoient en garniſon dans la Ville, firent toutes les diſpoſitions neceſſaires pour bien recevoir les Autrîchiens.

Halweil partit ſans avoir le moindre ſoupçon, que ſon ſecret fut révelé, & il arriva à l'heure marquée devant Bremgarten. Déja il commençoit à faire dreſſer les échelles, lorsqu'il fut averti, que la Garniſon & la Bourgeoiſie étoient informés de ſon deſſein, & qu'il feroit bien de l'abandonner, à moins de vouloir expoſer toutes ſes Troupes à périr.

rir. Cet avertiſſement lui ſervit de leçon; il fit retirer les échelles, & revint à Zurich très-mortifié d'avoir manqué ſon coup; il en rejetta la faute ſur le Conſeil de cette Ville, qu'il accuſa d'indiſcretion pour n'avoir pas ſçû garder le ſilence. Ses ſoupçons tombérent en particulier ſur la famille *de Meis*, qui étoit fort portée pour la Confédération Helvétique, & qui cependant faiſoit ſon devoir dans toutes les occaſions, comme il convient à de fidéles Citoiens, ſans avoir égard à ſon inclination pour les Cantons.

Halweil pour ſe venger de la malheureuſe expédition de Bremgarten, détacha le ſixiéme *Juillet* le Comte de Helffenſtein avec un Corps de cinq cens chevaux, & de ſix cens fantaſſins, pour faire une irruption dans le Wenthal, & dans le Comté de Baden. Ces Troupes brulérent treize villages, ravagérent tout le Païs, & revinrent heureuſement à Zurich avec un butin conſidérable, & quinze cens piéces de bétail, qu'elles conduiſirent dans la Ville.

Le beau feu, que le Comte de Helffenſtein avoit allumé dans le Comté de Baden, & dans le Wenthal, depuis Zurzach en haut, releva le courage des Zuriquois. La riche capture, qu'il avoit faite, leur en fit eſpérer d'autres auſſi abondantes; mais d'un autre côté cet avantage des Autrîchiens réveilla les Suiſſes, qui n'avoient quitté la partie,

que pour la reprendre. Pendant le mois, qu'ils reſtérent chez eux, ils envoiérent un manifeſte aux Princes, & aux Villes d'Empire pour juſtifier leur conduite à l'égard de la Maiſon d'Autrîche, & des Zuriquois, & pour empêcher la prévention, que le Marquis de Hochberg auroit pû leur donner par le ſien, & par le preſſant ſecours, qu'il leur demandoit contr'eux. Cette précaution étant priſe, ils firent un nouveau plan pour continuer la guerre, & ſe mettre en état de pourſuivre les Ennemis. Il fut arrêté pour faire une diverſion, & ſéparer les Troupes Autrîchiennes, d'avec celles de Zurich, que les Bernois & les Soloriens iroient faire le ſiége de Lauffenbourg, pendant que les ſix autres Cantons harcelleroient les Zuriquois du côté de leur Ville, & de celle de Rapperſchweil, dont le Comte de Hochberg avoit renforcé la garniſon par de la Cavalerie & de l'infanterie, parce que les Glaronois au nombre de ſix cens avoient enlevé le bétail, qui paiſſoit aux portes de la Ville, & avoient battu le ſecours, que *Loüis de Meyer* avoit envoié pour le reprendre. Le Capitaine *Koch*, & *Jean Bollinger* furent tués en cette rencontre de la part des Autrichiens; du côté de Glaris il n'y eut qu'un ſoldat de Gaſtren, qui périt.

Meyer appréhendoit auſſi, que les Suiſſes ne recommençaſſent la campagne par le

ſiége

ſiége de Rapperſchweil. Et comme les Autrichiens avoient encore échoüé une ſeconde fois devant Bremgarten, cela engagea les Confédérés à y envoïer de nouvelles Troupes pour tenir en bride les traitres, qui cherchoient à favoriſer les ennemis. Dèſqu'elles furent arrivées trente de ces malheureux ſe ſauvérent à Zurich, & entr'autres *Henri de Hunenberg*, à qui les Suiſſes renvoïérent ſa Femme & ſes Enfans; on en fit de même à l'égard de tous les autres, afin de purger la Ville d'une race ſi infidéle.

Les Zuriquois ne furent pas mieux traités à Weil, qu'ils vouloient ſurprendre; ils y étoient allés avec quatre cens chevaux, & une Troupe conſidérable d'Infanterie, du Comté de Kibourg, & de Winterthour. Les Habitans furent aſſez habiles pour fermer leurs portes, & ſe mettre en défenſe; & aiant fait ſonner le tocſin pour appeller les Toggenbourgeois à leur ſecours, ils firent manquer l'entrepriſe. Car *Jean de Rechberg*, qui les commandoit, aiant appréhendé d'être coupé par le Baron de Rarogne, fit ſonner la retraite, & gagna Zurich avec une promptitude merveilleuſe.

La Ville de Baden étoit auſſi infectée par quelques Bourgeois, qui à l'exemple de ceux de Bremgarten, avoient pris le parti de décamper, avant qu'on les ſaiſit pour en faire juſtice, comme ils le méritoient. D'un au-

tre côté trente familles de bons Laboureurs, qui avoient juré fidélité à la Maiſon d'Autriche, quittérent la Campagne pour ſe réfugier à Rapperſchweil, & voiant la proſpérité des armes Helvétiques, elles demandérent à être délivrées de leur ſerment, afin de s'en retourner chez elles pour cultiver leurs champs. C'eſt ainſi que la fortune ſe joüoit de l'inconſtance du cœur humain. *Loüis de Meyer* leur dit: „ Que n'étant ni „ Evêque, ni Pape, il ne pouvoit pas les ab„ ſoudre, & que le tout dépendoit de leur „ conſcience. „ S'il avoit dit, qu'il n'étoit pas *Frédéric III.*, il auroit mieux parlé, & auroit répondu, comme il falloit en cette occaſion.

Le Lundi dix-huitiéme *Juillet* les ſix Cantons ſe mirent en Campagne, & vinrent camper au nombre de ſix mille hommes à Hédingen dans le Frey-Ambt. Ils établirent leurs poſtes avancés à Bonſtetten, & aux environs. Le Pape *Félix*, le Concile de Bâle, les Evêques de Conſtance & de Bâle, & quelques Villes Impériales envoiérent leurs Ambaſſadeurs au camp des Suiſſes, pour les engager à une Tréve, ou à une Paix avec la Maiſon d'Autriche, & les Zuriquois. On ne peut pas être mieux reçû, que le furent ces Ambaſſadeurs par les Confédérés; mais ils leur firent connoitre, qu'étant en Campagne, leur réſolution étoit priſe

ſe de ne point ſe retirer, qu'ils n'euſſent achevé le Plan, qu'on s'étoit propoſé; remerciant au reſte très-humblement Sa Sainteté de l'interêt, qu'elle prenoit à leur repos & à leur tranquillité. Les Ambaſſadeurs aiant pris congé, ſe rendirent encore le même jour à Bremgarten. *Bullinger* aſſûre, qu'ils ſuivirent les Suiſſes juſqu'à Benken, d'où ils furent ſpectateurs, & témoins de la Bataille, qui ſe donna le jour de Sainte Magdelaine.

On battit la générale à la petite pointe du jour; & l'Armée aiant entendu la Meſſe à la tête du camp; les deux Cantons de Schweitz & de Glaris, qui étoient à l'avant-garde, marchérent au travers de Bonſtetten pour gagner le Mont Albis, afin de pouvoir enſuite deſcendre dans le plaine de Seil, où ils comptoient d'en venir aux mains avec l'Armée Autrîch-Zuriquoiſe. Quelques volontaires, qu'on pourroit appeller aujourd'hui les Grénadiers, marchoient à la tête, & pouſſoient devant eux environ deux cens Zuriquois, qui ſembloient vouloir diſputer un paſſage coupé, & rempli d'arbres qu'on avoit mis au travers; mais les volontaires, qui le ſçavoient, étoient montés par un autre chemin, & avoient gagné le ſommet du Mont Albis, ſe trouvant par là au deſſus des Zuriquois, qui dans ces circonſtances ne virent point d'autre parti à prendre, que celui de la fuite.

L'avant-garde arriva, que les Ennemis étoient déja loin. Pendant cet intervalle les volontaires ſuivoient leur route, & ils arrivérent au Village de Rieden, au même inſtant, que quelques Eſcadrons Autrîchiens s'en approchoient. Il y eut là une forte eſcarmouche, où les volontaires furent d'abord maltraités, mais aiant repris courage, ils attaquérent cette cavalerie avec tant de valeur, qu'ils l'obligérent à regagner leur Armée, qui étoit en Bataille dans la plaine.

Les Suiſſes & les Glaronois firent halte à Rieden, & y attendirent l'Armée confédérale, qui les aiants joints, avança ſur la hauteur, d'où elle découvrit celle d'Autrîche & de Zurich en aſſez mauvaiſe ordonnance; car une partie étoit ſéparée de l'autre, & la Cavalerie galopoit à la débandade dans la plaine à la maniére des Troupes Orientales. *Thuring de Halweil* eut de la peine à les faire ranger, en leur diſant: „ Qu'un pareil „ déſordre ne pouvoit être qu'un mauvais „ préſage pour eux. „ *Rechberg*, qu'il avoit envoié à la découverte, lui rapporta „ qu'il „ avoit vû les Suiſſes en bel ordre, & en „ grand nombre; qu'il n'étoit pas à pro„ pos de les attaquer en raſe Campagne, „ ni de les attendre dans la poſition où ils „ étoient; mais qu'à ſon avis il falloit ſe „ mettre ſous le Canon de la Ville, pour „ voir le parti que prendroient alors les „ Suiſſes. „

Le

Le Conſeil de *Rechberg* étoit ſenſé, & prudent, ſi on l'avoit ſuivi, il eſt bien certain, que les Zuriquois n'auroient pas fait une perte ſi conſidérable. Mais quelques Bourgeois, qui ignoroient entiérement la maniére de faire la guerre, quoique d'ailleurs ils ſe préſentâſſent au combat avec beaucoup de valeur, crurent qu'ils ſeroient déshonnorés, s'ils prénoient le ſage parti, que *Rechberg* venoit de leur conſeiller. Ainſi ils forcérent le Général de tenir ferme à quelque diſtance de leur prémiére poſition, & ce fut là, qu'ils attendirent les Suiſſes ſans vouloir s'approcher de la Ville.

Ceux-ci voiant, que l'Armée ennemie leur donnoit un avantage, dont elle n'avoit pas ſçû profiter, firent un détachement conſidérable ſous les ordres d'*Ital de Réding* Land-Amman, & ordonnérent à ces Troupes de prendre la Croix rouge, telle, que les Zuriqúois la portoient, mettant cependant une petite marque au chapeau, affin que leurs gens puſſent les diſtinguer. *Réding* marcha par la droite en même tems, que l'Armée avança pour attaquer les Zuriquois derriére la haie, qui les couvroit; & paſſant ſur la gauche des Ennemis, qui les laiſſérent paſſer à cauſe des croix rouges, qu'ils portoient, il arriva à la haie vive, où l'aile gauche des Zuriquois étoit appuiée, & l'aiant fait couper en diligence, il les ſur-

prit, & les attaqua avec tant de valeur, qu'il les culbuta ſans peine avant qu'ils fuſſent revenus de leur étonnement. Si l'Armée avoit donné en même tems, il eſt certain, que celle des Autrîchiens étoit coupée ſans pouvoir rentrer dans la Ville.

Réding voulut s'emparer du Pont de la Seil pour empêcher le retour des Ennemis, & les mettre entre deux feux ; mais les Suiſſes en s'avançant achevérent de rompre l'Armée Zuriquoiſe, qui étoit forte de huit mille hommes, & de la pouſſer du côté du Pont, à la tête duquel le Bourguemaitre *de Stuſſi*, aiant conſervé aſſez de ſang froid, dans la déroute générale de ſon Armée, s'étoit mis avec une hâche d'armes, affin de favoriſer la retraite à ceux des ſiens, qui avoient pû gagner le Pont pour ſe ſauver dans la Ville. *Ital* n'avoit pas pû faire aſſez de diligence pour prévenir le paſſage des Zuriquois ; parceque *Stuſſi* avoit inceſſamment pris ſon avance, ſans cependant réüſſir entiérement, comme il l'avoit eſpéré ; car la foule en précipita une partie dans la riviére ; d'autres en voulant la paſſer à la nage, y périrent ; les troiſiémes ſe ſauvérent du côté du Lac, & entrérent dans Zurich par la fauſſe porte de Kätzis. Le Bourguemaitre *de Stuſſi* après avoir fait des prodiges de valeur, à l'exemple de *Godefroi de Boüillon*, fut étouffé dans ſa cuiraſſe par la trop grande

chaleur

chaleur, ſuivant la penſée de quelques uns. *Rhan* aſſûre, qu'un Zuriquois nommé *Rinden* ou *Linden* déplorant le malheur de cette fatale journée, & ſe trouvant à côté *de Stuſſi* ſur le Pont, lui dit en lui enfonçant ſon épée dans le corps: *C'eſt toi, qui és la cauſe des calamités de la Patrie.* Le ſentiment le plus probable eſt, que *Luthard de Meriſchwanden* Gentil-homme Lucernois aiant levé un ais du Pont parvint au Bourguemaître, & le tua.

Rodolphe de Stuſſi avoit de grandes qualités, & auroit été un grand homme dans la République des Suiſſes, s'il avoit ſçû vaincre ſon ambition, ou la ſacrifier aux interêts, & au bien de la Patrie. Il étoit originaire de Glaris. Son Pere s'établit à Zurich, & ſon Fils par ſon mérite parvint à la prémiére charge de l'Etat. S'il avoit ſçû faire un bon uſage de ſa fortune, rien n'auroit égalé ſa gloire. Après la Bataille ſon corps aiant été trouvé par quelques uns de ſes Parens de Glaris; ils commirent à ſon égard des cruautés inoüies. Ils pouſſérent l'inhumanité juſqu'à lui ouvrir le ventre pour en tirer la graiſſe, dont ils frottérent leurs bottes; & après avoir coupé ſon cadavre par morceaux, ils les jettérent dans la riviére pour le priver des honneurs de la ſépulture, dont ils le jugérent indigne, comme aiant mis ſa Patrie à deux doigts de ſa perte. *Æneas Silvius* confond le général

des Suiſſes avec ces particuliers de Glaris, lorſqu'il dit en parlant de cette Bataille. *Suitenſes montani, & feroces populi, cùm Turicenſes ex fœdere, quod cum eis pepigerant, deſciviſſent; comparato exercitu in eorum agrum cuncta vaſtantes exiêre, quibuscumque Turicenſes prælio congredi præſumpſiſſent, uſque ad internecionem cæſi ſunt: tantáque Suitenſium in victos hoſtes crudelitas, ac rabies fuit, ut eo ipſo in loco partæ victoriæ epulantes, congeſtis necatorum corporibus, & menſalia, & ſedilia ex illis apparaverint, & aperientes hoſtium cadavera, cruorem biberint, corda dentibus laniaverint.* Un de la Maiſon d'*Amweil* rapporte cette action barbare ſans s'étendre au delà du cadavre *de Stuſſi*, ce qui convient avec le recit, qu'en fait *Tſchudi*. Si les Suiſſes avoient exercé les cruautés, dont parle *Æneas Silvius*, *d'Amweil*, qui étoit dans l'Armée Autrichienne, ne les auroit certainement pas oubliées.

L'Armée confédérale n'avança pas au delà du Pont de la Seil, mais quelques centaines des Suiſſes pourſuivirent les Ennemis juſques dans les Fauxbourgs, où ils en firent un grand carnage; ils pouſſérent le reſte avec tant de vigueur, qu'il s'en fallut très peu, qu'ils n'entraſſent avec eux dans leur Capitale. Il y en eut environ trois cens, qui s'avancérent juſqu'aux portes, où le maſſacre recommença. *Rodolphe Kunig* de

Glaris,

Glaris, qui étoit déja dans la Ville avec quelques autres des Cantons, tua *Conrad Meyer*, & lui enleva la Banniére de Zurich, qu'il portoit. En un mot la fraieur étoit ſi grande, que perſonne ne penſoit à fermer les portes. Une femme de la Maiſon des *Ziegler* à la gloire de ſon ſexe eut aſſez de courage & de préſence d'eſprit pour couper la corde, à laquelle la Herſe étoit attachée, & par là elle ſauva la Ville.

Kunig lui troiſiéme y fut enfermé. La mort, qu'il vit préſente à ſes yeux, ne lui fit point perdre la tramontane; voiant, qu'il ne pouvoit échaper au danger, il donna la Banniére au travers de la Herſe à *Conrad Schelbretten*, qui la reçût, & la porta enſuite à Glaris. Ces trois hommes vendirent chérement leurs vies; & ſi l'Armée avoit eu la précaution d'avancer en diligence, Zurich tomboit infailliblement entre les mains des Confédérés; car tout le monde y étoit dans une ſi grande conſternation, que perſonne ne donnoit les ordres néceſſaires dans la Ville: Une partie des Troupes auxiliaires l'avoient abandonnée pour ſe ſauver par la porte du moulin Ducal; mais dèsque la peur eut ceſſé, & que les portes furent fermées, les Zuriquois penſérent enfin à éloigner les Suiſſes par leurs Canons. Ceux-ci ſe retirérent en effet, après avoir mis le feu aux Fauxbourgs,

où

où le Chancelier *Graff* fut tué dans la pourſuite. C'eſt ainſi, que les deux Chefs & les deux plus mortels Ennemis du Corps Helvétique, & de leur propre liberté reçûrent le même jour, & preſque au même moment, la recompenſe de leurs damnables intrigues, & du tort, qu'ils avoient fait aux Confédérés.

Thuring de Halweil & *Jean de Rechberg* ne furent pas des derniers à prendre la fuite, & la renommée ne leur eſt pas favorable à cet égard. Le Marquis de Hochberg ne quitta point la Ville; il y reſta avec une certaine quantité des ſiens dans la crainte, que les Zuriquois ne lui en fermaſſent les portes, quand il vaudroit rentrer; ce qui prouve la mauvaiſe intelligence, qu'il y avoit entre les Autrichiens, & l'Etat de Zurich. Les Suiſſes brulérent outre le Fauxbourg, les Villages d'Altſtetten, de Rieden, & de Wiedicon; & firent un butin très-conſidérable en argent, en bétail, & en armes. Les Généraux Suiſſes étoient, *Pierre de Lütishoffen* de Lucerne; *Ital de Réding* de Schweitz; *Joſſe Spiler* de Zug; *Joſſe Tſchudi* de Glaris. Les Bannerets furent *Paul de Bürren* de Lucerne; *Vernier de Frouwen* d'Uri; *Jean d'Yberg* de Schweitz; *Conrad Rietler* de Glaris, & tous prouvérent par leur extraordinaire valeur, qu'ils étoient d'une expérience conſommée dans l'art militaire. Les Perſonnes de conſidé-

ſidération, qui perdirent la vie dans cette mémorable journée, furent outre les deux, que nous avons déja nommés, *Pierre Kilchmatter*, qui avoit ſi mal défendu le Château de Grüningen ; *Ulric de Lommis*, *Henri Hagnover*, & *Conrad Meyer*. De la part des Autrîchiens reſtérent ſur la place *Albert Baron de Buſnang*, de qui *Bullinger* dit, qu'aiant promis une ſomme conſidérable à un Suiſſe, pour qu'il lui ſauvât la vie, celui-ci lui répondit : *Si tu es ſi riche, pourquoi n'es-tu pas reſté au logis? Jean de Neivhauſen*, *Jean de Mettelhauſen*, avec quarante caſques couronnés, dont l'Hiſtoire ne nous apprend pas les noms. De la part des Cantons on ne perdit perſonne de conſidération.

Tſchudi ne veut pas convenir, qu'*Ital de Réding* ſe ſoit ſervi d'aucune ruſe pour ſurprendre les Autrîchiens, & nie abſolument, qu'il ait obligé ſes ſoldats à prendre les croix rouges pour tromper les ennemis ; mais il dit, que les Suiſſes, incapables de maſquer leur courage, allérent droit à l'ennemi, & qu'ils les attaquérent en front de Banniére ſans autre vûë, que de ſignaler leur valeur. Il ſemble par là, que *Lauffer* à voulu rendre un ſervice à ſa Patrie en palliant la défaite des Zuriquois par une circonſtance, qui les mettoit dans la néceſſité d'être vaincus ſans remede. Cet Auteur ſe fonde ſur *Bullinger* ; ſur *Félix Malleolus*

Icolus, & ſur la douleur, que le prémier témoigne en racontant la mort de ſon Pere, qu'il dit avoir été tué dans cette action.

Les Zuriquois voiant, que l'Armée des Cantons étoit reſtée ſur le champ de bataille en s'étendant du côté de Wiedicon, s'attendirent d'être bientôt aſſiégés. La pâleur, qui étoit encore peinte ſur leur viſages, étoit une preuve aſſez évidente, qu'ils n'étoient pas revenus entiérement de leur conſternation; mais ce qui le prouva encore plus ſenſiblement, c'eſt, qu'ils ſe livrérent abſolument entre les mains des Autrîchiens, en priant contre toutes les régles de la prudence, le Marquis de Hochberg de ſe ſaiſir des clefs de leur Ville. Celui-ci accepta l'offre, & conſigna les portes de Zurich à *Jaques* Comte de Lützelſtein, à *Loüis* Comte de Helffenſtein, à *Burcard de Münch* Chevalier, & à *Jean de Rechberg*.

La Ville étoit ſurchargée de monde, & outre la Bourgeoiſie & les Troupes auxiliaires, il y avoit une quantité prodigieuſe de Païſans, qui s'y étoient réfugiés. Tout ce mélange faiſoit une confuſion, qu'il eſt difficile d'exprimer. Les Autrîchiens ſe défioient des Bourgeois; ceux-ci des Autrîchiens; & les Païſans faiſoient peur aux uns & aux autres. Il eſt biens ſûr, que ſi les Confédérés avoient eu des munitions proportionnées à un ſiége de cette importance, rien

n'auroit

n'auroit empêché Zurich de tomber entre leurs mains, vû la difficulté, qu'il y avoit de fournir des vivres à ce nombre infini de perſonnes, qui y étoient renfermées; mais comme les proviſions commençoient à manquer dans l'Armée, & que d'ailleurs les Autrîch-Zuriquois ne paroiſſoient pas avoir envie de prendre leur revanche, l'on tint conſeil de guerre, & il fut réſolu d'aller de l'autre côté de la Limat pour déſoler le Païs juſqu'à Rapperſchweil. Ainſi l'on décampa le vint-cinquiéme *Juillet* pour ſe rendre à Baden, & y paſſer la riviére.

Les Ambaſſadeurs du Concile de Bâle, & les autres, dont on a déja parlé ci-devant, y ſuivirent les Confédérés, & firent une ſeconde tentative pour la Paix; mais les propoſitions des Zuriquois étoient ſi peu raiſonnables, qu'il ne fut pas poſſible de les accepter ni même de les entendre; & l'on étoit d'autant moins diſpoſé à les écouter, que les Suiſſes & les Glaronois avoient une envie extrême de s'emparer de Rapperſchweil.

Les Confédérés partirent le vint-ſept, paſſérent à côté du Vieux-Regenſperg, & tombérent ſur le Village de Höng, qu'ils brulérent. Le lendemain il fut encore tenu un Conſeil de guerre, où l'on convint de ne plus porter l'incendie dans aucun endroit, & de traiter le Païs Zuriquois avec toute la douceur poſſible, affin de ramener les Ennemis

mis à l'Union Helvétique, & de les ſéparer de la Maiſon d'Autrîche. Mais les cœurs étoient trop endourcis, & la Généralité Autrîchienne trop maîtreſſe de Zurich, pour pouvoir exécuter un ſi loüable projet. De Höng les Confédérés s'avancérent à la portée du Canon de Zurich, & l'Armée s'arrêta en attendant l'arriére-garde; quelques braves ſortirent de la Ville, & vinrent à l'eſcarmouche; mais ils furent dabord repouſſés, & ne parurent plus. Les Suiſſes eſſuïérent quelques coups de Canons, qui ne firent point de mal, & marchérent enſuite juſqu'à Kützнach, où ils campérent.

Le lendemain ils arrivérent environ midi devant Rapperſchweil, & ſe partagérent le terrain en inveſtiſſant la Ville de tous côtés. L'Artillerie étant arrivée de Lucerne & de Schweitz, & les batteries dreſſées, les Suiſſes commencérent à canoner la Ville. Malgré la belle défenſe des aſſiégés on ſe diſpoſoit déja à donner l'aſſaut, lorſque l'Evêque de Conſtance *Henri Baron de Hewen*, ſon Frére *Frédéric*, & l'Abbé d'Einſidlen *Burcard de Krenkingen* Baron de Weiſſenbourg arrivérent au camp des Confédérés, & les portérent à une Tréve, qui devoit durer dès le 10. *Août* 1443. juſqu'au 23. *Avril* 1444.

Loüis de Meyer Commandant de Rapperſchweil, au moment, que l'Armée Suiſſe

ſe parut devant la Ville, envoia inceſſamment demander du ſecours au Marquis de Hochberg, qui n'aiant pû le ſatisfaire, engagea l'Evêque de Conſtance en qualité de Dioceſain de moienner une Paix ou une Tréve entre les Parties belligerantes. Sa négotiation réüſſit aux conditions ſuivantes: „ 1ò. Que la Tréve ſeroit inviolablement „ obſervée dans tous ſes articles. 2ò. Que „ la Garniſon Autrichienne ſortiroit de Zu„ rich pour s'en retourner dans les païs „ dépendants de la Maiſon d'Autriche. 3ò. Que „ les Priſonniers de part & d'autre ſeroient „ mis en liberté en païant leur rançon cha„ cun ſuivant ſon état & ſa condition. 4ò. Que „ les païs conquis reſteroient aux vain„ queurs. 5ò. Que l'on commerceroit li„ brement les uns avec les autres en bon„ ne paix, & en bonne union; & que les „ contrevenans ſeroient punis ſuivant l'exi„ gence du fait. 6ò. Que les Alliés des „ deux côtés ſeroient compris dans la Tré„ ve. 7ò. Qu'Uri, Schweitz, & Under„ walden conſerveroient leur Alliance avec „ Berne; & les Lucernois, les Zugois, & „ les Glaronois celle, qu'ils ont avec les „ trois Villes Forêtiéres. 8ò. Que les Créan„ ciers pourroient rechercher leurs Debi„ teurs en toute ſûreté dans les lieux, où „ ils ſont, & qu'il leur ſeroit fait bonne & „ briéve juſtice. 9ò. Que les Transfuges

„ de Bremgarten ne pourroient pas y re-
„ tourner ſans le conſentement des Confé-
„ dérés. 10. Enfin, que les Parties belli-
„ gerentes paroitroient à Baden pendant la
„ Tréve pour y traiter d'une Paix ſolide
„ ſous la médiation offerte ci-devant.

Quoique les aſſiégeans euſſent donné avis aux Bernois leurs Confédérés de la Tréve, qu'ils venoient de conclure avec la Maiſon d'Autriche & les Zuriquois, cela ne les empêcha pas d'aller avec les Soloriens & les Bâlois mettre le ſiége devant Lauffenbourg. Car le même jour, que les Cantons ſe retirérent de devant Rapperſchweil, ils marchérent à Lauffenbourg, où les Bâlois les vinrent joindre le lendemain. La Ville étoit bien pourvuë, & il y avoit une bonne garniſon, qui pouvoit être relevée tous les jours du côté de la Forêt noire, d'où il étoit aiſé d'envoier du ſecours par l'autre côté du Rhin. Les Aſſiégés firent pluſieurs ſorties, toûjours à leur avantage, ſans cependant pouvoir parvenir à encloüer le canon ennemi. Les Bernois avoient perdu leur Général d'Artillerie, qui avoit été tué; & quoiqu'il y eût deux bréches conſidérables, ils n'oſérent pas donner l'aſſaut, que les Troupes des autres Cantons ne fuſſent arrivées; mais en attendant l'Evêque de Bâle *Frédéric Zu-Rhein*, *Jean Comte de Thierſtein*, *Rodolphe*

phe Baron de Ramſtein, & pluſieurs autres propoſérent une Tréve, qui fut concluë ſans la participation de *Loüis Comte de Helffenſtein* Commandant de Lauffenbourg, ſous lequel étoient *Burcard de Münch*, & *Sigfrede de Täningen* Chevalier. Les articles portoient: „ Que les Suiſſes ſe retireroient, „ & leveroient le ſiége, moiennant dix mille „ florins, que la Maiſon d'Autriche païe„ roit aux Bernois, & mille aux Bâlois pour „ les frais de la guerre; pour aſſûrance de „ quoi, les deux Villes pourroient ſe faire „ prêter hommage par celles de Seggingen „ & de Waltzhut, au cas que la ſomme ne „ fut pas païée au terme, dont on étoit con„ venu. „ Les Bernois avertirent les Cantons, qui étoient en marche, de la Tréve, qu'ils venoient de conclure avec la Maiſon d'Autriche par le moien de l'Evêque de Bâle. Ainſi chacun ſe retira dans ſon Païs; & ce fut là la ſeconde révolution, que cauſa en Suiſſe l'Alliance des Zuriquois avec *Frédéric III.*

Ce Monarque apprit à Neiuenſtat en Autriche la nouvelle du ſiége de Lauffenbourg, & menaça Berne, Soleure, & Bâle de ſa diſgrace, & de la privation de leurs droits & franchiſes, s'ils le continuoient; mais lorſque ces Villes reçurent la lettre, la Tréve étoit déja concluë. Il y eut cela de particulier, qu'après l'arrivée de la lettre de l'Empereur, ſe gens ſe cru-

rent diſpenſés du païement des onze mille gouldes; mais les Bernois & les Bâlois, qui l'entendoient tout autrement, menaçérent d'aſſiéger Seggingen leur hipoteque, ſi l'on continuoit à refuſer la ſomme, qui leur étoit dûë en vertu du Traité. L'Empereur demanda ſecours contre les Suiſſes à tous les Princes de l'Empire, à *Philippe* Duc de Bourgogne, & au Roi de France *Charles VII.*

Ce dernier avoit ſuccédé à ſon Pere *Charles VI.*; mais le jeune *Henri* Roi d'Angleterre aſſiſté du Duc de Bourgogne, étoit reconnu dans la plus grande partie du Roïaume de France pour le vrai & légitime Roi & héritier; en ſorte que *Charles VII.* n'avoit que les Provinces au delà de la Loire, le Dauphiné, le Languedoc, le Berri, & le Poitou; la Provence appartenoit alors aux Rois de Nâples, & la Guienne avec la Gaſcogne étoit au pouvoir des Anglois; comme *Charles* faiſoit ſa Réſidence la plus ordinaire à Bourges, on l'appella par dériſion le Roi de Bourges. Quoique ſon Autorité ne s'étendit pas fort loin, ſon Régne ne laiſſa pas d'être fort agité. La paſſion, qu'il avoit pour ſes favoris, lui fût très-préjudiciable; car outre que ſon Connêtable faiſoit toûjours caſſer la tête à quelques uns, ſans qu'il pût l'empêcher, les Anglois, qui ſçavoient profiter de l'occaſion, firent des progrès conſidérables dans le Roïaume, &

furent

furent sur le point de lui enlever sa Ville d'Orleans avec tout le païs, qui est au delà de la Loire, lorsque Dieu lui envoia du secours par une voie miraculeuse. Une jeune Païsanne de dix-huit à vint ans native de *Dom Remi* proche de Vaucouleurs sur la Meuse vers les frontieres de Lorraine, appellée communément *la Pucelle d'Orleans*, parcequ'elle fit lever le siége de devant cette Ville, déclara à ce Prince, que Dieu dans une revélation lui avoit ordonné d'aller au secours d'Orleans, qui étoit aux abois, & de conduire le Roi à Reims pour y être sacré. On la regarda dabord comme une insensée; mais elle parla enfin avec tant de force, & fit des prophéties si véritables dans la suite, qu'on la crut sur sa parole. En effet comme depuis long tems on préparoit un grand convoi de bleds & d'autres vivres pour Orleans, elle eut le bonheur de l'introduire dans la Ville avec un secours considérable, & obligea par là les Anglois de décamper après sept mois de siége. L'Armée Françoise malgré son éloignement de Reims partit d'Orleans de l'avis de la pucelle, & soumit à l'obéissance du Roi toutes les Villes, qui se trouvoient sur son passage. Enfin Reims ouvrit ses portes à son légitime Prince, qui y entra le seiziéme *Juillet* 1429. au son des cloches, & fut sacré le lendemain par *Renaud de Chartres*

Chancelier de France, qui l'avoit ſuivi. Quelque tems après ces deux expéditions *Jeanne d'Arc* aiant fait une ſortie de Compiegne, elle fut inveſtie par les Anglois, & obligée de ſe rendre à Lionnel de Vendôme Gentil-homme des Troupes de *Jean de Luxembourg*. On l'accuſa d'être ſorciere ou magicienne, & comme telle elle fut brulée vive dans le vieux marché à Roüen; mais dans la ſuite par ordre du Pape *Calixte Troiſiéme* on fit la réviſion de ſon procès, & elle fut déclarée innocente, & d'une integrité reconnuë de tout tems.

Dèslors la fortune commença à favoriſer *Charles*, tandisque les affaires des Anglois alloient en décadence; c'eſt à quoi la Paix d'Arras contribua beaucoup; car comme il s'y tint un congrès, auquel tous les Potentats de l'Europe aſſiſtérent en perſonne ou par leurs Ambaſſadeurs, & que les Anglois ne voulurent pas ſe contenter de la Guienne & de la Normandie, que les François étoient prêts à leur céder, le Duc *Philippe* de Bourgogne fit ſa Paix particuliére avec *Charles*, ſe fit abſoudre par le Pape, & par le Concile de Bâle du ſerment, qu'il avoit fait d'obſerver l'Alliance avec les Anglois, & embraſſa ouvertement le parti des François, à condition, que le Roi *Charles* lui donneroit ſatisfaction de l'aſſaſſinat du Duc *Jean* ſon Pere, en faiſant

ſant punir tous ceux, qui avoient trempé dans cet énorme attentat; qu'il lui céderoit la Souveraineté de tous ſes Païs héréditaires ſa vie durant, & qu'il lui donneroit les Comtés de Mâcon & d'Auxerre, la Seigneurie de Saint Jengon, le Balliage de Saint Laurent, la Chattellenie de Bar ſur Seine; & quatre cens mille écus à retirer ſur celles de Peronne, de Roye, & de Montdidier; ſur les Villes de la Somme St. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, & enfin ſur les Comtés de Ponthieu & de Boulogne. Cette Paix une fois concluë avec le Duc, mit les affaires de *Charles VII.* ſur un ſi bon pied, que vers la fin du Régne de *Sigiſmond*, il ſe vit tout à fait maître de ſa Capitale, qui juſques là avoit été ſoumiſe au Bourguignon: De ſorte, qu'au commencement de celui d'*Albert II.* il commença à être véritablement Roi.

A l'exemple de la Capitale pluſieurs autres Villes ſecoüérent le joug des Anglois, & ſe rangérent ſous l'obéiſſance de leur légitime Souverain, qui diſſipa en même tems quelques révoltes excitées par le Dauphin ſon Fils ſous le nom de la Praguerie en 1441. Les Anglois commençoient auſſi à ſe rallentir; ils étoient fiers avant que le Duc de Bourgogne fit ſa Paix, mais depuis ce tems là ils furent les prémiers à demander la leur à *Charles*. Le Comte de *Suffolc* lui écrivit, qu'il avoit

ordre du Roi *Henri* ſon Maître, non ſeulement de renoüer les négotiations de Paix; mais de propoſer pour lui un mariage en France. Il obtint une réponſe favorable de *Charles*, & avec un ſauf-conduit de ſa part il alla le trouver à Tours, où ce Comte & le Seigneur *de Roos* ne conclurent cependant avec le Roi, qu'une Tréve générale pour dix huit mois.

Ce fût pendant cet intervalle, que *Frédéric III.* écrivit au Roi de France *Charles VII.*, pour lui demander du ſecours contre les Suiſſes, parce qu'il ſe ſentoit trop foible pour ſecourir la Ville de Zurich, & faire tête aux Confédérés; le Roi le lui accorda effectivement, comme on le verra dans la ſuite, quoique les Etats de l'Empire l'euſſent refuſé pour une guerre, qui regardoit uniquement la Maiſon d'Autriche.

Les Confédérés apprirent de toute part, que l'Empereur ne cherchoit, qu'à leur faire des Ennemis, & à les détruire dans l'eſprit de tous les Princes & Etats voiſins, quoique la Tréve ſubſiſtât, & qu'une des conditions fut de vivre en bonne union, pendant qu'elle dureroit. Ainſi ils prirent le parti de ſe tenir ſur leurs gardes, & de ſe défier de lui; d'autant plus que ce Prince aſſûra de nouveau les Députés de Zurich, & de Rapperſchweil, tant de ſon ſecours que de celui de la France & des autres Princes à qui il s'étoit adreſſé.

Pour

Pour faire connoitre, qu'il n'approuvoit pas la Tréve de Lauffenbourg, *Jean de Rechberg* insulta quelques Bâlois, & en fit d'autres prisonniers. Les Zuriquois de leur côté, qui ne cherchoient qu'à gagner du tems, faisoient des Alliances de toutes parts, affin de se remettre en Campagne avec plus de forces que jamais. Ils eurent une Conférence à Winterthur au commencement de *Novembre* avec les Autrichiens, & ils députérent *Pierre de Mœrsperg* au Duc de Bourgogne, pour le prier de les secourir contre les Cantons. Mais ce Prince leur répondit: „ Que les Suisses lui aiant fait la même de„ mande, il la leur avoit refusée; mais que „ si l'Empereur vouloit lui inféoder le Duché „ de Luxembourg, comme il l'avoit eu de „ ses Prédécesseurs; dèslors il auroit qua„ torze mille hommes à leur service. „ *Frédéric* fit difficulté de satisfaire le Duc de Bourgogne, & par là ses Troupes restérent dans l'inaction au grand bonheur des Cantons.

Les Confédérés étant avertis, que quelques Seigneurs de Jurisdiction dans le Balliage de Grüningen, de même que leurs Sujets n'avoient pas prêté hommage, ils leur firent signifier de s'en aquiter de bonne grace, avant qu'on les y forçât. Une partie aima mieux quitter le païs, que de se soumettre à ce, que les Confédérés désiroient. *Gaspar de Bonstetten* abandonna sa terre d'Uster,

& *Albert de Landenberg* la ſienne de Witzicon. Dans les conjonctures préſentes il étoit dangereux d'avoir des Sujets, qui ſous prétexte de n'avoir pas prêté l'hommage & le ſerment de fidélité, pouvoient cauſer une révolution ſubite dans la contrée, ou favoriſer les Autrichiens ſans s'en faire le moindre ſujet de ſcrupule. D'ailleurs les Abbaies, ſur tout Rutti & Bubicon, qui avoient toûjours été attachées aux Ducs d'Autriche, avoient des liaiſons dans le Balliage, qui tiroient à conſéquence dans cette criſe, où perſonne ne ſe fioit à ſon voiſin, depuis que les Zuriquois, & ceux de Rapperſchweil avoient tout de nouveau interdit le Commerce avec ceux de Schweitz, qui par repréſſailles en avoient agi de même à leur égard. De là il eſt aiſé de conclure, que tout ſe préparoit inſenſiblement à une nouvelle rupture; les Bernois, les Soloriens, & les Bâlois étant même déja prêts à partir pour s'emparer de Seggingen; lorſque le Concile de Bâle s'entremit pour reconcilier les parties.

Il fixa un jour à Rheinfelden, où le Cardinal d'Arles préſida aiant ſous lui le Cardinal de Saint Calixte, avec les Evêques de Lauſanne & de Bâle. Les Députés de Berne, de Bâle, & de Soleure s'y trouvérent le vintiéme *Octobre*, aſſiſtés de ceux de Lucerne, d'Uri, de Schweitz, & d'Underwalden. Au nom du Marquis de Hochberg

berg furent députés *Conrad de Busnang* Chanoine de Strasbourg, *Guillaume de Grünenberg*; *Burcard de Münch de Landscron*; *Thuring de Halweil*; *Jean Vernier de Stauffen*; & *Jean Ulric de Maſtmünſter* tous Conſeillers Auliques. Les Arbitres prononcérent en faveur des trois Villes, & condamnérent celle de Seggingen à faire réparation aux Bâlois en plein Sénat, pour quelques mauvais propos tenus contr'eux à l'occaſion d'un écuſſon aux armes de Bâle, que les Seggingeois avoient pris, il y avoit long-tems dans une action, & dont ils ſe paroient pour les inſulter. Les Arbitresordonnérent, qu'il fut rendu, affin d'éloigner pour l'avenir tout ſujet de diviſion.

La Tréve ſubſiſtoit toûjours ſans être réguliérement obſervée ; & delà naiſſoient mille inconveniens déſagréables, qui inquiétoient le Public, en obligeant les Souverains à une vigilance diſpendieuſe. Tantôt on avoit les armes à la main, tantôt on étoit désarmé. L'Empereur preſſoit le Roi de France de lui envoier cinq mille chevaux; & d'un autre côté le Concile faiſoit tout ſon poſſible pour empêcher la guerre. Enfin l'Evêque de Conſtance ſomma les Cantons, la Maiſon d'Autriche, & les Zuriquois de venir à Baden pour y travailler à une Paix ſolide, comme les parties s'étoient engagées de le faire, par un article de la Tréve ; & le

jour

1444 jour fut fixé au ſixiéme *Janvier* 1444. ; mais ce jour n'aiant pas agréé à tout le monde, l'affaire fut renvoiée au vint-deuxiéme de *Mars*.

Pendant ce tems là les Troupes Suiſſes, qui étoient à Grüningen, s'emparérent de la Forteresſe de Griffenberg, fondés ſur ce qu'elle avoit refuſé l'hommage & le ſerment de fidélité, quoiqu'elle fut dépendante du Balliage.

Le vint-deuxiéme *Mars* étant arrivé, les Députés ſe rencontrérent tous à Baden. De la part de Berne vinrent l'Avoier *Rodolphe* ou *Nicolas de Hoffmeiſter* Chevalier, & Seigneur de Twann, *Henri de Bubenberg* Chevalier, & Baron *de Spietz* avec *Ulric d'Erlach* Seigneur de Wyl, & de Jägiſtorf. Ces deux derniers furent dans la ſuite Avoiers de Berne. Lucerne envoia *Pierre de Lütishofen* Avoier, *Burcard Sidler*, *Antoine Rus*, & *Jean de Wilen*. Uri députa *Henri de Spiringen* Land-Amman, *Joſſe Kes*. Schweitz, *Ital de Réding*, Land-Amman, *Ulric Wagner*, & *Jean Gruber*. Underwalden, *Nicolas de Rütli* Land-Amman ſur le Bois, & *Walter* ou *Gautier Zelger* Land-Amman ſous le Bois. Zug, *Joſſe Spiler* Amman, & *Jean Hüsler*. De Glaris, *Joſſe de Tſchudi* Land-Amman, & *Jaques Wanner* Chancelier. Bâle, *Jean de Rot*, Chevalier, *Jean de Louffen*, & *André Oſpernel*. Soleure, *Bernard de Malrein*, & *Jean Hagen*. Appenzel, *Henri Biller*, & *Verene Cini*.

Weil

Weil en Turgovie, *Jean Schowinger* Avoier, & *Jean Murer*.

Les Députés des Villes Impériales s'y rendirent auſſi pour aſſiſter ceux des Suiſſes contre la Maiſon d'Autrîche & les Zuriquois, nommément d'Augſpurg, *Etienne Hagener*. De Nüremberg, *Jean Keller*. De Conſtance, *Jean Ruch*. D'Uberlingen, *Ulric Röſch*. De Schaffhauſen, *Henri Barther*. De Saint Gal, *Ulric Säri*. De Rheinfelden, *Burcard Meli*. Les Députés de la Maiſon d'Autrîche au nom du Marquis de Hochberg furent, *Guillaume de Grünenberg* Chevalier, *Pierre de Möerſperg*, *Henri de Schende* Chevalier, *Thuring de Halweil*, *Vernier Baron de Stauffen*, *Jean Baron de Geroltsegg*, *Jean Ulric de Masmünſter*, *Hugues de Landenberg*, & *Hertdegen de Hunweil*. De la part de Rapperſchweil, *Jean Senn*, *Jean Vilinger*, & *Eberhard Wüſt* Chancelier. De Winterthour, *Howdorfer*, & le Chancelier. De Fribourg en Suiſſe, *Guillaume de Vuippens* Avoier, & *Jaques Cudrefin* Chancelier. De Lauffenbourg, *Nicolas Ummus* Bourguemaître, & *Jean Breitnower*. De Waltzhut, *Henri Spängler* Avoier, & *Henri Notſtein*. De Seggingen, *Conrad Ratz*, Avoier. De Zurich, ſuivant *Bullinger*, *Jean de Meis*, ou *Ulric Zörnli*, ſurnommé *Trinckler*, *Henri d'Eſinger*, *Jean Bluntſchli*, & *Jean Bruner*. *Tſchudi* ajoute, le Prévôt & le Cuſtode de la Cathédrale, *Henri de Saint*

Annen

Annen Chanoine, *Henri Schwartzmurer* Bourguemaitre, *Jean Keller*, & le nouveau Chancelier *Rodolphe de Cham.* Le Comte de Wirtemberg y envoia ſes Députés pour aſſiſter la Maiſon d'Autriche, & les Zuriquois ; ces Seigneurs furent *Loup de Clingenſtein* Chevalier, & *Deopold de Güs* Chevalier. Les Villes Impériales nommérent les ſuivans pour aſſiſter la Maiſon d'Autriche & les Zuriquois contre les Suiſſes ; ſçavoir Augſpourg *Ulric Rechlinger* ; Nürenberg, *Berctolde de Romer* ; Conſtance, *Berctolde Vogt* ; Eſslingen, *Holderman* ; Schaffhauſen, *Conrad Schwager* ; Lindau, *Mathias Schneberg* ; Saint Gal, *Ulric Senn* ; Memmingen, *Betz* Bourguemaître ; Coire, *Rodolphe de Rinkenberg*, & *Ulric Pfiſter* ; Rhinfelden, *Nicolas Heiden.* Les Médiateurs étoient le Cardinal d'*Arles*, *Henri de Hewen* Evêque de Conſtance, & Adminiſtrateur de l'Evêché de Coire, *Frédéric Zu-Rhein* Evêque de Bâle ; de la part du Duc de Savoie, *George de Saluſſe*, Evêque de Lauſanne ; de la part des Comtes de Wirtemberg, *Conrad de Wittingen* Chevalier, *Berctolde de Stein* Chevalier, & *Jean de Gämmingen* ; au nom de la Ville de Strasbourg, *Nicolas Schamlil* ; d'Ulm, *Rumili d'Ehinger* ; de Ravenſperg, *Schellang.*

Henri Comte de Lupfen, *Henri Comte de Fürſtenberg*, *Henri Baron de Ramſtein*, *Bourcard de Honbourg* Chevalier, *Simon de Stein* Cheva-

Chevalier, *Bernard de Ratberg* Chevalier, *Jean de Reiſchach*, & *Rodolphe de Landenberg* étoient comme les ſpectateurs de toute cette ſcene, dont ils attendoient la fin avec une nombreuſe Nobleſſe, & toute la populace. On voit par cette illuſtre Aſſemblée, que la Suiſſe faiſoit un beau point de vûë dans l'Europe, puiſqu'elle mérita l'attention de la prémiére tête de la Chrêtienté, & qu'une partie de l'Empire prit une ſi grande part à ſes interêts.

Les hauts Arbitres n'oubliérent rien pour découvrir le véritable ſujet de la déſunion entre les Confédérés, la Maiſon d'Autriche & les Zuriquois; ils ſe firent remettre entre les mains tous les documens, titres, Traités de paix, anciennes & nouvelles Alliances, en un mot tout ce, qui leur parut mériter d'être éclairci dans ces circonſtances.

Le Cardinal d'Arles fit entrer les parties ſéparément; elles eurent la liberté de dire leurs raiſons, qu'on écouta d'un bout à l'autre, tranquillement, ſans interruption, & avec une patience admirable. Lorſqu'elles furent ſuffiſamment examinées, on propoſa des moiens d'accommodement, on ſollicita, on pria même, parceque le Concile vouloit avoir la gloire de mettre la derniére main à une Paix ſi deſirée; mais la pierre d'achopement étoit toûjours l'extrait & la Copie fidéle du Traité d'Alliance entre les Zuriquois & la

Maiſon

Maiſon d'Autriche, que les Cantons exigeoient; & du côté de Zurich la reſtitution des Païs, que les Suiſſes avoient conquis ſur eux. A la fin par déference pour les Peres du Concile, & pour les hauts médiateurs les Députés des Cantons réduiſirent leur demande à quatre points. „ 1ò. Que les Zuriquois obſerveroient la Confédération Helvétique purement, & ſimplement, ſans „ condition, ni reſtriction, & qu'il en ſeroit dreſſé un acte autentique. 2ò. Qu'ils „ rendroient à l'Empereur le Traité d'Alliance, qu'ils avoient avec lui, & que ce Monarque remettroit ſon double entre les „ mains des Confédérés. 3ò. Qu'on diſcuteroit les plaintes mutuelles, & les prétentions réciproques, pour être fait droit à „ chaque partie comme il convenoit. 4ò. „ Que les conquêtes des Confédérés leur ſeroient adjugées juſqu'à ce que les Zuriquois „ par une conſtante, réelle & véritable amitié les euſſent diſpoſés à les leur rendre „ amiablement & ſans contrainte. „

Les Médiateurs aiant préſenté ces articles aux Députés de Zurich, en les priant d'y ſouſcrire, ils répondirent, que comme cela ne dépendoient pas d'eux, ils en feroient leur rapport à leurs Maîtres. *Bullinger* dit poſitivement, que les Députés les agréérent, & qu'ils promirent avec l'aide des Etats de l'Empire d'agir auprès de l'Empereur, affin,

qu'il

qu'il leur rendit le double du Traité d'Alliance, qu'il avoit entre les mains ; & qu'en cas qu'ils ne puſſent pas l'obtenir, ils ne laiſſeroient pas de ſe ſoumettre à la déciſion des Evêques de Conſtance, de Bâle, & des Villes Impériales.

Les Députés des Cantons à la priére des médiateurs reſtérent à Baden, pour attendre la réponſe de l'Etat de Zurich. Ceux des Villes Impériales, qui avoient aſſiſté les Zuriquois partirent avec les Envoiés de Zurich, dans la ferme perſuaſion, que le Magiſtrat entreroit dans les propoſitions des Confédérés, qui leur paroiſſoient infiniment équitables, après le ſévére examen, qu'ils en avoient fait : Mais *Pierre de Moerſperg* ; qui venoit de Bourgogne, avoit fait courir le bruit dans Zurich, que *Charles VII.* Roi de France, & le Duc de Bourgogne alloient envoier à la Maiſon d'Autriche un ſecours conſidérable, commandé par *Loüis Dauphin*, aiant ſous lui le Comte d'Armagnac, qui étoit un invincible guerrier. Le peuple ébloüi par cette nouvelle commença à murmurer, & comme il étoit ſoutenu par les partiſans de *Frédéric III.* il ne manqua pas de parler haut, & de ſe ſoulever contre ceux, qui vouloient inſinuer la Paix avec les Cantons.

Dans ces tumultueuſes circonſtances les Députés arrivérent à Zurich, & parurent devant le Sénat, qui les reçût très-mal, leur

ordonnant de ſe retirer dans leurs Hôtels, & de n'en point ſortir. Le peuple, qui avoit été ſéduit par les artifices du Marquis de *Hochberg*, de *Thuring de Halweil*, & de *Jean de Rechberg*, acheva de ſe mutiner, & de courir aux armes. Chacun prit ſon poſte dans la Ville, comme ſi on alloit être aſſiégé; ceux, qui n'en avoient point, s'aſſemblérent comme des forcenés à la Maiſon de Ville, & heurtant à la Chambre du Conſeil, ils demandérent, qu'on leur ouvrit la porte, ou qu'ils l'enfoncéroient. Le Magiſtrat voiant bien, qu'il n'y avoit pas à déliberer, fit entrer cette populace effrénée, qui ſe ſaiſit dabord de ceux, que les Autrîchiens lui avoient déſignés, & les fit trainer en priſon en préſence des Députés des Villes Impériales.

Jean de Meis d'une ancienne Nobleſſe, & d'une des meilleures familles citoiennes de Zurich fut décapité en place publique, pour avoir opiné, qu'il falloit ſe faire juſtice réciproque entre les Confédérés, & les Zuriquois, & pour avoir toûjours marqué des ſentimens pacifiques au profit de la République. *Ulric Zörnli*, dit *Trinckler*, eut le même ſort, pour avoir ſuivi le ſuffrage de *Jean de Meis*. *Jean Brunner* fut condamné à païer deux mille gouldes d'amande; d'autres furent dépoſés de leurs emplois, & leurs biens adjugés au fiſc. Les Autrîchiens, qui avoient tramé cette belle avanture, en

eurent

eurent une ſatisfaction entiére. Ils étoient venus à bout de leur deſſein en faiſant répandre le ſang Zuriquois par les Zuriquois mêmes; & en faiſant par là crier ce même ſang contre les Cantons, à qui ils en attribuoient la faute. C'eſt ainſi, dit *Tſchudi*, que l'on s'expoſe par de ſemblables Alliances, à confier au Loup la garde de ſes brebis. En effet, le ſentiment de *Jean de Meis* étoit conforme à la plus exacte juſtice, telle qu'on doit l'obſerver entre des Alliés.

Les Cantons, par le quatriéme article, ne refuſoient point la reſtitution des conquêtes faites ſur les Zuriquois; ils ſouhaitoient, qu'ils la méritaſſent par un retour d'amitié, que les Confédérés leur demandoient avec raiſon. Y avoit-il rien là qui dût les révolter? Mais le Marquis *de Hochberg*, & ſes adhérans avoient ſi bien lié leur partie, qu'ils étoient à l'abri de tout raiſonnement contraire à leurs interêts. Le peuple étoit imbu de leurs ſentimens, & rien ne pouvoit le dèsabuſer. Les Députés des Villes n'oſoient pas paroitre, parceque l'inſolence de la populace ne le leur permettoit pas; & ils craignoient, que le droit des gens ne fut leſé en leur perſonne.

Au bout du quatriéme jour le Bourguemaître *Schwartzmurer* vint les trouver, en les exhortant à partir, puiſque la véhémence du peuple n'avoit pas donné un moment au

Sénat pour délibérer ſur la propoſition des Cantons; il les aſſûra en même tems, qu'on envoieroit à Baden le réſultat de la Chambre dès que le calme auroit ſuccedé à la tempête. On remit les Députés entre les mains de deux Sénateurs, qui les accompagnérent juſqu'aux portes de la Ville, affin qu'ils puſſent la traverſer en ſûreté.

Le lendemain la réponſe des Zuriquois arriva à Baden, & fût remiſe à l'Evêque de Conſtance; elle portoit qu'ils ne pouvoient abſolument pas agréér les propoſitions des Confédérés, & qu'ils déclaroient: „ 1ò. „ Qu'ils ſoumettoient leur conteſtation abſolument, & ſans condition à la déciſion „ de la Ville de Conſtance, ou de celle de „ Bâle, ou de celle des Villes Impériales, „ dont les Députés étoient actuellement au „ Congrès. 2ò. Que ſi cet arbitrage n'étoit „ pas de leur gout, ils s'en rapportéroient „ pour le même ſujet aux Villes d'Augſpourg, „ de Nüremberg, d'Ulm, d'Eslingen, de „ Bibrach, de Ravenſpourg, de Memmingen, de Lindau, d'Überlingen, de Saint „ Gal, de Schaffhauſen, de Kempten, de „ Rotweil, de Coire, de Strasbourg, de „ Colmar, de Séleſtat, de Rheinfelden, & „ de Fribourg en Suiſſe. 3ò. Que ſi les Confédérés rejettoient ces propoſitions, ils ſe „ ſoumettroient aux Députés préſens à Baden, ou bien à une des Villes ci-deſſus „ nommées. „

L'Evêque

L'Evêque de Conſtance aiant communiqué aux Députés des Confédérés la réponſe, & les propoſitions des Zuriquois, ils demandérent à les examiner avant que de repliquer. Ils conſultérent ſur cela les différens Députés, qu'on leur avoit envoié pour les aſſiſter ; & après avoir fait leurs reflexions, ils dirent, „ Qu'ils ſeroient toûjours diſpoſés à faire & à recevoir droit „ ſuivant la Confédération, de laquelle ils „ ne pouvoient, ni ne devoient s'écarter „ pour ne point donner d'atteinte aux „ Franchiſes du Corps Helvétique, auxquelles les Zuriquois auſſi bien qu'eux, „ étoient liés par ſerment ; & affin de ne „ pas donner priſe à la Maiſon d'Autriche, „ leur ennemie, par une fauſſe demarche, „ dont elle pourroit ſe prévaloir à leur „ déſavantage.

Cette Déclaration donnée ouvertement, fut applaudie de tous les Aſſiſtans, qui n'y trouvérent rien que de juſte & d'avantageux à tout le Corps Helvétique. L'Avoïer de Lucerne ſe tournant du côté des Médiateurs, les pria d'être perſuadés „ que „ ſi l'on refuſoit de ſe ſoumettre à leur jugement, ce n'étoit point par un motif „ de défiance, mais uniquement dans la „ crainte d'enfreindre les Alliances, qui leur „ ſervoient de loix. Ce qui étoit ſi certain, „ qu'au commencement de la guerre ils

„ n'avoient pas même voulu agréer la mé-
„ diation des Bernois & des Soloriens, quoi-
„ qu'ils fuſſent de leur parti, parce que cet-
„ te médiation étoit contraire à la Confé-
„ dération Helvétique.

Les Médiateurs produiſirent enſuite aux Confédérés les propoſitions de la Maiſon d'Autriche, qui contenoient ce qui ſuit:
„ 1ò. Si les Cantons croioient avoir été le-
„ ſés dans l'ancien Traité, ou par le nou-
„ veau, la Maiſon d'Autriche s'offroit d'y
„ mettre ordre ſous la médiation des Ele-
„ cteurs de Maïence, de Tréves, de Colo-
„ gne, du Palatin, ou ſous celle d'autres
„ Princes Allemans. Item des Comtes de
„ Wirtemberg, ou du Duc de Savoie,
„ quoiquil fut allié avec Berne & Soleure.
„ 2ò. Si cette médiation ne convenoit pas
„ aux Confédérés, la Maiſon d'Autriche
„ s'en rapportoit aux Députés de Sa Sain-
„ teté & du Concile, aux Evêques de Con-
„ ſtance & de Bâle, ou aux Ambaſſadeurs
„ préſens au Congrès. 3ò. Que s'il ſem-
„ bloit aux Cantons, que la Maiſon d'Au-
„ triche n'eût pas encore offert par là une
„ médiation ſuffiſante; elle préſentoit par
„ ſurcroi la déciſion de leurs conteſtations
„ reciproques aux Bourguemaitres & Con-
„ ſeils des Villes d'Augſpourg, de Nüren-
„ berg, d'Ulm, de Nördlingen, de Con-
„ ſtance, de Ravenſpourg, d'Uberlingen,

„ de

„ de Strasbourg, de Colmar, ou de Sé-
„ leſtat; & que ce, qu'un de ces Bour-
„ guemaîtres avec ſon Conſeil auroit pro-
„ noncé, ſeroit regardé de ſa part comme
„ inviolable. 4ò. Comme après des offres
„ ſi juſtes, & ſi raiſonnables, la Maiſon
„ d'Autrîche trouvoit, que les Troupes au-
„ xiliaires de Berne & de Soleure devoient
„ ſe ſéparer de celles des Confédérés; elle
„ ſoumettoit par préliminaire cette queſtion
„ à la déciſion d'une des Villes Impériales
„ prénommées. „ Par cette ſubtilité les Autrîchiens n'avoient d'autre vûë, que la déſunion des ſept Cantons; mais les Bernois, & les Soloriens ne furent pas les dupes d'une ruſe auſſi groſſiére & auſſi palpable. Les Médiateurs demandérent aux Cantons, ce qu'ils penſoient ſur l'expoſition, qu'avoit fait le Marquis de *Hochberg* au nom de la Maiſon d'Autrîche. Leur réponſe fut courte & énergique. „ Nous ſommes ve-
„ nus au congrès [dirent-ils,] pour nous
„ expliquer amiablement avec la Maiſon
„ d'Autrîche, & non pas pour inſtruire ou
„ former un procès. Si cependant le Mar-
„ quis a quelque demande à faire à nos Sou-
„ verains; il ne tiendra qu'à lui de s'y adreſ-
„ ſer, & nous ne doutons pas, qu'on ne le
„ ſatisfaſſe autant que l'équité l'exigera.
„ Nous le prions en même tems de ne plus
„ ſe mêler des Zuriquois, & de les laiſſer

„ traiter avec Nous conformement à la „ Confédération Helvétique. „

Les Médiateurs deſeſpérant de la Paix, tâchérent au moins de faire prolonger la Tréve ; mais les Cantons, qui s'appercevoient que les Ennemis ne cherchoient qu'à gagner du tems en attendant le ſecours de France, ne voulurent jamais y donner les mains ; ſur tout quand ils apprirent, que *Jean de Rechberg* dans cette eſpérance avoit déja commis quelques hoſtilités dans la petite Ville de Bâle, en y pillant quelques maiſons bourgeoiſes.

Les Ambaſſadeurs & Médiateurs voiant tous leurs ſoins inutiles ſe ſéparérent, & partirent de Baden le dernier de *Mars* 1444. Immédiatement après leur départ les Confédérés fournirent les places frontiéres de tout le néceſſaire, & envoiérent de fortes Garniſons à Baden, à Mellingen, à Bremgarten, au vieux & au nouveau Regenſperg. Ils convinrent en même tems, que les Cantons de Berne, de Lucerne, & de Zug ſe rendroient de Baden au deſſus de Kloten, où étoit le camp d'Aſſemblée ; & que les Cantons d'Uri, de Schweitz, d'Underwalden & de Glaris les y joindroient en paſſant par la Marck & le Balliage de Grüningen.

Dès le lendemain de Saint George, que la Tréve prit fin, ceux de Weil ouvrirent la ſcéne, & ſurprirent les châteaux de

Spiegel-

Spiegelberg & Grieſenberg, appartenants à la Marquiſe de Hochberg, Femme de l'ennemi capital des Suiſſes, & les bruiérent.

Les quatre Cantons, qui s'aſſemblérent à Wurmſpach, en paſſant proche de Rapperſchweil, détournérent les eaux des moulins, qu'ils briſérent, & réduiſirent la Bourgeoiſie à ſe ſervir des moulins à bras, pendant neuf ſemaines, que la place fut bloquée par une partie des Glaronois, & par ceux d'Utznach & de Gaſtren; la grande quantité de monde, qu'il y avoit dans la Ville, y occaſionna même une ſi grande miſére, qu'il les pauvres gens furent réduits à manger les chats & les chevaux.

Loüis de Meyer avoit une petite Cour chez lui, qui n'étoit pas d'humeur à ſouffrir la faim. Il y avoit au delà de cinquante perſonnes, qui mangeoient à ſa table, ou à ſes dépens; entr'autres *Herman de Waldner*, *Ulric de Zeſingen*, *Jean Zu-Rhein* ſon beau-frére, *Jean de Meyer* ſon Germain, *Henri de Frieſen*, *Henri de Hunenberg*, *Henri de Seugen*, & l'Avoier de Bremgarten, qui étoit transfuge.

Les Appenzellois après avoir refuſé de prendre aucun parti au commencement de cette guerre, ſe laiſſérent enfin perſuader à ſe jetter du côté des Confédérés, quand ils furent pleinement inſtruits du tort des Zuriquois. Ils menérent leurs Troupes au camp de Kloten, où les Cantons étoient arrivés le

dernier d'*Avril*, & ils envoiérent leur déclaration de guerre aux Autrichiens, & à ceux de Zurich. Comme on ne vouloit point perdre de tems, le Conſeil de guerre s'aſſembla pour régler les opérations de la Campagne. Les uns étoient du ſentiment, qu'on aſſiégeât Zurich, les autres penchoit pour le ſiége de Winterthur, de Kibourg, de Frauwenfelden, ou de Rapperſchweil. Enfin la pluralité l'emporta pour celui de la Ville & Château de Griffenſée. Cette petite Ville eſt ſituée preſque au bout du Lac de Griffenſée à deux bonnes lieuës de Zurich. Ce Lac eſt petit, mais fort poiſſonneux. On compte, qu'il a 5000. pas de long, & la moitié autant de large. *Jean de Landenberg* commandoit dans le Château, où il y avoit quatre-vints hommes de garniſon. A l'approche des Confédérés il mit le feu à la Ville, & la brula avec tout ce, qu'il y avoit dedans. Les femmes & les enfans eurent de la peine à ſe ſauver des flammes. La plûpart ſe jettérent entre les bras des Aſſiégeans, qui les firent conduire en lieu de ſûreté, ſans leur faire aucun mal. Dès, que les Aſſiégés ſe virent débarraſſés de ce meuble inutile dans ces ſortes d'occaſions, ils travaillérent à ſe bien défendre, & à arrêter les Ennemis devant cette bicoque auſſi long tems, qu'ils pourroient. Les Suiſſes firent pendant quelques ſemaines de

vains

vains efforts, perſuadés même, qu'ils y échoüeroient; mais un Peintre nommé *Hueber* leur aiant découvert un endroit du côté du Lac, par où le Château pouvoit être pris avec facilité, il y attachérent ce, qu'on appelle aujourd'hui *les Mineurs*, qui après avoir travaillé avec ſuccés, arrivérent juſqu'au deſſous des fondemens de la muraille, alors les Aſſiégés commençérent à parler de ſe rendre, les uns diſent à diſcrétion, les autres ſoutiennent, que ce fut à condition d'avoir la vie ſauve. Quoiqu'il en ſoit, ces braves Gens, qui avoient tenu pendant un mois toute l'Armée des Suiſſes en échec devant leur fort, & qui les avoient repouſſés dans pluſieurs aſſauts, méritoient non ſeulement la vie, mais les honneurs de la guerre; c'eſt cependant ce, qu'on ne leur accorda pas. Le deſir de la vengeance & le deſſein, qu'on avoit pris, de jetter l'épouvante par tout, firent commettre aux Confédérés une barbarie, dont ils ne ſe laveront jamais. Quelques Hiſtoriens en accuſent les Suiſſes & les Glaronois; *Bullinger* en jette l'horreur ſur *Ital de Réding*, qui oublia dans ce moment & ſon caractére & ſa gloire. La Garniſon s'étant renduë le vint-ſeptiéme *Mai*, les Suiſſes ordonnérent, qu'on les fit préparer à la mort, & le vint-huitiéme, ſoixante & douze perſonnes furent décapitées.

tées. *Jean de Landenberg* fut le prémier. Ce brave Gentil-homme aiant entendu ſa ſentence, & celle de ſes Camerades, dit aux Suiſſes, qui aſſiſtoient à ce ſpectacle inhumain, „Si ces braves Soldats avoient „ été des lâches, ils mériteroient ſans dou„ te la mort injuſte, à laquelle vous les „ condamnez; mais après avoir combattu „ avec tant de valeur pour la défenſe de „ leur Patrie, on ne doit pas les traiter en „ coupables. Pardonnés les, ma tête doit „ vous ſuffire„ La cruauté de cette action, ne parut aux Suiſſes dans toute ſon horreur, que lorſqu'il n'y eut plus de remède. Ils voulurent la réparer en faiſant bâtir dans cet endroit une Chapelle pour le repos de l'Ame de ces Infortunés. *Rhan* nous apprend, que cette Chapelle fut détruite en 1529. lorſque la Réforme enſeigna, que les Défunts n'ont pas beſoin de Priéres.

Les Suiſſes retournérent au Camp de Kloten, après avoir réduit en cendres le Château de Griffenſée, qui fut rebâti l'an 1520. C'eſt un bon Balliage de Zurich, qui acheta cette terre en 1402. *Hueber* fut attrapé, & conduit à Zurich, où *Rhan* dit, qu'il eut la tête tranchée. C'eſt mal à propos, qu'on ſacrifia cette innocente victime pour ſatisfaire ſa vengeance.

Pendant le ſiége du Château de Griffenſée

fenſée les Suiſſes coururent le païs, & deſolérent toute la Contrée d'alentour ; ils ruinérent Düboldſtein, Mosbourg, Pfefficon deſſus, Werdeg & Sonnenberg dans la Turgovie appartenant à *Berenger de Landenberg.* Enſuite aiant appris, que la Maiſon d'Autrîche & les Zuriquois ne ceſſoient de les noircir auprès des Etats de l'Empire, & ſur tout à la Diétte de Francfort, où les Electeurs & les Grands d'Allemagne étoient aſſemblés, ils y envoiérent leur Apologie, dans laquelle ils avancérent toutes les raiſons, qui pouvoient juſtifier leur conduite, affin d'enlever les mauvaiſes impreſſions, que la prévention auroit pû faire ſur les eſprits, & de convaincre tout le monde, qu'ils n'avoient entrepris cette guerre que pour la conſervation de leur Patrie.

Les Suiſſes & les Glaronois pouſſant toûjours leur pointe, envoiérent cinq cens hommes pour s'emparer de ce, qui appartenoit à la Maiſon d'Autrîche dans le Comté de Sargans, avec défenſe de toucher aux Châteaux & Villes de Walaſtat, de Nidberg & de Freidenberg non plus qu'à la Seigneurie de Windegg, qui avoient été engagées aux deux Cantons. Ils vouloient par là favoriſer le Comte de Werdenberg, qui étoit Seigneur de ce Païs ; mais on verra dans la ſuite, qu'il n'en témoigna que de l'ingratitude.

Les

Les *Barons de Brandis*, qui étoient Combourgeois de Schweitz & de Glaris, mais qui réſidoient à Vadutz en Griſon, repétérent le païs, que les deux Cantons avoient fait prendre, ſous prétexte, que les Ducs d'Autriche le leur avoient hipotequé pour l'eſpace de trois années; mais les Suiſſes aiant decouvert, que cela n'étoit pas, & remarquant d'ailleurs, que les *Barons de Brandis* étoient portés d'inclination pour leurs ennemis, leur refuſérent abſolument les terres de Freidenberg & de Nidberg, dont les Cantons étoient les prémiers Hipotéquaires, & que la Maiſon d'Autriche ne pouvoit pas par conſéquent engager à d'autres à leur préjudice; à moins de vouloir detacher les *Brandis* de leurs Souverains, & ſuſciter aux Suiſſes & aux Glaronois des traitres dans la perſonne de leurs Compatriotes mêmes.

Deux ſcelerats de leur Païs, dont l'un s'appelloit *Trumpi*, & l'autre *Druybein*, qui étoient habitués à Zurich, après avoir abandonné Glaris leur Patrie, ſe laiſſérent ſuborner par les Zuriquois leurs nouveaux Maîtres, & s'engagérent ſous le ſpécieux prétexte d'un retour ſincere, dont ils vouloient berner leurs Parens, à enlever la Banniére, que les Glaronois avoient priſe à l'affaire de Seil, pour la reporter à Zurich. Leur deſſein étoit de mettre le feu à la maiſon du Landamman *Joſſe de Tſchudi*, affin qu'à

la

la faveur de cet incendie, & pendant que le peu de monde, qui reſtoit à Enenda, iroit au ſecours, ils puſſent ſe gliſſer dans l'Egliſe pour faire le vol projetté. Mais quelques Matrones, qui ſoupçonnoient de la ſupercherie dans le retour de *Trumpi* & de ſon Compagnon, eurent ſoin d'éclairer de ſi près leurs demarches, qu'elles les virent mettre le feu à la maiſon de *Tſchudi*. Elles en donnérent avis, & auſſitôt les deux Incendiaires furent pris. Après l'aveu de leur crime & de l'intrigue, qu'ils avoient formé, on les remit entre les mains de la Juſtice, qui leur fit couper la tête pour ſervir d'exemple à leurs ſemblables. Un Souverain ne doit jamais pardonner aux Traitres; lors même que la trahiſon eſt avantageuſe, on ne laiſſe pas d'avoir en horreur celui, qui la fait; & réellement il ne mérite pas de vivre.

Ulric Comte de Metſch au nom & comme Envoié de la part du Comté de Tirol vint au camp de Kloten propoſer aux Confédérés une Tréve juſqu'à Noël, ſe flattant d'y faire conſentir la Maiſon d'Autriche & les Zuriquois. Les Cantons virent clairement, que c'étoit là une fineſſe de leurs ennemis, qui n'avoient pas encore reçu le ſecours, qu'ils attendoient de France; néanmoins ils conſentirent à la Tréve juſqu'à la Saint Jacques, mais le Comte n'aiant

pas

pas été content de cet intervalle, les négotiations finirent, & les Confédérés, qui manquoient de proviſions, allérent en quartier de rafraichiſſement le treiziéme de *Juin*, après avoir indiqué une Diétte à Lucerne pour le vint-uniéme du même Mois.

Comme ils étoient aſſemblés, ils apprirent, que les Zuriquois étoient en campagne avec un corps de Cavalerie de quartorze cens maîtres, & qu'ils ravageoient le païs du côté de Regenſperg, dont on aſſûra même, qu'ils faiſoient le ſiége. A cette nouvelle chaque Deputé retourna chez ſoi pour faire marcher les Troupes, comme on en étoit convenu. Les Lucernois, ceux de Zug & d'Underwalden arrivérent déja la veille de Saint Jean Baptiſte à Baden. Les Uraniens, les Suiſſes & les Glaronois eurent leurs rendés-vous à Grüningen, & le lendemain ils allérent tous enſemble camper à Hönck, où ils attendirent les Bernois & les Soloriens. Lorſque ceux-ci eurent joint, on tint Conſeil de guerre, & l'on ſe determina à faire le ſiége de Zurich. Les Bernois & les Soloriens marchérent par Altſtetten, & allérent camper devant la petite Ville au Couvent de Selnau, les Zugois avec les Troupes des Balliages libres vinrent les y joindre. Les autres Confédérés inveſtirent la grande Ville, & campérent dans la plaine de Spanweid. De

manié-

maniére, qu'il n'y eut, que le côté du Lac près de la Tour aux chêvres, qui fut libre. Le Parc fut mis auprès de Saint Leonard.

Les Zuriquois ſe préparérent à une vigoureuſe réſiſtance, & *Bullinger* dit, qu'ils confiérent une ſeconde fois les clefs de leur Ville au Marquis de Hochberg, en donnant le commandement à *Jean de Rechberg*. Ils coupérent tous les arbres aux environs de la Ville pour en faire des paliſſades, & fortifiérent ainſi les ouvrages, qui en avoient beſoin. Ils établirent un Conſeil de Guerre, qui avoit un pouvoir abſolu, & qui conſiſtoit en douze membres, ſçavoir quatre d'entre la Nobleſſe, quatre d'entre les Bourgeois, & quatre choiſis parmi le Peuple. Ils partagérent leurs Troupes en quatre corps ſous les ordres de quatre Capitaines, qui avoient chacun ſon poſte à garder. En un mot, les Zuriquois, par leurs bonnes diſpoſitions, ſauvérent leur République, en donnant le tems au Dauphin d'arriver avec trente mille, ou ſelon d'autres, ſoixante mille François devant Bâle, où ils attirérent un corps de Troupes Suiſſes de ce côté là, qui fit une diverſion heureuſe pour les Zuriquois, & glorieuſe pour les Confédérés.

Ces derniers avoient de grands bateaux ſur le Lac pour empêcher, qu'il ne vint du ſecours dans la Ville, & pour repouſſer

les ſorties, que les Zuriquois pouvoient faire de ce côté là. Il y avoit de tems en tems un petit combat naval, d'où tantôt les uns, & tantôt les autres ſortoient victorieux. On ne ſe donnoit pas moins de mouvemens ſur terre. Les Aſſiégés faiſoient de vigoureuſes ſorties, & c'étoit des eſcarmouches journalieres, où le plus ſouvent les Zuriquois ſouffroient le plus conſidérablement. Ils avoient fait arborer ſur leurs Tours l'Etendart de l'Empire pour rendre les Suiſſes ſuſpects aux Princes d'Allemagne, & pour leur faire voir, qu'ils ne reſpectoient pas les Villes Impériales à l'égard de Zurich, puiſqu'ils en continuoient le ſiége, quoique la Banniére en queſtion fut deploiée.

Seize Bourgeois ſe liérent enſemble, & firent un ſerment de pourſuivre les Confédérés à leur riſque par tout, où ils pourroient ſans épargner perſonne, & en mettant tout à feu & à ſang. On les appella *la Societé des Boucs.* Ils tinrent parole, & firent plus de mal aux Suiſſes, que les Autrîchiens, & les Zuriquois ne leur en avoient fait pendant cette Guerre; auſſi ne voulut-on pas les comprendre dans la Paix, qui ſe fit enfin. L'Etat de Zurich eut beau crier & ſolliciter, ce fut toûjours inutilement. Et comme cette condition arrêtoit les négotiations, les Boucs parurent devant le-

le Sénat de Zurich, le conjurant d'achever de rendre le repos à la Patrie ſans s'embarraſſer d'eux, vû qu'ils trouveroient bien le moien de ſe procurer une Paix. Ils achetérent le Château de Krayen dans l'Hégau, d'où ils travaillérent dans tous les Congrès à être compris dans le Traité, mais comme tous leurs efforts ſe trouvoient inutiles, ils guêtérent un Landamman d'Uri, nommé *Fries*, qui alloit à Zurich pour ſes propres affaires, & le firent priſonnier. Sa rançon fut, comme ils ſe l'étoient bien imaginé, qu'on les comprît dans la Paix.

Pendant, que les Confédérés étoient devant Zurich, *Thomas* Baron de Falckenſtein, quoique Bourgeois de Berne, forma le deſſein de leur enlever la Ville d'Arau. Les Bernois avoient pris le Château de Schenkenberg, appartenant à *Marquard de Baldeck*, qui l'avoit eu de ſa femme Sœur de *Thomas de Falckenſtein*, & pour le ravoir *de Baldeck* avoit été obligé de livrer une grande ſomme d'argent. Affin de s'en dedommager ces Gentils-hommes firent une entrepriſe ſur Arau, qui ne leur réüſſit pas, celui, qui devoit mettre le feu à la Ville aiant été découvert. Ainſi ils tournérent leur vûë ſur Brugg, & le Baron de Falckenſtein y vint peu accompagné le vint-ſeptiéme *Juin*. Il dit, qu'il venoit de Zurich dans le deſſein de chercher à faire un accommodement entre les parties belligérantes.

fenbourg dans une ſombre priſon, d'où ils ne ſortirent long tems après qu'en païant une forte rançon.

La trahiſon ne reſta pas impunie. Les Soloriens n'eurent pas plûtôt appris ce, qui étoit arrivé à Brugg, qu'ils allérent ſurprendre le Château de Göſgen appartenant au Baron de *Falckenſtein*, où ils enlevérent ſa Femme pour l'envoier priſonniére à Berne. L'action du Baron de *Falckenſtein* étoit d'autant plus noire, qu'il l'avoit commiſe ſans aucune déclaration de guerre, & qu'il avoit de grandes obligations aux Bernois, à qui il devoit ſon éducation, & celle de ſon frére *Jean*, ces deux Seigneurs aiant été ſous la tutelle de Berne pendant leur jeuneſſe.

Les Bernois voulant auſſi tirer une prompte vengeance de cette indigne action, ſe joignirent à leurs Alliés & aux Lucernois, qui quittérent le ſiége de Zurich, & ils vinrent aſſiéger le Château de Farnſperg, appartenant au Baron de *Falckenſtein*, & ſitüé ſur une haute Montagne au deſſus de Rheinfelden, ils étoient au nombre de quatre mille hommes. *Jean de Rechberg*, qui étoit dans le Château, déſeſpérant de pouvoir défendre ce Fort contre tant de Troupes, & craignant de tomber entre les mains des Suiſſes, dont il étoit un des plus cruels ennemis, chercha adroitement le moien d'en échaper.

Il ſortit pendant une nuit obſcure, & eût le bonheur de traverſer le camp des Coufédérés ſans être découvert: Dès qu'ils ſe vit en ſûreté, il donna à la Garniſon le ſignal, dont il étoit convenu pour leur faire connoître, qu'il avoit heureuſement paſſé.

La Tréve, comme on l'a dit, avoit été concluë entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, au grand avantage de la prémiére, & l'Empereur avoit demandé cinq mille chevaux au Roi de France pour lui aider à faire la guerre aux Suiſſes. *Charles*, qui étoit déſœuvré, & qui connoiſſoit l'humeur des François, qui ne ſçauroient demeurer oiſifs, jugea à propos ſuivant les principes de la bonne politique d'occuper ſes Troupes hors du Roïaume, & au lieu de cinq mille hommes, il en donna ſoixante mille au Dauphin pour aller au ſecours de *Frédéric III.* „ Que ferons-nous de nos „ guerriers? dit *Jean de Serres*; la Tréve „ nous coutera plus, que la guerre. Car „ il faut, qu'ils vivent. Ils n'ont pas accoutumé de travailler, & cependant ils aiment „ la bonne chére. Nos peuples n'en peuvent plus: S'ils n'ont de la béſogne, ils „ ſe battront entr'eux. Il faut donc conjurer la tempête, & la renvoier à ceux, „ qui ne nous aiment pas. Ce fut le motif „ de la guerre des Suiſſes, dont *Loüis* fut le „ Chef, conduiſant ſous une même enſeigne

„ & Fran-

„ François & Anglois, quoiqu'un peu auparavant ils euſſent été ſur le point de ſe „ dévorer les uns les autres. *Matago* de „ la part du Roi d'Angleterre étoit Colonel des Forces Angloiſes. „ Ces ſoixante mille hommes, qu'on appelloit Armagnacs à cauſe du Comte, qui portoit ce nom, & par dériſion en Allemagne les pauvres gnaques, s'aſſemblérent proche de Langres, où le Dauphin ſe trouva. René d'Anjou demandoit, qu'on chatiât la Ville de Metz, dont il avoit reçu pluſieurs inſultes ; le Ballif de Montbeliard avoit fait durant la guerre des incurſions ſur les terres de France, & le Roi vouloit l'en punir : C'en étoit aſſez pour emploier ſon Armée hors de ſes Etats, eu égard ſur tout aux inſtances, que lui faiſoient l'Empereur *Frédéric* & *Sigiſmond* Duc d'Autriche ſon Frére de leur donner du ſecours contre les Suiſſes. *Loüis* avoit ordre de marcher droit à Montbeliard, pour paſſer enſuite du côté de Bâle, & faire peur aux Peres du Concile, affin de terminer le Schiſme; delà il devoit ravager le Païs des Suiſſes.

Auſſi-tôt qu'il parut devant Montbeliard, le Prince lui rendit la Ville pour l'eſpace d'une année entiére. L'Empereur & le Duc d'Autriche lui envoiérent alors un guide pour conduire l'Armée entre Strasbourg & Bâle, où elle ſe rendit maitreſſe de pluſieurs

Forts. La Ville de Bâle ſe fortifia, & appella à ſon ſecours les Cantons. En ſortant du camp de Langres le Dauphin fit divers détachemens de ſon Armée. Il envoia quatre mille Anglois, avec leur Commandant du côté de Metz, & le Comte de Lützelſtein avec cinq mille chevaux du côté de Toul, & Verdun. *Siegfride de Fenningen* alla avec deux mille chevaux le long du Rhin vers Salins; & *Jaques de Liechtenberg* avec trois mille autres pouſſa du côté de Saint Nicolas. *Loüis* avec le gros de l'Armée ſe préſenta devant Montbéliard, qui fut remis au Dauphin pour un an, comme on vient de le dire.

Le guide, que l'Empereur avoit envoié à l'Armée de France, étoit *Bourcard de Münch* joint avec le Baron *de Rechberg*, qui venoit de ſe ſauver de Fransberg. Ce Seigneur fit les plus vives inſtances pour engager *Loüis* à avancer avec ſon Armée, afin de faire lever le ſiége de cette Fortereſſe, où il y avoit une nombreuſe Nobleſſe, qui alloit tomber entre les mains des Suiſſes, pour peu qu'il tardât à la ſecourir. Les Bâlois en donnérent avis aux Confédérés, en leur conſeillant de ſe retirer à Bâle, où ils ſeroient plus en état de réſiſter à la puiſſance du Dauphin, qu'ils ne l'auroient fait en raſe campagne, où il étoit moralement impoſſible de pouvoir ſe ſoutenir.

Les

Les Suiſſes s'imaginérent le contraire, & ſe laiſſérent tromper par un raiſonnement, qui les ébloüit. Comme ils voioient, que Farnsberg étoit aux abois, & que ce Fort ſeroit obligé de ſe rendre dans peu de jours; ils crurent pouvoir aiſément en continuer le ſiége, & envoier du ſecours aux Bâlois; comptant bien que *Loüis* ne ſe rendroit pas ſi facilement maitre de leur Ville pour être en état de venir faire lever le ſiége, & que ce Prince étoit d'ailleurs trop habile pour laiſſer Bâle en arriére, & vouloir ſauver une bicoque, qui le jettoit dans un Païs ennemi, d'où il auroit de la peine à ſe tirer, s'il avoit le malheur de ne pas réüſſir. Dans cette perſuaſion les Confédérés après la ſeconde monition des Bâlois, détachérent ſeize cens hommes de leur petite Armée, avec ordre de ſe jetter dans la Ville de Bâle, avant qu'elle fut inveſtie par les François & les Anglois.

Les Chefs de ces Troupes étoient, *Jean Matter* de Berne; *Henri Hoffſtetter* de Lucerne; *Joſſe de Réding* de Schweitz; *Jean Seiler* de Zug; *Rodolphe Neſtaller* de Glaris; & de la part de Wallenbourg & de Liechſtal *Séevogel* à la tête de cent Rauraciens choiſis entre les plus braves. Le Commandant de Soleure n'eſt point nommé; mais le Dauphin, qui s'étoit rendu aux fortes ſollicitations du Baron *de Rechberg*, & qui vouloit faire lever le ſiége de Farnsberg, avoit détaché le vint-

cinquiéme d'*Août* 1444., le Comte de Dammartin à la tête de huit mille hommes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie, pour aller camper près de Pratelen. Un autre Corps de dix mille hommes fut envoié à Muttentz. Le projet du Dauphin étoit de surprendre les assiégeans dans leur camp. Ceux-ci étant avertis de ce, qui se passoit, tinrent conseil toute la nuit pour délibérer, s'ils abandonneroient le siége, où s'ils attendroient dans leur camp les Troupes du Dauphin. Il fut arrêté & conclu, que l'on continueroit le siége, mais que dès la pointe du jour, on envoieroit un détachement de seize cens, ou selon *Tschudi*, de douze cens hommes des plus aguerris, pour aller reconnoitre ces Troupes Angli-Françoises, avec serment sur leur conscience, & sur leur honneur de ne point poursuivre l'ennemi, s'il se retireroit.

Ce détachement sortit du camp le vint-cinquiéme avant le jour. Le Comte de Dammartin, qui en fut averti la nuit même, rangea son Armée en Bataille dans les Prairies de Pratelen. Il fit en même tems avertir l'autre Corps de dix mille hommes, qu'un détachement de douze cens Suisses avançoit. Dès que les Suisses apperçurent les François, ils ne laissérent pas le tems à leur Commandant de délibérer, s'il attaqueroit l'ennemi; leur ardeur fut telle, que sans attendre l'ordre, ils engagérent le combat. Les François

çois se défendirent très-mal, & ne pouvant réſiſter à la fureur des Suiſſes, ils prirent la fuite, & ſe repliérent ſur Muttentz, où étoit le Corps des dix mille hommes. Là le Comte de Dammartin s'étant rallié, & joint à ces Troupes, qu'il trouva rangées en Bataille, ſe vit une ſeconde fois attaqué par les Suiſſes, qui enflés de leur prémiére victoire, ſans faire attention au nombre ſupérieur, & à l'inégalité des forces, livrérent un ſecond combat, qui fut auſſi long, qu'opiniatre des deux côtés; mais les François obligés de prendre la fuite comme auparavant, abandonnérent enfin le champ de Bataille aux vainqueurs.

Il étoit ſans doute de la prudence d'en demeurer là, & c'étoit l'avis du Commandant, qui fit tout ſon poſſible pour les empêcher de pourſuivre l'ennemi juſqu'à la riviére de Brice, où il s'étoit retiré, en leur repréſentant, qu'ils avoient acquis aſſez de gloire dans cette journée; & que de pouſſer l'ennemi plus loin, c'étoit violer leur ſerment. Toutes ces repréſentations devinrent inutiles, & au lieu de déférer à la ſageſſe de ces conſeils, ils criérent avec fureur, qu'ils vouloient continuer de vaincre. L'avis du Commandant étoit d'autant plus prudent, qu'au moment de la délibération un envoié de Bâle vint les avertir, qu'il n'étoit pas à propos de paſſer la riviére, parceque toute

l'Armée

l'Armée du Dauphin étoit de l'autre côté ſous les armes ; & que les Suiſſes y périroient infailliblement vû la grande ſupériorité de l'ennemi.

Rien ne put faire entendre raiſon à ces Soldats déterminés à vaincre, ou à mourir. Ils paſſérent la riviére leurs Capitaines à leur tête, & ils trouvérent l'Armée du Dauphin diviſée en quatre Colonnes. Elle fit ſur eux une décharge ſi furieuſe, que deux cens hommes reſtérent ſur la place ſans compter le nombre des bleſſés. Ce qui en put échaper, ſe ſépara en deux Corps, dont les uns repaſſérent la riviére, les autres ſe jettérent dans une île, où ils ſe ſoutinrent toute la journée. Ceux qui avoient paſſé la riviére ſe mirent dans le verger entouré des murs de la Ladrerie de Saint Jaques, où le combat recommença avec plus de violence qu'auparavant ; car les cinq cens Suiſſes, qui s'y étoient retirés, ne voiant aucun moien de ſe faire jour, ſe déterminérent à mourir l'épée à la main, plûtôt, que de ſe rendre priſonniers. Le Dauphin les fit attaquer par ſa meilleure Infanterie ; mais elle fut toûjours repouſſée, & obligée à faire place à de nouvelles Troupes, qui revenoient à la charge.

Pour terminer ce combat, l'on fit amener le Canon, avec lequel on fit brêche ; on mit le feu à la maiſon ; & le nombre ſupérieur

périeur des ennemis fit enfin ſuccomber les Suiſſes, qui moururent tous plûtôt en vainqueurs qu'en vaincus. Les cinq cens, qui s'étoient jettés dans l'île, eurent le même ſort, & périrent avec la même gloire, & la même valeur. Dix Suiſſes, qui échapérent de cette défaite générale, furent dès le commencement ſéparés du Corps, & coururent le riſque à leur retour dans le païs d'avoir la tête coupée pour avoir abandonné le combat contre l'ordre, qu'on avoit fait en 1393., & pour ne s'être pas fait tuër avec leurs Camerades.

L'intention des Bâlois étoit de dégager leurs Alliés, & ils avoient fait une ſortie pour leur faciliter la rétraite; mais le Dauphin, qui l'avoit prévû, avoit mis un Corps de huit mille hommes ſur la hauteur de Sainte Marguerite, affin de s'oppoſer aux Troupes, qui viendroient de la Ville au ſecours des Suiſſes. Ceux de Bâle, qui furent témoins de cette diſpoſition, ne jugérent pas à propos de s'expoſer à périr, & ſe contentérent de ſe retirer en faiſant des vœux pour leurs bons amis & Alliés.

Bourcard de Münch ſe promenant au milieu des corps morts des Suiſſes le caſque en tête, & aiant dit à ſes Camerades: *Nous nous baignons aujourd'hui dans les roſes.* Un de ces mourans ne pouvant entendre cette inſulte ſans en prendre vengeance, ſe leva ſur ſes genoux,

genoux, le mieux qu'il pût, prit une pierre, & la jetta avec tant de roideur contre ce faux brave, qu'aiant été atteint au front, il en mourut au bout de trois jours.

Les Suiſſes, à ces dix près, dont on a parlé, y périrent tous. Les Bâlois ramaſſérent en outre trente deux bleſſés, qu'ils firent guerir, & qui retournérent dans leur Païs. Le ſeul Land-Amman de Schweitz fut trouvé ſans bleſſure après la Bataille, & pour cette raiſon étant ſoupçonné de n'avoir pas fait ſon devoir, il fut l'objet du mépris de ſes Compatriotes juſqu'à ſa mort.

Le Dauphin laiſſa ſur la place huit mille hommes, qui furent tués par les Suiſſes dans les trois différentes actions, qu'ils eurent avec les Angli-François. Par conſéquent l'on peut dire, que la mort des Confédérés fut ſuffiſamment vengée, & que la France apprit dans cette ſanglante journée à connoitre la valeur de la Nation, & à l'eſtimer, *Loüis* aiant avoüé, qu'une ſeconde victoire à ce prix n'étoit pas déſirable, & qu'il n'avoit jamais eu à faire à des Troupes d'un courage plus opiniatre, & plus grand.

TABLE

TABLE
DES MATIE'RES
TOME III.

A.

ALBERT II *ſuccéde à Sigiſmond*, 295. 296. 297. *ſa mort*, 320. 321. *Frédéric lui ſuccéde*, 330.

Alliances *ne ſont point obſervées & pourquoi*, 244. 245.

Appenzellois *en conteſtation avec l'Abbé de Saint Gal*, 187. 188. 189. 204. 205. 221. 222. 223. 224. 227. 228. 229. 230, *ſont ſollicités par l'Empereur Frédéric III. d'abandonner le parti des Suiſſes*, 439. 440. *Truchſes de Waltbourg les preſſe de ſe ſoumettre à l'Evêque d'Augſpourg*, 443. *ſe déclarent pour les Confédérés*, 521.

Argovie [les Villes de] *délibérent entr'elles au ſujet de la guerre, qu'on alloit faire au Duc d'Autriche leur Seigneur*, 56.

Autriche [la Maiſon d'] *voit avec regret la réunion des Suiſſes*, 267. *ſes propoſitions aux Cantons*, 518. 519. *ſes vûës*, *ibidem*, *les Bernois & les Soloriens n'en ſont pas les dupes*, *ibidem*.

B.

Bâle [Concile de] 240. 241. 242. 243. *veut terminer les démêlés entre le Duc d'Autriche & le Canton de Zurich*, 279. *accommode les Bohémiens au ſujet de la permiſſion de communier ſous les deux eſpéces*, 280. 281. 282. 283. *ſes opérations & ſes Seſſions*, 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. *les Peres du Concile envoient leurs Ambaſſadeurs au camp des Suiſſes*, 484. 495. *entreprend d'accommoder l'Empereur & les Suiſſes*, 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. *projet d'accommodement qu'il préſente aux parties belligérantes*, 511. 612. *les Bâlois ſe fortifient dans leur Ville, & appellent les Cantons à leur ſecours*, 536. *prient les Suiſſes de ſe retirer à Bâle*, 536. *ne peuvent pas aller au ſecours des Suiſſes*, 541.

Bataille *de Murſa*, 194. 195. 196. *de Freienbach*, 459. 460. 461. 462. *du Mont-Albis*, 464. 465. 466. *de Zurich*, 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. *de Prutelen*, 538. 539. 540. 541. 542.

Baviére [Loüis de] *fait ſon entrée à Conſtance*, 19. 20. *ce qu'il fait à l'égard de la ceſſion de Grégoire XII. ibidem*, 21. *emploie ſa médiation auprès de l'Empereur en faveur du Duc d'Autriche*, 67. *démêlé entre les Princes de Baviére*, 144. 145. *Loüis & Henri ſe battent*, 147. 148.

Benoit

Benoit XIII. *est sommé par le Concile d'abdiquer la Thiare*, 95. *mais ne le veut pas faire*, *ibid.* *la reception qu'il fait aux Envoiés de la part du Concile*, 124. 125. 126. *on entend les accusations contre lui*, 131. *il est déclaré contumace*, 132. *est procédé contre lui & sa déposition*, 137. 138. 139. 140. 141.

Bereti-Landi [Marquis de] *son discours au sujet de la Campagne, que le Duc de Montouë fit en Hongrie*, 250.

Bernois *opinent pour qu'on prit les armes contre Frédéric Duc d'Autriche*, 23. 24. *prenent* ad referendum *le resultat de la Diéte de Lucerne*, 51. *consentent à faire la guerre*, 53. *font la guerre*, 57. *avertissent leurs Alliés de Soleure, de Bienne & de Neufchâtel*, 58. *leurs conquêtes*, 59. 60. 61. 62. *païent les Troupes auxiliaires*, 63. *donnent six mille florins à l'Empereur & pourquoi*, 96. *ne veullent pas aller avec les autres Suisses en Italie & pourquoi*, 123. *font écrire l'Histoire de leur Ville*, 186. 187. *ne veulent pas donner le secours stipulé par les Alliances pour la guerre de Milan*, 193. *font Alliance particuliére avec les Zuriquois*, 198. 199. 200. *achetent Grasbourg de la Maison de Savoie*, 203. *sont choisis pour Arbitres entre les Cantons au sujet des trois Balliages*, 220. *ce plaignent aux Zuriquois & au Marquis de Hochberg de ce que les Villes de Zurich & de Rapperschweil avoient recu garnison Autrichienne*, 449. 450. 451. *portent leurs plaintes*

tes au ſujet de l'homme d'Arau arrêté par Jean de Rechberg, 453. *marchent au ſecours des deux Cantons comme Troupes auxiliaires*, 467. *menacent d'aſſiéger Seggingen*, 500. *font le ſiége de Farnſperg*, 533. *detachent* 1600. *hommes pour ſe jetter dans Bâle*, 537. *envoient ſeize cens hommes pour reconnoitre le camp de Pratelen*, 538.

Bohémiens *ou Egyptiens*, *leur origine*, 294.

Brandis [les Barons de] *repetent les Païs, que les deux Cantons de Schweitz & de Glaris avoient pris ſur la Maiſon d'Autriche*, 526.

Bremgarten & *Baden ſe déclarent pour la Maiſon d'Autriche*, 456. *entrepriſe ſur Bremgarten*, 480. 481. *ſeconde entrepriſe manquée*, 483.

Brixen [Evêque de] *mauvais conſeil qu'il donne aux Cantons*, 437.

Busnang *tué à la Bataille de Zurich, ce que lui dit celui, qui lui donna la mort*, 493.

C.

Charles VII. *Roi de France envoit ſoixante mille hommes au ſecours de l'Empereur Frédéric III. contre les Suiſſes*, 534. 535.

Chefs [noms des] *qui commandérent les ſeize cens hommes à la Bataille de Pratelen ou de Saint Jaques*, 537.

Chlum [Jean de] *ami de Jean Hus*, 5. *s'emploie pour lui*, 8. 10.

Conception [immaculée de la Sainte Vierge] 343. 344. 345.

Concile

Concile [de Constance] *son ouverture est continuée pour le prémier de Novembre*, 2. *on y tint la prémiére Congrégation générale*, 2. *prémiére Session*, 5. *ce qu'on y fit*, 2. *assemble une Congrégation au sujet des Légats de Benoit XIII. & Gregoire XII.* 17. *consterné de la fuite du Pape*, 41. 42. *décerne contre le Comte des Vertus, qui avoit arrêté l'Evêque d'Asti, sous le prétexte, que les Sujets n'ont point de jurisdictions sur leur Prélats*, 127. *choisit un endroit pour le Conclave*, 143. *dispute à cet égard*, *ibid. on travaille à la maniére d'élire un Pape*, 148. *fait préparer le Conclave*, 151. 152.

Constance, *l'on y compte près de cent mille étrangers pendant le Concile*, 12. 13.

D.

Dammartin [Comte de] *marche à Pratelen avec huit mille hommes*, 538. *sa disposition*, *ibid. se défend très-mal*, 539.

Dauphin *a ordre de châtier le Ballif de Montbelliard, & de là de passer à Bâle*, 535. *l'Empereur lui envoit un guide*, *ibidem*, *fait des détachemens de son Armée*, 536. *veut faire lever le siége de Farnsperg*, 537. 538. *attaque les Suisses dans le verger de la ladrerie de Saint Jaques*, 540. *empêche les Bâlois d'aller au secours des Suisses*, 541. *Eloge, qu'il fait des Suisses*, 542.

Demarche *fausse de la Bourgeoisie de Zurich avant la Bataille*, 487.

Députés *des Villes Impériales arrivent à Zurich; y ſont mal reçus; leur départ*, 513. 514. 515. 516.
Diſcours *parallele ſur la guerre de* 1440. *&* 1712. 402. 403. 404. *des Ambaſſadeurs Suiſſes & Autrichiens aux Villes de l'Argau*, 416. 417. 418. 419. 420.
Diſſertation *des Auteurs ſur le ſauf-conduit de Jean Huſs*, 13. 14. 15.

E.

Æneas Silvius *confond le général des Suiſſes avec les particuliers de Glaris*, 489. 490. *ce qui eſt conteſté par le ſilence d'Anweil*, 490.
Entrée *du Pape Jean XXIII. dans la Ville de Conſtance*, 1. 2.
Erlach [Rodolphe de] *porte la parole à l'Empereur Frédéric III. au nom des Cantons*, 435. 436.
Erneſt [Duc d'Autriche] *défend le Tirol contre l'Empereur*, 75.

F.

Falckenſtein [Thomas Baron de] *veut ſurprendre Arau & Brugg*, 531. 532. 533.
Femme, *belle action quelle fit pour ſauver ſa Patrie*, 491.
François [les] *perdent huit mille hommes à la Bataille de Pratelen*, 542.
Frédéric [Duc d'Autriche] *ſuit le Saint Pere dans ſon entrée dans la Ville de Conſtance*, 1. *n'agit pas de bonne grace avec l'Empereur*, 16. 17. *eſt*

17. *eſt aviſé par ſes amis des démarches, que l'Empereur fait contre lui,* 18. *fait hommage à ce Monarque, ibidem, & lui fait ſa cour,* 21. *ſe plaint des Suiſſes,* 22. *ne peut juſtifier ſa plainte, ibidem, fait ſauver le Pape de Conſtance & comment,* 40. *eſt mis au ban de l'Empire,* 49. *ſes meilleurs amis l'abandonnent, ibid.* 50. *ſon inquiétude au ſujet de la guerre, que les Suiſſes lui font,* 65. 66. *ſe rend aux ſollicitations du Duc de Baviére,* 67. *eſt ſollicité par le Concile de ne point proteger le Pape,* 69. *Traite avec le Duc de Baviére, ibidem, rentre en grace auprès de l'Empereur, comment & à quelles conditions,* 72. 73. 74. 75. *ſollicite Sigiſmond d'ordonner aux Suiſſes d'abandonner le ſiége du Château de Baden,* 76. *s'apperçoit de l'effet des fautes, qu'il avoit commiſes, & la ſuite,* 101. 102. 103. *quitte Conſtance, & ſe réfugie en Tirol,* 110. *eſt cité à comparoitre dans la* 23. *Seſſion, & jugé contumace,* 123. 124. *eſt intereſſé dans la guerre des Suiſſes, des Glaronois & des Zuriquois,* 245. *juſqu'à* 320. *ſa mort,* 320.

Frédéric III. *élû Empereur,* 330. 331. *Traite avec les Zuriquois,* 400. 401. 406. *propoſe aux Electeurs de le ſecourir,* 407. *ſon arrivée à Zurich & ſon départ de la Suiſſe,* 421. *juſqu'à* 432. *ſon arrivée à Bâle & ſon entrevûë avec le Pape Felix,* 433. 434. *opinion qu'on a de lui,* 435. *ſa réponſe au diſcours de Rodolphe d'Erlach,* 436. *fait ſon poſſible pour détâcher*

ceux de Gaſtren des Suiſſes, 452. *menace Berne, Soleure & Bâle de ſa diſgrace*, 499. *demande du ſecours au Roi de France Charles VII. contre les Suiſſes*, 504. *n'approuve pas la Tréve de Lauffenbourg*, 505. 507. *eſt ſecouru par le Dauphin*, 534.

Fribourg, *Martin V. y paſſe, & y eſt reçu ſolemnellement, y confirme le privilége de battre Monnoie*, 162. *envoit en Valais des Députés pour calmer les débats, qui étoient entre la Maiſon de Rarogne & la Societé de la Maſſuë*, 166. *vide Rarogne ibidem, Tragédie qu'Albert IV. Duc d'Autriche y fait joüer*, 208. *juſqu'à* 216. *ſont reconnus peuple libre*, 216. *Felix V. paſſe à Fribourg pour aller à Bâle*, 358. 359. *cette Ville eſt caution à Strasbourg & à Bâle en faveur de ce Pape pour la ſomme de* 25600. *Rheinthaler-Gouldes ſous les hipotéques énoncées*, 361. 362. *en eſt mal recompenſée*, 362. *reçoivent l'Empereur Frédéric III. magnifiquement dans leur Ville*, 431.

G.

Gal [Saint] *l'Abbé eſt en conteſtation avec les Appenzellois*, 187. 188. 189. *ſe plaint aux Cantons contre ceux-ci*, 204. 205. *ſa mort*, 221.

Gerſon [Jean] *arrive à Conſtance*, 28. *ce qu'il y fait* 29. *fait un diſcours pour établir la ſupériorité du Concile au deſſus du Pape*, 42. 43.

Glaris, *cas particulier qui y arrive*, 201. 202. *battent le ſecours, que Hochberg avoit envoié à*

Rapperſchweil, 482. *commettent de grandes cruautés ſur le cadavre du Bourguemaitre de Stuſſi*, 489. *accuſés de la mort cruelle de la Garniſon de Griffenſée*, 523. *reméde qu'ils croient y appliquer*, 524.

Graff [Chancelier de Zurich] *tué*, 492.

Grégoire XII. *ſa réſignation au Pontificat faite par Charles de Malateſta*, 92. 93. 94. 95.

Griffenſée *eſt aſſiégé, ſa belle défenſe, eſt obligée de ſe rendre*, 522. 523. 524.

Grüningen *aſſiégée*, 471. 472. 473. 474. 475.

H.

Halweil [Thuring de] *eſt nommé Capitaine Général du Canton de Zurich*, 439. *reçoit le ſerment de fidélité & d'obéiſſance des Zuriquois*, 449. *fait faire une invaſion dans le Comté de Baden*, 481. *reproche qu'il fait aux Troupes avant la Bataille de Zurich*, 486.

Hochberg [Marquis de] *repond aux plaintes des Bernois & des Lucernois*, 453. *veut perſuader aux Zuriquois, que les maux, qu'on leur fait, ne ſont pas reel*, 477. 478. *ne quitta pas la Ville de Zurich après la Bataille perduë, diſpoſition, qu'il y fait*, 492. 494.

Horgen [les Habitans de] *prenent les armes les premiers*, 456.

Hueber *eſt cauſe de la priſe de Griffenſée*, 523. *ſa mort*, 524.

Huſs [Jean] *part de Prague le 11. Octobre*, 4. *ſe met en chemin ſans ſauf-conduit de l'Empereur*,

veur, 5. *eſt arrêté à Conſtance*, 6. *eſt cité à comparoitre devant le Pape & les Cardinaux*, 7. *eſt gardé étroitement*, 7. 8. *on commence ſon procès*, 8. *ſes accuſateurs préſentent une requête au Pape contenant huit articles*, 9. *on nomme des Commiſſaires*, *ibid. on lui porte ces accuſations dans la priſon*, 10. *les Commiſſaires ſont nommés*, 10. *déclare, qu'il aimeroit mieux mourir, que d'être convaincu d'aucune héréſie*, 7. *ſa condamnation & ſon ſupplice*, 97. 98. 99. 100.

I.

Jean XXIII. *entre dans la Ville de Conſtance*, 1. *ſe rend à l'Egliſe Cathédrale*, 2. *dit une Meſſe du Saint Eſprit*, 2. *confirme l'Election de Thieri de Meurs*, 4. *fait ôter les armes de Grégoire XII.* 6. *paroit douter que Jean Huſs eût un ſauf-conduit de Sigiſmond*, 8. *célébre Pontificalement à Noël*, 11. *préſente une épée à l'Empereur*, 11. *ſe trouve à la Congrégation avec ſes Cardinaux*, 12. *s'apperçoit que le bureau ne lui étoit pas favorable*, 24. *canoniſe Sainte Brigide*, 24. 25. *on preſente une liſte d'accuſations contre lui, qui eſt ſupprimée*, 25. *paroit accepter le parti de la ceſſion*, 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. *cherche les moiens de ſe retirer de Conſtance*, 35. *fait ſes plaintes au Magiſtrat*, *ibid. ſuite*, 36. 37. 38. 39. 40. *ſon évaſion & ſon arrivée à Schaffhauſen*, *ibid. écrit à l'Empereur*, 40. 41. *ſe plaint du diſ-*

cours

cours de Jean Gerſon, 43. *juſtifié ſa retraite*, 44. *fait notifier au Concile ſa ſeconde fuite à Lauffenbourg*, 45. *ſon effet à Conſtance*, 46. 47. *eſt allarmé des conquêtes, que les Suiſſes firent ſur le Duc d'Autriche*, 66. *ſe retire à Neubourg & delà à Fribourg, ibidem, conditions avec leſquelles il promettoit de céder le Pontificat, ibidem, eſt détenu priſonnier à Fribourg*, 80. *ſa ſuite*, 81. *juſqu'à* 87. *eſt dépoſé*, 88. 89. 90.

K.

Kibourg [Comté] *prêté hommage au Marquis de Hochberg en faveur de la Maiſon d'Autriche*, 440.

Kilchmatter *aſſaſſiné*, 473. *ce qu'en diſent les Cantons*, 474.

Kunig [Rodolphe] *enleve la Banniére de Zurich*, 491. *meurt glorieuſement, ibid.*

L.

Land-Amman *de Schweitz ſort de la Bataille de Pratelen le ſeul ſans bleſſure, c'eſt pourquoi il devint le mépris de la Nation*, 542.

Landenberg [Jean de] *défend Griffenſée, ſa mort héroique*, 522. 524.

Lauffenbourg *aſſiégé; & la Tréve, qui s'y fait entre les trois Villes de Berne, de Soleure & de Bâle, & l'Evêque de cette derniere*, 489. 499.

Lauffer, *ce qu'il penſe ſur l'accommodement de Sigiſmond avec Frédéric d'Autriche*, 160. 161. *ce qu'il penſe ſur la prétenduë confirmation des*

Franchiſes de Berne par l'Empereur Frédéric III. 432. 433.
Légats *de Benoit XIII. & de Grégoire XII. arrivent à Conſtance*, 18. *chargés de la part de ce dernier de renoncer au Pontificat à condition, que les deux autres y renonçaſſent*, 20.
Linden *tue le Bourguemaitre de Stuſſi*, 489.
Lucerne, *Uri & Underwalden marchent pour attaquer les retranchemens de Zuriquois*, 464. *les attaquent, ibidem.*
Lupfen [Comte de] *répond au Duc Frédéric d'Autriche*, 50.

M.

Maience [l'Archevêque de] *proteſte, qu'on n'éliſe pour Pape que Jean XXIII.* 35.
Manſperg [Bourcard de] *eſt aſſiégé dans Baden par les Cantons*, 63. 64. 65.
Martin V. *Pape*, 156. 157. *ſa famille & ſon caractére*, 157. 158. *préſide en cette qualité à la quarante deuxiéme Seſſion, ibid. indique le futur Concile à Pavie, & part de Conſtance*, 161. 162. *ſa mort*, 135.
Médiateurs *ſe ſéparent*, 520.
Meis [Jean de] *décapité, & pourquoi*, 514. *réflexion à ce ſujet*, 515.
Meriſchwanden [Luthard de] *tue le Bourguemaitre de Stuſſi*, 489.
Metſch [Ulric Comte de] *propoſe une Tréve aux Confédérés, qui fut acceptée*, 527. 528.
Meyer [Loüis de] *eſt fait Capitaine de Rapperſchweil*

perſchweil, 449. *ſoutient le blocus de Rapperſchweil*, 521. *ſa magnificence*, *ibidem.*

Milan [le Duc de] *eſt en guerre avec les Suiſſes*, 19. *ſa ſuite*, 191. 192. 193. 194. 295. 196. 197. 217. 218. 219. 220.

Mörſperg (Pierre de) *annonce le ſecours des François en faveur des Zuriquois*, 513. *l'effet que cette nouvelle produit dans Zurich*, *ibidem.*

Münch (Bourcard de) *tué par un coup de pierre*, 542.

N.

Naiſſance *du bienheureux Nicolas de Fluë, ou de la Roche dans le Canton d'Underwalden*, 128.

Nüremberg (Bourgrave de) *prend la parole en faveur de ſon Oncle le Duc d'Autriche en préſence de l'Empereur dans l'Aſſemblée, où Frédéric reçû ſa grace*, 73. *eſt envoié à Fribourg pour arrêter le Pape*, 80. *il donne avis, que Jean XXIII. eſt à Ratolfcel*, 85 *eſt révêtu de l'Electorat de Brandenbourg*, 129. *vent ſon Bourgraviat*, *ibidem.*

P.

Paix, *fruit de la Paix*, 186. *alterée par la guerre des Huſſites en Bohéme*, 231. 232. 233. 234. *prémiére Paix concluë entre les Cantons de Zurich, de Schweitz & de Glaris*, 386. 387. 388. *Paix concluë devant Rapperſchweil*, 497.

Peier *ont pour hipothéque le Rheinthal & la Ville d'Altſtetten du Comte de Toggenbourg*, 235.

Plan *nouveau de la guerre des Suiſſes contre les Zuriquois*, 482.
Poſſart (Ballif) *tué*, 470. 471.
Prague, *les Seigneurs de cette Ville firent grand bruit au ſujet de l'empriſſonnement de Jean Huß*, 16.
Pucelle *d'Orleans*, *Jeanne d'Arc*, *ce quelle fait en faveur de la France & ſa mort*, 500. 501. 502. 503. 504.
Puiſſance *Eccléſiaſtique ſoutenuë par un Traité compoſé par le Cardinal de Cambrai*, 117. 118.

R.

Rapperſchweil *n'eſt point aſſiégée*, 475. *eſt aſſiége*, 496. 497. *bloquée*, 521.
Raren ou Rarogne (Baron de) *ſont en guerre avec la République de Valais*, 112. 113. *eſt cauſe de l'inſtitution de la Maſſuë en Valais*, 164. 165. *ſes effets*, 166. *juſqu'à* 184.
Rechberg (Jean de) *fait arrêter un homme d'Arau & deux Citoiens de Lucerne*, 451. *bon conſeil qu'il donna à l'Armée avant la Bataille de Zurich*, 486. 487. *ſe ſauve de Farnſperg*, 533. 534.
Réding (Ital de) *uſe d'un ſtratagéme avant la Bataille de Zurich*, *qui la fit gagner*, 487. *accuſé de la mort cruelle de la Garniſon de Griffenſée*, 523.
Regenſperg *aſſiégé par les Cantons*, 468. 469. 470.
Roſe d'or *donnée à Sigiſmond par Jean XXIII.* *ce que c'eſt*, 33. 34.

Ruſca (Comte Luther de) *échange ſa Ville de Come contre celle de Lugan*, 121.

S.

Samogitie (Ambaſſadeurs de) *viennent au Concile de Conſtance*, 108. 109.

Savoie (Amedée Duc de) *eſt crée le prémier Duc de Savoie*, 111. *eut un different avec Eggon Comte de Kibourg au ſujet de la Seigneurie d'Erlach*, 111. 112. *promet de proteger la Maiſon de Ravogne*, 113. 114. 115. *Sigiſmond lui ajuge le Comté de Genéve*, 206. *ſon entrevûë avec Loüis de Châlon à Morges*, *ibid.* *Eloge de ce Prince*, 331. *ſa Pieté*, *mort de Marie de Bourgogne*, *ſon épouſe*; *fonde Ripaille*; *on veut l'aſſaſſiner*, 331. *juſqu'à* 341. *eſt mis dans le ſcrutin pour être élû Pape*, 353. *eſt élû*, 354. *reçoit à Ripaille les Députés du Concile*, 355. *difficulté pour ſon ſerment*, 356. *remet ſes Etats au Duc Loüis ſon fils*, 357. 358. *paſſe à Fribourg pour aller à Bâle*, 358. 359. *ſon entrée à Bâle*, *ibid.* *eſt conſacré Evêque*, *ib.*

Schaffhauſen (Maiſon de) 235.

Schiſme *au ſujet de l'Archevêché de Cologne*, 3. 4.

Schweitz, *veulent reparer la faute de ne s'être pas trouvés à la Bataille de Murſa*, 216. 217. *les ſuites*, 218. 219. 220. *font un manifeſte contre les Zuriquois*, 457. *vont au Schindellegi*, 458. *déclarent la guerre aux Autrichiens & aux Zuriquois*, *ibid.* 459. *accuſés de la mort cruelle de la Garniſon de Griffenſée*, 523.

Session *au sujet des lettres de Jean XXIII.* 44. *Session quatriéme, où l'on déclare, que le Concile représentoit l'Eglise militante,* 45. *Session cinquiéme fait un examen des articles concernans le Pape,* 47. 48. *& une priére à l'Empereur d'écrire au Pape pour le faire revenir à Constance,* 48. 49. *sixiéme Session pour aller trouver Jean XXIII. & pourquoi,* 67. 68. 69. *la septiéme, où il fut resolu de donner une citation au Pape,* 70. 71. *la huitiéme est au sujet du Duc d'Autriche,* 72. *Session quinziéme, où l'on condamna la fausse doctrine & la personne de Jean Huß,* 97. *la suite jusqu'à son supplice,* 98. 99. 100. *la vint-uniéme Session condamne Jerôme de Prague,* 116. *la vint-deuxiéme Session, dans le dessein d'unir les Arragonois au Concile,* 118. 119. *la vint-troisiéme, on nomma des Députés pour informer contre Benoit,* 120. *la vint-quatriéme, Benoit fut cité, ibidem, la vint-septiéme fut procédé contre Frédéric Duc d'Autriche,* 123. *la vint-neuviéme Session, on procéde contre Benoit XIII.* 126. *la trente-deuxiéme Session Benoit est déclaré contumace,* 128. 129. *la trente-troisieme Session,* 132. *on travailla à prendre des mesures pour l'Election d'un nouveau Pape,* 133. 134. 135. *on y prononce l'acte d'union des Castillans avec le Concile;* 136. *la trente-neuviéme Session, on y fait quelques decrets,* 146. *& celui qui concerne la profession de foi, que devoit faire le Pape élû, ibidem,*

ibidem, 147. *la quarantiéme Seſſion, on lût le decret, qui obligeoit le Pape à reformer l'Egliſe après ſon Election*, 149. 150. *& ſur la maniére d'élire un Pape, ibidem*, 151. *la quarante-uniéme Seſſion confirme l'un & l'autre*, 152. 153. 154. 155. 156.

Sigiſmond (l'Empereur) *ſe rend à Aix-la-Chapelle*, 3. *y eſt couronné par Thiéri de Meurs*, 3. *arrive au Concile de Conſtance*, 10. 11. *aſſiſte à la Meſſe de Noël révêtu des habits de Diacre*, 11. *ſon portrait*, 11. *aſſiſte à la Congrégation*, 12. *y déclare, ce qu'il a fait avec Benoit XIII. & Grégoire XII.* 12. *ce qu'il penſe du ſauf-conduit, qu'il avoit accordée à Jean Huß*, 13. *demande ſecours aux Suiſſes contre le Duc d'Autriche*, 17. *envoie à la Diéte de Zurich*, 19. *à quel ſujet, ibid. demande à Frédéric d'Autriche le ſujet de ſes plaintes contre les Suiſſes*, 22. *reçoit la Roſe d'or du Pape*, 32. 33. *n'en eſt point la dupe*, 35. *propoſe de donner un Pape à l'Egliſe, ibid. fait garder le Pape à vûë*, 39. *lui rend une viſite, & ce qui s'y paſſa, ibidem, mêt Frédéric Duc d'Autriche au ban d'Empire*, 49. *ce qui en eſt la cauſe*, 50. *fait grace au Duc d'Autriche*, 72. 73. 74. *ordonne aux Suiſſes d'abandonner le ſiége du Château de Baden & ſa ſuite*, 76. 77. 78. *ſon jugement à l'égard des Marchands Suiſſes*, 90. 91. 92. *ſe détermine à aller en Eſpagne*, 96. *reçoit ſix mille florins des Bernois, & beaucoup d'argent des Villes, qu'il créa Villes Impériales*,

Impériales, ibidem, part pour l'Eſpagne, & ce qu'il fait dans ce voiage, 104. *juſqu'à* 109. *va à Paris,* 111. *ſiége au Parlement, & y crée un Chevalier,* 115. *ne réuſſit pas en ſa négotiation,* 116. *ſon retour à Conſtance & ſon entrée* 121. 122. *donna l'Electorat de Brandenbourg au Bourgrave de Nuremberg,* 129. *demande l'hommage aux Suiſſes des fiefs, qu'ils avoient conquis ſur la Maiſon d'Autriche,* 130. *erigé le Comté de Cléves en Duché, ibid. accorde l'inveſtiture de la Miſnie à Frédéric Landgrave de Thuringe, ibid. lui donne l'Electorat de Saxe, ibid. prétend, que la Réformation de l'Egliſe paſſat avant l'Election du Pape,* 141. 142. *conſend à l'Election d'un Pape,* 145. *veut terminer les différens entre les Princes de Baviére,* 147. *aſſemble les Princes & les Prélats pour déliberer ſur l'affaire du Duc d'Autriche,* 159. *réçoit la Roſe d'or de Martin V. ibidem, s'accommode avec Frédéric, ibid.* 160. *ce qui lui arrive avec ſon Ecuier en paſſant une riviére,* 184. 185. *deboute Loüis de Châlon de ſa prétention ſur le Comté de Genéve,* 206. 207. *ſe raccommode avec Frédéric d'Autriche,* 208. *revoque le droit d'Avoierie, qu'il avoit donné au Canton de Schweitz ſur Einſidlen,* 236. *part pour Milan,* 237. *adjuge l'Avoierie d'Einſidlen aux Suiſſes,* 243. *ſa mort,* 283. *Albert lui ſuccéde,* 295. 296. 297.

Societé *des Boucs,* 530. *ne ſont point compris dans la Paix,* 531. *ſe ſaiſiſſent du Land-Amman d'Uri, ibidem.*

Soleure *surprend le Château de Gösgen*, 533.
Stuffi (Bourguemaitre de) *est reputé être la cause de la guerre entre Zurich & les Cantons*, 247. *sa mort tragique*, & *sa belle défense*, 488. 489. *son portrait*, *ibidem*.
Suisses, *réponse*, *qu'ils font à l'Empereur au sujet du secours*, *qu'il leur demande contre Frédéric Duc d'Autriche*, 17. *sont charmés*, *qu'il le refuse*, 19. *se justifient sur les plaintes du Duc d'Autriche*, 21. *ce qu'il pensent sur l'envie*, *que les Bernois marquoient de prendre les armes*, 23. 24. *refusent long-tems de prendre les armes contre le Duc d'Autriche*, 50. *ils indiquent à ce sujet une Diéte à Lucerne*, 51. *sont fâchés du* Referendum *des Bernois*, *ibid.* 52. *resultat de la Diéte*, *qu'ils convoquent à la sollicitation de l'Empereur*, 53. 54. 55. 56. 57. *prenent les armes & leurs conquêtes*, 64. 65. *s'opposent à ce*, *que l'Empereur ne s'empare des pais*, *qu'ils avoient pris au Duc d'Autriche*, 74. 75. *se rendent maitres du Château de Baden*, 76. *pourquoi ils brulent ce Fort*, 76. *sont sommés d'aller à Constance*, 77. *réponse*, *qu'ils font à Sigisinond*, *ibidem*, 78. *contestation*, *qu'ils eurent au sujet du Wagenthal*, 79. 80. *ne veullent pas contribuer à la dépense du voiage de l'Empereur en Espagne*, 96. *font une invasion dans le Luggaris*, 123. *sont maltraités à la bataille de Mursa*, 194. 195. 196. *mépriſent les menaces du Baron de Falkenstein*, 197. *assiégent Bellinzone envain*,

203. 204. *reglent le cours des Monoies*, 216. *ſont Médiateurs entre Zurich & Glaris*, 226. 227. & *entre les Appenzellois & la Maiſon d'Autriche & autres*, 230. *envoient des Troupes contre les Huſſites*, 232. *envoient leurs Ambaſſadeurs à Rome à la ſuite de l'Empereur Sigiſmond*, 239. *leur guerre avec le Canton de Zurich; ſes événemens & la Tréve qui ſuit*, 245. *juſqu'à* 496. *diſcours des Députés de Zurich à Frédéric III.* 399. 400. *réponſe qu'ils font à l'Evêque de Brixen*, 437. *réflexion là deſſus*, *ibid.* 438. 439. *leur ſituation en* 1442. 441. *mépriſent les menaces des Soldats Allemans*, 442. 443. *veullent détâcher les Zuriquois de l'Alliance avec la Maiſon d'Autriche*, 444. 445. 446. 447. *agiſſent avec peu de conſidération à l'égard des Députés de Zurich*, 451. 452. *ne ſont pas contens de la réponſe, que le Marquis de Hochberg fit aux Bernois & aux Lucernois*, 454. 455. 456. *une partie d'eux font une dévaſtation horrible dans l'Abbaie de Rutti & de Wurmſpach*, 476. *ſe mettant en campagne*, 481. *faute qu'ils firent après la victoire de Zurich*, 491. *leurs opérations après la Bataille*, 495. 496. *ſe font prêter hommage par quelques Vaſſaux du Balliage de Grüningen*, 505. 506. *s'emparent de la Forteresſe de Griffenberg*, 508. *beau point de vûë, qu'ils font dans l'Europe*, 511. *demande qu'ils font aux Zuriquois*, 512. *leur réponſe aux propoſitions des Zuriquois*, 517. & *aux Médiateurs*, *ibidem*,

ibidem, ce qu'ils répondent aux propoſitions de la Maiſon d'Autriche, §19. *leurs opérations militaires,* §20. *juſqu'à* §28. *envoient leur manifeſte en Allemagne,* §25. *vont faire le ſiege de Zurich,* §28. §29. §30. §31. *détâchent ſeize cens hommes pour ſe jetter dans Bâle,* §37. *envoient ſeize cens hommes pour reconnoitre le camp de Pratelen. Ils engagent le combat,* §38. *mépriſent l'avis des Bâlois,* §39. §40. *ſont entiérement defaits,* §40. §41.

Suiſſes, *dix d'entr'eux échapés de la défaite de Pratelen courent le riſque d'avoir la tête tranchée pour avoir abandonné leurs Camerades à la bataille,* §41.

T.

Toggenbourg (Frédéric Comte de) *demande ſecours aux Zuriquois pour reduire la Forteresſe de Feldkirch,* 130. 131. *donne occaſion à la guerre entre les Zuriquois, les Suiſſes & les Glaronois,* 246.

Trumpi & *Druybein veullent enlever la Banniére de Zurich, que les Glaronois avoient priſe à l'affaire de Seil,* §26. §27. *leur mort, ibidem.*

Tſchudi *ne convient pas du ſtratagéme d'Ital de Réding,* 493.

U.

Valais *cherche du ſecours contre le Baron de Rarogne,* 141.

Viſconti *fait épouſer ſa fille à François Sforce*, 227. *ce que c'étoit que ce dernier*, *ibid.* 228.
Uraniens *ne veulent pas avoir part à la guerre, que les autres Suiſſes firent au Duc d'Autriche, & pourquoi*, 57. 64.

Z.

Zug, *font des Lignes pour ſe défendre contre les Zuriquois*, 447.
Zuriquois, *donne cinq mille florins à l'Empereur pour la Ville de Baden*, 97. *font part aux cinq Cantons, & enſuite aux Bernois de la conquête de Baden*, 110. *font Alliance particuliére avec les Bernois*, 198. 199. 200. *rédiment le Comté de Kibourg de la Comteſſe de Montfort*, 203. *en embarras avec la Ville de Conſtance*, 204. *ſont en conteſtation avec les Glaronois*, 224. 25. *& avec les Zugois*, 234. *leur guerre avec les Cantons; ſes événemens, & la Tréve qui ſuit*, 245. *juſqu'à* 496. *prenent les Troupes à leur ſolde, & arborent la Croix rouge*, 441. *leurs idées en recommencant la guerre*, 445. *leurs Députés ne ſont pas conſidérés à la Diéte de Berne*, 45. 452. *s'apperçoient de l'incommodité d'avoir des Troupes étrangéres dans leur Ville*, 463. *leur mauvaiſe manœuvre après leur defaite du Mont-Albis*, 466. 467. *manquent leur entrepriſe ſur la Ville de Weil*, 483. *leur conſternation après leur defaite*, 494. 495. *font de nouvelles Alliances contre les Suiſſes*, 505. *demande qu'ils*

font

ſont aux Suiſſes, 511. 512. *réponſe qu'ils font aux Arbitres différamment rapportée par les Hiſtoriens*, 512. 513. *leur réponſe aux Médiateurs*, 516. *ſont aſſiégés*, 528. 529. 530. 531.

FIN

du Troiſiéme Tome.
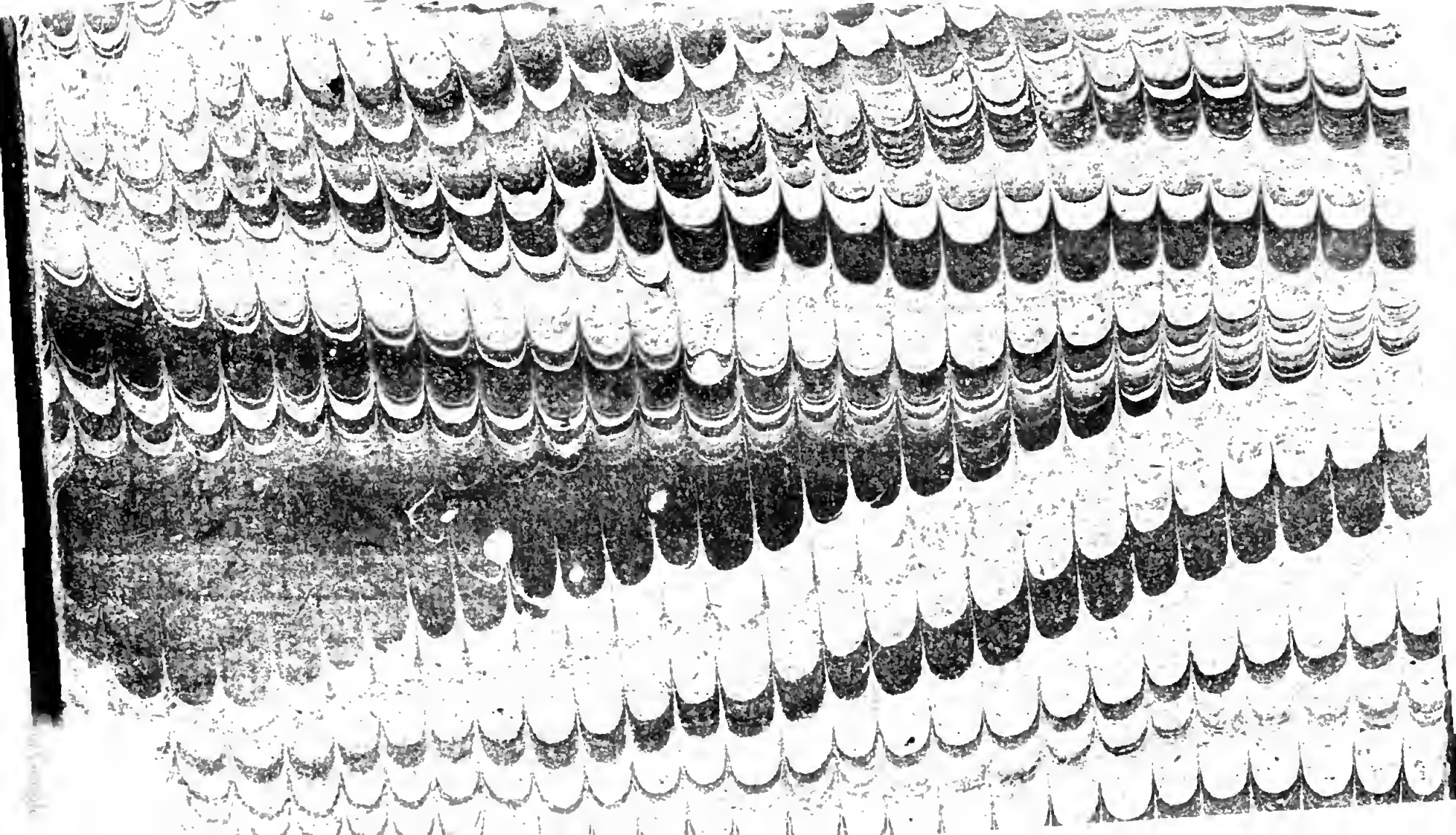
MAG 2014688